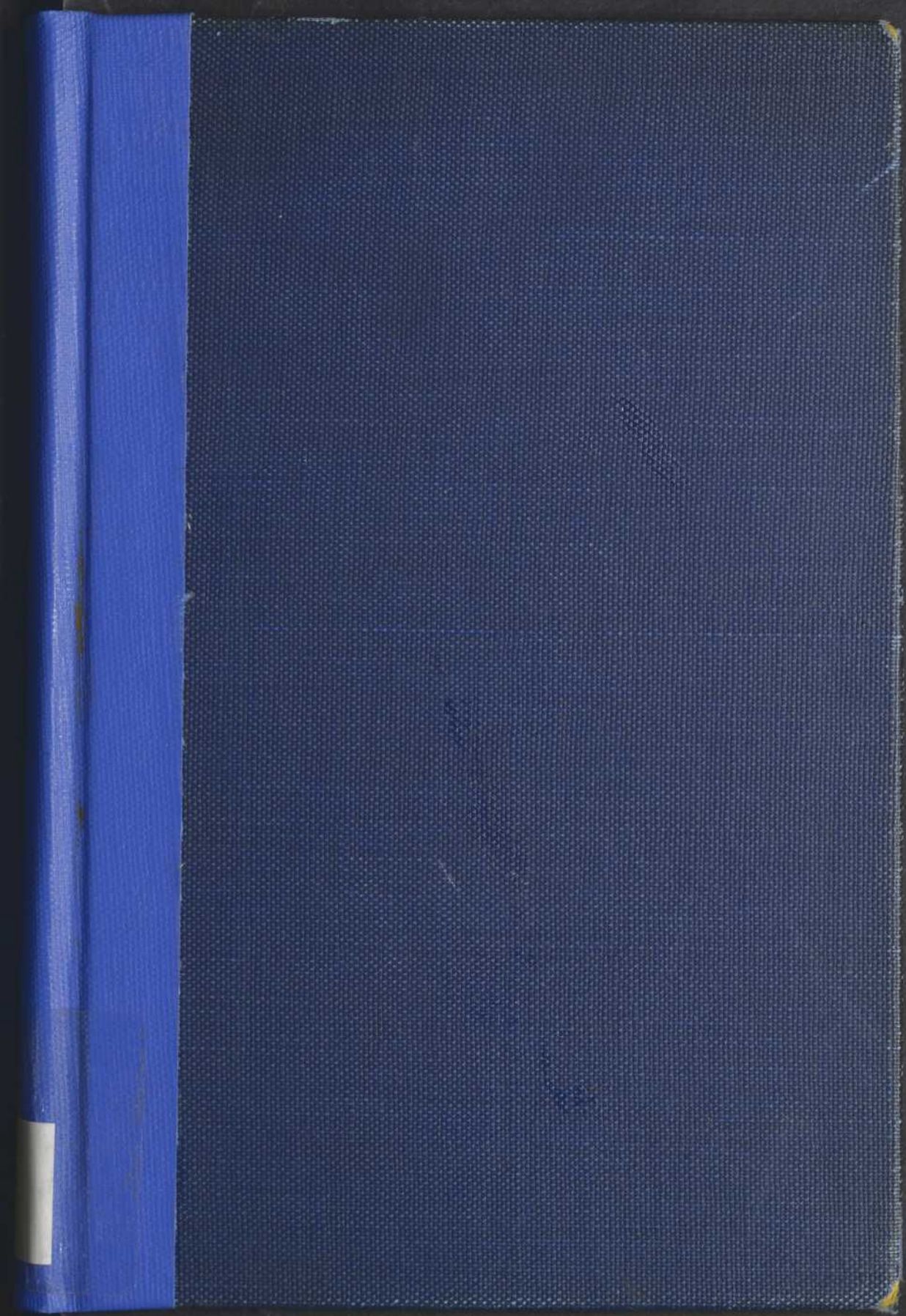
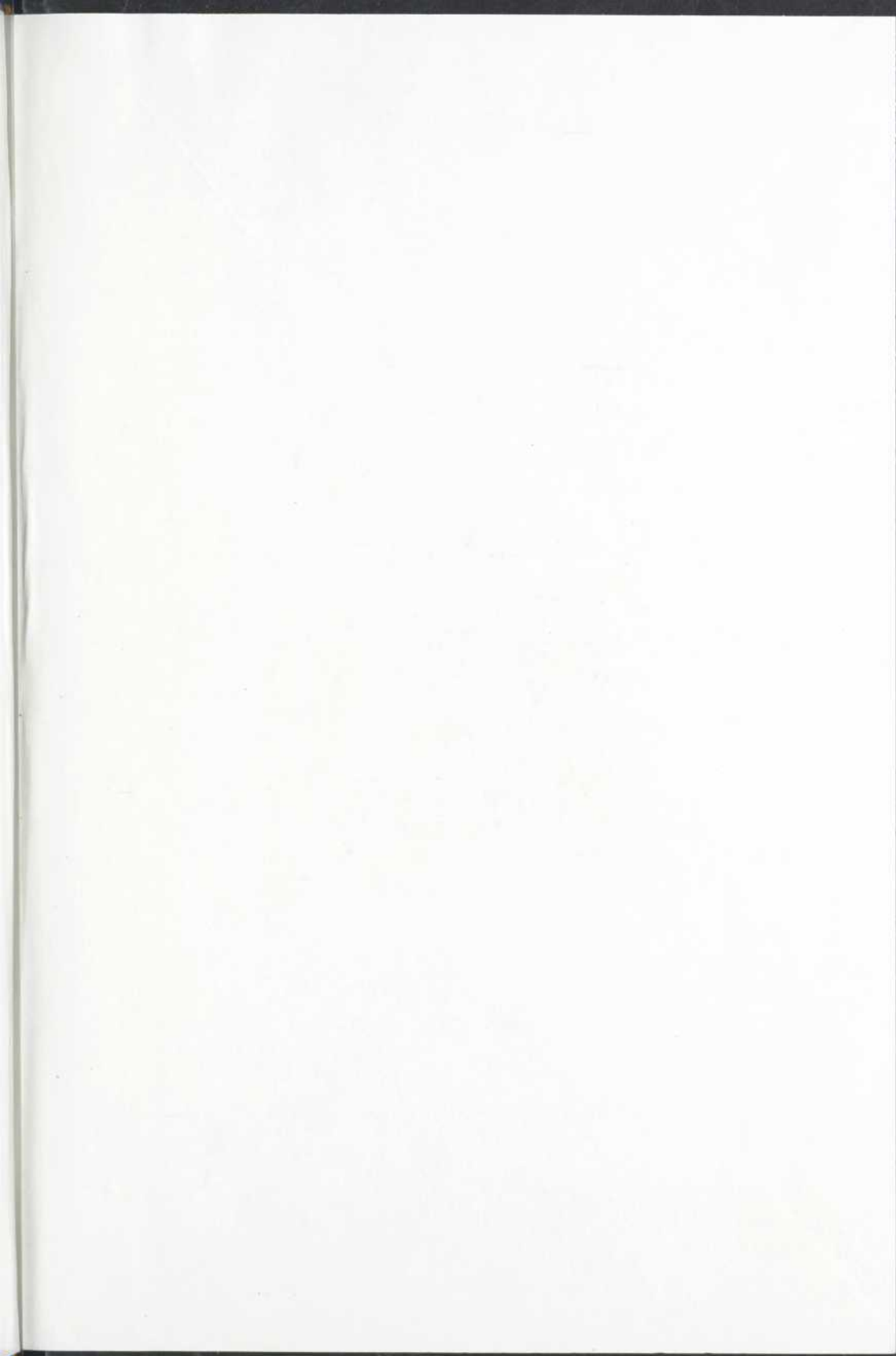






Bibliothèque Nationale du Québec





L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Cha-
rité Servantes des Pauvres dites
Sœurs de la Providence

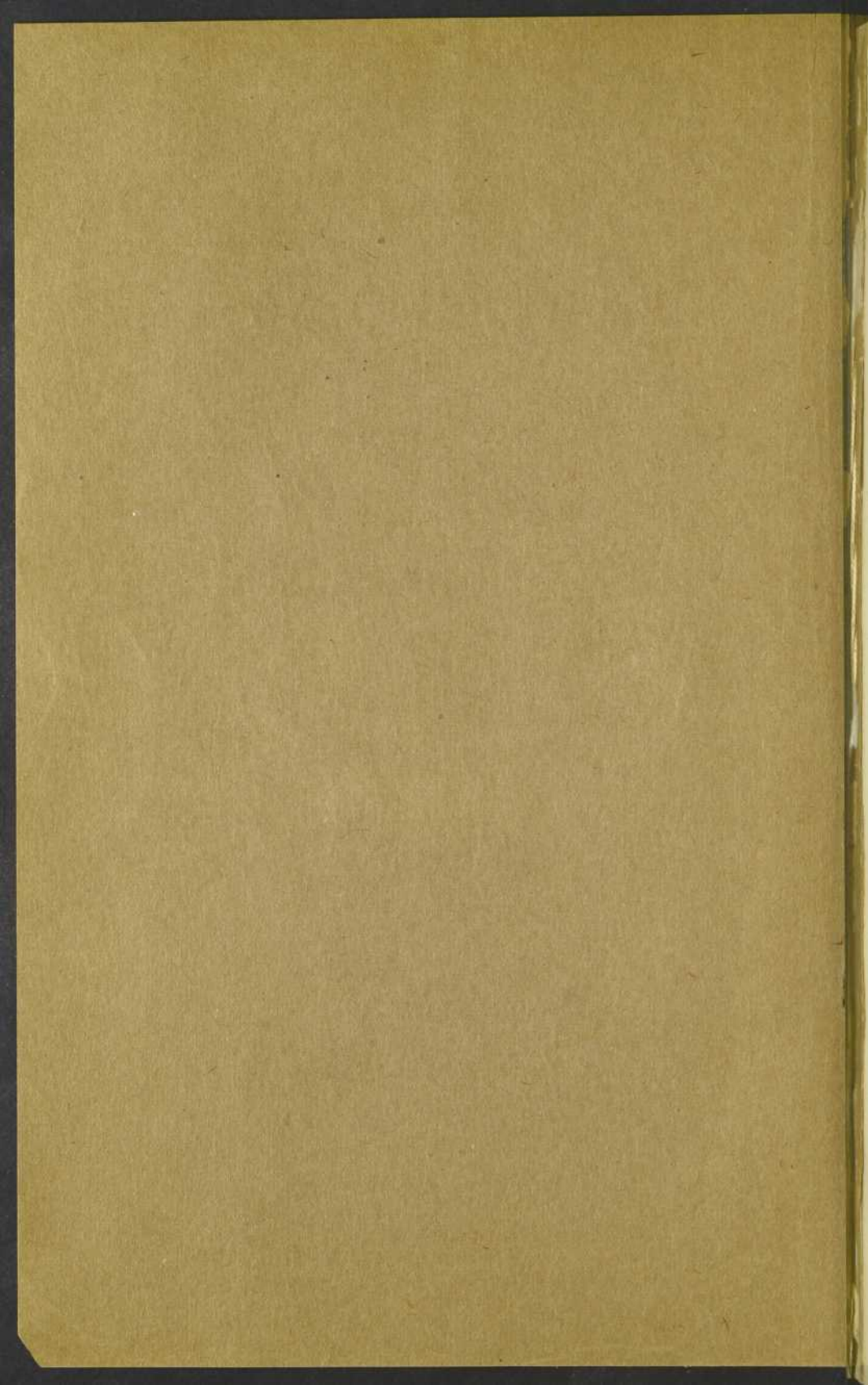
I

PRÉLIMINAIRES ET FONDATION

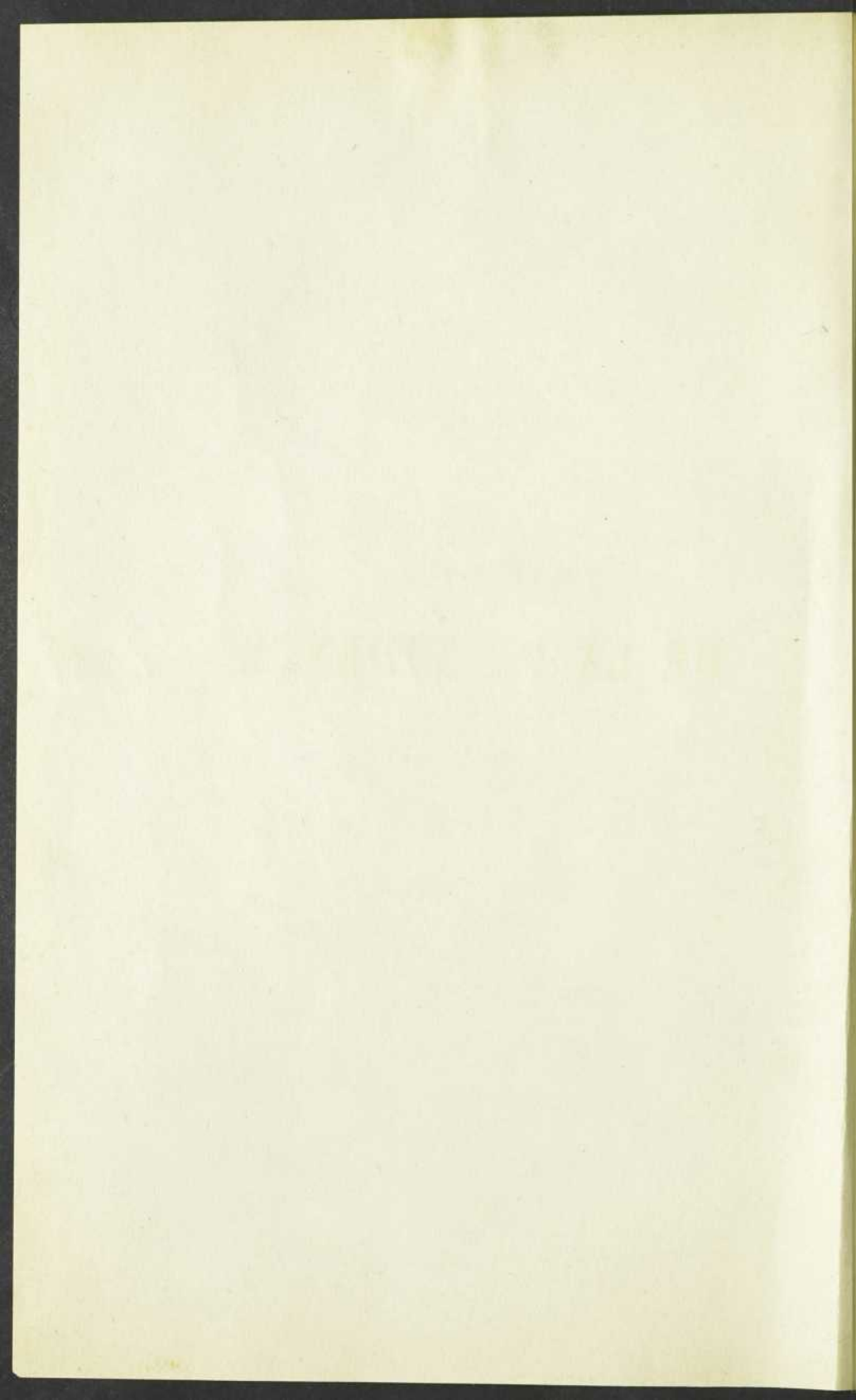
1800 - 1844



MONTREAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1925

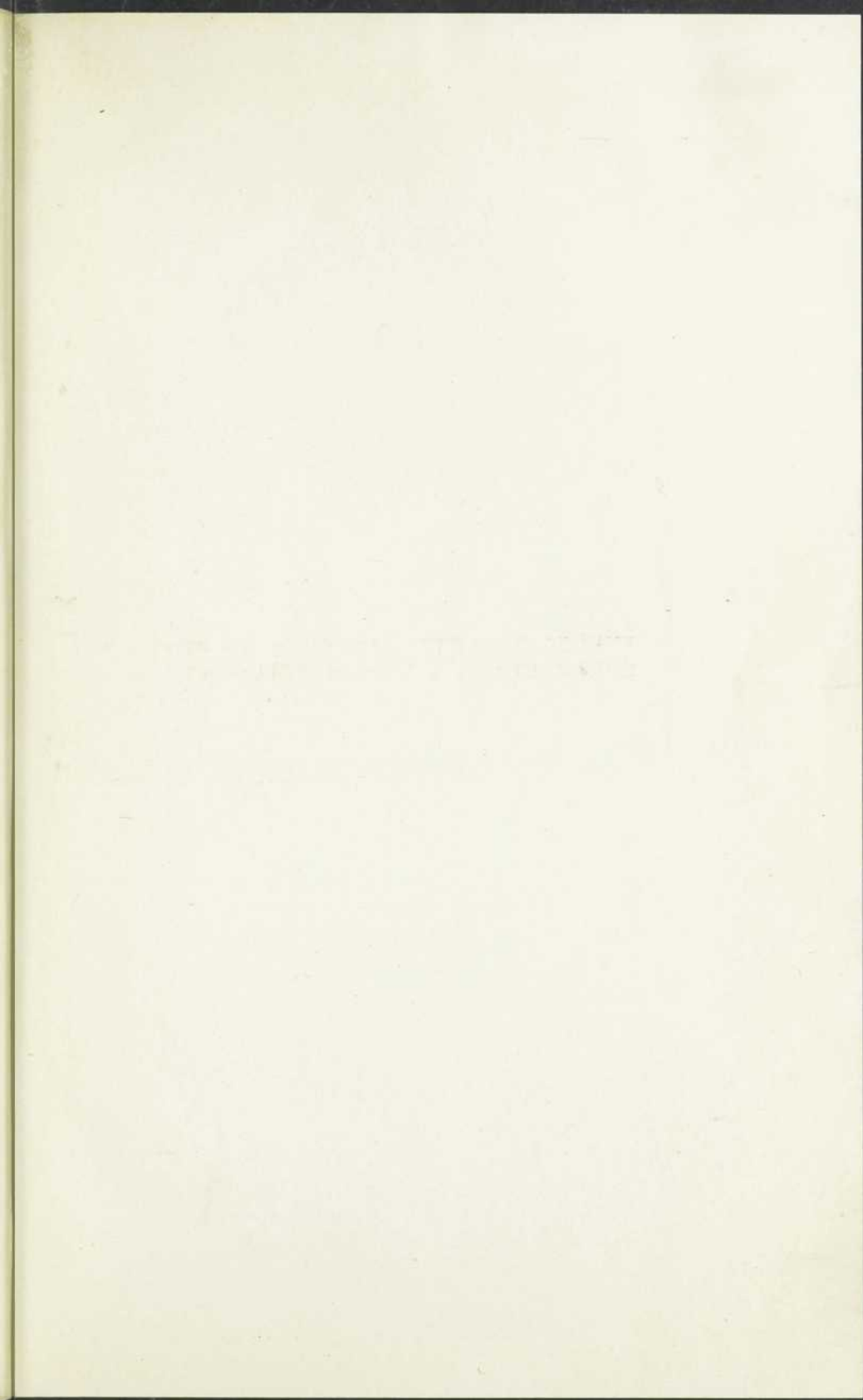


Ducharme 5/4/43
113



L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE

Droits réservés, Canada, 1925, par la Communauté des
Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal.





O Marie, bénissez vos filles de la charité servantes de vos pauvres. Bénissez leur petite communauté pour qu'elle devienne, sous votre protection, une montagne de myrrhe et d'encens, répandant partout la bonne odeur de votre Cœur immaculé percé de mille glaives de douleurs.

(Paroles de Mgr Bourget)

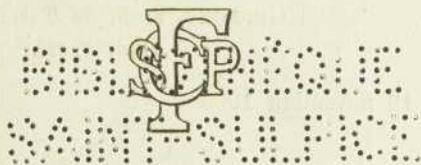
L'INSTITUT DE LA PROVIDENCE

Histoire des Filles de la Cha-
rité Servantes des Pauvres dites
Sœurs de la Providence

I

PRÉLIMINAIRES ET FONDATION

1800 – 1844



MONTREAL
PROVIDENCE (MAISON MÈRE)
Rue Sainte-Catherine, est
1925

Nihil obstat

Can. ÆMILIUS Chartier,
Censor librorum

19a novembris 1923

Imprimatur

† GEORGES, arch. de Taronna,

adm. apost.
Le 19 novembre 1923
BIBLIOTHEQUE
MUSEE-THAAS

29122

BX

4457

M37

1925

v.1

Université de Montréal

25 juin 1925

*Très Révérende Mère Amarine
Supérieure générale des Sœurs de la Providence
En ville*

Ma Très Révérende Mère,

Celle dont vous vous proclamiez autrefois la fille quand elle était votre Mère, la même qui s'honore aujourd'hui de vous appeler sa Mère et de se déclarer votre fille, veut que le soussigné vous présente le premier volume de son HISTOIRE DES SŒURS DE LA PROVIDENCE, comme il avait remis à votre devancière immédiate LES SŒURS DE LA PROVIDENCE AU CHILI. Il s'acquitte du message avec d'autant plus de satisfaction qu'il sait, pour avoir minutieusement et à plusieurs reprises examiné le contenu, déposer en vos mains un coffret d'or.

C'est bien l'or de la charité qui en jaillit à pleins bords. Le vaste cœur de Mgr Bourget, si accessible à toutes les misères, palpite, d'un bout

à l'autre du livre, avec les ressources infinies que lui inspirait sa compassion pour les déshérités. Cette commisération si étendue n'a d'égale que la clarté surnaturelle d'un esprit, apercevant le succès assuré au bout d'une route que d'autres prennent pour un inextricable fourré, ou encore la fermeté d'une volonté pour laquelle les obstacles sont un tremplin, les difficultés, le signe infailible de la bénédiction divine. Les faits ont confirmé la justesse de cet esprit. Quand bien même, au contraire de ce qui est arrivé, tout ce qui a subi la touche du grand évêque aurait échoué, l'histoire de votre communauté suffirait à garantir l'exactitude de ses prévisions.

Aussi bien, si cette histoire raconte la lente, mais sûre progression de vos œuvres, c'est qu'une même chaîne les a unies, l'indéfectible lien de la charité encore. Quelles âmes oublieuses d'elles-mêmes, tout entières préoccupées du bien des autres, que celles de Mère Gamelin et de ses compagnes ! Elles ont créé, chez leurs héritières, un état d'esprit, une tendance, une tradition. Le public s'en rend si bien compte qu'il a trouvé, pour désigner ses quêteuses populaires, les seuls noms qui leur conviennent. Il les appelle SŒURS DE LA CHARITÉ et SŒURS DE LA PROVIDENCE, même sans savoir que les deux dénominations n'en forment qu'une dans votre titre officiel. Tant il est vrai que vos Sœurs,

ma Très Révérende Mère, sont en même temps l'œil qui prévoit les misères à soulager et le cœur qui pourvoit aux moyens d'y remédier! Avec tout leur génie, les Romains n'auraient pas découvert, pour les caractériser, d'autre mot que celui de PROVIDENCE.

Cette prévoyance pourvoyeuse recourt à toutes les formes de l'assistance. Elle ne néglige ni l'orphelin ni l'abandonné, ni les jeunes ni les vieux, ni les sourds ni les muets, ni les infirmes ni les paralytiques. Et c'est un dernier trait qui marque bien votre entreprise: son universalité. L'on croirait que la Providence, pour consoler Mgr Bourget de n'avoir pu attirer ici les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, a voulu donner à l'apostolat de votre communauté la variété et l'extension qui caractérisent celui de ces religieuses françaises. La vôtre n'a-t-elle pas été fondée d'ailleurs précisément parce que l'autre avait dû décliner l'honneur de collaborer avec la charité canadienne? En la remplaçant, vous semblez avoir emprunté son esprit et n'ajouter, par votre travail, qu'un chapitre de plus à son histoire.

La France donc, ma Révérende Mère, devra s'intéresser à vos annales. A combien plus forte raison édifieront-elles la population de Montréal, celle de la province de Québec, celle du Canada, celle même des États-Unis! Pour tous ces groupes, vos

VIII

gestes ne sont pas seulement de ceux qu'on admire; ils sont de ceux qu'on bénit, pour en avoir largement bénéficié.

Vous y apprendrez vous-même, ma Très Révérende Mère, et vos compagnes avec vous, une chose que vous êtes les seules à ignorer: l'immense somme de mérites qui pèsent déjà en faveur de chacune de vos Sœurs dans la balance du juste Juge. Pour les avoir semés ici-bas sans compter, sur tous les domaines de la misère, vous les récolterez un jour dans le champ de Celui qui ne sait pas non plus compter en fait de récompenses.

Agréez, ma Très Révérende Mère, avec l'hommage de ma très haute considération, l'assurance de ma très chaude approbation.

*Le vice-recteur de l'Université de Montréal,
Chanoine Emile Chartier.*

TABLE DES GRAVURES

A l'Asile de la Providence en 1844	447
Asiles	337
Berthelet, M. Olivier.....	241
Bourget, Mgr	173
Brault, M. Chs-Augustin, 1er notaire de la communauté	241
Cuvillier, Mme A.	205
Dandurand, le R. P. Damase	263
Eglise Notre-Dame de Montréal (ancienne)..	17
Fabre, Mme E.-R.	205
Fondatrices	458
Gamelin, Mme, en 1843; reproduction d'une peinture exécutée par l'artiste Vital Des- Rochers et offerte aux novices de la Pro- vidence le 20 avril 1843 par M. P.-J. La- croix. Mme Gamelin, assure la tradition, avait posé à contre-cœur et par obéissance. Ce portrait fut d'ailleurs trouvé réussi....	289
Gamelin, Mère; adaptation de notre costume au portrait de la page 289, car, devenue religieuse, Mère Gamelin ne posa jamais.	423
Lacroix, famille	199
Larocque, M. Alfred, promoteur de la recon- naissance civile de l'Asile	241
Lartigue, Mgr	145
Maison de M. Jean-Baptiste Gamelin	65

Nowlan, Mme M.	205
Ostell, M. J., architecte de notre Asile de la Providence	241
Prince, M. le Chanoine	309
Richard, M. J.-C., 1er servant de messe à l'Asile de la Providence	241
Statue de N.-D. des S.-Douleurs donnée à Mère Gamelin en 1844 (voir l'article «Statues»). II	
Tavernier, Mme Frs	205
Tavernier, M. F., frère de Mère Gamelin	241
Tavernier, le Dr, 1er médecin de la commu- nauté	241
Viger, M. Jacques, 1er maire de Montréal.....	241
Viger, M. D.-B., aviseur légal de nos 1res administratrices	241

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

I	Pages
La famille Tavernier dite Sanspitié	1
II	
Le VIEUX MONTRÉAL	3
III	
Le fief LA PROVIDENCE	7

CHAPITRE I

De 1800 à 1819. — Famille d'Antoine Tavernier. — Précocité d'Emmélie. — Mort de Mme Tavernier. — Mme Joseph Perrault. — Mme Nowlan. — Mort du père d'Emmélie. — Mort de Mme Julien Tavernier (Marie-Anne Girouard), aïeule d'Emmélie. — Mme François Tavernier (Sophie Cadieux). — Mme Leblond (Julie Perrault)	11
---	----

CHAPITRE II

De 1819 à 1822. — Séjour de Mlle Tavernier à Québec. — Lettres de Mlle Tavernier à Mme	
--	--

Nowlan. — Mort de Mme Joseph Perrault (Marie-Anne Tavernier). — Séjour de Mme Nowlan à Québec. — Nouvelle correspondance.....	23
---	----

CHAPITRE III

De 1823 à 1827. — Mariage de Mlle Tavernier. — Naissance de ses enfants. — Deuils successifs. — M. Gamelin. — Singulier legs.....	43
---	----

CHAPITRE IV

1827. — Affliction de Mme Gamelin. — Le pauvre Dodais. — Association des Dames de la Charité. — Mme Gabriel Cotté. — Mme la Baronne de Longueuil.	55
---	----

CHAPITRE V

1828. — Mme Gamelin visite les pauvres. — Le refuge rue Saint-Laurent. — Mort de l'unique enfant de Mme Gamelin. — Mme Gamelin se retire chez Mme Nowlan. — Le monde.....	61
---	----

CHAPITRE VI

1829. — Bazar. — Dames visiteuses des pauvres. — Asile des filles repenties. — École Saint-Jacques	69
--	----

CHAPITRE VII

De 1830 à 1831. — Mme Nowlan hospitalise des pauvres. — Refuge rue Saint-Philippe. — Secours	
--	--

providentiel. — Mme Gamelin s'associe quelques parentes et amies. — Le couvent des Récollets. — Mort de M. Joseph Perrault (frère de Mme Nowlan). 73

CHAPITRE VIII

1832. — Population de Montréal. — Charte municipale. — Mandement de Mgr Panet. — Le choléra. L'Orphelinat catholique. — L'Orphelinat protestant. Des pauvres aux noces. — Zèle des Dames de la Charité 81

CHAPITRE IX

1833 - 1834 - 1835. — Fondation de la société Saint-Jean-Baptiste. — Le choléra (2e fois) à Montréal. — Bazar chez Mme Nowlan. — Mlle Madeleine Durand 101

CHAPITRE X

1836. — M. Olivier Berthelet donne une maison aux pauvres de Mme Gamelin. — Achat d'une propriété. — Transfert des pauvres à leur nouveau logis. — Petites industries. — Asile des filles repentantes. — Affaire Monk. — Un intéressant contrat. — Installation de Mgr Lartigue comme évêque de Montréal 107

CHAPITRE XI

1836-1837. — Mgr Lartigue se choisit un coadjuteur. — La famille Bourget. — Le jeune Ignace

Bourget. — L'abbé Bourget. — L'abbé Bourget est préconisé évêque de Telmesse. — Mandement de Mgr Lartigue. — Bazar chez Mme Gamelin. — Sacre de Mgr Bourget.....	123
--	-----

CHAPITRE XII

1837. — Trois formes successives de gouvernement. — Conflits. — Les Patriotes. — Avènement de Sa Majesté la reine Victoria. — Mandement de Sa Grandeur Mgr Lartigue. — Sanglantes journées..	139
--	-----

CHAPITRE XIII

1838. — Ordonnances épiscopales. — Conseil spécial. — Couronnement de la reine. — Amnistie et bannissements. — Grave maladie de Mme Gamelin. — Mme Gamelin visite les prisonniers politiques. — Exécutions de patriotes.....	145
--	-----

CHAPITRE XIV

1839. — Sophie Longtin. — Procès et exécutions. — Chevalier de Lorimier. — Déportation. — Souvenirs d'un condamné politique	155
---	-----

CHAPITRE XV

1840. — Mort de Mgr Lartigue. — Intronisation de Mgr Bourget. — Bazar chez Mme Gamelin. L'abbé Blyth érige le chemin de la Croix à la Maison jaune. — Mgr Bourget annonce la publication	
--	--

des « Mélanges Religieux ». — L'œuvre de Mme Gamelin en 1840	163
--	-----

CHAPITRE XVI

1841. — Chapitre diocésain. — L'archiconfrérie du S.-Cœur-de-Marie. — Mgr Bourget en Europe. — Reconnaissance civile de l'hospice de Mme Gamelin	173
--	-----

CHAPITRE XVII

1841. — Retour de Mgr Bourget. — Les Sœurs de la Charité de Paris. — Historique de l'œuvre des orphelins. — Acte concernant la corporation de l'Asile de Mme Gamelin	183
--	-----

CHAPITRE XVIII

1841. — Vénérables visiteurs. — Projet de confier l'œuvre de Mme Gamelin aux Filles de la Charité de Paris. — Mme Nowlan propose que le nouvel établissement soit appelé « Asile de la Providence ». — Choix des offcières de la corporation. — Achat d'un terrain	191
--	-----

CHAPITRE XIX

1841 (6 novembre). — Mandement épiscopal annonçant aux Dames sociétaires de l'Asile l'érection canonique de l'Association de Charité	199
--	-----

CHAPITRE XX

1841. — Lettre pastorale de Mgr Bourget concernant l'Asile de la Providence 205

CHAPITRE XXI

1841. — Quêtes et souscriptions. — Première messe à la Maison jaune. — Les Dames de la Corporation décident de faire commencer sans délai la construction de l'Asile. — Association spéciale pour la visite des pauvres à domicile. — Inauguration du dépôt. — L'organisation pour la visite des pauvres est intitulée par Mgr Bourget « Association des Dames de la Providence ». — Lettre de Mgr Bourget aux Dames de la Charité. — Règlement de saint Vincent de Paul..... 215

CHAPITRE XXII

1842. — Voix des journaux. — Servantes des Pauvres. — Société de charité à Terrebonne. — Vœu prononcé par Mme Gamelin. — Rigorisme de M. le chanoine Prince. — Lettre de Mme A.-M. Delisle. — Mme Gauvin remplace Mme Delisle. — Société de charité à Saint-Hyacinthe. — Mme Gamelin donne un immeuble à la corporation de l'Asile.. 231

CHAPITRE XXIII

1842. — Syndics. — Bénédiction de la première pierre de l'Asile. — Sermon de M. Billaudèle. —

Cantique: « O douce Providence ». — Mlle Emélie Caron. — Mlle Marie-Marguerite Thibodeau. — Le mois de Marie.....	241
---	-----

CHAPITRE XXIV

1842. — Bazar à l'hôtel Rasco. — Le révérend Père Jean Timon. — Indice d'une épreuve. — Lettre de Mgr Bourget en faveur de l'Asile de la Providence. — Comptes rendus	249
---	-----

CHAPITRE XXV

1842. — Un ami des pauvres. — Lettre du notaire Jean-Joseph Girouard	263
--	-----

CHAPITRE XXVI

1843. — L'Association des Dames de la Charité en 1843. — Édifiante solidarité. — Statistiques. — Montréal en 1843. — La Maison jaune, son mobilier, son fonctionnement. — Us et coutumes....	269
--	-----

CHAPITRE XXVII

1843. — M. Charles-Séraphin Rodier. — La charité à Montréal. — Mme Louis-Hippolyte Lafontaine	285
---	-----

CHAPITRE XXVIII

1843. — Mgr Bourget quête pour les pauvres. — Déception du vénérable évêque. — Noviciat in-	
---	--

tentionnellement provisoire. — Costume. — Prise d'habit. — Règlement.....	293
---	-----

CHAPITRE XXIX

1843. — M. le chanoine Prince maître des novices. — Sympathies des communautés de Montréal pour nos fondatrices. — Pauvreté. — Paroles de Mgr Bourget à propos d'épreuves. — Générosité des citoyens. — Le mois de Marie. — Relique de la vraie Croix.....	309
--	-----

CHAPITRE XXX

1843. — Lettre de Mgr Bourget à la petite communauté. — Relique de la sainte Vierge (don de la cathédrale de Chartres à Mgr Bourget)....	321
--	-----

CHAPITRE XXXI

1843. — Un bazar en miniature. — Lettre de la supérieure générale des Filles de la Charité, à Paris. — Inquiétude dissipée	329
--	-----

CHAPITRE XXXII

1843. — Installation dans le nouvel asile. — Erection du Chemin de la Croix. — Clôture du mois de Marie. — Prêtres qui célébrèrent la sainte messe à l'Asile durant le mois de mai	335
--	-----

CHAPITRE XXXIII

1843. — Messe d'actions de grâces. — Reposoir. Bazar. — Départ d'une novice. — Mme Gamelin sollicite son admission au noviciat. — Chapelets de Notre-Dame des Sept-Douleurs. — Adoption d'une petite orpheline. — Commencement d'incendie. — Mlle Quevillon 343

CHAPITRE XXXIV

1843. — Reliques des saints Cyriaque et Amarin. — Générosité des citoyens. — Bénédiction de la chapelle. — Permission de conserver le saint Sacrement. — Nouvelles postulantes. — Mgr Bourget et Mme Gamelin implorent conjointement les lumières du ciel 351

CHAPITRE XXXV

1843. — Voyage de Mme Gamelin aux États-Unis. — Lettres de Mgr Bourget à Mme Gamelin. 359

CHAPITRE XXXVI

1843. — Secours inattendus. — M. Deluol, vicaire général, prête à Mme Gamelin un exemplaire de la règle de saint Vincent. — Mme Gamelin reçoit le saint habit 365

CHAPITRE XXXVII

1843. — Fête patronale de M. le chanoine Prince. — Aumône des Sœurs de la Congrégation

Notre-Dame. — Sainte Janvière. — Décisions concernant les aumônes. — Troisième prise d'habit. — Les novices sont initiées à l'œuvre de la visite des malades. — Entrée des Sœurs Pariseau et Choquet. 372

CHAPITRE XXXVIII

1844. — Formation des novices. — Notes biographiques. — Retraite préparatoire à l'émission des vœux. — Courage des novices et des postulantes. — Dévoûment des Dames de la Charité 385

CHAPITRE XXXIX

1844. — Cérémonies préliminaires de l'émission des vœux. — Mandement d'institution. — Formule des vœux. — Banquet. — Acte tiré du registre des délibérations 403

CHAPITRE XL

1844. — Élections provisoires. — Distribution des offices. — Quatrième vêtue. — Faveurs spirituelles. — Comptes rendus de la dépositaire. — Entrée des Sœurs Talon-Lespérance et Dorion 423

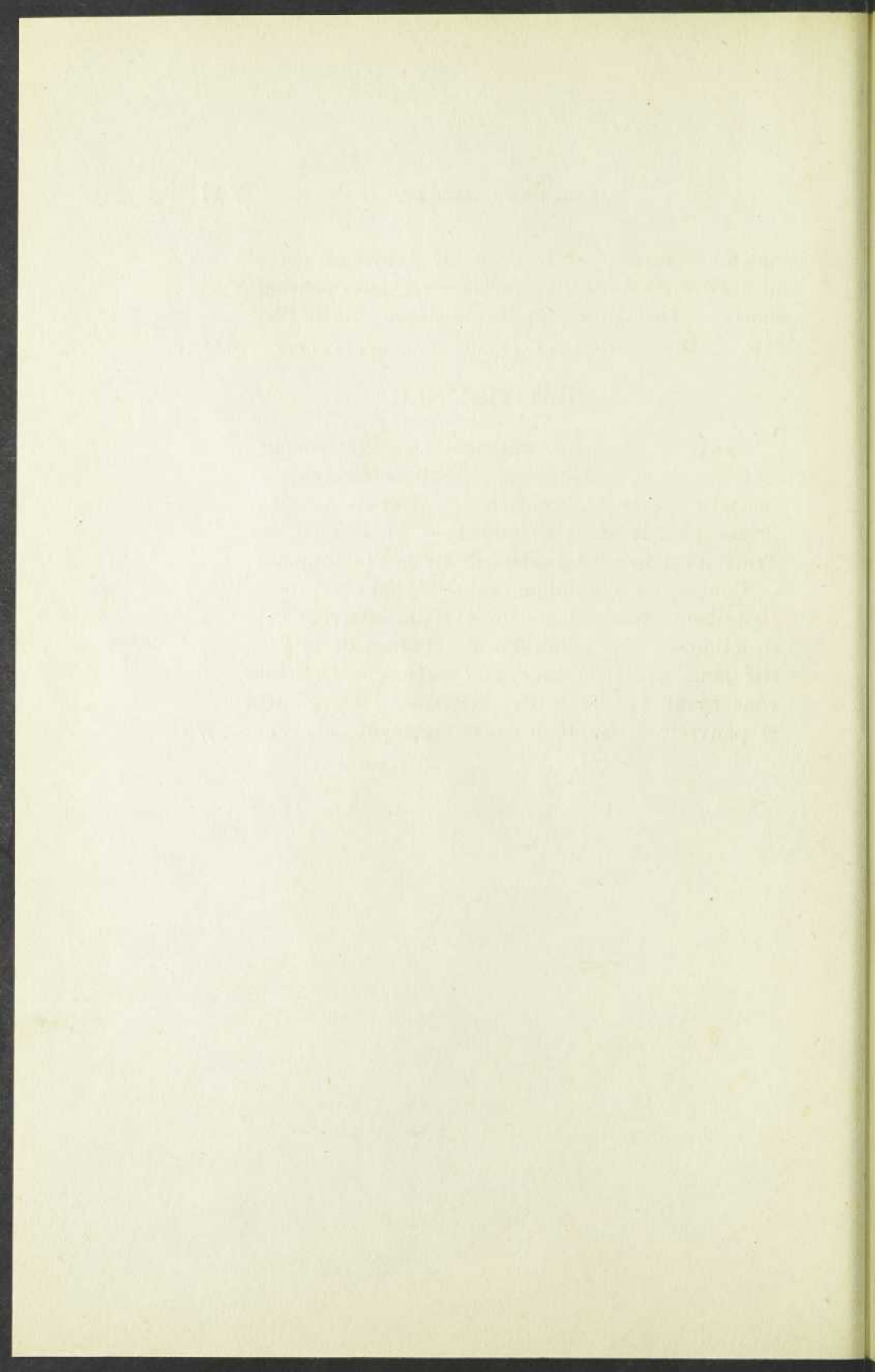
CHAPITRE XLI

1844. — Mois de mai. — Inauguration d'un orphelinat. — La maîtresse des novices entre en fonctions. — Bénédiction d'une cloche. — Compte rendu de M. Paul-Joseph Lacroix, syndic. — Bazar. — Cin-

quième vêtue. — M. le chanoine Prince est préconisé « évêque de Martyropolis ». — Dames pensionnaires. — Deuxième retraite des Dames de la Charité. — Ouragan 431

CHAPITRE XLII

1844. — Élections septennales. — Élections des officières de la Corporation. — Petites élections. — Incendie de la Maison jaune. — Départ de Mgr Prince pour le Mont Colomban. — M. le chanoine Truteau est nommé confesseur de la Communauté. — Concession d'indulgences. — Sixième vêtue. — Deuxième profession. — Projet d'une nouvelle construction. — Zèle admirable des Dames de la Charité pour venir en aide aux Sœurs. — Décisions concernant l'exercice des œuvres. — Dévouement et pauvreté. — Suprême encouragement 447



INTRODUCTION

I

LA FAMILLE TAVERNIER DITE SANSPITIÉ

Le chef de la branche montréalaise des Tavernier s'appelait Julien ¹. L'on ignore la date de son arrivée au pays. Le 19 mai 1749, il épousait Marie-Anne Girouard, fille d'Antoine et de Marie-Anne Barré. Julien Tavernier avait alors vingt neuf ans et sa fiancée, vingt quatre. Le notaire Gervais Hodiesne rédigea son contrat de mariage le 15 mai en présence de plusieurs parents et amis des familles concernées. Ce contrat, très long et compliqué d'antiques formules, prélude ainsi :

« Pardevant le Notaire Royal de la ville et Jurisdiction de Montréal, y résident soussigné, et témoins cy après nommés...

« Furent présents le sr Julien Tavernier dit Sanspitié sergent de la Compagnie de Mr le Chevalier de Lacorne, fils du sr François Tavernier et de défunte dame Marie Marchand, ses père et mère demeurant en la paroisse de Namsaumont ², diocèse d'Amiens en Pi-

¹ Il était fils d'un marchand de laine.

² Pour Namps-au-Mont, situé à 18 kilomètres d'Amiens, canton de Canty, département de la Somme (en Picardie).

cardie, demeurant le dit sr Sanspitié au dit Montréal, pour lui, en son nom et de son consentement d'une part; et le sr Antoine Girouard ancien praticien de la Jurisdiction Royale de Montréal, et dame Marie-Anne Barré son épouse, de luy duement autorisée à l'effet des présentes... ¹.

* * *

Julien Tavernier était marié depuis sept ans lorsqu'il tomba au champ d'honneur, *au mois de juillet 1756, dans les environs du lac Champlain, où il était en guerre pour le service du roi* ².

Du mariage de Julien Tavernier à Marie-Anne Girouard naquirent quatre enfants dont trois seulement survécurent à leur père. C'étaient: Julien-Isidore, Marie-Anne (qui épousa Joseph Perrault) et Antoine, qui s'unit à Marie-Josephte Maurice. De ce dernier mariage est née notre vénérée fondatrice.

C'est bien à Montréal que se fixa le chef canadien-français de la famille Tavernier. C'est aussi à Montréal que notre fondatrice est née, qu'elle s'est illustrée par ses œuvres, que sa mémoire et ses restes précieux sont le plus en vénération.

L'histoire de mère Gamelin débutant avec le dix neuvième siècle, il nous semble à propos de donner ici une brève description de Montréal à cette époque.

¹ V. au supplément.

² V. au supplément un extrait de l'inventaire de ses biens.

La connaissance des milieux où vécurent nos fondatrices est bien de nature à nous intéresser. Peut-être aussi aimerons-nous à comparer le Montréal de 1800, contenant à peine neuf mille âmes, avec le grand Montréal de nos jours dont la population s'est des milliers de fois centuplée dans l'intervalle de cent vingt quatre ans.

II

LE VIEUX MONTREAL

En 1800, la *paroisse* de Montréal comprenait le site délimité par un arrêt du conseil d'État du roi de France (Louis XV) le 3 mai 1722, et dont voici le texte: *L'étendue de la paroisse de cette ville, hors d'icelle sera, sur le bord du fleuve, du côté d'en bas, depuis l'habitation de Louis Gervais, habitant de la Côte Saint-Martin, icelle comprise, et continuera le long de la dite côte jusqu'à celle de Sainte-Marie, et le long de la dite côte Sainte-Marie jusqu'à la dite ville; au-dessus de la dite ville elle contiendra, le long du fleuve, le lieu dit la Pointe Saint-Charles et la côte des Argoulets; dans les terres, elle contiendra les côtes de la Visitation, de Saint-Joseph, Notre-Dame-des-Neiges, la côte Saint-Pierre toute entière, celle de Saint-Paul jusqu'à l'habitation d'Yves Lucas, icelle comprise, et la côte de Sainte-Catherine aussi toute entière, ensemble l'Isle Saint-Paul, située dans le fleuve au devant de la chute de la rivière Saint-*

*Pierre et l'Isle au Héron, située vis-à-vis la dite côte des Argoulets.*¹

Quant à la ville proprement dite, une proclamation du 7 mai 1792 en définit les bornes comme suit :

Comprendra toute cette étendue ou pièce de terre (étant partie et pièce du comté de Montréal), bornée en front par le fleuve Saint-Laurent, et, par derrière, par une ligne parallèle au cours général des murs de fortification², sur le derrière de la dite cité à la distance de 100 chaînes de la porte communément appelée porte Saint-Laurent et bornée sur le côté est ou le plus bas, par une ligne parallèlement au cours général des murs de fortifications, sur le côté est ou le plus bas de la dite cité, à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg Québec, communément appelée la porte de Québec; et sur le côté ouest ou le plus haut, par une ligne courant parallèlement au cours des murs de fortifications, sur le côté ouest ou le plus haut de la dite cité, à la distance de 100 chaînes de la porte du côté du faubourg Saint-Antoine, communément appelée la porte des Récollets.

¹ Dans le Bulletin des Recherches Historiques de décembre 1922, M. E.-Z. Massicotte explique l'origine du nom *Argoulets* donné à l'endroit appelé plus tard *Côte de Verdun*.

² Ces fortifications dataient de 1725. Elles étaient construites en pierre brute; les murs avaient 18 pieds de haut, 4 pieds d'épaisseur à leur base et trois à leur sommet; leur périmètre comptait 13 bastions, 4 vis-à-vis le fleuve, 4 autres sur la petite rivière, 3 vers le sud et 2 vers le nord. Ces murs étaient garnis de barbicanes et les bastions du sud et du nord avaient quelques

Telles étaient en 1800 les limites officielles de la cité de Montréal; en somme, on pourrait les définir: l'espace compris entre le *fleuve* et ce que nous appelons aujourd'hui la *rue McGill*, la *ruelle des Fortifications*, le *Champ-de-Mars*, la *rue Saint-Louis* et la *rue Berri*.

Trente trois rues et ruelles sillonnaient la ville. Il n'y avait alors à Montréal d'autres communautés que celles des Messieurs de Saint-Sulpice, des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, des Hospitalières de Saint-Joseph et de l'Hôpital général dit des *Sœurs Grises*. L'église paroissiale était placée dans l'axe de la rue Notre-Dame, qu'elle divisait en deux sections. Cette église, dont la façade s'orientait vers l'ouest, couvrait une partie de la place d'Armes, comblant l'espace depuis la rue jusqu'au site occupé par l'église actuelle.

La surveillance nocturne et l'éclairage des rues manquant totalement, des gens d'affaires qui voulaient se protéger contre les voleurs armaient leurs maisons de portes et de contrevents en fer. Le feu était particulièrement redoutable en ces temps où il fallait puiser l'eau au fleuve ou aux puits de la ville.

petites pièces d'artillerie. On entra dans la ville par 5 portes et 5 poternes. La superficie de la cité était de 110 arpents (93 acres). On commença la démolition de ces fortifications en 1804. Les faubourgs des Récollets, Saint-Laurent et Sainte-Marie (ou Québec) commencèrent à cette époque à prendre un développement assez considérable. (Beaugrand: LE VIEUX MONTREAL.)

Le botaniste suédois Pierre Kalm, qui visita le Canada en 1749, donne une intéressante description de la ville de Montréal à cette époque.

« Elle est, dit-il, passablement fortifiée ... entourée d'un mur élevé et épais ... Elle a de nombreuses portes ... cinq sur le fleuve. Les rues principales sont droites, larges, coupées à angles droits; il y en a qui sont pavées, mais c'est l'exception. Plusieurs maisons sont en pierre, les autres en bois ... Le mercredi de chaque semaine, les cultivateurs apportent au marché les produits de leurs fermes. On voit aussi beaucoup d'Indiens venir au marché pour offrir en vente des peaux ainsi que des articles garnis de rassades. »

Cinquante ans plus tard, la description de Kalm pouvait encore s'appliquer, en grande partie, à la cité de Montréal. Malgré l'accroissement de sa population et l'activité de son commerce, son aspect, même en étendue, n'avait presque pas varié. On attribuait cette lenteur d'expansion aux murs d'enceinte, qui d'ailleurs n'étaient d'aucune utilité et menaçaient ruine.

En dehors des murs de la ville, on ne rencontrait que des habitations largement espacées : quelques villas aux environs de la montagne, puis, dans toutes les directions, de modestes demeures entourées de jardins ou de vergers. Des maisons plus spacieuses, les unes en pierres brutes, d'autres en bois menuisé, s'élevaient de distance en distance sur de belles fermes qui s'étendaient depuis la ville jusqu'au Mont-Royal et même au-delà.

III

LE FIEF « LA PROVIDENCE »

L'un de ces fiefs nous intéresse particulièrement ; en voici la raison : le 29 novembre 1730, les sieurs Benoit et Gabriel Basset cédaient aux religieuses de l'Hôtel-Dieu une *terre et concession située en cette ville et près la montagne, à environ quinze arpents de cette ville, contenant environ cent cinquante arpents en superficie, tenant sur le devant et d'un côté à monsieur de Lignerie, par derrière, au bout des terres de la côte Saint-Laurent, et d'autre côté, à Jean Tessier Lavigne, avec une maison, grange, etc.* ¹.

C'était, paraît-il, providentiellement que ce domaine devenait l'apanage des religieuses Hospitalières ; serait-ce de là que lui viendrait le nom de *Providence* donné à ce fief ? Nul document authentique n'atteste l'origine de cette appellation qui d'ailleurs n'apparaît officiellement qu'en 1790, dans un contrat passé entre les Sœurs de l'Hôtel-Dieu et le Sieur Joseph Perrault. Par cet acte, les religieuses concédaient à M. Perrault trois perches et six pieds de front sur environ cinquante arpents de profondeur de leur terre « La Providence » ¹.

M. Perrault, dont il est ici question, avait épousé Marie-Anne Tavernier, que plus tard nous verrons se constituer la mère adoptive de l'intéressante orpheline destinée par la Providence à fonder notre Institut.

¹ V. au supplément.

En 1800, Antoine Tavernier, beau-frère de M. Perrault, possédait à la côte Sainte-Catherine un emplacement qui, paraît-il, était une concession prise sur la lisière de terrain cédée à M. Perrault par les Sœurs de l'Hôtel-Dieu. Quoi qu'il en soit, la tradition nous assure que, vers le milieu du fief « La Providence », sur un point de l'espace occupé plus tard par le terrain de l'exposition provinciale, en haut de l'avenue Mont-Royal, naquit notre vénérée fondatrice, le 19 février 1800. Le lendemain, elle était baptisée à l'église Notre-Dame, comme l'atteste l'acte suivant:

Extrait des registres des baptêmes, mariages et sépultures faits dans la paroisse de Montréal, sous le titre du S. Nom de Marie, dans l'Ile, Comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année 1800.

Le vingt février mil huit cent, par moi prêtre soussigné a été baptisée Marie, Emélie, Eugène, née hier du légitime mariage d'Antoine Tavernier voiturier et de Josette Maurice ses père et mère de cette paroisse. Le parrain a été Antoine Tavernier (frère de l'enfant) et la marraine Marie-Claire Perrault soussignée. Le parrain et le père ici présents ont déclaré ne savoir signer.

(signé) Marie-Claire Perrault ¹

Humbert, Ptre

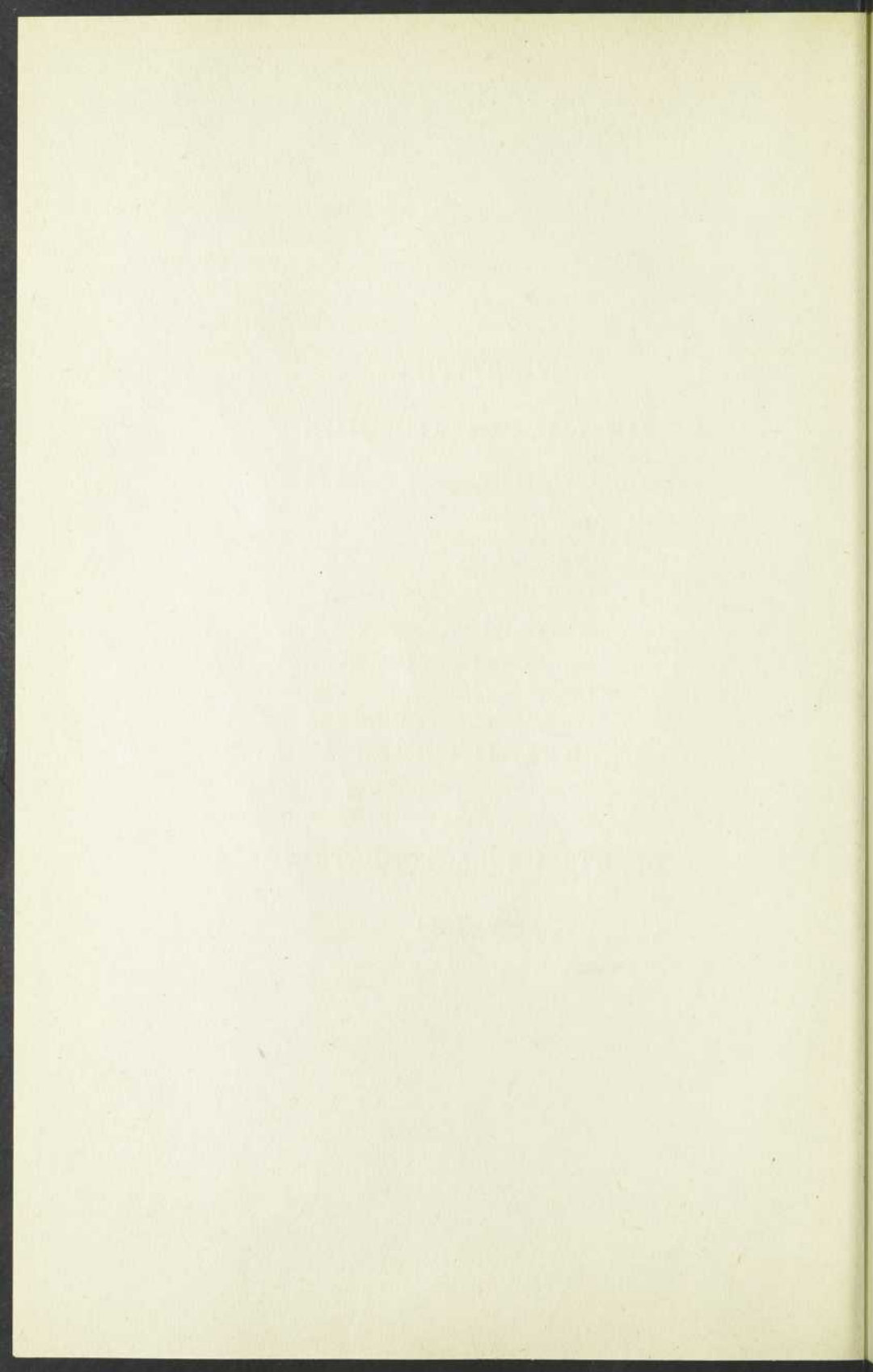
¹ Cousine germaine de l'enfant et fille de Joseph Perrault. Le 7 novembre 1802, elle épousait Austin (Augustin) Cuvillier.

L'INSTITUT
DE LA PROVIDENCE
À MONTRÉAL

I

PRÉLIMINAIRES
ET
DÉBÜTS DE LA FONDATION

1800-1844



CHAPITRE I

DE 1800 À 1819. — FAMILLE D'ANTOINE TAVERNIER. —
PRÉCOCITÉ D'EMMÉLIE. — MORT DE MME ANTOINE TAVERNIER.
— MME JOSEPH PERRAULT. — MME MAURICE NOWLAN. —
MORT DU PÈRE D'EMMÉLIE. — MORT DE MME JULIEN TAVER-
NIER (MARIE-ANNE GIROUARD), AÏEULE D'EMMÉLIE. — MME
FRANÇOIS TAVERNIER (SOPHIE CADIEUX). — MME LEBLOND
(JULIE PERRAULT).

Antoine Tavernier avait épousé Marie-Josephte Maurice-Lafantaisie en 1777. Sur cet intéressant ménage, nous n'avons que des traditions séculaires purement verbales. Cependant, le registre de l'état civil, ce laconique mais irréfutable chroniqueur, nous apprend que du mariage d'Antoine Tavernier à Marie-Josephte Maurice sont nés :

- I — Antoine, le 12 août 1778.
- II — Marie-Josephte, le 25 février 1780.
- III — Augustin, le 25 octobre 1781 (décédé le 2 février 1784).
- IV — Louis, le 15 août 1783 (décédé le 22 août suivant).
- V — Ursule, le 15 août 1783 (décédée le 29 août suivant).
- VI — Joseph, le 21 mars 1785 (décédé le 7 avril 1787).
- VII — Nicolas, le 22 juin 1787 (décédé le 7 juillet suivant).

- VIII — Hilarion, le 21 octobre 1788 (décédé le 17 mars 1798).
IX — Julien, le 17 novembre 1789.
X — Isidore, le 4 avril 1791.
XI — François, le 7 juillet 1792.
XII — Euphrosine, le 19 mars 1794 (décédée le 1er mars 1795).
XIII — Sophie, le 7 juin 1796 (décédée le 4 juillet suivant).
XIV — Marie-Emmélie-Eugène, le 19 février 1800 ¹.

* * *

Que la petite Emmélie ait eu une plus large part que ses aînés dans les caresses de ses parents, personne n'en saurait douter : son titre de dernière-née lui valait bien ces préférences. Toutefois, des contemporaines de sa famille, telles que les dames Cuvillier et Nowlan, assuraient que l'enfant devait plutôt ces faveurs aux charmes de ses qualités naissantes. A peine avait-elle atteint l'âge de trois ans que déjà l'on racontait de la mignonne créa-

¹ C'est mère Gamelin. Elle signait *Amélie*. Parmi les actes officiels la concernant, les uns sont orthographiés *Émélie*, d'autres Emilie ou Emmélie. La patronne fêtée par mère Gamelin est sainte Emmélie de Césarée, veuve de saint Basile, qui prit le voile après la mort de son époux et éleva si bien ses enfants que quatre d'entre eux ont été honorés du culte de l'Église. Notre communauté honorant aussi sainte Emmélie comme patronne de notre mère fondatrice, nous avons adopté cette dernière orthographe.

ture maintes délicieuses anecdotes présageant une intelligence vive et une grande bonté de cœur. La précocité de sa compassion envers les pauvres fut particulièrement surprenante. Heureuse de constater chez son enfant d'aussi consolantes dispositions, Mme Tavernier se plaisait à faire passer par ses petites mains l'aumône destinée au mendiant qui venait la solliciter « pour l'amour du bon Dieu ». Cette tâche, l'intéressante enfant la prenait à cœur au point de verser des larmes quand elle trouvait insuffisante la part réservée à ses bons amis les pauvres.

* * *

Emmélie devait bientôt connaître les amertumes de l'adversité. Destinée par la Providence à fonder des œuvres de soulagement et de consolation, elle allait tout d'abord s'instruire à l'école de la souffrance. Elle n'avait pas encore quatre ans révolus lorsqu'elle perdit sa mère ¹.

Le 11 février 1804, la mort enlevait Mme Tavernier à sa famille alors composée de cinq enfants : Antoine, Marie-Josephte, Julien, François et

¹ Mme Antoine Tavernier (Marie-Josephte Maurice) naquit à la Rivière-des-Prairies le 27 décembre 1756, du mariage de Jean-François Maurice dit Lafantaisie et de Marie-Josephte Corbeil. Son mariage à Antoine Tavernier fut célébré, à Montréal, le 27 août 1777.

Emmélie. Elle fut inhumée deux jours après sa mort comme l'atteste l'acte suivant :

Le treize février mil huit cent quatre, par moi prêtre soussigné a été inhumé le corps de Marie-Josette Maurice, femme de Antoine Tavernier, tanneur de cette paroisse, décédée avant hier âgée de quarante huit ans, ont été présents, Pierre Jourdain et Laurent Baron soussignés.

Laurent Baron, Pierre Jourdain, Roque, ptre.

* * *

Malgré son jeune âge, Emmélie ressentit douloureusement le malheur d'avoir perdu sa mère. Toute sa vie, elle garda de ce grand deuil un souvenir qui devait plus tard stimuler sa charité envers les orphelins. Avant de mourir, Mme Tavernier avait confié sa petite Emmélie à sa belle-sœur Mme Joseph Perrault, qui s'en chargea volontiers, mais ne la reçut chez elle qu'après la mort de son mari décédé en juillet 1805¹. Des onze enfants de Mme Perrault, quatre seulement survivaient à leur père ; c'étaient Julien-Isidore, libraire à Montréal, Marie-Claire (Mme Austin Cu villier), Agathe et Joseph. Seuls, ces deux derniers demeuraient avec leur mère lorsque la petite Emmélie leur fut adjointe. Ils la reçurent avec bonheur, l'entourèrent d'attentions et l'aimèrent comme leur propre sœur.

¹ Voir au supplément la généalogie Perrault.

Mme Perrault s'entendait en éducation. Ses filles, Mme Austin Cuvillier et Mlle Agathe Perrault, passaient pour des femmes accomplies. Elle voulut qu'il en fût ainsi de sa nièce. Le programme éducationnel de Mme Perrault impliquait les principes de la vie chrétienne, le savoir-vivre social et le savoir-faire domestique. Elle fit aussi donner privément à sa nièce des leçons de français et d'écriture. A cette époque où la bonne tenue d'une maison importait plus que la crainte des fautes d'orthographe, la grammaire et ses annexes s'accommodaient mal de l'enseignement à domicile; aussi Mme Perrault songea-t-elle à confier Emmélie aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, dont le pensionnat était situé rue Saint-Jean-Baptiste. Emmélie y continua ses études et y fit sa première communion.

* * *

Pendant qu'Emmélie se formait insciemment aux rôles que la Providence devait plus tard lui assigner dans le monde, d'autres événements, devant influencer plus ou moins directement sur sa destinée, se succédaient annuellement, sans interruption.

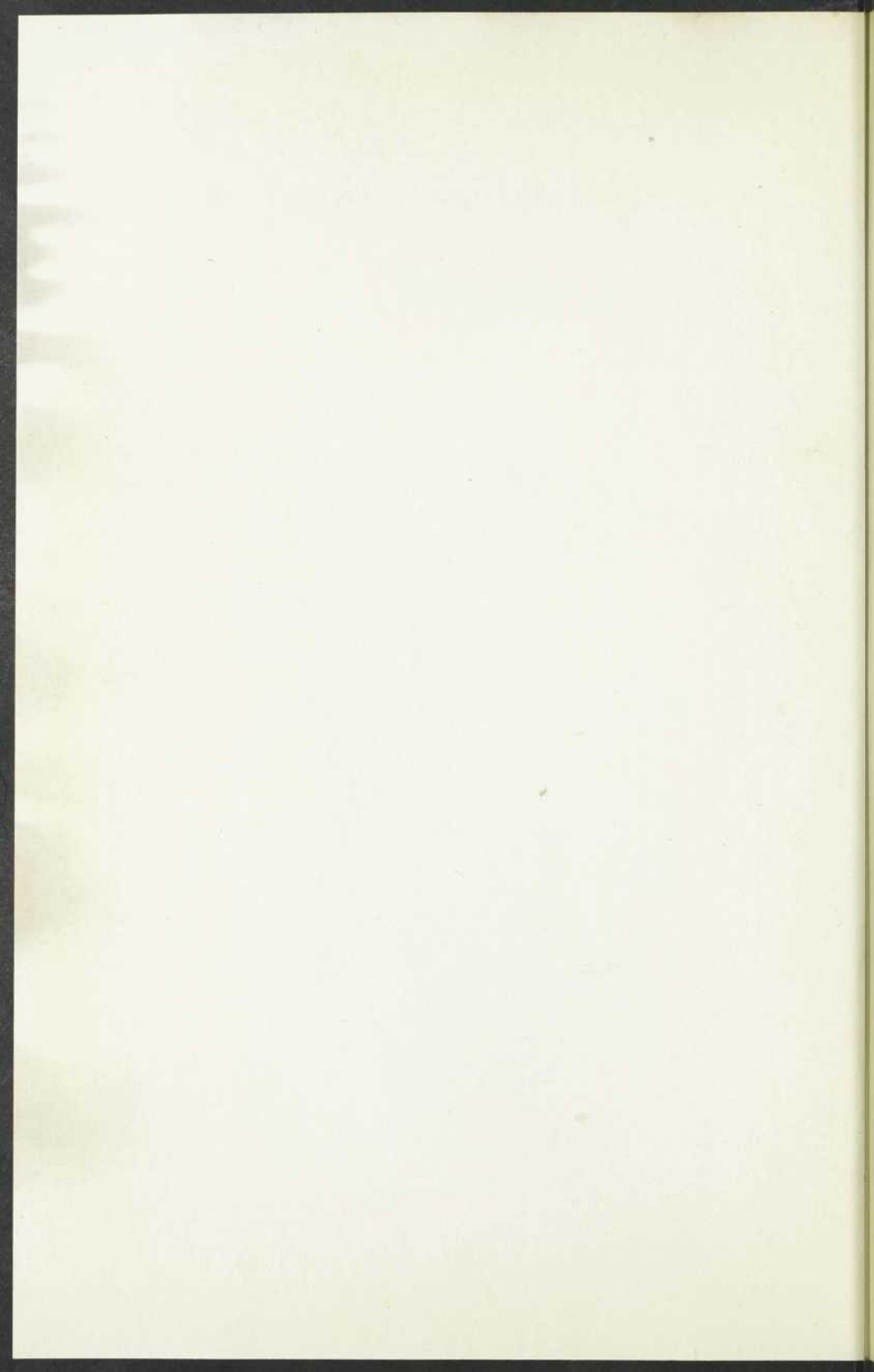
Le 10 février 1812, Mlle Agathe Perrault épousait, à Montréal, le lieutenant Maurice Nowlan, du 100^e Régiment, en garnison aux Trois-Rivières.

A cette époque, de graves rumeurs circulaient dans le pays. Les États-Unis, profitant des complications politiques amenées par Napoléon Ier, voulaient tenter encore une fois la conquête du Canada. Le 18 juin 1812, le Congrès américain déclarait la guerre à l'Angleterre. Les hostilités commencèrent dès le mois de juillet. La campagne se continua en 1813 et ne se termina qu'en 1814. Elle fut glorieuse pour le pays dont l'armée se composait de Canadiens et d'Anglais. Tous se conduisirent en héros. Les Canadiens français, que le gouverneur général Prévost traitait avec tact, déployèrent magnifiquement la valeur de leur race. Qui d'entre nous ignore les brillants exploits de Lacolle, Chrysler's Farm, Châteauguay et d'autres encore? Ces faits, qui appartiennent au domaine de notre histoire nationale, nous intéressent doublement, car c'est à la rencontre de Sackett's Harbour, le 29 mai 1813, que le lieutenant Maurice Nowlan, gendre de Mme Perrault, tomba frappé d'une balle ¹. Nous verrons dans la suite combien le veuvage de Mme Nowlan devait contribuer à modifier les conditions d'existence de sa cousine Emmélie.

¹ M. Nowlan était un Irlandais catholique. Il était fils de William Nowlan et de Catherine Cavanagh. C'était apparemment un officier de mérite. Dans une lettre adressée au gouverneur général Prévost (20 décembre 1813), sir Gordon Drummond, lieutenant général, exprime les regrets que lui cause la perte du lieutenant Nowlan, du 100^e Régiment (Rapport sur les Archives Canadiennes, 1896). V. au supplément l'article « Nowlan ».



L'ancienne église Notre-Dame, à Montréal, où furent baptisés Mère Gamelin et ses enfants.
Voir pp. 5, 8, 48, 130.



* * *

Le 11 juillet 1814, Emmélie voyait la mort lui enlever son père qu'elle aimait tendrement. Le 11 mars de l'année suivante, sa sœur Marie-Josephite, veuve de Joseph Guilbault, succombait à son tour. Sa mort continuait pour la jeune orpheline la chaîne d'afflictions qui reliait pour ainsi dire l'une à l'autre les années de son enfance. Ces épreuves la rendaient plus chère à sa mère adoptive et à ses cousines, qu'elle payait d'un juste retour.

C'est probablement vers 1815 qu'Emmélie termina ses études. Dans un charmant entretien sur les origines de la Providence, feu l'abbé Gustave Bourassa dit à ce propos¹: « L'instruction des filles à cette époque n'était ni très étendue ni très compliquée. Elles pouvaient faire ce qui passait pour de bonnes études sans multiplier les années à l'école et au couvent. Cette éducation n'était peut-être pas conforme à toutes les exigences d'une éducation accomplie, mais elle était proportionnée aux moyens et au niveau de la société canadienne. Elle excluait surtout très sensément du programme des études et du régime

¹ L'abbé Bourassa était renseigné par Mme E.-R. Fabre, Mme François Leclaire et les traditions léguées à notre communauté par d'autres contemporaines de mère Gamelin.

des pensionnats toute superfluité prétentieuse et dispendieuse.

« Emmélie Tavernier sortit du couvent de la Congrégation de Notre-Dame, alors le seul pensionnat de Montréal, sans avoir *gradué* en aucune sorte de métal. Je ne sais si elle y remporta quelque succès, ni dans quelle catégorie d'élèves elle fut classée, ni quel souvenir elle laissa à ses maîtresses et à ses compagnes, car sa tante la rappela bientôt chez elle. Je ne jurerais pas que l'orthographe de sa nièce n'en souffrit pas toujours un peu, mais c'était là un péché habituel à plus d'une personne comme il faut ... La jeune fille y gagna en revanche de se former plus tôt à ces vertus domestiques que l'on n'acquiert parfaitement qu'au foyer de la famille et à cette science du ménage dans laquelle excellaient nos grand'mères et qu'appréciaient si fort nos grand-pères. »

Aussi bien nous ignorons quelle fut au juste la durée de son séjour au pensionnat de Notre-Dame. Lorsqu'elle retourna chez sa tante, sa cousine, Mme Nowlan, était réinstallée auprès de Mme Perrault, sa mère. C'est alors que cette dernière, devenue vieille et infirme, s'en remit désormais à Mme Nowlan du soin et de la direction de sa nièce. Tel fut le point de départ du rôle maternel que Mme Nowlan tint auprès de Mlle Tavernier et que, dans la suite, elle devait continuer à la famille spirituelle de son intéressante pupille.

* * *

Le 26 mars 1816, s'éteignait doucement Mme Marie-Anne Girouard, veuve en premières nocés de Julien Tavernier et grand'mère de notre fondatrice. Cette dame avait épousé en secondes nocés Ignace-Gabriel Chèvrefils ¹, décédé vers 1796. Elle avait vécu quatre vingt onze ans. Il est probable que la vénérable aïeule passa ses dernières années chez Mme Joseph Perrault, son unique fille ². Un seul de ses frères, Joachim-Amable Girouard, lui survécut ³.

En 1818, M. François Tavernier, devenu veuf ⁴, confia la tenue de sa maison à sa jeune sœur Emmélie qui remplit ses nouvelles fonctions avec une rare habileté. Le rôle de ménagère lui plaisait à plus d'un titre. Se trouvant à peu près maîtresse de ses actes, elle s'entendit avec son frère afin d'assister autant de pauvres qu'il s'en présenterait chez lui. C'était continuer l'office dont elle avait la charge chez sa tante. D'ailleurs,

¹ Ce second mariage eut lieu le 26 janvier 1767.

² C'est l'opinion exprimée par l'honorable Désiré Girouard dans une lettre qu'il adressa à mère Amable le 26 janvier 1886.

³ Voir au supplément la généalogie des familles Perrault, Girouard, Tavernier.

⁴ De Louise Beauchamp, décédée le 17 octobre 1818.

d'une génération à l'autre, les familles Tavernier et leurs parents à tous les degrés avaient toujours fait preuve d'une tendre charité envers les pauvres. François Tavernier ne dérogeait pas. Aussi sensible d'âme que bouillant de caractère, il vit avec plaisir sa clientèle de miséreux doubler, puis tripler, grâce à sa jeune sœur.

Le 19 avril 1819, M. Tavernier épousait en secondes noces Mlle Sophie Cadieux, jeune personne d'un gracieux extérieur et d'excellente éducation. Dès leur première entrevue, Mlle Tavernier et sa nouvelle belle-sœur se lièrent d'une amitié dont elles ne devaient comprendre la véritable importance que vingt cinq ans plus tard ¹.

Après le mariage de son frère, Emmélie retourna chez sa tante. Sa vie, sous la direction de sa cousine, n'avait rien de monotone.

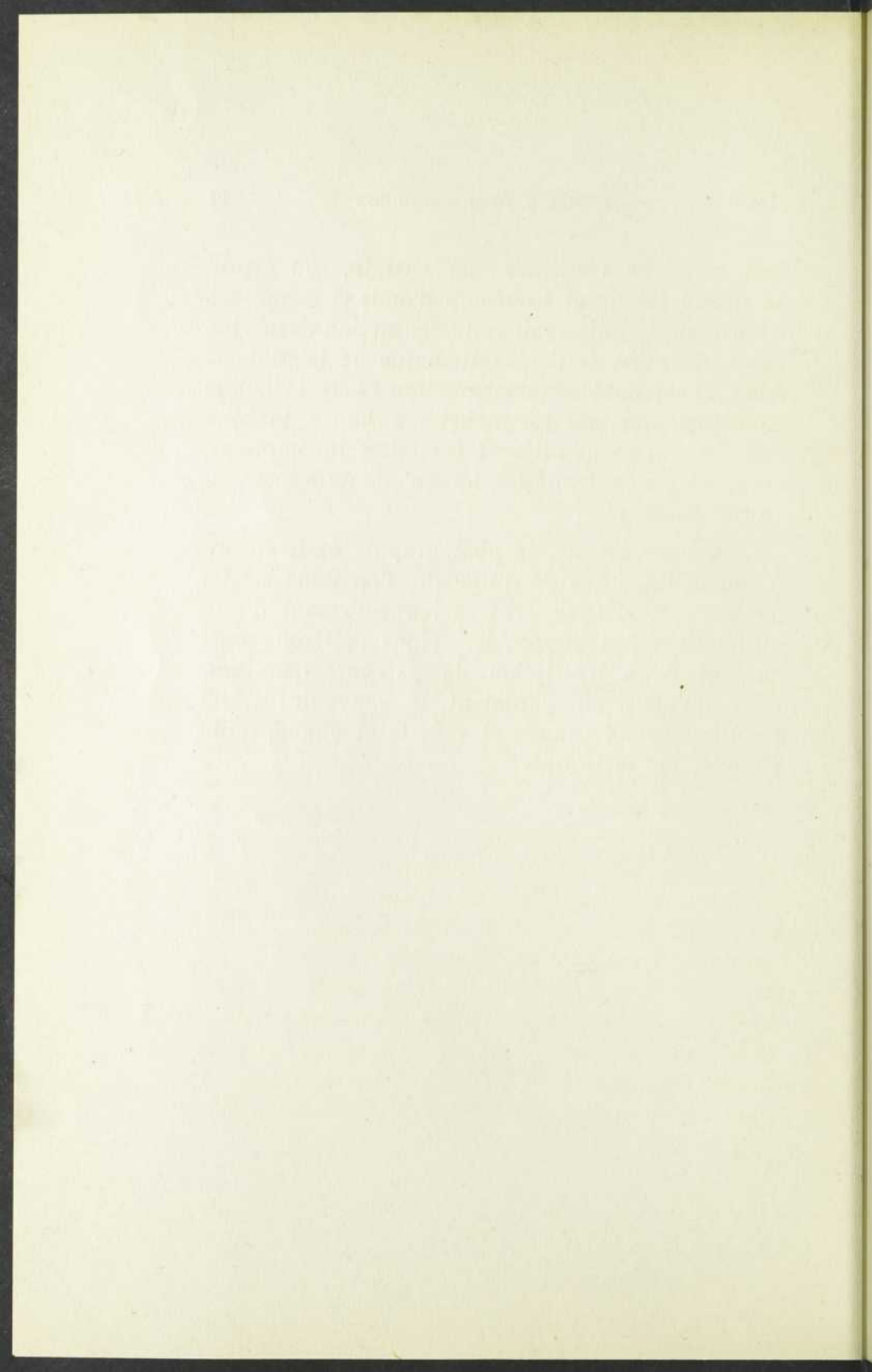
« Toute à ses devoirs auprès de sa tante, elle ne répugnait pas à aller dans le monde et à prendre part à ses plaisirs honnêtes. Son excel-

¹ Mme François Tavernier fut l'un des plus fermes appuis de notre fondatrice. Elue, en 1841, secrétaire de la Corporation de l'Asile de la Providence, elle garda cette charge jusqu'en 1863; tout notre premier cahier de délibérations concernant l'administration des biens de l'Institut est signé et paraphé de sa main. Décédée en 1892 à l'âge de quatre vingt seize ans.

lent cœur, sa franchise, son entrain, son esprit, sa gaieté lui firent beaucoup d'amis et même des admirateurs. Elle avait cette distinction naturelle, aussi éloignée de l'affectation que de la raideur, fruit de la noblesse du caractère et de la bonne éducation, qui met un cachet de haute marque sur les autres qualités et les laisse incomplètes, si excellentes soient-elles, lorsqu'elle ne les accompagne point. »¹

A cette époque, la photographie était encore à son début. Les portraits que l'on nous a faits de notre fondatrice dans sa jeunesse sont d'une authenticité fort discutable. Nous préférons nous en tenir à la description de ses contemporaines, telle qu'elles en gardaient le souvenir : traits réguliers, yeux grands et vifs, teint chaud, taille élancée, air distingué.

¹ Abbé G. Bourassa, conférences.



CHAPITRE II

DE 1819 À 1822. — SÉJOUR DE M^{LLE} TAVERNIER À QUÉBEC. — LETTRES DE M^{LLE} TAVERNIER À M^{ME} NOWLAN. — MORT DE M^{ME} JOSEPH PERRAULT (MARIE-ANNE TAVERNIER). — SÉJOUR DE M^{ME} NOWLAN À QUÉBEC. — NOUVELLE CORRESPONDANCE.

A la fin de l'année 1819, M^{lle} Tavernier se rendit à Québec afin de répondre aux pressantes invitations de sa cousine M^{me} Joseph Leblond (Julie Perrault) qui habitait cette ville depuis son mariage, le 7 janvier 1818. M^{me} Leblond était la fille de M. Julien-Isidore Perrault, libraire de Montréal, et, par conséquent, petite-fille de M^{me} Joseph Perrault. M^{me} Leblond, ayant perdu sa mère à l'âge de sept ans, avait eu sa large part dans la sollicitude de sa grand'mère M^{me} Perrault et de sa tante M^{me} Nowlan. M^{me} Perrault ne put résister aux sollicitations de sa petite-fille et permit à Emmélie de s'éloigner pour quelque temps. Le séjour de M^{lle} Tavernier à Québec dura au moins un an et demi en deux fois. Il provoqua entre elle et M^{me} Nowlan un échange de lettres dont nous avons le bonheur de posséder une partie. Ces pages, rédigées à la hâte comme l'on pourra en juger, sont charmantes de candeur. On ne les reproduit ici qu'à titre de précieux souvenir; toutefois, pourvu qu'on les examine avec

tant soit peu d'attention, elles ne peuvent qu'édifier. Sous leur forme familière, et parfois mondaine, elles suintent, pour ainsi dire, la piété, la charité, la simplicité, la franchise, la soumission, la gratitude, l'amour du travail, le souci des devoirs domestiques et des convenances sociales.

4 janvier 1820. — Voilà longtemps que je veux vous écrire; la nouvelle année me fournit l'occasion d'accomplir ce devoir. Vous me tenez lieu de mère et c'est à vous maintenant que je dois m'adresser. Croyez cependant que la soumission que je vous porte vient du cœur et qu'elle n'est pas seulement l'effet de l'amitié que j'ai pour vous. Je souhaite qu'en cette année vous soyez plus heureuse que jamais. Pour ma tante ¹ je demande à Dieu la santé; j'ai été heureuse d'apprendre qu'elle était mieux. M. Leblond croyait partir ces jours-ci, mais il est survenu des affaires qui le retarderont jusqu'au 15 de ce mois. Il a hâte de vous parler de son cher enfant, si raisonnable à présent; on dirait que c'est un enfant d'un an; personne ne peut croire qu'il est plus jeune. Il ressemble à Julie ² et au petit Adolphe ³.

Il faut voir son père l'admirer; il en est si fier qu'il invite tous ses amis à le venir voir. On vous le

¹ Marie-Anne Tavernier, veuve de Joseph Perrault.

² Julie Perrault, épouse de Joseph Leblond.

³ Demi-frère de Mme Leblond.

mènera au printemps. Je vous assure qu'on s'ennuierait sans ce bijou-là. Point de nouvelles à vous apprendre. M. X. n'est point ici ; voilà six semaines qu'il est parti, mais il doit revenir bientôt. Je vous en donnerai des nouvelles dans une prochaine lettre. On me marie partout avec lui cette année, tous se sont donné la main pour me faire ce souhait. Je ne sais qui peut avoir fait courir ces bruits-là. Je voudrais pouvoir les détourner, j'en suis incapable. J'ai vu Marie-Anne ¹ dernièrement ; elle se porte bien et vous fait ses amitiés ; elle voudrait monter à Montréal avec son père ². Veuillez dire à Sophie ³ que j'ai reçu sa lettre avec plaisir, j'étais inquiète d'elle. Mes respects à ma tante. Embrassez Marguerite pour moi. Si vous voyez Mme Lagrave offrez-lui mes compliments...

18 janvier 1820. — Ne soyez pas fâchée de ce que je ne vous ai pas écrit plus tôt. M. Perrault ⁴ s'attend à un appel général des députés dans le mois de février. Il pense partir jeudi, sinon, il écrira à François de descendre à Québec. Guilbault ⁵ veut sortir d'ici ; je ne sais où il trouvera un emploi ; les places sont rares à Québec en cette saison.

¹ Marie-Anne Cuvillier mariée en 1844 à M. G. B. Symes.

² M. Austin Cuvillier.

³ Mme François Tavernier.

⁴ M. Joseph Perrault (frère de Mme Nowlan), député au parlement pour le comté de Montréal.

⁵ Jos.-Edouard, neveu de mademoiselle Tavernier (fils de Joseph Guilbault et de Marie-Josephite Tavernier).

Nous avons tiré le gâteau chez l'avocat Leblond. M. Perrault a été roi, et l'une des demoiselles X. a été reine. Il n'a pas voulu lui faire de politesses, et il a laissé la pauvre demoiselle dans la confusion. Il n'est pas galant, mon pauvre cousin! On l'a badiné sur sa reine... Il était fâché de se trouver dans les honneurs! Mme Leblond a des plaintes à vous porter contre lui; elle voulait le marier ici, mais elle ne réussira pas dans son entreprise. Le petit Jos. a commencé à marcher; ça été pour nos étrennes; nous en sommes fiers.

M. Perrault est jaloux de M. Leblond qui a reçu une lettre de vous ce matin. Vous nous avez tirés d'inquiétude en nous apprenant que ma tante est mieux. M. Perrault vous prie de donner des étrennes à Gatien et moi j'espère que vous m'enverrez les miennes. Vous savez que la moindre chose me fait plaisir pourvu que ça vienne de vous...

13 avril 1820. — Julie a reçu votre lettre hier. J'ai vu ce que vous lui dites de M. X. Vous pouvez dire à Sophie que tout est fini... mes amis m'en félicitent. Je ne trouverai jamais de parti aussi riche... M. Leblond croyait que je n'aurais pas été heureuse avec lui. On ne peut faire trop de réflexions avant de s'engager pour toujours. Tout le monde est surpris; on s'attendait tant à mon mariage avec M. X... Il y a eu à ce sujet des gageures de vingt cinq guinées paraît-il. Quand je serai avec vous, je vous raconterai tout cela en détail. J'ai hâte que les *steamboats* marchent pour aller vous voir. Nous attendons M. Perrault au premier et nous retournerons avec lui. Je vois

approcher ce temps avec plaisir, il y a si longtemps que je ne vous ai pas vue. J'ai appris avec peine la mort de la petite Manette; elle avait pourtant l'air bien portante quand je suis partie. Je suis persuadée que Babé¹ aura eu du chagrin; la petite avait tant d'esprit pour son âge. Mes meilleures amitiés à Babé et veuillez lui dire que je prends part à sa peine. Julie se porte bien ainsi que le petit qui engraisse toujours; j'espère que nous aurons le plaisir de vous le montrer au printemps. Mes amitiés à tous.

20 mai 1820. — Je vous écris rarement parce que vous recevez de nos nouvelles toutes les semaines et que je n'ai rien à vous apprendre. Nous avons su par M. Nichols que ma tante est mieux, nous avons été quelque temps sans avoir de ses nouvelles et j'étais inquiète. J'espère qu'elle se rétablira et que je la retrouverai en bonne santé. Marie-Anne (Cuvillier) ne partira que dans quinze jours. Elle a reçu deux chapeaux d'Angleterre; un de paille et un de castor. Vu le deuil du roi, elle ne les mettra que chez elle. M. Nichols a eu la bonté de déballer ses chapeaux pour nous. Julie et moi en avons pris chacune un en *leghorn* (paille de Livourne). Je les trouvais trop cher, mais M. Leblond me dit que ce serait folie de les laisser partir et que d'autres nous coûteraient encore plus cher. Ils sont beaux et reviendront à dix piastres tout garnis. Je crois avoir bien fait. Comme vous

¹ Babé: Barbe Castongué, épouse de Julien Tavernier. Ce dernier était le frère d'Emmélie.

m'avez dit de faire marquer à votre compte ce que j'achèterais en attendant que je puisse vous rembourser quand j'aurai reçu mon héritage, j'espère que vous ne serez pas fâchée des dépenses que j'ai faites en votre nom. Depuis que je suis ici j'ai acheté ma redingote (la moitié), quatre louis; des souliers, un louis; une robe de soie noire, pour le deuil ¹ du roi strictement porté ici, un louis. Ce qui revient à six louis, à part mon chapeau. Je vous prie de m'écrire ce que vous en pensez et de me dire si vous me trouvez extravagante... J'ai hâte de voir mon nouveau neveu ²; veuillez l'embrasser pour moi et dire à Marguerite ³ que M. Daulé ⁴ a pris le thé avec nous ces jours derniers et s'est informé d'elle. Mes amitiés à Babé; j'espère que sa petite Rosalie ⁵ est mieux...

¹ Deuil du roi Georges III, décédé le 29 janvier 1820.

² François Tavernier né le 11 janvier 1820, fils de François Tavernier et de Sophie Cadieux.

³ Marguerite Perrault (sœur de Mme Leblond) née en 1804 mourut religieuse Ursuline (mère Sainte-Agathe) à Québec.

⁴ L'abbé Jean-Denis Daulé, né à Paris en 1766, ordonné en 1790. Chassé par la révolution, il arriva à Québec en 1794. Il fut pendant plusieurs années chapelain chez les Ursulines de Québec. Devenu aveugle, il se retira à Lorette où il mourut le 16 novembre 1852 à 86 ans. L'abbé Daulé était musicien. En 1819, il publia un recueil de cantiques dont les mots s'adaptaient à des airs populaires notés à la fin du recueil.

⁵ Rosalie Tavernier, mariée le 15 octobre 1832 à J. Enodschamps.

24 août 1820. — J'ai reçu votre lettre avec plaisir, malgré les sévères leçons qu'elle contenait. Vous êtes ma meilleure amie et la plus capable de me donner des conseils... Cependant, il ne faut pas croire tout ce que l'on dit à mon sujet. Pour la messe sur semaine, c'est bien rare que je l'aie manquée. Quelquefois, quand je passais la nuit presque entière auprès du bébé, pour faire reposer Julie, je ne pouvais me lever assez matin pour la messe. L'une des servantes est malade, et vous pouvez penser que, n'ayant qu'une fille, j'avais besoin d'aider. Il est vrai que je suis sortie souvent. Comme j'étais en promenade, tout le monde m'invitait. Mais, à cette saison, les soirées ne sont pas aussi fréquentes. Cependant, il y a eu une grande réunion, chez l'avocat Leblond, pour fêter les nouveaux mariés. Il y avait bien cinquante personnes. Nous avons eu beaucoup de plaisir. Plusieurs autres se proposent de les fêter, et Julie doit aussi les inviter. C'est bien difficile pour moi de ne pas y aller, quand Julie et les autres de la famille y vont. Cependant, j'ai fait la promesse de ne point danser et j'espère la tenir tout l'hiver...

L'on me dit que M. Lartigue sera fait évêque sous peu et qu'il résidera à Québec¹. Ça me ferait beaucoup plaisir, car M. Dufresne² doit partir pour aller en

¹ Le 1er février 1820, S. S. Pie VII élevait M. J.-J. Lartigue à la dignité d'évêque de Telmesse, en Lycie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal.

² M. l'abbé Michel Dufresne né à Montréal le 30 septembre 1791, ordonné le 9 octobre 1814. Il se noya à Saint-Gervais, où il était curé, le 27 avril 1843, lorsqu'il revenait d'administrer un malade,

cure; je prendrai M. Lartigue pour mon directeur, et vous ne serez plus en peine de moi sous sa direction.

31 août 1820. — J'ai reçu ce matin votre lettre par M. B... Julie a mal aux yeux; elle ne veut pas que je vous le dise, mais moi, qui suis babillarde, je vous écris toutes les nouvelles. Le bébé est bien; il engraisse tous les jours; il est si méchant qu'il en est drôle. Je l'embrasse pour vous. J'ai bien des histoires à conter à Sophie, mais pour cela, il faut qu'elle m'écrive la première. Nous avons appris le triste accident du feu. M. Perrault doit perdre son assurance. Si ça continue, Québec aura plus de chance que Montréal, qu'on ne doit plus reconnaître depuis que le feu y a détruit tant de maisons. M. Leblond prêche sur les chandelles le soir.

Vous me parlez des nouveaux mariés... Ils étaient en *fulldress* chez Mme Leblond. Les mariées avaient des robes de satin blanc recouvertes de point et portaient de grandes plumes sur leurs têtes. Tous ceux qui se marient ici, sont farauds. Madame M. a reçu pour trente louis de hardes, sans compter un lit complet, une douzaine de chaises, etc. Mme N. a également un beau trousseau.

Je vous dirai que j'ai été de cérémonie avec un monsieur de la basse-ville. C'est ce monsieur dont Julie vous a parlé. M. Leblond et Julie lui font beaucoup de politesses. N'allez pas croire cependant, à un mariage avec moi, de crainte d'être trompée comme l'hiver dernier.

18 septembre 1820. — Je viens de recevoir de vos nouvelles. Mme Laforce nous dit qu'elle vous a trouvée

en bonne santé. J'espère que M. Perrault (Joseph) pourra venir nous voir cet hiver. On dit que la chambre s'ouvrira de bonne heure cette année, mais je ne crois pas que M. Julien (Perrault) vienne cet automne, comme il l'avait promis à Julie. Tâchez donc de l'engager à descendre; Julie serait si heureuse de voir son père. Elle vous remercie de la bonté que vous avez eue de lui envoyer des melons. Elle pense au moins qu'elle doit à vous ou à son oncle ceux qu'elle a reçus. Je vous assure qu'elle était contente d'avoir des raisins. Quant aux melons, elle ne peut plus les sentir depuis qu'elle en a reçu huit à la fois... Le bébé fait ses grosses dents; il souffre, mais a tant de courage qu'il supporte bien cela...

4 décembre 1820. — Les docteurs nous disent que le bébé est hors de danger. Nous espérons que ce mieux va continuer. Nous avons eu assez de peine! Nous étions dans des transes continuelles, nous attendant à sa mort à tout moment. Les sangsues lui ont fait beaucoup de bien; il a perdu six onces de sang et depuis il prend du mieux. Il est soigné par trois médecins. Si vous aviez vu le pauvre petit, vous en auriez désespéré comme nous. Il a été facile à soigner, mais il commence à être de mauvaise humeur. Il voudrait manger, et comme les docteurs s'y opposent, il boit de l'eau d'orge, du gruau et du bouillon de poulet. Sa nourrice a passé la semaine avec nous, ce qui a bien aidé, surtout la nuit, mais elle ne peut plus rester ici. Je recommande à Julie de prendre garde à elle; je l'empêche de prendre le bébé; elle vous fait dire de ne pas être inquiète d'elle. Puisque son enfant est

mieux, elle n'est plus malade nous dit-elle. Elle a bien désiré que vous veniez nous voir pour nous consoler.

13 décembre 1820. — Je viens vous apprendre que M. Perrault (Joseph) est arrivé hier soir, en bonne santé. Comme il est occupé à faire des visites aujourd'hui, il me charge de vous écrire à sa place. Il a reçu une invitation pour dîner au Château cette semaine. La chambre s'ouvre demain et ces messieurs se préparent en conséquence.

Le bébé nous donne encore du trouble la nuit. Ses dents, maintenant au nombre de dix huit, l'ont beaucoup fait souffrir; il a bien maigri. Son grand-père lui a fait présent d'une petite cariole; il va se promener de ce temps-ci, notre beau garçon! Il est plus joli que jamais. J'ai reçu une lettre de Sophie; je la remercie de m'avoir envoyé cet argent; je pense le donner à M. Leblond, en à compte sur ce que je lui dois, car j'ai ce qu'il me faut pour cet hiver. Sophie ne nous parle presque pas de son petit François; est-ce qu'elle n'est pas fière de lui? On ne sait pas s'il marche, ni s'il a des dents; il faut qu'elle nous en parle plus amplement. Vous voyez que je n'oublie jamais de vous donner des nouvelles du nôtre. Respects, amitiés...

19 février 1821. — Il y a longtemps que je veux vous écrire. J'ai reçu une lettre de Sophie, qui me dit que toute la famille est en bonne santé. Nous étions inquiètes de M. Perrault ¹; nous pensions bien que son

¹ M. Julien Perrault probablement.

voyage le fatiguerait. Je ne crois pas que Québec le revoie de sitôt; il s'y est bien ennuyé ... Le bébé grandit mais il est délicat; lui qui était si gros et gras! Que je désire voir mon petit neveu! Je me le figure quelquefois quand je vois d'autres enfants de son âge. Il doit être éveillé s'il tient de père et mère. Quelle chance pour Sophie d'avoir un enfant si facile à élever! J'apprends avec plaisir qu'elle et son mari vont tous les soirs veiller avec vous, cela vous fait passer le temps plus agréablement. Il me semble entendre votre conversation; et je pense bien que vous me tenez sur le tapis par moments. Julie se prépare à donner une grande soirée pour fêter ma naissance. Quand je pense que je vais avoir vingt et un ans, cela me démonte de tant vieillir! Savez-vous qu'à Québec je passe pour une parfaite cuisinière? Il n'y en a pas de pareille à moi pour les pâtisseries, surtout la pâte feuilletée. Voyez comme j'ai fait des progrès depuis que je suis à Québec! Plusieurs grandes soirées s'annoncent pour la fin du carnaval. On ne parle que de plaisir. Vous devez penser que nous ne songeons pas qu'à nous divertir. Il faut fricoter, faire la couture, avoir soin de l'enfant; et nous n'avons qu'une servante. Nous nous arrangeons assez bien malgré tout ...

4 mai 1821. — Julie est mieux; elle a pu dîner à table avec nous aujourd'hui. Elle a beaucoup de courage et sera vite rétablie. Nous sommes peinés d'apprendre que M. Perrault (Julien) n'est pas mieux, non plus que ma tante; nous espérions tant vous voir cet été. Ça aurait été une consolation pour Julie qui a souffert doublement de se voir éloignée de sa famille quand

elle était si malade. Elle se propose d'aller à la campagne avec ses enfants et une servante pour se rétablir; je garderai la maison. Ensuite, si elle est assez bien j'irai vous voir. Le petit Jos. est chez sa grand'mère depuis quelques jours; il est si méchant que sa mère en a la tête cassée. La petite en fait autant et engraisse beaucoup. Mme N. demande que vous lui envoyiez des remèdes pour les gaz d'estomac; elle ne peut voir le vin ni la bière et boit du baume et de la tisane de chiendent qui ne lui font rien. Quand vous m'écrirez parlez-nous donc de Mme Cuvillier et de sa famille; nous n'en avons pas eu de nouvelles depuis longtemps.

11 mai 1821. — Celle-ci est pour vous apprendre que Julie est mieux et se propose de sortir demain. Le docteur dit que l'air de la Haute-ville lui fera du bien. Sachant que M. Perrault aime beaucoup les perdrix, M. Leblond lui en envoie deux couples par le capitaine McDonnell... Je pense que vous travaillez à votre jardin de ce temps-ci et qu'il est déjà ensemencé... Embrassez pour moi le petit garçon de Sophie. Que j'ai hâte de voir cet enfant-là! Je me le figure quelquefois dans le petit Jos., qui est si gras qu'il en roule et qui est méchant comme un petit chien. La petite Julie est tout aussi maligne. Ils me font encore passer de belles nuits... Veuillez me dire si le teinturier est encore dans le faubourg. Je vous enverrais mon écharpe pour la faire teindre, car elle est changée et je n'en ai pas d'autre pour cet été...

Mlle Tavernier, de retour à Québec, après avoir passé quelque temps à Montréal, continua d'écrire à Mme Nowlan.

* * *

24 décembre 1821. — Je suis arrivée heureusement dimanche (le 23), à cinq heures. M. Oldham a fait le trajet avec nous; il s'est montré très aimable. Chose curieuse, un monsieur m'a attendue toute une journée aux Trois-Rivières pour avoir le plaisir, dit-il, de voyager avec nous. Il nous a laissés à Québec. Vous pouvez penser si l'on a badiné à ce sujet. M. Perrault¹ s'est amouraché d'une jolie fille à Deschambault, où nous avons passé quelques heures; depuis, il ne tousse plus et se trouve guéri... Lépine ne partira qu'après les fêtes. Ses parents veulent le garder et il espère se dédommager par des gens qui monteront avec lui à Montréal. Il nous a bien rendus ici et son cheval n'a pas l'air fatigué. Il vous prie de donner des nouvelles à sa femme, car elle serait inquiète de lui. M. Vézina se meurt et sa femme est bien malade. Marguerite fait ses amitiés à toute la famille. Elle me dit d'avertir Geneviève qu'elle ne peut écrire à ses cousines; les religieuses trouvent qu'elle n'en a pas le temps. Elle écrira à sa grand'mère et à vous seulement...

* * *

Il semble que cette lettre soit la dernière que Mlle Tavernier ait écrite de Québec. La maladie de sa tante, Mme Joseph Perrault, s'étant aggra-

¹ Joseph Perrault, frère de Mme Nowlan.

vée, Mlle Tavernier dut vraisemblablement retourner bientôt auprès d'elle.

Le 5 avril de cette même année (1822), Mme Perrault mourut à l'âge de soixante dix ans. Mlle Tavernier continua de demeurer avec Madame Nowlan qui remplaçait sa mère auprès de jeunes parentes que cette dernière avait adoptées.

Peu après la mort de sa mère, Mme Nowlan confia la conduite de sa maison à Mlle Tavernier et se rendit à Québec auprès de sa nièce, Mme Joseph Leblond. Il s'ensuivit une petite correspondance entre les deux cousines. Mlle Tavernier écrivit les lettres suivantes à Mme Nowlan :

11 juin 1822. — J'ai reçu votre lettre; j'avais hâte de savoir comment vous vous étiez rendue. Guilbault me dit que vous avez été malade; j'espère que ce ne sera rien. Mme Lapierre ¹ s'est rendue à « la terre » le lendemain de votre départ. Nous sommes allées la voir deux fois, Sophie et moi. Elle est venue à la ville pour les noces de sa petite-fille et est retournée à « la terre » hier. Geneviève ² est rendue au couvent, contente comme une reine. Je vais la voir deux ou trois

¹ Personne de confiance.

² Geneviève Tavernier, fille de Louis et de Geneviève Dupuis. Son grand-père Julien Tavernier (marié à Thérèse Foureux) était le frère de Mme Jos. Perrault et l'oncle de Mme Nowlan et de Mlle Tavernier. Geneviève Tavernier épousa Antoine Thivierge.

fois la semaine. Elle a bon appétit et trouve l'ordinaire du couvent excellent. Elle ne s'est pas ennuyée du tout; elle dit que les sœurs l'appellent leur *postulante* et que ça lui donne du goût pour le couvent. M. Molloy a l'air de croire que sa petite fille se fera religieuse. Mme Cuvillier n'est pas bien. Elle se prépare à partir pour Québec dans quinze jours et s'attend à vous ramener avec elle. Mme Delisle ¹ ira à Québec avec Mme Cuvillier. Marie-Anne vient souvent passer la journée avec nous. Dimanche, je me suis mise dans votre banc; Tom, John et Mme Cuvillier s'y trouvaient déjà. Comme je ne pouvais retourner, j'y suis entrée quand même. L'autre banc était plein; jusqu'à Luce qui y était!

François fait dire à M. Leblond de retenir le magasin de M. Dunn jusqu'à lundi prochain. Il a consulté M. Perrault et doit donner une réponse à Guilbault demain. Vous avez oublié de fermer le bureau où se trouve votre argenterie; ayez la bonté de me dire où est la clef de ce bureau car il n'est pas prudent de le laisser ouvert.

On se plaint beaucoup des chenilles; il y en a jusque dans les rues, en quantité. Votre jardin en est exempt, car je le visite tous les jours et l'on n'y en voit pas. Je fais mon possible pour que vous soyez contente de moi. M. Perrault est bien; il vient nous voir souvent, à présent...

¹ Mme John Delisle (Marie-Anne Rousseau fille de Henri et de Marie-Anne Gouin). Cette dame est décédée le 20 juillet 1871.

18 juin 1822. — Vous avez reçu de nos nouvelles en détail par François et Guilbault partis samedi ... Sophie est inquiète; elle vous a écrit à ce sujet. Comme Guilbault ne peut se passer de quelqu'un pour l'aider, je pourrais, s'il y a possibilité, descendre à Québec et demeurer chez lui jusqu'au dernier steamboat. Je prendrais mes repas avec Guilbault et coucherais chez Julie, si ça ne la gênait pas. Ce serait pour moi un sacrifice d'aller demeurer chez Guilbault, mais je lui serais plus utile qu'aucun commis et je rendrais service à François ... Vous me parlez, chère cousine, des messieurs de Québec; sachez que je ne m'en soucie pas du tout. J'ai passé la journée d'hier chez les Sœurs Grises, à l'occasion de la prise d'habit d'Eulalie ¹, et je me suis très bien amusée. Toutes les religieuses nous ont reçues avec beaucoup de bonté et de politesse. Aussi vous dirai-je tout bas que je me sens beaucoup de vocation, depuis ce temps. J'espère que cela va continuer et que je finirai par vous surprendre une bonne fois. Ne parlez de cela à personne, quoique ce soit l'exacte vérité. Oui, je renonce pour toujours à vos messieurs ainsi qu'au monde. Je me ferai religieuse, à l'automne. Dites, je vous prie, à Marguerite que son amie (sœur Lagrave) a l'air si contente, qu'en la voyant, on ne peut s'empêcher de se sentir de la vocation. — Mme Lapierre s'ennuie de vous. M. Perrault dit qu'il n'y a pas une vieille pareille à elle dans le monde; Mme N. qui dînait avec lui ici dimanche n'était pas de cet

¹ Eulalie Lagrave.

avis. Nous nous sommes amusées à les entendre tous deux donner leur opinion à ce sujet. Enfin M. Perrault a remporté la victoire. Mme Cuvillier partira par le steamboat *Swiftsure* la semaine prochaine. Je suis restée au jardin hier soir jusqu'à huit heures et demie pour écheniller les arbres. Il y a peu de chenilles, mais il s'en forme d'un jour à l'autre. Le jardin a bonne mine ; il y aura beaucoup de pommes *en haut* cette année. Geneviève est toujours contente ; sa grand' mère ¹ et sa mère ² sont allées la voir, et son père lui a fait ses adieux, car il part pour les îles, François a dû vous le dire. Sophie va passer la journée, demain, avec Mme Lapierre ; je garde sa petite ³ avec moi afin que la mère se repose...

26 juin 1822. — Mme Cuvillier part ce soir par le *Swiftsure* et je profite de son occasion pour vous écrire. Nous attendons François avec impatience car je m'ennuie beaucoup depuis votre départ et j'ai hâte d'avoir de vos nouvelles. Vous ne me dites rien des dames Leblond. Je connais bien la personne qui vous a parlé de moi ; elle juge les autres par elle-même. Vous pouvez lui dire qu'elle se trompe ; que je vais entrer au couvent à l'automne. Ma vocation persiste et j'espère vous surprendre bientôt... J'ai loué la chambre du jardin à votre laveuse qui paiera neuf chelins par mois. J'ai

¹ Mme Julien Tavernier (Thérèse Foureur).

² Mme Louis Tavernier (Geneviève Dupuis).

³ Sophie-Amélie Tavernier, née le 29 août 1821, devenue, en 1839 Mme Frs. Leclerc.

fait pour le mieux, personne ne se présentant pour louer cette chambre. Votre jardin a bonne mine. Les oignons sont assez gros. Il y aura bientôt des pois. Dans le moment nous avons de la salade, des herbes et des échalotes. Les pommes sont superbes; elles grossissent à vue d'œil, vous en aurez en abondance. On ne voit plus de chenilles dans le jardin... J'ai envoyé à Geneviève un pot de gelée pour son dessert; je lui fournirai du beurre en l'absence de Mme Cuvillier. Parlez-moi donc de Guilbault dans votre prochaine lettre...

3 juillet 1822. — J'apprends que Julie a donné naissance à une fille samedi soir. J'en remercie le bon Dieu, car nous aurons bientôt le plaisir de vous revoir. Marie-Anne (Cuvillier) s'ennuie beaucoup de sa mère et je n'ai pu aller la voir cette semaine, car Sophie est malade. Babé et plusieurs autres pensent qu'elle va tomber dans le mal de poitrine¹. Elle ira passer quelque temps chez sa mère pour essayer de se rétablir... Vous me parlez encore des messieurs de Québec; j'en suis mortifiée; je ne vois pas que je me tourmente fort pour eux. Quant à M. X. il peut se marier, je lui en donne la permission. Mes amitiés aux conteurs d'histoires; je ne leur en veux pas, mais j'espère qu'ils finiront par se taire...

9 juillet 1822. — J'ai reçu votre lettre avec beaucoup de plaisir, et je suis heureuse de vous donner les

¹ Les apparences sont trompeuses parfois; la dame en question, Sophie, n'était autre que Mme François Tavernier décédée le 18 mars 1892, âgée de quatre vingt seize ans.

nouvelles que vous attendez. Votre bonne vieille Mme Lapierre a souffert de son oppression ordinaire, mais elle est mieux. Elle vous fait dire de ne pas être inquiète, qu'elle aura soin de vous attendre pour mourir, et qu'elle espère vivre encore quelques années. Si vous eussiez vu comme elle était contente de recevoir une lettre de vous! elle en pleurait de joie. Dimanche nous avons passé l'après-dîner à la terre avec Marie-Anne et les enfants. M. Molloy a pris le thé avec nous; Mme Molloy est souffrante; la chaleur la fatigue beaucoup. Sophie est mieux; elle se propose de partir pour la campagne, avec son mari et ses enfants, la semaine prochaine. Marie-Anne (Cuvillier) s'ennuie beaucoup. Luce (Cuvillier) s'ennuie et pleure souvent. Il ne faudrait pas le dire à Mme Cuvillier, car elle s'inquiéterait et Marie-Anne est bien contente qu'elle passe encore une semaine à Québec. M. Perrault nous a fait rire, dimanche. Il veut profiter, dit-il, de la première occasion qui va se présenter pour parler à sa future. Nous sommes à lui garnir un chapeau de *Leghorn* pour aller la voir. Dépêchez-vous de monter pour les noces. Je suis heureuse que vous ne me parliez plus des messieurs de Québec. Vous me parlez en grand respect dans votre dernière lettre: « Mademoiselle Tavernier! » M. Perrault (Joseph) et Marie-Anne à qui je l'ai lue se sont bien amusés. M. Perrault riait, à s'en tenir les côtes, du « respect » et du mot « mignonne ». Il croit que le clair de la lune ou le dîner que vous aviez pris en compagnie vous avait affectée et que vous étiez toutes un peu gaies. Il me recommande de vous écrire cela. Je ne sais ce qu'il a aujourd'hui à rire et à dire des folies.

J'ai vu Mme Perrault ¹ ces jours derniers et j'ai pris le thé avec elle chez Mme Gauvin ², elle était un peu souffrante. Geneviève fait son possible pour apprendre à lire et à écrire, afin que vous soyez contente d'elle. Je lui ai porté des *beignes*, elle était fière!... François s'est informé pour le castor. Les chapeliers paient le plus beau trois piastres et demie et le plus commun, trois piastres. La fleur (farine) se vend cinq piastres, quatre piastres et demie et quatre piastres...

¹ Mme Julien Perrault, née Lamontagne.

² Mme Joseph Gauvin, née Barsalou.

CHAPITRE III

DE 1823 À 1827. — MARIAGE DE M^{lle} TAVERNIER. —
NAISSANCE DE SES ENFANTS. — DEUILS SUCCESSIFS. — M. GA-
MELIN. — SINGULIER LEGS.

Nous touchons à l'une des époques les plus remarquables d'une vie dont chaque trait nous intéresse. M^{lle} Tavernier avait vingt trois ans révolus. Guidée sans doute par les conseils de M^{me} Nowlan, qui savait juger des personnes et des choses, elle avait refusé plus d'un parti réputé avantageux. Était-elle sérieuse, lorsque, l'année précédente, elle écrivait à sa cousine : *Je me ferai religieuse à l'automne ?* Il est certain qu'elle avait eu, de temps à autre, la pensée de renoncer au monde, mais c'étaient là des appels fugitifs, indices, peut-être, d'une vocation lointaine que le ciel rendait de plus en plus imprévoyable. Avant de se consacrer à Dieu par la voie des conseils évangéliques, M^{lle} Tavernier devait traverser une longue série d'épreuves. Choisie par la Providence pour fonder un institut de charité, elle allait expérimenter de grandes et profondes douleurs, afin d'inoculer une compassion plus effective aux phalanges de vierges qui marcheraient à sa suite.

A la fin de mai 1823, l'on apprit que M^{lle} Tavernier allait épouser M. Jean-Baptiste Gamelin,

respectable montréalais demeurant au faubourg Saint-Antoine. Le fiancé approchait la cinquantaine et possédait une fortune modeste.

Quelques jours plus tard, le mariage avait lieu. Nous croyons intéresser les membres de notre institut en insérant ici le texte authentique du contrat et de l'acte d'état civil signés à cette occasion.

Pardevant les Notaires publics pour la Province du Bas-Canada, résidant à Montréal, Soussignés,

Furent présents le sieur Jean Baptiste Gamelin, marchand demeurant au Faubourg Saint Antoine de Montréal, fils majeur de feu Pierre Gamelin, et de Marie Josephte Lajeunesse, ses père et mère stipulant pour lui et en son nom d'une part, Et Marie Emilie Eugène Tavernier fille majeure de feu Antoine Tavernier et de Marie Josephte Maurice ses père et mère, décédés demeurante au dit faubourg.

Lesquelles parties, en présence et de l'avis de leurs parents et amis, savoir, de la part du dit Sr Gamelin du Sieur Augustin Defoy son ami Et de la part de la dite Marie Emilie Eugène Tavernier de Julien Tavernier et François Tavernier ses frères — Thérèse Foureur, veuve Tavernier, sa Tante, Louise Tatoul, sa cousine — Joseph Perrault, son cousin ont arrêté, ainsi qu'il suit, les clauses et conditions du Mariage proposé entre le dit Jean Baptiste Gamelin et la dite Marie Emilie Eugène Tavernier dont la célébration se fera, aussitôt que l'une des parties en requerra l'autre. Il

n'y aura point de communauté de biens entre les futurs époux, nonobstant les loix de cette Province, qui l'admettent, auxquelles elles dérogent expressément et les parties jouiront séparément et distinctement de tous les biens qu'elles ont aujourd'hui et qui leur écherront à l'avenir par acquisition, Succession, legs, ou autrement, quitte et net de toutes charge et hypothèques l'un de l'autre.

En faveur duquel mariage et pour prouver à la future épouse l'amitié que lui porte le futur époux, Ce dernier a doué la future épouse de la Somme de *Cinq cents Livres*, cours actuel de douaire prefix à une fois payer et à l'avoir et prendre sitôt que douaire aura lieu sur les biens les plus clairs du futur époux qui y seront hypothéqués de ce jour.

En considération de leur mariage les futurs époux se font donation mutuelle entre vifs et irrévocable l'un à l'autre et au survivant d'eux, ce accepté respectivement pour le survivant, de tous les biens meubles et immeubles, acquet, propres et conquets qui se trouveront appartenir au premier mourant d'eux, *Pour en jouir*, pendant sa vie durante, à sa caution juratoire, à la charge d'un bon et fidèle Inventaire et d'entretenir les dits lieux en bon état, pour qu'après la dite jouissance expirée ils retournent en bon état aux enfants nés ou à naître du dit mariage: mais dans le cas ou il n'y aurait pas d'enfans nés ou à naître lors du Décès du premier mourant ou qu'ils décéderoient en minorité sans hoirs le survivant aura la propriété de tous les dits biens pour en jouir faire et disposer à perpétuité

comme bon lui semblera sans reserve; cependant cette Donation sera éteinte du jour que le survivant aura convolé en secondes noces ayant des enfants nés ou à naître.

Et pour faire insinuer ces présentes partout où besoin sera, les parties ont fait et constitué leur Procureur le Porteur de l'expédition, auquel ils donnent ce pouvoir. *Car ainsi*, etc., Promettant, etc., Obligeant, etc., Renonçant etc. *Fait et passé, à Montréal, en la Demeure du Sieur François Tavernier, l'an mil huit cent vingt trois, le Quatrième jour du mois de juin, après midi, les dits Marie Emilie Eugène Tavernier, Thérèse Foureux, Louise Tatoul, François Tavernier, Joseph Perrault et Augustin Defoy, ont signé; les dits Jean Baptiste Gamelin et Julien Tavernier ont déclaré ne le savoir de ce requis après lecture faite.*

	Amélie Tavernier
J. Perrault	therese foureur
Augustin De Foy	louise tatoul
	F. Tavernier
P. Lukin Np	N B Doucet N

Vraie copie de la minute conservée dans le notariat de N. B. Doucet, notaire public pour la Province de Québec. Lequel notariat est déposé dans les Archives de la Cour Supérieure, à Montréal.

* * *

Extrait des Registres des Baptêmes, mariages et sépultures faits dans la Paroisse Montréal sous le titre

du S. Nom de Marie, dans l'Ile, comté et District de Montréal, Province de Québec, pour l'année mil huit cent vingt trois.

Le quatre juin mil huit cent vingt trois après avoir obtenu dispense de trois bans de mariage de Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, Evêque de Telmesse, vicaire général de Monseigneur l'Evêque de Québec, je soussigné prêtre autorisé à cet effet, ayant le mutuel consentement par paroles de présent de sieur Jean-Baptiste Gamelin, bourgeois de cette ville, fils majeur de feu sieur Pierre Gamelin et de défunte Marie-Josephte Lajeunesse d'une part, et de Demoiselle Emilie Tavernier, fille majeure de feu Antoine Tavernier, bourgeois de cette ville et de défunte Josephte Maurice, dite Lafantaisie, d'autre part, les ai mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte Eglise en présence de Sieur Louis Ganse, de sieur Auguste Defoy, de Sieur François Tavernier, frère de l'Epouse, de Joseph Perrault, Ecuyer, de sieur Julien Tavernier qui ainsi que l'Epoux n'a su signer, les autres ont signé avec l'Epouse.

(signé) Jos. Perrault

Augustin Defoy

Thérèse Fourreur

¹ Marie-Anne Cuvillier

Amélie Tavernier

F. Tavernier

Geneviève Tavernier

Ls Ganse

Bréguier St Pierre Ptre

¹ Qui devint Mme Symes ; aïeule de Mme la Duchesse de Bassano.

* * *

Les revenus de M. Gamelin provenaient d'une plantation considérable de pommiers dont les fruits, connus sous le nom de *pommes fameuses*, sont si recherchés. En face de ce verger, et près d'un jardin situé à l'entrée de la rue Saint-Antoine, s'élevait une modeste maison en bois portant alors le numéro 3. Dans cette demeure, qu'encadrait une nature calme et reposante, entourée des attentions affectueuses de son mari et libre de suivre son penchant à secourir les pauvres, Mme Gamelin goûtait un bonheur pur et sans mélange.

A l'affection qu'elle prodiguait aux siens et à sa charité envers les pauvres s'ajoutèrent les tendresses de l'amour maternel. Le 11 mai 1824, elle accueillait comme une bénédiction du ciel la naissance de son premier enfant. Le baptême du nouveau né s'insérait le lendemain dans les registres de l'église Notre-Dame de Montréal. Cet acte préludait à une série d'autres attestant des alternances de joies et de tristesses et se succédant de telle sorte qu'ils se classent presque tous dans notre récit sans faits intermédiaires. Nous les inscrivons ici dans leur ordre chronologique.

Le douze mai mil huit cent vingt quatre, je, prêtre soussigné, ai baptisé Jean Baptiste Pierre, né hier, du légitime mariage de sieur Jean-Baptiste Gamelin, mar-

chand, et de dame Emélie Tavernier de cette paroisse. Le parrain a été François Tavernier, soussigné, et la marraine, dame Marie Claire Perrault, aussi soussignée. Le père présent n'a pu signer.

(signé) F. Tavernier

Marie Claire Perrault ¹

F. C. Durocher Ptre

Le dix sept août mil huit cent vingt quatre, je, prêtre soussigné, ai inhumé Jean Baptiste Pierre, décédé avant hier, âgé de trois mois et quatre jours, fils de Jean-Baptiste Gamelin, marchand, et de dame Marie Emélie Tavernier, de cette paroisse. Témoins, Louis Paquet, qui n'a su signer et Jean-Baptiste Nantel, soussigné.

(signé) Jean-Baptiste Nantel

F. C. Durocher Ptre.

Le trois juin mil huit cent vingt cinq, je prêtre soussigné, ai baptisé Jean-Baptiste Antoine, né aujourd'hui, du légitime mariage de sieur Jean-Baptiste Gamelin, commerçant, et de dame Marie Emélie Tavernier, de cette paroisse, Parrain, Charles Simon-Delorme, Marraine dame Marie Julie Leblond née Perrault, soussignée. Le père présent n'a su signer.

(signé) Marie Julie Leblond, née Perrault

Charles Simon-Delorme

F. C. Durocher Ptre

¹ Mme Austin Cuvillier.

Le vingt six septembre mil huit cent vingt cinq, je, prêtre soussigné ai inhumé Jean-Baptiste Antoine, décédé avant-hier, âgé de trois mois et trois semaines, fils de Jean-Baptiste Gamelin, commerçant et de Marie Emélie Tavernier, de cette paroisse. Témoins, Joseph Giroux et Louis Bayart qui ont déclaré ne savoir signer.

(signé) Jos Gaboury, Ptre

Le trente-un octobre mil huit cent vingt six, je, soussigné, prêtre, ai baptisé Toussaint François Arthur, né avant-hier, du légitime mariage de sieur Jean-Baptiste Gamelin, marchand, et de dame Marie Emélie Eugène Tavernier, de cette paroisse. Parrain, sieur Joseph Guilbault, soussigné ainsi que la marraine, dame Sophie Pélagie Cadieux ¹. Le père a déclaré ne savoir signer.

(signé) Sophie Pélagie Cadieux

Joseph Guilbault

Bonin Ptre

Le 1er octobre 1827, M. Jean-Baptiste Gamelin succombait aux crises d'une maladie qui durait depuis plus de sept mois.

M. Gamelin était né à Longueuil le 11 février 1773 du mariage de Pierre Gamelin ² et de Marie-Josephte Lajeunesse ³. Il était profondément chré-

¹ Mme François Tavernier.

² Décédé à Montréal, le 20 octobre 1776, âgé de 62 ans.

³ Décédée à Montréal, le 26 janvier 1804, âgée de 70 ans.

tien et rempli de charité pour les pauvres. Plusieurs années avant son mariage, il avait failli périr en de singulières circonstances. Un jour qu'il travaillait paisiblement, un personnage que l'absinthe rendait furibond l'attaqua si brutalement que M. Gamelin perdit connaissance. Après l'avoir roué de coups, le lâche assaillant, croyant sans doute qu'il était mort, l'abandonna. C'en était fait de M. Gamelin sans l'arrivée fortuite d'un pauvre idiot, surnommé Dodais, qui parvint par ses cris à attirer l'attention de personnes secourables. L'aventure, on le conçoit, causa du retentissement. En bon chrétien, M. Gamelin pardonna ; mais, en homme soucieux de la morale publique et de sa sécurité personnelle, il mit son agresseur dans une telle impasse que ce dernier, en outre de grands sacrifices pécuniaires, dut s'enfuir prudemment. La reconnaissance est l'apanage des cœurs nobles ; celle de M. Gamelin pour son sauveur fut particulièrement touchante. Il pourvut à l'entretien du pauvre Dodais, puis, sentant sa fin approcher, il le légua à son épouse, lui disant : *Prenez soin de lui en souvenir de moi et de mon amour* ¹.

Lorsqu'il épousa Mlle Tavernier, M. Gamelin, nous l'avons déjà dit, vivait sa cinquantième année.

¹ En gratifiant son épouse de ce legs étrange, M. Gamelin inaugurait en quelque sorte les œuvres qui sont la fin de notre Institut. Dodais est considéré parmi nous comme le premier pauvre hospitalisé par mère Gamelin.

Ce mariage, il va sans dire, donna lieu à d'amples commentaires. L'on discuta la disparité d'âge et l'on se demanda pourquoi Mlle Tavernier, qui aimait le monde, liait ainsi son existence à celle d'un homme réputé austère et casanier. Le prétendant était en outre un illettré, ne sachant lire que dans son paroissien et reconnu authentiquement pour *ne savoir signer*. Autre détail : Jusque là, M. Gamelin avait montré peu d'attrait pour la vie conjugale. D'aucuns prétendaient même que seuls les signes avant-coureurs d'une vieillesse rhumatisante l'avaient fait songer à modifier son état civil. Déjà il s'était fiancé deux fois sans résultat et, la seconde fois, c'est au balustre même que, n'osant prononcer le *oui* sacramentel, il lui avait substitué un signe de tête formellement négatif. Lorsqu'il fut question de son mariage avec Mlle Tavernier, l'on s'attendait à le voir encore rester bouche close en face de l'autel où il allait conduire sa nouvelle fiancée. Pour cette raison peut-être, l'assistance au mariage promettait d'être considérable, lorsque, le 5 juin, l'on apprit que, pour échapper à toute curiosité possible, Mlle Tavernier avait voulu que son mariage fût célébré la veille dans la soirée.

L'on a toujours affirmé, sans en avoir la preuve bien entendu, que Mlle Tavernier, ayant rencontré un *honnête bourgeois*, avait fermé les yeux sur ce qu'il pouvait y avoir d'étrange dans sa vie,

pour se constituer un foyer bien à elle. Cette opinion est acceptable ; toutefois, pour ne tenir en rien du roman, ce mariage n'en fut pas moins heureux. Sous ce toit, rayonna sans cesse un bonheur que seule la mort parvint à anéantir. M. et Mme Gamelin avaient la suprême ambition d'opérer leur salut. A cette fin, ils pratiquaient les vertus de leur état et vivaient selon leur condition sociale sans prodigalité ni mesquinerie. Chaque fois qu'ils en avaient l'occasion, ils soulageaient quelque misère, car l'un et l'autre aimaient tendrement les pauvres. Dans ces conditions, le jeune ménage ne pouvait manquer d'être heureux. C'est en vain que des amis à l'œil perspicace attendirent l'accomplissement de leurs prédictions ; ils en furent quittes pour des surprises. Ce M. Gamelin que l'on avait peint sous des couleurs si sombres ; ce vieux célibataire taciturne, parcimonieux, insociable, eut la consolation de s'entendre proclamer la perle des maris. Avant son mariage, des amis l'avaient officieusement prévenu que Mlle Tavernier aimait les parfums, la soie, les chaussures élégantes, etc., et que, vu en outre ses relations sociales, elle lui serait une occasion de grandes dépenses. M. Gamelin exploita d'une singulière façon ces avertissements. Au confort dont il entoura sa gracieuse compagne, s'ajoutèrent maintes délicates attentions ; car, pour augmenter son bonheur, rien ne lui semblait coûteux. Du reste, il exprimait

ouvertement son admiration pour sa jeune épouse. Il disait même à qui voulait l'entendre qu'il remerciait Dieu *de lui avoir enlevé l'usage de la parole* à l'instant où il allait unir sa destinée à celle d'une autre femme.¹ Cette version justificative n'était admise qu'avec réserve, on le conçoit. Cependant, quand on étudie l'enchaînement des faits qui ont amené la fondation de notre Institut, l'on est porté à croire que le bon M. Gamelin avait peut-être raison d'attribuer à une intervention surnaturelle la rupture de ses anciens engagements. Dans son refus de dire un *oui* pesé avec tant de lenteur et de circonspection, il est permis de voir autre chose qu'un caprice ou une bizarre coïncidence. *L'homme s'agile et Dieu le mène*, dit le proverbe. L'application de cette vérité convient particulièrement aux personnages de notre récit. Aussi bien M. Gamelin entra dans l'autre monde sans se douter que le veuvage et les autres deuils de sa vertueuse épouse préludaient à la création d'un institut dont elle serait la fondatrice.

Les funérailles de M. Gamelin eurent lieu le 4 octobre à l'église Notre-Dame de Montréal.

¹ Ces détails ont été fournis par des contemporaines de mère Gamelin.

CHAPITRE IV

1827. AFFLICTION DE MME GAMELIN. — LE PAUVRE DODAIS. — ASSOCIATION DES DAMES DE LA CHARITÉ. — MME GABRIEL COTTÉ. — MME LA BARONNE DE LONGUEUIL.

Mme Gamelin avait prodigué ses soins les plus tendres à son mari ; elle le pleura amèrement et chercha sa consolation dans la piété, concentrant ses affections de famille sur l'unique enfant qui lui restait. Plus que jamais, elle se donna au service des nécessiteux. Aussitôt après la mort de M. Gamelin, elle s'empressa d'installer le pauvre Dodais et sa mère dans une maisonnette attenante à son jardin. Non contente de pourvoir libéralement à leur entretien, elle les visitait souvent, se plaisant à les entourer de délicates attentions.

Singulier type que ce Dodais ! Vit-on jamais un personnage aussi obscur en tête d'une histoire ? Ses nom et prénom, la date de sa mort comme celle de sa naissance échappent à notre curiosité. Seulement, nous tenons de source certaine qu'il ne pouvait se rendre le moindre soin, qu'il n'articulait rien d'intelligible, que toute sa vie il porta une bavette et que, du matin au soir, il traînait une planchette en guise de cabrouet. En somme, il était comme une personnification de l'indigence et de tous les maux intellectuels et physiques.

Si l'on en doit croire la tradition, il ne dépassa pas l'âge de trente ans et mourut très probablement au cours de l'année qui suivit la mort de M. Gamelin. Un incident qui tient du merveilleux marqua ses derniers moments. Quelques instants avant d'entrer en agonie, il tourna vers Mme Gamelin un regard reconnaissant, et, en termes compréhensibles il la remercia pour ses bontés envers lui et sa mère. Ces paroles ainsi que la manœuvre dont il se servit pour sauver la vie de M. Gamelin sont les seuls actes sensés qu'on puisse lui attribuer; jusqu'à quel point ont-ils pu lui être méritoires? Nous n'avons pas à résoudre ce problème. Qui d'ailleurs pourra jamais connaître tout ce que la charité chrétienne peut produire dans les âmes même les plus enténébrées?

Mme Gamelin ne parla jamais de ce fait extraordinaire, si ce n'est à son confesseur, M. Bréguier-Saint-Pierre, et plus tard à Mgr Prince. Ce dernier ne le raconta qu'après la mort de sa pénitente.

La mort de M. Gamelin coïncida, pour ainsi dire, avec un événement qui est bien de nature à attirer notre attention. L'hiver 1827-1828 s'annonçant très rude surtout pour les pauvres, les citoyens de Montréal s'entendirent dès l'automne afin d'aviser aux moyens de prévenir les misères ou de les soulager en temps opportun.

Le 13 décembre 1827, quelques dames réunies chez Mme Gabriel Cotté, sous la présidence de M. Phelan, prêtre de Saint-Sulpice, proposent de former une association ayant pour fin de soulager les pauvres. A cette assemblée sont présentes les dames Cotté, veuve Chaboillez, veuve Laframboise, P. Lacroix, veuve Lamothe, Alexis Laframboise, de Rocheblave, Quesnel, Olivier Berthelet ; MMlles Louise et Charlotte Lacroix, Marguerite Adhémar, Emélie Munro, Marie McCord ¹.

Cinq jours plus tard, a lieu chez Mme Cotté une nouvelle assemblée d'une cinquantaine de dames, toutes appartenant à la première société de Montréal. Avec l'approbation de Mgr Lartigue et sous la direction des Messieurs de Saint-Sulpice, elles fondent une société qu'elles intitulent : *Association des Dames de la Charité* ¹. A cette même séance a lieu l'élection des dignitaires et l'organisation de la Société qui comprendra : 1. un conseil dirigeant ; 2. un comité chargé de distribuer la soupe dans une maison de la rue Saint-Eloi, mise à sa disposition ² ; 3. un comité dont les membres visiteront les pauvres. Mme Gamelin

¹ Mlle Daveluy : L'Orphelinat Catholique.

² Cette maison fut mise à la disposition de ce comité par Mme Olivier Berthelet présente à l'assemblée.

est une des associées désignées pour ce service. L'une des obligations de ces dames visiteuses sera de mettre les pauvres en communication avec le comité de distribution. A cette même séance, l'assemblée décide *a*) que la ration de soupe sera d'une pinte par pauvre ; *b*) que l'on nommera une maîtresse pour instruire les pauvres qui viendront à la distribution et leur faire une lecture pieuse.

Cette association devint populaire dès son début. *La Minerve* se faisant l'écho de la sympathie générale publia l'article suivant :

« Une institution bien louable vient de s'élever en cette ville. Les dames canadiennes se sont formées en Société sous le titre de *Dames de la Charité de Montréal*. Leur but est de secourir les malheureux indigents et infirmes, pendant la saison rigoureuse. Leur première assemblée s'est tenue mardi dernier, chez Mme Cotté. Des sommes considérables ont été souscrites et la société s'est organisée en nommant ses officières. Mme la baronne de Longueuil est appelée à la présidence ; Mme de Lotbinière a été élue vice-présidente, et Mme Laframboise, secrétaire. Les dons et souscriptions sont reçus par Mme Cotté, nommée trésorière. Le comité, choisi dans les différents quartiers de la ville et des faubourgs, doit en outre faire des collectes sous peu de jours.

Pour seconder les vues bienveillantes et philanthropiques de nos dignes concitoyennes, nous ne devons pas hésiter, s'il le faut, à retrancher quelque chose de nos jouissances, puisque celles que nous éprouverons, en soulageant l'humanité souffrante, nous dédommageront amplement des faibles sacrifices que nous pourrions faire. Le même motif doit exciter puissamment l'industrie de toutes les classes. Une économie bien réglée, une attention soutenue et une application constante et raisonnée aux affaires de son état, mettront chacun de nous à même de porter son offrande. Le degré d'aisance qu'ont acquis une foule d'individus en cette ville sans avoir jamais embrassé de grandes affaires, mais uniquement par l'effet d'une stricte économie et d'une conduite sage, démontre qu'avec une industrie plus développée, il serait facile d'atteindre à un degré de prospérité qui, se manifestant par la formation d'institutions publiques et nationales, élèverait notre caractère et augmenterait notre importance, tout en nous attirant le respect et l'admiration des étrangers. » (*La Minerve*, 24 décembre 1827.)

* * *

« Bientôt, écrit Mlle Daveluy, la Société des dames de charité disposa de nombreux dons en argent et en nature. Immédiatement après l'as-

semblée préliminaire du 13 décembre, des listes de souscriptions avaient été ouvertes, à l'effet de subvenir, disent les archives, aux frais de l'établissement de l'œuvre. Ces listes se couvrirent rapidement. Plus de cent noms y apparaissent. Outre les contributions des dames de charité, nous y voyons mentionnés, une quête faite par M. l'abbé Phelan, à l'église des Récollets, rapportant la somme de £12-10 s; des sommes assez rondes versées par des inconnus; un don des Dames de la Congrégation de £8. »

CHAPITRE V

1828. MME GAMELIN VISITE LES PAUVRES. — LE REFUGE RUE SAINT-LAURENT. — MORT DE L'UNIQUE ENFANT DE MME GAMELIN. — MME GAMELIN SE RETIRE CHEZ MME NOWLAN. — LE MONDE !

Il nous paraît providentiel que, l'année même où s'inaugurait l'association de charité, Mme Gamelin se trouva libre de s'y affilier. Le rôle qu'elle eut à remplir, celui de l'assistance à domicile, nous semble également significatif. Tout en prodiguant les soins les plus tendres à l'unique enfant qui lui restait, elle entourait de sollicitude l'idiot qu'elle avait adopté et s'abandonnait à l'ardeur de son zèle à secourir les malheureux. Bientôt son contact avec les pauvres la mit dans l'occasion de découvrir certaines misères difficiles à soulager ; l'Hôpital général des Sœurs Grises ne pouvait suffire à tous les besoins. La détresse de pauvres femmes qui languissaient dans l'indigence et l'isolement déchirait le cœur de leur sympathique visiteuse. Mme Gamelin se crut alors en devoir d'adoucir, fût-ce aux dépens de son repos, le sort des femmes que la pauvreté et la décrépitude de l'âge exposaient à mourir dans un complet délaissement. M. Saint-Pierre, son confesseur, l'ayant encouragée à suivre cette voie,

Mme Gamelin se mit aussitôt à l'œuvre. Elle s'adressa à M. Claude Fay, curé de Notre-Dame, — seule paroisse qui existât alors à Montréal, — pour se procurer dans le voisinage de sa demeure un local propice à l'accomplissement de son charitable dessein. M. Fay s'empressa de mettre à sa disposition le rez-de-chaussée d'une petite école paroissiale sise à l'angle des rues Sainte-Catherine et Saint-Laurent, encoignure de droite en montant vers la rue Craig, dit la chronique. C'est précisément l'endroit où est situé (en 1924) le grand magasin-bazar communément appelé *Cinq-Dix-Quinze*. Les débuts de cette œuvre furent pénibles, mais Mme Gamelin trouva sa force et sa consolation dans la prière. Elle avait une grande dévotion à la Passion de Notre-Seigneur. Chaque jour elle priait avec ses vieilles afin d'obtenir la grâce de se sanctifier en servant les pauvres. Son confesseur, M. Saint-Pierre, l'engageait à surnaturaliser ses actes et à persévérer dans les résolutions qu'elle prenait de supporter avec résignation les tracasseries provenant du personnel de son refuge. Mgr Lartigue, qui l'avait connue dans son enfance et ne l'avait jamais perdue de vue, la tenait en singulière estime. Il visitait souvent son petit asile, et, prévoyant sans doute la destinée que Dieu lui réservait, il s'intéressait à ses progrès dans la vertu.

Connaissant la vivacité naturelle de son amie, il lui dit un jour avec sa rude franchise, en la tutoyant, comme il faisait à peu près avec tout le monde : « Lorsqu'on est, comme toi, vive et impatiente, on apprend à mettre de l'eau dans son vin ». La leçon ne fut pas perdue ¹.

Plus Mme Gamelin soulageait de misères, plus elle sentait grandir son amour pour les pauvres. Ses devoirs de mère ne lui permettaient pas de se donner tout entière à ses œuvres de prédilection ; néanmoins, elle résolut de servir ses chères vieilles avec plus d'attention et d'assiduité.

Un événement douloureux contribua à l'affermir dans son généreux dessein. Le 28 juillet 1828, dix mois après la mort de son mari, elle perdait son dernier enfant, dont voici l'acte de sépulture :

Le 30 juillet 1828, je prêtre soussigné ai inhumé Toussaint François Hercule ², décédé avant hier, âgé de vingt et un mois, fils de feu Jean-Baptiste Gamelin, bourgeois et de Julie ³ Tavernier de cette paroisse : Témoins : Joseph Girou qui a déclaré ne savoir signer, et Thadée Hunm soussigné.

Thadée Hunm

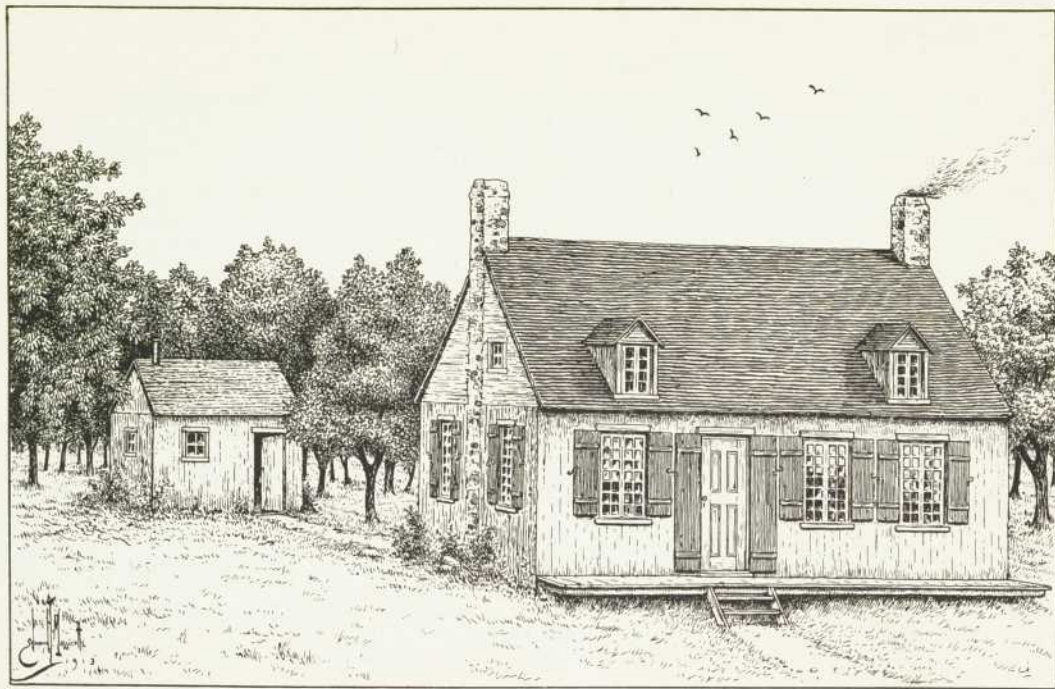
Jos. Gaboury.

¹ Abbé G. Bourassa, conférences.

² Pour Arthur. Voir son extrait de baptême.

³ Pour Emélie. Voir l'extrait de baptême de Mme Gamelin.

Grande fut la désolation de cette mère si rigoureusement éprouvée. Après la mort de son mari et de ses deux premiers enfants, elle s'était cramponnée pour ainsi dire à cette épave de son bonheur passé. Dans la crainte de voir le cher petit être lui échapper, elle l'avait entouré de soins que ses intimes trouvaient exagérés. On semblait même redouter pour l'éducation de l'enfant les effets d'une tendresse maternelle apparemment déraisonnable. Le pressentiment des sacrifices qui l'attendaient portait sans doute Mme Gamelin à savourer sans mesure la dernière de ses joies familiales. Ce qu'elle éprouva d'affliction à la mort de son enfant bien-aimé, elle-même nous le dit. Elle nous apprend aussi comment elle parvint alors à se résigner à la volonté de Dieu : « Dans cette même année (1828), écrit-elle, M. Saint-Pierre me fit présent d'une image de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et tous les jours j'allais prier au pied de cette image. Je demandais à la sainte Vierge du courage pour supporter à son exemple les croix et les sacrifices que le bon Dieu m'envoyait dans le monde. Le plus grand, dans ce temps-là, était la perte d'un époux et d'un enfant chéris, que je pleurais tous les jours. J'avais le cœur percé d'un glaive de douleur, et je ne trouvais d'autre consolation que celle de méditer sur les douleurs de ma mère, auprès de cette gravure. » (Notes de retraite, 1850.)



Maison de M. J.-B. Gamelin (No 3, rue Saint-Antoine)
en 1823



Toutefois Mme Gamelin n'avait pas renoncé au monde qui de son côté la recherchait. Sa précocité maturité paraissait n'avoir rien enlevé aux grâces juvéniles qui l'avaient fait remarquer autrefois. Par le fait de son récent veuvage, les dons que le ciel et la nature lui avaient départis donnaient lieu à des conjectures. L'on se demandait si elle allait enfouir tant d'avantages parmi des œuvres obscures et le plus souvent répugnantes. D'autre part, Mme Gamelin, en amplifiant ses obligations à l'égard des pauvres, se rendait-elle compte qu'elle inaugurerait la montée douloureuse qui mène au crucifîment ? Si toutefois elle ne prévit rien en ce sens, elle ne devait pas tarder à expérimenter l'amertume des contradictions qui d'ordinaire viennent à l'encontre du bien. Le monde, qui la réclamait, ne lui ménagea ni les railleries, ni les critiques. Ces mortifications et les succès mondains que l'on faisait miroiter à ses yeux tendaient au même but. Mme Gamelin brava courageusement ces attaques. « Veuve à vingt huit ans, sans enfants et maîtresse d'une petite rente suffisante à ses besoins, ayant beaucoup d'amis et de relations mondaines, elle pouvait, l'époque du deuil sévère écoulée, reprendre peu à peu sa place dans le monde et se ménager de loin, et sûrement, un nouvel établissement conjugal. C'était son droit. Mais ce n'était pas son goût, ni son ambition, ni surtout sa vocation, et

Dieu l'amena par sa douleur même et son deuil aux occupations qui allaient préparer le grand œuvre de sa vie. Un siècle plus tôt, Marie-Marguerite Dufrost de la Gemmerais, dame d'Youville avait trouvé dans le veuvage un acheminement à une œuvre et une gloire semblables. » ¹

C'est probablement après la mort de son dernier enfant et du pauvre Dodais que Mme Gamelin vendit une partie de ses vergers et s'en alla vivre en pension chez Mme Nowlan. Cette dame habitait rue Sainte-Catherine nord, entre les rues Saint-Philippe (aujourd'hui, rue Benoit) et Saint-Urbain, une maison en pierres rustiquement équarries et ornée d'une véranda de façade. Cette demeure d'apparence bourgeoise était spacieuse et confortablement garnie ; elle se prêtait à la gracieuse hospitalité exercée habituellement chez Mme Nowlan. Mme Gamelin devait particulièrement bénéficier de la bienveillance de sa cousine ; car, outre que son séjour dans cette maison la mettait à l'abri de toute critique, il lui offrait les douceurs d'un milieu paisible et les consolations d'une amitié aussi franche que profondément chrétienne. Mme Nowlan gouvernait son intérieur selon les principes de la sagesse et ne se servait de son indépendance que pour faire

¹ Abbé Gustave Bourassa, conférences.

le bien autour d'elle. Ses habitudes de société n'admettaient rien qui ne fût parfaitement honorable. Surtout, elle entendait qu'on respectât la réputation du prochain. *Je ne veux pas*, disait-elle carrément, *que ma maison soit profanée par des calomnies ou des médisances*. Son intransigeance à cet égard rappelait l'inscription dont saint Augustin régalaît ses convives : *Celui qui aime à déchirer par ses paroles la vie des absents, qu'il sache que cette table lui est interdite*.

Mme Nowlan pratiquait encore la charité sous bien d'autres formes. Elle aimait à secourir ses proches et protégeait de jeunes parentes que le malheur avait rendues orphelines. En souvenir de son mari, qui était irlandais, elle garda toujours sous ses soins des jeunes filles de nationalité irlandaise. Et, comme elle comptait des relations dans la société de langue anglaise, on s'explique comment l'anglais se parlait aussi couramment que le français dans sa maison et pourquoi ce langage était familier à Mme Gamelin qui avait passé plusieurs années sous la tutelle de sa cousine.

Mme Gamelin n'arriva pas seule chez Mme Nowlan ; elle y amena son ancienne cuisinière, Brigitte, et une petite servante qu'elle tenait près d'elle pour la sauvegarder. Cette dernière, à cause de son insubordination, semblait peu

supportable. Elle-même se vantait étourdîment de donner du fil à retordre à Mme Gamelin, qu'elle aimait cependant et ne quitta que pour se marier.

* * *

Vers la fin de 1828, Mme Gamelin refusa une seconde alliance qui lui eût assuré, en même temps qu'une belle fortune, une situation enviable dans le monde.

A partir de ce moment, elle vit beaucoup plus clairement les desseins de la divine Providence et s'y abandonna sans réserve ¹.

¹ *Vie de Mère Gamelin.*

CHAPITRE VI

1829. BAZAR. — DAMES VISITEUSES DES PAUVRES. —
ASILE DES FILLES REPENTIES. — ÉCOLE SAINT-JACQUES.

Si l'on en croit *La Minerve*, c'est du 24 février 1829 que datent les bazars à Montréal. Citons plutôt l'entrefilet qui annonce cet événement : « Mardi et mercredi (24 et 25 février), s'est tenu le bazar des dames, au *Masonic Hall* ... La recette a été de 450 louis ... C'était une entreprise nouvelle ... On ne peut qu'approuver ce moyen d'apporter du soulagement aux pauvres. »

Cette vente de charité avait été organisée par plusieurs dames de langue anglaise ¹ pour le soutien des pauvres des croyances dissidentes particulièrement.

Si l'on en juge par le zèle actif des dames de toutes nationalités, l'année 1829 ne fut pas moins féconde que ses précédentes en œuvres de miséricorde. Ce fut encore cette même année qu'une maison dite *Retraite* ou *Asile des Filles repenties* fut établie à Montréal par les Dames de la Charité sous la protection de Mgr Lartigue et la direction de Mme Duncan McDonell. Nous verrons plus

¹ V. au supplément l'article *Bazar*.

tard que Mme Gamelin ne fut pas étrangère à cette œuvre.

* * *

Dans son livre intitulé L'ORPHELINAT CATHOLIQUE, Mlle Claire Daveluy, qui a pu consulter les vieux registres de l'Association des Dames de la Charité, donne à Mme Gamelin sa part d'éloges. Le nom de notre fondatrice s'échappe plusieurs fois de sa plume ; nous le relevons avec fierté dans la citation suivante :

« En 1829, la visite des pauvres devient régulièrement organisée. Les dames se partagent les faubourgs de la ville . . .

« Pour le *faubourg Saint-Laurent* : MMmes Delorme, Nowlan, Gamelin, Tullock, Arnoldi, Mlle Louise Lacroix.

« Pour le *faubourg Saint-Antoine* : MMmes Doucet, McDonell, Mlle Quesnel.

« Pour le *faubourg des Récollets* : MMmes Jobin Munro, Herse.

« Pour les *faubourgs Québec et Saint-Louis* : MMmes P. Lacroix, Gauvin, Poirier.

« Pour le *faubourg Sainte-Anne et la Pointe-à-Callières* : Mme Chaboillez, Mlle McCord.

« Pour la *ville* : MMmes Jacques Viger, Julien Perrault, Osterout ; MMlles Adhémar et Dupéré.

Citons encore, de la même autorité, le résultat d'une séance de délibérations tenue par ces dames le 23 février 1829 : « Résolu que MMmes Jacques Viger, Paul-J. Lacroix, Julien Perrault, soient priées de se présenter à Monseigneur pour en obtenir la permission de donner du gras aux pauvres, durant le carême. »

A la même assemblée : « Résolu que les Dames de la Charité soient priées de prendre, pour l'usage de leurs familles respectives, les ouvrages manufacturés par les pauvres. »

Le 26 mars suivant, la Société fonde *un bureau d'enregistrement pour les filles qui vont en service*. Mme Julien Perrault en prend la direction.

Quelle charité ! Quel souci de venir en aide aux pauvres par tous les moyens possibles !

* * *

A cette époque, on s'occupait beaucoup de l'École Saint-Jacques. L'histoire de cette institution, dont mère Gamelin devait se charger un jour ¹, nous intéresse trop pour que nous laissions passer inaperçus les événements qui la concernent. Reprenant de plus haut notre récit, nous nous appuyons sur des notes en partie compilées

¹ En 1847.

par l'honorable Jacques Viger et reproduites par M. Huguet-Latour dans l'*Annuaire* de Ville-Marie. Le 1^{er} octobre 1825, Mgr J.-J. Lartigue avait établi au rez-de-chaussée de son palais épiscopal une école française pour les garçons. Le 3 janvier 1827, Sa Grandeur en fit ouvrir une autre pour les filles, dans une maison louée à cet effet, de M. Pierre Paquin, au coin des rues Saint-Denis et Sainte-Catherine. Il en donna la direction à l'abbé Ignace Bourget, son secrétaire. Au mois de juillet 1828, une société, organisée le 10 mai précédent sous le titre d'*Association bienveillante des dames de Saint-Jacques*, inaugura une classe de couture pour les élèves de cet établissement. Ces dames, qui avaient élu pour leur présidente Mme Jacques Viger, appartenaient à la société des Dames de la Charité dirigée par Mme la Baronne de Longueuil.

CHAPITRE VII

DE 1830 À 1831. MME NOWLAN HOSPITALISE DES PAUVRES. — REFUGE RUE SAINT-PHILIPPE. — SECOURS PROVIDENTIEL. — MME GAMELIN S'ASSOCIE QUELQUES PARENTES ET AMIES. — LE COUVENT DES PP. RÉCOLLETS. — MORT DE M. JOSEPH PERRAULT (FRÈRE DE MME NOWLAN).

Tout en prêtant son concours aux œuvres du voisinage, Mme Gamelin multipliait ses démarches et ses travaux pour subvenir aux besoins de ses pauvres vieilles. Déjà, dans la ville, on parlait du petit hospice, qui fut bientôt encombré. Ce fut même au point que Mme Nowlan crut devoir se rendre aux désirs de sa cousine en admettant dans sa maison une, puis deux et jusqu'à quatre pauvres. Bien qu'en 1830, l'hiver fût moins rigoureux et le commerce plus prospère, le nombre des vieillards délaissés augmentait. La pauvreté semble avoir des favoris qu'elle défend contre les biens de ce monde : il en est qui ne profitent des années d'abondance que par l'intermédiaire des riches, de sorte que la charité peut toujours demeurer florissante. Cependant, malgré le zèle de Mme Gamelin, plusieurs pauvres femmes restaient sans abri. Les Dames de la Charité s'en émurent. Comme, en cet hiver de 1830, les pauvres ne se présentaient qu'en petit

nombre aux distributions, elles résolurent d'employer l'argent des aumônes qu'elles avaient en mains, au soutien de quelques pauvresses. Elles en rassemblèrent un certain nombre dans cette même maison de la rue Saint-Eloi où se distribuaient jusqu'alors la soupe et autres aliments. Chez Mme Gamelin on ne s'aperçut nullement de la concurrence ; comme par le passé, l'on ne put répondre à toutes les demandes d'admission.

A l'hospice l'on vivait pour ainsi dire au jour le jour, chaque pauvre vieille croyant n'être là qu'en passant, et comptant sur quelque chose de mieux pour l'avenir. Certains détails transmis par la tradition démontrent que la vie n'avait rien de banal au refuge de la rue Saint-Laurent. Les vieilles qui y séjournaient, et dont la plus jeune était septuagénaire, se partageaient plusieurs infirmités, mais non de celles qui auraient pu les rendre tout à fait inactives. Recueillies ça et là par la ville, ces pauvres femmes arrivaient à l'hospice, inconnues de celles qui s'y trouvaient déjà et nullement préparées aux coudoiements qu'impose la vie commune menée en de telles conditions. D'aucunes, mendiante de profession, conservaient de leur vie nomade des habitudes peu accommodantes. D'autres, plus calmes, ne pouvaient néanmoins supporter les chocs qui se produisent d'ordinaire dans une agglomération de caractères plus

ou moins anguleux. Aucune, on le conçoit, n'aimait la contrainte.

A ces pauvres femmes il fallait plus que le pain matériel de chaque jour, elles sentaient le besoin d'une vie plus tranquille. Mme Gamelin n'épargnait rien pour procurer à ces vieilles enfants cette paix parfois trop bruyamment réclamée. Deux fois par jour la charitable dame se rendait au milieu d'elles tant pour leur prodiguer ses soins que pour présider à leurs prières, leur enseigner le catéchisme et les mettre d'accord. Pour s'aider dans cette dernière tâche, Mme Gamelin imposa à ses chères protégées un tout petit bout de règlement. L'article le plus intéressant de ce code en miniature résume en quatre points les menus écarts de la langue et les frappe d'interdiction. La lettre tue, mais l'esprit vivifie, dit l'axiome. C'est ainsi probablement que l'entendirent nos bonnes vieilles ; car, tout en acceptant volontiers le règlement en question, elles conservèrent des allures qui devinrent de plus en plus bruyantes. Afin sans doute de contribuer au bon fonctionnement de l'œuvre, chacune voulait avoir sa petite part d'autorité. La situation se compliquait encore d'un autre ennui. Comme à son début le refuge n'était qu'une espèce de pied-à-terre, ses hôtes avaient gardé l'habitude d'aller au dehors gagner un peu d'argent par leur travail, ou solliciter des aumônes chez des gens qu'elles avaient servis.

Vu ses faibles ressources, Mme Gamelin aurait pu bénéficier de l'activité de ces bonnes vieilles si l'entente n'eut fait défaut parmi elles. Les unes, en effet, prétendaient garder pour elles seules l'argent et les effets qu'elles recevaient, pendant que les autres, chargées d'entretenir le logis, réclamaient le partage des recettes. Enfin, pour ces raisons et d'autres encore, les discussions se prolongeaient souvent jusqu'à la nuit, au grand déplaisir de celles qui avaient pu régler leurs différends avant de se coucher. Les visites que leur faisait Mme Gamelin ne suffisaient plus. On allait se plaindre à *Madame* jusque chez elle et ce fut bientôt un va et vient continu du refuge à la maison de Mme Nowlan.

Cet état de choses devenait intolérable. Afin d'y remédier, Mme Gamelin voulut se rapprocher de sa famille d'adoption, sans toutefois rompre avec ses relations de société. Son frère, M. Julien Tavernier, possédait une propriété située presque à l'angle sud-est des rues Sainte-Catherine et Saint-Philippe (aujourd'hui rue Benoit). Il y occupait un logement contigu à une maison de rapport. En 1831 Mme Gamelin loua les deux. Elle installa ses vieilles d'un côté et elle occupa l'autre ; une porte de communication lui permettait d'intervenir à propos pour rétablir l'ordre et exercer sa surveillance. Elle aggravait par là sa tâche et augmentait ses charges.

« Son refuge, dit l'auteur de la *Vie de Mère Gamelin*, constituait déjà, pour ses ressources, une œuvre considérable. Elle avait à pourvoir à toutes les dépenses du loyer, du chauffage, de la nourriture et du vêtement. Que de fois, ne sachant où aller tendre la main, le cœur gros d'inquiétude, voyant ses pauvres sur le point de manquer de nourriture, elle s'était demandé si elle n'avait pas trop présumé de ses forces et tenté la divine Providence, en s'aventurant dans une œuvre dont le lendemain demeurerait incertain ! Mais Dieu, qui nourrit les oiseaux du ciel et pare le lis des champs, ne l'avait jamais laissée sans secours.

« Un jour d'hiver, entre autres, où elle venait d'acheter quelques cordons de bois, il ne lui restait pas un sou pour se procurer le dîner de sa famille, qui avait mangé le matin même son dernier morceau de pain. En proie à la plus vive inquiétude, elle entra dans l'église Notre-Dame et, se prosternant au pied du tabernacle, elle versa des larmes abondantes : « Seigneur, disait-elle, ne savez-vous « pas que vos pauvres n'ont plus rien à manger ? » Puis elle se releva pleine de courage, sûre que le Dieu de l'Eucharistie avait entendu sa plainte. Essuyant ses larmes, elle allait se rendre au marché pour y tendre la main, quand un vieillard vénérable s'approcha d'elle et lui dit : « N'êtes-vous « pas cette dame Gamelin qui s'occupe des pauvres ? » Sur sa réponse affirmative, il lui remit un

billet de vingt cinq louis. Elle n'eut pas le temps de le remercier, il s'était déjà éloigné ¹.

« Qui se refuserait à voir dans ce fait une intervention extraordinaire de Dieu ? »

Mme Gamelin comptait beaucoup sur les prières des pauvres. Le plus souvent, lorsqu'elle était à bout de ressources, elle les rassemblait et chantait avec elles son cantique favori « O douce Providence ».

Après le déménagement de son hospice, Mme Gamelin conçut le projet de former une société de dames qui l'aideraient dans la visite des pauvres à domicile et dans les quêtes journalières que nécessitait le soutien de son asile ². Elle jouissait de la confiance générale. A ce moment, les critiques qui avaient accueilli le commencement de son œuvre étaient tombées devant sa persévérance et son succès. On sentait qu'elle avait une mission providentielle à remplir.

La société fut bientôt formée. C'était un cercle anonyme composé de ses parentes: MMmes Fran-

¹ Ce fait a été attesté par plusieurs personnes du monde et plusieurs de nos Sœurs, qui le tenaient de notre vénérée fondatrice elle-même.

² Sans rompre avec l'association dirigée par la Baronne de Longueuil et dont Mme Gamelin et les patronnesses de son œuvre restèrent membres actifs.

çois Tavernier, Edouard-Raymond Fabre, Maurice Nowlan, Julien Tavernier, Joseph Gauvin; et de ses amies: MMmes Augustin Tullock, Flore-Théodore Saint-Jean, Paul-Joseph Lacroix et Charles Simon-Delorme. Avec leur concours, Mme Gamelin put améliorer considérablement le sort de ses pauvres.

En 1831, les pauvres vieilles que les Dames de la Charité hébergeaient rue Saint-Eloi se trouvèrent trop à l'étroit dans leur refuge. Afin de les loger plus commodément, les dames s'adressèrent aux fabriciens, qui leur permirent l'usage gratuit de la maison autrefois occupée par feu le R. P. Louis, Récollet ¹. Les vieilles y furent installées au mois d'avril 1831. Une famille était payée pour en prendre soin. Ce refuge était indépendant de celui que dirigeait Mme Gamelin.

* * *

La Minerve du 29 août 1831 annonce ce qui suit :

« Hier, à Sainte-Catherine, près de cette ville, à l'âge de quarante et un ans, mort de Joseph Perrault, écuyer, membre, depuis 1820, du parlement de cette province pour le comté de Mon-

¹ La maison où, le 2 septembre 1813, mourut le père Louis-Jean Demers (dit le père Louis), le dernier prêtre Récollet en Canada.

tréal. M. Perrault jouissait au plus haut degré de l'estime de ses concitoyens, de toutes classes et de toute origine. Retiré depuis plusieurs années à son établissement florissant de Sainte-Catherine, il a rendu les plus grands services à l'avancement de l'agriculture, tant par ses exemples que par ses soins pour rendre ses connaissances utiles aux autres. Sa conduite au gouvernement fut toujours celle d'un ami de son pays. »

Ce M. Perrault était le frère de Mme Nowlan. Son nom revient souvent sous la plume de Mlle Tavernier dans les lettres qu'elle écrivait à sa cousine (1820-1821-1822). M. Perrault était très charitable. Mme Gamelin, qu'il aimait comme sa sœur, lui demeura reconnaissante pour les services qu'il rendit à son petit hospice.

CHAPITRE VIII

1832. POPULATION DE MONTRÉAL. — CHARTE MUNICIPALE.
MANDEMENT DE MGR PANET. — LE CHOLÉRA. — L'ORPHELINAT
CATHOLIQUE. — L'ORPHELINAT PROTESTANT. — DES PAUVRES
AUX NOCES. — ZÈLE DES DAMES DE LA CHARITÉ.

En 1832, la population de Montréal était de 27,297 habitants (recensement de 1831). Malgré l'effacement des fortifications, l'on continuait d'appeler *faubourgs* les anciens quartiers extérieurs ou banlieue de la ville.

C'étaient *a*) le faubourg Sainte-Anne qui comprenait la Pointe-à-Callières ; *b*) le faubourg des Récollets, compris entre les rues McGill, William, Chaboillez ; *c*) le faubourg Saint-Joseph qui faisait suite au faubourg des Récollets et se prolongeait entre les rues William et Bonaventure (aujourd'hui Saint-Jacques) jusqu'aux limites de la Cité ; *d*) le faubourg Saint-Antoine s'étendant entre les limites nord et ouest de la ville et l'angle que formerait l'intersection de la rue Bonaventure avec une ligne qui longerait la place Victoria et se prolongerait par la rue Aylmer jusqu'aux limites de la ville ; *e*) le faubourg Saint-Laurent compris entre la rue Lacroix (aujourd'hui

rue Saint-Hubert), la rue Craig et l'espace en ligne avec le Beaver Hall, depuis la place Victoria jusqu'aux limites nord de la ville ; *f*) le faubourg Québec ou Sainte-Marie ¹ limité par la rue Lacroix, le fleuve, la ferme Dufresne et les bornes de la cité.

* * *

Depuis 1796, les affaires municipales de la ville étaient administrées par des Juges de Paix. Le 12 avril 1832, le Parlement sanctionnait l'acte qui octroyait à la cité de Montréal sa première charte municipale. Cet acte, qui devait être en vigueur jusqu'en 1846, divisait la ville en huit quartiers :

1. — Le quartier *est* compris entre le fleuve, la rue Saint-Joseph (aujourd'hui Saint-Sulpice), la rue Craig et la rue Lacroix jusqu'au fleuve.

2. — Le quartier *ouest* contourné par le fleuve, la rue des Commissaires, la rue McGill, la rue Craig et la rue Saint-Joseph (Saint-Sulpice).

3. — Le quartier *Sainte-Anne* borné au nord par les rues des Commissaires, des Enfants-Trouvés et se prolongeant par la rue William jusqu'aux limites de la cité.

¹ Appelé aussi primitivement faubourg Saint-Martin.

4. — Le quartier *Saint-Joseph* comprenant le faubourg Saint-Joseph et le faubourg des Récollets, c'est-à-dire que, borné à l'est par la rue McGill, il s'étendait, entre les rues William et Bonaventure (aujourd'hui Saint-Jacques), jusqu'aux limites de la ville.

5. — Le quartier *Saint-Antoine* comprenant le faubourg de ce nom.

6. — Le quartier *Saint-Laurent* compris entre les rues Saint-Laurent, Craig et le faubourg Saint-Antoine.

7. — Le quartier *Saint-Louis* formé par le reste du faubourg Saint-Laurent et le faubourg Saint-Louis. Il était borné par les rues Saint-Laurent, Craig et Lacroix.

8. — Le quartier *Sainte-Marie* formé par le faubourg du même nom ou faubourg Québec ¹.

* * *

La reconnaissance civile de la cité de Montréal coïncidait avec l'une des plus grandes calamités qui puissent affliger le monde. Ces jours d'amertume avaient été prévus. L'année précé-

¹ Ces détails, extraits de *La Minerve* du 11 juin 1832, sont incomplets, mais ils suffisent pour nous orienter sur le territoire où les œuvres de notre Institut ont pris naissance.

dente, le choléra-morbus, après avoir franchi les limites de l'Inde, son territoire d'origine, avait ravagé la Russie, la Pologne, l'Allemagne et autres pays de l'Europe. Déjà il envahissait l'Angleterre, la France, l'Italie et les autres contrées voisines de la Méditerranée ¹. En somme, il menaçait le monde entier, particulièrement l'Amérique où l'immigration devait sûrement le véhiculer. Au Canada, l'on était dans l'anxiété. Voici à ce sujet quelques lignes extraites d'un mandement que l'évêque de Québec, Mgr Panet, publiait le 9 avril précédent :

Vous n'ignorez pas, nos très chers frères, qu'une maladie épidémique connue sous le nom de *Choléra-Morbus*, après s'être échappée de l'Asie, exerce, depuis plus d'un an, ses terribles ravages dans différents états de l'Europe, jetant partout la consternation et l'effroi, et moissonnant, sur son passage, un grand nombre de victimes. Jusqu'à présent, ne la considérant que dans le lointain, nous n'avons eu à gémir que sur les maux qu'elle a causés parmi les peuples de l'ancien monde. Mais aujourd'hui nous voici troublés dans notre sécurité, à la vue des progrès de cette maladie qui, suivant les dernières nouvelles, a déjà pénétré dans plusieurs parties de l'Angleterre et de l'Écosse, et même fait trembler l'immense population de la Métropole.

¹ *Mémoire sur le choléra*, publié « par autorité » en 1866.

Ce fléau semble nous menacer... Nos relations intimes avec la mère-patrie nous donnent lieu d'appréhender que les arrivages du printemps apportent, parmi nous, le germe de ce mal contagieux.

Il est vrai que notre législature provinciale, dans sa sagesse, n'a rien épargné pour nous préserver d'un tel malheur. Par une loi spéciale qu'elle a passée dans sa dernière session, un bureau de santé a été formé; des instructions propres à prévenir et à arrêter les effets de la contagion vont être distribuées dans les villes et dans les campagnes. Mais à quoi serviront tous ces moyens de la prudence humaine, si le Dieu de miséricorde n'étend sur nous son bras conservateur?...

Au reste, si l'on doit reconnaître, dans cette calamité, l'effet de la vengeance divine sur les nations coupables de la terre, n'avons-nous pas un juste sujet de craindre que nos iniquités multipliées n'attirent aussi sur nos têtes les châtiments d'une providence trop longtemps insultée et méconnue?

Une contagion morale, mille fois plus désastreuse que les maladies épidémiques, commence à se répandre sur notre sol et à entamer nos mœurs antiques... Il ne serait donc pas étonnant que le ciel, dans son courroux, songeât à nous envelopper dans une calamité dont tant de peuples ont déjà ressenti les funestes atteintes.

Dans ces circonstances, le cœur pénétré de la plus vive douleur, nous vous invitons à vous préparer à ces jours de deuil et d'affliction, par un sincère retour vers

le bien. Implorons ensemble et avec larmes la longanimité de notre Dieu tant outragé dans ce siècle... et, qu'à l'exemple des Ninivites chacun de nous se convertisse...

* * *

L'ennemi tant appréhendé franchit bientôt l'Atlantique. Le *Carrick*, bâtiment venant d'Irlande, aborda à la Grosse-Ile, le 8 juin 1832 ¹. Parti de Dublin avec cent quatre vingt douze passagers, il n'en débarqua que cent trente trois. Cinquante neuf avaient succombé à l'épidémie du choléra au cours de la traversée. Le fléau se répandit aussitôt à Québec et dans les paroisses avoisinantes. Le 10, on signalait son apparition à Montréal. Il y débuta de telle sorte qu'en six jours il causa deux cent soixante et un décès. La contagion se répandit bientôt dans les villes et dans un grand nombre de paroisses du Haut et du Bas-Canada.

La Minerve, qui paraît alors le lundi et le jeudi, nous fournit les notes suivantes :

13 juin: Le fléau est loin de diminuer ses ravages. (Note extraite du *Canadien*.)

¹ La Grosse-Ile est une île du Saint-Laurent, à vingt milles en bas de Québec, longue de deux milles et demi, large de un mille. Station de la quarantaine.

14 juin: Vu le grand nombre de décès et le danger de contagion, on ne porte plus à l'église les corps des cholériques... Par ordre du bureau de santé, il y aura trois stations dans la ville, savoir, la place d'Armes, la place Dalhousie et la place McGill, où il y aura, à chacune, deux charrettes destinées à porter les malades aux hôpitaux... Il a été érigé un hôpital temporaire, rue Saint-Denis, et un autre au bassin du canal.

22 juin: L'épidémie continue ses ravages. Le nombre des immigrés arrivés depuis l'ouverture de la navigation est de 29,511.

25 juin: Les Sœurs Grises permettent d'ériger deux apprentis (pour y recevoir des cholériques) sur leur terrain appelé *Pointe Ogilvie*.

28 juin: Le Bureau de santé de Montréal publie la statistique suivante:

Du 10 au 15 juin 1,328 nouveaux cas... 175 décès

Le 16	—	381	—	—	86	—
— 17	—	474	—	—	102	—
— 18	—	261	—	—	128	—
— 19	—	337	—	—	149	—
— 20	—	165	—	—	94	—
— 21	—	151	—	—	76	—
— 22	—	109	—	—	52	—
— 23	—	83	—	—	31	—
— 24	—	51	—	—	21	—
— 25	—	44	—	—	33	—

Total 3,384 cas

Total 947 —

* * *

L'art médical et les dévouements de toutes sortes luttèrent énergiquement contre le terrible ennemi. Mais l'on ne s'en tint pas aux moyens humains. Le 30 juin, M. Fay, curé de Notre-Dame, assisté de MM. les abbés Larry et Plinguet comme diacre et sous-diacre, célébrait une grand'messe, à l'église paroissiale, pour demander la cessation du fléau. Aux prières l'on joignit des œuvres appropriées aux circonstances. Depuis 1827, les Dames de la Charité secouraient toutes les misères ; l'apparition du choléra sembla redoubler leur vaillance. L'entente parfaite qui régnait parmi ces dames secondant leur zèle énergique, elles firent un bien incalculable à la classe indigente.

Malgré l'approche de sa soixante dix septième année, Mme G. Cotté demeure toujours l'âme de la Société. Sous son inspiration, un conseil spécial, dont Mme Jean-Roch Rolland est la présidente, est chargé de délibérer sur les moyens à prendre pour soulager les familles que l'épidémie a plongées dans la misère. *La Minerve* du 5 juillet 1832 nous donne le compte rendu suivant d'une séance de ce conseil :

A une assemblée du comité spécial des Dames de la Charité de Montréal, tenue le 2 juillet courant, chez

Mme veuve Cotté, étaient présentes MMmes : Veuve Fleming, veuve Chaboillez, veuve Nowlan, Arnoldi, P. J. Lacroix, veuve Herse, MMles A. Dupéré, Lse Lacroix, McCord, MMmes Jules Quesnel, veuve Cotté, trésorière, Ang. Cotté Laframboise, secrétaire.

L'objet de cette assemblée était de prendre en considération la donation de 150 louis faite par Son Excellence le Gouverneur en chef (lord Aylmer) aux différentes institutions de charité reconnues de cette ville, sur la demande que lui en avait faite le comité sanitaire des citoyens, sous la présidence et par l'entremise de C.-J. Forbes, écuyer, pour le soulagement des veuves et orphelins de la cité qui ont perdu leur support dans le fléau du *Choléra-Morbus*.

1. Il fut proposé par Mme Chaboillez, secondé par Mlle A. Dupéré, que le *dit comité*, au nom de la Société, recevrait avec reconnaissance partie de cette somme, et que Mme la trésorière la porterait en recette.

2. Résolu que Mme Laframboise, secrétaire, soit priée de distribuer cet argent, chaque jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 de l'après-midi, à ceux qui se présenteront munis d'une recommandation par écrit d'un des Messieurs du Séminaire.

3. Que, suivant les circonstances et les besoins plus ou moins pressants des veuves et orphelins, ces secours pourront leur être délivrés en une seule fois ou tous les mois.

4. Que les Dames de la Charité, à l'aide de leurs amies, s'informent de la situation où se trouvent mainte-

nant les orphelins, qu'elles veillent à ce qu'ils soient placés convenablement et qu'elles communiquent à cet effet avec les Messieurs du Séminaire.

Ang. Cotté Laframboise

Le 9 juillet suivant, le conseil de l'association de charité organise comme suit la visite des malades atteints de l'épidémie :

Faubourg Québec : MMmes Gauvin, J. Perault, Mlle Dupéré.

Faubourg Saint-Laurent : MMmes Delorme, P. Roy, Gamelin, Nowlan, Mlle M. Lacroix.

Faubourgs Saint-Joseph et Saint-Antoine : MMmes Munro, Herse, Jobin.

Plaine Sainte-Anne : MMmes O. Berthelet, Doucet, Mlle McCord.

La Ville : MMmes Fleming, Cotté, Chaboillez ¹.

* * *

Si l'épidémie atteignit des gens de toute condition, elle fut surtout fatale à la classe indigente. Les riches trouvaient un refuge dans les campagnes épargnées par le fléau ; mais les pauvres, forcés de demeurer à la ville, où ils habitaient les quartiers les moins salubres, succombaient en

¹ Mlle Daveluy : *L'Orphelinat Catholique*.

plus grand nombre. Malgré la peur que lui inspirait cette terrible maladie, Mme Gamelin visitait assidûment les cholériques. Son zèle la mit souvent dans l'occasion d'assister à des scènes navrantes et de s'imposer des privations pour secourir des familles dans la détresse. Un jour entre autres, après avoir recueilli le dernier soupir d'une cholérique dont le mari venait de mourir et qui laissait six enfants dans la misère, la charitable dame avait amené les petits à son hospice, où les bonnes vieilles se disputaient le droit de les dorloter ; mais le refuge de la rue Saint-Philippe, déjà encombré de pauvres, ne pouvait abriter une autre œuvre. Seulement ce fut l'occasion de songer à une nouvelle entreprise : l'hospitalisation des orphelins. Le 13 août, dans une assemblée de Dames de la Charité, tenue chez les RR. SS. de la Congrégation, rue Saint-Jean-Baptiste, il est résolu que la Maison des Récollets y sera affectée et que l'on prélèvera une souscription pour le soutien de cette œuvre¹. Le nom de Mme Gamelin figure sur cette liste pour la somme de 1 louis ; mais cette amie des pauvres, pauvre elle-même, veut contribuer plus généreusement encore à cette fondation. Depuis le mois d'avril 1830, les dames de la Société entretenaient à leurs frais

¹ Mlle Daveluy : *L'Orphelinat Catholique*.

une dizaine de pauvres vieilles dans le refuge inauguré rue Saint-Eloi, puis transféré dans l'ancienne maison des Récollets. Chacune de ces vieilles coûtait 1 louis par mois à l'association. On songea à abandonner cette œuvre pour lui substituer celle des orphelins, dans le même local ¹. Des dix vieilles que les Dames de la Charité pensionnaient, sept venaient d'être enlevées par l'épidémie. Mme Gamelin recueillit les trois autres ainsi qu'une quatrième qui sollicitait son admission à la maison des Récollets. Cet acte de générosité accrut singulièrement la sympathie de l'association pour l'hospice de Mme Gamelin; aussi voyons-nous, par nos registres, que la plupart des dames patronnesses de l'Orphelinat Catholique se dévouèrent aux œuvres de notre fondatrice.

¹ Cet orphelinat, dû à l'initiative de Mme Cotté, devait dans la suite passer comme un héritage de famille à ses filles, MMmes Alexis Laframboise et Jules Quesnel. Mme Quesnel, qui était riche et n'avait point d'enfants, le dota de telle sorte qu'on le regarda comme une œuvre particulière aux familles Cotté, Laframboise et Quesnel. A la mort de Mme Quesnel, Mme Maurice Laframboise, dont le mari, l'honorable juge Laframboise, était le petit-fils de Mme Cotté, prit la direction de l'Orphelinat Catholique. Cette œuvre, confiée aux révérendes Sœurs Grises en 1889, est maintenant située à Notre-Dame-de-Grâce. L'établissement s'élève en face de l'immeuble occupé par l'Hôpital des Incurables récemment ruiné par un incendie.

* * *

En même temps que les catholiques secouraient ainsi les veuves et les orphelins, les protestants travaillaient au soulagement des pauvres appartenant aux croyances dissidentes. Les dames protestantes organisèrent sous le titre de *Ladies Benevolent Society* une association analogue à une autre qui s'était dissoute en 1822. Il fut décidé que l'Asile des orphelins et autres enfants pauvres, soutenu depuis dix ans par une association protestante, serait dorénavant affecté à l'hospitalisation exclusive des orphelins. C'est ainsi qu'en 1832 furent fondés l'orphelinat catholique et l'orphelinat protestant, deux institutions distinctes, mais que parfois l'on est porté à confondre en lisant les rapports publics qui les concernent.

A la fin de septembre, on ne comptait plus à Montréal qu'un nombre relativement restreint de cholériques. La statistique suivante, dressée d'après les bulletins hebdomadaires du bureau de santé, résume en partie l'histoire du fléau qui ravagea Montréal en 1832.

Semaine finissant le			261	décès
—	—	16 juin	632	—
—	—	23 —	166	—
—	—	30 —	94	—
—	—	7 juillet	61	—
—	—	14 —		

Semaine finissant le	21 juillet	70 décès
— —	28 —	131 —
— —	4 août	136 —
— —	11 —	101 —
— —	18 —	79 —
— —	25 —	68 —
— —	1 septembre	54 —
— —	8 —	32 —
— —	15 —	13 —
— —	21 —	6 —
Total :		1,904 —

* * *

Vers la mi-octobre, l'épidémie avait presque complètement cessé. Durant quatre mois, elle avait jeté l'épouvante et semé la mort dans le pays.

En consultant les journaux de 1832, nous devinons l'héroïsme que déployèrent le clergé, les médecins, les fonctionnaires publics et les Dames de la Charité durant ces jours néfastes. Nous constatons de même l'à propos des mesures préventives prescrites d'autorité. Les règlements de circonstance émanant des conseils d'hygiène alors même que le microbe du choléra-morbus n'était pas encore connu¹, prouvent combien l'on avait

¹ Le microbe du choléra, aussi appelé bacille virgule, fut découvert en 1883 par Robert Koch, médecin allemand.

le souci de la désinfection. En outre, comme l'on faisait violence au ciel, la prière, ce grand remède de l'âme, dut contribuer puissamment à atténuer l'action du fléau. En maintenant les malades dans la confiance en Dieu, elle combattait la frayeur et diminuait d'autant les dangers de contagion.

* * *

L'épidémie avait désorganisé des centaines de foyers. Des veuves, en grand nombre, réclamaient leur subsistance de la charité publique. *L'Orphelinat Catholique* ne pouvait, malgré le zèle de ses directrices, loger tous les enfants restés sans soutien. L'association générale des Dames de la Charité entreprit de secourir tous ces infortunés en les visitant à domicile. Mme Gamelin excellait dans cette façon d'exercer la charité ; aussi lui confia-t-on les cas de détresse les plus compliqués. Comme elle dépendait de l'association générale pour les distributions d'aumônes à domicile, elle ne contribuait à cette œuvre que de son expérience et de son dévouement. C'était déjà beaucoup, on le conçoit, surtout quand on songe à la sollicitude que réclamait de sa part le personnel de son hospice. Elle avait tout d'abord à pourvoir aux dépenses de son petit établissement. Malgré l'aide de la sous-association qu'elle avait

organisée, elle parvenait difficilement à équilibrer son pauvre budget. S'abandonnant aux soins de la Providence, elle en recevait pour sa maison le pain de chaque jour, sans jamais savoir ce que lui réservait le lendemain.

Les collaboratrices de Mme Gamelin partageaient son amour pour les pauvres, témoin cette page extraite de la *Vie de Mère Gamelin* :

« Un fait touchant nous montre les attentions délicates que ces dames savaient témoigner à leurs humbles protégées, et la part de joie qu'elles aimaient à leur assurer dans leurs fêtes de famille. Le 15 octobre 1832, Mme Julien Tavernier, belle-sœur de Mme Gamelin, célébrait les noces de sa fille unique¹. Après les réunions intimes de la famille et des amis, voulant donner un caractère de charité religieuse au souvenir de ces jours de bonheur, elle offrit un banquet aux pauvres de l'asile, en l'honneur des jeunes époux. Toute la famille y fut conviée et les nouveaux mariés se firent un bonheur de servir de leurs mains les hôtes de la charité. Saintes agapes, qui rappelaient les pieux repas des premiers chrétiens, où

¹ C'était Rosalie Tavernier, fille de Julien Tavernier et de Barbe Castonguay qui épousait Joseph Eno-Deschamps. Mme Deschamps est décédée le 14 octobre 1885, âgée de 73 ans.

l'indigent et le riche mangeaient à la même table le pain de la charité fraternelle! Pieuse pensée qui associait la reconnaissance et la prière des membres souffrants de Jésus-Christ aux espérances et aux promesses d'un foyer chrétien! »

C'est ainsi que déjà, parmi les dames de Montréal, la charité s'exerçait comme au temps de saint Vincent de Paul et de la bienheureuse Louise de Marillac. Les notes suivantes ¹, vérifiées avec soin, confirmeront davantage la justesse de ce rapprochement.

En 1827, l'hiver étant extrêmement rigoureux, et la misère très grande, plusieurs dames formèrent le projet de distribuer de la soupe aux pauvres tous les jours de la semaine. En conséquence une assemblée s'organisa, et il se fit une souscription assez considérable pour fournir six cents pintes de soupe, chaque jour, à autant d'individus, pendant cinq mois, cette quantité de soupe étant en outre accompagnée, trois fois la semaine, de viande et de patates. La dépense pour cette soupe, qui comprenait chaque jour cent livres de bœuf, six pains, deux minots de pois et 200 galons d'eau, ne se montait pas, y compris le bois et les gages aux domestiques, à plus de vingt cinq chelins par jour. Les jours où l'on donnait des patates, il s'en distribuait vingt cinq minots. Cette soupe a été distribuée pendant

¹ Notes extraites de *La Minerve* du 29 octobre 1832.

trois années consécutives. La dernière année l'on constata une grande diminution de pauvres. L'association se décida alors à changer la direction de cette bonne œuvre en recueillant, à la maison où l'on distribuait la soupe, quelques pauvres vieilles femmes abandonnées et sans ressources. Elle en a nourri dix, qui ont coûté chacune un louis par mois, jusqu'à ce que sept d'entre elles aient succombé au choléra. Les trois survivantes ont été placées dans un autre hospice, sous les soins d'une des dames de la société ¹ dont on ne peut trop louer le zèle, et qui continue cette bonne œuvre sans autres ressources que celles qui lui viennent d'un petit nombre de personnes bienveillantes.

L'abandon où se trouvaient un grand nombre d'enfants, demeurés orphelins dans cette grande calamité, a engagé les Dames de la Charité à établir un hospice pour les recueillir; plusieurs dames se sont aussitôt cotisées, et sont allées elles-mêmes réclamer la charité publique pour ces infortunés. Leur zèle a été couronné de succès. En peu de temps elles ont recueilli une somme assez considérable pour commencer l'établissement. L'hospice contient maintenant quarante enfants; ce nombre pourra s'accroître suivant les fonds de l'établissement. L'on s'attend que le public compatissant, toujours zélé pour la cause de l'humanité souffrante, viendra au secours d'infortunés qui seraient sans cela privés de moyens de subsistance et d'instruction...

¹ Mme Gamelin. V. p. 92

Un vaste champ attend les travaux de l'association ; cent soixante douze veuves et cinq cent vingt orphelins vont se trouver dans le plus grand dénûment pendant la saison rigoureuse qui s'approche. La charité des citoyens aidera sans doute les dames de la société à les vêtir et à les aider à passer l'hiver. Ceux qui voudront s'adjoindre à cette œuvre charitable sont priés de faire parvenir leurs dons à Mme Laframboise, secrétaire de l'association, qui connaît les besoins de tous ces pauvres, leur ayant déjà distribué une somme d'argent donnée par Son Excellence le gouverneur. Nos concitoyens d'une autre origine qui désireront étendre leur bienveillance à toutes les classes, ne pourront le faire plus utilement, quant aux catholiques, que par l'entremise de cette association.

Mme la baronne de Longueuil est présidente de la société et MMmes M. E. G. De Lotbinière et D. B. Viger en sont les vice-présidentes. Mme Jean-Roch Rolland est présidente du comité spécial ; Mme Gabriel Cotté est trésorière, et Mme Alexis Laframboise, secrétaire. Les dames suivantes sont membres du comité, savoir : MMmes Louis Chaboillez, S. D. Fleming, Charles Simon-Delorme, Joseph Gauvin, Benjamin Beaubien, Daniel Arnoldi, Pierre Rastel De Rocheblave, Julien Perrault, Paul-Joseph Lacroix, Jacques Herse, Maurice Nowlan, Jacques Viger, N. Benjamin Doucet, Austin Cuvillier, Olivier, Berthelet, Jules Quesnel, MMlles Aurélie Dupéré et M. Louise Lacroix.

SANT-SULPICE

Si les événements de 1832 provoquèrent des merveilles de charité, ils furent aussi, à tous égards, une rude leçon. Passant en revue les malheurs occasionnés par l'épidémie, *La Minerve*, dans son éditorial de fin d'année, dit : « Un système inefficace de quarantaine, le retard apporté dans la mise en opération des moyens sanctionnés par une loi récente, le trop grand nombre d'émigrés dans un même vaisseau, le manque de provisions et de soins médicaux dans la traversée, tout contribua à donner au terrible fléau une intensité sans exemple même dans les grandes villes de l'Europe. Environ douze mille habitants du Bas-Canada furent les victimes du choléra pestilentiel et au nombre de celles-ci combien ne vit-on pas d'honnêtes et de vertueux compatriotes ! Quelle famille n'a pas vu succomber quelqu'un de ses membres ? Quel homme, parmi nous, n'a pas eu à déplorer la perte de quelqu'un des siens ou de ses amis ?... »

31091701.983
304.112-TMA2

CHAPITRE IX

1833 - 1834 - 1835. — FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE. — LE CHOLÉRA (2^e fois) À MONTRÉAL. — BAZAR CHEZ MME NOWLAN. — M^{lle} MADELEINE DURAND.

Conformément aux dispositions de la charte municipale, seize conseillers furent élus pour représenter les huit quartiers de la ville. Ces élections eurent lieu le 3 juin 1833, dans les huit quartiers respectivement. Furent élus : J. Donegani, W.-M. Forbes, Joseph Gauvin, Alex. Lusignan, John McDonell, Robert Nelson, Chs-S. Rodier, Joseph Roy, John Torrance, Augustin Tullock, John Turney, Guill.-J. Vallée, Frs Derome, Mahum Hall, Julien Perrault, Turnton Penn.

Le 5 juin, deux jours après leur élection, les conseillers s'assemblèrent pour élire un maire ; leur choix tomba sur M. Jacques Viger.

* * *

Le 24 juin 1834, M. Ludger Duvernay, propriétaire de *La Minerve*, fondait la société Saint-Jean-Baptiste. Ce fut un événement plutôt patriotique que religieux. Les vieilles de M^{me} Gamelin n'y furent pour rien assurément ; au moins, aucune

de nos traditions n'évoque le souvenir de cette fête. Toutefois, nous donnons à ce sujet quelques notes que nos lectrices trouveront au supplément de ce volume.

Ces réjouissances nationales coïncidaient avec la réapparition du fléau qui avait décimé le pays en 1832. Signalé à la Grosse-Ile, vers la fin de mai, on s'attendait à le voir cette fois encore ravager tout le Canada. Le 11 juillet, un cas de choléra se déclarait à Montréal. L'épidémie se répandit bientôt, mais elle débuta sous une forme si bénigne qu'on hésitait à lui donner le nom de choléra asiatique. A la fin de juillet, elle reprit son véritable caractère et disparut vers le mois de septembre. Son histoire, à Montréal, se résume comme suit :

- 11 juillet 1834, premier cas de choléra.
- 12 — — Ouverture d'un hôpital temporaire dans la Commune, Plaine Sainte-Anne, sous la surintendance des docteurs Beaubien et Munro.
- 13 — — Première inhumation de cholériques.
- 4 sept. — Pour la dernière fois cette année, *La Minerve* mentionne un cas de choléra dans le district de Montréal.

Le 1er novembre, Montréal remercie Dieu solennellement de la cessation de l'épidémie. Le choléra de 1834 fit bien moins de ravages que celui de 1832.

* * *

Le 30 mars 1835, un journal donne le compte rendu d'un bazar pour les pauvres du petit refuge de la rue Saint-Philippe. C'est la première fois, croyons-nous, qu'il est question d'une vente de charité au profit des pauvres de Mme Gamelin. Voici ce que publie *La Minerve* à ce sujet :

Beaucoup de nos concitoyens ignorent peut-être qu'il existe dans la rue Saint-Philippe une MAISON D'ASILE pour les femmes ou filles âgées, pauvres ou infirmes, sous la direction de Mme Veuve J.-B. Gamelin.

Cette excellente institution commença il y a sept ans, sans argent et sans ressources, et cependant elle s'est maintenue jusqu'à ce jour, au moyen de quelques contributions faites par des personnes charitables. Le nombre des infortunées qui habitent actuellement cet asile est de *vingt*.

Jeudi dernier, 27 mars, il se tint un bazar et une loterie en faveur de cette maison. Le tirage eut lieu chez Mme Nowlan. Il y avait près de 450 lots au prix de 40 sols. Les articles consistaient en une infinité de petits objets destinés au ménage, aux jeunes demoiselles et aux enfants. La majeure partie de ces objets avait été faite gratuitement par des dames et demoiselles charitables. La foule était si grande que la maison de Mme Nowlan ne put la contenir. La recette s'est élevée à 35 louis, ce que Mme Gamelin considère comme une forte somme; et il est probable qu'elle sera encore aug-

mentée par des dons particuliers que nos concitoyens ne manqueront point de faire parvenir pour un objet aussi utile.

Nous ne terminerons point cet article sans ajouter que Mme Gamelin se propose de faire construire un asile large et commode pour des femmes âgées, pauvres ou infirmes, aussitôt qu'elle aura trouvé un terrain convenable. Nous ne devons pas omettre que l'un des Messieurs du Séminaire ¹ visite régulièrement ce nouvel hospice.

* * *

Comme l'on en peut juger par la note précédente, l'œuvre de la rue Saint-Philippe se développait. Par conséquent, elle avait ses exigences et réclamait le travail domestique.

Dans l'intérêt de ses enfants sans doute, la veuve Ouellet, qui était au service de Mme Gamelin depuis l'ouverture de son refuge en 1828, avait dû chercher un emploi plus lucratif. L'aide d'une courageuse vieille qui l'avait remplacée étant devenue à peu près nulle, Mme Gamelin voulut s'adjoindre une assistante. C'est alors que Mlle Madeleine Durand, fille pieuse, intelligente et fidèle à visiter les pauvres, vint offrir ses services à Mme Gamelin, qui, du reste, les avait sollicités.

¹ M. Saint-Pierre.

Mlle Durand venait de Saint-Esprit, paroisse détachée de Saint-Jacques-de-l'Achigan en 1810. La famille Durand était chrétienne avant tout. Peu favorisée des biens de la fortune, elle possédait en compensation l'estime de la région. Dans l'espoir de soulager sa famille et, s'il était possible, de se consacrer à Dieu dans un couvent, Mlle Durand vint à Montréal. C'était en 1826. Elle n'avait que dix sept ans et ne manquait pas de charmes. En outre, le voyage de Saint-Esprit à Montréal l'exposait à des aventures; mais, avec son gros jugement, son amour du bon Dieu et les certificats de son curé, la jolie Madeleine se rendit à la ville en toute sécurité, puis elle obtint son entrée à l'Hôtel-Dieu comme aide séculière. Elle passa quatre ans dans cette institution, y menant une vie exemplaire et espérant toujours devenir religieuse. Comme elle manquait tout à fait d'instruction, l'humble jeune fille aurait voulu partager avec les sœurs converses les sacrifices et les mérites de leur vocation; mais, l'atmosphère de l'Hôtel-Dieu semblant la débilitier, on lui fit comprendre que toute réclusion lui serait fatale et qu'elle ne pouvait songer à devenir sœur hospitalière. En présence de ces invincibles obstacles, Mlle Durand se laissa persuader qu'elle ferait bien de participer à la formation d'un institut qu'il était question de fonder afin de confier à des reli-

gieuses l'asile des filles repenties ouvert à Montréal en 1829. Obéissante, elle s'unit aux directrices de cette œuvre. Nous ignorons quelle fut la durée de son séjour dans cet établissement ; mais il appert qu'elle alla demeurer encore quelque temps à l'Hôtel-Dieu. Elle voulut ensuite se faire couturière. Après six mois d'essai dans un atelier de modes, Mlle Durand fut inspirée de répondre à l'invitation de Mme Gamelin et de se dévouer à ses œuvres. Mme Gamelin la reçut comme une envoyée du ciel et des conventions s'échangèrent aussitôt. Pour sa part, Mlle Durand exigea comme salaire la faveur de servir les pauvres gratuitement le reste de sa vie, *afin de s'assurer un trésor dans le ciel*. Ces conditions posées, elle entra en fonctions le 14 avril 1835.

CHAPITRE X

1836. — M. OLIVIER BERTHELET DONNE UNE MAISON AUX PAUVRES DE MME GAMELIN. — ACHAT D'UNE PROPRIÉTÉ. — TRANSFERT DES PAUVRES À LEUR NOUVEAU LOGIS. — PETITES INDUSTRIES. — ASILE DES FILLES REPENTANTES. — AFFAIRE MONCK. — UN INTÉRESSANT CONTRAT. — INSTALLATION DE MGR LARTIGUE COMME ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

La maison de la rue Saint-Philippe, que Mme Gamelin et ses pauvres occupaient depuis quatre ans, était devenue trop étroite pour son personnel. D'autre part, le loyer absorbait une partie des ressources du refuge. Selon son habitude, Mme Gamelin implora le secours de la divine Providence, lui demandant une maison plus appropriée à son œuvre. Le ciel répondit bientôt à sa confiance. M. Olivier Berthelet, riche financier de Montréal, venait d'acheter une propriété qui ferait aujourd'hui (en 1924) l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Christophe. A cause peut-être du terrain vague qui l'avoisinait, cet immeuble, qui mesurait soixante ou soixante dix pieds de front sur cinquante de profondeur, était censé former le coin des rues Sainte-Catherine et Lacroix (aujourd'hui *Saint-Hubert*). Cette spéculation, paraît-il, avait eu

pour objet, de la part du vendeur et de l'acheteur, l'assainissement moral de ce quartier, que déparaient certains désordres ¹. L'acquisition que venait de faire M. Berthelet fut vite connue au refuge de la rue Saint-Philippe. Ce monsieur reçut et accepta l'invitation de visiter l'hospice, que d'ailleurs il connaissait bien. Le 14 mars 1836, il se présentait chez Mme Gamelin. Comme d'ordinaire, les bonnes vieilles se chargèrent volontiers des frais de la conversation. L'une d'elles, douée d'un aplomb remarquable et d'une rare facilité de parole, s'avisa, ou fut avisée, de dire à M. Berthelet : *Mais, monsieur, vous qui avez bien des maisons, si vous vouliez, vous pourriez nous en donner une! ...* La réponse ne se fit pas attendre. Lorsqu'il se retira, M. Berthelet comptait une maison de moins en ce monde et un titre de plus aux récompenses de la vie éternelle. A ce moment, le généreux donateur était loin de prévoir que cette maison, où le péché avait abondé, allait devenir le berceau d'un institut religieux ².

¹ Cette maison, inhabitée depuis assez longtemps, était devenue un lieu de rendez-vous pour les mauvais garnements de l'endroit.

² Décédé le 25 septembre 1872, M. Berthelet avait pu être témoin du rapide accroissement de notre communauté.

Quelques jours plus tard (le 5 avril), Mme Gamelin achetait de M. Paul-Joseph Lacroix une propriété attenant à celle que M. Berthelet venait de donner à ses pauvres.

Dès le mois d'avril, l'on aménagea le nouveau refuge, que déjà l'on appelait la *Maison jaune*, à cause de sa couleur. C'était une bâtisse à deux étages, assez spacieuse, mais délabrée. Les portes n'avaient plus ni clanches, ni serrures. Des fenêtres dépourvues de croisées n'étaient closes que par de mauvaises planches. Un ouvrier fit les plus grosses réparations aux frais de M. Berthelet. Afin de ménager les ressources de l'hospice, Mlle Durand voulut peindre les boiseries intérieures, mastiquer les vitres, faire les nettoyages, etc. Accompagnée de deux ou trois bonnes vieilles, les plus alertes du refuge, elle séjourna durant quinze jours dans ce local, subissant les intempéries du printemps, faisant maigre chère afin « de ne pas perdre de temps à cuisiner », et tremblant à la pensée des insultes auxquelles l'exposait cet isolement. Il arriva à deux reprises que, tard dans la soirée, de mauvais farceurs escaladèrent une fenêtre mal close, crièrent à pleins poumons puis se sauvèrent, n'ayant eu d'autre intention, apparemment, que celle d'ennuyer les gens de la maison. Ces espèces de charivaris effrayaient Mlle Durand. Un pauvre garçon, que l'on avait

engagé pour surveiller les abords du logis, avouait qu'il se mourait de peur.

A la fin d'avril, la *Maison jaune* était habitable; le 3 mai, l'on y installait les vingt quatre vieilles du refuge. Cet événement nous fut souvent relaté par Mlle Durand devenue, sous le nom de sœur Vincent, l'une de nos fondatrices. Voici ce qu'elle racontait à propos de cette translation : Trois charretiers s'étaient engagés à transporter, *pour l'amour du bon Dieu*, les personnes et le matériel de l'Hospice à la nouvelle demeure. C'était, vu surtout les circonstances, une belle aumône. A cette époque, on le sait, la rue Sainte-Catherine n'était pas encore pavée; elle était même marécageuse en certains endroits. Une pluie fine et persistante avait rendu les chemins impraticables; cependant, pour maintes raisons, Mme Gamelin ne pouvait différer le transfert de son hospice, et il fallut s'exécuter en dépit de tout. L'on apporta beaucoup de soin au chargement des voitures, ce qui n'empêcha pas le ballottement des charrettes d'être fatal au pauvre ménage. Des meubles se disloquèrent, des colis roulèrent dans la boue et, comme la pluie ne cessait de tomber, rien, à peu près, n'échappa aux éclaboussures. Enfin, la corvée allait finir, lorsque, au dernier voyage, l'une des voitures se brisa, laissant choir trois vieilles dans une mare boueuse. Par bonheur, l'on était peu

éloigné de la *Maison jaune*; les charretiers y transportèrent sur leur dos les trois pauvresses, qui, par ailleurs, n'éprouvèrent de leur bain fortuit qu'un léger refroidissement. Une bonne *ponce* suffit pour les réchauffer et leur faire terminer gaîment le jour terne et harassant qu'elles venaient de vivre ¹.

Le lendemain de cette émouvante installation, Mgr Lartigue vint souhaiter la bienvenue au personnel de l'Hospice. Sa Grandeur encouragea et bénit Mme Gamelin ainsi que ses bonnes vieilles, leur témoignant sa satisfaction de les voir installées dans le voisinage de son palais épiscopal.

Après les quelques jours de branle-bas qui suivirent le transfert de ses pauvres, Mme Gamelin réorganisa sa maison. Le règlement, un peu modifié, fut remis en vigueur. Déjà le travail était en honneur chez les vieilles du refuge; mais le nouveau logis, se prêtant mieux à l'exercice de certaines petites industries, devint une espèce d'ouvroir. Mlle Durand, qui était tout à la fois modiste et couturière, façonnait des chapeaux, des robes et d'autres articles de toilette

¹ *Ponce* est le nom populaire d'une potion chaude composée de rhum, sucre et eau. Comme remède à tous les maux, la *ponce* fut toujours très en vogue chez nos bonnes vieilles.

qui s'écoulaient facilement. Parmi les plus jeunes vieilles ou les moins infirmes, il y avait des cardeuses, des fileuses, des tisserandes et des couturières ; leur savoir-faire était habilement exploité. Cependant, les ressources provenant du travail de Mlle Durand et des pauvres vieilles auraient à peine suffi à leur procurer le pain de chaque jour. Afin d'assurer le fonctionnement économique de sa maison, Mme Gamelin sollicitait l'appui des riches. Quelques familles lui envoyaient les reliefs de leur table et souvent des victuailles prélevées sur leurs provisions. Des secours pécuniaires étaient aussi donnés de temps à autre par des visiteurs. Les Messieurs de Saint-Sulpice furent particulièrement secourables à la *Maison jaune* en y déposant des aumônes qu'ils chargèrent Mme Gamelin de distribuer aux pauvres du faubourg Québec, avec privilège d'en garder une partie pour sa maison. Le bon M. Saint-Pierre, à qui Mme Gamelin devait cette marque de confiance, ne manquait jamais par ailleurs de venir en aide à la charitable dame dans les difficultés qu'elle rencontrait.

* * *

A cette époque, Mme Gamelin dut retirer sa collaboration à une œuvre dont voici le bref historique.

Nous avons vu qu'en 1829 les Dames de la Charité, encouragées par les Messieurs de Saint-Sulpice et hautement approuvées par Mgr Lartigue, avaient ouvert un refuge aux filles repenties. Une pieuse veuve, Mme Duncan McDonell (Henriette Huguet-Latour), dirigeait cet asile situé rue Latour. Mme Gamelin, assuraient ses contemporaines, avait à cœur les intérêts de cette maison. De concert avec d'autres Dames de la Charité, elle aidait Mme McDonell de ses conseils, de ses démarches et de son influence. Cédant aux instances de ses parents et de ses amis, qui la trouvaient surchargée, Mme Gamelin ne devait plus s'occuper de l'*Asile des Filles Repenties*, lorsque, le 22 juin 1836, cet établissement ferma ses portes.

Cette œuvre, durant les sept années qu'elle fonctionna, opéra un grand bien. Elle fournit à plus de trois cents pénitentes les moyens de rentrer dans les voies du devoir¹. Quelques-unes, à vrai dire, méconnurent la maternelle sollicitude dont elles étaient l'objet. Citons pour exemple la trop célèbre Maria Monk, qui séjourna quelque temps au refuge de Mme McDonell. Cette déséquilibrée — que sa mère, une très honnête femme, déclarait sujette à des hallucinations — rêva, durant son internement chez les repenties, puis

¹ *Annuaire* de Ville-Marie, édition de 1864, p. 400.

écrivit le roman le plus invraisemblable et le plus insensé qui puisse être conçu. Modelant ses héroïnes fictives sur des dévergondées de sa connaissance, elle les donnait pour des religieuses à qui elle imputait d'incroyables atrocités. Malheureusement exploitées par des nouvellistes aussi cupides que fanatiques, ces prétendues révélations fournirent la matière d'un livre intitulé *Awful disclosures* dont la publication fut scandaleusement retentissante. Ce livre fit des dupes, au moins il plut aux esprits mal disposés ; mais il souleva l'indignation générale contre ses éditeurs. Les journaux catholiques s'élevèrent contre ces calomnies¹. Des journalistes protestants des deux Canadas et des Etats-Unis se firent les interprètes de leurs coreligionnaires pour réfuter les accusations de Maria Monk et rendre hommage à la vertu des religieuses. Ces événements coïncidèrent avec la fermeture de l'Asile des repenties, mais ils n'en furent ni la cause ni l'occasion.²

La suppression de cet établissement fit oublier de sublimes abnégations. Plusieurs personnes d'une haute respectabilité avaient sacrifié des

¹ M. Faillon termine son histoire de l'Hôtel-Dieu de Ville-Marie par un article intitulé *Eclaircissement sur le roman de Maria Monk*.

² Voir au supplément l'article *Filles Repenties*.

années de vie paisible pour se constituer les gardiennes des pauvres pénitentes. Mentionnons en particulier Mlle Clotilde Fournier, l'une des plus vaillantes collaboratrices et même l'assistante de Mme McDonell.¹ Après la fermeture du refuge en question, Mlle Fournier devint l'une des institutrices de l'école Saint-Jacques, puis (en 1846) se fit religieuse, sous le nom de sœur Alexis, dans la communauté de Mme Gamelin.

En même temps que l'Asile des repenties cessait de fonctionner², les Dames de la Charité s'entendaient afin de visiter les prisonnières. « Des dames vertueuses », annonce *La Minerve* du 23 juin 1836, « ont formé une société pour faire travailler les femmes enfermées dans la prison ». Mme Gamelin dut vraisemblablement faire partie de cette société. Au moins, nous en sommes sûres, elle fut l'une des premières à visiter les prisonnières.

* * *

Le 2 septembre 1836, M. Olivier Berthelet cédait légalement la *Maison jaune* aux pauvres.

¹ Nous avons vu déjà que Mlle Durand collabora quelque temps à cette œuvre.

² Le 13 août 1834, la reconnaissance civile de cet établissement, appelé *Institution Charitable pour les Filles Repenties*, avait été proclamée par Son Excellence le gouverneur en chef lord Aylmer.

(Voir p. 108.) Nous insérons dans notre histoire ce texte, si intéressant pour nous. Comment pourrions-nous le lire sans émotion? Ce document, c'est bien l'intermédiaire de la Providence. Par lui notre fondatrice prenait possession du petit coin de terre où, à son insu, elle déposa la semence de l'arbre mystique que nous appelons notre Institut et dont nous sommes les parties intégrantes. Cette page, qui évoque les nobles aspirations de mère Gamelin, de son vénérable conseiller M. Saint-Pierre et de M. Berthelet, l'un de nos plus grands bienfaiteurs, sera sans doute pour nous l'une des plus attachantes de notre histoire. En voici le texte.

DEVANT les Notaires Publics de la Province du Bas-Canada, résidans en la ville de Montréal, en dite Province, Soussignés :

FUT PRÉSENT Olivier Berthelet, Ecuier, ci-devant marchand et maintenant bourgeois, résidant en la ville susdite:

LEQUEL, désirant témoigner l'intérêt qu'il prend au succès de l'établissement maintenant existant, au faubourg St Louis de la dite ville, sous les soins et la direction de Dame Marie Emilie Tavernier, dite Sanspitié, veuve de feu Jean-Baptiste Gamelin, en son vivant commerçant au faubourg St Antoine de la dite ville, ayant pour but le soutien des femmes âgées ou infirmes et incapables de pourvoir par elles-mêmes à leur propre subsistance, et voulant aider la dite Dame

Veuve Gamelin dans une œuvre si méritoire et contribuer à l'affermissement et conservation de cet établissement ou aux moyens d'y suppléer, — A par les présentes FAIT DONATION ENTRE-VIFS et irrévocable, avec garanties de tous troubles, hypothèques, évictions, et autres empêchements généralement quelconques à Messire Jean-Baptiste Bréguier dit St Pierre, un des prêtres du Séminaire de Montréal, résidant en la maison des Messieurs du dit Séminaire en la dite ville, à ce présent et acceptant donation pour les fins ci-après exprimées, d'un emplacement situé au dit faubourg St Louis, près de l'église de St Jacques, de la contenance de soixante ¹ pieds de front sur cinquante de profondeur, le tout plus ou moins, joignant en front la rue Ste Catherine, en profondeur Mr Coffin, d'un côté, Alexandre Quintin et de l'autre côté, la rue Lacroix ², avec une maison en bois à deux étages, une écurie et autres bâtiments dessus construits, ainsi que le tout se trouve présentement avec ses circonstances et dépendances que le dit Sieur donataire a déclaré bien savoir et connaître pour l'avoir vu et visité et dont il s'est dit content et satisfait.

Sans aucune réserve par le dit Sieur Donateur à qui le dit emplacement et dépendances appartiennent, au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de l'Honorable Louis Gagy, écuyer shérif, du district de Montréal en la dite province, suivant cet acte de vente en date

¹ Ou plutôt de soixante dix pieds comme il est dit ailleurs.

² Aujourd'hui « rue Saint-Hubert ».

du neuf juillet mil huit cent trente-cinq, lequel a été tout présentement remis par le dit Sieur Donateur au dit Sieur Donataire qui le reconnaît . . .

Cet emplacement est situé en la Censive de la Seigneurie de Montréal et envers le Domaine d'icelle chargé de certains cens et rentes que les parties n'ont pu, quant à présent, déclarer au juste, mais dont le dit Sieur Donateur s'oblige d'acquitter les arrérages jusqu'à ce jour.

Pour, par le dit Sieur Donataire, ses successeurs et ayans cause employer et faire servir les dits emplacements, maison et dépendances, à l'usage et pour le logement, subsistance, entretien et soutien des femmes âgées, infirmes et incapables de pourvoir par elles-mêmes à leur propre subsistance, qui sont présentement et pourront être ci-après sous les soins et direction de la dite Dame Veuve Gamelin, et ce aussi longtemps que la dite Dame Veuve Gamelin voudra bien demeurer chargée, comme elle l'est présentement de la conduite et direction de cette maison et établissement et sans qu'à raison de la présente donation, elle puisse être répudiée obligée de faire ni cesser d'être libre de s'en décharger quand bon lui semblera; mais sous l'expresse condition que, le cas avenant où le dit établissement et maison cesseraient d'être ainsi sous la conduite et direction de la dite Dame Veuve Gamelin, soit par mort, maladie, infirmité absence ou autre cause que ce puisse être, soit qu'il y ait ou qu'il n'y ait point d'autre personne autorisée à lui succéder et la représenter dans ses fonctions, alors il sera loisible au dit Sieur Donataire, ses successeurs ou héritiers de disposer

des dits emplacements, maison et dépendances en œuvres pies, ou pour les fins de l'éducation, ou telle manière qu'il jugera convenable, soit en faveur de la même classe de personnes soit en faveur de telles autres qu'il lui plaira, et sans qu'à cet égard il soit tenu de rendre aucun compte à qui que ce soit. Et à l'effet de ce que dessus, le dit Sieur Donateur a cédé, quitté et transporté au dit Sieur Donataire, ses successeurs et ayans cause tous droits de propriété, fonds, tréfonds, noms, raisons, actions, saisie, possession et autres choses généralement quelconques qu'il avait ou pouvait avoir, demander, prétendre ou avoir sur tout ce que dessus vendu, s'en démettant et déssaisissant au profit du dit Sieur Donataire, pour les fins susdites, à compter de ce jour, voulant qu'il en soit mis et saisi en bonne possession saisine par qui, et ainsi qu'il appartiendra, le constituant son procureur pour cette fin, ainsi que pour l'insinuation des présentes partout où il conviendra, porteur d'une Expédition d'icelle, auquel il donne tout pouvoir nécessaire.

Fait en la ville de Montréal, en l'étude de Mtre Bedouin, l'un des notaires soussignés, l'an mil huit cent trente six, le deux septembre avant-midi, et ont, les dites parties signé avec nous, notaires, lecture faite.

(Signé) Bréguier St Pierre Ptre — Olivier Berthelet

Z. J. Truteau N. P. — Th Bedouin Not. Pub.

Ainsi qu'il est porté en la minute des présentes demeurées au pouvoir du notaire soussigné.

T. Bedouin Not. Pub.

Sophie Tavernier Sec.

* * *

Le 8 septembre, c'est-à-dire six jours après les formalités légales qui assuraient un toit aux pauvres de Mme Gamelin, avait lieu l'intronisation de Mgr Lartigue comme évêque de Montréal. Depuis seize ans, Sa Grandeur remplissait en cette ville les fonctions d'auxiliaire de l'évêque de Québec. L'érection du diocèse de Montréal avait été décrétée par Sa Sainteté Grégoire XVI le 13 mai 1836.

La cérémonie de l'intronisation fut tout à fait imposante. M. Olivier Maurault, p. S.-S., dans son ouvrage intitulé *Saint-Jacques de Montréal*, nous en donne une idée dans les lignes suivantes : « La prise de possession eut lieu le 8 septembre ... Mgr Lartigue sortit processionnellement de son palais et, en présence de son clergé et de son peuple, écouta la lecture des deux brefs du Saint-Siège apostolique. Ayant déclaré qu'il y acquiesçait, il s'agenouilla dans la rue Saint-Denis, en face de sa cathédrale, pour exprimer son entrée dans sa ville épiscopale. Puis il pénétra dans l'église, au chant des hymnes, baisa le maître-autel, fut intronisé, et reconnu pour Père et premier évêque de Montréal par le baiser de la main. » ¹

¹ On se rappelle, dit le même auteur, que Londres exigeait une *parfaite loyauté* de la part de l'évêque du nouveau diocèse. Aussi Mgr Lartigue prêta-t-il serment, le jeudi 29 septembre 1836,

Le discours de circonstance fut prononcé par le grand évêque-missionnaire Mgr Joseph-Norbert Provencher. Nous n'en citerons que les lignes suivantes :

... Monseigneur, la ville de Montréal, qui vous a vu naître, vous voit en ce jour devenir son premier pasteur. Par une heureuse coïncidence, le jour de la naissance de Marie est celui où Votre Grandeur devient le premier évêque de Ville-Marie.

Le fardeau de l'épiscopat, qui pèse sur vos épaules depuis plus de quinze ans, ne deviendra pas plus léger en le portant sous un autre titre, au contraire, il devient beaucoup plus accablant.

Succédant à la dignité des apôtres, vous devez vous attendre à participer à leur croix. C'est le chemin qui les a menés au ciel... Cependant, Monseigneur, si, de la hauteur des choses divines, nous descendons à la considération des choses humaines, nous y trouvons plus d'un point de vue consolant. Votre Grandeur devient en ce jour le premier évêque de Montréal. Cette ville, avec son riche district, comporte la plus belle partie du Bas-Canada et forme, je n'hésite pas à le dire, le plus beau diocèse de l'Amérique du Nord.

devant le Conseil exécutif de la Province du Bas-Canada, s'engageant à défendre Sa Majesté le Roi « contre toutes perfides conjurations et tous attentats quelconques qui seront entrepris contre sa personne, sa couronne et sa dignité, etc. »

Ce nouveau diocèse se trouve pourvu d'une cathédrale, d'un palais épiscopal, de plusieurs séminaires, collèges et maisons religieuses, par conséquent de tous les établissements nécessaires pour procurer l'éducation à la jeunesse, former les élèves du sanctuaire, et même secourir l'humanité souffrante. Quelques-uns de ces établissements ne sont pas, à la vérité, suffisamment dotés; mais espérons que le temps et la générosité de plusieurs mettront une dernière main à ce que nos yeux voient déjà avec admiration...¹

¹ Abbé G. Dugas, *Monseigneur Provencher*.

CHAPITRE XI

1836-1837.— MGR LARTIGUE SE CHOISIT UN COADJUTEUR.
— LA FAMILLE BOURGET.— LE JEUNE IGNACE BOURGET.—
L'ABBÉ BOURGET.— L'ABBÉ BOURGET EST PRÉCONISÉ ÉVÊQUE
DE TELMESSE.— MANDEMENT DE MGR LARTIGUE.— BAZAR
CHEZ MME GAMELIN.— SACRE DE MGR BOURGET.

L'un des premiers soins de Mgr Lartigue après son intronisation fut de solliciter du Saint-Siège la nomination d'un coadjuteur. Deux ans auparavant, sentant déjà ses forces décliner, il avait demandé à Rome l'aide d'un évêque auxiliaire et, le 3 octobre 1834, l'abbé Pierre-Antoine Tabeau, vicaire général, de l'évêque de Québec à Montréal, avait reçu deux bulles, l'une le nommant *évêque titulaire de Spiga*, l'autre, *vicaire général, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec à Montréal*. Tous, excepté le nouvel élu, se réjouissaient de cet événement, lorsque Mgr Tabeau tomba malade. Le 18 mai 1835, il décédait sans avoir reçu la consécration épiscopale¹. Mgr Lartigue

¹ Mgr Pierre-Antoine Tabeau, né à Montréal le 11 octobre 1782 de Jean-Baptiste Tabeau et de Françoise Proulx, fut ordonné en 1805. Il desservit plusieurs postes et fut quelque temps missionnaire à la Rivière-Rouge. Il était curé de Boucherville lorsqu'il fut envoyé à Rome en mission officielle. L'on attribue la maladie

dut renouveler ses démarches auprès du Saint-Siège. Il s'exécuta aussitôt et, sur la liste des prêtres trouvés les plus dignes de l'épiscopat, figurait le nom de son vicaire général l'abbé Ignace Bourget.

En dépit de la catastrophe nationale qui la marquait, l'année 1837 allait être illustrée par un événement aussi consolant que glorieux pour l'Église du Canada.

Mais qui était ce très digne grand vicaire Bourget, ici mentionné pour la première fois ? Ce n'est pas à nous de répondre à cette question. Néanmoins, en attendant que des volumes exaltent sa vie et ses œuvres, nous dirons sommairement ce que furent son origine et sa jeunesse, sauf à relater plus tard à l'occasion ce qu'il sera pour notre Institut.

* * *

Vers 1680, un jeune Français sur le point d'émigrer en Canada se rendait en pèlerinage à la célèbre cathédrale de Notre-Dame de Chartres. Il voulait, évidemment, mettre son voyage et ses entreprises sous la protection de la très sainte

dont il mourut à la peine qu'il ressentit en apprenant son élévation à l'épiscopat. (Abbé Allaire : Dict. biog. du clergé canadien ; — Bibaud : Le Panthéon canadien.)

Vierge. Que se passait-il dans son âme pendant qu'il visitait pour la dernière fois ce temple particulièrement cher aux enfants de la vieille Beauce¹? Ce que ressentit alors Claude Bourget — c'était son nom —, lui-même l'a révélé en un trait de poinçon. Emu, sans doute, et voulant protester de son attachement à la foi de ses pères, il grava son nom sur un lambris du sanctuaire vénéré².

Claude Bourget, né en 1653, était fils de Jean Bourget et de Marie Gobillon, résidant à Saint-Sauveur, ville de Blois, évêché de Chartres. Le 28 juin 1683, il épousait, à Québec, Marie Couture, fille du célèbre Guillaume Couture³. C'est ce Couture que nul danger n'intimidait quand il s'agissait des intérêts de la religion et de la colo-

¹ La cathédrale de Notre-Dame de Chartres date de 1260. Elle s'élève sur une grotte célèbre à laquelle se rattachent de très anciennes traditions, comme nous le verrons plus tard dans une lettre de Mgr Bourget.

² Ce récit est extrait en substance d'une biographie de Mgr Bourget, rédigée pour notre communauté en 1891. Mgr Bourget, disaient nos anciennes de la première heure, se plaisait à raconter ce fait que lui avait appris une tradition de famille et dont il constata l'authenticité lorsqu'il visita la cathédrale de Chartres en 1841.

³ Guillaume Couture, né à Rouen, en Normandie, en 1608, vint au Canada vers 1640 et se mit au service des Jésuites pour les accompagner dans leurs missions chez les sauvages. Bientôt il fut capable de parler la langue huronne et dès lors il servit

nie. Notre histoire nationale se plaît à relater ses exploits. Ainsi, dans une rencontre d'un parti de Français avec une bande d'Iroquois, en 1642, Guillaume Couture aurait pu se sauver facilement. Mais, voyant le P. Jogues persister auprès des Français faits prisonniers par les sauvages, il aima mieux partager leur sort que de chercher son salut dans la fuite. De même que le P. Jogues, il subit des tortures atroces. En cette occasion, comme en bien d'autres d'ailleurs, il n'échappa à la mort que par une espèce de miracle.

En épousant Marie Couture ¹, c'était bien à la fille d'un héros chrétien que s'unissait Claude Bourget. L'on ne sera donc guère étonné de voir sa descendance compter des personnages dont se glorifie la race canadienne-française.

Claude Bourget mourut en 1720. De son mariage avec Marie Couture étaient nés trois garçons et dix filles. Les ascendants canadiens de Mgr Bourget sont :

1. Pierre (onzième enfant de Claude), baptisé à Québec le 31 décembre 1699; marié, à Lévis,

d'interprète. Couture fut le premier colon de la Pointe-Lévis (1647), où il épousa Anne Aymart en 1649. Ce mariage fut le premier qu'on célébra à la Pointe-Lévis. Guillaume Couture décéda vers 1701.

¹ Marie Couture (baptisée le 23 juin 1658) avait épousé en premières noccs François Vézier.

à Marie-Françoise Guay (fille d'Ignace), le 16 novembre 1722; décédé en 1736.

2. Jean-François (fils de Pierre), né en 1728; marié, à Lévis, à Ursule Samson (fille d'Ambroise), née en 1730.

3. Pierre (fils de Jean-François), baptisé à Lévis le 30 septembre 1756; marié, à Lévis, le 11 janvier 1780, à Marie-Thérèse Paradis (fille de Jean-Baptiste), baptisée le 23 février 1763. Pierre Bourget décéda à Lévis le 4 février 1846.

Ce sera toujours avec les sentiments d'une profonde gratitude envers la divine Providence que nous lirons l'acte suivant extrait du registre de l'état civil de Saint-Joseph-de-Lévis pour l'année 1799:

LE TRENTE OCTOBRE MIL SEPT CENT QUATRE VINGT DIX NEUF, NOUS PRÊTRE SOUSSIGNÉ, AVONS BAPTISÉ IGNACE, NÉ CE JOUR, FILS LÉGITIME DE PIERRE BOURGET, CULTIVATEUR, ET DE THÉRÈSE PARADIS, SON ÉPOUSE, DE CETTE PAROISSE. PARRAIN, IGNACE PARADIS, MARRAINE, ÉLISABETH ROY QUI, AINSI QUE LE PÈRE, ONT DÉCLARÉ NE SAVOIR SIGNER. LECTURE FAITE.

M. MASSE, PTRE.

* * *

Pierre Bourget et son épouse Thérèse Paradis demeuraient à la Pointe-Lévis dans un rang ap-

pelé Harlaca. Leur maison était simple comme celles de tous les cultivateurs de cette époque. Nous en ignorons les dimensions; mais l'on nous assure que, le jour où leur onzième enfant vint prendre place au foyer, les époux Bourget s'y trouvaient encore au large¹. Sous ce toit béni, où l'on se guidait d'après les principes de la vie chrétienne, l'autorité des parents était respectée, la prière se faisait en commun, et les cœurs battaient à l'unisson. Chez Pierre Bourget, l'on travaillait fort et sans relâche, mais l'on chômaît tous les jours fériés. Le repos dominical, religieusement pratiqué, faisait oublier les fatigues quotidiennes, tout en disposant les âmes à supporter vaillamment les épreuves inévitables de la vie.

C'est de ce milieu que le jeune Ignace Bourget, après avoir fréquenté l'école de Beaumont², passa, à l'âge de quatorze ans, au petit séminaire de Québec, où son frère Etienne faisait ses études³. Au collège de Québec, comme à l'école de Beaumont,

¹ Mgr Bourget était le neuvième de ces onze enfants.

² C'était une école laïque tenue par un monsieur Gingras. Beaumont est une localité voisine de Lévis.

³ Etienne Bourget, qui épousa Josephte Amiot, est le père de l'abbé Jean-Baptiste Bourget né à Châteauguay en 1840, décédé à Montréal le 7 avril 1915. (Abbé Allaire : Dict. biogr. du clergé, tome III, p. 21. Notes très intéressantes.)

il se fit remarquer par son ardeur au travail. Sa conduite équivalait à une éloquente prédication. L'on raconte d'Ignace Bourget adolescent des traits qui dénotent un haut degré de piété, d'humilité et de charité. Comme ces vertus ont toutes les autres pour cortège, le jeune étudiant, on peut le présumer, avançait rapidement dans les voies de la perfection. Toutefois, il semble que ses progrès en ce sens ne lui étaient pas strictement personnels. Il les devait en partie à sa pieuse et intelligente mère qui — dira plus tard le grand évêque de Montréal —, après le marché de chaque semaine, et sans recherche de mise, se rendait au collège de Québec pour s'enquérir de la conduite de ses fils et les semoncer au besoin. Cette déclaration nous laisse entendre que le jeune Bourget avait des défauts à combattre. Lui-même nous l'assurera plus tard¹. Lorsqu'au déclin de sa vie, l'illustre prélat entendra une vieille religieuse le féliciter *d'avoir un si bon caractère*, il lui dira en souriant : *Si, dès ma jeunesse, je n'avais pas lutté sans merci contre mes penchants naturels, je serais devenu un fort mauvais sujet*².

En 1818, le jeune Bourget adopta l'état ecclésiastique. Il était âgé de dix neuf ans. Ses pa-

¹ Il faut dire que Mgr Bourget n'avait pas l'habitude de se vanter.

² Témoignage de sœur Véronique du Calvaire (née Leduc).

rents avaient déjà donné un de leurs fils à l'Église¹. L'espérance de voir leur famille s'auréoler d'une nouvelle vocation sacerdotale les combla de joie. Elle les dédommagea des sacrifices qu'ils s'étaient imposés afin de procurer à leurs enfants les bienfaits de l'éducation. Au grand séminaire, l'abbé Bourget fut encore le modèle de ses condisciples. Ses qualités intellectuelles, la distinction de ses manières, son angélique piété le mettaient fort en relief. En 1819, il fut nommé professeur régent au collège de Nicolet, alors dirigé par l'abbé Jean Raimbault.

Le séjour du jeune abbé au collège de Nicolet fut de courte durée. Mgr Plessis venait d'obtenir de Rome la division de son diocèse et, le 1^{er} février 1820, Sa Sainteté Pie VII nommait M. Jean-Jacques Lartigue, sulpicien, *évêque de Telmesse en Lydie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec pour le district de Montréal*. Le nouvel élu fut consacré par Mgr Plessis le 21 janvier 1821, dans l'ancienne église Notre-Dame, à Montréal². Mgr Lartigue était ardent

¹ L'abbé Pierre Bourget, frère de Mgr Bourget, né à Saint-Joseph-de-Lévis en 1786, desservit plusieurs postes, entre autres Châteauguay où il fut curé de 1817 à 1822. Il mourut à L'Islet, où il était curé, le 20 février 1833. Il avait été ordonné en 1814.

² Cette église, où Mère Gamelin et ses trois enfants avaient été baptisés, fut démolie en 1830.

de caractère et brûlait de zèle pour la gloire de Dieu. Des difficultés de tous genres rendaient épineuse pour lui et ses collaborateurs l'organisation de son district épiscopal. Accablé de soucis et ne trouvant pas dans son entourage une puissance d'action conforme à ses desseins, il supplia l'évêque de Québec de lui venir en aide. Évidemment Mgr Lartigue voulait un secrétaire d'élite. Mgr Plessis ne manquait pas de sujets remarquables. Son choix tomba aussitôt sur l'abbé Ignace Bourget, dont il admirait particulièrement la patience à toute épreuve. Sûr d'avoir frappé juste, l'éminent prélat ne put s'empêcher de dire ensuite : *Si Mgr Lartigue n'est pas content de son nouveau secrétaire, je ne pourrais, pour ma part, lui en donner un meilleur.*

Depuis le 12 février 1821, Mgr Lartigue demeurait à l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Joseph (aujourd'hui rue Saint-Sulpice). C'est dans la chapelle de cette institution que l'abbé Ignace Bourget reçut les ordres du sous-diaconat (21 mai 1821), du diaconat (23 novembre 1821) et de la prêtrise (30 novembre 1822).

L'abbé Bourget fut bientôt le confident, l'indispensable appui de son évêque; après son ordination, il devint son confesseur. D'autre part, Mgr Lartigue lui confiait les détails les plus com-

pliqués de ses entreprises. La construction d'une cathédrale et d'un évêché, les premiers dont fut dotée la ville de Montréal, lui fournirent l'occasion d'apprécier encore davantage l'habileté de son secrétaire dans le maniement des affaires temporelles¹.

L'humble abbé désirait s'effacer, mais il ne pouvait empêcher le rayonnement de ses éminentes qualités. Ses vertus de même que ses aptitudes administratives l'avaient rendu populaire par tout le district de Montréal. Le tact qu'il apportait dans ses rapports avec son évêque rehaussait singulièrement son mérite. Personne ne fut surpris lorsque, le 9 septembre 1836, Mgr Lartigue, introduisit la veille, éleva l'abbé Bourget au poste de vicaire général.

Après la mort de Mgr Tabeau, que sa promotion à la coadjutorerie avait en quelque sorte foudroyé (voir page 123), Mgr Lartigue, influencé peut-être par son confident l'abbé Bourget, avait songé à choisir pour coadjuteur M. le grand vicaire F.-X. Demers, curé de Saint-Denis. Ce Monsieur

¹ Le premier palais épiscopal et la cathédrale furent bâtis de 1823 à 1825. La pierre angulaire de la cathédrale fut bénite le 22 mai 1823. Le 19 septembre 1825, Mgr Lartigue prenait possession de son palais épiscopal et, trois jours après, le 22, il consacrait sa cathédrale. (M. Maurault, p. S.-S., *Saint-Jacques de Montréal*.)

ayant décliné les honneurs de l'épiscopat, Mgr Lartigue, fort de l'avis de Mgr Provencher, avait mis le nom de M. le grand vicaire Bourget en tête de la liste où il désignait au Saint-Siège les prêtres de son diocèse les plus dignes de l'épiscopat. L'événement répondit à l'attente. Le 10 mars 1837, Sa Sainteté Grégoire XVI préconisait M. le grand vicaire Ignace Bourget *évêque titulaire de Telmesse et coadjuteur de l'évêque de Montréal*.

Voici en quels termes Mgr Lartigue faisait part de cette nouvelle à son peuple :

Dès que le Saint-Siège Nous eut chargé du gouvernement du nouveau diocèse de Montréal, Nous sentîmes aussitôt notre insuffisance à soutenir seul le poids d'un pareil fardeau et Nous nous adressâmes au Souverain Pontife pour lui exposer que notre âge, nos infirmités, et les travaux dont Nous sommes accablé, nous obligeaient à lui demander un aide proportionné à nos besoins et à ceux du troupeau qu'Il Nous a confié. Le Saint Père, voulant accéder charitablement à nos désirs, comprit aussitôt qu'outre les qualités éminentes qui doivent orner l'épiscopat, le Coadjuteur qui serait le plus propre à Nous aider, à partager nos peines, à Nous succéder pour l'exécution des projets que Nous avions formés relativement à votre bonheur, devrait être assez jeune pour seconder nos vues après même notre retraite de la scène du monde ; qu'il serait plus utile, s'il joignait à l'expérience des affaires une connaissance parfaite de tout ce qui s'est passé depuis les commencements de notre Episcopat à Montréal ; et qu'il

Nous soulagerait plus efficacement, s'il était pour ainsi dire un autre Nous-même.

En conséquence, d'après le choix de Sa Sainteté, Nous avons le plaisir bien sensible de vous annoncer que, par un bref apostolique du dix mars de la présente année, Elle a conféré au Révérendissime Messire Ignace Bourget, prêtre de ce diocèse et notre Vicaire Général, le titre d'Evêque de Telmesse *in partibus infidelium*, vacant par notre promotion au Siège de Montréal; et que, par un bref de la même date, Elle nous a assigné cet Evêque pour coadjuteur *cum future successionem* au Siège Episcopal de cette ville. Nous ajouterons avec actions de grâces, que son Excellence le Gouverneur en Chef de cette Province a bien voulu agréer notre susdit coadjuteur au nom de Sa Majesté, et le reconnaître civilement comme tel en recevant le serment de fidélité qu'il a prêté à notre Souverain ès qualités.

Réjouissons-nous, nos très chers frères, et remercions le Dieu de toute consolation de ce qu'il a daigné perfectionner son ouvrage, en assurant la succession de l'épiscopat dans la nouvelle Église de Montréal, qu'il vient de fonder, et de ce qu'il l'a pourvue d'un si digne prélat, capable de réparer par la suite les fautes qui auront pu nous échapper dans un si redoutable ministère. Obéissez donc tous à ses mandements et ordonnances avec la même ponctualité qu'aux nôtres, comme le prescrit notre Saint Père le Pape dans le bref même où il le nomme notre Coadjuteur; et qu'on rende partout à son rang élevé les honneurs qui lui sont dus, car nous

permettons qu'il soit reçu avec le même rit que nous, particulièrement dans les visites épiscopales qu'il pourra faire de notre part aux différentes paroisses et autres lieux de notre diocèse, à l'exception de l'usage du baldaquin et des diacres assistants, réservés à l'évêque diocésain.

Enfin, nous désirons la présence à Montréal de tous les prêtres du diocèse qui le pourront sans nuire à leurs devoirs, lors de la consécration épiscopale de l'Illustrissime Evêque élu de Telmesse, que nous nous proposons de célébrer dans la cathédrale de cette ville, le vingt cinq de juillet prochain...

* * *

Le 20 juillet, alors que Mgr Bourget se préparait à recevoir la consécration épiscopale, Mme Gamelin, comptant peut-être sur la générosité des visiteurs attirés à Montréal par les cérémonies du sacre, inaugurerait un bazar au profit de sa maison. Bien que débordée par la cause des Patriotes, *La Minerve* trouva assez d'espace dans ses colonnes pour y insérer la note suivante:

« Il doit y avoir, jeudi prochain, à la demeure de Mme Gamelin, un bazar dont la recette sera pour le soutien des vieilles nécessiteuses que cette charitable dame a la bienveillance de recevoir chez elle. Le nombre actuel de ces vieilles est de vingt cinq. Elles sont toutes très âgées et infirmes. Mme Gamelin consacre à leur soutien sa fortune et

ses soins. Quelques charités l'aident dans cette œuvre de bienfaisance, mais sont bien insuffisantes pour les besoins de l'institution. Nous espérons que le public saura dignement apprécier les efforts de Mme Gamelin, et l'aider à continuer un acte d'humanité si digne d'éloges. Mme Gamelin reste près de l'église Saint-Jacques. L'agrément d'une promenade pourra s'augmenter du plaisir d'avoir secouru d'une somme, modique pour chacun, ces pauvres vieilles, incapables par leur grand âge et leurs infirmités, de mendier même une chétive subsistance. »

La pensée que les pauvres de Mme Gamelin bénéficièrent de recettes perçues à l'occasion du sacre de Mgr Bourget n'est-elle pas de nature à nous faire admirer les desseins de Dieu ? Ne dirait-on pas que le ciel voulut alors, par anticipation, identifier les destinées du futur « Asile de la Providence » avec l'inépuisable charité de l'illustre prélat qui devait être son fondateur ?

* * *

Mgr Bourget reçut l'onction épiscopale le 25 juillet. La cérémonie fut grandiose. Le pontife consécrateur, Mgr Lartigue, était assisté par les révérendissimes Seigneurs Flavien Turgeon, évêque coadjuteur de Québec, et Remi Gaulin, évêque coadjuteur de Kingston. L'on remarquait

au chœur les illustrissimes Seigneurs Alexandre McDonell, évêque de Kingston, Benedict J. Fenwick, évêque de Boston, et près de cent quarante prêtres.

Nous présumons que Mme Gamelin, ainsi que ses collaboratrices et tant de citoyens qui devaient bientôt participer aux créations de Mgr Bourget, se trouvait dans l'assistance. Il est certain toutefois que les éléments des œuvres futures du nouvel élu reçurent ce jour-là sa première bénédiction pastorale. Nous, ses enfants, qui devons notre existence religieuse à sa compassion pour les malheureux ; nous que, durant de longues années, il a, patiemment et paternellement, formées aux devoirs de notre vocation de filles de la charité ; nous enfin qui possédons son cœur et le sang qui en jaillit à l'heure de notre plus grand deuil, nous nous demandons ce qui dut se passer dans son âme au moment solennel où le Saint-Esprit y déposait la plénitude du sacerdoce. Le ciel souleva-t-il alors un coin du voile mystérieux qui couvre l'avenir, lui montrant tout ce qu'il attendait de son amour ? L'élus vit-il, en un tableau d'ensemble, la croix, les sacrifices, les souffrances qui devaient être sa voie pour arriver au couronnement de ses œuvres ? Ce sont là d'impénétrables mystères. Mgr Bourget nous a fondées sur le calvaire où il était monté. En nous donnant la Vierge des Douleurs pour patronne, il répondait

non seulement aux desseins de la Providence, mais encore à l'impulsion imprimée à son âme par sa vie crucifiée.

En même temps que se déroulaient les fêtes imposantes du sacre de Mgr Bourget, des perturbations politiques bouleversaient les esprits. Nous consacrerons quelques pages aux événements de cette époque, car ce fragment de notre histoire nationale intéresse particulièrement et à plus d'un titre notre Communauté.

CHAPITRE XII

1837. — TROIS FORMES SUCCESSIVES DE GOUVERNEMENT. — CONFLITS. — LES PATRIOTES. — AVÈNEMENT DE SA MAJESTÉ LA REINE VICTORIA. — MANDEMENT DE SA GRANDEUR MGR LARTIGUE. — SANGLANTE JOURNÉE.

Lorsque se manifestèrent les troubles de 1837, il n'y avait à Montréal que trois communautés de femmes. La nôtre n'existait pas ; cependant, son histoire se rattache singulièrement à celle du mouvement patriotique en question. On en jugera par l'historique, très bref, de ces jours de désolation ; dans ces pages, se reflète avec infiniment de douceur l'exquise physionomie de notre vénérée Mère fondatrice.

Dans l'intérêt de la clarté, nous remontons jusqu'à la source des tribulations nationales dont nous allons évoquer le souvenir. Ces faits, nous les mentionnons dans leurs grandes lignes et après avoir consulté les auteurs les mieux renseignés¹, à qui d'ailleurs nous renvoyons nos lectrices.

¹ Abbé J.-G. Gélinas, *En veillant avec les Petits de chez nous* ; — Abbé J.-B.-A. Allaire, *Histoire de Saint-Denis-sur-Richelieu* ; — F.-X.-A. Prieur, *Notes d'un condamné politique* ; — La Revue Canadienne, année 1910 ; — L.-O. David, *Les Patriotes de 1837-1838* (récit détaillé des vicissitudes de cette époque) ; — Carrier, *Les Troubles de 1837-1838* ; — Globensky, *La révolution de 1837-1838 à Saint-Eustache*.

* * *

Depuis la fin du régime français (1760) jusqu'à 1791, trois formes d'administration se succédèrent dans le pays. Il y eut d'abord le gouvernement autocratique (1760-1763), puis le gouvernement civil qui dura onze ans, de 1763 à 1774. A cette époque, l'Angleterre voulut améliorer le sort des Canadiens français. Par l'acte de Québec (1774), elle assurait aux catholiques, entre autres privilèges, le libre exercice de leur culte, les dispensait de l'odieux serment du test¹, permettait l'usage des lois civiles françaises et constituait un conseil législatif de dix sept à vingt trois membres².

Des mesures impopulaires ayant provoqué des réclamations, justes d'ailleurs, l'acte de Québec fut remplacé par la constitution de 1791. Cette loi divisait le pays en deux provinces: le Bas-Canada et le Haut-Canada. Elle établissait dans chacune de ces provinces une chambre d'assemblée, élue par le peuple, et un conseil législatif, nommé à vie par la couronne. Ce gouver-

¹ Ce serment, imposé aux officiers de l'administration, consistait à nier le dogme de la présence réelle et l'autorité du Pape, de sorte que les catholiques ne pouvaient parvenir aux charges publiques sans avoir préalablement apostasié.

² Dès sa première réunion, en 1777, ce conseil reconnut l'usage de la langue française.

nement, non responsable, fut d'abord bien accueilli; mais l'on ne tarda pas à ressentir les heurts provenant de ce nouveau genre d'administration. Les esprits s'aigrirent. Lorsque l'Angleterre voulut faire de nouvelles concessions, les représentants du peuple, irrités par de récents conflits, exigèrent des réformes plus radicales. Tout accommodement devint dès lors impossible. Le soulèvement de 1837 se trouva ainsi amorcé de loin.

Les causes immédiates des troubles qui éclatèrent alors furent la prorogation précipitée du parlement (26 août 1837) par lord Gosford, la destitution de Papineau et de plusieurs autres officiers de milice, le refus du gouvernement impérial d'accorder un ministère responsable, etc. Une mesure impériale (bill John Russell), ayant pour objet de retirer à la Chambre d'assemblée du Bas-Canada le droit d'approprier le revenu et de vérifier les dépenses, vint encore ajouter à ces griefs.

Les membres du parti des mécontents s'appelaient *patriotes*, *réformistes*, etc., tandis que les partisans du gouvernement étaient désignés sous les noms de *tories*, *bureaucrates*, *loyaux*... Il y avait un troisième parti, celui qui, avec le clergé, souhaitait que les réclamations fussent seulement constitutionnelles. Ceux-là, et c'était le plus grand nombre, étaient appelés *opposants*¹, *modérés*...

¹ Abbé Allaire, *Histoire de S.-Denis-sur-Richelieu*.

Les chefs des réformistes dans le Bas-Canada furent l'honorable Louis-Joseph Papineau et le Dr Wolfred Nelson. MM. Louis-Hippolyte Lafontaine, Auguste-Norbert Morin, Jean-Joseph Girouard, le Dr E. B. O'Callaghan et d'autres personnages influents se montrèrent également d'ardents patriotes. *La Minerve* et le *Vindicator* étaient les organes de leur parti à Montréal.

Dans le Haut-Canada, où les idées de réforme furent propagées par MM. Rolph, Baldwin et Lyon-McKenzie, le mécontentement avait surtout pour cause le *Family compact*, la préférence exclusive donnée à certaines familles dans la distribution des emplois honorables et lucratifs.

Au printemps de 1837, les questions politiques s'agitèrent plus vivement. Les patriotes voulurent se rallier autour de l'honorable Papineau. A cet effet, ils tinrent des assemblées dans sept ou huit comtés.

Le 15 juin, lord Gosford déclara officiellement que ces assemblées de patriotes étaient séditionnelles et que l'on devait s'en abstenir.

Avec ces indices d'insurrection coïncida la mort du roi Guillaume IV survenue le 19 juin. Dès le lendemain, l'on saluait l'avènement de sa Majesté la reine Alexandra-Victoria¹.

¹ La reine Victoria est décédée à son château d'Osborne, le 23 janvier 1901, à l'âge de 82 ans.

Le 26 août, la session parlementaire ouverte le 18 est prorogée. Quelques jours plus tard, le 5 septembre, une assemblée de réformistes, tenue à l'hôtel Nelson, place Jacques-Cartier, proclame solennellement une association de jeunes gens s'intitulant FILS DE LA LIBERTÉ¹. Le Dr Henri-Alphonse Gauvin, fils de Mme Joseph Gauvin, et François Tavernier, frère de Mme Gamelin, sont nommés chefs de sections dans ce groupement².

Les bruits de sédition devenant alarmants, le gouverneur, lord Gosford, bien qu'il soit opposé aux mesures extrêmes, fait venir des troupes du Nouveau-Brunswick. Il arme en même temps 6000 volontaires.

Dans un mandement que Mgr Lartigue adresse à ses ouailles le 24 octobre, le vénérable prélat leur donne les plus sages conseils. Malheureusement, ces leçons de prudence n'eurent pas l'effet désiré. Les patriotes veulent recourir aux armes.

Le 16 novembre, l'arrestation de Papineau et de plusieurs autres insurgés est officiellement mise

¹ Le parti constitutionnel opposa le *Doric Club* aux *Fils de la Liberté*.

² Il ne faut pas confondre ce M. Tavernier avec son fils, le Dr Ls-François Tavernier (1820—1870), qui fut le premier médecin de notre communauté.

à prix. Le même jour, quelques patriotes, notamment François Tavernier, sont emprisonnés.

Le 23, à Saint-Denis, les rebelles commandés par le Dr Nelson mettent en fuite l'armée du colonel Gore. Douze patriotes sont tués et quatre grièvement blessés. Charles-Ovide Perrault, frère de Mme E.-R. Fabre, tombe frappé de deux balles et meurt quelques heures plus tard.

Le 25, les insurgés sont défaits à Saint-Charles par le colonel Wetherall. Les vainqueurs incendient le village. Parmi les patriotes arrêtés après la bataille de Saint-Charles se trouve l'abbé Magloire Blanchet, le futur évêque-missionnaire que la Providence devait conduire dans l'Ouest américain pour y fonder un diocèse ¹.

Le 27 novembre, *Le Canadien* de Québec annonce que *La Minerve*, privée de ses rédacteurs à cause des troubles, a cessé de paraître.

Le 14 décembre, après un combat de deux heures, sir John Colborne défait deux cent cinquante insurgés réfugiés dans l'église et le couvent de Saint-Eustache. Le Dr Chénier, l'un des plus ardents, est au nombre des morts. Les soldats de Colborne incendient les villages de S.-Eustache (le 14) et celui de Saint-Benoit (le 15).

¹ *Les Sœurs de la Providence au Chili.*



Mgr JEAN-JACQUES LARTIGUE,
premier évêque de Montréal



CHAPITRE XIII

1838. — ORDONNANCES ÉPISCOPALES. — CONSEIL SPÉCIAL. — COURONNEMENT DE LA REINE. — AMNISTIE ET BANNISSEMENTS. — GRAVE MALADIE DE MME GAMELIN. — MME GAMELIN VISITE LES PRISONNIERS POLITIQUES. — EXÉCUTIONS DE PATRIOTES.

Le 8 janvier 1838, Mgr Lartigue publie un mandement qu'il termine par la prescription de prières publiques et d'autres pratiques propres à apaiser la colère de Dieu.

Le 10 février, le parlement anglais abolit la constitution de 1791 et ordonne la formation d'un conseil spécial.

Le 27 février, lord Gosford quitte le Canada pour l'Angleterre. Le lendemain, lord Colborne est nommé administrateur du pays.

Le 27 avril, la révocation de la loi martiale rassure momentanément la population. Déjà, l'on a commencé à élargir les prisonniers mis hors de cause faute de preuves. Le 12 mai, des prisonniers politiques sont transférés de la vieille prison dans celle du Pied-du-Courant ¹.

¹ Voir au supplément l'article *Prison*.

Le 1er juin, le conseil spécial formé par lord Colborne est remplacé par un conseil à la convenance du nouveau gouverneur général, lord Durham.

A l'occasion du couronnement de la reine Victoria, le 28 juin, le gouverneur général accorda une amnistie à tous les insurgés, à l'exception des plus compromis. Le 8 juillet, huit de ces derniers, condamnés à l'exil, franchissaient le seuil de la prison pour être conduits aux Bermudes. Escortés par des soldats et les fers aux mains, ils défilèrent sous les yeux de parents et d'amis plongés dans l'affliction. Mme Gauvin, qui voyait s'éloigner ainsi un fils infiniment cher, trouva dans la sympathie de sa charitable parente un baume à sa douleur. Les paroles de Mme Gamelin l'aiderent à s'établir dans les sentiments d'une résignation profondément chrétienne.

* * *

Cette même année, Mme Gamelin fut atteinte de la fièvre typhoïde. Dès les premiers indices de cette maladie, le personnel du petit hospice trembla pour les jours de sa bienfaitrice. Prières, larmes, promesses se multiplièrent pour obtenir la guérison de celle que les bonnes vieilles appelaient si justement leur Mère. Bientôt la malade fut à la dernière extrémité. Déjà son entourage atten-

dait son dernier soupir, lorsqu'elle se ranima soudainement et parut pleine de vie. Que s'était-il passé? Elle-même va nous l'apprendre, involontairement, dans ses notes de retraite (1848), après avoir médité sur l'enfer. « Dans cette méditation, écrit-elle, je me suis rappelé la vision que j'ai eue, étant à l'agonie, en 1838; j'ai vu la place qui m'était préparée dans le ciel; la sainte Vierge me l'a montrée et m'a dit que je ne mourrais pas de cette maladie. Ma couronne n'avait presque pas de diamants, et ma bonne Mère me renvoya en disant que j'avais à me corriger de mes impatiences; que je manquais de douceur et de charité à l'égard de mes vieilles; qu'il me fallait avoir plus de charité, de douceur et d'humilité dans ma conduite. J'ai vu mes enfants qui semblaient vouloir m'attirer à eux. J'ai vu aussi mon époux au nombre des bienheureux... »

Cette prompte guérison permit à Mme Gamelin de reprendre ses occupations. Cependant, les suites de cette maladie, l'obligèrent, paraît-il, à travailler en souffrant jusqu'à la fin de sa vie.

* * *

Le 1^{er} novembre 1838, lord Durham se mettait en route pour l'Angleterre; il avait demandé son rappel.

Après quelques mois d'un calme relatif, l'insurrection se réveilla, organisée par des patriotes compromis réfugiés aux Etats-Unis. Sous la conduite de chefs désunis, cette petite troupe de gens mal armés voulut encore recourir aux chances de la guerre ; mais son plan de campagne fut bientôt mis à néant. Le 4 novembre, la loi martiale fut proclamée. Le 24, plus de cent vingt cinq patriotes furent arrêtés en différents lieux. La plupart d'entre eux étaient ruinés ; car, pour châtier un rebelle, la vengeance du vainqueur n'hésitait pas à confisquer ses biens et à frapper sa famille entière, sans plus se soucier des innocentes victimes qu'elle réduisait à l'indigence. Les souffrances des uns et des autres avaient leur écho dans l'âme de Mme Gamelin. La charitable dame chercha le moyen de les soulager. Elle avait des amis dans tous les partis politiques. Bureaucrates, patriotes, modérés, neutres l'accueillaient avec une égale bienveillance ; car tous l'avaient en très haute estime. Comptant toujours sur l'appui de la divine Providence, elle sollicita la permission de visiter les prisonniers politiques. Ayant facilement obtenu cette faveur, Mme Gamelin, accompagnée le plus souvent de Mme Gauvin, visitait chaque jour les infortunés captifs, dans l'espoir de les mettre en communication avec leurs familles et de les aider à souffrir chrétiennement. Afin de rendre plus efficaces ses exhortations, elle

avait maintes industries que lui inspirait sa dévotion à la passion de Notre-Seigneur et aux douleurs de sa sainte Mère. Elle distribuait aux malheureux patriotes, devenus ses protégés, des images pieuses et divers autres objets de piété. Dans l'après-midi, avant de se retirer et quand les circonstances le permettaient, elle récitait avec eux la prière du soir. Mais là ne se bornait pas sa charité pour les détenus politiques ; elle leur portait elle-même ou leur faisait porter des paniers remplis de provisions que lui procuraient ses amis. De leur côté, ces braves gens l'accueillaient avec bonheur, lui faisaient part de leurs secrets et la chargeaient de missives. Les familles des prisonniers s'adressaient aussi à Mme Gamelin pour être mises en relation avec les leurs. Les directeurs de l'établissement n'étaient pas étrangers à ces manœuvres. Sans doute, ils feignaient parfois de les ignorer, sachant bien que Mme Gamelin n'abusait pas de leur confiance. Parmi les chefs et les employés de la prison, il y avait, il est juste de le dire, des âmes sensibles aux malheurs de leurs compatriotes ¹.

¹ Rappelant le souvenir de son départ pour l'exil, M. F.-X. Prieur dit impartialement : *En quittant la prison, nous fûmes l'objet de chaudes sympathies de la part de plusieurs employés de l'établissement... Le médecin de la prison, M. le Dr Arnoldi (le père),*

* * *

Malgré leur bravoure, les insurgés ne pouvaient résister aux attaques de l'armée régulière. Le 19 novembre, la plupart furent arrêtés ; les autres s'enfuirent à l'étranger.

Le 27, sir John Colborne organisait une cour martiale. Ce tribunal se composait d'un président (le major général Clitherow), de trois avocats de la couronne et de quinze officiers de régiments anglais. Les procès commencèrent le 28 novembre.

Mme Gamelin s'entremettait volontiers pour favoriser les communications entre les prisonniers et leurs parents. C'est par elle que le notaire Cardinal, dont le procès s'instruisait, faisait parvenir à sa femme, le 13 décembre 1838, une lettre dont voici un extrait : « La bonne Madame ... m'a mis en état de t'envoyer aujourd'hui une lettre que je t'ai écrite depuis plusieurs jours et j'espère que demain elle se chargera de celle-ci ... Ne crains pas de me compromettre ... Cette dame est

qui s'était toujours conduit envers nous avec beaucoup d'humanité, pleurait à chaudes larmes...

Plusieurs membres de la famille Arnoldi furent des amis dévoués de notre communauté, dès son début. Nous avons même raison de croire que leur profonde estime pour notre fondatrice était antérieure aux événements de 1837. Ces faits étant connus, l'on s'explique mieux que Mme Gamelin ait eu ses coudées franches à la prison durant les troubles insurrectionnels.

si bonne, si compatissante et si vertueuse qu'elle ne refusera aucun service qui soit en son pouvoir. Elle paraît s'intéresser beaucoup pour nous, profitons du temps qu'elle a le pouvoir de le faire ... ¹ »

* * *

Le 14 décembre, plusieurs insurgés étaient condamnés à mort. Le nom du notaire Joseph-Narcisse Cardinal ouvrait la liste; celui de Joseph Duquette, étudiant en droit — unique soutien de sa mère, veuve, et de trois petites sœurs —, figurait ensuite. Le notaire Cardinal était marié et père de plusieurs enfants. Cardinal et Duquette, qui devaient être exécutés le 21, se montraient courageux et résignés. Cependant, en songeant à leurs familles, ils tombaient parfois dans un profond abattement. Ils avaient de fréquents entretiens avec Mgr Lartigue, Mgr Bourget, MM. A.-F. Truteau, Etienne Lavoie et d'autres prêtres de leur connaissance. Mme Gamelin les visitait assidûment. Dans la matinée du 20 décembre, veille de l'exécution, M. Cardinal lui confia une lettre pour qu'elle la remît à sa femme.

Dans la soirée, il écrivit de nouveau une longue lettre à son épouse. Il ne comptait plus

¹ Mme Gamelin.

sur la visite d'aucun membre de sa famille. Aussi quelle ne fut pas sa surprise en voyant sa femme arriver très tard à la prison ! Mais laissons la parole à Mme Marion (Marguerite Cardinal), la seule survivante de cette famille (en 1924) : « J'avais six ans lorsque mon père fut exécuté. En 1838, j'appris qu'il venait d'être arrêté. J'entendais dire que le député ¹ avait été fait prisonnier par les sauvages à Caughnawaga, en même temps que le jeune Duquette. Les conversations m'apprenaient aussi qu'il était défendu par l'avocat Drummond.

« Le 20 décembre, ma mère, ma petite sœur Charlotte et moi, ainsi que Mme Duquette et mon grand-père, Bernard Saint-Germain, allions voir mon père et le jeune Duquette à la prison, au Pied-du-Courant, où ils étaient détenus depuis un mois. Mme Gamelin, la future fondatrice des Sœurs de la Providence, nous accompagnait. Il était minuit quand nous arrivâmes à la prison. On nous conduisit dans une grande salle ... Je vis mon père, deux oncles et d'autres prisonniers politiques. Je ne savais pas que mon père devait mourir le lendemain ... Je me rappelle qu'il consolait ma mère et que Mme Duquette sanglotait

¹ Joseph-Narcisse Cardinal, né en 1808, admis au notariat en 1829, avait été élu, par acclamation, député de Châteauguay, en 1834.

en baisant les mains de son fils. L'entrevue dura une heure. Lorsque nous partîmes, ma mère rapportait une lettre que mon père avait écrite, désespérant nous voir avant sa mort ... Le lendemain, l'exécution de mon père avait lieu à neuf heures et celle du jeune Duquette à neuf heures et demie. »

Lorsqu'elle vint demeurer à Montréal, Mme Cardinal, ainsi que ses enfants, fut l'objet des sympathies de Mme Gamelin. « Je me rappelle », dit Mme Marion, « que ma mère, mes sœurs et moi nous allions parfois dîner avec Mme Gamelin à sa demeure, rue Sainte-Catherine. »

* * *

Le 24 décembre, François Tavernier était emprisonné pour la deuxième fois.

Bien que plusieurs de ses parents fussent au nombre des patriotes compromis, Mme Gamelin visitait la prison en toute liberté. Jamais on ne parut douter de sa prudence et de sa discrétion. Un jour cependant elle reçoit chez elle la visite d'un fonctionnaire — d'ailleurs bien disposé à son égard — qui lui demande si elle cache des armes dans sa maison : « Mais oui, et les voici, » répond-elle vivement, en ouvrant la porte d'une salle remplie de vieilles.

* * *

Des ordonnances adressées au clergé par Mgr Lartigue, le 20 novembre 1838, se résument dans les lignes suivantes : « De nouveaux troubles civils ont éclaté ... Recourons encore à l'auteur et distributeur de toutes grâces, pour implorer sa miséricorde infinie et apaiser sa justice. Comme le jeûne, l'aumône et la prière sont les moyens les plus propres à conjurer les fléaux de la colère divine, Nous vous enjoignons d'engager fortement vos Paroissiens à pratiquer ces bonnes œuvres... leur recommandant de s'abstenir, le vendredi, sept décembre prochain, de toute œuvre servile et de rendre leurs prières et aumônes plus propitiatoires en jeûnant ce jour-là ... »

CHAPITRE XIV

1839. — SOPHIE LONGTIN. — PROCÈS ET EXÉCUTIONS. —
CHEVALIER DE LORIMIER. — DÉPORTATION. — SOUVENIRS D'UN
CONDAMNÉ POLITIQUE.

Dès les premiers jours de janvier 1839, plusieurs patriotes furent condamnés à mort.

Le tribunal qui sévissait ainsi contre les malheureux prisonniers politiques ne tolérait aucune communication entre les condamnés à mort et leurs parents ou amis ¹. Mme Jacques Longtin, de Saint-Constant, venue pour visiter son mari, condamné le 10 janvier, ne put en obtenir la permission. Elle amenait avec elle sa fille Sophie âgée de treize ans. Toutes deux fondaient en larmes. Afin de les consoler autant qu'elle le pouvait, Mme Gamelin mit un panier au bras de la petite, se chargea elle-même de différents objets, puis s'achemina vers la prison avec son intéressante compagne. Obligée de traverser la cour entre deux rangées de soldats, l'enfant tremblait de tous ses membres ; mais Mme Gamelin la rassura et la remit à son père qui n'en pouvait croire ses yeux. Heureuse de leur bonheur mo-

¹ Excepté la veille de l'exécution.

mentané, Mme Gamelin s'éloigna d'eux et s'en alla distribuer provisions et messages aux autres prisonniers. Elle prolongea sa visite jusqu'à la dernière heure tolérée par les règlements et se retira laissant dans l'admiration les témoins de son ingénieuse charité¹.

* * *

Le 17 janvier, sir John Colborne, devenu lord Seaton, fut assermenté comme gouverneur général.

Le lendemain, d'autres patriotes furent exécutés; fortifiés par la prière et la réception des sacrements, ils s'étaient chrétiennement résignés à leur sort. Ils avaient été visités par Mgr Lartigue et Mgr Bourget. Les dames Gamelin et Gauvin les comblèrent de charitables attentions et remplirent auprès de leurs familles le rôle d'anges

¹ Ce fait nous fut maintes fois raconté par Sophie Longtin elle-même, devenue Sœur de la Providence sous le nom de sœur Jean-Baptiste. Elle est décédée à notre hôpital de Joliette, le 13 août 1914, dans sa quatre vingt dixième année. Elle avait passé soixante neuf ans dans l'exercice des œuvres de charité les plus méritoires. Elle était petite-fille du capitaine Joseph-Marie Longtin, l'un des miliciens de 1812, 1813, 1814, né à Laprairie en 1755, inhumé à Saint-Constant le 13 juin 1839. Sœur Jean-Baptiste descendait de Susanne Robert, seconde femme de Joseph-Marie Longtin, qui se maria trois fois.

consolateurs. Les victimes de ce jour étaient au nombre de cinq ¹.

Le 15 février, s'exécutait la sentence portée contre cinq autres patriotes ¹. L'un d'eux, François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier était notaire. Favori d'une société d'élite, les encouragements d'une nombreuse clientèle lui laissaient entrevoir un riant avenir. Le bonheur régnait à son foyer, où rayonnaient les grâces d'une épouse accomplie et de charmantes enfants. Par malheur, il adopta le parti des insurgés. Emprisonné au commencement de novembre 1838, il fut bientôt condamné à subir la peine capitale. Mme Gamelin, amie de la famille de Lorimier, partagea son accablante affliction ².

M. de Lorimier fut la dernière victime des événements qui, depuis 1837, endeuillaient tant

¹ Voir au supplément l'article *Condamnés politiques*.

² Mme de Lorimier (Henriette Cadieux de Courville), ainsi que ses filles Léopoldine et Stéphanie, passa la dernière partie de sa vie à L'Assomption. Les SS. de la Providence la visitaient assidûment, se plaisant à l'entendre évoquer le souvenir de leur fondatrice et de son ardente charité. Elle avait 79 ans lorsqu'elle décéda, le 6 décembre 1891, à L'Assomption. Mlle Léopoldine mourut le 12 mars 1898, âgée de 65 ans. Demeurée seule, Mlle Stéphanie se retira à l'Hospice de la Providence; elle y décéda le 5 mars 1904, à l'âge de 66 ans. Mme de Lorimier et ses filles furent inhumées à L'Assomption.

de familles canadiennes ¹. « Dans le mois de juin », écrit M. L.-O. David, « les condamnés apprirent que leurs sentences seraient probablement commuées et que la mort ferait place à l'exil. Des mois se passèrent cependant avant que ces nouvelles fussent confirmées... Enfin, le 25 septembre 1839, à trois heures de l'après-midi, cinquante huit de ces infortunés prisonniers reçurent avis qu'ils étaient condamnés à l'exil pour la vie et qu'ils eussent à se préparer à partir le lendemain matin. Ce n'était pas la mort mais plusieurs l'eussent préférée... »

« Le public, » raconte M. Prieur, « avait appris quelques heures avant nous, que notre sort était fixé, et les parents et les amis des condamnés, s'étaient hâtés d'envoyer informer les familles du départ, si prochain, des leurs pour le lieu d'un bannissement à vie. A huit heures du matin, le jour où nous devons nous embarquer, un grand nombre de parents, d'épouses et d'enfants de condamnés, envahirent la prison... Tous les âges étaient confondus dans cette union de larmes amères et de cris déchirants... Nous fûmes liés

¹ Depuis le 28 novembre 1838 jusqu'au 1er mai 1839, 112 patriotes subirent leur procès. Des 98 condamnés à mort, 58 furent exilés, 12 furent exécutés, 12 mis hors de cause et 30 libérés moyennant une caution.

deux à deux et conduits dans la cour antérieure de la prison... Là aussi se tenaient des épouses et des enfants des condamnés... C'étaient des cris, des larmes, des adieux déchirants... ¹.

A propos de ce spectacle navrant auquel elle avait assisté, notre regrettée sœur Jean-Baptiste (Sophie Longtin) nous racontait un fait, incroyable en apparence. « Le 25 septembre » disait-elle, « ma mère, un de mes frères et moi étions venus à Montréal, espérant voir mon père et mon frère Moïse, tous deux condamnés à subir le même sort. N'ayant pas obtenu la permission désirée, nous regardions la prison en pleurant, lorsqu'un passant vint nous dire que les condamnés politiques devaient partir le lendemain pour l'exil. Cette nouvelle fut pour nous comme un coup de tonnerre, car il avait été rumeur d'un pardon général. Mais, allions-nous partir sans dire un dernier adieu à mon père et à mon frère? ... *Essayons d'entrer*, nous dit ma mère, et, profitant d'un moment où la porte s'ouvrait, nous pé-

¹ Les condamnés politiques quittèrent Montréal à bord du bateau à vapeur *British America*. A Québec, ils furent transférés à bord du *Buffalo*, qui les transporta à Sidney, où ils débarquèrent le 11 mars 1840, après un voyage de cinq mois et demi. Ils furent graciés et revinrent au pays en 1846.

nétrons dans la prison. A notre grande surprise, on nous conduit auprès de mon père. Il causait avec mon frère Moïse. Notre émotion ne saurait se décrire. Tous, nous pleurons et mon père ne cesse de dire: *Il faut bien remercier le bon Dieu de vous avoir inspiré de venir à la ville aujourd'hui* ... L'heure indiquée pour nous retirer sonna bientôt. Après des adieux plus tristes que la mort, nous nous dirigeons vers la porte. Mais le guichetier n'est pas là ... On l'appelle ... On le cherche, ou l'on fait semblant de le chercher... Assurément il est introuvable!... Nous nous réunissons de nouveau auprès de mon père et, mon frère Moïse avec nous, nous passons la nuit à converser en toute liberté. Le 26, comme personne ne semble faire cas de nous, nous sommes les derniers à nous séparer de nos chers exilés... »

Pour terminer ce bref historique de l'insurrection canadienne, nous citerons une page écrite par M. Prieur, l'un des condamnés politiques partis pour l'exil le 26 septembre 1839: « ... Il est juste comme il est consolant de dire que plusieurs officiers de l'armée et des employés civils du gouvernement d'alors ont fait preuve, à notre égard, de sentiments qui les honorent, et ont eu pour nous la conduite que les bons cœurs et les esprits honnêtes savent toujours tenir à l'endroit de ceux que le malheur a frappés.

« Cela me rappelle que je ne dois pas oublier de consigner ici la noble générosité du clergé et des habitants de Montréal, qui, pendant le cours de ce triste et rigoureux hiver, n'ont pas laissé passer un jour sans apporter des secours ou des consolations aux prisonniers politiques réunis par centaines dans l'enceinte de leur ville. Plusieurs dames canadiennes, entre autres MMmes Gauvin ¹ et Gamelin ², ont fait preuve d'une charité que ni le froid, ni la fatigue, ni les contrariétés, ni les embarras n'ont pu ébranler. Je voudrais pouvoir ici les remercier dignement, tant en mon nom qu'au nom de mes compagnons, mais les paroles sont impuissantes en pareille occurrence ³ ... »

¹ Mme Gauvin, dit M. Prieur, nous parlait souvent de son fils qui, lui aussi, avait été impliqué dans les mouvements insurrectionnels et auquel elle avait vu prendre, l'année précédente, le chemin de l'exil.

² Parlant de Mme Gamelin, « c'était, » nous disait M. Prieur, « une magnifique femme au langage sympathique et aux manières distinguées. Sa charité était inépuisable. »

³ Au nombre des dames qui visitèrent les prisonniers politiques se trouvaient, nous a-t-on dit, les dames Julien Perrault (Euphrosine Lamontagne), Julien Perrault (Sophie Gauvin), John Ostell (Eléonore Gauvin) et Mme Toussaint Pelletier (Emélie Hérigault).

* * *

Mme Gamelin, toujours intéressée au sort des malheureux exilés, continua ses attentions à leurs familles. On l'appelait *l'Ange des Prisonniers politiques*. Son dévouement aux victimes de l'insurrection, loin de nuire au bien-être de ses chères vieilles, devint une source de bénédictions pour son hospice. Il lui valut non seulement l'admiration du public, mais encore d'inappréciables et continuels encouragements de toutes parts.

CHAPITRE XV

1840. — MORT DE MGR LARTIGUE. — INTRONISATION DE MGR BOURGET. — BAZAR CHEZ MME GAMELIN. — M. L'ABBÉ BLYTH ÉRIGE LE CHEMIN DE LA CROIX À LA MAISON JAUNE. — MGR BOURGET ANNONCE LA PUBLICATION DES « MÉLANGES RELIGIEUX ». — L'ŒUVRE DE MME GAMELIN EN 1840.

Depuis longtemps, Mgr Lartigue souffrait d'une cruelle maladie. Cependant, et sans nul doute, l'insurrection, qui venait seulement de se calmer, fut pour quelque chose dans les complications qui précédèrent sa mort. Deux fois, durant ces jours néfastes, il avait failli mourir. Usé d'ailleurs par ses travaux apostoliques, il décéda le 19 avril 1840 à l'âge de soixante deux ans, neuf mois et vingt deux jours. L'Hôtel-Dieu, son premier évêché en quelque sorte, reçut son dernier soupir. Mgr Ignace Bourget, son coadjuteur, M. le grand vicaire Quiblier, supérieur du Séminaire, et M. Pierre-Jérémie Crevier, séminariste, assistaient à sa mort.

Mgr Jean-Jacques Lartigue naquit à Montréal, le 20 juin 1777, de Jacques Lartigue, médecin, et de Marie-Charlotte-Marguerite Cherrier. Il était le petit-fils de Pierre-Étienne Lartigue et de Marie-Charlotte Caussac, de Miradoux, diocèse d'Auch,

en Gascogne. Son grand-père maternel, Frs-Pierre Cherrier, avait épousé Marie Dubuc; il était le fils de Frs Cherrier et de Périne Isambart, sœur de M. Joseph Isambart, prêtre de Saint-Sulpice, et curé de Longueuil de 1720 à 1763. Mgr Lartigue ne laissait aucun parent de son nom dans le pays, mais il comptait parmi ses proches au Canada des personnages de distinction, tels : l'honorable Louis-Joseph Papineau, MM. Denis-Benjamin Viger, Côme-Séraphin Cherrier, tous ses cousins germains.

La carrière sacerdotale de Mgr Lartigue couvre quarante années de travaux incessants. Ordonné le 21 septembre 1800, il remplit d'abord la charge de secrétaire auprès de Mgr Denaut, à Longueuil. En 1806, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Choisi, en 1819, pour aller en Angleterre défendre les droits du Séminaire, il revenait à Montréal le 20 juillet 1820. Le premier février de cette même année, le pape Pie VII l'avait nommé *évêque de Telmesse en Lydie, suffragant et auxiliaire de l'évêque de Québec*, pour le district de Montréal. Le 21 janvier 1821, Mgr Joseph-Octave Plessis lui conféra l'onction épiscopale, dans l'église Notre-Dame, à Montréal. Devenu évêque titulaire le 13 mai 1836, il prenait possession de son siège le 8 septembre suivant.

C'est pour nous une douce obligation de rappeler ici les droits du premier évêque de

Montréal à notre gratitude. Nous l'avons vu déjà, Mgr Lartigue, avant d'être évêque de Montréal, avait dirigé Mlle Tavernier dans sa vie spirituelle. Lorsque cette dernière, devenue Mme Gamelin, resta veuve après quatre années de mariage, ce fut encore ce sage directeur qui l'engagea à passer sa viduité selon les règles tracées par l'apôtre saint Paul, lui proposant pour modèle la pieuse Sabithe et les autres saintes veuves dont l'Église proclame les vertus. Ce fut de même sa charité impulsive qui suggéra ces fortes associations de bienfaisance formées à Montréal en 1827 et 1828, et dont l'une donna aussitôt naissance à l'œuvre de Mme Gamelin. L'humble hospice ouvert par cette dernière aux femmes âgées et infirmes figurait parmi les œuvres que le sympathique prélat affectionnait davantage; il le visitait souvent et contribuait même à sa subsistance. Avec une sollicitude toute paternelle, il donnait aux bonnes vieilles l'espérance de meilleurs jours et confiait à Mme Gamelin ses projets en vue d'un établissement plus considérable pour ses protégées. On a dit avec vérité que Mgr Lartigue était le père des pauvres; nous pouvons ajouter que nulle part la perte du vénéré prélat ne fut plus douloureusement ressentie que chez les internes de l'intéressante *Maison jaune*. Puisse le souvenir de cet illustre bienfaiteur se perpétuer indéfiniment parmi les âmes appelées à recueillir la succession des

saintes œuvres entreprises par Mme Gamelin sous la direction de son vénérable évêque!

Le 23 avril, Mgr Bourget prenait solennellement possession du siège épiscopal de Montréal. Sa Grandeur voulut bien continuer au refuge de Mme Gamelin l'intérêt et la bienveillance que lui avait accordés son prédécesseur. Ce bon Père s'intéressa également à l'Association des Dames pour l'instruction gratuite des jeunes filles. Déjà le vénérable prélat savait la somme de bien opérée par ces âmes généreuses, car lui-même les avait dirigées comme chapelain de leur association.

* * *

A mesure que se recrutaient, au refuge de Mme Gamelin, les hôtes de la charité, la Providence semblait se faire plus libérale à leur égard. Un journal de l'époque, *L'Aurore des Canadas*, publiait, le 25 août, l'annonce suivante:

Après-demain, 27 courant, il se tiendra un bazar chez Mme Gamelin, rue Sainte-Catherine, près de l'Évêché, en faveur des vieilles personnes pauvres ou infirmes, que cette dame soutient au moyen de son industrie et de ses sacrifices. Nous avons eu le plaisir de voir la plupart des objets qui seront vendus en cette occasion. Ce sont des articles de goût, d'utilité ou d'agrément, tels que coiffes pour dames, cadres, images, fleurs, naturelles et artificielles, corbeilles de fruits, poupées de toutes dimensions, petites couchettes, sofas

pour les enfants, ainsi que robes, tabliers, couvre-pieds, etc., etc. Ces effets, en grande partie, constituent une espèce de loterie, dont les billets seront de 2s. 6d. Les plus malheureux n'en sortiront pas les mains vides, car il n'y aura pas de billets blancs et chaque lot pourra valoir, pensons-nous, de 1 à 20 sous. On doit se rendre à ce bazar moins par intérêt et par curiosité que pour s'associer à une œuvre de charité chrétienne. Mme Gamelin loge, habille et nourrit actuellement trente deux pauvres femmes chargées d'ans et d'infirmités. Depuis douze ans qu'elle a formé ce pieux établissement, elle ne l'a soutenu que de ses propres biens, de son industrie et des faibles produits du bazar qu'elle tient annuellement. S'il s'agissait ici d'attirer la faveur publique sur cette digne et généreuse dame, nous essaierions de faire ressortir la beauté de son dévouement et nous dirions surtout que les effets de sa sollicitude pour l'humanité souffrante ne se renferment pas dans l'enceinte de sa maison. Nous rappellerions le temps où, avec des associées de sa bienfaisance, elle savait pénétrer dans les cachots qui renfermaient des centaines de prisonniers politiques manquant de tout, et à qui elle portait des consolations et distribuait des aliments. Mais ce n'est pas de Mme Gamelin qu'il s'agit, c'est de pauvres que, comme homme et comme chrétiens, nous sommes tenus de secourir.

* * *

Le 7 décembre arrivait à Montréal, pour la deuxième fois, l'illustrissime et révérendissime Charles-Auguste-Marie-Joseph comte de Forbin-

Janson, évêque de Nancy et de Toul, primat de Lorraine. Débarqué à New York cinq semaines auparavant, il avait assisté au Concile de Baltimore, inauguré le 14 mai 1840. Sa deuxième arrivée à Montréal fut dramatique; voici comment l'un de ses biographes la raconte: « Il était six heures, lorsqu'on atteignit le port. En cette saison, l'abordage est difficile. Les bateliers, ayant dû relâcher assez loin du rivage, s'occupaient à transporter les malles, quand l'intrépide prélat, croyant pouvoir se rendre seul au quai, s'avança sur la glace. Tout à coup cette glace s'effondra sous ses pieds. Or, atteindre un glaçon flottant et saisir le câble d'un radeau voisin fut pour l'habile nageur l'affaire d'un moment. L'accident n'eut pas de suites plus fâcheuses. La popularité de l'Évêque ne fit que s'en accroître. On admirait sa présence d'esprit, son courage et plus encore la protection visible du ciel. » ¹

* * *

Le 19 décembre, M. Blyth, curé de Sainte-Anne des Plaines, était délégué par Mgr Bourget pour ériger le chemin de la croix à l'hospice de

¹ V. au supplément l'article concernant Mgr de Nancy.

Mme Gamelin ¹. L'acte suivant constate cette érection :

Ignace Bourget, évêque de Montréal, etc.

Vu le désir à nous exprimé par dame veuve Gamelin de voir ériger la dévotion de la Voie de la Croix dans la chapelle de la maison qu'elle occupe actuellement, nous avons établi, en vertu d'un indult du Souverain Pontife, daté le trente et un mai mil huit cent quarante, et établissons à perpétuité, par le présent décret, à moins qu'il ne fût révoqué par nous ou nos successeurs, dans la susdite chapelle, la dévotion de la *Voie de la Croix*, avec tous les privilèges et indulgences y attachés, après que M. Blyth, prêtre et curé de Sainte-Anne des Plaines, aura approuvé et béni les croix et images des stations qui seront placées à cet effet dans la dite chapelle. Les seuls commensaux pourront jouir des avantages de la dite dévotion.

Sera le présent diplôme lu publiquement dans la dite chapelle le premier dimanche après sa réception, et ensuite conservé parmi les papiers de la dite Veuve Gamelin.

Donné à Montréal le dix neuf décembre mil huit cent quarante, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

Ig., év. de Montréal

Par Monseigneur

A. F. Truteau, Ptre Secrétaire

¹ Le chemin de la croix était déjà érigé dans une salle de l'hospice.

Le vingt décembre mil huit cent quarante, nous soussigné, prêtre et curé de Sainte-Anne des Plaines, avons béni, en vertu des pouvoirs exprimés dans la commission ci-dessus, les croix et images y mentionnées pour un *Chemin de Croix*, et les avons placées dans la chapelle de la maison qu'occupe actuellement Dame Veuve Gamelin.

Donné dans la dite maison de la dite Dame Veuve Gamelin, les jour et an que dessus.

* * *

Le 21 décembre 1840, Mgr Bourget, dans une circulaire adressée au clergé de son diocèse, annonçait la publication des *Mélanges Religieux*. — « J'ai le plaisir de vous apprendre, dit Sa Grandeur, que la présente circulaire est le premier ouvrage sorti de la presse que l'on s'est procurée pour l'impression des *Mélanges Religieux*... publication qui est toute entière dans les intérêts de la religion. »

* * *

Il convient, au terme de cette année 1840, de jeter un regard sur le récent passé qui emportait tant de faits à jamais inoubliables. Pendant que s'agitaient, en Canada, les grandes questions nationales, surtout à partir de 1830, l'œuvre de Mme Gamelin poussait doucement, s'ignorant en quelque sorte et ne donnant signe de vie que pour

chanter ou réclamer tour à tour les bienfaits de la divine Providence. L'année 1840 la mit plus en lumière ; elle entra dans une nouvelle phase ; elle sembla même s'élancer pleine de vie vers les destinées mystérieuses où la conduisait une puissance invisible. Les derniers événements patriotiques de 1837-1838 contribuèrent pour beaucoup, il faut le reconnaître, à l'avancement de la toute petite institution de bienfaisance connue sous le nom de *Maison jaune*. L'on voudra bien nous pardonner ce rapprochement entre les fastes d'un pays et l'histoire d'une trentaine de pauvres n'ayant d'autre ambition que celle de se préparer à bien mourir. Le contraste, pour être frappant, n'offre cependant rien d'anormal. Les éléments du sol qui font croître le chêne majestueux vivifient aussi bien l'arbuste naissant qui végète tout auprès. Le même soleil les réchauffe et la même Providence les garde amoureusement, avec, sans doute, une tendresse plus marquée pour la faible tige émergeant de la glèbe. Tout, jusqu'à l'orage, semble profiter aux très petits, et la tempête qui bouleverse les sommets n'atteint le frêle arbrisseau que pour le rafraîchir ou hâter sa croissance. A coup sûr, les troubles politiques de 1838 n'avaient nullement pour objet la prospérité de la *Maison jaune*, et la plupart des bonnes vieilles hébergées au modeste refuge traversèrent probablement cette époque sans s'en apercevoir. Il est

évident, quand même, qu'à ces jours de désolation remonte la pensée d'une institution canoniquement érigée pour continuer l'œuvre en question. Depuis longtemps, Mme Gamelin était renommée pour son amour envers les pauvres. Mais elle ne comptait que sur l'aide de parents et d'amis en nombre relativement restreint. Sa réputation et son influence grandirent tout à coup à la faveur des événements. Son dévouement assidu auprès des prisonniers politiques¹ popularisa son nom qui devint synonyme de compassion. Les autres établissements de bienfaisance déjà existants ne pouvant suffire à soulager toutes les misères, on réclamait partout l'intervention de la charitable dame. Sa maison, où les pauvres se trouvaient déjà trop à l'étroit, parut une anomalie dans une ville comme Montréal, et Mgr Lartigue, puis Mgr Bourget ainsi que plusieurs citoyens projetèrent la fondation d'un asile proportionné aux besoins du temps.

¹ Les prisonniers politiques se montrèrent particulièrement reconnaissants envers Mme Gamelin; en voici une preuve entre mille. Durant son exil, M. F.-M. LePailleur écrivait un jour à sa femme : *N'oublie pas non plus Mme Gamelin et Mme Gauvin, et dis-leur que toute ma vie je me rappellerai leurs bons soins et les services qu'elles m'ont rendus.* (Fragment d'une lettre publiée par *L'Aurore des Canadas* le 11 décembre 1840.)



Monseigneur Ignace Bourget
(Gravure de 1848)



CHAPITRE XVI

1841. — CHAPITRE DIOCÉSAIN. — L'ARCHICONFRÉRIE DU SAINT-CŒUR-DE-MARIE. — MGR BOURGET EN EUROPE. — RECONNAISSANCE CIVILE DE L'HOSPICE DE MME GAMELIN.

Du 21 janvier 1841 date la création d'un chapitre diocésain à Montréal. L'histoire de cette institution, à laquelle nous sommes redevables d'importants et continuels services, est résumée dans les lignes suivantes extraites des *Mélanges Religieux*.

« Lorsque, en 1835, le clergé de ce district adressa une requête au Souverain Pontife pour le supplier de vouloir bien établir un siège épiscopal à Montréal, l'illustrissime et révérendissime J.-J. Lartigue, d'heureuse mémoire, dont on connaît le zèle pour l'antique discipline et les usages de l'Église, demande, dans sa lettre du 25 novembre 1835, à la Sacrée Congrégation de la Propagande de la foi, toutes les facultés nécessaires pour établir un *Chapitre* dans la cathédrale de Saint-Jacques, en cette ville. Le glorieux Pontife régnant, Grégoire XVI, par un bref du 10 mai 1836, voulut bien se rendre aux vœux du savant et religieux prélat.

« Le digne successeur de Mgr Lartigue vient d'accomplir cette œuvre, en instituant ce *chapitre*

par un mandement daté du 18 janvier courant, et en donnant des provisions de chanoines titulaires à M. Antoine Manseau, vicaire général, M. Hyacinthe Hudon, M. Jean-Charles Prince, M. Alexis-Frédéric Truteau, M. Etienne Lavoie et M. J.-Octave Paré, et en nommant chanoines honoraires tous les grands vicaires du diocèse, savoir: M. Vincent Quiblier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice; M. Pierre Viau, curé de Saint-Sulpice; M. Frs-Xavier Demers, curé de Saint-Denis; M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil; et M. Jean-Zéphirin Caron, curé de Saint-Clément de Beauharnois.

« Le chapitre est composé d'hommes attachés par état à la chaire épiscopale, et dont le devoir est d'aider l'évêque à gouverner l'Église selon les saints canons, d'où leur vient le nom de chanoines. Les besoins spirituels, qui obligent sans cesse les fidèles à recourir à leur premier pasteur, sont innombrables et s'accroissent tous les jours...

« Aussi voyons-nous dans la primitive Église les évêques se choisir un certain nombre de prêtres et vivre avec eux en communauté... On le remarque dans la vie de saint Martin, de saint Augustin et de beaucoup d'autres. En cela ils se conforment à l'exemple du souverain pasteur des âmes, Jésus-Christ lui-même, vivant avec douze de ses principaux disciples dans la plus intime union... »

* * *

L'établissement du chapitre diocésain fut suivi de solennelles manifestations en l'honneur de la très sainte Vierge.

Désireux de donner à la Reine du ciel une nouvelle preuve de sa tendre dévotion, comme aussi de mettre d'une manière plus particulière sous sa maternelle protection sa ville épiscopale et son diocèse, Mgr Bourget voulut ériger dans sa cathédrale l'Archiconfrérie du saint Cœur de Marie, telle qu'elle existe à Paris, dans l'église de Sainte-Marie-des-Victoires.

Voici l'origine de cette confrérie dont nos fondatrices firent partie dans la suite. L'église de Notre-Dame-des-Victoires fut construite par Louis XIII en mémoire de la prise de la Rochelle, en 1628. Reconnaisant à la Mère de Dieu du triomphe des armes françaises dans ce fameux siège, le pieux monarque voulut qu'un sanctuaire, portant le titre de Notre-Dame-des-Victoires, fût élevé dans Paris; il en posa la première pierre en 1629. Pendant la Révolution, l'on fit de ce temple vénérable la *Bourse de commerce*. Il fut rendu au culte après le Concordat¹, et, au XIX^e siècle, devint le

¹ Convention conclue le 15 juillet 1802, entre le pape Pie VII et l'empereur Napoléon I^{er}, pour le rétablissement du culte catholique en France.

centre d'un pèlerinage. C'est dans cette église que fut établie le 11 décembre 1836, et érigée le 16 du même mois, l'Archiconfrérie du Très Saint et Immaculé Cœur de Marie, par le vénérable M. Dufrique-Desgenettes, curé de la paroisse Notre-Dame-des-Victoires. La chapelle dite de la *Sainte-Vierge* est le centre des supplications et des faveurs. Les pèlerins s'y pressent en foule. Il y a des milliers de cierges qui brûlent devant la statue de *Notre-Dame-des-Victoires, Refuge des pécheurs*.

Mgr Bourget, dans son mandement du 2 février 1841, dit en parlant de cette archiconfrérie :

« L'association que nous proposons à votre piété a déjà produit dans l'Église des fruits admirables de salut, par la conversion d'une multitude de pécheurs qui lui doivent la vie de la grâce et le bonheur dont ils jouissent depuis leur retour à Dieu... Cette pieuse association de prières en l'honneur du Très Saint et Immaculé Cœur de la sainte Vierge sera pour obtenir, par l'entremise de la Mère de Miséricorde, la conversion des pécheurs... »

L'érection solennelle de cette archiconfrérie eut lieu un dimanche, le 7 février 1841¹. Après

¹ Le mandement d'érection est daté du 2 février.

le chant du *Veni Creator* et la lecture du mandement d'institution, Mgr Bourget officia pontificalement et bénit le tableau de l'Association que l'on avait placé au milieu du sanctuaire. Les prêtres se mirent ensuite en procession, chacun ayant un flambeau à la main, pour la translation de ce tableau de la Vierge, à la chapelle propre de l'Archiconfrérie. Quatre chanoines, en chapes, portaient ce trophée que le culte catholique consacrait à la gloire de Marie, espérance des justes et refuge des pécheurs. La dévotion du peuple canadien pour la Vierge immaculée sembla s'affirmer davantage en cette occasion. Un grand nombre de fidèles tenaient des cierges allumés pendant la cérémonie. Le brio d'une fanfare et celui de l'orgue réunis rehaussaient l'éclat de cette fête triomphale. Après l'installation du tableau, l'évêque encensa l'autel dédié au très saint et immaculé Cœur de Marie. A l'office du soir, l'on chanta le *Te Deum*.

* * *

Dès 1841, Mgr Bourget voulut aller déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ l'hommage de sa filiale soumission.

Dans une lettre pastorale publiée à l'occasion de son voyage, Sa Grandeur exprime ainsi sa vive sollicitude pour ses ouailles :

Nous ne vous oublierons pas, nos très chers frères, lorsque nous serons sur le tombeau des saints Apôtres et que nous visiterons ces monuments vénérables, que la religion a élevés et consacrés dans la ville éternelle. Vous serez avec nous lorsque nous serons prosterné aux pieds du Chef suprême de l'Église, de notre Saint Père le Pape; nous lui offrirons vos vœux aussi bien que les nôtres et nous ne manquerons pas de l'assurer qu'il a, dans tous les membres de notre clergé et dans tous les fidèles de notre diocèse, des enfants respectueux qui professent une doctrine et des sentiments capables de consoler son cœur paternel. Nous ne manquerons pas non plus de solliciter pour vous les faveurs spirituelles qui pourront vous affermir dans votre foi et vous aider à mériter le ciel...

Le 3 mai, Mgr Bourget quittait Montréal, avec ses compagnons de voyage, M. le chanoine Paré et M. l'abbé Power, curé de Laprairie. Sa Grandeur laissait l'administration de son diocèse à MM. les chanoines Hudon et Manseau. Des citoyens, en grand nombre, accompagnèrent les vénérables voyageurs jusqu'aux quais. M. Manseau, administrateur, M. Quiblier, supérieur du Séminaire, et d'autres membres du clergé leur firent cortège jusqu'à Saint-Jean. Là encore, Sa Grandeur fut saluée par plusieurs prêtres et laïques, accourus sur son passage pour lui présenter leurs souhaits et le témoignage de leur attachement.

Mgr Bourget avait l'intention de séjourner quelque temps aux Etats-Unis, mais l'on apprit

qu'il avait dû s'embarquer à New York le 8 mai, à bord du paquebot *Albany*.

Le 1er juin, après vingt trois jours et demi de navigation, Sa Grandeur débarquait au Havre.

Le 9 juillet, les *Mélanges Religieux* reproduisaient les lignes suivantes parues le 5 juin dans un journal de Paris, *L'Univers*:

Mgr l'évêque de Montréal dira demain dimanche, jour de la Trinité, à sept heures du matin, dans l'église Notre-Dame-des-Victoires, à l'autel du saint cœur de Marie, une messe d'actions de grâces pour les faveurs et les bénédictions signalées que son diocèse a obtenues par l'intercession du saint cœur de Marie, et en particulier pour les nombreux établissements de confréries dans son diocèse affiliées à l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires.

Le soir à sept heures, Mgr l'évêque de Montréal célébrera l'office du saint cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, donnera le salut et adressera aux fidèles une allocution pour leur faire connaître l'histoire des grâces répandues dans son diocèse par la divine miséricorde.

« On voit, » disent les *Mélanges*, « que Mgr notre évêque a affilié la confrérie de son diocèse à la confrérie-mère de Notre-Dame-des-Victoires à Paris ; ce qui procure aux membres de cette admirable association une augmentation d'avantages individuels, et leur assure un succès plus grand encore

dans l'œuvre commune de la conversion des pécheurs ».

Quelques jours plus tard, *L'Univers* publiait ce qui suit :

Mgr l'évêque de Montréal, cet apôtre du Nouveau-Monde, est monté en chaire le dimanche de la Trinité, à l'office de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires, et a prononcé des paroles qui ont ému l'assemblée. Le prélat, ému lui-même jusqu'aux larmes, déclara qu'avant de quitter le Canada, il avait fait vœu de déposer au pied de l'autel du Saint Cœur de Marie des actions de grâces pour les conversions nombreuses obtenues dans son diocèse par les prières de l'Archiconfrérie. Il raconta quelques-unes de ces conversions, ajoutant qu'il apportait au vénérable curé de Notre-Dame-des-Victoires la liste de cent vingt sept paroisses du Canada, qui sollicitaient leur agrégation à l'Archiconfrérie.

Il nous serait difficile de rendre l'impression produite par un discours si onctueux et si touchant. Le modeste prélat crut devoir s'excuser du peu d'art qu'il mettait dans ses paroles, étant accoutumé, disait-il, de n'employer pour ses enfants qu'un langage simple et paternel. Ce langage, nous pouvons l'affirmer, a été profondément goûté ; c'est d'ailleurs celui dont se sert habituellement le digne curé de cette paroisse, et il se juge par ses fruits. L'éloquence du cœur n'est-elle pas la seule qui convienne à la chaire chrétienne ?

On dit que Mgr de Montréal est venu en Europe pour y chercher un renfort d'ouvriers évangéliques.

Puisse notre France catholique, si féconde en dévouements, lui en fournir qui soient dignes d'elle et de lui!

Durant l'absence de Mgr Bourget, les amis du vénérable évêque continuaient de travailler à la prospérité de ses œuvres. M. Alfred La Rocque s'employa activement à assurer le succès des mesures préliminaires prises pour obtenir de la législature une charte légalisant l'existence du refuge de Mme Gamelin. Le bill fut présenté par l'honorable Denis-Benjamin Viger et l'honorable Jules Quesnel, à la session parlementaire ouverte à Kingston le 13 juin. La Chambre allait bientôt clore ses assises lorsque le gouverneur général, lord Sydenham, fut victime d'un accident (une chute de cheval) qui le réduisit à la dernière extrémité. Aussitôt (le 18 septembre) lord Clitherow fut assermenté comme administrateur du Canada. C'est sous son gouvernement « d'un jour » que « l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes » fut reconnu civilement ¹. Le lendemain, 19 septembre, la mort de lord Sydenham marquait le terme d'office de lord Clitherow.

Jusqu'à cette époque, le cercle de parentes et d'amies organisé pour aider Mme Gamelin

¹ Voir au supplément.

l'avait secondée dans son œuvre sans former d'association régulière. Cependant, ces dames visitaient assidûment les pauvres à domicile et leur portaient les secours qu'elles pouvaient recueillir. La reconnaissance civile du petit hospice venait consolider leur action, soutenir leur courage et accroître leur prestige.

CHAPITRE XVII

1841. RETOUR DE MGR BOURGET. — LES SŒURS DE LA CHARITÉ DE PARIS. — HISTORIQUE DE L'ŒUVRE DES ORPHELINS. — ACTE CONCERNANT LA CORPORATION DE L'ASILE DE MME GAMELIN.

Le retour de Mgr Bourget dans sa ville épiscopale s'effectua sans bruit. Le 23 septembre, Sa Grandeur débarquait à Montréal. Ennemi de toute manifestation à son adresse, le modeste prélat prit place dans une voiture fermée, échappant ainsi aux acclamations de la foule. Sa Grandeur se rendit à la cathédrale pour remercier Dieu de son heureux voyage et reçut ensuite les hommages de ses diocésains. Tout le jour, le palais épiscopal fut encombré de visiteurs : prêtres, religieux et laïques. La joie du pasteur égalait celle des ouailles. Mgr Bourget avait séjourné cinq semaines à Rome, où Sa Sainteté Grégoire XVI l'avait comblé de faveurs. Partout en France, en Angleterre et en Italie, le digne évêque avait reçu des témoignages de sympathique vénération. A Paris, il fut un jour invité à donner une instruction chez les Sœurs de la Charité, rue du Bac. Au cours de son sermon, il témoigna le désir d'avoir à Montréal des Filles de saint Vincent de Paul. Après la cérémonie, plusieurs sœurs vinrent, avec

l'agrément de la supérieure générale, s'offrir à lui pour une mission dans son diocèse. Enchanté de cet empressement, Monseigneur leur promet de mettre tout en œuvre pour les amener en Canada, dès qu'il aurait trouvé un local pour les recevoir.

A son retour à Montréal, Mgr Bourget apprit avec plaisir la reconnaissance civile de l'Asile des femmes âgées et infirmes. La charte accordée par la législature donnait un nouvel essor à l'œuvre de Mme Gamelin. Afin d'attirer davantage les regards du public sur cette généreuse entreprise, les *Mélanges Religieux* du 24 septembre publièrent l'historique de l'Association des Dames de la Charité. Nous reproduisons en partie cet article qui résume, en le complétant, ce que nous avons déjà dit concernant la Société de Charité fondée en 1827 :

Deux institutions viennent d'être légalement incorporées, savoir : 1 — L'ASILE DES ORPHELINS ouvert près des Récollets à Montréal ; 2 — LA MAISON DE LA PROVIDENCE, hospice destiné aux femmes âgées et infirmes, sous les soins et la direction de dame Veuve E. Gamelin. Des dames et demoiselles de la ville seront les membres de ces deux corporations dont les revenus annuels pourront, d'après leurs actes respectifs, se monter à 2,000 louis de rente. Le moindre bien qui résultera sans doute de ces bills, en sus de l'encouragement et de la garantie qu'ils donnent aux contribuables, sera que, tous les ans, ces asiles pourront espérer quelque allocation de la

législature. Ces deux précieux établissements ont eu un commencement commun. Voici, à ce sujet, les renseignements que nous fournissent des statistiques établies par M. Jacques Viger, pour les années 1831 et 1835.

« Le 13 décembre 1827, quelques dames canadiennes se réunirent dans une maison privée et prirent en considération l'extrême misère d'un grand nombre de pauvres de Montréal... Afin de soulager ces infortunés et d'apporter à leurs maux un remède plus efficace que celui des aumônes qu'ils reçoivent en quêtant de porte en porte, elles conçurent le projet de former une organisation pour les secourir. Leur but était de pourvoir à la subsistance des pauvres d'une manière générale et économique, et cela, au moyen de soupes, viandes et autres comestibles qui leur seraient distribués chaque jour de l'hiver, de décembre à mai. L'on décida d'ouvrir une souscription pour subvenir aux frais de la nouvelle société et de convoquer une assemblée générale des dames montréalaises qui voudraient prendre part à cette bonne œuvre. Cette assemblée eut lieu le 18 décembre; elle était composée de dames canadiennes-françaises. Mme la baronne de Longueuil fut appelée au fauteuil, à titre de présidente, distinction dont elle a joui jusqu'à sa mort¹ et qui lui a été conférée autant de fois que la société formée ce jour-là a maintenant d'années d'existence...

¹ Cette vertueuse dame est morte le 18 février 1841. Voir au supplément.

« Tels ont été l'origine et le but de la SOCIÉTÉ DES DAMES DE LA CHARITÉ qui, pendant trois hivers et jusqu'au 15 avril 1830, a distribué aux pauvres de Montréal, chaque jour de cette saison, jusqu'à 600 portions de soupe¹, de bœuf, de patates, etc.; sans compter qu'elle a secouru un grand nombre de ces infortunés de diverses autres manières.

« Durant l'hiver de 1830 - 1831, la distribution de la soupe cessa de bonne heure par le fait que les pauvres ne se présentaient plus qu'en petit nombre. Mais les fonds de la société étant encore florissants, l'Association donna une nouvelle direction à son œuvre.

« Les Dames sociétaires avaient déjà rassemblé, dans une maison de la rue Saint-Eloi, quelques pauvres femmes très âgées; elles résolurent d'en augmenter le nombre et, pour ce faire, de se procurer un local qui leur permit en même temps de continuer la distribution des vivres, s'il y avait lieu de la reprendre. La Fabrique de Montréal leur ayant accordé l'usage gratuit de la maison située sur l'ancien emplacement des RR. PP. Récollets, rue Notre-Dame, l'on vit aussitôt les *Dames de la Charité* s'empressez d'aller quérir chez elles des femmes âgées, infirmes et invalides, pour les conduire à leur hospice, afin de les y nourrir, vêtir et soigner... Elles ont pu en rassembler jusqu'à vingt. Une famille pauvre, mais honnête, en prenait soin nuit et jour. La société payait un salaire aux gardiens et leur fournissait le bois de chauffage.

¹ La portion de soupe était d'une pinte pour chaque pauvre.

« En 1832, le 10 juin, le choléra asiatique éclata à Montréal avec une telle fureur que, dès le 15, le nombre de ses victimes excéda de beaucoup cent par jour. Le nouvel hospice des *Dames de la Charité* ne fut pas à l'abri de ses ravages; ils y furent tels, au contraire, qu'en peu de temps le nombre des pauvres vieilles qui était alors de dix fut réduit à quatre. Toujours en quête de bonnes œuvres, les dames associées ne virent pas plus tôt celle-ci prête à leur échapper qu'elles se mirent à la recherche d'une autre; et c'est ainsi qu'après avoir placé dans une maison particulière du faubourg Saint-Laurent ¹ sous les soins d'une dame de la société, madame veuve Gamelin, les quatre infirmes que le choléra avait épargnées ², elles coururent au-devant des orphelins que ce terrible fléau avait privés des auteurs de leurs jours et transformèrent leur HOSPICE en ASILE. Pour la troisième fois depuis cinq ans, elles modifièrent leur œuvre sans en changer le but: celui de secourir l'humanité souffrante. Telle a été, depuis 1827, la constance de cette société à faire le bien...

« Une généreuse souscription des citoyens de Montréal, puis des votes de la législature — de 200 louis en 1833 et de 100 louis en 1834 — et, plus tard, des contributions volontaires, tels sont les moyens qui ont mis les *Dames de la Charité* en état de maintenir jusqu'à ce jour l'*Asile des orphelins catholiques* et de secourir

¹ Rue Saint-Philippe (aujourd'hui rue Benoit).

² Voir p. 92.

un grand nombre de veuves en temps de choléra. Leurs soins sont maintenant restreints aux garçons orphelins seuls...

« Les enfants sont vêtus et nourris par les dames. Un médecin leur donne traitements et remèdes gratuitement. Une famille honnête en prend soin le jour et la nuit...

« L'honorable juge Quesnel, l'un des principaux bienfaiteurs de cette maison, en est aussi comme le procureur et l'économe, s'employant assidûment à l'approvisionnement de l'Hospice, à l'admission des orphelins, conjointement avec son épouse (Marie-Joseph Cotté) et madame veuve Alexis Laframboise, qui a si dignement remplacé sa vertueuse mère, dame Angélique Cotté, comme directrice de cette institution.

« *L'Asile pour les femmes âgées et infirmes* est maintenant situé rue Sainte-Catherine, à quelques arpents de l'église Saint-Jacques. Il occupe une maison donnée par M. Olivier Berthelet, qui en a fait cession gratuite à M. Saint-Pierre, prêtre de Saint-Sulpice, et à dame veuve Gamelin, pour les fins susdites. L'Asile contient aujourd'hui 31 personnes invalides dont 7 aveugles, 5 sourdes, 2 paralytiques et 5 insensées. L'âge des pauvres vieilles femmes reçues dans cette Maison de la Providence varie entre 70 et 90 ans. La directrice, Mme Gamelin, n'a pour l'assister, dans ses fonctions hospitalières, que les services de Mlle Madeleine Durand; mais elle trouve dans plusieurs de ses parents et de ses amies des aides généreuses qui secondent parfaitement ses vues charitables.

« Quant au premier bureau organisé dès 1827 pour l'assistance des pauvres en général, il subsiste encore (en 1841) formant comme une troisième association dénommée le COMITÉ DE LA SOUPE. Chaque hiver, lorsque les abondantes aumônes du séminaire, des autres communautés et de certaines maisons, ne suffisent point au soulagement de la classe indigente, ce comité reprend ses charitables fonctions sous la direction de MM. Olivier Berthelet et Paul-Joseph Lacroix...

* * *

Le 6 octobre, la société de dames, civilement reconnue pour administrer les biens de *l'Asile des femmes âgées et infirmes*, signe l'acceptation de l'acte octroyé à cet effet par la législature ¹.

L'une des principales clauses du bill de corporation, comme nous le verrons au supplément, portait que « ces dames et toutes autres personnes choisies par elles pour les assister ou leur succéder, formeront un corps politique, ayant plein pouvoir d'acquérir, de posséder, de vendre, ... en un mot de transiger de quelque façon légale que ce soit, pour elles ou leurs successeurs, toute sorte de biens, meubles et immeubles, aux fins de créer

¹ Voir au supplément.

et soutenir, agrandir et perpétuer un asile pour les femmes âgées et infirmes. »

Il est aussi statué « qu'une assemblée générale des membres de la dite Corporation se tiendra le premier mardi du mois d'octobre de chaque année ... et que les dites directrices et administratrices auront pouvoir de nommer tels officiers et employés de la dite Corporation qui seront nécessaires pour la régie des affaires. »

CHAPITRE XVIII

1841. VÉNÉRABLES VISITEURS. — PROJET DE CONFIER L'ŒUVRE DE MME GAMELIN AUX FILLES DE LA CHARITÉ DE PARIS. — MME NOWLAN PROPOSE QUE LE NOUVEL ÉTABLISSEMENT SOIT APPELÉ « ASILE DE LA PROVIDENCE ». — ÉLECTION DES OFFICIÈRES DE LA CORPORATION. — ACHAT D'UN TERRAIN.

Le 23 septembre, Mgr Bourget publiait une lettre pastorale, dans laquelle il exprimait son bonheur de se retrouver au milieu de ses ouailles et se réjouissait du bien opéré durant son absence par les travaux de l'illustre évêque de Nancy.

Cette lettre était accompagnée d'une circulaire particulière au clergé. Dans cette dernière, Sa Grandeur faisait part à ses prêtres de certains projets concernant l'éducation, le soin des pauvres, l'organisation des sociétés de tempérance, etc., etc. Il leur communiquait aussi différents indulgences, dont l'un autorisait l'addition des paroles : *sine labe concepta* (conçue sans péché) aux litanies de la sainte Vierge...

* * *

Le 15 octobre, plusieurs institutions religieuses de la ville étaient honorées de la visite de

NN. SS. les évêques de Boston, de Kingston et de Sydime. Ces distingués prélats voulurent bien aussi s'arrêter chez les pauvres de Mme Gamelin. La vue de ce groupe de vieilles infirmes et impotentes, objet de tant de sollicitude de la part d'une femme du monde, émut profondément les visiteurs, qui eurent des paroles d'encouragement et de bénédiction pour ce nouveau foyer de miséricorde et de charité. Quelques jours plus tard (le 4 novembre), Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy, vint bénir le personnel de l'Hospice ; il prodigua les plus paternels encouragements à Mme Gamelin. Sa Grandeur se retira après avoir donné la bénédiction du saint Sacrement.

Le 16 octobre rappelle le souvenir d'une imposante réunion dans le modeste oratoire de la *Maison jaune*. Les dames de la corporation inauguraient ce jour-là leurs fonctions d'administratrices légales. Mgr Bourget vint bénir cette assemblée. Sa Grandeur était accompagnée du chapelain de l'établissement ¹ et de M. Saint-Pierre. On chanta le *Veni Creator*, quelques strophes du *Stabat Mater* (l'oratoire étant sous le vocable de Notre-Dame des Sept-Douleurs) et l'antienne *Manum tuam*, à la louange de sainte

¹ V. l'article concernant le P. Dandurand.

Elisabeth, patronne de l'œuvre. Après la récitation de versets et oraisons, Monseigneur adressa à l'assemblée quelques-unes de ces paroles simples et touchantes dont, sans doute, se servait saint Vincent de Paul pour inspirer aux autres la charité qui le consumait. Il énuméra les grandes œuvres, les prodiges que la piété enfante partout en Europe, dans les lieux où les Sœurs de la Charité ont des établissements; il redit ce qu'il éprouva en voyant les hôpitaux de Marseille, les asiles de Lyon, les hospices d'Angers, les fondations nombreuses de Paris, les merveilles de la charité à Rome. Puis, rappelant la parole du diacre saint Laurent au proconsul romain, à qui il montrait pour trésors de l'Église les pauvres et les infirmes qu'il nourrissait, le charitable évêque montrait aussi aux dames ces infirmes qui les environnaient et qui devaient être leurs richesses spirituelles et les dignes objets de leur compassion. Après cet entretien, Sa Grandeur, à la demande du chapelain de l'asile, chanta avec un visible attendrissement les paroles de la bénédiction (M. R.).

Au cours de l'assemblée régulière qui suivit la cérémonie religieuse de l'oratoire, Monseigneur fit connaître aux dames son projet d'appeler de France des Filles de saint Vincent de Paul pour leur confier l'hospice de Mme Gamelin. Indubita-

blement il y avait eu entente préalable entre cette dernière et les autorités ecclésiastiques, mais Dieu seul connut ce qui dut se passer dans l'âme de cette digne émule de Mlle Legras, à ce moment où elle sentit son œuvre sur le point de lui échapper. Toutefois, aussi humble, aussi désintéressée dans son zèle pour la gloire de Dieu, qu'héroïque dans son dévouement aux pauvres, Mme Gamelin acquiesça généreusement à la proposition de son évêque. Les autres dames firent de même, et l'on décida, séance tenante, d'acheter un terrain pour y bâtir la maison de fondation. Sur la proposition de Mme Nowlan, on donna au futur établissement le nom d'*Asile de la Providence*. Déjà l'on appelait l'hospice « Maison de la Providence » (v. p. 184). Les *Mélanges Religieux*, dirigés alors par M. le chanoine Prince, disaient à ce sujet dans la livraison du 22 octobre :

... Tout ceci ne paraîtra d'abord qu'un bien petit événement, dans cette minime réunion d'une douzaine de personnes, escortées d'une trentaine de pauvres et d'infirmes, priant ensemble avec un pasteur. On croirait, ce semble, qu'il y a là tout simplement le fait ordinaire d'un acte de dévotion. Ne vous y trompez pas; il y a plus que cela. Il y a le berceau d'une œuvre admirable, l'ébauche d'un grand plan, le fondement d'un édifice immense. Tout, dans la religion, commence ainsi par la prière et l'humilité. Voyez à Bethléem; voyez dans le Cénacle !

Ce n'est donc pas en vain que les lumières du Saint-Esprit ont été invoquées, il y aura sagesse et force dans les conseils. Ce n'est pas en vain qu'on a rappelé à ces dames chrétiennes le spectacle héroïque d'une Vierge-Mère *assistant debout à l'agonie de son Fils*, il doit y avoir là des vierges qui, adoptant des fils dans tous les malheureux, se montreront des mères par leur tendresse et leur fidélité. Avec non moins d'à propos l'on a rappelé qu'une veuve auguste *avait ouvert ses mains à l'indigent et tendu ses bras à l'infirme*, tandis qu'elle *ne se nourrissait pas dans le repos*¹; c'est que parmi nous aussi il y aura toujours des veuves laborieuses, des femmes infatigables qui sauront joindre le travail à l'opulence et la piété au soin des pauvres.

On pouvait, après ces prières et ces invocations, délibérer sur le sort de la veuve et de l'orphelin, sur le soulagement de celui qui souffre, sur la consolation de l'affligé, sur l'assistance à procurer aux nécessiteux. Dès cette première entrevue, l'on avisa aux moyens de fonder immédiatement, dans Montréal, une maison de Sœurs de la Charité, ces filles admirables de saint Vincent de Paul... qui, pleines de compassion et de ressources, savent gémir sur toutes les misères et trouver le secret de les guérir. O Vierges de la charité, que vos œuvres sont admirables!

Eh bien, compatriotes, ce sont là les hospitalières qui dirigeront notre futur asile de la Providence. En

¹ Sainte Elisabeth.

attendant, avant même qu'on ait fait appel à la générosité des citoyens, une personne aussi humble que charitable vient de déposer, sous le voile de l'anonymat, la somme de quatre mille huit cents francs; les dons considérables de plusieurs autres particuliers sont déjà assurés.

* * *

Le 27 octobre, eut lieu, tel qu'on l'avait annoncé, l'assemblée générale des dames de la corporation, sous la présidence de Mgr Bourget. Voici la teneur de l'acte rédigé à cette séance.

L'an mil huit cent quarante et un, le vingt septième jour d'octobre, à une assemblée convoquée légalement par notices sur les journaux publics et présidée par Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Ig. Bourget, évêque de Montréal, assisté de M. J.-C. Prince, l'un des chanoines de la cathédrale, et par M. Saint-Pierre, l'un des directeurs du Séminaire de Saint-Sulpice, furent présentes dame veuve Gamelin, Mlle Mag. Durand, MMmes Marg. Delorme, A. Nowlan, S. Tavernier, An. Délisle, M. C. Cuvillier, E. Perrault, M. C. Lacroix, Mme Luce Fabre... Lesquelles dames, le saint nom de Dieu invoqué, ont, à l'unanimité, décidé: 1.— que pour remplir les dispositions d'un certain acte passé par la législature de cette province, dans sa dernière session, intitulé *l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, lequel les constituait corporation légale aux fins y mentionnées, et dont lecture fut faite dans la dite assemblée, elles se portaient par la présente délibé-

ration comme formant la susdite corporation légale dont acte serait dressé par un notaire public et signé par elles ; 2.—qu'il serait procédé sans délai à l'élection des officiers conformément au dit acte provincial, et les suffrages ayant été recueillis, Dame Emélie Tavernier, veuve de feu Sieur J.-B. Gamelin, fut élue directrice ; Demoiselle Magdeleine Durand, sous-directrice, Dame Sophie Cadieux, épouse de sieur François Tavernier, secrétaire, et Dame Agathe Perrault, veuve de feu Maurice Nowlan, écuyer, trésorière, lesquelles dames et demoiselles présentes, ont accepté ces divers offices. 3.—qu'il serait acheté deux livres reliés, l'un pour servir à l'enregistrement de tous les actes de cette corporation, et l'autre pour y énumérer tous les comptes de recettes et dépenses qui seront faits par icelle : enfin, qu'il serait fait des demandes à divers citoyens pour l'acquisition de quelque terrain qui pût convenir à l'établissement projeté par la présente corporation.

Fait et passé les jour et an que dessus, à la Maison de la Providence de Montréal, et ont le dit Seigneur évêque, président de l'assemblée, les dames sus-mentionnées signé avec nous, secrétaire.

Ig. Évêque de Montréal

A. P. Nowlan	V. E. Gamelin D.
M. C. Cuvillier	Sophie Tavernier S.

* * *

La proposition de l'achat d'un terrain, pour l'établissement projeté, fut unanimement accueillie

par les dames de l'assemblée. Déjà on leur avait offert en vente plusieurs propriétés. Elles choisirent celle qui répondait le mieux aux besoins de l'œuvre. C'était un bel immeuble tout près de l'église Saint-Jacques, entre les rues Sainte-Catherine, Saint-Hubert, Mignonne (maintenant de Montigny) et Labelle. Ce terrain, planté d'arbres fruitiers, de vignes etc., appartenait à Mme veuve Flavien Hamelin. Il formait une superficie de 56,000 pieds. On l'acheta pour la somme de 1,200 louis, à rente constituée. L'acquittement en devint facile par la générosité de Mme Paul-Joseph Lacroix et de Mlle Louise Lacroix, sa sœur, premiers bailleurs de fonds. Ces dames firent immédiatement don à l'Asile de la moitié de la rente pendant six ans, laissant encore espérer d'autres remises considérables après cette échéance.

Le 6 novembre, les membres de l'association légalement autorisée pour l'administration de l'*Asile des femmes âgées ou infirmes* signaient le contrat de cette transaction¹. Le même jour Mgr Bourget érigeait canoniquement l'Association de Charité.

¹ Voir au supplément.



Mme P.-J. Lacroix
M. Chs.-J. Lacroix

Mlle M.-L. Lacroix
M. P.-J. Lacroix



CHAPITRE XIX

1841 (6 novembre).— MANDEMENT ÉPISCOPAL ANNONÇANT
AUX DAMES SOCIÉTAIRES DE L'ASILE L'ÉRECTION CANONIQUE
DE L'ASSOCIATION DE CHARITÉ.

Nos très chères Filles,

Si naguère l'Asile appelé Maison de la Providence, lorsqu'il n'était encore que l'œuvre d'une seule personne, attirait déjà notre attention et notre suffrage, combien plus, aujourd'hui qu'il devient une œuvre commune et générale, ne doit-il pas être pour nous l'objet de notre sollicitude paternelle et de toute notre affection ! Aussi, mes très chères dames et sœurs en Jésus-Christ, c'est avec une consolation bien grande que nous vous adressons ici ce mandement qui doit affermir de plus en plus votre courage et lui donner en même temps cette sanction salutaire que votre piété vous fait sans doute désirer bien ardemment.

En conséquence, après avoir considéré devant Dieu le bien véritable que pourrait produire dans notre chère ville de Montréal et même, par la suite, dans tout notre diocèse, la permanence de l'œuvre chrétienne que notre fidèle sœur, Emélie Gamelin, a depuis longtemps commencée sous les yeux de notre illustre prédécesseur, par la

présente, nous venons la confirmer et la bénir et voulons qu'elle soit institution diocésaine et régulière, aux fins d'y introduire plus tard le service admirable des Sœurs de la Charité, filles de l'immortel saint Vincent de Paul.

C'est dans cette pensée que nos regards se tournant d'abord vers les établissements de charité qui existent à Ville-Marie, nous y voyons avec consolation des hospices nombreux, ouverts pour les malades et les infirmes, pour la vieillesse et l'enfance délaissées ; mais nous sommes obligé de reconnaître que, par leur nombre ou leur objet, ils ne répondent pas encore à tous les genres de besoins, ni à toutes les classes de malheurs et d'infortunes. Nous songeons donc spécialement aujourd'hui à fonder parmi vous et par vous un établissement stable et pieux, qui soit un asile assuré pour toutes les personnes atteintes d'infirmité ou de souffrance, d'ignorance ou de pauvreté, et qui attendront de la religion leur soulagement et leur confort. C'est dans ce dessein, nos très chères filles, et en nous modelant sur des institutions semblables, formées dans la ville si hospitalière de Marseille, que, connaissant vos vues et votre empressement, manifestés dans deux réunions précédentes, nous avons résolu de vous constituer ce jour même en société charitable ; et nous donnons, conformément à vos désirs, pour base à votre institut, les articles suivants :

1. Une association dite « Asile des Dames de la Providence pour les femmes âgées et infirmes » est établie à Ville-Marie sous les auspices de la religion catholique et au nom de la charité chrétienne.

2. Cette association est composée de dames et demoiselles de Montréal qui auront été agrégées à cette œuvre en vertu d'un bill sanctionné à cet effet dans la dernière session du parlement provincial, et aussi conformément au règlement de l'association.

3. Le but de l'association est de recevoir dans une maison spéciale, d'y entretenir, instruire et soigner toutes les personnes indigentes qui ne pourront être admises dans les autres établissements.

4. L'association est placée sous notre juridiction immédiate et sera régie par un règlement que nous lui donnerons; un de nos vicaires généraux ou un des chanoines de notre cathédrale en prendra la direction et sera chargé de la présider en notre absence.

Il y aura des prêtres, en nombre graduellement nécessaire, qui seront à la nomination de M. le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice à Montréal, et qui serviront d'aumôniers à l'association, en même temps qu'ils prendront part à toutes les délibérations, avec le titre de sous-directeurs.

5. Un conseil d'administration, composé des dames et demoiselles sociétaires, élues à cet effet par l'assemblée générale de l'association, aura la gestion de tous les intérêts de l'œuvre et surveillera l'exécution des règles régissant l'établissement; ce conseil, élu pour un an, aura pour membres une ou plusieurs trésorières et huit conseillères, toutes ayant voix délibérative, et la directrice, voix prépondérante.

Ces articles constitutifs, nos très chères filles, vous ayant été communiqués verbalement dans nos assemblées précédentes et ayant été par vous formellement acceptés, dès ce moment l'association des Dames de la Providence pour l'asile des femmes âgées et infirmes est par nous établie et constituée et nous lui donnons pour premier titulaire Notre-Dame de Pitié, dont la fête tombe le vendredi de la semaine de la Passion, et pour second titulaire, sainte Elisabeth, veuve, dont la fête se célèbre le dix-neuf de novembre; pour premier patron, saint Vincent de Paul, confesseur, dont la fête se trouve le dix-neuf juillet; enfin, pour seconde patronne, sainte Geneviève, vierge, dont la fête est fixée au trois janvier.

Puissiez-vous, nos très chères filles, sous ces heureux auspices, faire réussir complètement votre nouveau et sublime ministère, en remplissant avec gloire pour la religion, les conditions de piété qui

distinguent une dame vraiment chrétienne et dévouée par principe de charité au soulagement de l'infortune. C'est dans cette espérance que nous bénissons de grand cœur tous vos efforts pour le bien et que nous vous donnons, par les présentes, notre bénédiction pastorale.

Fait à Montréal, dans notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de l'un de nos chanoines, pour cette œuvre notre secrétaire, aujourd'hui six novembre mil huit cent quarante-et-un.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

J.-C. Prince, chan. sec.

* * *

A propos du susdit mandement, il importait, disent en substance les *Mélanges Religieux*, d'ajouter cette dernière forme à l'institution dont il s'agit. Notre pieux Évêque ne pouvait négliger l'avantage de fournir un nouveau moyen de sanctification aux Dames sociétaires.

Sans doute, l'objet primitif est de venir au secours d'une multitude de veuves privées de leurs soutiens naturels, de pourvoir à leurs besoins et de leur assurer, dans une maison de piété et de

travail, une vieillesse toute chrétienne... Mais il ne serait pas juste que les Dames de la Charité n'en retirassent aucun profit. Ni l'estime, ni les louanges du monde, ni même la reconnaissance de leurs protégées ne sauraient les rémunérer. Dieu seul peut les récompenser dignement...

Dès lors, il faut en convenir, les *Dames de l'Asile de la Providence*, à Montréal, doivent être associées à tous les éléments de nature à rendre fructueux leur zèle et leurs aumônes. Elles doivent de même être secondées par les personnes charitables de notre ville et sans cesse être soutenues par tous les moyens que peut inspirer le pur esprit de notre sainte religion.



De gauche à droite en descendant: MMmes A. Cuvillier
et M. Nowlan, F. Tavernier et E.-R. Fabre.



CHAPITRE XX

1841. — LETTRE PASTORALE DE MGR BOURGET CONCERNANT
L'ASILE DE LA PROVIDENCE.

Le 8 novembre, Mgr Bourget adresse une lettre pastorale à ses diocésains pour leur recommander de venir en aide à l'Asile de la Providence et leur annoncer la prochaine arrivée des Sœurs de la Charité, de France. Nous citons en entier le texte de ce document :

Dès le début de notre épiscopat, nous avons compris, nos très chers frères, qu'une de nos obligations très étroites était d'avoir soin des pauvres, des veuves et des orphelins. Car c'est surtout aux évêques que sont adressées ces paroles de la sainte Ecriture : *Vous serez le protecteur de l'orphelin*, et ces autres : *A lui est confié le soin de tous les malheureux*. Saint Paul la comprenait vivement cette stricte obligation, lorsqu'il rappelait aux fidèles de la ville de Galate que les Apôtres saint Pierre, saint Jacques et saint Jean, qui étaient les colonnes de l'Eglise, en favorisant l'exercice de son ministère chez les nations infidèles, n'avaient insisté que sur ce point important, savoir : qu'il se ressouvint des pauvres, *tantum ut pauperum memores essemus*. Plût à Dieu que nous eussions accompli cet ordre aussi fidèlement que ce grand ami des pauvres, pour pouvoir dire avec lui : « C'est avec sollicitude que nous nous

sommes acquitté de ce devoir si cher à notre cœur, *quod etiam sollicitus fui hoc ipsum facere.* » Mais les devoirs de notre charge nous imposent tant d'autres obligations qu'il devient impossible d'entrer dans tous les détails qu'exigerait le soin paternel de tous nos pauvres, la plus chère portion de notre troupeau, et l'objet le plus tendre de notre sollicitude, en sorte qu'il nous est indispensablement nécessaire de nous décharger sur d'autres de ce soin... En cela, nous nous conformons à l'exemple des SS. Apôtres, qui ne pouvant allier l'exercice de leurs fonctions sacrées avec le service des pauvres que l'Église nourrissait, firent élire par les fidèles sept diacres pour leur confier le soin des tables, et leur dirent par la bouche de saint Pierre: « Pour nous, nous vaquerons avec ardeur à la prière et au ministère de la prédication, *nos vero orationi et ministerio verbi instantes erimus...* »

Toutefois, il nous reste encore l'obligation d'exercer notre surveillance sur toutes les œuvres de charité. Car si, par notre négligence, quelque pauvre souffre de la faim et de la nudité, nous en sommes le premier responsable devant Dieu. Nous avons pour nous faire trembler là-dessus l'exemple de saint Grégoire-le-Grand, qui se croyait tellement obligé de pourvoir aux nécessités de ses pauvres, dont il avait une liste exacte, qu'un d'entre eux ayant un jour été trouvé mort dans les rues de Rome, il se regarda comme grandement coupable de ce malheur; et pour s'en punir, il s'abstint pendant plusieurs jours de célébrer le saint sacrifice de la messe.

Profondément pénétré de la grandeur de nos obligations en un point si important, nous avons dû nous

en occuper pendant notre voyage en Europe, uniquement entrepris pour nous mettre en état de remplir, autant que possible, tous les devoirs attachés à notre charge. Hélas! qu'elle est pesante cette charge que nous portons pour l'amour de vous! Afin de profiter de l'expérience des autres, et de suppléer en cela à ce qui nous manquait, nous avons visité soigneusement tous les établissements de charité qu'il nous a été possible de voir, afin de nous rendre capable de diriger avec succès les œuvres de miséricorde que nous nous croyons obligé de recommander à nos diocésains. Car, nos très chers frères, nous savions très bien que nous avions le bonheur de posséder dans notre diocèse, et en particulier en cette ville, un grand nombre d'âmes qui ont reçu en partage les dons parfaits de la charité; et qu'il suffisait de les mettre en mouvement et de les bien diriger pour leur faire produire ces œuvres de miséricorde qui découlent de la compassion chrétienne. Nous avons surtout porté notre attention sur les divers établissements que dirigent en France les admirables filles de l'immortel saint Vincent de Paul, les Sœurs de la Charité. Oh! nos très chers frères, heureuses sont les villes à qui le Seigneur, dans sa miséricorde, a fait un pareil présent! Heureux sont les pauvres qui ont des mères si compatissantes! Heureux sont les riches qui ont en elles des distributrices si industrieuses de leurs aumônes! Heureux sont les gouvernements qui ont à leur service, pour toutes les œuvres publiques de charité, de si sages administratrices!

Mais il est inutile de nous étendre sur les différentes œuvres qu'embrassent ces héroïnes de la charité, parce que leurs travaux sont connus de vous tous; ce

qu'il vous importe le plus, c'est d'avoir vous-mêmes quelques-unes de ces bonnes et tendres mères des pauvres. Or, c'est à quoi nous avons pensé. Nous avons fait des démarches et pris des mesures pour que cette ville pût ressentir les effets de leur charité le plus tôt possible. Comme nous avions l'intime conviction que notre principal devoir est le soin des pauvres, et que les bénédictions et les prières des pauvres peuvent seules faire fructifier les travaux de notre saint ministère, nous n'avons rien de plus pressé, à notre retour d'Europe,¹ que de travailler à trouver à ces ferventes religieuses un établissement convenable.

La divine Providence avait elle-même préparé les voies à cette œuvre, en inspirant à quelques personnages élevés dans la société, la pensée de solliciter un acte de la législature pour incorporer l'établissement de la Providence, fondé en partie par un riche particulier de cette ville, et dirigé par une vertueuse veuve qui employait tout son modique patrimoine à satisfaire l'attrait que le Seigneur lui avait donné pour soulager les femmes âgées et infirmes. Comme cette mesure n'avait nullement été concertée entre nous et ceux qui administraient le diocèse en notre absence, nous avons reconnu que le doigt de Dieu était là, et que le Saint-Esprit, qui, en Europe, nous avait donné la pensée de demander pour cette ville des Filles de la Charité, avait inspiré ici à ceux qu'il lui avait plu de choisir pour être les instruments de ses volontés, les moyens de les établir

¹ Sa Grandeur arriva le 23 septembre.

solidement. Vous savez, nos très chers frères, que la loi passée à ce sujet incorpore douze dames ou demoiselles de cette ville afin de posséder, en main-morte, des fonds suffisants pour produire une rente de mille livres courant...

Après avoir rendu grâces à Dieu d'une faveur si signalée, nous avons essayé l'application de cette loi. Nous avons pour cela tenu plusieurs assemblées des dames de cette charitable corporation. Les résultats heureux de ces assemblées nous prouvent de plus en plus que Dieu daigne bénir cette œuvre. Car déjà un terrain a été acquis, pour le prix de douze cents livres du cours actuel, et l'on doit jeter les fondements d'une maison assez spacieuse pour mettre les filles de la charité, qui doivent en avoir l'administration, en état de remplir leur mission. Leur fin sera non seulement d'avoir soin des femmes infirmes de l'Asile de la Providence, mais encore d'instruire les petites filles, de visiter les pauvres et les malades à domicile, d'aller porter des secours aux prisonniers, de préparer les mourants à la mort, enfin d'exercer toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, et cela au nom des riches qui ne peuvent par eux-mêmes entrer dans tous ces détails. Il sera donc possible et facile même à nous tous d'imiter saint Grégoire le Grand, qui ne manquait pas de faire porter des bouillons dans les différentes rues de Rome et de donner aux pauvres les mets qu'il faisait ôter de sa table pour partager sa nourriture avec Jésus-Christ, qui, en récompense, se fit voir un jour à lui parmi les pauvres à qui il lavait les pieds.

Vous comprenez, nos très chers frères, qu'en faisant cette entreprise, nous comptons sur votre coopération et sur les secours que vous ne manquerez pas de fournir pour assurer le succès de cette œuvre, qui doit tourner à la plus grande gloire de Dieu et à l'honneur de cette ville. Vous savez que la modicité de nos revenus ne nous permet pas de faire pour cela de grands sacrifices, mais vous les ferez pour nous. A l'exemple de l'Apôtre, nous nous réjouissons de notre pauvreté, non seulement parce qu'elle nous rend plus semblable à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant *riche, s'est fait pauvre pour nous* ; mais encore, parce que ce sera pour vous une occasion précieuse d'augmenter le trésor de vos bonnes œuvres, en favorisant celles que nous croyons devoir recommander à votre charité. Nous aurions pu, pendant que nous étions en Europe, profiter de la bienveillance de certaines personnes, qui offraient de nous procurer des secours abondants, parce qu'elles croyaient qu'étant évêque dans un pays de mission, nous devions être dans la nécessité où se trouvent tant d'autres évêques de notre continent, de recourir aux largesses de nos frères qui habitent l'ancien monde. Nous nous sommes bien gardé d'accepter leurs offres, et nous leur avons répondu qu'à la vérité l'évêché de Montréal, érigé depuis peu d'années, n'est pas encore richement doté, mais que, étant à la tête d'un diocèse où règne l'opulence, nous laissons ces secours à d'autres qui en ont plus besoin ; que nous comptons sur nos diocésains pour en tirer tous les secours nécessaires afin de mettre à exécution les différents projets que nous avons formés pour leur plus grand bien. Nous pouvions et

nous devons parler ainsi parce que vos contributions pour payer les frais de notre voyage ayant évidemment montré quelles étaient vos dispositions à cet égard, vous auriez eu droit de vous plaindre de nous comme n'ayant pas convenablement répondu à ces témoignages de votre générosité, et ayant compromis votre honneur, puisque très certainement votre évêque n'a pas besoin de secours étrangers. Nous en avons toujours été si convaincu, ainsi que l'était notre illustre prédécesseur, que nous n'avons voulu faire aucune démarche auprès du gouvernement pour en obtenir des gratifications, comme l'ont fait tant d'autres évêques catholiques de l'empire. A l'exemple de ce digne prélat nous ne voulons attendre de Sa Majesté que la protection due à tout sujet fidèle et loyal. Pour tout ce qui est de notre personne, nous désirons ressembler en quelque chose au grand Apôtre, qui protestait à la face de toute l'Église que personne ne lui ravirait la gloire d'être pauvre avec Jésus-Christ, lui qui avait rempli l'univers du bruit de sa prédication, et enrichi le monde entier des trésors de l'Évangile. Comme lui, nous sommes content, pourvu que nous ayons la nourriture et l'habit ; ce que le Seigneur ne nous a jamais refusé, et ce qu'il voudra bien continuer de nous donner dans sa bonté.

La seule oblation que nous ayons acceptée en Europe a été sur-le-champ appliquée en France au bien des missions et pour la propagation de la foi dans la Corée et autres pays, qui sont aujourd'hui arrosés par le sang des martyrs. Nous pouvons donc vous dire, comme saint Paul aux Philippiens, qu'aucune Église ne nous a fait

part de ses richesses; que vous êtes les seuls qui ayez pourvu à nos besoins. Nous pouvons donc aussi, à l'exemple du saint apôtre, vous recommander de faire des collectes en faveur des saints, c'est-à-dire des pauvres, des veuves, des orphelins et de tous les membres de Jésus-Christ souffrant.

C'est à cet exercice de la charité que vous a si vivement exhorté notre frère bien-aimé en Jésus-Christ, l'illustre évêque de Nancy, dans les adieux si touchants qu'il vous fit le quatre de ce mois en vous pressant de contribuer à toutes les œuvres de bienfaisance. Sans doute qu'elle vous fit une sainte impression cette voix éloquente qu'animait l'accent de la charité la plus douce et la plus persuasive...

Nous vous invitons en ce jour, nos très chers frères, à profiter des derniers avis de cet homme puissant en paroles et en œuvres, et à vous y conformer fidèlement, comme aux dernières dispositions de son testament en votre faveur. Nous vous exhortons à contribuer généreusement à l'établissement de ces charitables hospitalières des pauvres qui ne nous seront données qu'autant que nous les mettrons en état d'exercer leurs saintes œuvres. Ce serait de grand cœur que nous nous assujettirions à aller dans les maisons de chacun de vous pour vous encourager de vive voix à contribuer à une entreprise si digne de votre foi; mais nos occupations innombrables nous en empêchant, nous imiterons saint Paul, qui se reposait sur des âmes charitables du soin de faire les collectes qu'il annonçait aux fidèles en faveur des pauvres, et qui se chargeait ensuite d'aller

les verser dans le sein des églises qui étaient dans l'indigence. Nous avons prié les dames membres de la corporation de la Providence et celles qu'elles jugeront à propos de s'adjoindre, de faire circuler une souscription chez tous les citoyens de cette ville. En les envoyant vers vous, nos très chers frères, nous empruntons encore les paroles de l'Apôtre pour dire à chacun de vous : *Aidez-les* ces dames toutes dévouées à une œuvre si belle. *Elles travaillent avec nous* pour que la charité, qui nous est tant recommandée dans l'*Evangile*, soit pratiquée dans toute sa perfection ; *adjuvamus illas quæ mecum laboraverunt in Evangelio*. Nous espérons qu'elles vous trouveront préparés lorsqu'elles iront solliciter votre secours, et que nous n'aurons pas à rougir de les avoir envoyées en vain. *Aidez-les*, car il y va du salut de vos âmes, et, de l'accomplissement du grand précepte de la charité fraternelle, dépend votre bonheur éternel. Nous vous l'avouons, nos très chers frères, nous tremblons pour vous et pour nous, chaque fois que nous nous rappelons la terrible sentence que doit prononcer le juste Juge contre les réprouvés, parce que nous y voyons clairement qu'il suffit pour être damnés d'omettre et de négliger les œuvres de miséricorde. Voilà pourquoi, voulant assurer davantage votre élection à la vie éternelle, nous vous pressons au nom de Jésus-Christ d'embrasser l'œuvre sainte que nous recommandons. Si tous y contribuent selon leurs moyens, nous pourrions tous paraître avec confiance au tribunal du souverain Juge, car nous aurons, par le secours qu'il est question de nous procurer, accompli les œuvres de toute justice, qui nous mériteront cette sentence favo-

nable: *J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire; j'étais étranger et vous m'avez reçu; j'étais nu et vous m'avez habillé; j'étais malade et vous m'avez visité; j'étais en prison et vous êtes venu me voir.* Les excellentes filles de saint Vincent de Paul ont reçu du ciel la mission et la grâce de remplir avec perfection toutes ces œuvres, non seulement pour elles, mais encore au nom de tous les fidèles qui veulent, par leurs aumônes, se décharger sur elles de ce devoir important et si indispensable; mais il est *superflu de vous écrire plus au long de ce ministère de charité qui doit s'exercer envers les saints*, à vous qui avez un désir si ardent d'être *placés à la droite de Jésus-Christ* et qui avez l'espérance d'entendre ces douces paroles, qui seront la récompense de votre charité: *Venez les bien-aimés de mon Père, possédez le royaume qui vous a été préparé depuis le commencement du monde. Car nous connaissons votre disposition à faire promptement ce que nous vous demandons.* Cette disposition a été pour nous en Europe un sujet de nous glorifier en vous. Mais ce n'est pas tout, nos très chers frères, de vous inviter à ouvrir vos mains pour remplir le sein des pauvres de vos aumônes. Nous devons par-dessus tout solliciter le secours de vos prières afin que cette entreprise réussisse pour la plus grande gloire de Dieu et l'avantage des malheureux...

† Ig. évêque de Montréal

Par Monseigneur,

A.-F. Truteau, chan. sec.

CHAPITRE XXI

1841. QUÊTES ET SOUSCRIPTIONS. — PREMIÈRE MESSE À LA MAISON JAUNE. — LES DAMES DE LA CORPORATION DÉCIDENT DE FAIRE COMMENCER SANS DÉLAI LA CONSTRUCTION DE L'ASILE. — ASSOCIATION SPÉCIALE POUR LA VISITE DES PAUVRES À DOMICILE. — INAUGURATION DU DÉPÔT. — L'ORGANISATION SPÉCIALE POUR LA VISITE DES PAUVRES EST INTITULÉE PAR MGR BOURGET « ASSOCIATION DES DAMES DE LA PROVIDENCE ». — LETTRE DE MGR BOURGET AUX DAMES DE LA CHARITÉ. — RÈGLEMENT DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Les dames de la Corporation, encouragées par leur évêque, se réunirent le 22 novembre afin d'organiser une quête par toute la ville. Nous citons textuellement le procès-verbal de cette assemblée conservé dans nos archives.

Le vingt deux novembre mil huit cent quarante et un, à une assemblée des dames de la corporation de la Providence, il a été résolu que quelques-unes d'entre elles se chargeraient de faire circuler parmi les citoyens de la ville des listes de souscription afin d'obtenir des secours pour aider à la fondation de la maison de la Providence pour les femmes âgées et infirmes. Alors, elles se sont partagé les divers quartiers de la ville comme suit :

Pour la ville, les dames Louis-Hippolyte Lafontaine et John Ostell;

Pour la partie Est du faubourg Saint-Laurent, depuis la rue Craig exclusivement jusqu'à la rue Saint-Denis, aussi exclusivement, les dames Augustin Tullock et François Castonguez;

Pour la partie Ouest du même faubourg, depuis la rue Craig inclusivement jusqu'à la rue Sherbrooke inclusivement, les Dames Pierre Moreau et Antoine Lévesque;

Pour les faubourgs Saint-Antoine, des Récollets et Sainte-Anne, les Dames Charles Brault et Etienne Dubois;

Pour le faubourg et le coteau Saint-Louis, les Dames George Pike et Paul Lacroix;

Pour le faubourg Québec et le courant Sainte-Marie, les Dames Pierre Beaudry et Simon Cypihot;

Pour les côtes Sainte-Catherine, Saint-Luc, Saint-Antoine, Des Neiges, le coteau et la rivière Saint-Pierre, les Dames Nowlan et Gamelin.

Il a été aussi résolu que les dames ci-dessus nommées seraient autorisées à demander aux souscripteurs qui ne pourraient pas payer comptant leur contribution, de vouloir bien donner leurs *bons*, pour le montant souscrit, afin de mettre la corporation en état de contracter avec les ouvriers pour la bâtisse projetée et leur donner quelque garantie.

Fait et passé à l'Asyle des dites femmes âgées et infirmes, le jour et an que dessus, et ont signé avec nous, secrétaire de cette corporation, Mme Gamelin, directrice et Demoiselle M. Durand, sous-directrice.

V. E. Gamelin — M. Cuvillier — A. P., veuve Nowlan. Magdeleine Durand.

Sophie Tavernier, secrétaire.

Dieu bénit le zèle et la générosité de ces dames. Elles recueillirent la jolie somme de 1,015 louis. C'était peu de chose en regard de ce qu'il fallait encore, mais ce peu était un commencement, et le commencement, c'est l'espérance. On n'espéra pas en vain, car la source des munificences divines devait couler toujours abondante sur cette œuvre depuis longtemps préparée par la Providence.

* * *

Le 13 décembre fut un jour de pieuses réjouissances pour le personnel de la *Maison jaune*. On y célébrait pour la première fois le saint sacrifice de la messe. Peu de temps auparavant, Mgr Bourget visitait l'hospice, auquel il s'intéressait de plus en plus. Deux vieilles, l'une aveugle et l'autre boîteuse, se jetèrent à ses genoux et lui demandèrent d'avoir la messe, au moins tous les dimanches, parce que la plupart d'entre elles ne pouvaient se rendre à l'église. Ému de compassion, le saint évêque leur accorda cette faveur non seulement pour le dimanche, mais encore pour tous les jours de la semaine. Il désigna lui-même la pièce qui devait servir de chapelle et octroya le privilège d'y conserver le saint Sacrement durant le mois de mars, le mois de mai et au cours des neuvaines préparatoires aux principales fêtes. Cette paternelle condescendance avait comblé de

joie Mme Gamelin et ses protégées. On se mit immédiatement en frais de se pourvoir des objets indispensables au culte.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu, de la Congrégation et de l'Hôpital général, informées opportunément de la grande faveur accordée par Mgr Bourget à l'humble hospice, s'empressèrent d'envoyer à Mme Gamelin les ornements et le linge liturgiques. La première messe fut célébrée le 13 décembre 1841 sur un petit autel en bois offert par les Sœurs de l'Hôpital général ¹.

Quelques jours plus tard, M. Prince fut nommé chapelain de la maison, M. Saint-Pierre conservant ses fonctions de confesseur.

* * *

Le 20 décembre, il y eut, à l'hospice de Mme Gamelin, une assemblée des Dames de la corporation. Mgr Bourget assistait à cette séance. On y traita la question de la bâtisse projetée. Pour attirer davantage les bénédictions de Dieu sur toutes leurs entreprises et se rendre les hommes favorables, les dames prirent la résolution de se constituer en association spéciale de charité

¹ Cet autel est aujourd'hui dans la grande salle des vieilles à l'Asile de la Providence.

pour aller visiter les pauvres à domicile, leur porter les secours qu'elles pourraient obtenir des riches, en un mot, pour exercer envers les membres souffrants de Jésus-Christ toutes les œuvres de charité spirituelles et corporelles. A cet effet elles prirent les décisions suivantes :

L'an mil huit cent quarante et un, le vingt décembre, à une assemblée de la Corporation dénommée *l'Asyle de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, convoquée par une annonce le dix sept du courant, dans les *Mélanges Religieux*, furent présentes les dames Jean-Baptiste Gamelin, Maurice Nowlan, Austin Cuvillier, François Tavernier, Paul Lacroix, Dlle Berthelet, C. S.-Delorme et Dlle Magdeleine Durand, et vu que la collecte faite chez les citoyens de cette ville pour la bâtisse d'une maison devant servir d'asile aux dites femmes âgées et infirmes, a produit jusqu'à ce jour mille treize livres, huit chelins et neuf deniers courant, et qu'il y a beaucoup à compter sur la bienveillance des dits citoyens en faveur de cet asile.

Il a été résolu : 1. — qu'il fallait sans délai donner la bâtisse projetée à l'entreprise et que l'on contracterait pour la somme de deux mille livres courant.

2. — que les soin et direction de la dite bâtisse seraient confiés à des messieurs qui sont par les présentes autorisés à faire des plans et devis d'ouvrage, à recevoir la proposition de divers ouvriers et à contracter avec eux à condition néanmoins qu'ils feront approuver tous leurs procédés par une assemblée légale de cette corporation.

3. — que MM. J. Ostell, Ol. Berthelet, P. Lacroix, Aug. Tullock et Frs Tavernier seront priés de se charger de ce soin.

4. — que les dames qui ont bien voulu se charger de faire la quête seront et sont par les présentes priées de continuer cette bonne œuvre.

5. — que l'on s'organisera pour préparer un grand bazar afin d'aider à la bâtisse projetée et que toutes les dames bienveillantes de cette ville seront invitées à y contribuer.

6. — qu'en attendant l'arrivée des Filles de la Charité, qui sont attendues de France, l'on formera une association pour visiter les pauvres et leur porter des secours à domicile. MMmes Gauvin, Gamelin, Cuvillier, Delorme, Nowlan, Beaudry, Cypihot, St Jean, Tavernier, Brault, Berthelet, Lévesque, Lonion, Castonguez, Deschamps, demandent à appartenir à cette association. Ces dames se sont ajournées à demain, à une heure de l'après-midi, pour recevoir leur règlement, que l'Evêque est prié de leur donner, et s'entendre ensemble afin de remplir les fins de l'association, qui sont de visiter les pauvres, les malades et tous ceux qui sont en besoin, afin de leur donner tous les secours de la charité.

Fait et passé les jour et an que dessus, à la Maison de l'Asyle des dites femmes âgées et infirmes, et ont signé avec nous les dames ci-dessus nommées.

† Ig. évêque de Montréal.

Veuve E. Gamelin
A. P. Veuve Nowlan

Veuve M. M. D. Delorme
Marie-C. Cuvillier

E. L. Perrault
T. Berthelet

Luce P. Fabre
Magdeleine Durand
Sophie Tavernier, sec.

Le lendemain, 21 décembre, ces dames se réunirent de nouveau et décidèrent que, pour faciliter la visite à domicile, l'on se partagerait le territoire à parcourir en six arrondissements, — l'on dresserait une liste exacte de tous les pauvres à secourir, — il y aurait un dépôt général de toutes les aumônes à l'Hospice de la Providence et un autre dans le faubourg Saint-Antoine, selon qu'il serait trouvé plus avantageux par la suite, — enfin toutes les personnes riches seraient priées de contribuer à cette bonne œuvre ¹.

Le même jour eut lieu l'inauguration régulière du *dépôt* des pauvres. Mgr Bourget avait demandé à Mme Gamelin de vouloir bien encore se charger de cette œuvre. Elle avait accepté avec empressement, n'y voyant d'ailleurs que la continuation ou plutôt l'extension de ce qui se pratiquait déjà chez elle, car, depuis cinq ans, elle avait charge de distribuer les aumônes des Messieurs du Séminaire aux pauvres du faubourg Québec. Les premiers chapelains de ce dépôt défi-

¹ Ce fut une association semblable, et dirigée par les mêmes règlements, qui fit surgir en France l'Institution des Dames de la Charité.

nitivement organisé furent M. Saint-Pierre pour le faubourg Québec et M. Arrault pour le faubourg Saint-Laurent.

Le matin de l'ouverture du dépôt, Mgr Bourget vint dire la messe à l'Asile. C'était le 21, un mardi, mais il fut décidé le même jour que, dans la suite, les distributions se feraient le lundi de chaque semaine et conformément au programme d'inauguration, qui ne manqua pas de solennité et que voici : Messe, à laquelle les pauvres et les dames assistent, sermon. Dans l'avant-midi, distribution de pain, viande, poisson, patates, oignons, pois, farine d'avoine, chaussures et vêtements. Ces aumônes étaient en grande partie fournies par les Messieurs du Séminaire ; l'on y joignit les effets recueillis par les dames au cours de leurs quêtes dans la ville.

Après cette première distribution, Mgr Bourget approuva la décision prise la veille par les membres de la corporation de former un groupement de dames qui seraient chargées de visiter les pauvres et de les secourir jusque dans leurs maisons en temps de maladie.

Sa Grandeur intitula cette sodalité *Association des Dames de la Providence*. Dès lors on appela *Visite des Pauvres et des Malades à domicile* ce genre de charité que Mme Gamelin pratiquait depuis 1828.

Afin de donner à ces dames un témoignage authentique de sa haute approbation Mgr Bourget leur adressa aussitôt une belle lettre; nous la citons en entier.

21 décembre 1841.

« Mesdames,

« Je fus hier merveilleusement consolé et édifié de la résolution que vous prîtes de vous dévouer tout entières au service des pauvres, en allant les visiter pour leur porter tous les secours dont ils ont besoin. Vous vous déterminâtes, avec un dévouement digne de vos bons cœurs, à une œuvre si pénible et si révoltante pour la nature; et vous prouvâtes par là que Montréal a le bonheur de posséder de ces âmes généreuses et compatissantes, telles qu'étaient celles qui, en secondant les vues charitables de saint Vincent de Paul, l'homme aux grandes œuvres pour le secours de l'humanité souffrante, faisaient couler par toute la terre des fleuves de charité. En vous constituant, à l'exemple de ces héroïnes de la charité, les humbles servantes des pauvres, vous prouvez que vous possédez les trésors de la charité chrétienne et que vous avez découvert le secret de vous procurer un vrai et solide bonheur, celui de rendre vos semblables heureux. En vous assujettissant à visiter les pauvres, je sens que vous allez dérober aux soins de vos ménages un temps bien précieux

pour vous et vos familles. Je comprends que vous allez vous priver du plaisir, que vous pourriez en beaucoup de rencontres vous accorder, de visiter plus assidûment les personnes qui vous sont unies par les liens du sang ou de l'amitié. Mais la pensée que vous quittez la compagnie de vos proches pour vous procurer celle de Jésus-Christ, sera pour vous une bien grande récompense qui équivaldra sans doute à ce centuple promis par l'Évangile à ceux qui renoncent à tout pour suivre ce bon Maître. La joie intérieure, compagne fidèle de la charité, vous fera goûter cette douce onction qui fait bientôt oublier les plaisirs du monde. La foi vive qui vous fait entreprendre une œuvre si belle et vous anime continuellement dans l'accomplissement des devoirs sacrés que vous vous imposez de si bon cœur, ne manquera pas de vous faire voir Jésus souffrant dans la personne de ses amis, de ses confidents, de ses frères, c'est-à-dire dans la personne des pauvres.

« Je vous offre aujourd'hui le règlement que je vous promis hier et que j'ai rédigé sur celui que donna saint Vincent de Paul aux vertueuses dames associées aux travaux de sa charité, pour remplir une œuvre exactement semblable à celle dont vous voulez bien vous charger. Je ne pouvais choisir un plus beau modèle, ni puiser à une meilleure source. Si j'y ai fait quelques

changements et additions, ce n'a été que pour me prêter aux besoins et aux circonstances où nous nous trouvons. Ainsi, mesdames, ce n'est pas de ma main que vous recevrez ce règlement, mais de celle de ce grand saint, évidemment suscité par la Providence pour présider, non seulement à toutes les œuvres de charité qui se firent de son temps, mais encore à toutes celles qui se feront dans la suite des siècles, et dans tous les pays du monde.

« En vous donnant ce règlement, je crois vous donner l'esprit et le cœur de ce saint admirable. Il vous sera facile d'y puiser ces lumières qui imprimèrent à toutes ses œuvres le caractère des œuvres divines, c'est-à-dire la discrétion et la prudence d'en haut, et cette charité universelle qui le fit compatir à toutes les misères humaines.

« Guidées par ce sage directeur et soutenues de sa puissante protection, vous pouvez espérer que le Seigneur présidera à la distribution de vos aumônes; il bénira vos généreux efforts et multipliera les fonds que vous amassez pour ses membres souffrants. Croyez, mesdames, que vous avez pris le moyen le plus sûr et le plus efficace pour assurer le succès de l'établissement des Filles de la Charité en cette ville, en vous chargeant de faire leur œuvre d'avance... Vos soins empressés auprès des pauvres vont être des voix éloquents

pour annoncer leur venue en cette ville. Votre charité industrielle va vous ouvrir tous les cœurs et toutes les bourses, afin de vous mettre en état d'élever rapidement le magnifique monument que vous voulez consacrer à la gloire de notre religion et ériger à l'honneur de l'auguste Marie, patronne de notre ville. En vous chargeant de cette belle mission, vous allez faire briller d'un nouvel éclat notre sainte religion, qui sait inspirer un pareil dévouement ; vous allez alléger de beaucoup le fardeau de vos pasteurs, qui trouveront en vous des dépositaires zélées et industrieuses de leurs aumônes ; vous allez faciliter aux riches l'accomplissement fidèle du grand précepte de l'aumône, qui oblige si strictement ceux à qui le Seigneur donne les biens de ce monde ; vous allez contribuer grandement à la gloire de votre ville, sur laquelle vous attirerez les plus abondantes bénédictions du ciel ; enfin, vous allez faire la joie et la consolation de votre évêque, qui trouvera dans les travaux de votre charité un motif bien puissant d'espérer son salut et celui de son troupeau.

« C'est en bénissant votre glorieuse entreprise que je suis de tout cœur,

« mesdames,

« votre très humble et obéissant serviteur.

« † Ig. évêque de Montréal. »

* * *

RÈGLEMENT ANNEXÉ À LA LETTRE PRÉCÉDENTE.—
Les pauvres sont instruits et les malades soignés.

1. La fin de cette charitable confrérie est pour donner une nouvelle preuve que la religion catholique est divine puisqu'elle continue de remplir l'adorable mission de J.-C. qui est venu sur la terre pour instruire les pauvres et guérir les malades, rendre la vue aux aveugles, donner l'usage de la parole aux muets, etc. Elle choisit Notre-Dame des Sept-Douleurs pour sa patronne et sa gardienne.

2. Pour cela l'on se propose de soulager toutes les misères corporelles et spirituelles; et pour atteindre ce but si désirable, l'on s'assujettit de bon cœur à tous les pénibles sacrifices qu'impose nécessairement l'exercice de cette divine vertu.

3. L'on se fait avant tout un devoir de découvrir toutes les misères spirituelles et corporelles, par tous les moyens possibles, et surtout en visitant les pauvres et les malades à domicile; et en invitant à cette œuvre de charité toutes les personnes que l'on sait être inclinées à faire du bien, et qui ne le font pas parce qu'elles n'ont pas l'occasion de connaître les besoins des membres souffrants de Jésus-Christ.

4. Mais si l'on doit être si soigneux dans la recherche de toutes les misères qui affligent la pauvre nature humaine on doit l'être encore bien plus à les soulager avec une charité aussi ingénieuse qu'affectueuse.

5. Pour que tous les malades soient, par les soins de la confrérie, convenablement traités, l'on fera entrer à l'Hôtel-Dieu, autant qu'on pourra, tous ceux qui n'ont pas de raison de demeurer en leurs maisons. Car l'intention principale de cette pieuse association est de donner ses soins aux malades qui sont dans l'impossibilité d'être transportés à l'hôpital.

6. Les fonds de l'association se forment et s'entretiennent: 1. par une quête qui se fait chaque année, par les dames, dans toutes les maisons de la paroisse où elle est fondée; 2. par des bazars et concerts de charité; 3. par des contributions mensuelles, qui se paient à chaque réunion; 4. par de petites amendes auxquelles sont condamnées les associées qui manquent à quelque règle de l'association, surtout en ne se trouvant pas aux assemblées ordinaires ou extraordinaires; 5. par les dons volontaires et legs pieux des personnes charitables; 6. enfin par toutes les ressources que la divine Providence daignera lui ménager, dans son infinie bonté.

7. Il y aura un ou plusieurs dépôts communs, dans lesquels on préparera les remèdes, potages, viandes, desserts et autres choses nécessaires aux pauvres et aux malades. L'association aura ses médecins, choisis parmi ceux qui pourront donner gratuitement leurs soins aux pauvres.

8. La confrérie se composera des dames et demoiselles qui auront le zèle des œuvres de charité et le temps d'y vaquer convenablement, en se conformant au présent règlement.

9. Ces dames et demoiselles éliront tous les deux ans, le lendemain de la Pentecôte, une présidente qui veillera à l'observation fidèle de ce règlement, une trésorière qui sera chargée de recevoir les aumônes et d'en tenir compte, et une garde-meuble qui aura soin de recueillir les habits, linges et autres choses nécessaires pour vêtir les pauvres.

10. Elles pourront, si elles le jugent nécessaire, élire un ou plusieurs procureurs, pour les aider à bien administrer toutes les affaires temporelles des pauvres.

11. Elles se mettront, s'il est possible, en rapport avec quelque communauté consacrée aux œuvres de charité; et elles s'entendront avec les sœurs qui leur seront données pour associées, afin de mettre plus d'ensemble dans leurs opérations.

12. Elles se réuniront le premier lundi ou mardi de chaque mois, pour assister à la messe qui leur sera dite à l'heure la plus convenable pour elles, ou à un salut qui leur sera chanté, et entendre ce que le prêtre voudra bien leur dire pour les encourager à s'acquitter constamment des devoirs qu'elles s'engagent à remplir, en entrant dans l'association.

13. Elles se partageront les œuvres de charité qui sont à faire dans la confrérie. Les unes seront chargées des femmes vieilles et infirmes, et les autres des orphelins. D'autres prendront soin des sourdes-muettes et d'autres des enfants pauvres des écoles. Quelques-unes se chargeront de la visite des pauvres et des malades dans leurs quartiers respectifs et d'autres iront consoler

les prisonniers. Il en sera de même de toutes les bonnes œuvres que l'association jugera à propos d'entreprendre.

14. Ce sera dans l'assemblée de chaque mois que les associées feront connaître les besoins de leurs départements, pour que l'on avise d'un commun accord à y apporter remède.

15. L'association prend sous sa protection spéciale l'œuvre de sainte Blandine dont le but est de former de bonnes filles de service.

† Ig. évêque de Montréal.

* * *

La visite des pauvres et des malades fut vite organisée. La Société se partagea en six groupes, correspondant à six arrondissements de la ville et des faubourgs, avec deux dépôts généraux, en argent et en nature, l'un à l'Asile, l'autre au faubourg Saint-Antoine. M. Berthelet et M. Tullock, qui prenaient un vif intérêt au développement de l'œuvre, voulant encourager les pauvres à surmonter la gêne qu'ils pourraient éprouver, venaient souvent s'asseoir et manger avec eux la soupe qu'ils trouvaient fort bonne (Vie de Mère Gamelin).

CHAPITRE XXII

1842. — VOIX DES JOURNAUX. — SERVANTES DES PAUVRES. SOCIÉTÉ DE CHARITÉ À TERREBONNE. — VŒU PRONONCÉ PAR MME GAMELIN. — RIGORISME DE M. LE CHANOINE PRINCE. — LETTRE DE MME A.-M. DELISLE. — MME GAUVIN REMPLACE MME DELISLE. — SOCIÉTÉ DE CHARITÉ À SAINT-HYACINTHE. — MME GAMELIN DONNE UN IMMEUBLE À LA CORPORATION DE L'ASILE.

Les journaux les plus en vogue ne manquaient jamais l'occasion de signaler l'œuvre de Mme Gamelin à l'attention du public. Le 11 janvier, *L'Aurore des Canadas* annonçait la mort d'une interne de l'Hospice âgée de quatre vingt seize ans. « Il en reste une autre de cent ans, » ajoute le journal. Et *L'Aurore* souhaite à la directrice de vivre « longuement » pour le bénéfice de l'humanité souffrante.

Vers la même date, on lisait dans un autre journal¹ : « Il faut que le nom de SERVANTES DES PAUVRES ait quelque chose de divin... Saint Vincent de Paul, qui l'a sans doute appris du ciel, dans une de ses communications avec le Dieu des pauvres, ne l'eut pas plus tôt donné aux Dames

¹ *Mélanges Religieux*, 21 janvier 1842.

de la Charité, que l'on vit des personnes de premier rang s'enrôler dans cette humble association.

« Mgr de Montréal, empruntant le cœur et les règles de ce grand saint, a aussi voulu donner le nom de SERVANTES DES PAUVRES aux dames de l'Association de Charité (de la Providence). Ce nom a paru si honorable à ces dames qu'elles se sont à l'instant mises à l'œuvre. Elles se sont organisées à l'Asile de la Providence, dont elles ont fait le dépôt général des aumônes. Rien n'échappe à leur vigilance, elles se sont partagé le faubourg Saint-Laurent; les unes y visitent les pauvres et d'autres parcourent les magasins, en quête de vêtements pour les membres souffrants de Jésus-Christ. Quelques-unes se rendent à l'Asile, tous les lundis, afin de distribuer de leurs mains les aumônes recueillies pendant la semaine. Il fait beau voir les dames de la première société faire l'office de servantes des pauvres... Plusieurs de ces dames, attendries par le spectacle de la misère, versent des larmes... A l'une des distributions, une enfant de sept ans dit à sa mère : *Moi aussi, je puis être servante des pauvres!*... De grandes servantes des pauvres, maintenant célèbres dans l'histoire, ont ainsi débuté!

« Ces dames sont puissamment secondées. Le procureur et les sous-procureurs de l'association trouvent partout dans leurs quêtes par la ville,

un encouragement qui prouve combien l'esprit de charité est vivant chez nous. Une œuvre si heureusement commencée attirera, nous l'espérons, d'abondantes bénédictions sur cette ville et fera naître partout de semblables associations.»

* * *

De Montréal, l'Association de Charité s'étendit bientôt dans les campagnes. Terrebonne s'inscrivit en tête des paroisses. Profitant d'une visite de Mgr Bourget dans cette localité, les dames du village se réunirent au presbytère et discutèrent avec une scrupuleuse attention les vrais intérêts des pauvres. A cette assemblée, tenue le 19 janvier, figuraient MMmes J. Masson, G.-M. Provost, J. Auger, A. Turgeon, J.-O. Turgeon, Séguin, Buxton, Roussille, Limoges, Raby; MMlles Porlier, Fillion, Turgeon.

Ces dames eurent bientôt adopté unanimement des mesures pratiques pour atteindre leur but. Le lendemain, elles étaient à l'œuvre; on les voyait parcourant le village, à la recherche des nécessiteux et pourvoyant à leurs besoins.

Les *Mélanges Religieux* écrivaient à cette occasion :

«... Il est grand le sentiment de la charité qui porte ainsi à s'oublier soi-même pour faire du

soulagement de ses frères sa propre et en quelque sorte son unique affaire. Elle est belle cette passion du bien, quand la religion va l'ennoblir, en lui donnant pour objet Jésus-Christ lui-même, qu'elle lui montre dans la personne des pauvres !

« Une telle conduite est digne d'être proposée comme modèle. Partout il y a des infirmités à soulager, des pauvres à secourir, des larmes à essuyer . . . Il y a partout aussi de la sensibilité, de la générosité et du zèle chez les dames canadiennes ; il ne reste qu'à faire valoir ces belles qualités, et le moyen par excellence pour y réussir, ce sont les associations de charité. »

Ainsi l'avait bien compris la pieuse et très compatissante Mme Gamelin. De plus en plus elle sentait croître en son âme le désir de se sacrifier davantage pour la gloire de Dieu, dans l'exercice des œuvres de miséricorde. Pour répondre à cet appel divin, elle fit vœu de se consacrer irrévocablement à leur service. L'autographe de ce vœu est conservé dans les archives de l'archevêché de Montréal. En voici la copie authentique :
2 février 1842. — Je promets de grand cœur et avec joie de vivre le reste de ma vie dans une continence parfaite, d'être la servante des pauvres dans la mesure de mes forces, d'exercer sur mes conversations une vigilance plus sévère, et de retrancher de mes habits tout ce qui sentirait le luxe

et la parure. Je veux me donner à mon Dieu ; qu'il fasse ce qu'il voudra de moi, je m'y sou mets avec résignation. Aidez-moi, ô ma bonne Mère, à garder les promesses que je vous fais aujourd'hui.

Mme Gamelin songeait-elle donc sérieusement à se faire religieuse ? « Vers cette époque », nous disait sa nièce, Mme François Leclair, « cette chère tante supprima de sa toilette tout ce qui pouvait paraître luxueux. Elle se couvrit les épaules d'un ample fichu de soie et cacha sous un bonnet blanc sa chevelure restée remarquablement belle. »

Mais Mme Gamelin, alors âgée de quarante deux ans et vivant depuis plusieurs années dans une indépendance absolue, ne pouvait entrer de plain-pied dans l'état religieux. Sa vie, à vrai dire, était une chaîne ininterrompue de renoncements ; mais à ces sacrifices elle trouvait d'amples compensations dans l'appui des autorités ecclésiastiques, l'affectueuse vénération dont l'entouraient ses pauvres et la sympathie de parents et d'amis qu'elle fréquentait sans avoir à se soucier des exigences d'une règle conventuelle. D'autre part, sa santé, affaiblie notablement, laissait appréhender l'impossibilité pour elle de supporter la vie commune. De son côté, M. Prince traitait ses idées de vocation avec un rigorisme déconcertant. D'ailleurs il n'était pas seul à se montrer circonspect

sur cette question. M. le chanoine Magloire Blanchet disait un jour à Mme Gamelin : « Vous, vous faire religieuse ! Vous n'êtes pas plus faite pour cela que moi pour être évêque ¹. » Ce jour-là, au moins, M. Blanchet fut loin d'être prophète ².

* * *

Le 16 février, les membres de la Corporation durent se réunir en assemblée délibérante pour remplacer Mme Alexandre-Maurice Delisle et reviser les décisions du conseil précédent.

Mme Delisle, forcée de donner sa démission, écrivait en ces termes à Mme Gamelin :

Montréal, 16 février 1842.

Madame,

Les soins que je dois à ma jeune famille me mettent dans l'impossibilité de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de mes devoirs comme membre de la Corporation des Dames de la Providence; je me vois, mais non sans regret, forcée de résigner cette charge dont il m'est im-

¹ Voir *Vie de Mère Gamelin*.

² M. Blanchet fut évêque de Walla Walla puis de Nesqually. Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili*.

possible de remplir les obligations. Je le fais, je vous assure, dans l'intérêt de la corporation, persuadée que l'on me remplacera par quelque membre plus actif et ayant plus de loisirs.

Quoique ne faisant plus partie de cette institution bienveillante, s'il arrive que je puisse lui être utile, veuillez croire que je ne manquerai jamais de faire tout en mon pouvoir pour contribuer à son bonheur et à sa prospérité...¹

De votre très humble et obéissante servante,
Angélique Delisle (née Cuvillier).

A Madame Emilie Gamelin,
Présidente de la Corporation de la Providence,
Montréal.

Après la lecture de cette lettre, les dames prirent les décisions dont voici l'acte :

L'an mil huit cent quarante deux, le dix sept février, à une assemblée de la Corporation dénommée *l'Asyle de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, furent présentes MMmes Jean-Baptiste Gamelin, Maurice Nowlan, Austin Cuvillier, François Tavernier,

¹ Mme Delisle est décédée le 17 février 1886, à l'âge de 74 ans. Toute sa vie, elle se dévoua aux œuvres de notre communauté. Elle fut particulièrement secourable à notre institution des Sourdes-Muettes.

C. S.-Delorme, Julien Perrault E.-R. Fabre, Dlle T. Berthelet et Dlle Magdeleine Durand, en présence desquelles madame la Présidente présenta une lettre de madame Alexandre-Maurice Delisle, dans laquelle la dite dame Delisle expose que ses occupations ne lui permettent plus d'agir comme membre de la dite corporation ; elle demande que sa résignation soit acceptée et qu'une autre dame soit nommée à sa place ; en conséquence, les dames présentes élurent unanimement madame Marguerite Barsalou, veuve Gauvin, pour remplacer la dite dame Delisle.

Dans la même assemblée, il fut passé une résolution à l'effet de donner une plus ample explication de la deuxième résolution passée en l'assemblée du vingt décembre dernier. Cette résolution a été adoptée comme suit : En conséquence de l'acceptation de Mr John Ostell, inspecteur des chemins de la cité, de MM. Olivier Berthelet, Paul-Joseph Lacroix, Augustin Tullock et François Tavernier, tous quatre (ces derniers) bourgeois de la dite cité de Montréal, de vouloir se charger de la conduite des ouvrages projetés pour la construction de l'Asyle des femmes âgées et infirmes de la ville de Montréal, ainsi qu'il avait été résolu (de nommer les dits messieurs aux fins de se charger de la conduite de la dite bâtisse), à l'assemblée du vingt décembre dernier de cette corporation ; il a été résolu que les dits Messieurs Ostell, Berthelet, Lacroix, Tullock et Tavernier soient nommés syndics de la dite corporation, ainsi qu'ils le sont par les présentes, aux fins de se charger de l'entretien, direction, travaux, d'une construction pour

servir d'Asyle aux femmes âgées et infirmes de Montréal, et ils sont, par les présentes, ès-qualités de syndics autorisés, ou conjointement, ou à la majorité d'entre eux, à donner et dresser tous les plans et devis des ouvrages nécessaires à la dite bâtisse, à proposer et donner les dits ouvrages aux concours des ouvriers, à recevoir leurs propositions, à contracter avec eux à tels prix et conditions qu'ils jugeront convenables, à faire et signer tous marchés, devis et autres actes et écrits et généralement à faire tout ce qu'ils jugeront convenable et à propos pour la confection des ouvrages de la dite bâtisse. La dite Corporation promettant de tout ratifier si besoin est.

	H. Hudon, V. G.
Veuve E. Gamelin	M.M. D. Delorme
A. P. Nowlan	E. L. Perrault
Marie C. Cuvillier.	T. Berthelet
L. P. Fabre	Marg. Barsalou, Vve Gauvin
Magdeleine Durand	Sophie Tavernier, S.

* * *

Nous avons dit comment les dames de Terrebonne avaient su répondre à l'invitation de leur évêque et s'organiser en société de bienfaisance. Afin d'économiser leurs ressources dans l'intérêt de leurs œuvres de charité, ces dames, disent les *Mélanges*, avaient refusé d'assister à un parti de plaisir... Elles avaient préféré la compagnie des pauvres à celle des riches et sacrifié les agréments

d'une soirée afin d'en employer le temps à visiter des malheureux.

Après Terrebonne, Saint-Hyacinthe donna ce beau spectacle. Le 20 février, dans une assemblée des dames les plus marquantes, ayant à leur tête Madame la seigneuresse Dessaulles, on établit l'association de charité. Plusieurs décisions furent prises pour secourir les pauvres. L'hôpital, administré par les Sœurs Grises, devait être le dépôt des aumônes et le centre de l'œuvre. Les religieuses et les dames de la Charité visiteraient les pauvres à domicile, les soigneraient dans leurs maladies ou les feraient transporter à l'hôpital. Les enfants pauvres seraient vêtus convenablement et mis en état de fréquenter les classes tenues par les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

Là, comme à Terrebonne, les dames avaient pris la résolution de simplifier leurs ajustements, afin d'avoir plus à donner aux pauvres et d'acquérir en même temps pour elles-mêmes des trésors de vie éternelle.

Dans le temps où se manifeste cette effervescence de charité parmi les gens de toutes conditions, nous voyons Mme Gamelin se dépouiller d'un bien personnel et le donner à ses chers pauvres¹.

¹ Voir au supplément l'acte (passé le 16 février 1842) qui atteste ce fait.



De gauche à droite en descendant :

MM. J. Viger, D. B. Viger, Alf. Larocque
 " F. Tavernier, Ol. Berthelet, le Dr Tavernier
 " J. Ostell, le notaire Brault, J.-C. Richard



CHAPITRE XXIII

1842. SYNDICS. — BÉNÉDICTION DE LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ASILE. — SERMON DE M. BILAUDELE. — CANTIQUE : « O DOUCE PROVIDENCE ». — M^{LE} EMÉLIE CARON. — M^{LE} MARIE-MARGUERITE THIBODEAU. — LE MOIS DE MARIE.

Le montant des souscriptions recueillies permit aux dames administratrices de faire commencer sans délai les travaux préliminaires du nouvel Asile. M. John Ostell, architecte, en traça le plan, et la direction des travaux fut confiée à M. Augustin Laberge, sous la surveillance du syndicat composé de MM. John Ostell, Paul-Joseph Lacroix, Augustin Tullock, Olivier Berthelet et François Tavernier, tous bienfaiteurs de l'œuvre.

L'édifice consistait en un corps de logis mesurant 96 pieds sur 60, flanqué de deux ailes de 90 pieds sur 30, le tout comprenant trois étages et présentant une façade de 156 pieds.

La bénédiction de la première pierre eut lieu le 10 mai, avec une pompe extraordinaire. Une messe pontificale fut d'abord célébrée à la cathédrale par Mgr Michel Power, sacré évêque de Toronto deux jours auparavant, à Laprairie. Le prélat était entouré de NN. SS. Ignace Bourget,

évêque de Montréal; Remi Gaulin, évêque de Kingston; Pierre-Flavien Turgeon, évêque de Sy-dime, et d'un grand nombre de prêtres de la ville et de la campagne. Après la messe, M. P.-L. Billaudèle, directeur du grand séminaire, fit le sermon. Prenant pour texte ces paroles des saints Livres: *L'œuvre que le Seigneur a commencée, il l'achèvera*, l'orateur s'attacha à démontrer que l'Asile de la Providence était l'œuvre de Dieu, en elle-même, par les personnes qui l'entreprenaient et dans son objet. Voici une brève analyse de cette remarquable allocution:

1.— *L'Asile de la Providence est l'œuvre de Dieu en elle-même...* Nous reconnaissons l'œuvre de Dieu aux obstacles qu'elle rencontre et que Dieu sait toujours vaincre. Or, à cette entreprise s'opposent bien des obstacles. Il faut une maison; où sont les richesses pour la bâtir? Il faut des mères pour soigner ces pauvres: où sont-elles? Il faut des vierges de la charité, des Filles de saint Vincent de Paul: où sont-elles?... Mais quand Dieu le veut, il suscite des moyens faibles qui deviennent, dans ses mains, forts et puissants. L'un de ces moyens, c'est l'aumône, et, tous nous le comprenons, la ville devait se charger de ses pauvres. Car si, avec tant de ressources locales, on eût tendu la main à l'étranger, qu'eût-on dit de cette cité? Qu'elle manquait de ressources? Non: qu'elle manquait de charité! Mais Dieu, qui donne dans sa sagesse des ressources et des moyens d'existence à toutes ses créatures, a aussi donné aux différents peuples, aux diverses cités, la faculté d'opérer

leurs œuvres et la volonté de les entreprendre. C'est l'œuvre de Dieu ici, parce que c'est l'asile de la Providence. Voyez ce concours qui l'atteste, ces dons qui se multiplient, l'enthousiasme que cette solennité excite dans les âmes : c'est par ces spectacles et par ces caractères que se manifestent les œuvres de la Providence.

Le Seigneur choisit pour l'exécution de ses desseins des serviteurs d'élite prompts à l'action..., des âmes qui ne sauraient délibérer devant la détresse du pauvre et du malade. On se sacrifie volontiers quand on a d'abord donné son cœur à Dieu... ; on ne calcule pas quand on songe au centuple promis. Ces caractères se retrouvent admirablement dans les fondateurs de notre œuvre. Soyez donc béni, Seigneur, parce que vous avez donné au riche l'abondance pour soulager le pauvre, et au pauvre l'action de grâces pour récompenser le riche.

2. — *L'Asile de la Providence est l'œuvre de Dieu dans son objet.* En effet, notre Dieu est le Dieu de la pauvreté ; il est né pauvre, il a vécu pauvre. Sa demeure était une pauvre chaumière, sa mère une pauvre femme, son père nourricier, un pauvre artisan. Notre Dieu c'est Jésus tendant la main aux miséreux, aux infirmes et aux malades ; c'est Jésus disant à ses apôtres : *Allez et répandez des bienfaits...* Béni soyez-vous, Seigneur, pour avoir accompli parmi nous ces merveilles de dévouement du premier siècle, et pour nous avoir inspiré l'œuvre dont nous allons vous consacrer les prémices ! Oui, c'est une œuvre divine, car nous allons élever un temple au Dieu des pauvres. Dans ces asiles de l'indigence Jésus a faim, il a soif, il est malade, il est prisonnier, et à ceux qui l'auront soulagé dans ses membres souffrants

il promet ses éternelles récompenses. Je dirai donc avec le prophète : *Je ne prendrai plus de repos, je n'entrerai plus dans ma maison, je n'accorderai plus de sommeil à mes yeux que je n'aie élevé une demeure à mon Dieu.* Bénissez-nous, Seigneur, par votre main, par la main de votre céleste Père, par la main de votre divine Mère, par la main de vos pontifes, et en particulier de celui (Mgr Power) qui se fait gloire d'être le premier pauvre de son diocèse et de consacrer les prémices de son pontificat à la divine charité...

* * *

Un souffle de religieux-enthousiasme passait dans les âmes et les disposait à répondre aux élans de générosité éveillés en elles par cette touchante allocution. Après la messe, le clergé et les fidèles se rendirent processionnellement, au chant du cantique *O douce Providence*, à l'endroit désigné. Au-dessus des estrades, dressées pour les spectateurs, flottaient des drapeaux et des bannières dominant les arcs de triomphe. La foule contemplait avec émotion, marchant à la suite de la bannière de saint Vincent de Paul, les vieilles infirmes de l'Asile suivies de Mme Gamelin. Après elles venaient les dames de la Corporation de l'Asile, les dames de l'Association de Charité et les petites filles de trois écoles : écoles de l'Évêché, de Mlle Fournier (notre future sœur Alexis) et de Mlle Thibodeau. Nous verrons bientôt cette dernière

devenir l'inséparable collaboratrice de Mme Game-lin. Après les cérémonies de la bénédiction, les desservants, à la suite des quatre prélats, vinrent, suivant l'usage, donner un coup de truelle sur la pierre et déposer leur offrande. La quête s'éleva à cent louis (\$ 400). La cérémonie se termina tard, après l'Angelus.

A propos de cette fête, les *Mélanges Religieux* publiaient un article dont voici un résumé :

L'Asile de la Providence est un monument de la foi catholique et de la charité ... Nous avons bien des fois entendu dire : Il n'y a plus de foi ! Il n'y a plus de charité ! ... Il n'y a plus de foi, dites-vous ? Mais regardez autour de vous ; ne voyez-vous pas les pertes journalières de l'hérésie ? pouvez-vous compter les conquêtes de la foi ? ... Il n'y a plus de charité ? Mais comment donc se multiplient ces établissements de bien-faisance ? quelle main élève ces asiles, assiste la veuve, protège l'orphelin et soulage le malade ? Il n'y a plus de charité ? Mais le nom seul de ce nouvel édifice, ce nom de « Providence », le nom des saintes filles (Filles de la Charité) attendues en ce pays, la vue de toutes les bonnes œuvres, de tous les sacrifices, de tous les dévouements dont vous êtes témoins, ne proclament-ils pas assez haut une charité intense, universelle ? Oh ! ne dites plus qu'il n'y a pas de charité : le monde est plein de la charité chrétienne ... Laissez-nous croire et espérer, car l'espérance, comme l'amour, c'est la vie ici-bas, c'est le bonheur.

* * *

A l'Asile de la Providence, les nouveaux organismes apportaient aux directrices un surcroît de fatigues au-dessus de leurs forces. Mme Gamelin chercha une deuxième aide et crut l'avoir trouvée dans la personne de Mlle Émélie Caron. Entrée à la *Maison jaune* le 15 mars, avec l'intention de se dévouer au service des vieilles infirmes, Mlle Caron, à cause de sa santé un peu frêle, ne put soutenir ce genre de vie; elle dut retourner dans sa famille au mois de mai. Mlle Marie-Marguerite Thibodeau, institutrice, à Montréal, la remplaça, le jour de son départ, vers la fin de mai. Afin d'assurer les services de Mlle Thibodeau aux pauvres de l'Asile, MMmes Nowlan et Denis-Benjamin Viger s'étaient chargées de pourvoir aux besoins de sa mère dont elle était l'unique soutien.

Lorsque Mlle Thibodeau entra chez Mme Gamelin, le jeune Asile fonctionnait avec une certaine régularité. Mgr Bourget lui avait imposé un règlement journalier dont chaque article ne devait pas toujours s'attirer une parfaite soumission. On ne l'exigeait pas non plus. Cependant, les bonnes vieilles, heureuses d'être l'objet d'une telle sollicitude, s'efforçaient d'observer les prescriptions disciplinaires de leur évêque. Leur piété se manifestait par de longues stations à la cha-

pelle, les jours où il leur était donné de conserver le saint Sacrement. Elles s'y remplaçaient non seulement le jour, mais même la nuit. Touché de leur persévérante ferveur, Monseigneur continua de leur laisser les saintes espèces durant certains mois, comme par le passé. Ce fut, pour le personnel de l'Asile, une bien douce consolation...

* * *

Madame Gamelin témoigna sa reconnaissance au ciel en organisant une garde d'honneur de jour et de nuit, chaque fois qu'elle eut le bonheur de conserver le divin Maître sous son toit. Heureuse destinée de cette pauvre demeure qui, après avoir été un lieu de désordres et de péchés, devenait l'asile de la prière, de la charité et du recueillement, le tabernacle du Dieu trois fois saint!

Cette faveur fut pour la pieuse veuve un puissant encouragement pour ses travaux et ses entreprises charitables. Elle ne sortait jamais de la maison sans aller baiser le parquet du petit oratoire où s'était, le matin, célébré le saint sacrifice. Le ciel se plut à récompenser sa foi ardente, et la faveur extraordinaire qu'elle avait un jour obtenue dans l'église Notre-Dame se renouvela à la Maison jaune.

Un jour qu'elle allait partir pour le marché sans un sou dans sa bourse, elle alla se prosterner,

selon son habitude, au pied du tabernacle; puis, frappant légèrement sur la balustrade du chœur, elle dit à Notre-Seigneur: « Mon Dieu, je pars faire le marché de vos pauvres, et ma bourse est vide! » A peine a-t-elle quitté la maison qu'une personne inconnue se présente à elle et lui dit: « J'apprends que vous n'avez plus rien dans votre bourse; voici pour vous aider. » Et, lui remettant vingt cinq schellings, elle se retira sans lui dire son nom (*Voir vie de Mère Gamelin*).

CHAPITRE XXIV

1842. — BAZAR À L'HÔTEL RASCO. — LE RÉVÉREND
PÈRE TIMON. — INDICE D'UNE ÉPREUVE. — LETTRE DE MGR
BOURGET EN FAVEUR DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE. —
ÉLECTIONS ET COMPTES RENDUS.

Le bazar que les Dames de la Charité organisaient depuis six mois fut tenu à l'Hôtel Rasco les 16 et 17 mai 1842. Cet événement attira un concours de peuple considérable ; on y vint de toutes les parties de la ville. Chacun voulait contribuer en quelque chose à l'édification de cet asile destiné à abriter la plus pitoyable de toutes les indigences, la vieillesse infirme et délaissée. De plus, les directrices du bazar, MMmes J.-B. Gamelin, Joseph Gauvin, E.-Raymond Fabre, Théodore Serre dit Saint-Jean, Antoine Lévesque, Louis Boyer ¹, Pierre Moreau et Louis-Hippolyte Lafontaine, ajoutaient au prestige de leur nom la puissance de l'exemple. Leur dévouement provoquait l'admiration et l'on s'estimait heureux de le seconder, au prix même de généreux sacrifices. Plusieurs dames, dit-on, cachées sous le voile de l'anonymat, se dépouillèrent de leurs bijoux, jalouses

¹ Aïeule de lady Gouin.

de donner en secret, à cette fête de charité, des parures qui avaient brillé d'un éclat profane dans le monde.

Les organisatrices avaient partagé le bazar en différentes sections, réparties comme suit :

1^{re} table : Mme L.-H. Lafontaine et Mlle Marett. — Recette : 80 louis.

2^e table : MMmes Pelletier, Gauvin et Mlle Mélina Gauvin.¹ — Recette : 80 louis.

3^e table : MMmes P. Moreau et A. Lévêque, MMles Lemoine² et C. Lamontagne³. — Recette : 125 louis.

4^e table : Mme Saint-Jean et sa fille Mlle Léocadie Saint-Jean. — Recette : 75 louis.

5^e table (rafraîchissements) : tenue par Mme Albert Furness et les Dames de la famille Arnoldi. — Recette : 30 louis.

Ces montants ajoutés à divers autres recueillis durant ces deux jours portèrent la recette nette à 400 louis (\$1,600). Une foule d'articles restèrent à l'Asile de la Providence, en réserve pour la prochaine vente de charité (v. 16 août 1842).

¹ Devenue religieuse chez les Dames du Sacré-Cœur.

² Devenue religieuse de la Congrégation Notre-Dame.

³ Devenue Mme Galarneau.

Ces articles, plus les dépenses occasionnées par le bazar, furent évalués à 100 louis. C'est pourquoi, sans doute, les journaux proclamèrent un résultat de 500 louis.

Le 18 juin, le révérend père Timon¹, supérieur des Lazaristes, au Missouri, arrivait à Montréal. Ce digne prêtre venait de la part de son supérieur général, M. Etienne, qui était en même temps supérieur des Filles de la Charité, visiter l'Asile de la Providence. M. Timon se montra parfaitement satisfait des plans projetés et de l'entrain qui marquait leur mise à exécution. Il se rendit ensuite à la *Maison jaune*. Il y fut reçu par Mme Gamelin. Il la félicita et lui dit entre autres choses : « J'écirai à nos Filles de la Charité, qu'à leur arrivée au Canada, elles trouveront une autre Mlle Legras, s'appliquant à faire revivre en ce pays les vertus que nous a enseignées notre saint fondateur. »

Le R. P. Timon avait promis aux Dames sociétaires de mettre tout en œuvre pour hâter l'arrivée des Sœurs de France. Afin de répondre convenablement aux exigences d'une telle installation, les dames organisèrent une vente de charité. Elles l'ouvrirent le 16 août, à la maison d'école de

¹ Né dans l'état du Missouri, premier évêque de Buffalo le 17 octobre 1847, décédé le 16 avril 1867.

l'évêché. Les objets restés du dernier bazar et beaucoup d'autres nouvellement confectionnés offraient un coup d'œil magnifique. L'exposition dura quatre jours. Les gens se portèrent en foule à la salle de raffle finalement transformée en loterie. Cette fois encore, le succès répondit à la confiance des directrices. En dépit des *Courses*, coïncidant avec ces ventes, la recette dépassa cent louis.

* * *

Un premier contretemps vint à cette époque traverser le projet de fondation entrepris par Mgr Bourget. Le 8 novembre, le révérend père Timon, de la congrégation des Lazaristes, écrivait de New York à Sa Grandeur :

« J'ai reçu de Paris une réponse relative à l'établissement des Sœurs de la Charité à Montréal ; on me dit qu'il ne sera pas possible de vous en envoyer aussi tôt qu'on l'aurait souhaité, parce que la communauté a été, pour ainsi dire, forcée d'en envoyer une colonie à Alger. Mais j'écris en ce moment à M. Etienne, supérieur des Sœurs, pour lui faire de nouveau part de vos désirs et le presser d'y accéder. »

Cette lettre dut faire pressentir d'ennuyeux obstacles. Cependant l'on continua activement les préparatifs pour l'installation des Sœurs françaises.

Mgr Bourget encouragea ces efforts par la lettre suivante :

Nous vous adressâmes, nos très chers frères, le huit novembre de l'année dernière, une lettre pastorale pour vous faire connaître le projet que nous avions en vue, d'établir en cette ville une maison de Providence, dont le soin serait confié aux charitables filles de saint Vincent de Paul. Nous fîmes alors un appel à votre généreuse charité, pour commencer un établissement si précieux. Cet appel a été entendu de vos cœurs toujours sensibles et compatissants. Le monument qui s'élève aujourd'hui attesterà à toutes les générations que la *ville de Marie* est toute dévouée aux bonnes œuvres, et que si Dieu, dans sa bonté, comble de biens spirituels et temporels ses heureux habitants, ils savent, par un juste retour, reconnaître qu'ils les tiennent de sa main libérale, et qu'ils ne manquent pas de lui en faire hommage, en les partageant avec ses membres souffrants. Ce monument public prouvera également que votre religion n'est pas une religion vaine, consistant uniquement en quelques pratiques de dévotion toutes extérieures, mais qu'elle est vraiment, comme le veut l'apôtre saint Jacques, *une religion pure et sans tache devant Dieu le Père*, puisqu'elle vous porte à *visiter les orphelins et les veuves dans leurs tribulations* ¹. Par une conduite si chrétienne et si propre à faire honorer votre sainte religion, vous vous épargnez, nos très chers frères, les horreurs de ce jour épouvantable, où, selon que nous

¹ Jac. I, 27.

le témoigne le saint apôtre, l'on dira à ceux qui auront abusé des biens de ce monde : *Pour vous, riches, pleurez, poussez des cris semblables à des hurlements, à la vue des misères qui viendront fondre sur vous ... Vous avez amassé des trésors de colère pour les derniers jours* ¹. Au contraire, comme l'aumône délivre de la mort en purifiant l'âme des souillures du péché, vous trouverez, rendus au tribunal du souverain Juge, tous les trésors que vous aurez cachés dans le sein des pauvres, et vous éprouverez, avec une joie ineffable, que, en effet, la rouille et les vers n'ont pas consumé ² les trésors que vous avez amassés dans le ciel et que là aucun voleur ne peut les dérober.

Au reste, ce n'est pas seulement dans l'autre vie que Dieu veut vous récompenser de vos bonnes œuvres; car, comme vous le savez, le centuple est promis ici-bas à ceux qui renoncent à tout ce qu'ils ont, pour imiter et suivre Jésus-Christ ...

Ce précieux centuple de l'Évangile est pour ceux qui travaillent à la gloire de Dieu et au soulagement de leurs frères indigents. Aussi, voyez-vous, nos très chers frères, les familles les plus charitables devenir avec le temps les plus opulentes; ce qui a fait dire à un célèbre prédicateur que le jeu et la débauche avaient ruiné des milliers de familles, tandis que la charité n'en a jamais appauvri une seule. Au contraire, l'aumône

¹ Jac. V, 1, 3.

² Math. VI, 19, 20.

est comme un fleuve d'or, qui répand partout l'abondance en attirant les bénédictions du ciel sur ceux qui la font. Sans parler ici des bénédictions dont le Seigneur se plaît à combler les particuliers qui se dévouent à l'exercice des bonnes œuvres, pouvons-nous méconnaître le doigt de Dieu dans les événements qui viennent de changer si heureusement la face du pays? N'est-ce pas depuis que des associations charitables ont commencé à se former dans les différentes parties de ce pays, pour soulager les malheureux, visiter les malades et bâtir un asile à la misère, que le Seigneur a brisé les fers de notre captivité et changé nos habits de deuil en des vêtements de gloire et d'honneur?

Tout donc, nos très chers frères, vous doit encourager à poursuivre avec ardeur une entreprise si sainte et si avantageuse en même temps. Ce que vous avez si heureusement commencé dans des années de misère s'achèvera avec le même bonheur; et l'on verra tout ce que peut faire l'esprit de charité, quand une fois il est bien enraciné dans le cœur d'une ville.

Lorsque nous vous exhortâmes, l'an dernier, à contribuer généreusement à l'établissement des dignes Filles de saint Vincent de Paul, qui doivent bientôt faire l'ornement de notre ville, nous ne pûmes vous faire entendre notre voix que de loin, parce que de nombreuses occupations, qui nous attendaient à notre retour d'Europe, nous empêchèrent d'aller chez vous pour vous exhorter à vous mettre vous-mêmes à contribution, afin d'assurer le succès d'une entreprise si digne de vous. Nous nous déchargeâmes de ce soin sur nos dames dont la charité vous

est trop connue pour que nous en fassions ici mention. Nous craindrions d'ailleurs de blesser leur modestie en publiant ce que leurs mains droites ont fait à l'insu de leurs gauches, selon le précepte de notre divin Maître. Vous les avez aidées ces dames qui ont tant travaillé pour que la charité, qui nous est si fort recommandée dans l'Évangile, fût pratiquée dans toute sa perfection, et nous n'avons pas ici à rougir de l'appel que nous avons fait par le ministère de leur charité. Ayant ainsi mis *beaucoup de confiance en vous*, nous pouvons à l'exemple de l'Apôtre, *nous glorifier beaucoup en vous*. Oh ! oui, nos très chers frères, *nous sommes rempli de consolations, nous surabondons de joie dans toutes nos tribulations*¹, en voyant que vous vous portez avec tant de zèle à toutes ces *bonnes œuvres*, qui peuvent assurer de plus en plus *votre vocation* et votre élection à la vie éternelle².

Maintenant, nous nous croyons capable d'entreprendre la visite de tous les catholiques qui composent cette paroisse ; et la présente est pour vous annoncer que nous sommes résolu de la commencer le vingt et un du présent mois³. Voici les principales raisons qui nous déterminent à vous aller voir dans le sein de vos familles. C'est,— 1. pour vous donner l'occasion

¹ 2 Cor. VII, 4.

² 2 Pe I, 10.

³ Mgr Bourget fit cette visite durant les mois de janvier et février 1843.

de faire un nouvel acte de charité, en vous présentant une nouvelle souscription pour achever la maison de la Providence, qui est votre œuvre à tous. A l'exemple de l'Apôtre, nous vous exhortons à préparer d'avance l'aumône qu'il vous plaira de donner, vous souvenant de ce qui est écrit : *Si vous avez beaucoup, donnez beaucoup ; si vous avez peu, donnez peu, mais de bon cœur*¹.

— 2. Le devoir d'un pasteur étant, avant tout, de connaître ses brebis et d'entrer, autant que possible, dans tous leurs besoins, nous entreprenons cette visite générale de cette ville, plein de confiance que le Seigneur voudra bien la faire servir au salut de chacune de nos brebis. Comme nous sommes redevables à tous, aux pauvres comme aux riches... , nous les visiterons tous indistinctement, en nous proposant l'exemple du souverain Pasteur, dont il est écrit *qu'il ne fit jamais acception de personne*². Nous verrons les riches pour être auprès d'eux l'avocat des pauvres ; et nous verrons les pauvres pour les consoler par l'espoir que nous leur donnerons d'être soulagés par ceux que le Seigneur a chargés d'être leurs économes. — 3. Nous voulons, par cette visite, nous mettre plus en état de diriger toutes les bonnes œuvres de cette ville, par la connaissance que nous espérons acquérir de toutes les misères spirituelles et corporelles qui y règnent.

Nous comprenons que cette tâche est un peu pénible, et qu'elle nous coûtera beaucoup de temps. Mais

¹ I Cor. XVI, 2.

² Math. XXII, 16.

nous savons aussi que tout ce que nous avons et tout ce que nous sommes, vous appartient, de sorte que nous devons toujours être dans cette disposition où était saint Paul quand il disait aux fidèles de son temps: *Pour ce qui est de moi, je donnerai encore très volontiers tout ce que j'ai; et je me donnerai encore moi-même pour le salut de vos âmes*¹. D'ailleurs le bonheur et l'avantage de pouvoir connaître toutes et chacune de nos brebis, et de les appeler par leurs noms, nous dédommageront amplement de nos peines et de nos fatigues.

En terminant, nous vous exhortons, nos très chers frères, à ouvrir vos cœurs à la charité, en pensant que le caractère propre des élus est une tendre compassion pour les pauvres. Il faut que, par l'exercice de cette première des vertus, chacun de vous puisse se rendre intérieurement ce témoignage que se rendait le saint homme Job: *J'ai consolé le cœur de la veuve; je me suis revêtu des œuvres de justice. J'ai été l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux; j'étais le père des pauvres, et je mettais la plus grande application à rechercher la vérité dans les causes dont je ne connaissais pas bien la justice*². Rendez-vous fidèles à ces avis que vous donne le Seigneur, par la bouche de son prophète: *Faites part de votre pain à celui qui a faim; et faites entrer dans votre maison les pauvres et ceux qui ne savent où se retirer. Lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le*

¹ 2, Cor. XII, 15.

² Job, XXIX, 13-17.

et ne méprisez pas votre propre chair ¹. Pour vous encourager à la pratique de ces œuvres saintes, écoutez ce que dit le Seigneur par le même prophète : *Si vous assistez les pauvres avec effusion de cœur, et si vous remplissez de consolation l'âme affligée, votre lumière se lèvera dans les ténèbres, et vos ténèbres deviendront comme le midi. Le Seigneur vous tiendra toujours dans le repos ; il remplira votre âme de ses splendeurs et il engraissera vos os ; vous deviendrez comme un jardin toujours arrosé, et comme une fontaine dont les eaux ne sèchent jamais* ². Tels sont, nos très chers frères, les biens spirituels et temporels que vous promet le Seigneur, si vous voulez assister ses membres souffrants. Nous vous les souhaitons et nous ne cesserons de les demander pour vous dans toute la sincérité de notre âme. *Que la grâce de Notre-Seigneur soit avec vous. Que ma charité soit avec vous tous en Jésus-Christ. Amen* ³.

Sera notre présente lettre pastorale lue au prône de notre cathédrale et à celui de l'église paroissiale de cette ville, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le onze novembre mil huit cent quarante deux, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre sous-secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

Louis L. Pominville, Acol. S. Sec.

¹ Isaïe, LVIII, 7.

² Isaïe, LVIII, 10, 11.

³ 1 Cor. XVI, 23, 24.

* * *

Le 14 décembre, les Dames de la corporation procédèrent à l'élection annuelle des offcières de l'Association, comme le constate l'acte suivant, lequel donne aussi le compte rendu de l'état financier de l'Asile :

« L'an mil huit cent quarante deux, le quatorze décembre, après une annonce faite dans le No 17 des *Mélanges Religieux* de cette ville en date du dix huit courant, convoquant une assemblée des Dames de l'Asyle des femmes âgées et infirmes de Montréal, se réunirent dans la maison de la Providence, à l'heure indiquée dans le susdit No des *Mélanges Religieux*, Dame Veuve Gamelin, Mlle Mag. Durand, Dame François Tavernier, Dame Veuve Simon-Delorme, Dame Veuve Julien Perrault, Dame Veuve Maurice Nowlan, Dame Ed.-R. Fabre, Dame P.-Jos. Lacroix, Dame Aug. Cuvillier ; lesquelles, le saint nom de Dieu invoqué, élurent à l'unanimité pour directrice la dite Veuve Gamelin ; pour sous-directrice, la dite Dlle Magd. Durand ; pour secrétaire, la dite Dame François Tavernier ; et pour trésorière, la dite Dame Veuve Maurice Nowlan.

« L'on procéda ensuite à la reddition des comptes du dit Asyle, qui furent exhibés en deux chapitres de recettes et dépenses comme suit :

	£	s	d
1 — Différentes aumônes en argent et effets.....	59	15	5
2 — Aumônes données par les Dames	56	5	0
3 — Ouvrages faits à la maison	25	0	0
4 — Produits de divers effets faits et vendus	15	0	0
5 — Donnés par Messieurs du Séminaire	12	10	0
6 — Donnés par Mme Veuve Gamelin	50	0	0
Total des recettes	218	10	5
Dépenses (nov. 1841 à nov. 1842)	234	7	11
Recettes — — — —	218	10	5
Excédent des dépenses.	15	17	6

« Lesquels comptes furent ouïs, clos et arrêtés par l'assemblée. Enfin, il fut résolu que l'on continuerait les travaux de la Maison de la Providence et que les syndics pourraient contracter avec tels ouvriers qu'ils jugeraient à propos d'employer pour parfaire les dits ouvrages ; pourvu qu'il n'y eût rien d'entrepris à de longs et hauts crédits.

« Fait et passé dans la dite Maison de la Providence, les jour et an que dessus ; et ont les dites Dames et Demoiselles signé, lecture faite.

Veuve E. Gamelin	Magdeleine Durand
Marie C. Cuvillier	Agathe P. Nowlan
Veuve C. S.-Delorme	Marie C. Lacroix

Luce Perrault Fabre	M. A. F. Viger
T. Berthelet	E. L. Perrault
	Sophie Tavernier

* * *

Les RR. PP. Oblats arrivés dans le pays le 2 décembre 1841 s'étaient établis à Saint-Hilaire le 7 du même mois. L'abbé Damase Dandurand, chapelain de l'Asile de Mme Gamelin depuis le mois de septembre, entra à leur noviciat le 24 décembre suivant. Le jour de Noël 1842, il prononçait ses vœux dans leur chapelle de Longueuil. Le révérend père Dandurand fut le premier Oblat canadien-français ¹.

¹ Voir au supplément l'article concernant le révérend père Dandurand.



R.P. D. Dandurand, O.M.I.



CHAPITRE XXV

1842. — UN AMI DES PAUVRES. — LETTRE DE M. LE NOTAIRE JEAN-JOSEPH GIROUARD.

Parmi les nombreux amis de Mme Gamelin s'inscrit M. Jean-Joseph Girouard¹, notaire de Saint-Benoît, à qui, pendant les troubles de l'insurrection canadienne, elle avait témoigné ses sympathies et prodigué ses encouragements. Il était alors dans les cachots de la prison, où l'avait conduit la fougue de son enthousiasme patriotique. Compris dans l'amnistie de 1838, il reprit rang dans la vie ordinaire et n'oublia jamais l'amie et la consolatrice des prisonniers politiques. Il suivit avec intérêt la marche ascendante de l'œuvre qu'elle avait entreprise et quand, en novembre 1842, il eut visité la *Maison de la Providence*, il raconta ses impressions dans une lettre qu'il écrivait à sa femme. Nous insérons ici ce document, déjà bien connu de nos anciennes sœurs.

¹ Le notaire Jean-Joseph Girouard, de Saint-Benoît, naquit à Québec le 11 novembre 1795 d'une famille acadienne. Il épousa en premières noces Mlle Marie-Louise Félix (décédée en 1847), sœur du curé de Saint-Benoît. En 1851, il épousa, en secondes noces, Mlle Émélie Berthelot, sœur de l'honorable juge J.-A. Berthelot. Il mourut le 18 novembre 1855, à l'âge de 60 ans. (A. V. M.)

Montréal, 6 novembre,

...Il y avait longtemps que je désirais voir madame Gamelin. La reconnaissance m'en faisait un devoir. Car je vous ai souvent entretenue de toutes les peines que cette bonne dame s'était données pour secourir les pauvres prisonniers, et cela dans un temps où un pouvoir farouche faisait pour ainsi dire un crime de l'humanité et de la bienfaisance. Dans un temps bien mauvais, les femmes seules se montrèrent au-dessus des circonstances.

Les femmes, oui, les femmes sont, sans contredit, la meilleure partie de la création. On dirait qu'elles ont l'instinct du bien et de la vertu; elles sont on ne peut plus ingénieuses et admirables quand il s'agit de venir au secours de toutes les espèces d'infortunes. On dirait une mission spéciale qu'elles auraient reçue du ciel et qu'il faut qu'elles remplissent nécessairement. Rien ne les arrête: veilles, fatigues, dégoût, elles surmontent tous les obstacles, elles bravent tout et rien ne peut résister à leur charité. Leur faiblesse physique, comparativement à l'homme, loin de donner à celui-ci une supériorité marquée par la nature, le place, suivant moi, dans une infériorité morale qui nous étonne d'autant plus qu'on est moins en état d'en apprécier les causes. Mais, comme le dit un auteur qui ne m'abandonne jamais: « La charité, l'amour explique tout, est capable de tout. »

L'excellente femme dont je viens de parler ne trouvait plus dans les donjons de l'inquisition politique de malheureux compatriotes à secourir, à consoler, mais

ses entrailles de chrétienne lui ont bientôt fait découvrir d'autres objets non moins dignes de sa sollicitude. Jetez donc de côté LeGouvé (ce livre donné à vous et à madame Dumouchel), et tous les pompeux et élégants éloges du même genre et venez avec moi chez madame Gamelin.

J'avais vu la charité chrétienne prendre sous sa protection l'infortune dès son entrée dans le monde, j'avais vu le pauvre petit innocent, enfant de la faiblesse, de l'amour, du crime ou de l'extrême misère, recueilli dès la naissance par les mains de la religion et sauvé d'une fin prématurée. Il me restait à voir l'humanité trouver les mêmes secours au bout de sa course. Mais ici ce ne sont plus des soins à donner à d'innocentes petites créatures, soins souvent payés par le doux sourire de l'enfance. C'est l'humanité dans sa décrépitude, dans son état le plus déplorable, dans ses formes les plus repoussantes, j'oserais dire, les plus hideuses. Bon Dieu ! pourquoi ne pas mourir dans l'âge de la santé et de la force ? Faut-il attendre que nous soyons cruellement abandonnés par les sens qui nous mettent en rapport avec tout ce qui nous entoure et surtout avec nos semblables ? Pourquoi donc attendre que nous soyons assaillis par toutes les infirmités et les douleurs qu'amène la vétusté de la machine corporelle et lorsqu'il ne nous reste plus qu'une espèce de vie végétative et le sentiment de la souffrance ? Eh bien ! c'est lorsque pour comble d'infortune ces maux sont joints à la misère et au dénûment, que la vertu d'une femme est venue au secours de tous ces malheurs. Sans richesses, sans pouvoir, sans moyens apparents, elle est venue à bout de mettre son plan à

exécution. Encore un peu de temps et elle aura bâti, avec l'aide de quelques dames charitables, à Montréal et sur un terrain qu'elle a acheté auprès de l'évêché, un hospice spacieux et bien approprié à son objet. Le pouvoir civil a reconnu et sanctionné son existence, et l'Évêque de ce diocèse vient de lui donner un mandement d'institution. Ce mandement dont j'ai pris communication respire la tendre sollicitude et la douce piété qui caractérisent ce vertueux prélat. Pour le présent, madame Gamelin se trouve resserrée dans un bien petit local. Cependant, entrez-y et vous serez étonnées de l'ordre et de la propreté qui y règnent.

Une trentaine de vieilles femmes qui seraient peut-être mortes de misère ou faute de soins, ont trouvé là un refuge contre la pauvreté, un asile de paix et de consolation où elles reçoivent continuellement tous les secours qu'exigent la caducité jointe à la cécité, à la surdité, à la paralysie et à toutes les autres infirmités de la vieillesse. Ce sont presque toutes des sexagénaires, des octogénaires. On y trouve même des centenaires.

Quel âge aviez-vous, ma bonne mère, quand les Anglais ont pris le pays? — Quinze ans, monsieur. — Vous rappelez-vous bien tout ce qui s'est passé dans ce temps? — Oh! monsieur, tout comme si c'était aujourd'hui. — Et vous (en m'adressant à la voisine), étiez-vous mariée au siège de Québec? — Non, pas encore, monsieur, mais j'étais grandette et je me souviens bien que... — Bonjour, bonnes mères, je reviendrai vous voir. Je veux converser avec vous et m'instruire de l'histoire traditionnelle de mon pays. Aimez bien votre

excellente bienfaitrice, respectez-la et payez-la des soins qu'elle vous donne par votre obéissance et votre affection. Et toutes celles qui pouvaient m'entendre de faire chacune à sa manière son cri de reconnaissance.

Celles des pauvres femmes qui ne sont pas entièrement impotentes s'occupent à divers ouvrages. Les unes filent, les autres échiffent des morceaux d'étoffe avec les seuls doigts qui leur restent ; les autres coupent et lient des lanières pour fabriquer des catalognes ; celles-ci tricotent ; celles-là font des poches et autres ouvrages appropriés à leur capacité. Celles qui ne peuvent travailler prient ; j'en vis trois en adoration dans la petite chapelle où un prêtre vient tous les jours dire la messe ¹. Au reste, elles sont toutes mises proprement et presque entièrement avec des étoffes fabriquées dans la maison.

Madame Gamelin est seule à la tête de cette maison sans autre aide qu'une bonne fille qui s'est vouée comme elle aux soins de la vieillesse infirme et pauvre. Elles n'ont guère d'assistance parmi leurs commensales, si ce n'est une jeune fille aveugle qui peut laver la vaisselle et balayer.

J'avais oublié de vous dire, ma chère amie, que la dame que j'accompagnais dans cette visite qui m'a inspiré tout ce que je viens de vous écrire, passant près

¹ La première messe, à l'Hospice, fut célébrée le 13 décembre 1841 (v. p. 217) ; donc, la visite de M. Girouard (le 6 novembre) aurait eu lieu en 1842 et non en 1841, comme l'insinuent *Les Mélanges* en reproduisant la lettre de M. Girouard après la mort de mère Gamelin.

du lit d'une pauvre vieille pour lui donner quelques bonbons qu'elle lui avait apportés occasionna une scène bien attendrissante. Cette vieille octogénaire que cette dame avait recueillie et placée elle-même dans cette maison ne l'eut pas plus tôt aperçue qu'elle tendit les bras et la tint embrassée en fondant en larmes. C'étaient les larmes de la reconnaissance ; je ne pus retenir les miennes.

J'avoue que je n'ai pu laisser cet asile sans un sentiment d'admiration pour le zèle de l'excellente madame Gamelin et pour la source où elle a pu puiser la pensée et la force d'âme nécessaires pour accomplir une si bonne œuvre.

Quelle est donc cette religion qui inspire d'aussi beaux, d'aussi touchants dévouements : Laisser les jouissances du monde, toutes les douceurs et les aises de la vie pour se consacrer exclusivement au soulagement de la misère, et quelle misère, bon Dieu ! Celle de la décrépitude la plus extrême. A peine trouve-t-on chez un parent, chez un ami, assez d'attachement et de courage pour surmonter toutes ces répugnances... Oui, c'est dans ces institutions de la plus pure charité qu'il faut étudier la religion catholique pour la connaître, la comprendre, la chérir, l'admirer. La foi, c'est l'amour. Je ne veux plus entrer dans de vaines disputes avec certains beaux esprits que je rencontre souvent ; je les enverrai où j'ai trouvé tout ce qu'il fallait pour renouveler chez moi de consolantes convictions et ces sentiments qui font le bonheur de l'homme dans l'adversité et qui ont tant allégé les souffrances de...

J.-J. G.

CHAPITRE XXVI

1843. — L'ASSOCIATION DES DAMES DE LA CHARITÉ EN 1843. — ÉDIFIANTE SOLIDARITÉ. — STATISTIQUE. — MONTRÉAL EN 1843. — LA MAISON JAUNE, SON MOBILIER, SON FONCTIONNEMENT. — US ET COUTUMES.

L'Association de charité, fondée par les dames de Montréal en 1827, n'existait plus dans sa forme primitive. Elle s'était modifiée et même scindée pour secourir des misères dont les besoins se spécialisaient de temps à autre. Ainsi, tour à tour ou concurremment, des filiales s'étaient formées pour le soin des femmes vieilles et abandonnées¹, le soutien des écoles pauvres, la distribution des aumônes, l'hospitalisation des filles repentantes, l'entretien d'un orphelinat², la visite des prisons, etc. Tant de sollicitude n'avait pu cependant refroidir la sympathie de ces dames pour la petite « Providence » isolée des autres œuvres et toujours sous la direction de sa fondatrice,

¹ Le refuge, transféré de la rue Saint-Eloi dans la maison des Récollets, n'avait rien de commun avec celui de Mme Gamelin.

² La société des Dames de la Charité fondée en 1827 est devenue celle des Dames de l'*Orphelinat Catholique de Montréal*.

Mme Gamelin. La vraie charité vise tout d'abord à la gloire de Dieu. Elle se gare des chocs et se méfie de l'égoïsme, possible jusque dans l'accomplissement du bien. Peu lui importe le centre d'où surgissent les œuvres secourables, pourvu qu'elles soient conformes aux prescriptions évangéliques et profitables aux pauvres. Animées de cet esprit, les Dames de la Charité associaient Mme Gamelin à leurs entreprises et l'aidaient à mener à bien sa mission providentielle ¹.

* * *

En 1843, l'œuvre de Mme Gamelin va se transformer définitivement en Institut de charité.

A cette époque, Sa Sainteté Grégoire XVI entre dans sa douzième année de pontificat, — Sa Majesté la reine Victoria règne paisiblement sur la Grande-Bretagne, — Son Excellence sir Charles Bagot, gouverneur général du Canada, languit sous l'étreinte d'une maladie mortelle ², — placés à la tête du ministère responsable de l'Union, les

¹ Voir au supplément une liste de ces dames.

² Sir Charles Bagot demanda sa démission. Il mourut à Kingston le 19 mai 1843, universellement regretté. Son successeur le baron Metcalfe fut commissionné le 24 février et assermenté le 30 mars 1843.

honorables Louis-Hippolyte Lafontaine et Robert Baldwin président aux destinées de l'État.

L'Église du Canada comprend les diocèses de Québec, Montréal, Toronto, Kingston, Halifax, Charlottetown, Saint-Jean (N. B.) et le vicariat apostolique de Saint-Jean-de-Terrebonne.

Les diocèses des États-Unis sont : Baltimore, Boston, Cincinnati, Philadelphie, Dubuque, New York, Détroit, Saint-Louis, Indianapolis, Nouvelle-Orléans, Mobile, Nashville, Natchez, Louisville¹ et Richmond².

La cathédrale Saint-Jacques (rue Saint-Denis), l'église Notre-Dame, l'église de Bonsecours, l'église Sainte-Anne, l'église des Récollets et les chapelles des communautés suffisent à la desserte des quelque 28,000 catholiques de Montréal; la population de la ville est d'environ 41,000 âmes.

A l'Évêché de Montréal, Mgr Bourget a pour collaborateurs MM. les chanoines Hyacinthe Hudon, vicaire général; Alexis-Frédéric Truteau, secrétaire; Jean-Chs Prince, directeur des « Mélanges

¹ Transféré en 1841 de Bardstown, où il avait été érigé en 1808.

² L'érection du diocèse de Pittsburg date du 8 août 1843. Les diocèses de Chicago, Milwaukee, Hartford et Little Rock furent érigés le 28 novembre 1843.

Religieux » ; Etienne Lavoie, Joseph-Octave Paré, assistant secrétaire, et l'abbé Francis Morrison, sous-secrétaire.

Le personnel du Séminaire de Saint-Sulpice se compose de MM. Joseph-Vincent Quiblier, supérieur, — Claude Fay, curé d'office, — Jean Richard-Jackson, économe, — Joseph Comte, procureur, — Jean-Baptiste Roupe, — Jean-Baptiste Bréguier-Saint-Pierre, — Armand-François-Marie de Charbonnel, — Patrick Phelan, — Sauveur-Romain Larré, — Jacques-Victor Arraud, — Louis Musard, — Benoît Grandjon, — Peter O'Connell, — Remi Caroff, — Eustache Picard.

Le Petit Séminaire est sous la direction de MM. Pierre-Louis Bilaudèle, — Joseph-Alexandre Bayle, — Léonard-Vincent-Léon Villeneuve, — Joseph-Antoine-Casimir Chalbos de la Felgère, — Joseph Toupin, — Alfred Pinsonnault, — Arsène Barbarin.

Les RR. PP. Jésuites, revenus dans le pays en 1842, se préparent à ouvrir un noviciat à Montréal¹.

La maison principale des Frères des Écoles Chrétiennes (arrivés à Montréal en 1837) est si-

¹ Les RR. PP. Oblats, venus au pays en 1841, s'établirent à Saint-Hilaire dès leur arrivée, puis à Longueuil en 1842. Ils ne résidèrent à Montréal qu'en 1848.

tuée rue Cotté. Le révérend Frère Aidant dirige cette communauté.

La révérende mère Sainte-Gertrude gouverne l'institut des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame dont la maison mère est située rue Saint-Jean-Baptiste.

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu (Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph) habitaient encore leur hôpital ayant façades sur les rues Saint-Paul et Saint-Sulpice (angle nord-est). Elles avaient pour supérieure la révérende mère Louise Lepellé-Mézières.

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital général (Sœurs Grises) occupaient leur maison, rue des Enfants-Trouvés et en face du marché Sainte-Anne. Cet institut était alors administré par la révérende mère Marguerite-Dorothée Trottier de Beaubien.

* * *

L'aspect de Montréal a bien varié depuis quatre vingts ans. La place Viger servait, en 1843, au trafic des bestiaux; on l'appelait *Marché Viger*. Elle se reliait par un pont à la rue Bonsecours, car, à cette époque, la petite rivière Saint-Martin longeait encore à découvert une partie de la rue

Craig ; l'on nous assure même que l'un de ses minuscules tributaires suintait à l'endroit couvert par notre maison mère actuelle.

Le commerce actif restait cantonné dans la partie autrefois limitée par les fortifications ; cependant, l'on regardait comme adhérent à la ville tout l'espace compris entre les rues Dalhousie, Chaboillez, Saint-Hubert, la place Dalhousie et la rue Sherbrooke jusqu'au fleuve.

Le faubourg des Récollets et les faubourgs Saint-Joseph, Saint-Antoine, Saint-Laurent et Sainte-Marie (faubourg Québec) se dilataient rapidement par de grandes artères dont les principales étaient les rues Saint-Joseph et Sainte-Marie, le chemin de la Côte-des-Neiges et la grande rue Saint-Laurent. D'autres rues nouvellement ouvertes s'élançaient vers la campagne, prenant d'ordinaire le nom des fiefs dont elles se détachaient ; de là les noms des rues Lagauchetière, Parthenais, Fullum, Beaudry, Dufresne, Papineau, Guy, etc.

La rue Mignonne (aujourd'hui de Montigny), comprise entre les rues Saint-Charles-Borromée et Saint-André, servait de limite à la rue Saint-Hubert (autrefois rue Lacroix).

La rue Sainte-Catherine s'étendait entre les rues Saint-Dominique et Sainte-Hélène (aujourd'hui avenue de Lorimier). De jolis hôtels parti-

culiers et même quelques maisons de commerce lui donnaient déjà de l'importance ; toutefois l'on s'y trouvait encore en pleine campagne.

Le conseil de ville se composait de M. Joseph Bourret, maire de Montréal, et de MM. les échevins Joseph Masson, Benjamin Holmes, Clément Sabrevois de Bleury, Joseph Roy, James Ferrier et William Lunn.

* * *

A l'endroit formant aujourd'hui l'angle sud-ouest des rues Sainte-Catherine et Saint-Christophe s'élevait le très modeste refuge, don de M. Olivier Berthelet et berceau de notre Institut. Il mesurait environ cinquante pieds (?) de façade sur trente cinq de profondeur. C'était une maison de construction légère et relativement ancienne, mais solide. Elle était lambrissée en bois et peinte en jaune. Cette maison, depuis qu'on l'avait restaurée de fond en comble, était réputée l'une des plus confortables en ce genre. Des contemporaines nous en ont donné de mémoire les divisions. Au reste, nous aurions pu les deviner ; l'espace est bientôt réparti sur deux étages d'une telle exigüité ! Au premier se trouvaient la chapelle, une salle d'infirmeries, des chambrettes, le parloir et la cuisine, dans une annexe ; au second, la salle des vieilles

les plus alertes¹. A cette pièce attenait un oratoire où l'on gardait, exposé en permanence, un jésus de cire, populaire dans le faubourg. Les enfants venaient de toutes parts contempler le sourire du petit Jésus de l'Hospice. Sur le même étage, il y avait cardes, rouets, dévidoirs, ourdissoir, métier à tisser, etc. Là se confectionnaient la catalogne², le droguet et les tissus d'échiffes. Parfois même, nous assure la tradition, l'on voyait une targette de châssis servir de métier pour le tissage d'une ceinture fléchée. Dans la même salle, Mlle Durand et ses vieilles couturières travaillaient pour les dames et fabriquaient des sacs en toile ou autres articles de ce genre pour les marchands de la ville. Les machines à coudre n'ayant pas encore paru, tout se façonnait à la main³. Dans le même atelier l'on tressait la paille de blé de maintes façons : à trois, à quatre, à sept brins et plus. De ces nattes, parfois dentelées et ajourées, Mlle Durand bâtissait des chapeaux ; elle les blanchissait au soufre et les garnissait avec goût,

¹ Les mêmes pièces servaient de dortoirs et de réfectoires. Voir au supplément une lettre du révérend P. Dandurand à ce sujet.

² *Catalognes* : tapis de lisières, de fabrication domestique.

³ La première machine à coudre acquise par la communauté fut donnée par les Dames du Sacré-Cœur à mère Caron, dans un voyage qu'elle fit à New York en 1856.

mais les vendait à prix modéré, sans doute parce qu'il leur manquait le prestige de l'importation.

Les accessoires de la Maison jaune, en 1843, feraient aujourd'hui les délices d'un collectionneur. Sauf quelques meubles et ustensiles de Mme Gamelin, souvenirs de son bonheur familial, le mobilier de l'hospice représentait quinze années de prélèvement sur les articles de ménage les plus démodés. Sous l'aspect d'un bien-être enviable, tout dans l'humble refuge était pauvre et suranné. L'ameublement des dortoirs était particulièrement dépourvu de luxe; il consistait en *baudets*¹ et en des espèces de boîtes oblongues fixées sur quatre pieds quadrangulaires, le tout bien menuisé et peint en brun. Ces lits étaient garnis de paillasses, matelas ou lits de plume, et d'oreillers. Les couvre-pieds étaient faits d'infimes morceaux d'indienne de diverses couleurs, recueillis chez les marchands et dans les familles.²

Une exquise propreté régnait à la Maison jaune. Laver les murs à la chaux une ou deux fois l'année, frotter les planchers à force de bras

¹ *Baudet* : lit de sangle.

² Mme Gamelin et quelques-unes de ses bonnes vieilles piquaient de ces couvre-pieds pour les dames, qui les payaient généreusement.

au moins chaque semaine, nettoyer fréquemment les boiseries et les meubles que nul vernis ne protégeait, brosser les poêles de fonte, lessiver et battre le linge, le plus souvent, en été, au bord du fleuve¹: telles étaient les corvées qui s'imposaient aux directrices, aidées de leurs vieilles seulement. Ajoutons à ces tâches la confection du savon et de la chandelle ainsi que l'exercice d'autres industries et nous aurons une idée de la somme de travail accomplie d'ordinaire par Mme Gamelin et sa compagne.

* * *

Chez les pauvres de Mme Gamelin, l'on ignorait la mode, mais on y avait le souci de la tenue. Si la mise des chères vieilles n'était plus conforme aux derniers goûts de l'époque, elle n'en portait pas moins le cachet du bon sens. Une partie des vêtements était de fabrique nationale : jupes de droguet, robes d'étoffe du pays, mantelets retenus à la ceinture par les cordons d'un long tablier, petits châles à franges, sous-vêtements en toile ou en flanelle canadiennes.

¹ Dans les environs de Pied-du-courant. Après la fondation de l'Institut, on fit souvent les lavages à la Longue-Pointe, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le parc Dominion.

Le bonnet des vieilles jouait un grand rôle en ces intéressantes années de fondation. Les *câlines* blanches, garnies de ruches en *malmolle* tuyautées *au fer italien*, étaient des coiffures *des dimanches et jours de fêtes*. Elles comportaient de longues *gorgettes* blanches que les plus *fières* laissaient frivolement flotter sur leurs épaules. Pour les jours ouvrables, l'on se contentait de bonnets sans garnitures. En toutes saisons, les plus frileuses, afin de se garer des courants d'air, ornaient leur tête d'un *caluron*, ou d'une *coiffette*, ou d'une *passe* ¹.

Les chaussures fabriquées par les cordonniers canadiens, et que l'on appelait quand même *souliers français*, étaient pour les pauvres des articles presque luxueux. Au refuge, l'on portait d'ordinaire des souliers de lisières à semelles piquées, ou bien encore des souliers du pays appelés *souliers de bœufs*.

En été, le costume de sortie variait selon la température. En hiver, il était presque uniforme : longue pelisse en camelot ou en flanelle sombre

¹ *Câline* : bonnet. — *Malmolle* : mousseline. — *Fer italien* : petit cylindre sur un pied, chauffé par une broche incandescente. — *Gorgettes* : rubans de mousseline ou de soie. — *Caluron* : bonnet uni et doublé. — *Coiffette* : bonnet noir ouaté, uni ou garni de dentelle. — *Passe* : bonnet piqué et sans fond.

ordinairement à grands carreaux, et *grosse tête* ou capeline froncée en coulisse, à volonté, autour de la figure. La transition de l'automne à l'hiver et de l'hiver au printemps donnait le tour aux lourdes chapes et aux manteaux de petite étoffe canadienne.

Pour les dimanches et les jours de fêtes, le vestiaire des chères vieilles gardait en réserve des jupes et robes de la plus fine étoffe du pays, des mantelets blancs à ceinture, garnis d'un volant, et de beaux tabliers carrelés bleu et blanc, repassés avec soin et pliés à droit fil. Rien de plus simple que ces ajustements. Quand même, l'on s'en paraît avec une satisfaction qui donnait du relief au confort dont Mme Gamelin et Mlle Durand entouraient leurs protégées.

* * *

Pour subvenir à l'alimentation de son intéressante famille, Mme Gamelin implorait l'assistance de ses parents, de ses amis et particulièrement des propriétaires d'hôtels. M. Joseph-Cyriaque Richard, riche bourgeois décédé à l'Asile de la Providence le 10 novembre 1916, à l'âge de quatre vingt six ans, fut le témoin oculaire des pénibles démarches que s'imposait Mme Gamelin afin de procurer à ses pauvres la nourriture de chaque jour. A ce propos, voici les paroles mêmes de M. Richard : « De 1841 à 1844, je fus enfant de

chœur à la cathédrale. Je servis la messe d'inauguration au nouvel asile, le 1^{er} mai 1843. Je me rappelle avec bonheur ce temps où je fus comme au service des pauvres. Mon père avait chevaux et voitures pour les besoins de son industrie. Comme il était plus riche en matériel qu'en argent, il faisait sa part d'aumônes en mettant au service de Mme Gamelin, pour ses quêtes, un cheval d'assez bonne mine et une voiture à l'avenant. J'étais chargé de conduire cette voiture. Lorsque Mme Gamelin, avec une compagne¹, devait quêter par la ville, elle mandait le *petit bonhomme*, ainsi qu'elle m'appelait, et nous nous mettions en chemin, marchant à côté de la voiture et nous arrêtant ici et là. Lorsque j'avais passé une journée à cette besogne, je me sentais rompu. Je ne comprends pas comment Mme Gamelin pouvait supporter tant de fatigues. »

De toutes parts, l'Hospice recevait des victuailles. On les accommodait de diverses manières afin de masquer toute apparence de rebuts. De ces combinaisons surgirent divers ragoûts et fricassées, dont seul le vieil Asile de la Providence conserve les recettes authentiques. L'apport des hôtels et des familles demeurait insuffisant, on le

¹ Mme Gamelin ne sortait jamais sans être accompagnée d'une dame ou d'une demoiselle.

conçoit ; il fallait nécessairement y ajouter. Pour être maigres, les aliments fournis par l'Hospice n'en étaient pas moins passables ; mais avec quelle économie l'on procédait ! A ces années remonte pour nous la tradition des longues sauces, des *sagamités*, des *grands-pères à l'eau*, de la *soupane* sucrée à la mélasse avant d'être servie, de l'hygiénique confiture aux carottes et de maints autres comestibles — la plupart tombés en désuétude — propres plutôt à calmer la faim qu'à satisfaire le palais.

Mère toujours tendre et délicate, Mme Gamelin essayait de procurer à son personnel jusqu'aux moindres parcelles de bonheur possible. Rien n'échappait à son attention, pas même les menus régals traditionnels propres à notre pays à certaines époques. *Beignes* à Noël et au Jour de l'an, crêpes le mercredi des Cendres, omelettes pour le déjeuner de Pâques, *tire* à la Sainte-Catherine, *toques* et *trempettes* au temps des sucres arrivaient toujours à point pour être servis aux vieilles enfants de la maison ¹. En outre, il y avait en permanence, dans chaque salle de pauvres, une

¹ *Sagamité* : bouillie au maïs. — *Grands-pères* : galettes cuites dans l'eau. — *Soupane* : bouillie de farine d'avoine. — *Beignes* : gâteaux savoureux d'invention et d'appellation canadiennes-françaises. — *Tire* : bonbon à la mélasse. — *Toque* : bonbon au sirop d'érable. — *Trempette* : pain trempé dans l'eau d'érable.

réserve de petites douceurs. Sucre, pastilles de menthe, biscuits et cordiaux variés se trouvaient toujours sous la main pour conjurer l'insomnie, la toux ou autres malaises. Qui pourra jamais relever la fabuleuse statistique des *ponces*, tisanes, *peppermints*, etc.¹, administrées aux pauvres par Mme Gamelin et ses filles depuis bientôt un siècle!

Les traitements médicaux étaient aussi prodigués aux commensales de l'intéressant refuge. Des médecins distingués leur donnaient leurs soins professionnels; nous rencontrerons leurs noms au cours de notre récit. En 1841, le Dr Tavernier, neveu de Mme Gamelin, s'était même chargé officiellement du service médical de l'humble asile².

* * *

Les bonnes vieilles de Mme Gamelin trouvaient leur plus grande consolation dans leurs exercices de piété. Elles tenaient à l'audition quo-

¹ *Peppermint* (que l'on prononçait paparmane): pastille de menthe. — *Ponce*: potion chaude composée de rhum, sucre et eau.

² Ls-François Tavernier, né le 11 janvier 1820, fut reçu médecin en janvier 1841. Jusqu'en 1849, il donna ses services aux vieilles d'abord, puis, après la fondation de l'Institut, aux pauvres et aux religieuses. Le Dr Tavernier, décédé le 27 janvier 1870 à Saint-Paul (Minnesota), a été inhumé à Montréal le 5 février suivant. (Voir la note qui le concerne, p. 28.)

tidienne de la Messe et aux heures d'adoration devant le saint Sacrement. Outre les prières du matin et du soir elles disaient en commun le rosaire et des litanies de chaque jour dans l'ordre suivant :

Dimanche : Litanies de la Providence

Lundi : - - saint Joseph

Mardi : - - - Vincent

Mercredi : - - sainte Elisabeth

Jeudi : - du saint Sacrement

Vendredi : - de la bonne mort

Samedi : - du saint Cœur de Marie

Le vendredi et le dimanche, il y avait l'exercice du Chemin de la Croix en commun.

CHAPITRE XXVII

1843. M. CHARLES-SÉRAPHIN RODIER. — LA CHARITÉ À
MONTREAL. — MME LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE.

En attendant l'heure de ses manifestations, la Providence suscitait de nouveaux amis à l'œuvre de Mme Gamelin et soutenait la constance des sympathies déjà éveillées. Nous en avons la preuve dans cette lettre écrite à Mgr Bourget, le 16 janvier, par l'un des citoyens marquants de la ville :

Monseigneur,

J'apprends avec plaisir que vous m'avez fait l'honneur de venir chez moi, afin de me donner l'avantage de participer à l'œuvre méritoire que vous avez commencée pour le bonheur de vos diocésains... Il y a longtemps que je désirais voir une maison de ce genre établie dans Montréal. Selon moi, elle fera du bien aux pauvres et sera très utile aux riches. Les secours spirituels et temporels que nous recevrons de cette institution seront incalculables.

Pour moi en particulier, et pour mes concitoyens, permettez-moi, Monseigneur, de vous offrir les remerciements les plus affectueux, de ce que vous voulez bien nous faire participer aux prières et bénédictions que cette maison répandra parmi nous...

Monseigneur! quand nous nageons dans l'abondance, il est bien rare que nous pensions à diminuer les souffrances qui accablent nos semblables, mais ce n'est pas le cas avec vous! Vous avez su, et vous le faites encore aujourd'hui, sacrifier ce que vous avez de plus cher, votre santé, pour adoucir les maux de l'humanité. Je souhaite et je prie le Seigneur que vos pénibles travaux soient couronnés de succès dans ce monde et dans l'autre.

Ci-inclus un billet promissoire, de vingt cinq livres cours actuel, payable le dix août prochain, temps où mes rentes deviennent dues; je vous prie de l'accepter; je sais très bien que c'est peu pour une entreprise aussi considérable que celle dont il est question, mais pour le présent, il m'est impossible de faire plus... J'espère par la suite pouvoir donner encore quelque chose.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, avec le plus profond respect,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Charles-Séraphin Rodier.

* * *

De leur côté les feuilles publiques faisaient une active propagande. « Il fait bon », disent les *Mélanges Religieux*, « s'arrêter à certains faits que les diplomates et les heureux du monde laissent inaperçus, mais que Dieu et les anges contem-

plent... Les fruits qui en découlent sont suaves comme la vertu et durables comme le principe qui les produit... A aucune époque peut-être, on ne vit d'aussi touchants exemples de charité. Dieu est avec nous, sa présence nous apparaît visible, car Dieu, c'est la charité, et nous la rencontrons partout ; elle nous presse, nous enveloppe de toutes parts. Les admirables Dames de la Charité rivalisent de zèle et d'activité pour aller à la découverte des indigents. Elles ne comptent pas avec leurs fatigues, et c'est pour elles une véritable fête de soutenir les veuves, de recueillir les orphelins et de répandre la consolation dans les cœurs affligés. Le nom de *Servantes des Pauvres* qu'elles se donnent est leur plus beau titre de noblesse, et elles remplissent avec vaillance et générosité les devoirs qu'il leur impose... Le journal relate ensuite quelques traits édifiants.

« Les Dames de la Charité apprenaient-elles, par exemple, qu'il y avait grande fête ou somptueuse réception dans des cercles opulents, dans des familles amies ? Aussitôt, surmontant leur répugnance, elles s'y présentaient, le panier au bras, en solliciteuses pour les pauvres. On les accueillait avec bienveillance et respect. Toujours on remplissait le panier des meilleurs morceaux du festin, et souvent, on se dépouillait spontanément d'un article de toilette, heureux d'offrir

à Dieu la dîme de ses richesses. C'était le geste continué des dames de la cour de Louis XIII et de la reine Anne d'Autriche, elles-mêmes subissant l'influence de la vibrante parole de saint Vincent de Paul, et se dépouillant de leurs bijoux pour les jeter avec leurs bourses aux pieds du père des pauvres. »

Des citoyens compatissants recevaient dans leurs maisons des orphelins abandonnés et les mettaient au rang de leurs propres enfants. On cite une famille qui en recueillit jusqu'à sept. Beaucoup d'autres imitaient cet exemple.

Un monsieur découvrit un jour, dans un hangar ouvert à tous les vents, une famille entière, sans lit, sans vêtements et sans pain. Il prit d'abord le plus souffrant, un jeune enfant qui, durant le trajet, appelait sa mère à grands cris, mais qui se calma bientôt sous les soins et les caresses d'une mère adoptive. Il revint ensuite auprès des malheureux, leur fit donner asile et assistance, puis, dans la suite, les mit à l'abri du besoin.

Un autre jour, un pauvre orphelin est recueilli par un homme charitable qui le protège et l'aime comme son enfant.

En un mot, ce sont des malheureux de tout genre que la charité sauve du désespoir et parfois du déshonneur.



Mme Gamelin en 1843



* * *

Deux Associations diocésaines, celles de Tempérance et de Charité, fondées par Mgr Bourget le 25 janvier 1842, produisaient des « fruits de salut »¹. Déjà l'on voyait poindre cette croisade qui allait combattre si vigoureusement l'alcoolisme. Quant à l'Association de Charité, elle donnait lieu à des procédés de plus en plus pratiques et tout au bénéfice des pauvres. Ce résultat favorisait particulièrement la maison de la Providence; car partout dans Montréal, et même au loin dans plusieurs villes ou paroisses, elle comptait des amis sincèrement dévoués. Avec le tact qui la caractérisait, Mme Gamelin savait exploiter leur bienveillance en faveur de ses protégées. En voici une preuve sur mille. Le 31 janvier 1843, Mme Louis-Hippolyte Lafontaine, qui demeurerait temporairement à Kingston, écrivait à Mme Gamelin :

Madame, j'ai reçu avec infiniment de plaisir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 19 du courant. Je vous remercie de vos bons souhaits, ma bonne Dame. En retour, veuillez accepter ceux que je fais pour votre santé et pour le succès entier de la sainte œuvre que vous avez entreprise. Le zèle infatigable de notre saint évêque ne se ralentit pas, et il continue sa

¹ V. au supplément l'article *Associations*.

quête avec une ferveur sans pareille. J'espère et j'aime à croire que vous avez déjà la somme de 100 louis entre les mains, je compte assez sur la libéralité de mes compatriotes pour cela. Soyez assurée, Madame, que M. Lafontaine fera tout ce qui lui sera possible pour votre institut, je connais assez ses sentiments à cet égard pour m'en rendre l'interprète. Si dans quelque temps une personne en qui vous avez confiance vous suggère un procédé à accepter, j'ose vous prier de le faire sans différer. Je ne puis rien vous dire de plus pour le présent, je compte seulement sur votre discrétion, sur ce que je vous mentionne ici et surtout sur ce qui sera fait plus tard et en ne nommant personne.

Voici quelque chose de bien embrouillé, n'est-ce pas, mais ne faut-il pas croire sans voir et quelquefois sans entendre?

J'admire votre courage, ma très chère Dame, de nous parler encore de bazar. Vous êtes bien bonne de désirer me voir à Montréal pour mettre la chose en mouvement; votre modestie vous fait oublier que c'est vous qui nous avez donné l'élan et le courage de travailler pour vous aider, vous avez remué les doigts et moi, hélas! je n'ai fait (et qu'il vous en souvienne bien) que remuer les langues. Mme Lévêque me parle d'un nouveau projet de bazar qui est une seule table, ce plan peut réussir sans doute ...

Je ne vous promets pas de travailler beaucoup, mais je me ferai un devoir et un plaisir de contribuer à la table.

A propos d'ouvrage, je suis à travailler un fauteuil superbe et plus beau que tout ce que vous avez vu en ce genre, cela me fait penser que je pourrais le râfler pour une trentaine de louis. Je ne dis pas ceci pour vous taquiner, vous ne me permettriez pas, j'en suis certaine, de le destiner à d'autres qu'à mon mari. Je vous dis ceci pour vous faire voir que je ne passe pas mon temps à paresser à Kingston.

Veuillez avoir la bonté, Madame, de présenter mes profonds respects à M. Ginguet; je suis flattée que cet aimable Monsieur se soit informé de moi. Veuillez aussi les présenter à M. Papineau¹.

Les Sœurs de la Congrégation me chargent de compliments et de toutes sortes de bonnes choses pour vous. M. LaFrance se porte bien et se plaît assez ici, j'ai le plaisir de le voir de temps en temps. Monseigneur Gauthier est en tournée dans son diocèse; il sera de retour au mois de mars.

Je regrette beaucoup de n'avoir pas eu l'avantage de faire la connaissance de Messire Prince, mais une fois j'étais sortie et l'autre fois j'étais souffrante de rhumatisme et ne pouvais recevoir personne.

Je crains que vos vieilles n'aient pas prié Dieu assez fort pour la santé de notre bon gouverneur², il a eu du mieux et voilà que les symptômes de sa maladie

¹ Probablement l'abbé Toussaint-Victor Papineau.

² Sir Charles Bagot.

reviennent au galop. Rien ne pourrait nous arriver de plus affligeant que sa mort; ainsi, que vos bonnes vieilles redoublent donc de ferveur pour obtenir sa conservation.

Mes compliments à Marionnette s'il vous plaît et qu'elle prie tant qu'elle voudra. Cette pauvre Mme Gauvin doit avoir beaucoup de chagrin de la maladie de Mme Fréchette ¹, faites-lui mes compliments quand vous la verrez.

Adieu, ma chère Dame, je vous souhaite une bonne santé et vous prie de me croire,

Votre toute dévouée,

Adèle Berthelot Lafontaine

¹ Mme Fréchette, fille de Mme Gauvin, décéda le 4 mars 1843.

CHAPITRE XXVIII

1843. MGR BOURGET QUÊTE POUR LES PAUVRES. — DÉCEPTION DU VÉNÉRABLE ÉVÊQUE. — NOVICIAT INTENTIONNELLEMENT PROVISOIRE. — COSTUME. — PRISE D'HABIT. — RÈGLEMENT.

Mgr Bourget consacra, en grande partie, les mois de janvier et février à faire la quête annoncée dans son mandement du 11 novembre 1842. Il voulut aller lui-même, de maison en maison, « à l'exemple de l'Apôtre », recueillir l'obole du pauvre et le surplus du riche. Il parcourut toute la ville, les faubourgs et les côtes de la paroisse. Nous verrons plus tard le vénérable évêque, engageant les sœurs à vaincre généreusement leur répugnance pour les quêtes, faire allusion à celle dont il est ici question et leur dire : « Je me rappelle avec bonheur qu'à la première porte où je me présentai, je reçus un affront. Les bons messieurs qui m'accompagnaient en étaient désolés, mais moi j'étais heureux de cette bonne fortune ».

Sa réception à la *Maison jaune* eut un autre caractère. Bien qu'il n'y eût rien à recueillir, il n'avait pas voulu passer outre. Mme Gamelin introduisit Sa Grandeur auprès de ses chères protégées, qu'une telle visite réjouissait toujours singulièrement. Apprenant que leur évêque s'était

fait mendiant pour elles, les bonnes vieilles étaient attendries jusqu'aux larmes, et quelques-unes d'entre elles, qui avaient reçu de leurs parents un ou deux sous pour s'acheter du tabac, supplièrent Monseigneur de vouloir bien les accepter. Le saint évêque dut se sentir au cœur une bien douce émotion devant cet acte si grand dans sa simplicité. Notre-Seigneur ne s'était pas défendu d'un tel sentiment à la vue de l'humble obole tombant timidement dans le trésor du temple, et de sa bouche divine était sortie la louange à l'adresse de la veuve de l'Évangile.

Le résultat de la quête fut de \$4000. Il surpassa les espérances qu'avait eues Mgr Bourget en l'entreprenant, mais il restait encore au charitable évêque la tâche de résoudre un problème extrêmement difficile. Au cours de l'hiver, le révérend père Timon, lazariste, avait écrit à Mgr Bourget une lettre, l'informant que la fondation de deux nouvelles maisons de Filles de la Charité, à Rome et en Algérie, mettait leur congrégation dans l'impossibilité de commencer, au moins pour le présent, un établissement à Montréal. Le digne prélat, voyant déçues ses espérances, essaya d'obtenir qu'au moins deux Filles de la Charité vinssent à Montréal pour former des novices canadiennes. La réponse qu'il reçut le laissait dans l'incertitude. Cependant il importait de confier sans délai la direction du nouvel asile à des religieuses.

Vu les circonstances, tout retard, on le conçoit, était de nature à compromettre le succès de l'œuvre. Le courageux prélat fut un moment perplexe, mais bientôt, visiblement inspiré du ciel, il prit la décision de fonder une communauté diocésaine afin de la remettre plus tard entre les mains des Filles de la Charité de France, si elles y consentaient. Se confiant en la divine Providence, il chargea M. le chanoine Prince de tenter l'organisation d'un noviciat.

MMlles Séné, Caron, Larocque et Payement, pieuses filles de la campagne ¹ et amies de Mme Gamelin, s'intéressaient beaucoup à ses pauvres. Comme elles se plaisaient à séjourner fréquemment chez des parents ou dans l'une ou l'autre des communautés de Montréal, elles étaient parfaitement renseignées sur les faits concernant l'œuvre de Mme Gamelin. Informées du désir de leur Évêque, elles s'empressèrent de répondre à son appel. Par l'intermédiaire de M. Prince elles furent agréées comme postulantes. L'admission de MMlles Durand et Thibodeau, compagnes de Mme Gamelin, compléta le nombre de sujets trouvé suffisant pour la nouvelle fondation. Il fut décidé que le noviciat débiterait à la mi-mars par

¹ Mlle Séné résidait à la ville depuis 1836.

une neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation.

Le 13 mars, Mlle Justine Michon, de Saint-Denis-sur-Richelieu, en visite chez son oncle, M. Germain Michon, à Montréal, vint solliciter son entrée au nouveau postulat. Mgr Bourget et les membres de son chapitre étaient en retraite. Comme les admissions incombaient à l'Évêque, Mme Gamelin dit à Mlle Michon : « Commencez la neuvaine avec les autres. Lorsque Monseigneur sera sorti de retraite, je lui parlerai de vous. Quand je l'aurai renseigné sur vous et votre famille, Sa Grandeur n'hésitera pas, j'en suis persuadée, à vous admettre. »

Le 16, toutes se trouvèrent réunies chez Mme Gamelin. « Le soir même, » dit la chronique, « les sept aspirantes se coupèrent les cheveux en balai, et, pour enlever à leur mise toute apparence mondaine, elles se couvrirent les épaules d'un fichu en toile blanche et se coiffèrent d'un bonnet blanc uni. »

Le 17, commença la neuvaine ; elle fut dirigée par M. Antoine Ginguet ¹, prêtre de l'Évêché.

¹ L'abbé Joseph-Antoine Ginguet, né près de Nancy, en Lorraine, vint au Canada en 1836. Il fit du ministère en plusieurs endroits du diocèse de Montréal. En 1842, il fut appelé à la

Chaque matin, durant les six premiers jours, ce Monsieur vint à cinq heures et demie faire la méditation à haute voix. La sainte Messe suivait cet exercice. Entre les heures assignées pour la prière ou les réunions, les exercitantes aidaient Mme Gamelin au soin des pauvres et préparaient leur habit religieux. Mme Léon Fournier et sa nièce, Mlle Zaïde Talon-L'Espérance, parentes de Mlle Michon, aidèrent à la confection du costume.

Le 20, Mgr Bourget et Messieurs les Chanoines étant sortis de retraite, Mme Gamelin présenta Mlle Michon à M. Prince. Ce Monsieur alla consulter l'Évêque et revint à l'Hospice donner une réponse à Mlle Michon. Après avoir fait allusion à la coïncidence de sa visite à Montréal avec l'ouverture du noviciat, il lui dit que Monseigneur l'admettait au nombre des postulantes. Ce même jour, M. Prince inscrivit dans un registre, et dans l'ordre qui suit, les noms des sept postulantes :

Mlle Agathe Séné, native de la paroisse de Saint-Léonard, âgée de 36 ans.

rédaction des *Mélanges Religieux*, à l'Évêché de Montréal. Il occupa ce poste pendant deux ans. Il mourut à l'âge de quarante ans, le 21 février 1846, chez son frère, l'abbé J.-Gaspard-Suzanne Ginguet, curé de la paroisse Saint-Jude et desservant de la paroisse Saint-Barnabé.

Mlle Emélie Caron, native de Rivière-du-Loup-en-Haut, âgée de 35 ans.

Mlle Madeleine Durand, native de Saint-Jacques-de-l'Achigan, âgée de 32 ans.

Mlle Justine Michon, native de Saint-Denis-sur-Richelieu, âgée de 26 ans.

Mlle Marguerite Thibodeau, native de la ville de Montréal, âgée de 25 ans.

Mlle Victoire Larocque, native de Chambly, âgée de 24 ans.

Mlle Delphine Payement, native de Sainte-Geneviève-de-Pierrefonds, âgée de 22 ans.

Le 21, à cinq heures du soir, a lieu l'ouverture de la retraite. Après la récitation du *Veni Creator*, le directeur, M. le chanoine Prince, remplaçant M. Ginguet, donne le règlement de circonstance et fait une instruction sur l'importance des exercices spirituels. Il insiste sur les dispositions requises pour s'en bien acquitter.

Parlant de ces jours de récollection, l'une de nos fondatrices nous disait : « Chacune fit de son mieux pour se faire connaître, afin d'être aussi sûre que possible, qu'en prenant le saint habit elle accomplirait la volonté de Dieu. »

Le 24, Mgr Bourget approuve et bénit l'habit religieux des novices.

Ce costume consistait en une robe de serge gris-ardoise, un jupon de serge noire, une collerette de toile blanche à mi-bras, une garniture de mouseline blanche, de deux pouces et demi de large, plissée sur une bande de coton, et pliée au fer, à plis creux aplatis ; on l'ajustait sur un bonnet d'indienne. Sous le *domino* ou *camail* ¹, on fixait avec des épingles deux fanons de toile blanche, larges de quatre pouces, tombant en arrière sur la collerette qu'ils dépassaient de trois pouces ; une ceinture noire complétait le costume.

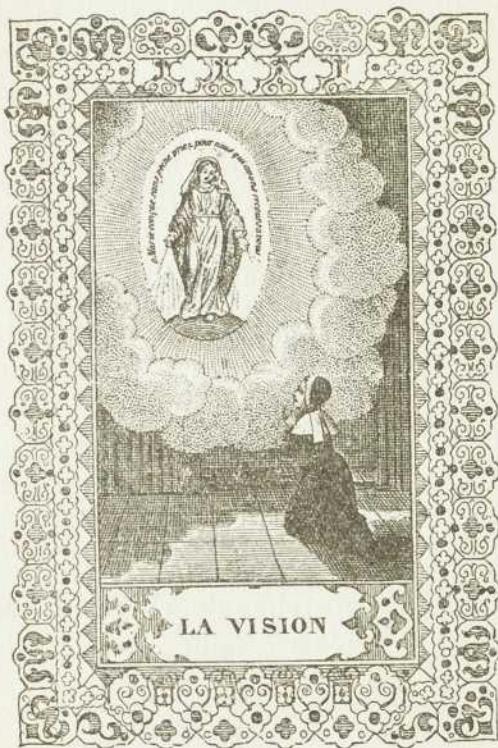
Le chapeau (appelé *tête*) et le collet, faits d'étoffe noire, étaient cousus l'un à l'autre. Cette tête avait à peu près la forme de notre chapeau actuel. Une petite bande de carton large d'un pouce et quart arrondissait la coiffure autour du visage ².

Vu la pauvreté de la maison, les mesures avaient été prises avec parcimonie et l'on avait acheté juste l'étoffe nécessaire pour la confection

¹ Le *domino* est appelé *camail* depuis l'approbation des Constitutions en 1900.

² Cette combinaison fut trouvée trop ressemblante à la coiffure d'autres religieuses ; pour cette raison nos fondatrices, après l'avoir portée le jour de leur vêtue et le lendemain, un dimanche, remplacèrent la *tête* par un chapeau de forme cylindrique couvert en batiste grise et détaché du collet.

de six habits. Mais, ceux-ci étant taillés, il resta encore une assez bonne quantité d'étoffe. Mme Gamelin, agréablement surprise, l'employa au cos-



tume de Mlle Michon. Il y en eut suffisamment, à l'exception de la robe, cependant, qui, au lieu de descendre jusqu'à terre comme les six premières, était plus courte d'un pouce. Chose singulière, cette robe devint dans la suite le modèle des autres, car, on le constata dès les

premiers jours, il valait mieux, dans l'exercice de nos œuvres, que la robe ne touchât pas la terre.

Comme on peut le voir par l'image ci-dessus, ce costume représente celui de la vénérable Ca-

therine Labouré lorsqu'elle fut favorisée d'une apparition lui enjoignant de faire frapper la médaille dite miraculeuse ¹.

La vignette représentant la vision est la copie d'une image conservée dans nos archives. Comment s'y trouve-t-elle? Nous ne saurions le dire au juste. Probablement, nous dit-on, Mgr Bourget l'aurait apportée de Paris, lorsqu'il négocia avec les Filles de la Charité leur établissement au Canada. Quand, son attente déçue, il résolut de commencer provisoirement son œuvre, il adopta ce modèle, de concert avec Mme Gamelin, pour le costume des novices destinées, dans sa pensée, à prendre rang parmi les Filles de saint Vincent de Paul.

* * *

Le 25, jour de l'Annonciation, Mgr Bourget, accompagné de M. le chanoine Prince et de l'abbé Ginguet, se rendit à l'Asile à six heures et quart. Dès quatre heures les novices avaient revêtu leurs livrées religieuses et, depuis plus d'une heure, elles priaient dans l'oratoire. L'humble chapelle, malgré sa pauvreté et l'absence absolue de parure, reflétait un air de fête. Vu l'exiguïté du

¹ Voir au supplément l'historique de cette vision extrait en partie d'un ouvrage de l'abbé Aladel, prêtre de la Mission.

local, seuls quelques parents et amis intimes avaient été invités.

Le *Veni Creator* entonné par l'Évêque au commencement de la messe fut continué par les novices. Des jeunes filles amies de Mme Gamelin chantèrent les cantiques : *Goûtez âmes ferventes... O digne objet...* Les novices communiaient durant la messe. Après le dernier évangile, Mgr Bourget leur dit ces remarquables paroles :

« Comme l'archange Gabriel annonça à Marie le mystère de l'Incarnation, de même je vous annonce, de la part de l'Église, que vous êtes chargées d'avoir soin des pauvres, d'être leurs mères. Comme aussi l'ange dit à Marie de ne point craindre, ainsi je vous dis : Ne craignez pas, petit troupeau, la grâce ne vous manquera pas. Vous aurez des croix, vous pouvez vous y attendre...

« Vous n'avez pas de maîtresse des novices, mais je vous remets aux soins de la sainte Vierge. Elle voudra bien, je l'espère, vous servir de maîtresse. Dans vos peines, vos chagrins, vos inquiétudes, allez à cette bonne Mère ; je ne crains pas de vous laisser seules avec cette auguste Maîtresse. »

Les novices, tenant un cierge allumé, s'agenouillèrent alors et Mgr Bourget récita en leur nom un acte de consécration à la très sainte Vierge. Les nouvelles élues, rayonnantes de bon-

heur, descendirent ensuite à la salle du noviciat où Mgr, accompagné de ses assistants, vint les féliciter et les bénir.

Évidemment, cette prise d'habit l'emportait en simplicité sur toutes les cérémonies de ce genre. D'autre part, nulle émotion ne saurait être plus vive que la tristesse éprouvée ce jour-là par notre Fondateur. Aussi bien le souvenir de cet événement lui fera dire un jour :... *Nous vous l'avouons ici, nos très chères filles, jamais jour dans notre vie n'a fait d'aussi vives impressions sur notre cœur. Elles semblent y avoir été gravées avec l'un des glaives qui percèrent l'aimable cœur de Marie. Aussi sont-elles ineffaçables* ¹... *Je pense que le jour le plus cruel de ma vie fut celui où je vous donnai le saint habit... Lorsque je vous vis au pied du petit autel qui fut celui de votre immolation, je fus saisi de cette pensée : Que vont devenir ces bonnes filles ? ... Si l'œuvre qui commence vient à déchoir, comme cela ne saurait manquer, à en juger humainement, de quel ridicule ne seront-elles pas l'objet ! ... Aux yeux même de la foi, il pourrait bien être que cette entreprise serait ou prématurée, ou imprudente... Il me semble que je ne redoutais pas beaucoup le blâme qui me re-*

¹ Mandement du 13 mars 1850.

*viendrait, si après avoir mis la main à la charrue, vous en étiez venues à regarder en arrière; votre sort était à peu près le seul objet de mes déchirantes préoccupations.*¹

* * *

Ce jour-là, les nombreux amis de Mme Gamelin vinrent tour à tour, les uns un peu par curiosité, les autres par devoir, tous par un sentiment de réelle sympathie, rendre visite aux nouvelles novices, les féliciter et examiner leur costume. Le lendemain, qui était un dimanche, elles se rendirent à la messe à la cathédrale, avec celles des vieilles qui en étaient capables. Leur apparition fit sensation parmi le peuple. Beaucoup de gens connaissaient les derniers événements survenus à la *Maison jaune*, mais un plus grand nombre les ignorait. La nouveauté du costume donna lieu à divers commentaires, plus ou moins bienveillants. — *Mme Gamelin n'avait pas assez de folles, en voilà d'autres*, disaient ceux-ci; — *Voyez donc les folles de Mme Gamelin*, répétaient ceux-là, et l'on haussait les épaules de pitié. Les timides novices passaient leur chemin heureuses d'avoir été trouvées dignes de souffrir

¹ Lettre à mère Caron, le 2 avril 1856.

quelque chose pour leur divin Maître. Quant à Mgr Bourget, rien ne pouvait lui être plus agréable que cet incident, car il en augurait beaucoup de bien pour l'avenir. Une œuvre qui a pour bases la croix et l'humiliation ne peut que s'affermir et se développer. Maintes fois dans la suite, il rappela, et toujours avec complaisance, cette aventure des premiers jours.

* * *

Le 26, Monseigneur revint à la *Maison jaune*, nomma sœur Durand assistante de Mme Gamelin et donna aux novices le règlement de la journée ainsi conçu :

- 4 ½ heures Lever.
- 5 — Prière suivie de la méditation durant une demi-heure.— Travail.
- 6 ¼ — Sainte messe.
- 7 — Déjeuner des infirmes.— Travail.
- 7 ½ — Déjeuner des Sœurs, *benedicite*, en français, par Mme Gamelin, en son absence par l'assistante.— Récréation.
- 8 — Silence. — Visite à la chapelle pour l'offrande du travail. — Heure de classe.
- 9 — Lecture spirituelle précédée des litanies.
- 9 ¼ — Travail.

- 11 $\frac{1}{4}$ — Examen particulier. — Service des pauvres.
- 12 — *Angelus*. — Dîner des Sœurs pendant lequel il y a lecture. Le dimanche et le jeudi on ne lit qu'un paragraphe de l'Imitation. — Récréation.

Après le dîner, visite à la chapelle, invocations à Notre-Dame des Sept-Douleurs, à saint Vincent de Paul, à sainte Elisabeth, à sainte Geneviève et la prière « Loué, aimé soit à jamais Jésus-Christ au très saint Sacrement de l'autel ».

Récréation jusqu'à une heure et demie. — Silence. — Visite à la chapelle. — Travail.

- 3 — Lecture spirituelle.
- 3 $\frac{1}{4}$ — Travail.
- 6 — Prière du soir, récitation du chapelet.
- 6 $\frac{1}{2}$ — Service des pauvres.
- 7 — Souper des Sœurs. — Visite à la chapelle, invocations comme après le dîner. — Récréation.
- 9 — Silence. — Visite au saint Sacrement.
- 9 $\frac{1}{2}$ — Coucher.

Confession tous les huit jours. — Classe tous les jours. — Litanies de la semaine comme chez les pauvres (voir p. 284).

Ordre de l'examen : Signe de la croix, *Veni Sancte Spiritus*, lecture de l'examen particulier, litanies de la Providence, acte de soumission à la Providence, actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, un *pater* et un *ave* pour le succès des œuvres de charité, « Loué et aimé, » etc.

* * *

Le 28 mars, on lisait dans les *Mélanges Religieux*:

« Samedi dernier, jour de l'Annonciation, Monseigneur ouvrait le noviciat des Sœurs de la Charité et donnait l'habit à sept novices qui vont former les commencements de cet utile établissement. Comme tout le monde le sait, on attendait de Paris, dès l'automne dernier, des Sœurs de la Charité, destinées à former une colonie de leur ordre à Montréal. Au commencement de l'hiver, le R. P. Timon, lazariste, délégué de la maison de France, pour la fondation de l'Ordre en cette ville, écrivit à Monseigneur que, le gouvernement français ayant demandé et obtenu une colonie de vingt cinq sœurs pour l'Algérie, et le Souverain Pontife en ayant voulu une autre pour la ville de Rome, ce double établissement mettait la communauté de Paris dans une grande disette de sujets disponibles et que pour le moment elle se trouvait

dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins du Canada. Dans cette fâcheuse circonstance, Monseigneur crut ne pas devoir reculer devant les difficultés et renoncer à une œuvre commencée, impatiemment attendue et devenue depuis longtemps une nécessité pour cette ville et le pays. Il fit à Paris de nouvelles instances pour obtenir au moins deux Sœurs de la Charité qui formeraient des novices canadiennes. Mais, dans l'incertitude où il est de pouvoir les obtenir et vu l'urgence de poursuivre à l'instant l'institution commencée, il vient de faire le choix de sept filles recommandables auxquelles il a donné l'habit et les règles des Filles de saint Vincent de Paul, s'en remettant, pour le succès de cette entreprise toute providentielle, à la protection de Dieu et aux prières des fidèles. »



M. le chanoine Jean-Charles Prince



CHAPITRE XXIX

1843. — MGR PRINCE MAÎTRE DES NOVICES. — SYMPATHIES DES COMMUNAUTÉS DE MONTRÉAL POUR NOS FONDATRICES. — PAUVRETÉ. — PAROLES DE MGR BOURGET À PROPOS D'ÉPREUVES. — GÉNÉROSITÉ DES CITOYENS. — LE MOIS DE MARIE. — RELIQUE DE LA VRAIE CROIX.

Mgr Bourget confia la formation religieuse du jeune noviciat à M. le chanoine Prince, ancien directeur du collège de Saint-Hyacinthe. Très sympathique aux pauvres, M. Prince, éditeur et rédacteur en chef des *Mélanges Religieux*, recommandait l'œuvre de Mme Gamelin, comme d'ailleurs il louait toutes les organisations de charité, par la voix de son journal.

M. Prince était hautement estimé tant pour son zèle à faire avancer les âmes dans la perfection que par sa science et ses qualités administratives. Devenu, pour ainsi dire, co-fondateur du nouvel institut, il eut bientôt mesuré l'étendue de sa responsabilité. Sa tâche serait aussi difficile que délicate. De leur côté, ses nouvelles filles spirituelles étaient animées des plus consolantes dispositions. Elles se distinguaient par leur vertu, leur compassion envers les pauvres et leur expérience des travaux domestiques. Toutes avaient exercé

une certaine autorité, les unes dans leurs familles respectives, les autres dans l'enseignement ou auprès des pauvres dans les refuges soutenus par les Dames associées. La vie d'une Sœur de la Charité est faite d'abnégation, elles le savaient bien ; mais, assurées de leur force morale et de leur savoir-faire, elles se confiaient en la Providence et envisageaient bravement les vicissitudes et les sacrifices inévitables d'un noviciat. Aussi bien le travail de leur réformation allait être ardu.

Il en est de notre âme, dit saint Vincent, comme d'une pierre dont l'on veut faire une belle statue. Pour reproduire son dessin, le sculpteur emploie le marteau, puis le ciseau, puis des outils appropriés au perfectionnement désiré. Or, M. Prince appartenait à l'école où se façonnent les élites religieuses. Disciple d'un Maître crucifié, il en faisait le modèle de son œuvre et ne perdait jamais de vue son sublime idéal.

Chaque jour, il se rendait à l'Asile au temps voulu par la règle pour la sainte Messe et les exercices de piété. En dehors de ces heures, il revenait souvent, sans être annoncé, scruter le fonctionnement de la maison et distribuer aux sœurs leçons, épreuves et pénitences. Par décision de Mgr Bourget, Mme Gamelin, encore séculière, remplissait le rôle de supérieure auprès des novices et partageait avec elles l'austérité de

leur régime. En fait d'administration temporelle, elle donnait les ordres, tandis qu'une novice nommée assistante accordait les permissions. Tour à tour les sœurs Séné, Caron, Durand et Thibodeau remplirent la fonction d'assistante. Cet état de choses généreusement accepté par les novices et Mme Gamelin n'en était pas moins une cause de souffrances de part et d'autre. M. Prince assignait à chaque sœur son emploi.

Afin de mieux former les novices à leurs diverses obligations, Mgr Bourget les confia à l'expérience des autres communautés. Elles allèrent à tour de rôle passer une dizaine de jours à l'Hôtel-Dieu, afin de s'initier au soin des malades. Deux d'entre elles furent pareillement reçues chez les Sœurs de la Congrégation, où elles apprirent à confectionner les ornements d'église.¹

Nous n'avons pas à revenir sur le genre et le nombre des travaux accomplis à la *Maison jaune*. Il suffit de dire qu'avec l'accroissement du personnel, surgirent de nouveaux besoins et la nécessité de créer d'autres ressources. Que de corvées entreprises, de fatigues supportées, de mortifications subies durant cette période pénible des

¹ Les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général (Sœurs Grises), furent des mères pour nos fondatrices.

débuts ! La nourriture, ni assez fortifiante, ni assez abondante, était la même pour les vieilles et pour les sœurs. Elle consistait, en partie, nous l'avons vu plus haut, en restes de tables d'hôtes. Le thé, provenant de feuilles infusées pour la deuxième fois, était apporté dans de grandes chaudières. Le menu du souper se composait invariablement de soupane de farine d'avoine et de mélasse. Celles qui ne pouvaient s'en accommoder uniquement prenaient du beurre, mais avec modération. Cependant la charité prévoyante de Mme Game-lin veillait à ce que les malades fussent pourvues de tous les adoucissements possibles.

L'absence de confort, un travail excessif et maintes privations composaient le programme de chaque jour ; cependant, ces sacrifices n'étaient rien en regard des souffrances intimes occasionnées aux novices par leur inexpérience de la vie religieuse. Le règlement avec ses exigences, la vie commune avec ses renoncements, l'oraison avec ses difficultés, l'obéissance avec ses immolations constituaient pour elles un genre de vie trop nouveau pour que la nature n'en ressentît pas en permanence le pénible contrecoup.

Dans les moments d'ennui, elles se rappelaient ces paroles prononcées par Mgr Bourget à l'occasion de leur prise d'habit : *La grâce ne vous manquera jamais*. Fortes de cette promesse, elles sur-

montaient les répugnances de la nature et ne reculaient devant aucun devoir, si pénible fût-il. Le charitable prélat les fortifiait de ses paternels encouragements. — *Notre-Seigneur vous tient par la main*, disait-il, *il vous fait avancer en dépit des résistances de la mauvaise nature et vous force à le suivre dans le chemin de la vertu...* Sans ces épreuves et ces déboires, la communauté ne pourrait persévérer, car tout ce qui n'est pas basé sur la croix n'est pas l'œuvre de Dieu et ne saurait subsister... A l'exemple de saint Vincent de Paul, le digne prélat se réjouissait des épreuves de ses filles spirituelles. *Tant mieux*, s'écriait-il, *les croix et les renoncements qu'elles ont à subir feront croître et persévérer l'œuvre de la Providence...*

Mme Gamelin, témoin des sacrifices imposés aux novices, désirait les partager. Fidèle à ce mouvement de la grâce, elle voulut avoir sa part dans les actes de renoncement et les exercices spirituels prescrits par le règlement. Pour se rendre plus conforme au genre de vie qu'elle admirait et auquel elle aspirait dans le secret, elle retrancha de sa mise tout affinement de toilette propre aux femmes du monde¹. On sentait la puissance de

¹ Il s'agissait probablement de détails qui n'étaient pas compris dans l'émission de son vœu, l'année précédente.

la grâce agissant sur cette dame à l'âme forte, généreuse et infiniment compatissante (Annales).

Sa maison de refuge avait pris une nouvelle physionomie, depuis le jour mémorable du 25 mars. La semence de l'arbre mystique que l'on venait d'y jeter demandait des soins spéciaux. Mme Gamelin les lui prodiguait avec sa prévoyance coutumière, tout en gardant à ses chères vieilles la meilleure part de ses sollicitudes. Sans négliger l'association des Dames de la Charité, elle surveillait le service du dépôt et autres distributions d'aumônes.

L'Asile de la Providence, bien qu'il fût inachevé, se signalait déjà à l'attention du public. Les *Mélanges Religieux* du 21 avril lui consacraient cette page élogieuse :

... Parmi les œuvres dûes à la charité de Mgr Lartigue, il faut compter la fondation de l'Asile de la Providence et l'Association des Dames de la Charité. Ces deux institutions, homogènes dans leur but et leurs résultats, sont en effet la réalisation de la pensée constante et des projets du vénérable prélat. Et quand on voit de quelle importance est devenu pour la ville et le pays un établissement de ce genre, on sent en son cœur une reconnaissance sans bornes et pour celui qui en conçut le dessein et pour ceux qui l'ont si heureusement accompli. A peine, en effet, les premières bases de cette institution sont-elles posées que déjà sa bien-

faisante influence s'étend sur tous les besoins de la classe pauvre et souffrante. Indépendamment des pauvres femmes âgées et infirmes qui, depuis plusieurs années, trouvent asile et protection dans cette maison de refuge, plus de cent pauvres ont reçu cet hiver des secours en vivres et en vêtements dans ce charitable Asile. Tous les lundis, la distribution se fait sous la direction des Dames de la Charité, qui ne comptent ni leurs fatigues, ni leurs sacrifices...

L'administration de l'Asile de la Providence a été si sagement dirigée que les ressources et les aumônes ne seront pas épuisées avant le mois prochain, époque à laquelle les travaux, interrompus durant l'hiver, vont reprendre leur cours. En sorte que l'on regarde cette inépuisable abondance comme un miracle de la charité... L'on nous citait dernièrement un trait qui vient à l'appui de notre pieuse croyance. Une famille de cette ville avait pour coutume, tous les automnes, au temps où chacun fait ses provisions d'hiver, de mettre en réserve un *quart* (baril) de lard : c'était la part des pauvres. Or, tout l'hiver, on puisait dans cette réserve, on servait tous les pauvres qui se présentaient sans les compter ni s'assurer si le lard allait bientôt manquer. Et, depuis plusieurs années que cette brave famille en agit ainsi, elle n'a jamais vu les provisions s'épuiser avant le printemps, ni durer au-delà. Ces faits ne rappellent-ils pas l'huile miraculeuse de la veuve de Sarepta? Et pourquoi la charité et la foi ne recevraient-elles pas cette sanction divine de la Providence qui est la mère des pauvres? Quoi qu'il en soit, il est une vérité qui est

passée en proverbe: *l'aumône ne saurait appauvrir*. Nous ajoutons qu'elle enrichit, au contraire, ceux qui la font...

Le même journal donnait, quelques jours plus tard, un compte rendu des aumônes reçues et distribuées durant le dernier hiver. Les Dames de l'Association s'étaient inscrites les premières sur les listes de souscriptions périodiques et régulières, en sus de leurs aumônes particulières et des secours qu'elles avaient portés à domicile. La population les avait secondées; partout on les avait bien accueillies, et chacun avait apporté sa part dans le trésor commun des pauvres. Un samedi matin, le trésorier de l'Asile n'avait pas en caisse la somme nécessaire au paiement des ouvriers pour la semaine. Il reçut le même jour 25 louis, produit d'une seule souscription; 5 louis d'une autre; 2 louis 10 s. d'une troisième personne. La femme d'un brave ouvrier vint à son tour apporter \$5. « ... Cet asile est bien l'Asile de la Providence, » écrivaient à cette occasion les *Mélanges* du 28. « Il fut entrepris sans autres ressources que celles de la charité publique, et c'est à nos yeux une de ses plus belles conditions de succès... »

Les aumônes distribuées à l'Asile de la Providence, de décembre 1842 à avril 1843, se chiffraient à peu près comme suit : Argent : 300 francs. Bois : 30 louis. Aliments : 3000 livres de

bœuf, 3 veaux, 625 pains, 850 minots de patates, 100 minots de pois, 1 *quart* (baril) de harengs. Vêtements : 50 paires de chaussons en lisière, 7 pièces d'indienne, habillement de 30 femmes et de 12 hommes. Aux écolès, on avait vêtu au complet 35 petits garçons et 25 petites filles.

L'Asile de la Providence avait coûté jusque là environ 2500 louis. Le produit de la quête faite par Mgr de Montréal s'élevait à 1100 louis, dont 950 perçus et le reste promis par souscriptions. Sur cette somme, 820 louis furent affectés à la liquidation des dettes contractées pour la construction de l'édifice, dans le cours de l'année précédente.

* * *

La célébration du mois de Marie ¹, inaugurée à Montréal vers 1838, était bientôt devenue l'une des plus populaires dévotions du diocèse. En 1843, il fut décidé que, cette année-là, cette pieuse coutume s'établirait à l'église de l'Asile de la Providence. Les Dames de la Charité avaient sollicité cette faveur de Mgr Bourget, qui la leur avait accordée avec empressement, heureux lui-même de

¹ Établie à Rome vers 1595 par saint Philippe de Néri, en France vers 1815. (A. V. M.)

voir la Vierge immaculée publiquement honorée dans ce nouveau sanctuaire de la charité. La chapelle, encore inachevée, fut convenablement ornée. L'ancien autel de la cathédrale y fut transporté. On le surmonta d'une statue en pierre, de l'Immaculée-Conception, sculptée par un artiste montréalais, M. J.-B.-G. Leclerc, et donnée à l'Asile par les prêtres de l'Évêché. On emprunta à la sacristie de la cathédrale crucifix, chandeliers, nappes, etc, etc. Comme il n'y avait pas de bancs, les dames se chargèrent de pourvoir la nef d'un nombre suffisant de chaises pour l'assistance. M. le chanoine Paré avait organisé parmi les jeunes filles un chœur de chant qui prêta fidèlement son concours durant tout le mois.

Le 1er mai, l'ouverture des exercices du mois de Marie eut lieu solennellement. Mgr Bourget, accompagné de M. le grand vicaire Hudon, de M. le chanoine Prince, de l'abbé Antoine Ginguet et de plusieurs autres membres du clergé, se rendit à la *Maison jaune*. A huit heures, tous se transportèrent à la chapelle du nouvel *Asile*, littéralement remplie de fidèles, malgré les désagréments d'une pluie d'averse. Après le chant du *Veni Creator* et d'un cantique à la sainte Vierge, Sa Grandeur, dans une courte mais touchante exhortation, parla du bonheur qu'elle éprouvait en présidant l'ouverture des exercices du mois de Marie dans cette chapelle. « Il n'y a pas encore un an », dit le prélat,

« l'on ne voyait ici qu'un jardin et voilà qu'à cet endroit s'élève maintenant une maison qui sera la Providence des pauvres... » Monseigneur énuméra les bienfaits de Dieu envers cette nouvelle institution. Faisant allusion à la fête de saint Philippe et de saint Jacques, célébrée en ce jour, il ajouta : « Je regarde cette coïncidence comme très heureuse ; car, de même que saint Philippe vit Notre-Seigneur multiplier miséricordieusement cinq pains d'orge et deux poissons pour nourrir cinq mille personnes dans le désert, ainsi l'on verra, dans cet asile, des aumônes de tous genres se multiplier suivant les besoins de l'établissement... » Parlant ensuite de saint Jacques, Sa Grandeur continua : « Tous les jours, cet apôtre demeurerait absorbé dans la prière pendant de longues heures. Ainsi en sera-t-il d'un grand nombre d'âmes pieuses qui seront admises dans cette maison de la Providence. A l'exemple de saint Jacques, elles feront monter sans cesse vers le ciel l'encens de leurs ardentes supplications... »

Monseigneur termina en donnant quelques avis pour bien passer le mois de Marie. Il annonça qu'en vertu d'un indult du Saint-Siège, il allait célébrer la messe sans bénir la chapelle, réservant cette bénédiction solennelle pour le jour où il consacrerait un autel que l'on préparait pour cette fin. La messe fut servie par M. Joseph-Cyriaque Richard, âgé de 13 ans. (Voir p. 281.)

Le 3, on exposa dans la chapelle de la Providence une relique de la vraie Croix, à laquelle des fidèles, en grand nombre, vinrent rendre leurs fervents hommages. Le soir, M. le grand vicaire Hudon présida la cérémonie de vénération et fit une instruction de circonstance.

CHAPITRE XXX

1848. LETTRE DE MGR BOURGET À LA PETITE COMMUNAUTÉ. — RELIQUE DE LA SAINTE VIERGE (DON DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES À MGR BOURGET).

A nos très chères Filles, les novices de la Maison de la Providence de cette ville, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Pendant que nous étions à Rome, nous priâmes notre saint Père le Pape de vouloir bien jeter un regard de bonté sur les diverses communautés de ce diocèse, et leur accorder quelques faveurs spéciales pour les encourager à travailler avec ardeur à acquérir la perfection de leur saint état, en accomplissant fidèlement leurs règles et constitutions; ce bon père, ayant bien voulu se rendre à nos vœux, nous vous faisons part des faveurs qu'il nous a permis de vous accorder, et, en vertu d'un indult du 26 juillet 1841, nous accordons à perpétuité aux novices de la Maison de la Providence cent jours d'indulgence pour tous et chacun des exercices prescrits par la règle, auxquels elles auront vaqué avec fidélité. De plus, elles pourront gagner tous les soirs une indulgence de trois cents jours, si, s'étant examinées

quelques moments sur les fautes commises pendant la journée contre leur sainte règle, elles se proposent sincèrement de n'y plus retomber, et font quelques pénitences, comme par exemple de baiser la terre en s'humiliant de tant de fautes qui leur échappent chaque jour, de se frapper la poitrine, de faire le signe de la croix avec une vive douleur d'avoir contribué à la mort du Sauveur, et si elles accomplissent d'autres actes de piété que le Saint-Esprit voudra bien leur inspirer de faire.

Nous voulons, nos très chères filles, vous faire part d'une nouvelle faveur, afin de vous récompenser, autant qu'il est en nous, du zèle avec lequel vous vous portez à l'accomplissement de vos saints devoirs et pour vous animer à y persévérer jusqu'à la fin.

Pour mieux comprendre et apprécier cette faveur, nous allons entrer en quelques détails, qui, nous n'en doutons pas, intéresseront votre piété.

Pendant que nous étions en Europe, nous visitâmes, le 12 juin 1841, la célèbre église de Notre-Dame de Chartres (voir p. 124), qui est un des célèbres pèlerinages de France. Nous ne vous parlerons pas des consolations que nous éprouvâmes pendant cette journée que nous passâmes dans ce vénérable sanctuaire. Nous vous dirons un mot de ce qui fait l'objet de la présente lettre.

Dans ce superbe sanctuaire, se conserve avec un soin religieux la tunique ou voile que portait la sainte Vierge, lorsque, dans l'étable de Bethléem, elle mit au monde son Dieu et son Sauveur. Après avoir rendu à ces objets de piété le culte que nous leur devons, nous visitâmes les archives de cette antique église. Quelle ne fut pas notre surprise, lorsque l'on nous montra deux colliers de porcelaine offerts à Notre-Dame de Chartres par les sauvages de ce pays (du Canada) nouvellement convertis à la foi. Sur l'un de ces colliers, on lit ces paroles : *Virgini pariturae*¹, et sur l'autre, celles-ci : *Ecce ancilla Domini*. L'on nous fit voir aussi les pièces authentiques, constatant que ces premiers chrétiens s'étaient consacrés à la bienheureuse Vierge honorée dans ce temple. Nous voulûmes renouveler cette alliance, et nous consacrâmes à la sainte Vierge notre diocèse, priant de tout notre cœur cette bonne Mère de vouloir

¹ La cathédrale de Notre-Dame de Chartres s'élève sur une grotte célèbre où se trouve une chapelle dédiée à *Notre-Dame sous terre* et à laquelle se rattache une très ancienne tradition. Longtemps avant la naissance de Notre-Seigneur, les druides gaulois auraient honoré dans cette grotte une vierge inconnue devant enfanter (*pariturae*) le Sauveur des nations. Ces prêtres païens auraient même fait sculpter une statue en bois représentant cette vierge tenant son enfant dans ses bras.

bien l'engendrer à Jésus-Christ. Pour que la distance des lieux n'affaiblisse jamais les liens qui vont désormais nous attacher à cette célèbre église, nous avons nommé notre député spécial auprès de cette souveraine Dame et Maîtresse, M. Pie, avec le titre de chanoine honoraire ¹. Ce monsieur a bien voulu se charger de prier tous les jours pour le diocèse de Montréal. Ce sera surtout le douze juin, chaque année, qu'il s'acquittera de ce devoir de charité ². Vous ne manquerez pas de joindre vos vœux aux siens. Nous demandâmes une copie des pièces vénérables qui attestent la piété et la confiance des habitants de nos anciennes forêts pour l'auguste Mère de Dieu. Nous vous les adressons afin de vous donner l'occasion de vous édifier par le récit si simple et si touchant de ce que firent ces fervents néophytes pour honorer la très sainte Vierge. Vous y verrez que les chanoines de Chartres envoyèrent à ces nouveaux serviteurs de Marie une relique bien précieuse,

¹ Il s'agit ici de Mgr Pie, le futur cardinal et évêque de Poitiers.

² Depuis, il y a toujours eu, à Chartres, un chanoine honoraire de Montréal et, à Montréal, un chanoine honoraire de Chartres. Le traité d'alliance entre les deux chapitres est appendu au mur de la salle de récréation, au palais archiépiscopal de Montréal.

savoir : une parcelle de ce voile sacré qui couvrait le corps de leur souveraine Dame et Maîtresse.

Vous y verrez aussi que les Dames Ursulines et Hospitalières de Québec demandaient comme une faveur de pouvoir posséder pendant un jour entier ce trésor, afin de rendre leurs respectueux hommages à la bienheureuse Vierge, en chantant un salut devant ce reliquaire sacré.

En signe de l'alliance que nous avons renouvelée avec cette antique église, nous avons eu le bonheur d'obtenir une semblable relique, dont nous allons enrichir notre cathédrale, et que nous avons l'intention de déposer à l'autel du très saint et immaculé Cœur de Marie.

Mais auparavant, nous voulons que vous participiez au bonheur de ces ferventes religieuses de Québec; et que, comme elles, vous ayez en votre possession pendant toute une journée ce précieux reliquaire, qui contient un petit morceau de la sainte tunique de la glorieuse Vierge dont la puissance détruit les erreurs qui règnent dans le monde; une parcelle du chef de sainte Anne, mère de cette incomparable Vierge; et les reliques de deux saints honorés à Chartres, savoir : une particule des ossements de saint Cheron et une parcelle des vêtements de saint Pion.

Nous permettons que ce reliquaire soit ex-

posé toute une journée à l'un des autels de votre église, ou dans un des oratoires de votre communauté, et que le soir on chante un salut en l'honneur des saintes reliques de la bienheureuse Vierge, afin d'imiter, autant que possible, tout ce que l'on fit à Québec en pareille circonstance. On ne manquera pas de chanter entre autres hymnes, à ce salut, l'*Ave Maris Stella* et l'*Inviolata*. Nous accordons 300 jours d'indulgence aux novices qui assisteront à ce salut et 100 jours pour chaque visite qu'elles feront pendant la journée, à cette sainte relique.

Telle est, nos très chères filles, la faveur que nous nous faisons un devoir de vous accorder. Elle sera bien sentie, nous n'en doutons pas, par des cœurs aussi religieux que les vôtres. Vous profiterez sans doute de cette circonstance pour consacrer de nouveau à votre aimable reine votre communauté avec tout ce qui lui appartient. Vous lui demanderez, avec une foi vive, la grâce d'être fidèles à votre sainte vocation. Vous prierez pour l'évêque et le chapitre de Chartres, qui nous ont accordé la faveur de nous admettre dans leur sainte et honorable société et union de prières. Vous ne manquerez pas de prier pour le nouveau diocèse de Montréal, que vous mettrez dans le cœur de cette puissante protectrice qui, ayant déjà engendré à Jésus-Christ tant de nations infidèles, voudra bien

ouvrir les yeux de sa miséricorde sur les hérétiques et les infidèles qui habitent parmi nous. Vous prierez pour nous, qui comptons sur vos bonnes œuvres et vos ferventes prières pour obtenir du Père des lumières la grâce de pouvoir, en nous sanctifiant, sauver le nombreux troupeau confié à nos soins.

Enfin nous vous donnons à toutes notre bénédiction, conjurant le Seigneur de vouloir bien vous combler de toutes les richesses de sa grâce et de son amour.

Nous signons et expédions la présente le 6 mai 1843, parce que en ce jour l'Église honore saint Jean l'Évangéliste, qui ayant été le premier enfant que la sainte Vierge a adopté à la place de Jésus mourant sur la croix, voudra bien vous aider à honorer cette Mère commune de toute l'Église, cette Reine de toutes les vierges.

† Ig. évêque de Montréal.

Cette lettre, dictée par la sainte et paternelle sollicitude du vénérable fondateur, venait à propos fortifier les sœurs encore peu habituées aux épreuves du noviciat. D'ailleurs chaque parole de Mgr Bourget était un encouragement pour les pieuses novices, qui les gravaient dans leur esprit et dans leur cœur. Les lettres du zélé prélat

étaient lues, relues, méditées et conservées comme des trésors de famille destinés à grossir l'héritage de leurs remplaçantes dans l'accomplissement des œuvres propres au nouvel Institut.

CHAPITRE XXXI

1843. UN BAZAR EN MINIATURE. — LETTRE DE LA SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DES FILLES DE LA CHARITÉ, À PARIS. INQUIÉTUDE DISSIPÉE.

L'empressement des Dames de Montréal à seconder le zèle de Mme Gamelin dans le service des pauvres ne produisait pas seulement des fruits d'édification, il faisait des émules. Les enfants eux-mêmes étaient gagnés par cette ardeur de zèle. On se plaît à rappeler le fait d'un futur archevêque de Montréal, le jeune Edouard-Charles Fabre, alors âgé de douze ans. Sa mère déployait beaucoup d'activité pour les bazars de l'Asile, et l'enfant lui apportait avec empressement les services et le dévouement de son âge.

Nous ne savons rien de plus délicieux que le trait suivant, rapporté dans nos chroniques et dans les *Mélanges Religieux* :

Quatre fillettes, Ada Bourret, 9 ans ; Eléonore Simpson, 7 ans ; Mathilde-Virginie Roy, 9 ans ; et Marie-Louise Leprohon, 8 ans, forcées d'interrompre leur classe par la maladie de leur maîtresse, s'entendirent ensemble pour utiliser ce congé en faveur des pauvres. Sous l'impulsion de l'exemple donné par leurs parents, elles avaient cru « devoir venir en aide à Monseigneur » pour son asile de la Providence. Avec la permission et l'assistance de leurs mamans, elles travaillèrent pendant

trois semaines à l'organisation d'un bazar en miniature. Il fallait les voir à la besogne, s'encourageant, se pressant mutuellement, se donnant des avis en parlant de leur expérience, tout comme sans doute faisaient leurs mamans quand elles se réunissaient afin de travailler pour les pauvres. Il ne fallait pas perdre de temps, « car », disaient-elles, « nous n'avons que trois semaines, et nos pauvres attendent ».

Enfin, les quatre fillettes allèrent, en grande cérémonie, solliciter le patronage de la mairesse, Mme Joseph Bourret. Celle-ci acquiesça avec plaisir à si gentille demande, et il fut résolu à l'unanimité que le bazar se tiendrait dans les salons de Mme veuve Alexis Bourret, mère de la petite Ada. Il fut fixé au jeudi après-midi, le 11 mai. Les apprêts furent magnifiques et le décor, qui s'harmonisait avec les grâces des jeunes organisatrices, était attrayant. On avait donné à l'une des fillettes des fleurs pour sa parure personnelle. — « Pourquoi cette vanité ? » dit-elle avec un air de grande personne, « il vaut bien mieux vendre ces fleurs pour les pauvres !... » Et les fleurs allèrent sans retard s'ajouter aux lots en vente. L'enthousiasme des enfants était tel que les mamans se donnèrent bien du mal pour les empêcher de faire main basse sur tous les petits objets de luxe et de toilette faciles à enlever des salons ou des chambres. C'était un spectacle aussi touchant que gracieux de voir ces mignonnes Dames de la Charité se tenir gravement à une table où s'étaient étalées robes, tabliers, chapeaux, bonnets, enfin trousseaux complets... de poupées et quantité de bibelots. Il y avait en outre une table de rafraîchissements. Le contenu de cette table

dut être renouvelé au milieu de la séance ; il le fut naturellement à même la cave et le buffet maternels.

Monsieur Michel Bourret, âgé de 13 ans, fils de Mme Alexis Bourret, chez qui se tenait cette vente, remplissait l'office de portier et de procureur. Très conscient de sa dignité, il crut devoir néanmoins, dans l'intérêt financier des pauvres, se soustraire quelque peu aux lois de l'étiquette. Les acheteurs — tout petits et toutes petites — n'étaient introduits dans la salle du bazar qu'après avoir déposé une aumône de cinq sous dans les mains de l'habile trésorier.

Les choses marchèrent merveilleusement. Le bazar fut épuisé en quelques heures. Les mamans jubilaient, et les petites organisatrices se retirèrent couvertes de louanges et d'applaudissements.

Le lendemain, 12 mai, les quatre fillettes vinrent, avec Mme veuve Bourret, chez Mme Gamelin, et la prièrent de les présenter à Mgr Bourget. Sa Grandeur les reçut avec bonté et fut charmée d'entendre la plus grande de ces « petites Dames » lui dire avec une gravité naïve : « Monseigneur, nous avons fait un bazar et nous vous en apportons le produit pour l'Asile de la Providence ». Et elle remit au prélat la somme de \$41. Emu et ravi, Monseigneur les remercia avec effusion, les encouragea à se montrer toujours charitables et les bénit avec tendresse.

* * *

Vers cette époque, Mgr Bourget dut renoncer à l'espoir qu'il conservait encore d'obtenir des Sœurs françaises pour son asile. Déjà, au cours

de l'hiver, on l'avait informé de l'impossibilité où l'on se trouvait, à Paris, d'envoyer au Canada des filles de saint Vincent de Paul. Cette nouvelle lui fut confirmée par une lettre dont voici le texte :

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont Votre Grandeur m'a honorée en date du 1^{er} février dernier ; elle s'est croisée avec la réponse verbale qu'ont dû vous faire, de la part de notre conseil, les deux respectables Ecclésiastiques chargés de plaider la cause de votre établissement. Déjà, Monseigneur, ils ont dû porter à votre connaissance l'affligeante nouvelle de la déception de vos espérances... Il est vrai que Mr Etienne crut pouvoir vous donner la promesse que, secondant vos charitables intentions, nous enverrions nos sœurs à Montréal, mais nous ne prévoyions pas alors que la Providence nous délierait de cet engagement en nous en suscitant d'autres que nous avons été forcées de contracter pour l'Algérie. Ici, Monseigneur, je dois vous avouer que malgré les regrets cuisans que j'éprouve de ne pouvoir satisfaire le grand objet de votre sollicitude pastorale, je dois cependant vous faire observer qu'en acceptant des établissemens dans l'étranger, nous avons dû choisir les points les plus abandonnés, les plus dépourvus de secours et d'exemples religieux, pour y faire connaître, aimer et respecter notre sainte religion. Ne pouvant embrasser toutes les parties du Globe, il est avantageux pour nous de centraliser autant que possible nos établissemens dans ces pays lointains afin de les mettre à même de se soutenir. Or, nous savons à n'en pas douter que l'Amérique, pays où brille le catholicisme, que la

ville de Montréal, dotée d'un grand nombre d'établissements religieux et charitables, ne sauraient souffrir de la préférence donnée à des contrées entièrement dépourvues de ces avantages.

Vous me permettrez aussi de vous faire observer, Monseigneur, qu'ayant déjà des hospitalières dans votre ville épiscopale, il vous est facile et même avantageux de confier à la même corporation l'hospice que vous destinez aux Filles de la Charité.

Tels sont les motifs que je vous supplie de peser dans votre sagesse et vous nous excuserez, j'en suis sûre, de n'avoir pas correspondu à vos vues, malgré les instances si vives que nous ont faites les deux dignes ecclésiastiques délégués de votre part. Vous ne pouviez remettre votre cause en meilleures mains et ils sont revenus à la charge avec une persévérance qui nous a touchées sans pouvoir toutefois nous faire changer une détermination prise devant Dieu et pour le plus grand bien.

Veuillez croire, Monseigneur, que la tâche que je remplis auprès de vous m'est d'autant plus pénible que je suis plus touchée des regrets qu'elle va vous occasionner, et plus sensible à la confiance que vous aviez placée dans notre communauté. Mais, interprète de la décision irrévocable de notre conseil, il est de mon devoir de vous la transmettre, quoi qu'il puisse m'en coûter . . .

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur . . .

Sœur Carrère, Supr^e Gle des
Filles de la Charité de St Vincent de Paul.

Paris, le 29 avril 1843.

P. S. — Je ne puis omettre de vous dire, Monseigneur, que les honorables personnes chargées de me remettre votre bienveillante lettre et de vous transmettre ma réponse, n'ont pas manqué de livrer un nouvel assaut à notre sensibilité en joignant leurs sollicitations, leurs instances les plus vives à celles qui nous ont déjà été faites pour l'acceptation de l'établissement de Montréal. Elles auraient voulu, dans l'élan de leur zèle, en fidèles émissaires des désirs de Votre Grandeur, emporter la cause d'emblée. Qu'il est pénible de lutter ainsi contre le bien quand on ne désire que le bien même et qu'on voudrait pouvoir l'embrasser partout où il se présente !

* * *

Si le refus définitif des Filles de la Charité désappointa Mgr Bourget, il eut au moins le bon effet de dissiper l'inquiétude des novices. « Au cours du printemps, » nous racontait mère Marie-des-Sept-Douleurs (sœur Michon), « nous avions vu des malles devant l'évêché. Croyant que c'était le bagage des religieuses françaises, nous nous étions mises à pleurer. Il nous semblait tellement que les saintes Filles de la Charité ne pourraient, à cause de notre indignité, nous affilier à leur ordre, que nous ne pouvions songer à leur arrivée sans un serrement de cœur. »

CHAPITRE XXXII

1843. — INSTALLATION DANS LE NOUVEL ASILE. — ÉRECTION DU CHEMIN DE LA CROIX. — CLÔTURE DU MOIS DE MARIE. — PRÊTRES QUI CÉLÉBRÈRENT LA SAINTE MESSE À L'ASILE DURANT LE MOIS DE MAI.

Le 18 mai, deux cent unième anniversaire de la fondation de Montréal, le R. P. Félix Martin, jésuite, vient à l'Asile officier aux exercices du mois de Marie. Au cours de son allocution, il parle de la première messe célébrée à Montréal. « Ce fut un grand jour, dit-il, celui où le précieux Sang de Jésus-Christ coula pour la première fois sur le sol de notre ville. » L'annaliste s'arrête là ; mais, la circonstance prêtant au parallèle, il nous semble entendre le prédicateur rappeler les paroles prononcées par le R. P. Vimont après avoir célébré la première messe à Montréal : « Ce que vous voyez ici n'est qu'un grain de sénévé ;... mais je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre... et ne s'étende de toutes parts. »

Ce même jour, les vieilles de la *Maison jaune* furent transférées au nouvel hospice. Mgr Bourget vint bénir leur salle. Il adressa quelques mots d'exhortation aux novices et aux infirmes. Les membres du clergé entonnèrent ensuite le chant du psaume *Nisi Dominus*, que suivirent les prières du rituel.

Le lendemain, M. le chanoine Prince était délégué par son évêque pour ériger le Chemin de la Croix dans cette même salle, comme le constate l'acte suivant :

Ignace Bourget, Évêque de Montréal, etc.

Vu la demande qui nous a été faite le dix huit mai de la présente année, par Dme Vve Jean-Bte Gamelin, les Sœurs novices de charité et les pauvres âgées et infirmes de l'Asile de la Providence, nous avons érigé, en vertu d'un indult du Saint-Siège en date du trente et un mai mil huit cent quarante, et érigeons à perpétuité, par le présent diplôme, à moins qu'il ne fût révoqué par nous ou nos successeurs évêques, dans la salle de l'Asyle de la Providence occupée par les dites femmes âgées et infirmes, la dévotion de la *Voie de la Croix*, avec tous les privilèges et indulgences y attachés, après que M. Prince, chanoine titulaire de l'évêché de Montréal, aura approuvé et béni les croix et images de stations qui seront placées à cet effet dans la susdite salle de l'Asyle de la Providence.

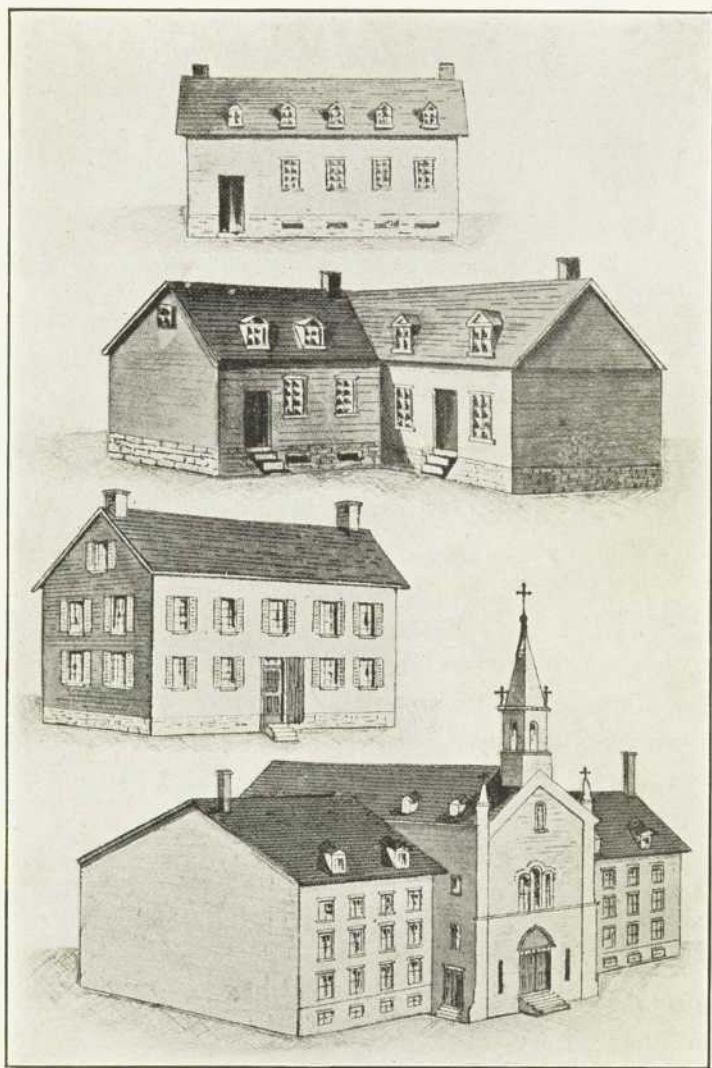
Sera le présent diplôme publié immédiatement avant la cérémonie de la bénédiction des dites croix et images, et ensuite conservé dans les archives du susdit Asyle de la Providence.

Donné à Montréal, le dix neuf mai mil huit cent quarante trois, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre secrétaire.

Ign. évêque de Montréal.

Par Monseigneur,

A.-F. Truteau, Chan. Secrétaire



En descendant:—Refuge rue Saint-Laurent, — Refuge rue Saint-Philippe, — Maison jaune, — Asile de la Providence.



* * *

Le 24 mai, fête de Notre-Dame-de-Bonsecours, Mme Gamelin et ses novices quittèrent définitivement la *Maison jaune*. L'on dit adieu, non sans tristesse, à cet humble berceau de notre Institut, refuge béni où maintes fois l'on avait offert l'holocauste du *moi* sur l'autel du sacrifice, mais où l'on avait aussi goûté les douceurs spirituelles qui naissent de l'immolation.

L'Asile se composait alors de l'église et de deux ailes. Les pièces affectées au noviciat furent pourvues du matériel strictement nécessaire, et l'on y commença une vie plus conforme au règlement de la petite communauté. Mgr Bourget et M. le chanoine Prince s'attachèrent à consolider la vocation des novices par des instructions journalières sur la vie religieuse, sur les méthodes d'oraison et d'examen, et particulièrement par des épreuves propres à faire mourir la vieille nature.

L'installation de Mme Gamelin, des novices et des pauvres à la Providence, leur attira de nombreux visiteurs et leur suscita de nouveaux amis. L'église se remplissait aux heures des offices, à l'édification du personnel et au bénéfice de l'établissement. Les prêtres de l'évêché favorisaient ce zèle en donnant aux fêtes religieuses le plus de solennité possible.

Le 28 mai, eut lieu, dans la chapelle de l'Asile, l'exposition d'un fragment du voile de la sainte Vierge, don de l'Église de Chartres à l'évêque de Montréal (v. p. 325). Mgr Bourget célébra la sainte messe et, dans l'après-midi, M. le chanoine Hudon, vicaire général, donna le salut solennel du saint Sacrement. Le soir, à huit heures, M. Prince fit vénérer la relique.

* * *

La clôture du mois de Marie se fit au milieu d'un concours extraordinaire. On lit à ce sujet dans les *Mélanges Religieux* : « ... Les pieux exercices se sont terminés, le matin, à la cathédrale et à la Providence et le soir à l'église paroissiale. Rien n'était plus touchant que de voir chaque jour cette foule d'hommes, ouvriers pour la plupart, arriver vers les cinq heures du matin à la cathédrale pour assister à la messe et à la méditation, se déroband une partie de leur repos pour venir consacrer à Marie chacune de leurs journées et la prier de bénir leur rude labeur. A huit heures, les exercices de la Providence attiraient une autre foule, que l'enceinte de la chapelle ne pouvait pas toujours contenir. On y remarquait les Dames de la Charité à côté de leurs protégées, les pauvres femmes âgées et infirmes, qui devaient bénir Dieu de tout leur cœur, en se voyant transportées dans

cet asile... Là, M. le directeur de l'établissement faisait chaque jour la méditation. Il y avait ensuite une instruction, puis la sainte messe. On eut l'occasion d'y entendre plusieurs fois des prédicateurs étrangers... Les œuvres de miséricorde ont marché de compagnie avec la tendre piété envers notre bonne Mère. Aux exercices de la Providence, il se faisait une quête, et la générosité des fidèles ne se ralentit pas. Un curé (l'abbé A. Brais), qui vint dire la messe dans l'église du nouvel asile, y laissa une offrande de trois cents francs; d'autres personnes firent des dons considérables en meubles et en argent... »

La chronique a conservé les noms des prêtres qui célébrèrent le saint Sacrifice à l'Asile durant le mois de mai. La liste en est intéressante, nous la citons en entier :

1. — Mgr Ignace Bourget.
2. — M. le chanoine J.-C. Prince, directeur et chapelain.
3. — M. le chanoine H. Hudon, vicaire général.
4. — L'abbé Pascal Brunet, curé de Sainte-Rose, Isle Jésus.
5. — L'abbé F. Morrisson, missionnaire.
6. — M. le chanoine A.-F. Truteau.

7. - L'abbé Jos.-L. de G. Barrette, missionnaire.
8. - L'abbé J.-B.-N. Olscamp, curé de Carleton, baie des Chaleurs.
9. - L'abbé H. Moreau, missionnaire.
10. - L'abbé F. Porlier, curé de Terrebonne.
Cette date rappelait un événement mémorable. Après la messe, M. le chanoine Prince dit à l'assistance : « L'an dernier, à pareil jour, trois pontifes vinrent bénir cet endroit d'où les bénédictions continuent de jaillir abondamment. Le devoir de la reconnaissance envers Dieu s'impose aux pasteurs et aux fidèles, aux riches et aux pauvres, aux protecteurs et aux protégés... »
11. - M. le chanoine J.-O. Paré.
- 12 & 13. - M. le chanoine Prince.
14. - Le R.P. du Ranquet, jésuite, missionnaire.
15. - M. le chanoine Prince.
16. - L'abbé A. Brais, curé de Sainte-Anne-du-bout-de-l'île. Il laissa à l'Asile une généreuse aumône.
17. - L'abbé C.-J. Ducharme, curé de Sainte-

Thérèse. Il fit une touchante allocution sur l'humilité.

18. — Le R. P. F. Martin, jésuite (v. p. 335).
19. — L'abbé Chs Larocque, curé.
20. — Les exercices de ce jour eurent lieu à la cathédrale à l'occasion de la consécration des jeunes filles au Cœur immaculé de Marie.¹
21. — L'abbé Magloire Blanchet, procureur de l'évêché.
22. — Grand'messe et procession des Rogations. Officiant : M. le chanoine Prince.
- 23 & 24. — M. le chanoine Prince.
25. — L'abbé J.-A. Ginguet, de l'évêché.
- 26 & 27. — M. le chanoine Prince.
28. — Mgr Bourget.
29. — M. le chanoine Prince.
30. — L'abbé Godefroy Marchesseault, curé de Sainte-Rosalie.
31. — L'abbé J.-B.-E. Lamothe, vicaire à Saint-Hyacinthe (neveu de M. Prince).

¹ Ce fut une imposante cérémonie.

* * *

A certains jours, durant ce mois, une deuxième messe fut célébrée par l'abbé J.-B.-Janvier Leclerc, prêtre malade, sous les soins des Sœurs depuis le 1er mai. La maison occupée par ce Monsieur était située sur le terrain de l'établissement. Elle faisait partie de l'immeuble lorsqu'on en fit l'acquisition pour y construire l'Asile de la Providence.

CHAPITRE XXXIII

1843. MESSE D'ACTIONS DE GRACES. — REPOSOIR. — BAZAR. — DÉPART D'UNE NOVICE. — MME GAMELIN SOLLICITE SON ADMISSION AU NOVICIAT. — CHAPELETS DE NOTRE-DAME DES SEPT-DOULEURS. — ADOPTION D'UNE PETITE ORPHELINE. — COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Mlle QUEVILLON.

Le 1^{er} juin, à la demande des Sœurs et des Dames de la Charité, une messe solennelle fut célébrée, en actions de grâces pour toutes les faveurs spirituelles et temporelles obtenues au cours du mois de Marie.

Le 18, jour de la procession du très saint Sacrement à l'église cathédrale, le nouvel Asile fut honoré d'un privilège que la chronique a fidèlement noté. On l'avait désigné comme le lieu du reposoir sur le parcours de la procession. Cette halte de Jésus-Hostie à la Providence fut à ses habitants ce que durent être autrefois les repos de Jésus à Béthanie. Tous les cœurs sentaient une joie immense et une égale gratitude pour cette *meilleure part* faite par le bon Maître à ses amis de choix, les pauvres.

* * *

Les Dames sociétaires ne cessaient de se dévouer pour l'Asile. Le 20 juin, elles ouvraient

un bazar à son bénéfice dans les salons de M. E. David, rue Saint-Jacques. Les gens s'y portèrent en foule et les objets disparurent comme par enchantement. La recette s'élevait déjà à 200 louis lorsque, le 21, le feu ravagea une partie du village de Boucherville. A la nouvelle de ce désastre, les Dames cessèrent leurs ventes. Le soir même, elles remplaçaient le bazar par une *soirée de promenade* et un débit de rafraîchissements au profit des incendiés. Le lendemain, les *Mélanges Religieux* publiaient ces lignes : « Les Dames de la Charité méritent de grands éloges. Le public a su apprécier leur travail ; il l'a prouvé en visitant le bazar et en s'y pourvoyant abondamment d'articles de toutes sortes. Mais la consolation d'avoir fait une œuvre saintement méritoire est bien au-dessus de l'encouragement et des louanges des hommes. Dieu voit tout et ne laisse sans récompense aucun acte accompli pour sa gloire... »

* * *

Tant et d'aussi sympathiques manifestations donnaient un étonnant prestige au nouvel Asile. Sa réputation s'étendait par tout le diocèse et même au-delà. Les pauvres affluaient de tous côtés, sûrs d'être aussitôt accueillis. Affligée de ne pouvoir se rendre à de si nombreuses sollicitations, Mme Gamelin consulta M. le chanoine

Prince à ce sujet. Le 13 juin, on lisait dans les *Mélanges*: « Depuis quelque temps, une foule de demandes sont faites à l'Asile de la Providence, pour l'admission de pauvres infirmes ou de pauvres femmes âgées, de toutes les parties du diocèse. Plusieurs de ces infortunées sont venues de très loin, avec beaucoup de peines et de fatigues, demander une place dans cette maison, envoyées, disaient-elles, avec l'assurance qu'on leur donnerait un refuge. Nous croyons donc urgent d'annoncer que cet asile, déjà rempli, ne pourra, d'ici à quelques mois, augmenter le nombre de ses infirmes. Il est aisé de comprendre qu'un établissement à son début ne peut suffire à tous les besoins. Nous serions même étonnés que les personnes déjà reçues puissent être soutenues, si nous ne connaissions le miracle perpétuel opéré par la charité en faveur de cette maison. Ainsi, nous nous permettrons de prier MM. les curés d'épargner aux pauvres de leurs paroisses des démarches et un voyage malheureusement inutiles, dans le cas où ils se disposeraient à s'adresser de nouveau à l'Asile de la Providence.»

* * *

Depuis près de quatre mois, M. le chanoine Prince dirigeait les novices de Mme Gamelin, étudiant l'attrait et les aptitudes de chacune. Il

s'agissait à ce moment de décider si toutes continueraient leur temps de probation et si l'on devait admettre de nouveaux sujets. M. Prince prescrivit à cette fin des prières spéciales qui durèrent trois jours. Le 8 juillet, il réunit les sœurs et leur dit : « La volonté de Dieu s'est manifestée. L'une de vous n'est pas appelée à la vie religieuse et devra quitter le noviciat ; l'on verra du reste à lui procurer une bonne place pour gagner sa vie dans le monde. » Puis, s'adressant à sœur Delphine Payment : « C'est vous, chère sœur Payment, » dit-il. Celle-ci, dans sa surprise et son émotion, tomba à genoux et essaya de balbutier quelques mots. M. Prince la fit asseoir et lui parla avec bonté. Toutes fondirent en larmes et M. le directeur parut lui-même attendri. Ce jour même, Mlle Payment quittait la Providence ¹. M. Prince adressa des paroles de consolation aux novices, désolées du départ de leur compagne ².

Cet incident renouvela chez Mme Gamelin les impressions qu'elle avait éprouvées le jour de la prise d'habit ; de nouveau, elle se sentit attirée à la vie religieuse, se croyant appelée à remplir

¹ Mlle Payment était une personne tout à fait recommandable. Elle fut remerciée pour cause de santé et faute d'attrait pour certaines œuvres de l'Institut.

² Archives.

le vide causé par la sortie de la septième novice. Sous l'impulsion de cette pensée, l'héroïque aspirante alla se jeter aux pieds de M. Prince et le pria avec larmes de l'admettre au noviciat. Celui-ci l'accueillit froidement. « Je ne crois pas encore, » lui dit-il, « que telle soit la volonté de Dieu. » Mme Gamelin se soumit humblement, comme toujours; mais, en même temps, elle sentit croître et se fortifier en elle l'attrait et le désir de se consacrer irrévocablement au Seigneur.

Vers cette date, Mgr Bourget remit à Mme Gamelin sept couronnes de Notre-Dame des Sept-Douleurs, pour elle-même et pour les novices. Ces chapelets (de poche) ont une histoire. Le pieux évêque les avait reçus en Europe, en 1841. Il était en prière dans une église lorsqu'une femme âgée s'approcha et lui offrit les chapelets en question. Quand le vénérable fondateur retrouva ces objets, enfouis depuis deux ans parmi beaucoup d'autres, il fut heureux d'en remettre un à chaque membre de la nouvelle communauté, vouée dès son début aux douleurs de la très sainte Vierge.

Le 9 juillet, l'on commence une neuvaine en l'honneur de saint Vincent de Paul, patron donné par Mgr Bourget à la communauté naissante. On sollicite tout particulièrement l'esprit de charité pour les membres présents et à venir de l'Institut. Les prières récitées à cette intention sont les lita-

nies de saint Vincent, une autre prière et une invocation au même saint, avec cette oraison jaculatoire : *O Jésus, père des pauvres, ayez pitié de nous* (pratique favorite de saint Vincent).

Le 19, la fête de ce glorieux patron est chômée avec toute la solennité possible. Plusieurs ecclésiastiques visitent les pauvres et assistent au salut du saint Sacrement. Ce même jour, on reçoit à la Providence une orpheline de vingt deux mois. Elle est regardée comme un présent de saint Vincent de Paul et le gage de sa protection sur l'établissement.

Quelque temps après, Mme George Fullum, dame riche et charitable, voulant adopter une orpheline pour en faire sa fille, vint demander l'enfant recueillie à l'Asile. Mme Gamelin ne pouvait assurer un meilleur sort à la petite. Elle fut heureuse de la confier à Mme Fullum.

Le 24 juillet au soir, le personnel de l'Asile fut mis en émoi par un commencement d'incendie allumé, l'on ne sait comment, dans une pièce où se trouvait l'établi du menuisier. La flamme perçait déjà le plafond quand on s'en aperçut, et l'on eut beaucoup de peine à la maîtriser. Tous s'accordèrent à reconnaître la protection du ciel en cette circonstance. Par ordre de M. le chanoine Prince, la communauté inaugura ce même jour

la coutume d'invoquer saint Amable pour être préservée du feu.

* * *

Les travaux de l'Asile se poursuivaient avec lenteur, faute de ressources suffisantes. L'on avisait aux mesures à prendre, quand une aide inespérée vint à propos modifier la situation. Mlle Josephite Quevillon, résidant à Saint-Vincent-de-Paul (Ile-Jésus), offrit à la Corporation de l'Asile la somme de 8000 francs, moyennant la remise d'une rente annuelle viagère au taux de dix pour cent. Les Dames administratrices, convoquées en assemblée, acceptèrent sans délai cette offre, remerciant la Providence qui venait si opportunément à leur secours. Voici l'acte dressé à cette occasion :

L'an mil huit cent quarante trois, le vingt juillet, après-midi, après convocation faite par Madame la Directrice, les Dames membres de la Corporation de l'Asyle des femmes âgées et infirmes se réunirent en assemblée générale, en présence de Messire H. Hudon, vicaire général et chanoine de la Cathédrale ;

lesquelles, après mûre délibération, décidèrent unanimement :

1. — Qu'il était avantageux d'accepter une somme de huit mille francs qu'une personne charitable offrait à la Maison de la Providence à raison d'une rente viagère au taux de dix pour cent ; laquelle rente de-

vant s'éteindre à la mort de la venderesse et le capital demeurer au profit de l'Asile ;

2. — Que Messire J.-C. Prince, chanoine et chapelain de l'établissement, est par les présentes établi procureur à cette fin et autorisé à recevoir la dite somme ou plus, et à donner, au nom de la dite corporation, toutes les garanties, hypothéquant, pour l'acquit de cette rente viagère, les propriétés de cette corporation, notamment le terrain et les bâties actuellement occupés par l'œuvre de la Providence, comme aussi un certain terrain donné par M. Ol. Berthelet, à M. J.-B. Bréguier-Saint-Pierre, en date du 2 septembre 1836.

Ensuite, il fut résolu que les ouvrages à l'intérieur de la chapelle, ainsi que les salles du second étage de la maison, seraient achevés dans le cours du mois d'août.

(Suivent les signatures).

* * *

Le 5 août, le R. P. Félix Martin, jésuite, commençait les exercices d'une neuvaine, à l'Asile de la Providence. Ces prières étaient adressées à la très sainte Vierge pour honorer sa glorieuse Assomption et afin de connaître la volonté de Dieu dans le choix des jeunes filles qui sollicitaient leur admission au noviciat.

CHAPITRE XXXIV

1843. RELIQUES DES SAINTS CYRIAQUE ET AMARIN. — GÉNÉROSITÉ DES CITOYENS. — BÉNÉDICTION DE LA CHAPELLE. — PERMISSION DE CONSERVER LE SAINT SACREMENT. — NOUVELLES POSTULANTES. — MGR BOURGET ET MME GAMELIN IMPILORENT CONJOINTEMENT LES LUMIÈRES DU CIEL.

Le nouvel Asile de la Providence était habité depuis trois mois. Mgr Bourget avait béni les salles de l'établissement, réservant la bénédiction solennelle de la chapelle pour le jour où Sa Grandeur consacrerait un autel à cette fin. Cet événement préoccupait le personnel de l'Hospice. Nul d'ailleurs ne s'en désintéressait; car la maison des pauvres de Mme Gamelin était un peu l'affaire de tout le monde. La population montréalaise, docile aux appels de l'évêque, avait fait bien des sacrifices pour aider à l'édification de cet asile de la charité. La gratitude, il faut en convenir, avait aussi largement contribué au succès de l'entreprise. La Maison de la Providence, au dire des *Mélanges Religieux*, fut en partie l'œuvre des citoyens que Mme Gamelin avait visités et consolés au fond de leurs cachots durant les jours sombres de 1837 à 1839 ¹.

¹ *M. R.* 28 oct. 1851.

Le même journal, annonçant la bénédiction de la chapelle, s'exprimait en ces termes : « Les fondations de l'Asile ont été creusées il y a quinze mois à peine, et déjà les pauvres y abritent leur misère et leur vieillesse. Il reste à dédier au Dieu de toute charité le temple où ces pauvres et leurs bienfaiteurs viennent chaque jour prier. Un évêque récemment consacré, Mgr M. Power, de Toronto, bénit la première pierre de l'Asile de la Providence (en 1842). Un nouveau prélat, Mgr Phelan, sera le consécrateur de l'église. Ces prémices de son ministère et de ses prérogatives épiscopales ne sont-elles pas déjà un présage des bénédictions célestes et de la prospérité de l'œuvre?... »

La chapelle, déjà propre à l'exercice du culte, mais inachevée, était dépourvue d'accessoires liturgiques. Des citoyens généreux fournirent les objets absolument requis pour le saint sacrifice de la messe, d'autres aidèrent à la décoration de l'autel. Personne ne songeait alors à enregistrer ces dons ; mais, grâce à MMmes R. Fabre et Frs Tavernier, la note suivante se trouve annexée à nos archives : « Lorsque la chapelle de l'Asile fut sur le point d'être bénite, M. Edouard Leclerc présenta la table de l'autel ; c'était une pierre mesurant plus de cinq pieds sur trois. Mme J.-B. de Lorimier donna deux vases d'argent ; Mme C. Simon-Delorme, des burettes en porcelaine ; Mme J. Gauvin, une aube ; Mme J. Ostell, une lampe ;

Mme L.-H. Lafontaine, trois pots à fleurs en porcelaine; Mme C.-S. Cherrier, un tableau de l'Immaculée-Conception. Mme Louis de La Grave se chargea de faire importer une cloche pour le nouvel asile, le printemps suivant.

Le 20, dans la soirée, l'on installa, à la Providence, des reliques des saints Cyriaque et Amarin, destinées à la pierre de l'autel. Elles furent exposées de sept heures du soir jusqu'au lendemain matin. Deux évêques et plusieurs prêtres se joignirent aux novices et aux pauvres pour la prière du soir dans la chapelle. Toute la nuit l'on entretint un luminaire devant les reliques. Mme Gamelin, les novices et les infirmes se succédèrent pour faire une heure de garde.

La cérémonie de bénédiction (le 21 août) fut des plus imposantes. Mgr Phelan officiait, entouré de NN. SS. Bourget, Signay, Gaulin et Power. On remarquait parmi les nombreux membres du clergé plusieurs prêtres du diocèse de Québec. Les Sœurs Grises y avaient une délégation. Les Dames de la Corporation occupaient des places spéciales. Un chœur de jeunes filles, sous la direction de M. le chanoine Paré, s'était chargé de la partie musicale. Dans un magnifique sermon, M. le grand vicaire Hudon développa ces deux pensées : « L'aumône est, pour le riche, 1. un devoir; 2. un moyen de salut. »

Malgré la pluie et les mauvais chemins, la chapelle pouvait à peine contenir la foule désireuse d'assister à cette cérémonie. L'honorable L.-H. Lafontaine et le lieutenant-colonel C.-S. Rodier firent la quête durant la sainte messe ; ils recueillirent la jolie somme de 35 louis.

Le lendemain, 22 août, Mgr Gaulin célébra la messe de communauté et voulut bien favoriser d'une visite intime la petite famille de la Providence.

Dans la soirée, s'ouvrit, dans l'une des salles de l'Asile, une grande vente de charité organisée par les Dames de l'Association.

A cette occasion le journal de l'évêché avait fait une pressante réclame :

Mardi prochain s'ouvrira, dans une des salles de l'Asile de la Providence un nouveau bazar au profit de cet établissement... Il n'y aura pas de prix d'entrée, afin de réserver à tous la satisfaction de remporter quelque chose en échange de la moindre aumône... A la consolation de faire une bonne œuvre viendra s'ajouter cette fois le plaisir d'admirer cet asile magnifique, où tant de pauvres offriront au ciel, pour nous, des prières toujours efficaces ; car le pauvre c'est l'ange de l'aumône : il porte avec ses prières nos offrandes au trône de Dieu. Donnez pour vous enrichir même ici-bas ; donnez pour être béni de Dieu et des hommes ; donnez pour vivre heureux et content, car, pouvez-vous jouir en paix de votre abondance quand le pauvre souffre

de la misère et de la faim ? Donnez pour que Dieu vous pardonne de n'avoir pas donné ou d'avoir trop peu donné ; donnez pour jouir de la consolation d'avoir enlevé des victimes à la misère et au désespoir ; donnez pour avoir une mort sainte et tranquille. C'est la promesse de l'apôtre moderne de la charité, de saint Vincent de Paul, l'homme béni, l'homme compatissant par excellence. Oh ! que de richesses perdues !... Ne nous plaignons pas toutefois ; la voix de la charité a toujours été entendue parmi nous. Nos indigents auraient même raison de bénir la Providence pour les avoir faits pauvres dans une ville si charitable.

Cette vente, complément du bazar interrompu le 21 juin par l'incendie de Boucherville, dura huit heures. Résultat : 40 louis, indépendamment des recettes du précédent bazar dont le montant s'élevait à 200 louis.

* * *

Le 23, Mgr Bourget, après avoir célébré la sainte messe à l'Asile de la Providence, annonça qu'il accordait la permission de conserver en permanence le saint Sacrement dans le nouveau sanctuaire. Une vive émotion s'empara de toutes les âmes. Ce fut un bonheur que seules des larmes pouvaient exprimer. Vivre tout près de Jésus, travailler sous son regard, souffrir avec lui, le visiter dans son tabernacle, n'était-ce pas déjà le centuple promis par le *Maître* à ceux qui aban-

donnent tout pour le suivre ? Il semblait à ces âmes de bonne volonté que rien ne leur paraîtrait pénible désormais. Les paroles de leur évêque tendaient à les affermir dans ces convictions. *Notre-Seigneur au saint Sacrement*, leur dit le vénérable prélat, *sera votre directeur. Dans vos peines, vos doutes, vos inquiétudes, vous viendrez puiser à cette source de toutes les grâces les secours dont vous aurez besoin.*

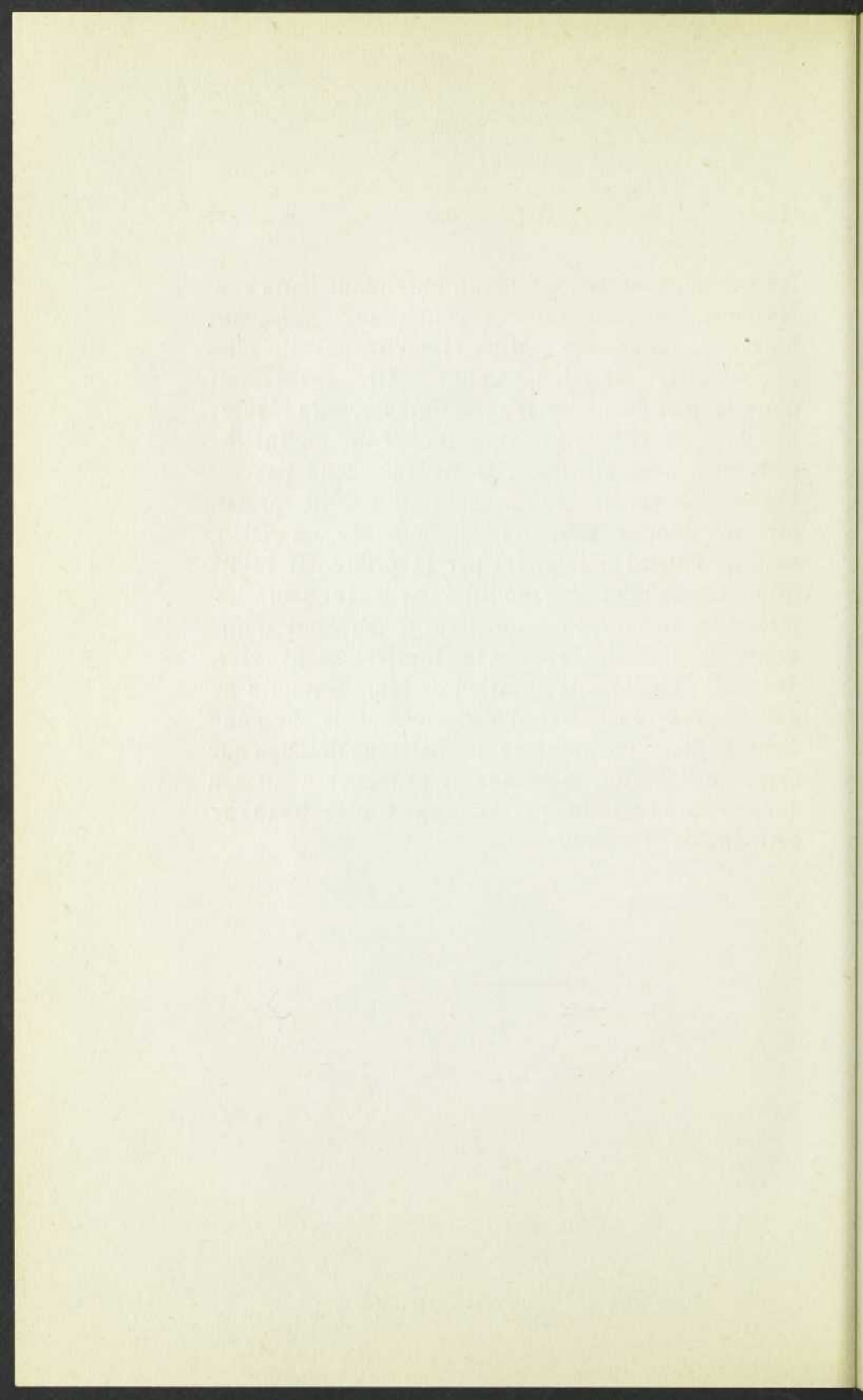
Touché des grandes miséricordes de Dieu à l'égard de son œuvre naissante, Mgr Bourget voulut de nouveau donner un témoignage public de sa gratitude, en célébrant, le 5 septembre, à l'Asile de la Providence, une messe solennelle d'actions de grâces. L'assistance fut nombreuse. Sa Grandeur fit un éloquent sermon sur la charité.

* * *

Le 8 septembre, Mlles Edesse Marchesseault, de Saint-Antoine ; Emmélie Séné, de Montréal ; Clémence Robert, de Saint-Philippe ; Ursule Leblanc, de la Côte-des-Neiges, entrèrent au noviciat. Elles furent les premières aspirantes admises au postulat depuis la prise d'habit des fondatrices.

Celles-ci poursuivaient avec générosité leur temps de probation. M. le chanoine Prince, leur directeur, redoublait de sollicitude à leur égard,

les exerçant au renoncement, entendant leurs confessions, leur donnant des conférences, présidant leurs exercices, etc. Mme Gamelin suivait elle-même cette direction. Comme elle persévérât dans la pensée de se faire religieuse, elle résolut de s'en ouvrir à Mgr Bourget. Tout en lui découvrant son attrait, elle ne lui cacha pas ses hésitations et ses répugnances. Le saint prélat, mettant comme toujours sa confiance en Dieu, voulut d'abord s'éclairer par la prière. Il invita Mme Gamelin à s'agenouiller avec lui pour implorer le secours du Saint-Esprit. Au bout d'une heure de fervente prière, la lumière se fit vive, durable. Dès lors, la vocation de Mme Gamelin ne devait plus rencontrer d'obstacles. M. le chanoine Prince, instruit lui-même des desseins de Dieu sur cette âme d'élite, mais que sa prudence avait cru devoir éprouver jusque là, apprit avec bonheur cette finale décision.



CHAPITRE XXXV

1843. — VOYAGE DE MME GAMELIN AUX ETATS-UNIS. —
LETTRES DE MGR BOURGET À MME GAMELIN.

Cependant, il fallait à Mme Gamelin un genre d'expérience qui lui manquait encore pour le gouvernement de la communauté dont elle aurait la conduite. Mgr Bourget et M. Prince décidèrent donc que Mme Gamelin irait, aux États-Unis, visiter quelques maisons de charité, en particulier celles des Filles de saint Vincent de Paul. A cette occasion, l'évêque-fondateur lui écrivit les deux lettres suivantes :

Évêché de Montréal

10 septembre 1843

Madame,

Comme vous partez pour un voyage qui a pour unique objet l'avantage de l'Asile de la Providence, que le bon Dieu vous a fait la grâce de fonder avec tant de bonheur, je crois devoir vous donner, dans la présente, quelques règles propres à vous diriger.

1. D'abord, avant tout, proposez-vous uniquement de procurer la gloire de Dieu pendant ce long voyage, et de n'y chercher que les intérêts de la religion et le bien spirituel et temporel des pauvres. Craignez souverainement la dissipation qui suit presque toujours les voya-

geurs. Pour cela, évitez autant que vous le pourrez de satisfaire votre curiosité, vous souvenant continuellement que votre voyage n'est pas une partie de plaisir, mais un pèlerinage saint et sanctifiant pour vous et pour ceux et celles en faveur de qui vous le faites. Vous devez, à l'exemple de saint Antoine, le père des solitaires, visiter tout ce qu'il y a d'intéressant pour la charité dans le pays que vous allez parcourir afin de le mettre en pratique et de perfectionner ainsi de plus en plus votre œuvre, déjà comblée de bénédictions, et qui recevra de jour en jour de nouvelles faveurs, si vous n'y mettez pas d'obstacles. Autant que faire se pourra, sans pourtant manquer aux convenances, vaquez à vos exercices ordinaires de piété; confession, communion, lectures, chapelet, etc., que tout aille son train comme si vous étiez chez vous. Faites-vous surtout une pratique habituelle de la sainte présence de Dieu. Représentez-vous continuellement les différents voyages de la sainte Famille, dont vous connaissez toutes les circonstances, l'objet et la fin. Que le Monsieur ¹ qui doit vous protéger vous rappelle sans cesse le bon saint Joseph qui, sur les avis que lui en donnaient les saints anges, transportait cette auguste famille dans les lieux où il lui fallait aller pour se conformer aux décrets de la divine Providence. Que vos vénérables compagnes de voyage ² soient à vos yeux comme la personne sacrée de la bienheureuse Vierge. N'oubliez pas

¹ M. Paul-Jos. Lacroix.

² MMmes Nowlan et Gauvin.

que votre ange gardien, ainsi que celui de la maison de la Providence, vous accompagnent en tous lieux et qu'ils s'en vont régler eux-mêmes, avec les anges tutélaires des personnes et des maisons que vous avez besoin de voir, les affaires que vous avez à y traiter. Enfin, priez le Seigneur avec beaucoup d'humilité et de confiance qu'il daigne vous faire connaître sa sainte et adorable volonté, en vous donnant la grâce de l'accomplir en toutes choses.

2. Visitez dans le plus grand détail les établissements des Sœurs de la Charité, dans tous les lieux où vous en rencontrerez. Tâchez de les voir faire toutes leurs œuvres et, s'il est possible, faites-les avec elles. Entrez dans les plus petites particularités, sans néanmoins manquer aux règles de la discrétion. Prenez des informations sur leurs écoles, leurs pauvres, leurs orphelins, etc. Remarquez avec soin la distribution de leurs établissements, les dimensions de leurs salles et autres pièces, le nombre des sœurs en chaque maison, etc. Demandez comme une grâce une copie de leurs règles, constitutions et coutumier. Surtout, tâchez d'avoir la règle de saint Vincent à ses Sœurs de la Charité, du moins par emprunt, si on ne veut ni vous la vendre ni vous la donner. Procurez-vous les livres dont se servent ces bonnes sœurs pour arriver à la perfection de leur saint état. Au moins prenez-en une liste, pour les faire venir d'ailleurs. Faites-vous raconter l'histoire abrégée de chacune de ces fondations. Faites ou faites faire des poupées des sœurs postulantes, novices et professes. Écrivez des notes sur tout ce que vous remarquerez d'important, afin de ne rien oublier de ce qui peut

rendre votre voyage intéressant. Visitez si vous le pouvez, quelques prisons, pénitenciers, hôpitaux, maisons de refuge, loges, etc., et, si vous en avez l'occasion, faites avec les sœurs quelques visites à domicile. Il serait bon de vous mettre avec ces saintes filles en société de prières, convenant de dire chaque jour, l'une pour les autres, quelque prière comme seraient un *Pater* et un *Ave*, ou d'entendre quelque messe de temps en temps.

3. Vous remarquerez, dans les différentes communautés que vous allez visiter aux États-Unis, des usages qui s'éloignent un peu des habitudes de nos communautés. Il ne faudra pas vous en formaliser, parce que cela est dû aux exigences des lieux où elles sont établies. Je n'ai pas besoin de vous recommander d'user de beaucoup de prudence et de discrétion, afin que les personnes qui vous accompagnent ne puissent apercevoir les petites misères qui règnent quelquefois dans les plus ferventes communautés. Abstenez-vous, autant que vous le pourrez, de parler de la maison de la Providence, pour ne pas vous exposer au danger de blesser les règles de la modestie, qui ne permettent pas de parler de ce que l'on fait pour la gloire de Dieu.

Je prie Dieu de vous envoyer, pour vous assister en tous lieux, son saint ange. Que cet ange fidèle vous conduise et vous ramène en vous prodiguant ses soins, comme fit autrefois l'ange Raphaël pour le jeune Tobie. Votre petite communauté, vos bonnes vieilles et nous aussi, serons en prières jusqu'à votre retour, afin qu'il plaise au Seigneur de vous prendre en sa sainte pro-

tection. Nous serons toujours en union des SS. Cœurs de Jésus et de Marie, en quelque lieu que vous soyez.

Je suis bien sincèrement...

† Ig. évêque de Montréal

Évêché de Montréal

10 septembre 1843

Madame,

Outre la recommandation commune à vous et à votre digne compagnie, je crois devoir vous adresser la présente pour vous seule. Comme le bon Dieu a voulu que vous fussiez fondatrice de la Maison de la Providence de cette ville, vous avez plus d'intérêt que personne à en promouvoir le bien spirituel et temporel, et pour cela même il vous faut entrer dans plus de détails que vos compagnes de voyage, en visitant les asiles qu'offre la charité chrétienne à la misère dans les États-Unis. Vous avez donc besoin d'une recommandation spéciale auprès de Nos Seigneurs les évêques et de leurs vicaires généraux. J'ai la ferme confiance qu'en leur communiquant la présente, vous obtiendrez de leur indulgente bienveillance la protection dont vous avez besoin.

Je suis bien sincèrement...

† Ig. évêque de Montréal

* * *

La pauvreté de l'Asile avait semblé d'abord être un obstacle à ce voyage; mais M. Prince eut bientôt tranché la question en confiant Mme Gamelin à MMmes Nowlan et Gauvin, et à M. Paul-Joseph Lacroix. L'histoire ne dit rien de la générosité de ces insignes bienfaiteurs en ces circonstances. Seuls, Mme Gamelin et ses vénérables aviseurs auraient pu donner des renseignements sur ce point. Nous croyons cependant que toute leur vie ils ignorèrent le montant des sommes déboursées par leurs dévoués amis pour le succès de ces démarches.

CHAPITRE XXXVI

1843. SECOURS INATTENDUS. — M. DELUOL, VICAIRE GÉNÉRAL, PRÊTE À MME GAMELIN UN EXEMPLAIRE DE LA RÈGLE DE SAINT VINCENT. — MME GAMELIN REÇOIT LE SAINT HABIT.

Mme Gamelin, Mme Nowlan, Mme Gauvin et M. Paul-Joseph Lacroix partirent le 11 septembre à huit heures du matin. Il en coûtait à la vénérée fondatrice de s'éloigner au moment où les ressources de sa maison achevaient de s'épuiser. Elle s'était pourvu du strict nécessaire seulement, laissant, du reste, son personnel à la garde de la Providence. L'Asile était pauvre en provisions et en argent. Les novices, ne voulant pas s'endetter, priaient le ciel de leur venir en aide. Souvent, M. Prince s'informait de quoi elles subsistaient et s'en assurait lui-même. Un jour — c'était le 14 septembre — elles n'eurent plus rien à manger. Le dévoué directeur en fut navré. Il s'en alla à la chapelle supplier le Dieu des pauvres de venir à leur secours. Pendant qu'il était ainsi absorbé, il entendit quelqu'un s'arrêter près de la porte. Il ne douta pas de l'effet de sa prière. De fait, une dame ¹, qui demeurait au faubourg Saint-

¹ C'était Mme Basile-Benjamin Beaubien (Françoise Sabrevois de Bleury) qui, ainsi que sa fille, Mme Louis-Tancrède Bouthiller, était une amie de Mme Gamelin.

Antoine, avait eu l'inspiration, en passant devant la Providence, d'y déposer une aumône. Après son départ, M. Prince ouvrit le tronc et y trouva la somme de quinze piastres. Le surlendemain, une offrande de six piastres fut envoyée par un corps de jurés. Le 5 octobre, M. le grand vicaire Demers visita l'Asile et donna quinze piastres aux Sœurs. D'autres dons vinrent successivement équilibrer les finances de la maison, de sorte que l'on n'eut pas à souffrir de la faim en l'absence de la directrice.

L'on signale, dans les annales de cette même année, la générosité de M. Romuald Trudeau. Vers la mi-septembre, ce monsieur donna pour le service de l'Asile une grande quantité de médicaments de toutes sortes, choisis par le Dr Tavernier, médecin de l'établissement. Ces remèdes constituèrent la première pharmacie dans notre Institut.

* * *

Le voyage de Mme Gamelin aux États-Unis fut couronné de succès. Ainsi que l'avait espéré Mgr Bourget, la Dame fondatrice fut bien accueillie par les évêques, dont quelques-uns avaient visité son hospice et admiré son zèle au service des pauvres. Les Sœurs de la Charité,¹ dont la

¹ Institut fondé par Mme Seton, à Emmitsburg, en 1809. V. au supplément l'article *Mme Seton*.

mère Xavier Clark était supérieure générale, l'accueillirent comme une des leurs. Le 18 septembre, elle écrivait de New York à M. Prince :

Nous sommes arrivées ici hier très fatiguées de notre voyage. Il est six heures et je suis à l'hospice des Sœurs de la Charité. Elles m'ont reçue avec beaucoup d'égards. J'ai parcouru les rues de New York avec deux d'entre elles, qui ont eu l'obligeance de m'accompagner et de me conduire à leurs différentes maisons. Elles en ont cinq dans cette ville et ses environs. A leur orphelinat Saint-Patrice, se trouvent deux cent cinquante orphelins, filles et garçons, tous de pauvres enfants. Leur maison de Saint-Joseph abrite cent trente six filles. Les autres maisons sous leur charge sont remplies en proportion. J'ai aussi visité l'établissement des Dames du Sacré-Cœur, qui est très riche. J'ai communie ce matin à l'église Saint-Pierre. Je m'étais confessée à Boston, à Mgr Fenwick¹. Je pense à moi et à ma pauvre âme, quoique éloignée.

A Boston, j'ai aussi visité tous les hospices de charité et la prison d'État ou pénitencier, qui m'a beaucoup intéressée. Ces pauvres prisonniers m'ont fait de la peine. Ils sont trois cents en ce moment; ils ne parlent jamais et travaillent beaucoup. Il y a des canadiens, entre autres trois de Montréal. J'ai connu l'un d'eux; il m'a reconnue aussi, le pauvre homme, mais il ne pouvait me parler. Il était à la cuisine, et il me suivait par-

¹ Mgr Benedict-J. Fenwick, évêque de Boston de 1825 à 1846.

tout des yeux. J'ai souhaité pouvoir faire quelque chose pour lui, le pauvre malheureux !

Les Sœurs de la Charité m'ont partout accueillie à bras ouverts. Elles me conseillent de me rendre à leur *Mother House*, où se trouvent en ce moment deux cents professes, cent dix novices et quatre vingts postulantes. Cette maison mère est située à vingt lieues de Baltimore. C'est bien loin, mais l'on me fait espérer que l'on me donnera une copie des Règles de saint Vincent de Paul. Elles me disent, ces bonnes sœurs, qu'il me faudrait y résider au moins un mois, pour tout voir, surtout la manière dont on dirige le noviciat. Ce n'est pas beaucoup possible pour moi de rester aussi longtemps. Je pense à ma chère maison de la Providence jour et nuit. Ici, à New York, l'on m'a accordé la faveur de suivre les exercices de la communauté. Je suis bien édifiée de la régularité de ces saintes filles.

Je crois que nous aurons de grandes actions de grâces à rendre au bon Dieu de ce voyage, pendant lequel j'ai déjà pris beaucoup de connaissances. J'ai soin de prendre chaque soir des notes sur ce que je vois dans la journée. Priez, bon Père, ainsi que mes chères filles et mes bonnes vieilles, pour que je sois bien accueillie à la maison mère d'Emmitsburg. J'attribue jusqu'ici le bon succès de mon voyage aux prières que l'on fait pour moi.

Je ne sais quand je pourrai être de retour. Si l'on veut bien m'écrire, que l'on m'adresse mes lettres au jeune Bossange ; l'on aura son adresse chez M. Fabre. Je serais bien heureuse d'avoir des nouvelles, car je

n'oublie pas le bon monde de mon pays, le plus beau après tout.

Recevez, mon révérend Père, mes plus profonds respects, ainsi que ceux de M. Lacroix et de nos Dames. Veuillez aussi les présenter à notre bien aimé père et évêque, Mgr Bourget. Dites-lui, s'il vous plaît, que je repasse chaque jour les saints avis qu'il m'a donnés la veille de mon départ, tâchant de les mettre en pratique...

Le 6 octobre, Mme Gamelin était de retour à Montréal. Elle apportait une copie authentique des règles de saint Vincent de Paul, si vivement désirées par Mgr Bourget pour sa communauté naissante. C'était le texte même donné par le supérieur des Lazaristes, en 1810, à Mgr Flaget, alors évêque-élu de Bardstown¹. Grâce à la révérende mère Xavier Clark, Mme Gamelin l'avait obtenu de M. Deluol, vicaire général de Baltimore et supérieur des Sœurs de la Charité.²

* * *

Les novices, sachant que Mme Gamelin de-

¹ Mgr Benoît-Joseph Flaget, sacré évêque de Bardstown, Kentucky, le 4 novembre 1810. Le siège de son évêché fut transféré à Louisville, Ky, en 1841. Décédé le 11 février 1850.

² Cette copie fut transcrite pour notre communauté par l'abbé Magloire Blanchet et renvoyée à M. Deluol.

vait prendre rang parmi elles, avaient confectionné son habit religieux pendant son absence.

Le 8 octobre, fête de sainte Brigitte, Mme Gamelin entra au noviciat. Dès son lever, elle endossa son costume bénit la veille par M. Prince. Elle se présenta ensuite à la chapelle en rang avec ses compagnes. La cérémonie, à laquelle seules les pauvres et la communauté assistaient, se fit avec une certaine solennité. M. le chanoine Prince la présidait. Avant la messe, il entonna le *Veni Creator* que les novices reprirent. A l'évangile, l'officiant, s'adressant à Mme Gamelin, lui dit qu'il était délégué par l'évêque de Montréal pour la recevoir au noviciat des Filles de la Charité Servantes des Pauvres. Après un bref commentaire de l'épître de saint Paul à Timothée, où l'apôtre énumère les qualités de la veuve selon Dieu, M. Prince rappela à la nouvelle élue les récompenses que Dieu réserve aux âmes qui se donnent complètement à lui par la profession religieuse. Mme Gamelin, tenant un cierge ardent orné de fleurs, s'agenouilla alors devant l'autel, et M. Prince lut pour elle, à haute voix, l'acte de consécration à la sainte Vierge, établie maîtresse des novices de cet Institut. Cette prise d'habit fut la première célébrée à l'Asile de la Providence, l'autre ayant eu lieu à la Maison jaune, six mois auparavant.

Après la cérémonie, M. Prince inscrivit au registre des admissions :

Nous soussigné, commissaire spécial de Mgr l'Évêque de Montréal, savoir faisons que le huit octobre mil huit cent quarante trois, sur les six heures du matin, nous nous sommes transporté à la Maison de la Providence de cette ville pour y célébrer la sainte messe et y donner l'Habit de sœur novice à Dame Ve Emilie Gamelin, fille d'Antoine Tavernier et de Marie-Joseph Maurice, née à Montréal le 19 février 1800; cette vêtue s'est faite avec le chant du Veni Creator, une instruction, un acte de consécration à la B. V. Marie et la célébration du saint Sacrifice de la messe à laquelle la dite Novice communia.

Fait et passé à l'Asile de la Providence les jour et an que dessus.

J.-C. Prince, chanoine, sec.

Les amies de Mme Gamelin apprirent avec émotion son entrée au noviciat. Mme Nowlan s'attendait sans doute à ce dénouement; cependant, vingt et un ans s'étaient écoulés depuis le jour où Mlle Tavernier l'en avait prévenue¹.

Ce renoncement au monde avait coûté cher au cœur de Mme Gamelin, mais le sacrifice était

¹ Lettre de Mlle Tavernier à Mme Nowlan, le 18 juin 1822.

complet; sa vie désormais ne sera plus qu'un acte ininterrompu d'immolation à la gloire de Dieu. Écrivant le soir à sa cousine Mme Fabre, qui l'attendait à souper, elle s'exprimait ainsi :

Je suis arrivée, le six du courant, des États-Unis, avec l'intention de me consacrer entièrement au service des pauvres. Je suis heureuse de vous apprendre que j'ai pris le saint habit de la religion ce matin, et que j'espère faire des vœux sous peu.

Ne m'en voulez pas, ma bonne amie, d'avoir ainsi agi à votre insu. Il m'aurait fallu faire des adieux, et je me trouvais trop lâche. Il a bien fallu un peu de courage pour en venir à cette détermination: j'aimais tant mes chers parents et amis... Mais enfin tous ces sacrifices se sont faits de bon cœur ce matin.

J'espère, ma chère amie, que vous prierez le Seigneur pour moi, et m'aiderez à le remercier de vouloir bien accepter le reste de ma vie, en ayant donné une si grande partie au monde.

Mes sincères amitiés à la bonne mère Perrault, à M. et Mme Lévesque et à toute la famille. Pour vous, chère amie, recevez mes plus vifs remerciements pour les bontés que vous m'avez toujours témoignées. Priez pour moi, qui serai jusqu'à la mort

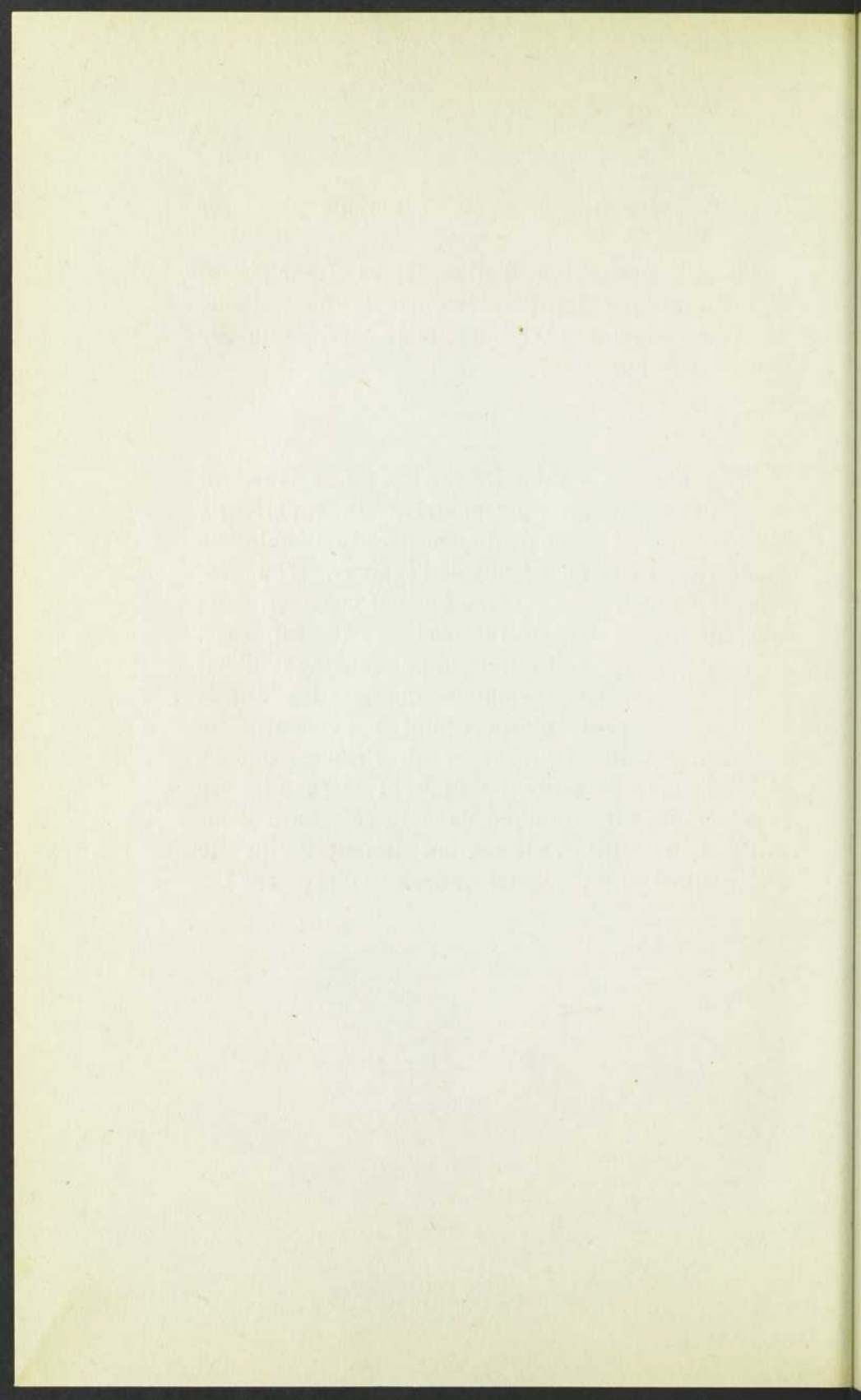
Votre sincère amie,

Emmélie Gamelin, sœur de charité.

Ces lignes parlent d'elles-mêmes. Leur pieuse et mélancolique dignité démontre la force d'âme de Mme Gamelin et la grandeur du sacrifice qu'elle venait de consommer.

* * *

En prenant l'habit de novice, Mme Gamelin perdait ses quelques prérogatives de supérieure. Elle conservait sans doute son titre inaliénable de fondatrice, mais on feignit de l'ignorer. L'on convint de l'appeler *sœur Gamelin* tout court et, dans son humilité, elle en fut ravie. Elle fut aussi heureuse de devenir sujette au changement d'emploi toutes les trois semaines comme les autres Sœurs. Une seule chose venait à l'encontre de ses désirs. Mgr Bourget et M. Prince, considérant son état de santé, l'obligèrent de prendre ses repas isolément, quoique dans le réfectoire commun, et de continuer le régime alimentaire qu'elle observait depuis plusieurs années (voir p. 147).



CHAPITRE XXXVII

1843. FÊTE PATRONALE DE M. LE CHANOINE PRINCE. — AUMÔNE DES SŒURS DE LA CONGRÉGATION NOTRE-DAME. — SAINTE JANVIÈRE. — DÉCISIONS CONCERNANT LES AUMÔNES. — TROISIÈME PRISE D'HABIT. — LES NOVICES SONT INITIÉES À L'ŒUVRE DE LA VISITE DES MALADES. — ENTRÉE DES SŒURS PARISEAU ET CHOQUET.

Le 4 novembre, fête de saint Charles Borromée, patron de M. le chanoine Prince, Sœurs et pauvres voulurent donner à ce zélé directeur un témoignage de leur gratitude et se réjouir en son honneur. A cette occasion, les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, dont la sympathie pour cette nouvelle famille du bon Dieu se manifestait en maintes circonstances, envoyèrent à nos Sœurs les quartiers tout dépecés de six moutons, heureuses, disaient-elles, de contribuer à la pourvoyance du menu, qu'elles savaient maigre et restreint, même aux jours de grande fête. Cette aumône était offerte par la révérende mère Sainte-Madeleine, supérieure générale depuis le mois de juin précédent. Cette digne Mère avait déjà gouverné son Institut durant plusieurs années (de 1828 à 1840) et toujours elle s'était intéressée à l'œuvre de Mme Gamelin. « Il est à ma connaissance », dit mère Caron, « que, par esprit de charité et par compassion pour N.-S. dans les pauvres

mère Sainte-Madeleine envoyait à Mme Gamelin, chaque semaine, cinq pains pour la nourriture des vieilles qu'elle avait dans sa maison privée. Sa dévotion aux cinq plaies de N.-S. lui avait fait choisir ce nombre de cinq pour son offrande charitable. Le don des cinq pains s'est continué quand Mme Gamelin eut transféré son personnel sur la rue Sainte-Catherine, dans la maison qui fut le berceau de notre Institut. Notre œuvre prenant, même dans ce lieu, un accroissement inattendu, l'offrande des cinq pains fut remplacée par un déjeuner général (œufs et lard pour omelettes), accordé aux pauvres de notre maison, le jour de Pâques... »¹.

* * *

Le 10 au matin, s'ouvrirent à la chapelle de l'Asile les exercices d'une neuvaine en l'honneur de sainte Janvière, dont les restes avaient été trouvés dans les catacombes de Rome. A la sollicitation de M. J.-Baptiste Kelly, vicaire général, ils furent envoyés à l'évêque de Montréal, qui les fit déposer à la Providence, en attendant le jour de leur translation à la cathédrale. Ces reliques étaient d'une authenticité indiscutable. Il y a des marques indéniables auxquelles on re-

¹ *Vie de mère Sainte-Madeleine* par un ancien supérieur de communauté.

connaît les corps des martyrs trouvés dans les catacombes. Les principales et les plus ordinaires sont une palme et une fiole contenant du sang du martyr, déposées dans son tombeau. Cependant, on peut constater le martyre sans connaître le nom de celui ou de celle qui l'a souffert. Alors, on lui applique un nom quelconque. Il n'en fut pas ainsi pour sainte Janvière; car, avec son corps l'on trouva son nom, la palme symbolique et la fiole contenant un peu de son sang. (*M. R.*)

Les Dames de la Charité eurent largement part aux privilèges de cette neuvaine solennelle. Le 15, elles commençaient à l'Asile les exercices d'une retraite, prêchée spécialement pour elles par le révérend père Joseph Hanipaux, jésuite, missionnaire à Laprairie. Cette première retraite des Dames devint dans la suite une pratique annuelle, encore en honneur de nos jours.

* * *

La translation des reliques de sainte Janvière, le 19 novembre, donna lieu à d'imposantes manifestations. Les exercices de la neuvaine avaient été suivis par des centaines de personnes.

« Une messe pontificale fut célébrée à la Providence, par Mgr de Juliopolis – Mgr Provencher –, évêque auxiliaire de Québec, assisté de MM. Brassard et Beauregard, comme diacres d'honneur.

M. Kelly, portant les insignes de chanoine honoraire, titre qu'il avait reçu le matin même, remplissait les fonctions de prêtre assistant. Après la messe, les prêtres de l'évêché, plusieurs curés des paroisses voisines, les séminaristes et les novices des révérends Pères Jésuites, se réunirent à la cathédrale et de là se rendirent en procession à l'Asile. La foule était si nombreuse que, n'ayant pu trouver place dans la chapelle, elle se concentrait aux portes. Avant de pénétrer dans le sanctuaire, l'évêque officiant s'arrêta à l'entrée principale et procéda à la bénédiction des cierges qui devaient servir à la cérémonie. Il chanta aussi l'oraison indiquée au pontifical, puis les deux évêques se rendirent auprès de la châsse. Aussitôt, les cierges furent allumés, et les huit thuriféraires présentèrent l'encens. Les musiciens affiliés à la société de Tempérance exécutèrent alors une marche triomphale, et l'on se rendit processionnellement de la Providence à la cathédrale, en passant par la rue Sainte-Catherine, ornementée de sapins et de couronnes de verdure.

« En tête de la procession flottait la bannière de saint Jacques. Les enfants des écoles portaient des drapeaux. Les membres de la société de Tempérance, décorés de leur médailles, se pressaient autour de leurs superbes étendards ; venaient ensuite la croix, le clergé, enfin le lit d'honneur où

reposaient les ossements précieux, objets de cette pompe.

« Le reliquaire était porté par quatre chanoines et escorté par les deux prélats... L'arrivée de la châsse à la cathédrale offrait un spectacle ravissant... La terre semblait s'être rapprochée des cieux pour célébrer avec la Jérusalem céleste la gloire et la magnificence de celui qui couronne les saints. Pour clore la cérémonie, les deux évêques chantèrent ensemble les paroles de la bénédiction pontificale... Les exercices de la journée se terminèrent le soir par le salut du très saint Sacrement et le chant du *Te Deum*. » (*M. R.*)

* * *

Avant la saison d'hiver, les Dames de la Corporation jugèrent opportun d'organiser des commissions de secours en faveur des pauvres. Avisées par leur évêque, elles tinrent une assemblée dont voici le procès-verbal.

Ce jour, vingt deux novembre mil huit cent quarante trois, à une assemblée générale des membres de la Corporation de l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes et des Dames de l'Association de Charité établie dans cette ville en vertu d'un mandement sous la date du 25 janvier 1842, ¹ la présente

¹ V. au supplément un extrait de ce mandement à l'article *Associations de Charité*.

assemblée convoquée à l'exercice de l'Archiconfrérie et à la messe principale de la Providence et présidée par Sa Grandeur Mgr Ig. Bourget, évêque de Montréal, assisté de Messire J. C. Prince, chanoine de la cathédrale, chapelain de l'Asile, et de M. J.-B. Bréguier dit St Pierre, prêtre du Séminaire de St Sulpice, les noms des membres présents ayant été inscrits sur le petit registre et les officières de 1842 continuées dans leur charge pour la présente année, il fut procédé aux affaires de la société comme suit, et décidé :

1. Que la distribution hebdomadaire pour les pauvres, par souscriptions, offrandes, etc., déposées à la maison de la Providence, se ferait (comme il avait eu lieu l'hiver précédent) tous les lundis, vers neuf heures du matin, à l'issue de la messe et de l'instruction, pendant toute la prochaine saison de l'hiver, à commencer lundi 4 décembre, pour les pauvres résidant dans la partie est du faubourg St Laurent et reconnus être nécessaires par la visite générale des Sœurs Novices et des Dames de l'Association de Charité;
2. Que cette moitié du dit faubourg serait partagée en sept quartiers et assignée aux soins de différentes dames et sœurs de charité, ainsi qu'il appert par un tableau dressé à cette fin;
3. Que la souscription volontaire, pour aider à l'œuvre, serait de douze sous par semaine et reversible entre les mains de la sœur dépositaire de la nouvelle communauté;
4. Que les dames Chalifoux et Fournier, de concert avec les sœurs Gamelin et Caron, seraient char-

gées de pourvoir aux achats de provisions et vêtements à distribuer, à raison des entrées d'argent déposé entre les mains de la sœur dépositaire ou trésorière ;

5. Dans la même assemblée, il fut réglé d'après la proposition de Messire Caroff, prêtre du Séminaire, et sur le désir des Dames de l'Association, que les pauvres des faubourgs St Louis et Québec seraient également assistés par la Maison de la Providence, ainsi que les Irlandais pauvres présentés par Messires Morgan et McMahon, mais à des heures ou à des jours différents ; de plus, qu'un second dépôt, pour leur distribuer une partie des aumônes, serait aussi fixé à la maison de Madame Ls Cypihot, faubourg Québec.

Le tout fait et passé les jour et an que dessus, en présence de nous soussignées.

Sr Gamelin, Supre
Sr Vincent, ass.

* * *

L'on avait choisi la fête de l'Immaculée-Conception pour la vêtue des sœurs Edesse Marchesseault, Ursule Leblanc, Clémence Robert et Emélie Séné. La cérémonie eut lieu avant la messe et fut présidée par Mgr Bourget, assisté de M. le chanoine Prince. Après l'Evangile, Sa Grandeur, s'adressant aux jeunes novices, leur dit ; « Vous aurez beaucoup à souffrir dans votre nouvel état, où tout concourt à mortifier la nature. Quand vous serez fatiguées, il vous faudra quand même

soigner jour et nuit les pauvres et les malades ; souvent, après vous être ainsi sacrifiées, vous devrez vous attendre à ne recueillir que froideur et ingratitude de la part de ceux mêmes à qui vous aurez fait du bien. Vous devez donc accepter cette sorte de souffrance et répéter souvent : *Mon Dieu, mon cœur est prêt à tout*. C'est aussi pour vous rappeler vos obligations envers les indigents que vous portez un habit pauvre. Mais, en méprisant aujourd'hui les ajustements mondains, vous aurez le bonheur de recevoir un jour un vêtement de gloire et d'immortalité du Dieu si libéral qui ne laisse pas sans récompense un simple verre d'eau froide donné en son nom . . . »

Les novices communiquèrent pendant la messe, qui fut suivie de l'acte de consécration à la sainte Vierge et des prières de l'action de grâce. Elles se rendirent ensuite à la salle de communauté, où M. le directeur les présenta à leurs parents. Chacune d'elles prit le déjeuner en compagnie de deux membres de sa famille.

* * *

A la fin de 1843, les Sœurs furent initiées à l'œuvre de la visite des malades à domicile : chez les pauvres pour les assister ; chez les riches, pour les consoler et faire appel à leur charité en faveur des nécessiteux. Chaque matin, deux ou

trois d'entre elles, souvent accompagnées d'une Dame de la Charité, portaient, le panier au bras, comme cela se pratique encore, pour aller mendier, dans les différents quartiers de la ville, des aliments et des aumônes pour leurs infirmes et leurs pauvres. Sœur Gamelin était souvent de la partie. Sa longue expérience des œuvres de charité lui permettait de guider ses compagnes dans ce pénible et laborieux ministère tout nouveau pour elles. Elle les formait avec une bonté maternelle aux diverses tâches d'une fille de la Charité.

Sœur Gamelin continuait en outre à s'occuper de l'administration de l'Asile, qui comptait déjà un personnel de plus de cinquante personnes. Sans se départir de son exactitude aux exigences de la règle, elle recevait les gens qui se présentaient au parloir et intéressait à son œuvre les âmes charitables que la Providence semblait se plaire à diriger vers son établissement.

* * *

Le 26 décembre 1843, Sœur Gamelin, encore novice, est mandée au parloir par M. Joseph Pariseau, menuisier, de la paroisse Saint-Martin. M. Pariseau était accompagné de sa fille Esther, âgée de vingt ans. « Madame, » dit-il à Sœur Gamelin, « je vous amène ma fille, qui veut à tout prix se faire religieuse. C'est pour moi une grande

perte, mais c'est pour vous une belle acquisition. Ma fille sait lire, écrire, coudre, faire la cuisine, jardiner, etc. Elle peut même travailler le bois et mener une besogne. Elle vous fera une vraie bonne supérieure, je vous l'assure. » La jeune fille, confuse, veut protester : « Oh ! Papa, de grâce ! » Mais sœur Gamelin l'interrompt : « Laissez, ma fille, laissez parler votre père ; il m'intéresse beaucoup... » Malgré la bonne impression qu'elle éprouva de cette entrevue, sœur Gamelin était sans doute loin de songer que, dans la personne de Mlle Pariseau, elle recevait au noviciat la femme de génie qui, devenue religieuse sous le nom de sœur Joseph-du-Sacré-Cœur, devait fonder nos premières et plus belles missions de l'extrême ouest, canadien et américain.

* * *

Le même jour, Mlle Herménégilde Choquet, fille de M. François Choquet, riche cultivateur de la paroisse Saint-Mathias, entrait au noviciat de la Providence. De même que Mlle Pariseau, elle avait vingt ans, savait lire, écrire, calculer et travailler.

Mlle Choquet n'était autre que notre future mère Élisabeth, femme forte au sens de la sainte Écriture. Elle aussi devait fournir une longue carrière et contribuer merveilleusement à la prospérité de notre Institut.

CHAPITRE XXXVIII

1844. — FORMATION DES NOVICES. — NOTES BIOGRAPHIQUES. — RETRAITE PRÉPARATOIRE À L'ÉMISSION DES VŒUX. COURAGE DES NOVICES ET DES POSTULANTES. — DÉVOÛMENT DES DAMES DE LA CHARITÉ.

Les Sœurs Choquet et Pariseau n'assistèrent point d'abord aux exercices dirigés par M. Prince, à la communauté. Elles remplaçaient les novices chez les vieilles ou à la cuisine et couchaient, chacune leur tour, dans la salle des infirmes.

Mgr Bourget partageait avec M. Prince la tâche délicate de former les Sœurs à l'esprit de leur état. Souvent, il présidait lui-même leurs exercices de piété, leur donnait des conférences spirituelles et leur expliquait la règle de saint Vincent de Paul qui devait être celle de leur Institut. Afin de les initier au maniement des affaires, l'un des zélés directeurs présidait ordinairement les assemblées ayant pour objet l'économe de l'établissement. Citons un acte qui le prouve.

Ce jour, vingt six février mil huit cent quarante quatre, à une assemblée générale des membres de l'Association de Charité, pour la Maison de la Providence,

convoquée au prône de la cathédrale, et présidée par M. Jean-Charles Prince, chapelain du dit Asile, il fut vérifié par l'inspection des comptes que la collecte faite par les Sœurs et les Dames de la Charité se montait à 54 louis, 16 schellings 8½ deniers, que la souscription des membres de l'Association de Charité était de 28 louis, 11 schellings, 3 deniers, formant une recette totale (pour les pauvres) de 83 louis, 7 schellings, 11½ deniers. Il fut également constaté que le coût des provisions, vêtements, etc., achetés par la maison et distribués aux pauvres jusqu'à ce jour, se montait à 80 louis, 3 schellings, 7½ deniers, laissant une différence de 3 louis, 4 schellings, 4 deniers.

Dans la même assemblée, il fut décidé que le résidu ci-dessus mentionné, ainsi que les souscriptions et effets que l'Association pourrait recueillir pendant le reste de l'hiver, seraient surtout employés au soutien des veuves et malades des divers arrondissements confiés aux sociétaires, et que l'on s'efforcerait de trouver de l'ouvrage pour les autres pauvres.

Fait et passé les jour et an que dessus, etc.

Sr Gamelin, Supre
Sr Vincent, Asste

* * *

En 1844, la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs (vendredi de la Passion) tombait le 29 mars. Mgr Bourget voulut fixer à cette date l'é-

mission des vœux de nos fondatrices. Les pieuses novices comptaient à peine une année de probation. La brièveté de ce noviciat nous étonnerait, si l'âge et la trempe des futures professes ne justifiaient la décision de l'Evêque; les notes suivantes concernant les six compagnes de Sœur Gamelin parlent en ce sens.

* * *

SŒUR AGATHE SÉNÉ, âgée de trente sept ans, était née à la Pointe-aux-Trembles, près Montréal, le 5 septembre 1806, de PIERRE SÉNÉ, cultivateur, et de DÉSANGES SIMON dit LÉONARD. Elle demeurait à Montréal depuis 1836. Elle admirait les religieuses de l'Hôtel-Dieu et les visitait souvent. Elle était aussi l'amie des pauvres hospitalisées par Mme Gamelin; Mlle Séné collaborait avec Mme Jacques Viger à l'œuvre de l'instruction des jeunes filles de l'école Saint-Jacques. C'est ce que prouve la délibération suivante tirée d'un registre de l'époque: *Aujourd'hui, le treize novembre mil huit cent trente sept, à une assemblée ordinaire des Dames de l'Association de charité pour l'instruction gratuite des filles, il a été décidé que Dlle Agathe Séné sera admise comme agrégée à la dite association, etc., etc. (Signé Ig. Ev. de Telmesse; — M. Lacorne Viger)...*

Parce que mademoiselle Séné s'occupait d'éducation, il ne faut pas conclure qu'elle fût lettrée. Comme beaucoup des Canadiennes d'alors, elle apprit tard à lire et à signer son nom. Là se bornaient ses connaissances scolaires. En revanche, elle possédait la science des saints, aimant Dieu de tout son cœur et le servant avec esprit de foi dans la personne des malheureux. Sa piété solide et sa nature débonnaire la rendaient chère aux personnes de sa connaissance.

Sœur Séné comptait parmi ses ascendants Nicolas Séné, Jacques Archambault, Urbain Tessier, Nicolas Millet, Marin Janot, Jean Simon (dont les descendants prirent le nom de Léonard), Elie Beaujean, Mathurin Lorion . . . Sa généalogie canadienne comprend cinq générations :

- I - Nicolas Séné, caporal, notaire royal, né en France, fils de Pierre Séné et de Suzanne Vannier, de Notre-Dame de Vitry, évêché de Châlons en Champagne. Le 10 mai 1689, Nicolas Séné épousait, à Boucherville, Gertrude Daunet.
- II - Jacques Séné, né en 1692; marié, en 1717, à Marie Janot.
- III - Pierre Séné, né en 1730; marié à la Longue-Pointe, en 1757, à Élisabeth Archambault.

IV — Pierre Séné, né en 1760; décédé le 29 mai 1838; marié à Désanges Léonard dit Simon¹.

V — Du mariage de Pierre Séné avec Désanges Léonard sont nés plusieurs enfants, entre autres: Agathe (Sœur Séné); Émélie, qui entra plus tard dans notre communauté; Marie-Anne (Mme Antoine Hurtubise) et Théophile (Mme Narcisse Rivet).

* * *

SŒUR ÉMÉLIE CARON — âgée d'environ trente cinq ans —, née à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup le 8 mai 1808, était fille d'AMBROISE CARON, cultivateur, et de MARIE-JOSEPHTE LANGLOIS. Elle avait reçu une excellente éducation. Durant plusieurs années elle enseigna avec succès. C'était une âme droite, toute saturée d'humilité et d'amour des pauvres. La ferveur de son noviciat laissait prévoir qu'elle deviendrait l'un des plus fermes appuis du nouvel institut².

¹ Son ancêtre, Léonard Simon, était le filleul de Lambert Closse et de Jeanne Mance.

² Voir *Vie de Mère Caron*, écrite en 1908 par l'abbé E.-J. Auclair.

Sa généalogie comprend six générations en remontant jusqu'à son chef en Canada :

- I — Robert Caron, originaire du diocèse de Vannes, Morbihan en Bretagne (France) ; marié à Québec, le 25 octobre 1637, à Marie Crevet.
- II — Robert Caron, né en 1647 ; marié, à Château-Richer, le 14 novembre 1674, à Marguerite Cloutier (fille de Jean) .
- III — Augustin Caron, né en 1682 ; marié à Sainte-Famille, I. O., le 21 novembre 1712, à Madeleine Gaulin.
- IV — Michel Caron, né en 1734 ; marié à Saint-Roch, le 17 janvier 1756, à Marie-Josephte Parent.
- V — Ambroise Caron, né en 1774 ; marié à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, le 21 janvier 1799, à Josephte Langlois.
- VI — Issus de ce dernier mariage : 1. — Ambroise né en 1801, marié à Emélie Paquin, sœur de l'abbé Paquin, curé de Saint-Eustache ; 2. — Josephte (Mme Comtois) née en 1804 ; 3. — Emélie (Mère Caron) née le 8 mai 1808 ; 4. — Rosaire (Mme Olivier Duguay) née en 1813.

Sœur Caron était apparentée avec des personnalités éminentes ou destinées à faire leur marque

dans l'Église du Canada. Mentionnons entre autres, parmi ses cousins, l'abbé Jean-Zéphirin Caron, ordonné en 1821; l'abbé Chs-Thomas Caron, ordonné en 1822; les abbés Thomas et Chs-Olivier Caron, ordonnés en 1842. Ces deux derniers furent vicaires généraux aux Trois-Rivières.

* * *

SŒUR MADELEINE DURAND, fille de LOUIS DURAND-CHEVIGNY et de MADELEINE MERCURE, avait trente quatre ans (elle fut baptisée à Saint-Jacques-de-l'Achigan, le 29 janvier 1809)¹. Sœur Durand méritait à plus d'un titre le privilège de se trouver parmi les ouvrières de la première heure. Formée à l'école de Mme Gamelin et codirectrice de son œuvre depuis huit ans, elle apportait une précieuse expérience à la petite communauté. Son caractère tout à la fois hardi et bienveillant, son activité et son savoir-faire suppléaient, pour ainsi dire, à son manque d'instruction. Au reste, son bon sens saturé de doctrine chrétienne, sa science des misères de ce monde et son habileté à soulager les souffrances, morales ou physiques, lui attiraient la confiance des savants même. Elle avait eu pour directeur de conscience M. Arraud, sulpicien. Déjà familière avec

¹ Voir p. 105.

la pratique des vertus propres à notre vocation, elle charmait surtout par sa grande simplicité. Sa charité envers les nécessiteux ne pouvait demeurer cachée. Tout en s'occupant des pauvres vieilles de l'hospice, elle trouvait moyen d'être secourable aux enfants délaissés, particulièrement aux orphelins.

Nous n'avons de la famille DURAND que les notes suivantes :

- I - Jacques Durand-Chevigny marié à Charlotte Allaire.
- II - Jacques Durand-Chevigny marié en 1750 à Marie-Rose Pion, à Verchères.
- III - Louis Durand-Chevigny marié, à Saint-Pierre-du-Portage (L'Assomption), à Marie-Anne Riopel, le 16 janvier 1781.
- IV - Louis Durand-Chevigny marié, à Saint-Pierre-du-Portage (L'Assomption), à Madeleine Mercure (fille de Jean et de Madeleine Lefebvre) ; il demeura plus tard à Saint-Esprit.
- V - Madeleine Durand.

* * *

SŒUR JUSTINE MICHON avait environ vingt huit ans. Elle était née à Saint-Denis-sur-Riche-

lieu, le 25 avril 1816. Fille d'ABEL MICHON, cultivateur, et de CONSTANCE LEBEUF, elle était la troisième d'une nombreuse famille. Après avoir étudié chez les Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, elle aurait voulu s'y faire religieuse, mais la Providence avait d'autres vues sur elle. Durant quelques années elle dut partager avec sa mère les travaux et même la direction de la maison paternelle. Lorsque Mgr Bourget ouvrit son noviciat de Filles de la Charité, Mlle Michon était à Montréal en promenade chez son oncle M. Germain Michon, marchand de cette ville. De telles coïncidences peuvent favoriser une vocation, sinon la faire naître. Mlle Michon connaissait Mme Gamelin. Des patriotes de Saint-Denis, écroués à la prison de Montréal au temps de l'insurrection, ne pouvaient raconter leurs souffrances sans rappeler le nom de leur consolatrice Mme Gamelin. On gardait le souvenir de sa charité et rarement l'on quittait Montréal sans aller voir ses pauvres. Mlle Michon, entraînée par l'exemple, avait visité la *Maison jaune*. Lorsqu'elle apprit que Mgr Bourget voulait fonder une communauté de charité, elle vint s'offrir à Mme Gamelin. Pendant son année de noviciat, sœur Michon se révéla fille de la charité. D'un esprit vif, perspicace, débrouillard, elle excellait dans l'art de discerner les misères et de les soulager à propos. L'œuvre des distributions lui convenait entre toutes; aussi lui fut-elle réservée.

Sœur Michon était alliée à de très intéressantes familles canadiennes. Son ancêtre, Abel Michon, était fils de Guillaume Michon et de Madeleine Fagot, d'Angers — province d'Anjou —. Sa généalogie en ligne directe s'établit comme suit :

- I — Abel Michon, notaire royal, né en France (1672), décédé en 1749 à Saint-Thomas; marié à Québec le 20 janvier 1699 à Marie Thibodeau (fille de Mathieu) née en 1669.
- II — Louis-Augustin Michon, né en 1701 à Saint-Laurent, île d'Orléans; marié à Saint-Thomas le 9 avril 1731 à Marthe Blanchet, née en 1711.
- III — Abel-Charles Michon (commerçant), né à Saint-Thomas, en 1739; marié le 26 novembre 1777 à Dorothée Talon-Lespérance, fille de Jean Talon et de Dorothée Bacon. Abel-Charles Michon résida à Saint-Thomas, puis à Saint-Michel-de-Bellechasse et enfin à Saint-Denis-sur-Richelieu, où il mourut vers 1828, âgé de quatre vingt neuf ans. Il eut un grand nombre d'enfants, entre autres: Abel, né en 1778; Jean-Baptiste-Mathias, né en 1787, marié à Adélaïde Phaneuf; Germain, né en 1800, marié le 10 novembre 1823 à Sophie Alard¹.

¹ Arrière-petite-fille d'Antoine Girouard et de Marie-Anne Barré.

IV – Abel Michon, né vers 1778, marié à Constance Lebeuf.

V – Justine Michon.

Par sa bisaïeule, Marthe Blanchet, Sœur Michon descendait du premier colon canadien, Louis Hébert, établi à Québec en 1617.

* * *

SŒUR MARGUERITE THIBODEAU, d'origine acadienne, était fille de JOSEPH THIBODEAU, boulanger, et de MARGUERITE ADDE. Elle naquit à Montréal le 21 avril 1817. Elle avait par conséquent vingt six ans lorsqu'elle fit profession. Elle demeurait chez Mme Gamelin depuis le mois de mai 1842.

Mlle Thibodeau était instruite. Elle avait même dirigé une école bilingue dans le quartier Saint-Jacques. Sa piété se traduisait par un air grave et recueilli, un calme inaltérable et des habitudes invariables. Elle n'aima jamais le monde. Déjà elle était entrée au noviciat des Sœurs Grises dont elle gardait pieusement les coutumes. Retournée dans sa famille, elle se dévouait pour sa mère veuve et sans ressources. Finalement MMmes M. Nowlan et D.-B. Viger se chargèrent de pourvoir au soutien de Mme Thibodeau afin de permettre à sa fille de se consacrer au service des pauvres.

Après avoir passé quelque temps chez Mme Gamelin, Mme Thibodeau décéda à l'Hôtel-Dieu le 10 janvier 1844, à l'âge de 59 ans.

Nous n'avons pu remonter jusqu'à son origine canadienne l'ascendance de cette famille Thibodeau, victime du « grand dérangement » acadien.

* * *

SŒUR VICTOIRE LAROCQUE, âgée de vingt cinq ans, était née à Chambly, le 20 mai 1819, de Michel Larocque et d'Émélie Bessette. Pieuse, douce, généreuse quoique timide, on pouvait compter sur elle pour les sacrifices de toutes sortes. Elle avait peu d'instruction profane, mais elle savait le catéchisme. Elle avait à peine quinze ans, lorsque, à l'exemple de sa mère et de son aïeule paternelle, elle avait organisé une espèce d'école où elle enseignait les prières et les principes de la doctrine chrétienne aux enfants privés des moyens de s'instruire.

L'ascendance de Sœur Larocque comprend cinq générations :

- 1 - Guillaume Larocque, né en France (1682)
fils d'Antoine Larocque et d'Anne Morel,
de Marsac, diocèse d'Albi, dans le Lan-
guedoc. Il épousa à Montréal, le 21 mars
1717, Jeanne Boivin.

- II – Guillaume Larocque marié à Chambly, le
19 avril 1751, à Angélique Lamoureux.
- III – Michel Larocque marié à Agathe Prairie
dit Piédalu ¹. Il mourut âgé de quatre
vingt treize ans ².
- IV – Michel Larocque marié à Emélie Bessette.
- V – Victoire Larocque.

* * *

Depuis la mi-mars jusqu'à la fête de la Com-
passion, les Sœurs employèrent le temps à des tra-

¹ Amable Larocque, autre fils de Guillaume et d'Angélique Lamoureux, épousa Angèle Paré et fut le père de Mgr Joseph Larocque, deuxième évêque de Saint-Hyacinthe.

² Du mariage de Michel Larocque et d'Agathe Prairie sont nés de nombreux enfants, entre autres *a*) Henri, marié à Sophie Robert-Lafontaine et dont le fils Charles fut le troisième évêque de Saint-Hyacinthe; *b*) Albert, marié à Geneviève Daignault, fut le père de Mgr Paul Larocque, deuxième évêque de Sherbrooke, de l'abbé Charles Larocque, décédé curé de Saint-Louis de France (Montréal) et de mère Benoit-Joseph (Sophie) décédée missionnaire à notre maison de Vancouver Wash.; *c*) David, marié à Henriette Daignault, père de notre Sœur Pudent (Vitaline) et de Sœur Stanislas, morte religieuse de l'Hôtel-Dieu à Montréal; *d*) Emélie, mariée à Joseph Demers. Deux de ses filles: Flavie (Sœur M.-Angélique) et Tharsile sont décédées religieuses dans notre communauté; *e*) Michel, marié à Emélie Bessette, parents de Mère Larocque.

vaux d'urgence, mais surtout à la prière. Laissons parler l'annaliste.

« Le 14 mars (jeudi), M. le chanoine Prince propose aux Sœurs d'ajouter à leurs œuvres la garde des orphelines. « Ce genre de charité », leur dit-il, « coïncidera heureusement avec votre profession et attirera sur vous des grâces spéciales. » Le sage directeur leur dit de réfléchir avant de lui répondre.

« Le 16 (samedi), la communauté et les pauvres commencent la neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation.

« Le 19 (mardi), au cours d'une assemblée générale, les administratrices (Sœurs et Dames séculières) reconnaissent, comme œuvre propre au nouvel Institut, le soin des petites filles délaissées.

« Le 24 (dimanche de la Passion), M. le directeur clôt la neuvaine commencée le 16.

« Le 25 (lundi), fête de l'Annonciation et anniversaire de la première prise d'habit, la journée se passe en actions de grâces à la divine Providence. Sœur Gamelin et ses compagnes se préparent à suivre un cours d'exercices spirituels durant les trois jours qui précéderont leur profession. Le soir, vers les cinq heures, Mgr Bourget vient faire l'ouverture de cette retraite dont il sera le directeur et le prédicateur.

« A cette date, notre digne fondatrice compte

à peine six mois de probation, mais, ne l'oublions pas, Mgr Lartigue et M. Saint-Pierre l'ont depuis longtemps initiée aux pratiques de la vie surnaturelle dans l'exercice des œuvres de miséricorde. Depuis quinze années elle sert les pauvres avec tout le zèle et la charité d'une fille de saint Vincent de Paul. Enfin, sans en avoir eu l'habit durant quelques mois, elle n'en a pas moins, depuis le 25 mars 1843, partagé les vicissitudes et la vie spirituelle de ses compagnes. Aussi Mgr Bourget et M. Prince ont-ils soin de lui donner la préséance sur toutes les Sœurs de l'Institut qu'elle fonde.

* * *

« Durant la retraite, notre Père fondateur insista beaucoup sur la nécessité de faire toujours régner l'union parmi nous. Au cours d'une instruction, il nous dit : *Les religieuses qui veulent conserver leur tête, c'est-à-dire l'esprit de corps de leur état, doivent, toutes dans une même vue de procurer la gloire de Dieu, être contentes lorsque leurs sœurs ont des talents... qu'elles s'ont considérées...*

« Dans une conférence, Mgr, en parlant de l'humilité, s'exprime en ces termes : *Si l'on nous oublie, si l'on nous donne des emplois bas, il faut dire : Ceci est bon pour moi ; endurons-le pour l'amour de Dieu, en union avec le céleste Époux... Le bon esprit rend une religieuse indulgente pour*

les autres. Il la remplit de zèle pour l'honneur de sa communauté, de sorte qu'elle ne s'épargne en rien pour le bien et l'avancement des œuvres propres à sa vocation.

« Voulant prévenir toute tentation d'ambition humaine chez les futures professes, Mgr Bourget leur dit : *L'esprit de simplicité fera qu'au lieu de chercher à rivaliser avec des communautés qui ont à leur crédit des centaines d'années de vertus et de bonnes œuvres, vous vous contenterez de ramasser les miettes qui tombent de leur table et vous serez heureuses d'accomplir les bonnes œuvres dont elles ne peuvent se charger.*

« Puis, ajoutait Sa Grandeur, *ayez cet esprit de simplicité qui vous permettra de vous reprendre mutuellement et, à l'exemple des Filles de saint Vincent, de dire à une Sœur qui s'oublie : « Ma Sœur, vous faites cela contre telle vertu ». La même simplicité fera dire à celle qui est ainsi reprise : « Ma Sœur, je vous remercie ; je vous prie de me continuer votre charité et je vous promets la pareille lorsque je m'apercevrai de quelque chose ».*

« Dieu, qui vous appelle à fonder une communauté dans ce diocèse, veut que cet esprit (de simplicité) règne parmi vous. Il veut que vous le conserviez quoi qu'il vous en coûte ! Il vous faudra donc tout sacrifier pour le maintenir ... Vous le maintiendrez, en suivant les avis que votre premier supérieur vous donne de la part de Dieu ».

* * *

Le temps de la retraite fut pour les Sœurs l'occasion de nombreux soucis. Pendant que les fondatrices songeaient à leurs fins dernières et à leurs présentes responsabilités, la besogne journalière, augmentée des préparatifs de la fête, pesait sur les Sœurs Marchesseault, Leblanc, Robert, Émélie Séné, Choquet et Pariseau, qui se surmenèrent afin que les retraitantes ne fussent en rien distraites de leurs exercices spirituels. Elles durent travailler sans relâche afin de répondre aux exigences de l'heure, sans négliger ni le soin de leurs quarante vieilles et infirmes, ni les travaux domestiques à l'intérieur et au dehors. Sœur Gamelin étant tombée malade, Sœur Pariseau s'installa auprès d'elle, adoucissant, par la délicatesse d'un dévouement vraiment filial, l'amertume d'une épreuve qui atteignait tout le personnel de l'établissement.

Les Dames de la Charité, voyant les pauvres petites Sœurs ainsi accablées sous le fardeau, s'entendirent pour les soulager. Chaque jour, quelques-unes de ces compatissantes Dames venaient elles-mêmes ou envoyaient leurs servantes aider à la cuisine ou au service des pauvres. Malgré ces précieux secours, les jeunes novices et postulantes suffisaient à peine à la besogne. Ces pauvres Sœurs, dit la chronique, n'eurent pas un instant de repos ; mais Dieu les soutint et leur fit oublier leur fa-

tigue au point qu'elles passèrent vaillamment la nuit du 28 au 29 à décorer l'église.

Quelques jours avant la retraite, les Dames de la Charité avaient demandé aux Sœurs ce qu'elles pourraient convenablement offrir à leur petite communauté comme souvenir de fondation. *Ce que vous voudrez et à votre goût*, avait répondu Sœur Gamelin. Munies de cette autorisation, ces Dames se mirent en frais de parer la chapelle dont les murs et les autels étaient inachevés. Elles firent terminer l'un des petits autels (celui de la sainte Vierge), peindre le grand autel et les cadres de parements. A l'insu des retraitantes, elles achetèrent des tentures et des galons d'argent (pour parements), huit chandeliers de bois superbement peints, cinq magnifiques bouquets artificiels pour le maître-autel, huit bouquets pour les petits autels et quatre petits pots de fleurs. Ces Dames firent aussi acheter des fleurs et du ruban (plus qu'il n'en fallait) pour orner les cierges des professes. Elles tressèrent elles-mêmes deux guirlandes pour la lampe du saint Sacrement et sept couronnes pour les fillettes qui devaient représenter des orphelines à la cérémonie de profession. Les parements, nappes et frises d'autels furent confectionnés par Mlle Burroughs et une novice.

CHAPITRE XXXIX

1844. — CÉRÉMONIES PRÉLIMINAIRES DE L'ÉMISSION DES VŒUX. — MANDEMENT D'INSTITUTION. — FORMULE DES VŒUX. BANQUET. — ACTE TIRÉ DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Enfin, le 29 mars, tandis que, dans un profond recueillement, nos ferventes novices attendaient le moment de rendre public le don d'elles-mêmes à Notre-Seigneur et à ses pauvres, tout s'agitait autour d'elles. On se pressait aux portes, sollicitant le privilège d'assister à la cérémonie. Lorsque la chapelle fut remplie, il y avait encore foule au dehors.

Vers six heures et quart, Mgr Bourget, accompagné de M. le chanoine Prince et de l'abbé Charles-Thomas Caron, curé de Saint-Martin, se rendit à l'église de la Providence. Pendant que Sa Grandeur se préparait à célébrer la messe, M. Prince entra dans la salle où étaient réunies les novices, les dames, les pauvres et les enfants qui devaient figurer dans la cérémonie. Conformément au programme rédigé pour la circonstance, les Sœurs s'agenouillèrent et prièrent M. Prince (représentant les futures supérieures de l'Institut) de leur pardonner les désagréments qu'elles auraient pu lui causer par leur manière de mettre en pratique ses instructions et d'observer les prescriptions de

la règle. Le dévoué directeur les bénit et leur adressa des paroles d'encouragement. *Je prie saint Vincent de Paul*, leur dit-il, *de vous prendre sous sa protection afin que vous soyez pour Montréal des Filles de la Charité comme celles dont il fut le fondateur en France.*

Durant ces formalités, Mgr Bourget entonnait le *Veni Creator* et commençait la messe qu'il poursuivit jusqu'au graduel. A ce moment l'abbé Caron se rendit à la salle où se tenaient les nouvelles élues; il était si ému, dit la chronique, qu'il ne put retenir ses larmes. Il chanta l'hymne: *Prudentes virgines, aptate vestras lampades; ecce sponsus venit, exite obviam ei.* A cette invitation du Seigneur, les novices, tenant des flambeaux allumés, s'avancèrent processionnellement, à leur rang d'âge, jusqu'à la balustrade, en chantant le psaume: *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi.* Chacune était précédée d'une petite fille vêtue de blanc et couronnée de fleurs, remplissant le rôle d'orpheline et portant sur un plateau la collerette grise, le camail noir, le serre-tête et le bandeau blancs de la nouvelle professe¹. Celle-ci soutenait une vieille à sa droite; à sa droite, par respect pour les pauvres, dont elle se faisait la protectrice

¹ L'habit noir fut substitué au costume gris le 25 décembre 1852 pour les novices et le 18 mars 1853 pour les Sœurs professes.

en devenant leur servante. Elle-même était soutenue à sa gauche par une Dame de la Charité, pour signifier que les œuvres de l'Institut doivent se faire en union de charité avec les personnes du monde. Les vieilles étaient soigneusement endimanchées : jupes noires, mantelets, fichus, bonnets et gants blancs ; néanmoins, leur mise, on le conçoit, contrastait avec les riches toilettes des sept dames qui représentaient l'élément laïque protecteur des pauvres et de leurs servantes religieuses. De même que les Sœurs, les dames et les vieilles tenaient des cierges ardents ¹.

Le spectacle qu'offrait cette réunion de la richesse et de la pauvreté, de la vieillesse et de l'enfance, de la force et de la faiblesse, suscita dans l'assemblée un mouvement d'émotion intense.

Les novices s'étant agenouillées subirent l'interrogatoire du pontife : *Mes filles, est-ce bien véritablement Jésus-Christ que vous venez servir dans cette maison ? — Oui, Monseigneur, c'est lui-même que nous voulons servir dans la personne des pauvres ; et, moyennant sa sainte grâce, c'est lui que nous voulons suivre en nous consacrant aujourd'hui à la vie religieuse.* L'évêque poursuivit les questions, auxquelles répondirent les novices, jusqu'à

¹ Nous verrons plus loin, dans l'acte officiel, les noms de toutes les personnes qui figuraient dans cette imposante assemblée.

l'oblation où chacune fit son sacrifice en ces termes : *Daignez, Seigneur, recevoir l'offrande que je vous fais de tout moi-même; affermissez-moi dans ma résolution, et que le péché ne règne jamais dans mon cœur.*

Les novices n'avaient plus qu'à prononcer la formule des vœux pour cimenter leur engagement définitif; mais il fallait au préalable l'érection canonique de l'Institut. Mgr Bourget y procéda par un mandement spécial d'institution. Les Sœurs se tinrent debout pendant que M. le chanoine Prince en fit la lecture. Voici le texte complet de ce précieux document.

La charité pastorale, nos très chères filles, a toujours compris que c'était à elle qu'était dévolu le soin des veuves et des orphelins et qu'il lui fallait compa-tir à toutes les misères publiques et particulières. Aussi tout pasteur regarde-t-il comme un des plus stricts de-voirs attachés à sa charge, qui est toute de charité, *d'être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des pauvres*; comme l'assurait le saint homme Job de lui-même. Mais comme la multitude des devoirs attachés à cette charge redoutable ne lui permet pas d'entrer dans tous les détails qu'exigerait l'accomplissement de ce devoir sacré et si consolant d'ailleurs, il lui faut se décharger en partie sur des âmes charitables et compa-tissantes de ce soin indispensable.

Ce fut dans cette vue, nos très chères filles, que voulant multiplier, autant qu'il était en notre pouvoir,

les œuvres de charité dans cette ville, nous instituâmes, le six novembre mil huit cent quarante et un, la société des Dames de la Charité à l'Asile de la Providence. Nous ne pouvons assez louer le Seigneur des bénédictions abondantes qu'il a versées sur cette œuvre naissante. Dans ce mandement, nous annoncions que plus tard nous introduirions dans cet asile des *Sœurs de la Charité, filles de l'immortel saint Vincent de Paul*, pour le service des pauvres et des malades. Notre projet était alors d'appeler ici des Sœurs de la Charité de Paris, et nous avions pour cela des arrangements particuliers avec le procureur-général de ces admirables héroïnes de la charité. Mais la divine Providence en ayant décidé autrement, nous avons humblement adoré ses desseins, sans pourtant nous croire déchargé de la promesse que nous avons faite aux dames généreuses qui s'étaient enrôlées dans la société de charité (avec l'espoir d'avoir un jour, pour les aider dans l'exercice des bonnes œuvres, des sœurs spécialement consacrées à Dieu pour être avec elles les *servantes des pauvres*).

Abandonné à nos propres ressources pour l'établissement projeté, nous ne perdîmes pas néanmoins courage, parce que nous étions convaincu que Dieu, voulant cette œuvre, trouverait dans les trésors de sa sagesse d'autres moyens de la faire réussir. Il nous inspira donc de tourner nos regards sur la charité et le dévouement des filles de notre diocèse pour l'accomplissement du projet que nous avions en vue; et d'ouvrir cet asile à celles à qui il donnerait vocation pour l'entreprendre et l'exécuter.

C'est ce que nous fîmes sous les auspices de la glorieuse Mère de Dieu, au jour heureux de son Annonciation, en vous permettant à vous, nos très chères filles, qui êtes décidées à vous consacrer à Dieu, de vous réunir pour vivre ensemble et éprouver votre vocation. Plus d'une année s'est écoulée dans l'exercice et la pratique des devoirs de la vie religieuse. L'on ne vous a pas caché les peines et les souffrances de cette vie vraiment pénible à la nature que vous désiriez mener. Vous avez eu, nous le croyons, toutes les épreuves que le Seigneur a coutume de ménager à celles qu'il veut consacrer à son service. Vous n'en avez pas été effrayées, nos très chères filles, et la grâce, qui vous avait appelées, a soutenu évidemment votre courage au milieu des tentations sans nombre qui sont venues vous assaillir.

Par la miséricorde de Dieu, vous êtes tellement affermiées dans cet état, que vous demandez à vous y fixer aujourd'hui irrévocablement et pour toute votre vie. Oui, pour toute votre vie, vous voulez renoncer au monde et à toutes ses joies, pour devenir les épouses de Jésus-Christ et les servantes de ses pauvres. Ce n'est pas aveuglement que vous faites ce choix ; car vous avez appris, par votre expérience personnelle, que désormais vous ne serez plus dans le monde pour assister à ses fêtes et à ses spectacles, mais pour entendre les gémissements des malheureux, pour essuyer les pleurs des veuves et des orphelins, pour donner à manger à ceux qui ont faim, pour soigner les malades, recueillir les derniers soupirs des mourants, ensevelir les morts ; en un mot faire toutes les œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles.

Telle est la sublime vocation à laquelle vous vous sentez appelées, et que vous voulez suivre avec la grâce de Dieu. Dans la ferme confiance où vous êtes que vous ne faites qu'accomplir la sainte volonté de Dieu, en vous offrant à sa divine majesté pour devenir les servantes des pauvres, vous nous demandez de vous donner les bénédictions que l'Église a coutume de répandre sur les vierges, la portion choisie du troupeau de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Et, comme il est du devoir de notre charge de seconder de tout notre pouvoir tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu et au salut du prochain, nous avons approuvé et approuvons hautement votre pieux et généreux dessein. Non seulement nous l'approuvons, mais encore nous voulons bien le confirmer et le consacrer au nom du Seigneur et de la sainte Église.

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué et de l'avis de nos vénérables frères les chanoines de notre cathédrale, nous avons statué, réglé et ordonné, statuons, réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Nous érigeons canoniquement *l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*, ouvert dans la maison de la Providence et déjà reconnu par un statut du parlement provincial, en date du dix huit septembre mil huit cent quarante et un. Nous établissons aussi canoniquement les *Sœurs de la Charité* ou *servantes des pauvres* pour en être les administratrices; pour avoir soin des dites *femmes âgées et infirmes*; et en même temps pour visiter les pauvres et soigner les malades à domicile, et faire d'autres œuvres de charité, selon qu'il plaira à Dieu de le leur inspirer.

II. Nous permettons aux sœurs novices ici nommées et à toutes celles que le Seigneur appellera à imiter leur genre de vie, de faire pour leur vie les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et de servir les pauvres.

III. Nous donnons à la nouvelle communauté pour son bon gouvernement, premièrement les *règles communes des Filles de la Charité, servantes des pauvres malades*¹, instituées en France par saint Vincent de Paul; secondement les constitutions particulières que nous jugeons devoir contribuer au plus grand bien de ce nouvel Institut; troisièmement un cérémonial pour les divers offices et cérémonies propres à cette congrégation séculière.

IV. Nous les établissons sous notre entière dépendance et juridiction; et elles seront paroissiennes dans tous les lieux où elles auront des hospices.

V. Nous donnons pour titulaire à la chapelle des dites Sœurs de la Charité la fête de la Compassion de la sainte Vierge, qui s'y célébrera comme dans le reste du diocèse, le vendredi de la semaine de la Passion, mais sous le rite double de première classe. Nous vou-

¹ Le nom « Sœurs de la Providence » fut donné à nos fondatrices par le peuple, dès 1843. Ni Mgr Bourget, ni les Soeurs n'ont jamais pu réussir à lui substituer dans la pratique celui de « Filles de la Charité Servantes des Pauvres » qui est notre titre canonique. L'on essaya longtemps, sans plus de succès, de nous faire porter le nom de « Soeurs de la Charité ». Cependant, notre titre légal actuel est « Soeurs de la Charité de la Providence ».

lons que saint Vincent de Paul soit le premier patron des dites *Sœurs de la Charité* et que pour cela sa fête soit, pour les dites Sœurs et leurs chapelains, de première classe et célébrée avec octave. Sainte Elisabeth, reine de Hongrie, dont la fête se célèbre le dix neuf novembre, sera patronne des *femmes âgées et infirmes*; et sainte Geneviève, vierge, dont la fête se célèbre le trois janvier, sera patronne des *orphelines* confiées aux soins des Sœurs de la Charité.

VI. Nous réglons que la dite Maison de la Providence sera le centre de l'Association diocésaine de Charité, que nous établimes le vingt cinq janvier mil huit cent quarante deux ¹; et en vertu d'un indult du souverain Pontife, en date du onze juillet mil huit cent quarante et un, nous accordons une indulgence plénière, que pourront gagner les dites Sœurs de la Charité, ainsi que tous ceux et celles qui s'agrégeront à cette association sous leurs soins et direction, aux quatre fêtes susdites de la Compassion de la sainte Vierge, de saint Vincent de Paul, de sainte Elisabeth et de sainte Geneviève, pourvu que les dites Sœurs et leurs associés se confessent avec une véritable douleur, communient et visitent la dite chapelle de la Providence, et y prient à l'intention du Souverain Pontife.

De plus, chacun pourra gagner une indulgence de cent jours à chaque œuvre de charité qu'il fera avec de bonnes dispositions.

¹ Voir au supplément, l'article *Associations de Charité et de Tempérance*.

Telles sont, nos très chères filles, les dispositions que nous avons jugé à propos de faire, pour que votre consécration à Dieu fût stable et permanente. Daigne le Seigneur Jésus, qui s'est fait pauvre pour nous enrichir de ses biens, avoir pour agréable le sacrifice que vous êtes prêtes à lui faire de vos personnes et de tout ce qui vous appartient. Qu'il bénisse le généreux dessein que vous avez formé, et qu'aujourd'hui vous voulez exécuter aux pieds de ses autels. Qu'il vous fasse la grâce de l'accomplir heureusement, malgré les difficultés sans nombre qui vous attendent. Qu'il vous donne à toutes des cœurs de mères pour vos pauvres et que votre caractère distinctif soit la compassion pour tous les malheureux.

Que votre joie se multiplie, en voyant multiplier votre famille, la grande famille des pauvres. Que, pour subvenir à leurs nombreux besoins, le Seigneur vous ouvre le trésor de la providence. Qu'il envoie de généreuses compagnes qui, quittant courageusement le monde avec tous ses plaisirs, trouvent comme vous leur bonheur à être les humbles servantes des pauvres. Enfin, que ce Dieu tout bon et tout miséricordieux vous protège et vous garde au milieu des périls sans nombre auxquels vous pourriez être exposées; et qu'il vous fasse entendre au dernier de vos jours ces consolantes paroles de Jésus-Christ notre Sauveur :

Venez, les bénies de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde; car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger; j'ai été étranger et vous m'avez recueilli; j'ai été nu et vous m'avez

vêtu ; j'ai été malade et vous m'avez visité ; j'ai été en prison et vous êtes venues à moi.

Donné à Montréal, ce vingt neuvième jour de mars mil huit cent quarante quatre, sous notre seing et sceau et le contreseing de l'un de nos chanoines, pour cette œuvre notre secrétaire.

† Ig. évêque de Montréal

Par Monseigneur,

J.-C. Prince, chan. sec.

Après la lecture de ce document, les novices, deux à deux, puis trois ensemble, prononcèrent les vœux dans l'ordre qui suit : Sœur Gamelin et Sœur Séné, — Sœur Caron et Sœur Durand, — Sœur Michon, Sœur Thibodeau et Sœur Larocque ¹.

Voici la formule des vœux telle que prononcée par Sœur Gamelin et ses six compagnes :

« Je... promets bien librement et fais de bon cœur à la divine Majesté les vœux de pauvreté,

¹ Nos Mères prononcèrent les vœux de religion d'après leur rang d'âge. Or, comme la préséance canonique (excepté celle qui dérive des charges) est celle de la profession, nous devons considérer comme non avenue la coutume qui s'est introduite (nous ignorons à quelle époque) d'intervertir cet ordre à l'égard de nos fondatrices. Canoniquement, Soeur Gamelin est la 1re religieuse de notre Institut ; Soeur Séné en est la 2e ; Soeur Caron, la 3e ; Soeur Vincent (Durand), la 4e ; Soeur Michon, la 5e ; Soeur Thibodeau, la 6e et Soeur Larocque, la 7e.

chasteté, obéissance et de servir les pauvres le reste de ma vie, selon les règles et constitutions de cette maison, sous le bon plaisir de Monseigneur l'Évêque, à qui je m'en rapporte pour l'accomplissement comme pour la dispense des présents vœux.¹

Je supplie très humblement sa divine miséricorde, par les mérites infinis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'intercession de sa glorieuse Mère et les prières des saints Patrons de cette communauté, d'avoir pour agréables les présents engagements et de m'accorder la grâce d'y être fidèle jusqu'à la mort. Ainsi soit-il. »

Chaque novice après avoir prononcé ses vœux en déposait l'acte entre les mains du prélat, qui le plaçait sur l'autel. Mgr Bourget bénit ensuite les coiffures des professes, qui, en les recevant, les baisèrent avec respect. Accompagnées de leurs Dames d'honneur, elles allèrent, dans une pièce voisine, se vêtir de leurs nouvelles livrées tandis qu'au chœur l'on récitait les litanies des saints.

Après ces formalités, les Sœurs revinrent se prosterner devant l'autel, pour y recevoir les bénédictions prescrites au pontifical. Ces prières furent

¹ Cette formule demeura en usage jusqu'au 25 mars 1868. A cette date, on supprima les mots « et de servir les pauvres ».

suivies d'une cérémonie qui impressionna vivement l'auditoire. La vieille infirme reçut des mains de l'évêque un anneau d'argent et le mit au doigt de la professe qu'elle accompagnait, en lui disant : *Souvenez-vous, ma Sœur, que vous devenez aujourd'hui la servante des pauvres.* Sa Dame d'honneur reçut à son tour la croix d'argent et, la passant au cou de la professe, lui dit : *Souvenez-vous, ma Sœur, que nous devons assister les pauvres en union et charité.* L'évêque confirma cette pieuse alliance par des prières et des bénédictions.

A ce moment, évidemment prévu, les Dames passèrent une généreuse aumône aux religieuses, qui, de leur côté, se hâtèrent de reverser cette offrande dans la main des pauvres infirmes placées à côté d'elles et ravies de cette aubaine.

Ces diverses cérémonies étant terminées, Mgr Bourget continua la sainte messe, à laquelle communiquèrent les Sœurs, les vieilles, les dames et quelques-unes des fillettes. « Admirable union de la richesse et de l'indigence, qui, dans la religion, se tiennent comme par la main, et se retrouvent encore plus étroitement unies, en se plaçant l'une à côté de l'autre à la table sainte, pour s'y nourrir ensemble du même pain de vie ! » (*M. R.*)

Plusieurs jeunes filles, amies de Sœur Gamelin et membres de la chorale de l'Archiconfrérie, exécutèrent le chant de circonstance. La messe fut

servie par M. Joseph-Cyriaque Richard (voir p. 280), enfant de chœur de la cathédrale. Il avait été formé à ces fonctions de clerc par le bon Frère Paul (né Fournier), le dernier des Récollets en Canada; à l'époque dont nous parlons, l'humble religieux remplissait l'office de portier à l'évêché.

A l'issue de la messe, l'évêque, accompagné du clergé, se rendit à l'un des autels latéraux (celui de droite) magnifiquement orné, où se dressait une belle statue de la Vierge donnée par les Dames de la Charité, au nom des fillettes qui représentaient les orphelines¹. Mgr Bourget récita pour les Sœurs un acte de consécration à Marie, puis il entonna le chant de l'action de grâces. Après le *Te Deum*, Sa Grandeur donna la bénédiction solennelle, avec indulgence de quarante jours.

La procession se reforma alors et sortit de la chapelle au chant de l'*Ecce quam bonum*. A la salle de communauté, les professes donnèrent le baiser de paix aux dames, aux petites filles et aux bonnes vieilles. Se mettant ensuite à genoux, conformément aux règles de saint Vincent de Paul,

¹ Apparemment, le groupe de Notre-Dame des Sept-Douleurs n'était pas dans la niche. Il est même probable qu'on ne l'avait pas encore reçu de Paris, d'où M. le chanoine Hudon devait le faire expédier.

elles échangèrent le baiser de l'affection fraternelle. Ce baiser à genoux édifia les dames autant qu'il les émut ; plusieurs versèrent des larmes.

* * *

Des amis de l'établissement avaient envoyé des mets en quantité suffisante pour le *dîner de la noce*. Au banquet participèrent les sept professes (avec chacune deux membres de leur famille), les sept dames d'honneur, les sept vieilles et cinq des fillettes qui figuraient dans la cérémonie, trente huit en tout. L'une des Sœurs n'avait pas de parents présents à la fête. Quant aux petites Rose-de-Lima Tessier et Henriette Lognon, elles s'abstinrent d'assister à ce repas parce qu'elles étaient en deuil de leur tante, Mme Pierre Comte (Sophie Tullock), décédée la veille.

La journée se passa à recevoir les dames, qui vinrent en grand nombre féliciter Sœur Gamelin et ses compagnes. Le salut du saint Sacrement, à trois heures, réunit de nouveau parents et amis. M. le chanoine Prince fit une touchante allocution sur le bonheur de la vie religieuse et sur la confiance en Dieu, qui sait prendre soin de ceux qui abandonnent tout pour le suivre. M. le chanoine A.-F. Truteau chanta le salut.

L'acte officiel de la cérémonie fut dressé le

même jour et porté au registre des professions. En voici la formule authentique.

Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège apostolique, Evêque de Montréal etc.

A tous ceux qu'il appartiendra, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Savoir fasons que le vingt neuf Mars de l'an mil huit cent quarante quatre, sur les six heures et demie du matin, nous nous sommes transporté dans l'Oratoire public des Sœurs de Charité à l'Asile de la Providence de cette ville, pour recevoir à la profession les premières Sœurs du dit Institut, savoir :

Sœur Marie Émilie Gamelin, Sœur Agathe Séné, Sœur Émilie Caron, Sœur Magdeleine Durand dite Sœur Vincent, Sœur Justine Michon, Sœur Marie-Marguerite Thibodeau et Sœur Victoire Larocque ; où étant, l'examen des dites Sœurs ayant été fait la veille, et la dispense du jour ayant été donnée, nous avons célébré la Ste Messe, assisté de MM. Jean-Charles Prince, chanoine de notre Cathédrale, et Thomas Caron, Prêtre, Curé de St Martin, pendant laquelle messe nous avons reçu l'émission des vœux de pauvreté, chasteté, obéissance, et de servir les pauvres en union de charité :

De la dite Sœur *Marie Émilie Gamelin*, qui était assistée par Mme Augustin Cuvillier, matrone, par Élisabeth Cadieux, l'une des femmes âgées et infirmes de l'Asile, et par Mlle Caroline Guilbeau, tenant la place d'une orpheline ;

De la dite Sœur *Agathe Séné* ¹, assistée par Mme Luce Fabre, matrone, par Marie Baillard, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Justine Ricard, tenant la place d'une orpheline ;

De la dite Sœur *Émilie Caron*, assistée par Mme Charlotte Lacroix, matrone, et par Françoise Languedoc, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Henriette Lognon, tenant la place d'une orpheline ;

De la dite Sœur *Magdeleine Durand*, dite Sœur Vincent ², assistée par Mme Marguerite Dufresne, épouse de Ch. S.-Delorme, matrone, par Josephite Bertrand, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Aurélie Cypihot, tenant la place d'une orpheline ;

De la dite Sœur *Justine Michon* ³, assistée par Mme Marie-Marguerite Gauvin, matrone, par Marie Moquin, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Rose-de-Lima Pominville, tenant la place d'une orpheline ;

De la dite Sœur *Marie Marguerite Thibodeau* ⁴, assistée par Mme Agathe Nowlan, matrone, par Marie Marguerite Richard, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Rose-de-Lima Tessier, tenant la place d'une orpheline ;

¹ Soeur Séné fut nommée « Soeur Zotique » le 14 avril 1848.

² Elle avait pris ce nom l'automne précédent.

³ Soeur Michon fut nommée « Marie-des-Sept-Douleurs » le 19 septembre 1847.

⁴ Appelée « de l'Immaculée Conception » le 18 octobre 1847.

De la dite Sœur *Victoire Larocque*, assistée par Mlle Thérèse Berthelet, matrone, par Angélique Langue-doc, l'une des femmes vieilles et infirmes de l'Asile, et par Mlle Céline Bourbonnière, tenant la place d'une orpheline; conformément aux constitutions de la dite maison. Dont et de tout ce que dessus Nous avons dressé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

Donné à l'Asile de la Providence, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire les jour et an que dessus: et ont les dites Sœurs signé avec nous.

† Ig. Év. de Montréal

Par Monseigneur,

J.-C. Prince, Chan. Secrétaire

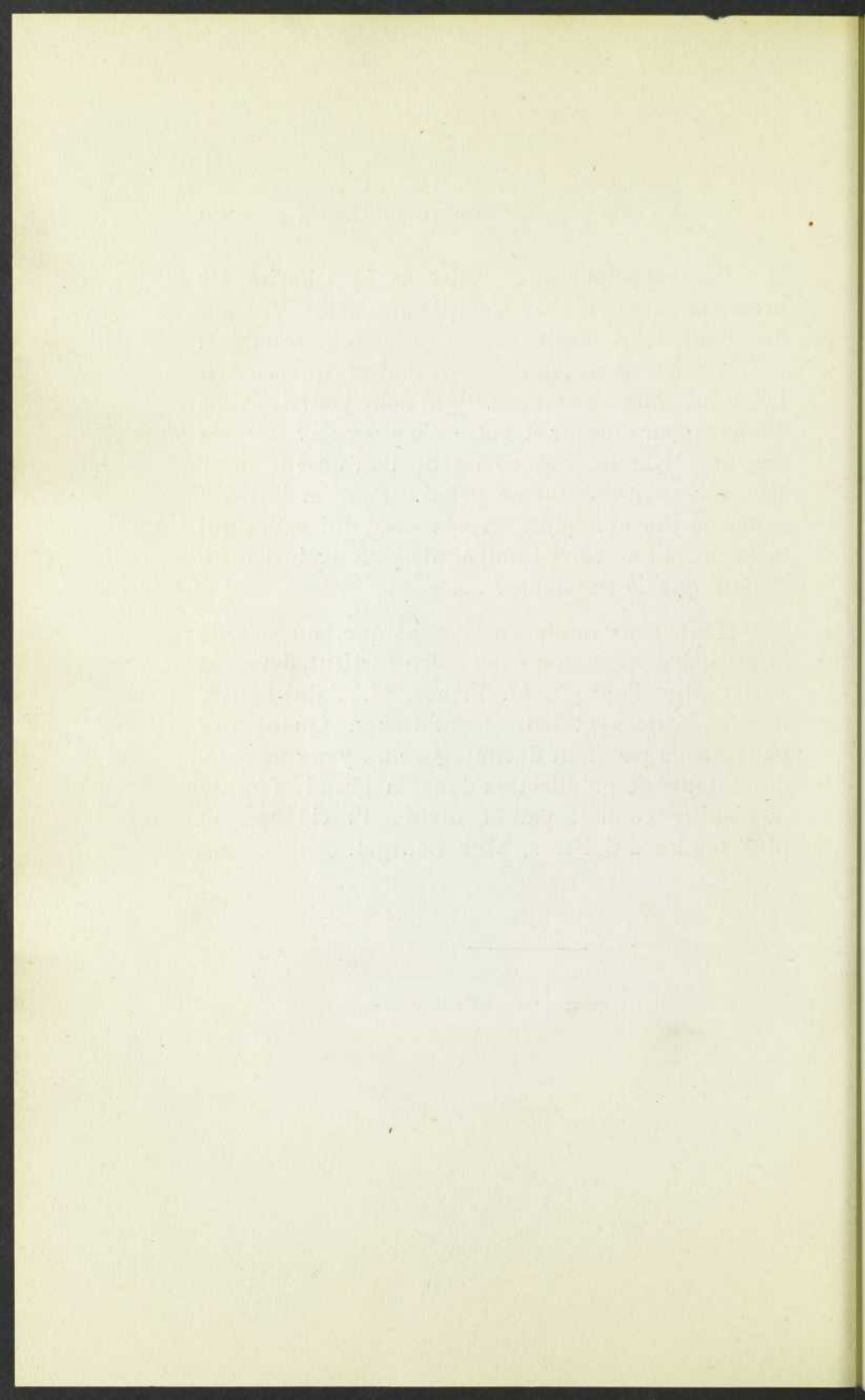
Sr Gamelin, Sr Séné, Sr Caron, Sr Vincent, Sr Michon, Sr Thibodeau, Sr Larocque.

* * *

Ainsi se passèrent ces heures mémorables! Le nouvel Institut, canoniquement reconnu, prenait rang dans l'Église. Quelques mois seulement s'étaient écoulés depuis le jour où Mgr Bourget avait dû renoncer à son projet d'établir des Filles de saint Vincent dans son diocèse. Ni le vénérable évêque, ni l'humble Sœur Gamelin n'avaient jamais songé à fonder une communauté religieuse. Celle de la Providence avait surgi presque spontanément!

En rappelant aux Filles de la Charité les premiers jours de leur Compagnie, saint Vincent de Paul leur disait ces paroles remarquables : « Mes filles, il ne faut point douter que ce soit Dieu qui vous ait établies. Qui donc pourriez-vous donner pour auteur à votre Compagnie ? Ce n'a pas été Mlle Legras, comment l'aurait-elle fait ? Elle n'y avait pas même pensé. Pour moi, je n'y songeais pas non plus. Après cela, qui est-ce qui m'assurera que votre Compagnie peut avoir d'autre auteur que Dieu même ? ... »

C'est sans doute en ce sens que, au soir de la première profession dans notre Institut, devaient parler Mgr Bourget, M. Prince, M. Saint-Pierre, nos fondatrices et leurs bienfaiteurs. Quant aux pauvres, ils parurent davantage, aux yeux de tous, des enfants de prédilection dans la grande famille diocésaine confiée, par la divine Providence, au plus tendre des Pères, Mgr Bourget.





Mère Gamelin



CHAPITRE XL

1844. — ÉLECTIONS PROVISOIRES. — DISTRIBUTION DES OFFICES. — FAVEURS SPIRITUELLES. — COMPTES RENDUS DE LA DÉPOSITAIRE. — ENTRÉE DES SŒURS TALON-LESPÉRANCE ET DORION.

Mgr Bourget fixa au mois d'octobre la date des élections dans le nouvel Institut ; mais, afin de mettre la communauté en état de fonctionner seule dès les premiers jours, il voulut lui donner, provisoirement, un organisme régulier. Le lendemain de la profession (30 mars), vers huit heures, Sa Grandeur, accompagnée de MM. les chanoines Prince et Plamondon, vint, comme à l'ordinaire, à l'Asile de la Providence pour y expliquer la Règle. Cette fois, Monseigneur commenta le mode d'élection qu'il avait adopté pour le jeune Institut et dit que, ce jour même, aurait lieu celle des premières officières des nouvelles Filles de la Charité. Les Sœurs professes acceptèrent ensuite, officiellement, les Règles de saint Vincent de Paul et signèrent un acte constatant cette adhésion. Après ces formalités, Monseigneur, ses assistants et les sept fondatrices se rendirent à la chapelle, d'où l'on fit sortir toutes les personnes qui s'y trouvaient déjà. L'on alluma un cierge sur chaque autel et l'on ferma les portes, même celles des

jubés. Devant une grande table, près de la balustrade, dans la nef, se placèrent l'évêque et ses témoins, puis, à droite et à gauche, les sept votantes, rangées en deux lignes. Après la récitation du *Veni Creator*, M. Prince distribua aux Sœurs des liasses de bulletins portant leurs noms et, chacune, en commençant par la plus âgée, donna son vote.

La séance terminée, M. Prince fit venir les novices, et Mgr Bourget leur apprit le résultat du scrutin, dont voici le procès-verbal.

PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION. — Ignace Bourget, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc.

A tous ceux qu'il appartiendra salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Savoir fesos que, le trentième jour de mars mil huit cent quarante quatre, nous nous sommes transporté en la chapelle de la Providence de cette ville pour procéder à la première élection d'une supérieure, d'une assistante, d'une maîtresse des novices et d'une dépositaire, où étant, après avoir donné les dispenses à ce nécessaires et récité le *Veni Creator*, assisté de Monsieur J. C. Prince, l'un de nos chanoines, et de Monsieur Th. Plamondon, notre Chapelain, ont comparu devant nous toutes les Sœurs de la Charité, qui peuvent donner leurs suffrages conformément à leurs constitutions. Ayant reçu tous les dits suffrages, nous avons trouvé

qu'à la majorité des voix, la Sœur Emilie Gamelin a été élue Supérieure; et qu'à la pluralité des voix, la Sœur Magdeleine Durand dite Vincent a été élue Assistante; la Sœur Marguerite Thibodeau, Maîtresse des Novices; et la Sœur Emilie Caron, Dépositaire: Au moyen de quoi, nous avons approuvé et confirmé l'élection des dites officières comme bien et canoniquement faite; et ce faisant, nous avons institué la dite Sœur Emilie Gamelin, supérieure de la Maison, avec pouvoir que nous avons donné de la régir, gouverner et administrer, tant au spirituel qu'au temporel, sous notre autorité, correction, visite et juridiction, jusqu'à nouvelle élection qui se fera le premier mardi d'octobre prochain, enjoignant aux dites Sœurs de la Charité de la reconnaître pour leur Mère et Supérieure légitime, et en cette qualité lui rendre l'honneur, l'obéissance et le respect qu'elles lui doivent. Nous avons également confirmé la dite Sœur Vincent dans la charge d'Assistante, la Sœur Thibodeau dans celle de Maîtresse des Novices, et la Sœur Caron dans l'office de Dépositaire.

Donné à l'Asile de la Providence de Montréal, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, les jour et an que dessus.

† Ig. Ev. de Montréal

Par Monseigneur,

J. C. Prince, Chan. Supr

Après que Mgr Bourget eut confirmé les officières dans leurs charges, les Sœurs leur donnè-

rent le baiser de paix. Il y eut ensuite récitation du *Te Deum*.

A la sortie de la chapelle, les élues se présentèrent à Mgr Bourget pour lui offrir leurs hommages et recevoir sa bénédiction. Elles visitèrent ensuite, en compagnie de M. le chanoine Prince, les salles des vieilles et, au noviciat, les Sœurs Choquet et Pariseau, postulantes.

Avant la prise d'habit de l'humble fondatrice, les Sœurs l'appelaient « Madame la supérieure » ou simplement « Madame ». Devenue novice, elle n'exerça plus aucune autorité ; cependant, elle remplit, à son tour, le rôle d'assistante et signa, comme supérieure, certains actes officiels (voir p. 386). Le résultat des élections, en la réintégrant dans ses anciens droits, ajoutait à son nom un autre qualificatif. Désormais et toujours, elle sera *Mère Gamelin*. Depuis longtemps d'ailleurs, les pauvres l'appelaient *Notre bonne Mère*.

Le lendemain (31 mars), eut lieu, avec l'approbation de Mgr Bourget, la distribution des offices, dans l'ordre suivant : Sœur Larocque, hospitalière des femmes vieilles et infirmes ; Sœur Caron, économe et apothicaire ; Sœur Séné, dispensière ; Sœur Vincent, lingère ; Sœur Michon, buandière ; Sœur Émilie Séné, novice, hospitalière des orphelins ; Sœur Leblanc, novice, sacristine. Les autres furent assignées comme aides.

* * *

Le 28 avril, après une retraite de trois jours, prêchée par M. le chanoine Prince, les Sœurs Herménégilde Choquet et Esther Pariseau furent admises à la vêtue. Mgr Bourget officia et fit un touchant commentaire de la parabole des dix vierges. Pour la première fois, l'on suivit le cérémonial adopté dans l'Institut pour la prise d'habit : *Veni Creator*, autres prières, sermon, bénédiction et tradition des vêtements, vêtue dans une pièce voisine...

Le même jour, à Rome, notre petite communauté était l'objet d'une grande faveur. Le Souverain Pontife, répondant à une supplique présentée par Mgr Bourget, accordait au nouvel Institut l'insigne privilège dont voici les témoignages authentiques.

SUPPLIQUE À SA SAINTETÉ GRÉGOIRE XVI.—
Très Saint Père — L'Évêque de Montréal, ayant érigé il y a deux ans une Maison appelée Asile de la Providence pour subvenir aux besoins des pauvres qui, dans sa ville épiscopale, sont destitués de tout moyen de se pourvoir eux-mêmes; et cette maison des pauvres ayant été confiée au soin de filles pieuses à l'instar des Sœurs de St Vincent de Paul; le même Évêque de Montréal, humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, la Supplie de daigner accorder une indulgence Plénière et aux Sœurs elles-mêmes, et aux

pauvres qui habitent cette Maison, comme aussi aux autres fidèles qui visiteront la chapelle, aux fêtes de Saint Vincent, de Ste Elisabeth, Reine de Hongrie, de Ste Geneviève, et de la Compassion de la B. Vierge Marie.

Ig. Bourget, etc.

AUDIENCE DU 28 AVRIL 1844. — Notre Très-Saint Père Grégoire XVI, Pape par la Divine Providence, sur le rapport présenté par moi soussigné, Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande, après avoir pris connaissance de la supplique, a bien voulu accorder dans son entier la faveur demandée. Pourvu cependant que l'on observe les conditions qui ont été prescrites par l'Eglise Catholique pour gagner l'Indulgence plénière.

Donné à Rome, du Palais de la susdite Sacrée Congrégation de la Propagande, les jour et an que dessus.

Jean Brunelli, Secrétaire.

* * *

Le 29, eut lieu à l'Asile de la Providence une assemblée générale des membres de la Corporation, dont nous citons l'acte officiel :

Ce jour, vingt neuf avril mil huit cent quarante quatre, à une assemblée générale des membres de l'Association de Charité pour la Maison de la Providence, convoquée aux exercices de l'Archiconfrérie, et présidée par Mr. J. C. Prince, supérieur du dit Asile, les socié-

taires ayant pris connaissance des diverses aumônes et diverses distributions faites à près de trois cents pauvres, pendant le dernier hiver, ainsi qu'il appert au Journal de la Sœur Caron, dépositaire de la communauté des Sœurs de la Charité, il a été vérifié que le total des secours fournis aux pauvres de la ville et des faubourgs par le dépôt de la Providence, depuis le 4 décembre 1843, jusqu'à ce jour, 29 avril 1844, a été comme suit :

EN PROVISIONS		EN VÊTEMENTS	
Viandes	7080 lbs	Capots et surtouts	103
Pains.....	399	Pantalons	128
Farine d'avoine	51 quintaux	Chemises d'hommes	93
Pois	64 minots	Souliers (paires)	70
Patates ¹	1859 —	Chaussettes (paires)	70
Bois	10 cordes	Casques et bonnets	30
Thé	15 lbs	Jupes et jupons	98
Sucre	100 —	Robes	77
Beurre	56 —	Chemises	78
Confitures	100 —	Mantelets	100
Chandelles	20 —	Souliers (paires)	108
Savon	80 —	Bas (paires)	60
		Paillasses, draps et cou- vertures	92

Dans la même assemblée, il fut décidé que l'association s'intéresserait au soutien de l'orphelinat.

Fait et passé les jour et an que dessus,

Sr Gamelin, Supre
Sr Vincent, Asste

¹ Dépôt du Séminaire.

Le 30, lendemain de cette réunion, deux nouvelles recrues, Mlles Justine Lespérance et Céphise Dorion¹, venaient prendre place parmi nos postulantes.

¹ Soeur Amable, devenue supérieure générale en 1878, morte en fonctions, le 12 juillet 1886.

CHAPITRE XLI

1844. — MOIS DE MAI. — INAUGURATION D'UN ORPHELINAT. — LA MAÎTRESSE DES NOVICES ENTRE EN FONCTIONS. — BÉNÉDICTION D'UNE CLOCHE. — COMPTE RENDU DE M. PAUL-JOSEPH LACROIX, SYNDIC. — BAZAR. — CINQUIÈME VÊTURE. — M. LE CHANOINE PRINCE EST PRÉCONISÉ « ÉVÊQUE DE MARTYRO-POLIS ». — HOSPITALISATION DES DAMES PENSIONNAIRES. — DEUXIÈME RETRAITE DES DAMES DE LA CHARITÉ. — OURAGAN.

Les Sœurs voulurent que le mois de mai 1844 fût, comme celui de l'année précédente, célébré avec toute la ferveur possible. Dans sa vive reconnaissance envers Marie, Sœur Gamelin désirait que les plus belles fleurs du jardin fussent cueillies afin d'en parer son autel. « Puisse », disait-elle, « le parfum de ces fleurs cicatriser les blessures de son cœur maternel percé de tant de glaives de douleurs ! » Mais l'offrande la plus riche présentée à la Mère de Dieu par les pieuses Filles de la Charité fut l'ouverture d'un orphelinat. Le 1^{er} mai, douze pauvres petites, sans foyer, venaient se blottir sous l'aile de la jeune Providence. L'évêché se chargea, au nom du chapitre, de la pension d'une fillette et l'Asile en adopta une gratuitement. Un citoyen de Montréal, M. Ricard, donna vingt cinq louis pour faire parachever l'appartement destiné aux enfants. Cette partie de l'Asile fut dédiée

à la très sainte Vierge. L'acte ci-dessous a bien ici sa place.

Aujourd'hui, premier Mai mil huit cent quarante quatre, a été ouverte dans la Maison de la Providence, une salle d'orphelines, ainsi qu'il en avait été délibéré et décidé dans deux assemblées antérieures de la communauté, des Dames de la Corporation et de l'Association de Charité, notamment dans l'assemblée générale tenue le dix neuf mars de la présente année. La condition principale de cette charge est que l'on payera dix schellings ou douze francs par mois pour chaque jeune personne du sexe admise dans l'Asile.

Signé: Sr Gamelin, Supr
Sr Thibodeau, Sec.

Du même jour date l'entrée en fonctions de Sœur Thibodeau comme maîtresse des novices.

Le mobilier du noviciat consistait en une petite table et une chaise pour la maîtresse. Quatre bancs de, chacun, dix pieds de long servaient de sièges. Ils avaient sans doute été mis à profit dans les travaux de construction, car ils portaient les traces de nombreux coups de hache. Une commode, ornée d'une petite nappe blanche et surmontée d'une statue de la sainte Vierge, complétait l'ameublement. L'éclairage se faisait au moyen de chandelles de suif...

Les postulantes, gaies et avides d'instruction, entouraient leur maîtresse, écoutant avec respect ses paroles simples et édifiantes ! Ses leçons excitaient chez les novices le désir d'exercer les œuvres de charité qu'elles avaient le bonheur de voir leurs devancières pratiquer.

* * *

Le 26 mai, dans l'après-midi, eut lieu à la cathédrale la bénédiction d'une cloche donnée à la Providence par M. et Mme de la Grave. Monseigneur de Montréal présidait la cérémonie. Étaient présents M. Quiblier, supérieur du Séminaire, et d'autres prêtres, mentionnés dans un acte dont voici la teneur :

L'an mil huit cent quarante quatre, le vingt six mai, jour de la Pentecôte, nous soussigné, évêque de Montréal, assisté de MM. Granet, prêtre du séminaire de Montréal, Lemay, diacre, et Théoret, sous-diacre, avons béni solennellement dans notre cathédrale, à la suite d'un discours adapté à la circonstance par M. Porlier, curé de Saint-Louis de Terrebonne, une cloche du poids de cent dix huit livres donnée à l'Asile de la Providence par Louis de la Grave, ecr, et Dame Geneviève Normandeau, son épouse, et présentée par son Honneur Jacques Viger, premier et ancien maire de cette ville, et Dame Amable Forestier, épouse de l'Honorable D.-B. Viger, président du Conseil exécutif, qui a imposé

(à la dite cloche) le nom de Marie-Élisabeth-Geneviève ; en présence d'un grand concours du clergé et du peuple ; à laquelle bénédiction ont bien voulu recevoir les ofrandes des fidèles, Olivier Berthelet, écuyer, et l'épouse de son Honneur le Maire actuel, J. Bourret ; Louis de la Grave, écuyer, et Dame Lafontaine ; Côme-Séraphin Cherrier, écuyer, et Dame Geneviève de la Grave ; et Antoine Lévesque et Dame Charles Brault.

Signé: M.-A.-F. Viger, J. Viger ; Geneviève de la Grave, C.-S. Cherrier ; S. Bédard Bourret, O. Berthelet ; Adèle-B. Lafontaine, Louis de la Grave ; Eulalie Gauvin Brault, Antoine Lévesque.

J.-C. Prince, chanoine ; A.-F. Truteau, chanoine

† Ig. évêque de Montréal

(Vraie copie): J.-C. Prince chanoine, supr

Le chant fut exécuté par le chœur de l'*Archiconfrérie*. La fanfare de la *Société de Tempérance* voulut bien aussi prêter son concours à cette solennité.

« La cloche, rapporte un journal, a été fondue par la maison Mears, à Londres. Elle donne la note *la*. Sur ses parois sont gravés la date et le lieu de sa bénédiction, ainsi que le nom de Mme de la Grave. Les étoffes qui l'ornaient ont dû coûter au moins cent écus. La collecte est montée à 78 louis, dont 40 louis offerts par le parrain et la marraine. Cette abondante aumône fournira

probablement aux administratrices de l'Asile le moyen de faire construire un clocher qui sera en harmonie avec le reste de l'édifice. Seule, l'extrémité du fronton ne pourrait être parachevée maintenant; mais espérons que cela ne tardera guère. Pour notre part, nous sommes persuadés que la générosité de braves citoyens complétera bientôt le splendide bâtiment dont la charité a voulu doter notre nouvelle capitale¹. Le passé nous répond de l'avenir. D'ailleurs les dons se continuent; et la *nouvelle baptisée* attendra encore, pendant quelques jours, sous son élégant pavillon, qu'une pieuse curiosité vienne la faire vibrer...

« On nous informe que cette cloche sera régulièrement sonnée tous les soirs, au jour tombant, pour inviter la communauté et les fidèles à prier pour les bienfaiteurs défunts. Il y aura même une indulgence attachée à la récitation du *De profundis* ou de quelque autre prière pour le soulagement des âmes du purgatoire. Ainsi, nos charitables hospitalières après avoir donné leurs soins aux malades et aux moribonds, les accompagneront par leurs prières au-delà du tombeau et hâteront par ce nouvel exercice de miséricorde l'heure de la délivrance. » (M. R.)

¹ La capitale venait d'être transférée (10 mai) de Kingston à Montréal.

* * *

Le 30 mai, les membres de la Corporation se réunissaient en assemblée générale, afin d'examiner les comptes de l'Asile et d'aviser aux mesures à prendre pour son parachèvement. Voici le procès-verbal de cette assemblée :

Ce jour, trente mai mil huit cent quarante quatre, à une assemblée générale de la Corporation de l'Asile des femmes âgées et infirmes, convoquée extraordinairement et présidée par M. J.-C. Prince, supérieur de la Maison de la Providence, après révision et arrêté de compte avec M. P.-J. Lacroix, bourgeois et syndic nommé pour les travaux de la bâtisse, il fut reconnu par un état de compte présenté par le dit syndic :

1. Que la recette depuis janvier 1843 jusqu'à ce jour se montait à 950 louis, 13 schellings, 4½ deniers, et la dépense, pendant la même période de temps, au même chiffre moins quelques schellings, en faveur de M. le syndic, dont il n'a pas voulu tenir compte pour lui-même; laquelle somme ajoutée à celle de 2800 louis, provenant, pour une partie, de souscriptions, bazars et quêtes faites par les Dames de Charité, et pour une autre partie, au montant de 1101 louis, provenant de la collecte faite par Mgr l'Évêque Ig. Bourget, lui-même, pendant l'hiver de 1842-43, donne une recette totale, pour la bâtisse, de 3750 louis, 13 schellings, 4½ deniers, employée à la construction et finition de l'édifice actuel au montant de 3828 louis, 17 schellings, 7½ deniers, laissant contre la maison un excédent de 78 louis, 4 schellings, 3 deniers.

2. Dans la même assemblée, il fut décidé que, sur les 85 louis provenant de la collecte faite à la bénédiction de la cloche de la Providence, il serait payé à l'acquit de cette dette la somme de 42 louis, laissant une balance de 36 louis, 4 schellings, 3 deniers.

3. Dans la même assemblée, on autorisa M. J.-C. Prince, supérieur, à contracter avec M. Louis Richard, pour la finition du fronton de l'Asile et la construction d'un clocher, le tout d'après des plans par lui exhibés, et pour le prix de 85 louis, cours de cette province.

4. Enfin, on avisa à la tenue prochaine d'un bazar pour aider à la liquidation de la petite dette et des nouveaux frais de construction.

Le tout fait et passé les jour et an que dessus.

Sr Gamelin, Supre
Sr Vincent, Asste

Le 18, les Dames de l'Association de Charité, conjointement avec les administratrices de l'Asile de la Providence, offraient en vente un assortiment complet d'articles de bazar. Il y eut loterie, râfle et table de rafraîchissements, le tout au profit de l'institution et pour aider à l'achèvement immédiat du fronton de l'édifice et à la construction du clocher.

* * *

Le 23 juin (un dimanche), les sociétaires de la Tempérance solennisaient pompeusement la

« Saint-Jean-Baptiste », leur fête patronale. Après avoir assisté aux vêpres, à la cathédrale, ils vinrent en procession, bannière en tête, à la Providence. C'était probablement afin de prier Notre-Dame des Sept-Douleurs dans la chapelle bénite sous son vocable. Cette visite avait peut-être aussi pour motif les relations de l'Asile avec l'Association de Tempérance à laquelle furent affiliées Mme Gamelin et ses protégées, dès 1842. Le *Pater*, l'*Ave* et l'invocation *Jésus abreuvé de fiel et de vinaigre, ayez pitié de nous*, que nous disons le midi, après la récitation du chapelet, étaient déjà en usage chez les pauvres de Mme Gamelin, avant la fondation de notre Institut. Ces prières étaient dites, comme elles le sont aujourd'hui, pour demander à Dieu le succès des œuvres de Tempérance ¹.

* * *

A l'occasion de la cinquième prise d'habit dans l'Institut, l'annaliste dit : « Le 15 août 1844, fête de l'Assomption de la sainte Vierge, les Sœurs Céphise Dorion et Justine-Zaïde Talon-Lespérance revêtirent l'*Habit* de notre communauté. Elles avaient suivi les exercices d'une retraite de trois jours prêchée par Mgr Prince, récemment élu évêque

¹ Voir au supplément un extrait du mandement d'érection des sociétés de *Charité* et de *Tempérance* (25 janvier 1842).

de Martyropolis. A six heures et quart du matin, Mgr Remi Gaulin, évêque de Kingston, présida la cérémonie de vêtue à laquelle étaient aussi présents Mgr Prince, M. Pierre Bédard, curé de Saint-Remi et M. Hercule Dorion, diacre. »

A huit heures, Mgr Prince se rendit à la salle de communauté. Au cours d'une brève instruction, il dit aux novices : « Vous avez tout abandonné pour vous donner à Notre-Seigneur et à ses pauvres ... Vous avez renoncé aux maximes du monde ... Afin de vous prémunir contre les dangers du siècle, vous avez échangé des parures permises, contre un vêtement qui en impose par son austère simplicité et qui vous rappellera votre obligation d'édifier le prochain ... L'ampleur de votre manteau signifie la compassion dont vous devez envelopper ceux qui souffrent. L'étoffe grossière de votre robe sera pour vous le symbole de la belle vertu d'humilité ... Hier, en bénissant votre habit (sa forme et non l'étoffe), j'ai béni tous ceux qui le remplaceront dans l'avenir. Cette unique bénédiction de vos livrées religieuses, pour tout le reste de votre vie, est l'image de la pauvreté que vous devez pratiquer. Saint Alphonse de Liguori, lorsqu'il mourut, avait encore sa première soutane. Elle avait subi tant de raccommodages qu'elle était toute couverte de pièces. A l'exemple de ce grand saint, il faudra vous contenter des habits mis à votre disposition. »

Les nouvelles novices passèrent le reste du jour dans le recueillement, se contentant de faire une courte visite aux pauvres et d'apparaître au parloir pour saluer leurs plus proches parents.

* * *

La chronique de juillet, août et septembre, relate les faits suivants :

« Le 1er juillet, Mgr Bourget donne à l'Asile des reliques de sainte Elisabeth, reine de Hongrie, avec l'authentique daté de Rome.

« Le 2, Mlle Cléopée Deslauriers est reçue à la Providence, en qualité de postulante.

« Le 5, la communauté apprend que son directeur, M. le chanoine Jean-Charles Prince, est préconisé évêque de Martyropolis et coadjuteur de Mgr de Montréal. Les Sœurs s'unissent dans une même expression d'actions de grâces au ciel et de sincères félicitations au nouvel élu.

« Dans le cours du mois de juillet, Mère Gmelin se fit un bonheur de donner l'hospitalité à deux novices des Saints-Noms de Jésus et de Marie¹. Elles venaient étudier chez les Frères des

¹ C'étaient les Soeurs Thérèse-de-Jésus (Salomé Martin) et Véronique-du-Crucifix (Hedwidge Davignon). Toutes deux devinrent supérieures générales de leur Institut.

Écoles Chrétiennes leurs méthodes d'enseignement. Cette communauté, vouée à l'éducation des jeunes filles avait été fondée l'année précédente par Mgr Bourget et par la révérende Mère Marie-Rose (Eulalie Durocher).

« Au mois de septembre, la communauté commença à recevoir des dames pensionnaires. Les premières furent M^lles White et Burroughs, suivies bientôt de quelques autres, au nombre desquelles étaient M^lles Marie-Louise Lacroix (belle-sœur de M. Paul-Joseph Lacroix), Dutil, Malo, Masson, Morand, McCord et Mme Asselin. »

* * *

La cloche bénite le 26 mai précédent sonna pour la première fois le 18 septembre. C'était pour annoncer la seconde retraite des Dames de la Charité et des pauvres de l'Asile, prêchée cette fois par les RR. PP. Eugène-Bruno Guigues (supérieur), Jean-Claude Léonard et Lucien-Antoine Lagier, Oblats de Marie Immaculée.

A cette occasion, les Dames donnèrent deux couronnes de fleurs artificielles pour orner la lampe du sanctuaire et une troisième pour enguirlander la grande niche (inachevée) de la chapelle. Ce jour-là, Mgr Bourget se disposait à installer dans sa cathédrale une statue en plâtre, modelée sur celle de Notre-Dame des Victoires à Paris. Sa

Grandeur la fit transporter à la Providence afin de la laisser exposée durant quelques jours à la vénération des Sœurs et des retraitantes. On la déposa sur le tabernacle du grand autel; car, dit la chronique, « elle était trop massive pour être placée dans la niche. »

Les exercices spirituels débutèrent dans l'ordre suivant: chant du *Veni Creator*, prières d'ouverture, instruction par le R. P. Guigues, salut du saint Sacrement. On lut ensuite le règlement de la retraite rédigé par Mgr Bourget:

5½ heures	Lever
6	— Prière du matin et oraison
7	— Déjeuner
7½	— Messe et sermon
10¾	— Instruction
11½	— Dîner et récréation
1½	— Conférence
3	— Méditation
5	— Sermon et salut du saint Sacrement
7½	— Souper, récréation
8	— Prière, lecture du sujet de méditation pour le lendemain
4	— Coucher.

Mère Gamelin fit la lecture, pendant le dîner et le souper des quarante neuf Dames qui prirent

leurs repas à l'Asile durant ces jours de récollection.

Les exercices spirituels se poursuivaient dans un saint recueillement, lorsque, le samedi, un cyclone terrorisa Montréal et ses environs. Depuis le midi, la chaleur était accablante et de gros nuages s'amoncelaient derrière la montagne. Tout à coup, entre quatre et cinq heures — durant les confessions —, l'ouragan se déchaîne. Sous la poussée d'un vent impétueux, des arbres sont déracinés, des murs s'écroulent, des personnes périssent ... La poussière, qui s'élève en tourbillonnant, jette la ville dans une demi-obscurité. A la Providence, une cloison se déplace, l'échafaudage du clocher en construction s'abat sur le toit, des poutres tombent dans la rue et le feu prend à la cheminée. « Les démons sont en furie, » dit l'un des révérends Pères, « la retraite les irrite ! » Pendant que les Sœurs surveillent les ouvertures et prodiguent leurs soins à des personnes évanouies, Mgr Bourget, Mgr Prince et les RR. PP. prédicateurs vont par toute la maison rassurer le personnel. Mgr Bourget était à peine arrivé au second étage, dit la chronique, que la tempête s'apaisa; aussitôt le calme se rétablit dans la maison et chacun retourna à son poste.¹

¹ Les *Mélanges Religieux* du 24 septembre 1844 racontent (p. 696) les dégâts causés par cette tempête dans la ville.

Le 22 (dimanche), la statue de la sainte Vierge exposée depuis trois jours dans la chapelle de la Providence fut solennellement installée à la cathédrale. Les Dames retraitantes et les pauvres sous la conduite des Sœurs prirent part à cette fête. Après les vêpres, le clergé se rendit processionnellement à l'Asile. L'évêque, en habits pontificaux, était assisté par des prêtres en chapes ou en dalmatiques. La statue, placée sur un brancard couvert de lis (préparé par les Sœurs), fut portée par dix membres de la société de Tempérance entourés d'enfants habillés en anges. Les représentants des diverses confréries, les élèves de toutes les écoles et une foule compacte faisaient cortège. La procession défila au chant de l'*Ave maris stella* répété par des milliers de voix. Une heure plus tard, les fidèles s'agenouillaient devant la blanche statue, hissée dans une châsse dominant l'autel de l'Archiconfrérie. Le R. P. Guigues parla éloquemment de Marie Immaculée. Pendant le salut du saint Sacrement, Mgr Bourget consacra son diocèse à l'auguste Reine du ciel.

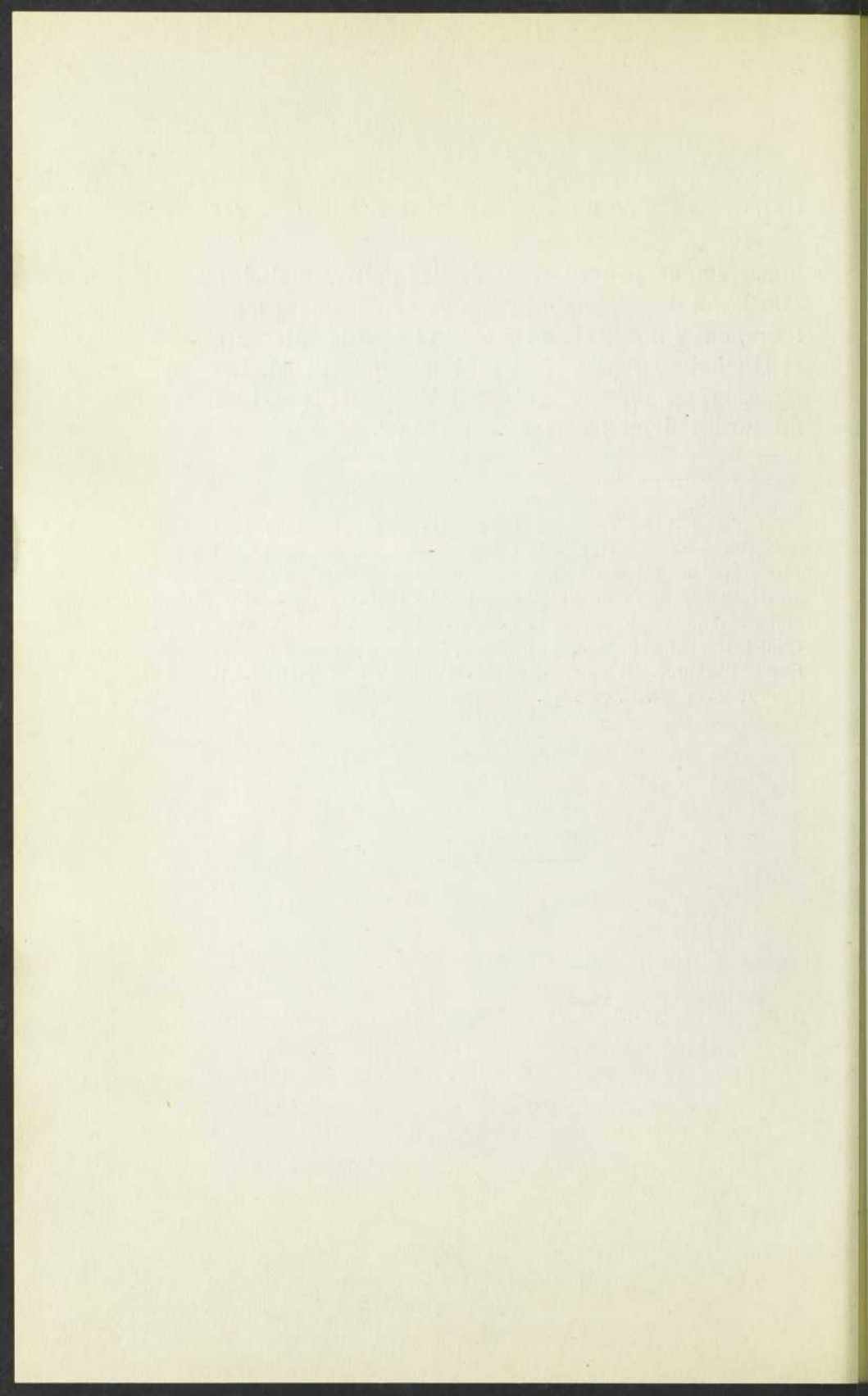
Le lendemain de cette fête, une messe d'action de grâce et la récitation du *Te Deum* clôturaient la retraite.

* * *

Vers cette époque, on transforma l'infirmerie des Sœurs et les pièces occupées par les novices en

appartement pour y recevoir des prêtres malades. Dès la fin de septembre et au commencement d'octobre, on y hospitalisa les abbés Lagarde, Mercure et Duchaine. Après Noël on leur adjoignit M. Leclerc, prêtre infirme, qui était logé dans la maison du jardin depuis le 1^{er} mai 1843¹.

¹ L'abbé André-Toussaint Lagarde (1792-1854), ancien curé de S.-Vincent-de-Paul et de la Conversion de S.-Paul. — L'abbé Pierre Mercure (1792-1862), ancien curé de Se.-Martine, du Sault-au-Récollet et de la Présentation. — L'abbé J.-B.-Janvier Leclerc, (1796-1846), ancien curé de la Longue-Pointe. — L'abbé Amable-Daniel Duchaine (1774-1853), diacre, homme très savant et professeur distingué. Il ne reçut jamais l'ordre de la prêtrise. Il mourut le 14 novembre 1853.





A l'Asile de la Providence en 1844



CHAPITRE XLII

1844. ÉLECTIONS SEPTENNALES. — ÉLECTIONS DES OFFICIÈRES DE LA CORPORATION. — PETITES ÉLECTIONS. — INCENDIE DE LA « MAISON JAUNE ». — DÉPART DE MGR PRINCE POUR LE MONT COLOMBAN. — M. LE CHANOINE TRUTEAU EST NOMMÉ CONFESSEUR DE LA COMMUNAUTÉ. — CONCESSION D'INDULGENCES. — PROJET D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION. — ZÈLE ADMIRABLE DES DAMES DE LA CHARITÉ POUR VENIR EN AIDE AUX SŒURS.

Les derniers événements de l'année 1844 sont consignés aux annales dans l'ordre qui suit :

L'Institut fonctionnait depuis six mois lorsque Mgr Bourget voulut, comme il l'avait décidé le 30 mars, convoquer les Sœurs à une nouvelle élection. Cette séance fut présidée par Mgr Prince, accompagné de M. le chanoine Augustin-Magloire-Alexandre Blanchet ¹ et de l'abbé Louis-Théodore Plamondon. Le procès-verbal rédigé à cette occasion donne ainsi le résultat du scrutin :

Le 1er octobre, qui était un mardi, il y eut l'élection des Sœurs supérieure, assistante, maîtresse des novices, dépositaire, par scrutins comme le prescrit la règle. Chacune des quatre Sœurs fut réélue

¹ Voir au supplément l'article « M. A.-M. Blanchet ».

pour 7 ans dans la même charge qu'elle avait reçue lors de la première élection. Ces élections furent confirmées par l'évêque de Martyropolis.

Le même jour eut lieu une assemblée dont voici le compte rendu :

Aujourd'hui, le premier octobre de l'année mil huit cent quarante quatre, à une assemblée annuelle de la Corporation de l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes, tenue ce jourd'hui, le premier mardi d'octobre, selon l'ordonnance, dans l'une des salles de la maison de la Providence, et à laquelle s'étaient réunies Dames E. Perrault, Th. Berthelet, Ch. Lacroix, Cl. Cuvillier, Ag. Nowlan, Marg. Gauvin, S. Tavernier, L. Fabre, et les Sœurs Gamelin et Vincent, il fut résolu :

1. Que les comptes de cette corporation tenus par la Sœur Dépositaire ou trésorière, depuis le second mardi d'octobre de l'année dernière jusqu'à ce jour seraient et sont par le présent approuvés ... lesquels comptes constatant une dépense totale de 676 louis, 5 schellings, 3½ deniers et une recette générale de 654 louis, 18 schellings, 11½ deniers, laissant un excédent de la dépense sur la recette de 21 louis, 6 schellings, 4 deniers.

2. Que les Sœurs Agathe Séné, Émilie Caron, Justine Michon, Marguerite Thibodeau et Victoire Larocque, professes de la communauté de la Providence, seront et sont par le présent acte agrégées à la dite Corporation de l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes,

pour en faire partie et agir comme les membres d'icelle Corporation.

Il fut de suite procédé à l'élection des futures offi-
cières pour représenter la dite Corporation, et, à l'una-
nimité des suffrages, il fut décidé que Sr É. Gamelin,
supérieure des Sœurs de la Charité, serait directrice;
que Sœur M. Thibodeau, maîtresse des novices des dites
Sœurs, serait secrétaire; et Sr É. Caron, dépositaire des
dites Sœurs, serait trésorière de la dite Corporation,
lesquelles dites Sœurs ont accepté les dits offices et ont
promis d'en remplir les devoirs.

Fait et passé les jour et an que dessus et au lieu
que dit, et ont les dites Dames présentes signé avec
nous, supérieur de la Maison de la Providence, lecture
faite.

Sr Gamelin, Supre	E. L. Perrault
Sr Vincent	T. Berthelet
Sr Thibodeau	Marie-Charlotte Lacroix
Sr Caron	M. C. Cuvillier
Sr Séné	M. G. Gauvin
Sr Michon	Agathe P. Nowlan
Sr Larocque	Sophie Tavernier
	Luce Fabre

J. C. Prince, ch. Sup.

P. S. Dans la même assemblée, il fut aussi con-
staté que le montant des dettes actives était de 66 louis,
12 schellings, et celui des dettes passives de 58 louis,
laissant une balance de 8 louis, 12 schellings, entre les
mains de la Sœur dépositaire.

J. C. Prince, ch. Sup.

A dater de ce jour, le personnel religieux fut classé en deux catégories: la communauté et le noviciat, avec des pièces distinctes pour chacune, sauf la chapelle et le réfectoire, qui restèrent en commun.

Le 2 octobre, on procéda à ce qu'on appelait alors les petites élections, c'est-à-dire la distribution des offices. Furent nommées: Sœur Larocque, hospitalière des femmes vieilles et infirmes, avec Sœur Robert pour compagne; Sœur Vincent (Sœur Durand), hospitalière des orphelines et robrière, avec Sœur Émélie Séné et Sœur Leblanc pour compagnes; Sœur Caron, dépositaire, économe et apothicairesse, avec Sœur Marchesseault et Sœur Pariseau pour compagnes; Sœur Thibodeau, visitatrice des malades, couturière et sacristine, avec une novice pour compagne; Sœur Séné, lingère, Sœur Michon, visitatrice des malades, et, toutes les deux alternativement, buandières, avec des novices pour compagnes; Sœur Pariseau, ciergeière; Sœur Choquet, cordonnière.

Le 12 octobre, vers quatre heures du matin, le feu rasait la Maison jaune, en location depuis l'ouverture de l'Asile de la Providence. Elle était assurée pour 225 louis. Les Sœurs pleurèrent en voyant disparaître cette demeure où elles étaient nées à la vie religieuse. La maison voisine, propriété des Sœurs, échappa aux flammes.

* * *

Depuis dix huit mois, la jeune communauté dirigée par Mgr Prince cheminait en toute confiance dans les sentiers de la vie religieuse, lorsque, le 10 novembre, Mgr Bourget vint annoncer aux Sœurs que leur directeur devait partir pour le Mont Colomban afin d'y étudier la langue anglaise. La désolation fut générale. Malgré son rigorisme, Mgr Prince avait toute la confiance de ces âmes désireuses de la perfection. En ce moment, il leur sembla que, en le perdant, elles perdaient tout. Mgr Bourget, comme un bon père, les consola en leur promettant de venir lui-même leur donner des conférences spirituelles. Il nommait en même temps, pour les confesser, M. le chanoine Alexis-Frédéric Truteau, que l'on se plairait à nommer dans la suite *le bon Père Truteau*.

* * *

Le 12 novembre, Mgr Bourget transmit aux Sœurs une concession d'indulgences, en vertu d'un indult du 26 juillet 1841, accordant à perpétuité aux professes, novices et postulantes, une indulgence de 100 jours pour tous et chacun des exercices prescrits par la règle et accomplis avec fidélité ; de plus, une indulgence quotidienne de 300 jours, à gagner le soir, après examen des fautes de

la journée, en formant le ferme propos de n'y plus retomber et en baisant la terre.

Le 20 novembre, Mgr Bourget, accompagné de M. le chanoine Truteau, de MM. Joseph Toupin, sulpicien, et L.-T. Plamondon, procureur de l'évêché, vint donner le saint habit de l'Institut à Sœur Cléopée Legault dit Deslauriers.

Le lendemain, fête de la Présentation de la sainte Vierge, eut lieu la deuxième profession dans l'Institut. Les nouvelles élues étaient les Sœurs Édèse Marchesseault, Ursule Leblanc (qui prit le nom de Sœur Marie) et Clémence Robert¹. Mgr Bourget, assisté de MM. Th. Plamondon et Antoine Duranseau, curé de Lachine, reçut les vœux de ces nouvelles Filles de la Charité. Comme à la première profession, des orphelines, des vieilles infirmes et des Dames figuraient à la cérémonie².

Conformément à la règle primitive, les nouvelles professes demeurèrent au noviciat³.

¹ Sœur Marchesseault prit plus tard le nom de « Geneviève » ; Sœur Marie fut surnommée « du Crucifix » le 27 juillet 1847 et Sœur Robert fut nommée « de la Nativité » le 8 septembre 1847.

² De temps à autre cette coutume fut modifiée. Depuis 1900 le grand nombre de Sœurs a fait limiter aux seules religieuses les figurantes aux professions.

³ A l'exception des sept fondatrices, les professes, bien que leurs vœux fussent perpétuels, devaient, après leur profession, passer encore deux années sous la direction de la maîtresse des

Ce même jour, dans une assemblée des Sœurs offcières et des Dames de la Corporation, il fut décidé qu'une maison en brique serait construite sur le terrain de l'Asile, pour servir de retraite aux prêtres infirmes. Cette mesure répondait au désir de Mgr Bourget et de plusieurs prêtres âgés ou malades. L'administration manquait tout à fait de ressources pour cette nouvelle entreprise; mais, toujours sous l'inspiration de Mgr Bourget, on tabla sur la maternelle sollicitude de la divine Providence et, comme d'ordinaire, on marcha de l'avant.

Au cours du mois de décembre, le conseil de la petite communauté prit plusieurs décisions afin de faciliter l'exercice des œuvres. Avec l'approbation de Mgr Bourget, il fut permis aux Sœurs : *a*) de veiller les malades seules avec une Dame de la Charité, soulageant ainsi le personnel religieux; *b*) pour le même motif, de visiter les pauvres et les malades à domicile avec une jeune fille pour compagne; *c*) de placer des orphelines chez des gens respectables qui voudraient les adopter ou les engager à leur service, sauf à les reprendre à l'occasion.

novices. On les appelait « novices-professes ». Après ce stage de formation, elles entraient dans la catégorie des premières religieuses, que l'on nommait « Sœurs de communauté ». Ces coutumes cessèrent en 1900.

De leur côté, les Dames de la Charité, dans une assemblée générale tenue le 22 décembre, décidaient : *a*) de se charger elles-mêmes du soin de visiter les malades ; *b*) que les Dames, préposées à la visite des nécessiteux dans les quartiers qui leur avaient déjà été assignés, continueraient l'exercice de cette charge ; *c*) que l'on dresserait une liste des associées disposées à veiller les malades.

Avant de clore la séance, les Dames convinrent de prêter leur concours afin d'activer le recrutement des sociétaires. Ces mesures avaient pour fin de venir en aide aux Sœurs, trop peu nombreuses pour bien remplir toutes leurs obligations.

* * *

L'épreuve de la maladie marqua la fin de l'année 1844. Une professe fut atteinte de la typhoïde et six autres Sœurs durent subir des traitements médicaux. Il y avait bien encore d'autres souffrances. Depuis la première profession, l'Asile de la Providence avait doublé son personnel. L'établissement subsistait d'aumônes et de revenus provenant de quelques pensions ou d'industries peu lucratives. Malgré la vigilance de leurs parents et des bienfaiteurs de l'Asile, toujours attentifs aux besoins des pauvres et de la communauté, les Sœurs étaient soumises à de rudes privations. Elles

sacrifiaient tout et se sacrifiaient elles-mêmes afin de donner le plus de confort possible à leurs pauvres et de répondre aux exigences de leurs emplois. Mère Gamelin avait beau se multiplier pour venir en aide à ses filles, on manquait de bien des choses et le personnel était accablé de travaux. La nourriture était la même pour les pauvres et pour la communauté¹, excepté le matin; car, conformément à la règle de saint Vincent de Paul, le pain sec, seulement, apparaissait au déjeuner des Sœurs. On l'arrosait d'un breuvage préparé avec de l'orge et des croûtes grillées, sans lait et sans sucre. Le beurre ou le fromage (l'un excluant l'autre), réservés aux jours d'abstinence, étaient remplacés par le saindoux, la graisse de jambon ou autres substituts peu recherchés.

Cependant, il faut en convenir, si la table était frugale à l'excès, il y avait une certaine compensation. Des religieuses de la première heure devenues sexagénaires, septuagénaires, voire même nonagénaires, parlaient rarement de cette grande pauvreté sans dire, sous forme de conclusion : « On ne se couchait jamais sans souper ! » Il est vrai qu'en ces années de fondation l'on fit souvent maigre chère, mais admirons ici la divine Providence dans la distribution de ses biens. Tandis que

¹ Voir pp. 281, 282, 312.

« aux petits oiseaux elle fournit leur pâture », au personnel du jeune Institut elle suscite des religieuses capables d'apprêter ses aliments. Mère Gamelin et ses compagnes étaient des ménagères pratiques. Habituees à l'économique et bonne table canadienne, elles s'entendaient en combinaisons culinaires. Devenues servantes des pauvres, elles surent convertir en plats appétissants les comestibles de toutes qualités provenant de quêtes ou d'achats à bas prix. Les têtes de moutons même, genre de nourriture nouveau pour les Sœurs, étaient ingénieusement utilisées pour l'alimentation.

Sœur Thibodeau (appelée plus tard « de l'Immaculée-Conception »), première annaliste de notre Institut, est très laconique. Elle ne se répète guère, si ce n'est en parlant de la pauvreté. Sur ce point, elle ne laisse rien dans l'ombre, ce qui met singulièrement en relief la confiance de notre vénérée fondatrice dans la paternelle sollicitude de Dieu. Il semble que son parfait abandon aux desseins de la Providence gagnait tout son entourage. Jamais, dans nos chroniques, il n'est question d'anxiété, encore moins de panique, au sujet de la nourriture. L'une des premières postulantes (Sœur Pariseau), appuyant de son témoignage les récits de l'annaliste, nous disait : « Si les provisions se trouvaient épuisées, la dépensière en avertissait l'économe ; l'économe en informait

Mère Gamelin et Mère Gamelin envoyait une vieille le dire à Notre-Seigneur. Immanquablement, des aumônes, concordant avec ces messages, venaient remonter soit la caisse, soit le garde-manger. D'autres fois, notre vénérée Mère, avertie de l'insuffisance de vivres pour le prochain repas, allait aviser la cuisinière ou même lui prêter main forte, et alors, comme toujours, les convives de la Providence ne manquaient de rien. »

« En somme », déclarait une contemporaine de Mère Gamelin, « nous avons l'avantage de pratiquer la mortification tout en conservant nos forces physiques pour le service des pauvres. Les leçons de Mgr Bourget et les exemples de nos fondatrices nous faisaient envisager les fatigues, les contrariétés, les privations, en un mot toutes les souffrances inévitables dans l'exercice de nos œuvres, comme autant de pierres d'assises sur lesquelles devaient s'élever l'édifice de notre vie spirituelle et celui de notre Institut. Mère Gamelin, en nous montrant sans cesse Dieu dans les pauvres, nous faisait apprécier de plus en plus notre vocation ; aussi étions-nous gaies et prêtes à tous les sacrifices ! Nous avions d'ailleurs comme suprême encouragement Notre-Seigneur, dont la présence au très saint Sacrement, dans cette maison des pauvres, nous rappelait sans cesse les promesses évangéliques. Il nous semblait entendre Jésus nous dire :

Venez, les bénies de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde. Car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire ; j'ai été étranger, et vous m'avez recueilli ; j'ai été nu, et vous m'avez vêtu ; j'ai été malade, et vous m'avez visité ; j'ai été en prison, et vous êtes venues à moi. »



Sœur Séné
Sœur Caron
Sœur Vincent

Mère Gamelin

Sœur Michon
Sœur Thibodeau
Sœur Larocque



PREMIER SUPPLEMENT

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

I

ASSOCIATIONS DE CHARITÉ ET DE TEMPÉRANCE

EXTRAIT DU MANDEMENT D'ÉRECTION
(25 JANVIER 1842)

Depuis qu'il a plu au Seigneur de nous placer, malgré notre indignité, à la tête de ce diocèse, nous sommes dans l'étroite obligation, à l'exemple du prophète Jérémie, *d'arracher, de détruire*¹ les vices qui y règnent, *pour bâtir* l'édifice des vertus... Il nous a donc fallu prendre connaissance de tout ce qui serait un obstacle à votre salut, afin de vous faire connaître vos ennemis spirituels... et les moyens à prendre pour les vaincre. En cela, nous nous acquittons du devoir strict que nous impose le Souverain Pasteur, en nous disant comme au Prophète: *Je vous ai établi sentinelle sur la maison d'Israël. ... Si, lorsque j'aurai dit à l'impie, « Impie, vous mourrez », vous ne le lui annoncez pas ..., il mourra dans son iniquité, mais je vous redemanderai compte de son sang*².

Ces paroles effrayantes vous font voir la grandeur de nos obligations à votre égard... Sentinelle placée sur le haut de la montagne de Sion, nous apercevons une multitude d'ennemis; semblables à des lions rugis-

¹ Jér. I, 10.

² Ezéch. XXXIII, 7 et 8.

sants, ils rôdent sans cesse autour de vos âmes, cherchant à les dévorer. Nous nous empressons de vous faire connaître ces dangereux ennemis engendrés par la triple concupiscence dont parle l'apôtre saint Jean, savoir: *l'orgueil de la vie, la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux*¹...

L'orgueil de la vie a produit cette multitude d'erreurs qui, semblables aux sauterelles dont il est parlé dans l'Apocalypse, *sont sorties de la fumée de l'abîme et se sont répandues sur la terre, ayant reçu une puissance telle qu'en ont les scorpions de la terre*... Nous les avons vus se glisser parmi vous ces ennemis de votre foi... Nous les avons vus entrer dans notre bergerie, ces loups affamés cherchant à nous arracher nos brebis, l'objet de notre amour et de notre sollicitude, pour les dévorer en les privant du don de *la foi sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu*, et par conséquent de nous sauver, comme nous l'assure l'Apôtre...

La concupiscence de la chair, c'est-à-dire l'amour des plaisirs, a suscité contre nous une multitude d'ennemis, entre autres le vice capital de l'ivrognerie... Ce vice affreux, vous le savez, abrutit les caractères les plus nobles, arme les pères contre les fils et les fils contre les pères, les époux contre les épouses, les amis contre les amis. Il transporte de fureur les enfants contre les auteurs de leurs jours... excite ces querelles, ces emportements, ces scandales qui troublent le repos public

¹ I Joan, II, 16.

et font mourir de douleur tant d'épouses et de mères infortunées.

La concupiscence des yeux, c'est-à-dire l'amour des richesses, a de même introduit parmi nous beaucoup d'abus déplorables. L'Apôtre a bien caractérisé ce vice... en nous disant que la *cupidité*, la soif des richesses, est la racine de tous les maux¹. Or, ce qui excite en nous ce désir insatiable des biens de la terre et fait tomber tant d'âmes imprudentes dans les pièges tendus à leur innocence, c'est le luxe, la vanité, l'amour de la parure, etc... Le luxe, n'en doutez pas, éteint en nous l'esprit de charité, nous rend durs pour les pauvres et pourrait causer notre malheur éternel.

Les paroles terribles du souverain Juge, au jour des vengeances, nous en doivent bien convaincre: *J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger... j'ai été nu, et vous ne m'avez pas vêtu... j'ai été malade, et vous ne m'avez pas visité*²...

Tremblons et craignons d'être enveloppés dans cette terrible sentence, qui jetait l'alarme dans les cœurs des saints, de ceux-là mêmes qui se dépouillaient de tout pour assister les membres souffrants de Jésus-Christ. L'amour de la parure rétrécit en nous la charité; la vanité nous fait négliger les bonnes œuvres; nous sommes incapables d'accomplir le précepte de l'aumône dans toute

¹ I Tim. VI, 10.

² Math. XXV, 42, 43.

son étendue parce que nous ne savons rien nous refuser...

Il est temps de nous ranger sous la bannière de Jésus-Christ pauvre et abreuvé de fiel, pour combattre le démon de l'intempérance et le dieu des richesses. Levez les yeux de la foi et voyez combien est petit le nombre de ceux qui suivent ce chef incomparable: et, au contraire, combien est grand le nombre des partisans de Satan.

I. MOTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ASSOCIATION DE TEMPÉRANCE.

a) Les succès prodigieux obtenus par la société de Tempérance en Irlande, les bénédictions que lui a données Notre Saint Père le Pape (Grégoire XVI), les honneurs dont Sa Sainteté a comblé le célèbre Père Mathieu, fondateur de la Tempérance chez les catholiques¹ et le renouvellement opéré en tous les lieux où s'établit cette association, font croire que cette œuvre est divine et l'un des moyens extraordinaires que Dieu a donnés au monde, dans sa miséricorde, pour le régénérer...

b) La bénédiction et l'approbation spéciales accordées par le Souverain Pontife à ce diocèse pour l'établissement de la Tempérance.

¹ Le R. P. Théobald Mathieu, capucin irlandais (1790-1858), fondateur (en 1830) de la *Ligue de l'abstinence totale*.

2. MOTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE CHARITÉ.

a) Aucune mesure n'a encore été prise pour remédier aux graves inconvénients qui résultent des quêtes faites par les mendiants d'une localité dans une autre; cependant chaque paroisse est en état de soutenir ses pauvres. En vous proposant la présente association, nous nous flattons de détruire cet abus dans sa racine, parce que nous vous engageons à ne donner l'aumône qu'aux pauvres de vos paroisses respectives...

b) Chaque année un grand nombre de familles viennent de la campagne s'établir en ville. Il s'y rend aussi beaucoup de jeunes filles pour se placer en service, ainsi que des jeunes gens cherchant de l'ouvrage. L'Association de Charité, que nous établissons par toutes les paroisses, devant être en rapport avec celle de la ville, il sera facile aux dames de correspondre entre elles, afin que l'inexpérience de ces personnes ne soit pas funeste à leur innocence...

Chaque paroisse ayant son association de charité pourra s'organiser pour faire travailler les pauvres et les préserver par là des vices que produit la paresse...

De tout temps, l'on nous a reproché de n'avoir pas d'union, de manquer d'esprit public et de ne savoir pas sympathiser pour tendre au bien général... La religion formera cet esprit d'association...

A ces causes, le saint Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos vénérables Frères les Chanoines de la

Cathédrale, Nous établissons, par le présent mandement, deux associations de piété, l'une que nous nommons *Société de Tempérance*... et l'autre que nous appelons *Association ou Confrérie de Charité*, pour ranimer le zèle des bonnes œuvres dans toutes les parties de notre diocèse et ne faire de tous ceux qui le composent qu'une seule et même famille, qui n'aura *qu'un cœur et qu'une âme*...

Les communautés, en observant leurs saintes règles, remplissent abondamment les vues du Saint-Siège... Nous leur recommandons d'offrir souvent leurs prières pour obtenir la bénédiction de Dieu sur ces associations...

Désormais, les quatre associations diocésaines, savoir: la Propagation de la foi ¹, l'Archiconfrérie du très saint et immaculé Cœur de Marie ², la Tempérance et la Charité, semblables aux quatre fleuves qui arrosaient le Paradis terrestre après être sortis de la même source, iront porter leurs eaux vivifiantes dans toutes les parties de ce diocèse qui, en se régénérant, deviendra comme un jardin fortuné, et produira des fruits de vertus beaux à la vue et délicieux au goût. Ces fleuves, qui prennent leur source au trône de Dieu même et coulent vers nous en passant par le Cœur de Marie, fertiliseront toutes les parties de ce diocèse!

¹ Fondée à Montréal en 1838, par Mgr Lartigue.

² Voir p. 175.

Puissent ces eaux vivifiantes répandre partout la paix,
la joie, l'abondance et tous les fruits de salut...

Ig., Évêque de Montréal

Par Monseigneur
A. F. Truteau, Chan. sec.

II

ASSOCIATIONS DE CHARITÉ

EN RAPPORT AVEC LES ŒUVRES DE MÈRE GAMELIN

Six associations de Charité intervinrent dans les œuvres de Mère Gamelin.

1. *L'Association de Charité*, fondée en 1827 par Mgr Lartigue et les Messieurs de Saint-Sulpice. Mme Gabriel Cotté en fut l'initiatrice et la baronne de Longueuil, la première présidente. Mme Gamelin en fit partie dès 1827. Cette association existe encore sous le nom de *Dames de l'Orphelinat Catholique* (voir pp. 55, 92, 184, 269).

2. *L'Association de Charité pour l'instruction des filles appartenant à l'église Saint-Jacques*, fondée en 1828 par Mgr J.-J. Lartigue. Mme Jacques Viger en fut la première présidente et l'insigne bienfaitrice. Mlle Agathe Séné (notre future Sœur Zotique) fut admise dans cette société en 1837 et Mme Gamelin s'y affilia en 1839. Elle existait encore lorsque Mère Gamelin se chargea de l'École Saint-Jacques en 1847. Cette sodalité s'inti-

tulait aussi : *Association bienveillante des Dames de Saint-Jacques*. Les dames qui en faisaient partie appartenaient presque toutes à l'Association de Charité susmentionnée (voir p. 72).

3. Une *Association anonyme* formée par Mme Gamelin, vers 1831, et dont les membres étaient ses parentes ou ses amies intimes. C'est à propos de cette société que Mgr Bourget dit de Mme Gamelin : « Cette femme admirable avait le cœur trop grand pour que ses mains pussent suffire aux largesses qui en découlaient, comme la myrrhe, dans le sein des pauvres. Aussi avait-elle le singulier talent de s'associer des cœurs généreux comme le sien ; et ce fut par cet excellent moyen que, avec peu de ressources personnelles, elle put entreprendre et faire de si grandes choses . . . Ainsi, elle avait formé une association de personnes charitables dont chacune s'engageait à payer une petite pension pour quelque pauvre infirme. Par ce moyen, le nombre de ses bonnes vieilles augmenta insensiblement au point que sa maison était insuffisante pour les contenir (conférence aux Dames associées, le 18 février 1867). »

Les douze premiers membres de la Corporation de l'Asile, en 1841, appartenaient à cette société.

4. *L'Association de Charité* (agglomération de l'*Association anonyme* fondée par Mme Gamelin en 1831) érigée canoniquement par un mandement de Mgr Bourget le 6 novembre 1841 et intitulée par Sa Grandeur *Association dite Asile des Dames de la Providence pour les femmes âgées et infirmes* (voir pp. 199, 201). Cette association existe encore.

5. Une sous-association, filiale de la précédente, fondée par Mgr Bourget le 21 décembre 1841 à la demande des Dames de la Charité, pour visiter les pauvres et leur porter secours. Mgr Bourget l'intitula *Dames de la Providence* (voir p. 222). Les dames qui la composaient continuèrent de faire partie de l'Association de l'Asile.

6. L'Association de Charité (et de Tempérance) établie par un mandement de Mgr Bourget le 25 janvier 1842 (voir p. 461). Après l'érection de cette confraternité, la société dite *Asile des Dames de la Providence pour les femmes âgées et infirmes* fut considérée comme en faisant partie. Mgr Bourget voulut même confirmer cette affiliation par écrit comme suit :

Nous réglons que la dite Maison de la Providence sera le centre de l'Association diocésaine de Charité, que nous établimes le 25 janvier 1842 (mandement du 29 mars 1844).

Nous annexons l'Association de Charité, par nous établie pour tout le diocèse, le 25 janvier 1842, à l'Asile de la Providence, pour donner à cette œuvre un centre de réunion et aux Sœurs de la Charité le secours bienveillant des membres de cette société. En conséquence, les dites Sœurs de la Charité se considéreront comme chargées de propager de toutes leurs forces cette association destinée à inspirer partout le zèle des bonnes œuvres (mandement du 8 mars 1845).

En 1860 l'Association de l'Asile de la Providence entra dans une nouvelle phase et son organisation fut remaniée. Le procès-verbal d'une assemblée tenue à cette fin nous renseigne en ces termes :

Aujourd'hui, quatorze octobre mil huit cent soixante, à une assemblée des Dames de Charité tenue dans la salle de communauté des Sœurs de la Providence, et présidée par Mon-

seigneur l'évêque de Montréal, à la close de la retraite des dites Dames, il fut décidé 1. que les différents corps des sociétés de charité pour le soutien des orphelines, des sourdes-muettes, des malades à domicile et des enfants pauvres des écoles externes ne formeraient qu'une seule et même Association dont Mlle Luce Cuvillier fut élue présidente générale, Mme Julien Perrault (S. Gauvin), trésorière; Mme Couillard, secrétaire et Mme Delvecchio, garde-meuble; 2. qu'une autre assemblée serait convoquée pour le cinq de novembre afin de s'entendre sur les moyens à prendre pour soutenir les œuvres de cette bienfaisante Association.

Fait et passé ...

Les présidentes de l'Association depuis cette date furent:

Mlle Luce Cuvillier	élue le	14 octobre	1860
Mme M. Nowlan	—	17 —	1866
— A. Lévesque	—	7 novembre	1873
— H. Taschereau	—	27 —	1890
— L.-J.-A. Surveyer	—	18 mai	1903
— E. Desmarais	—	30 septembre	1913
— H. Schmidt	—	9 novembre	1921
— F.-J. Bisailon	—	5 décembre	1922
— J.-A. Leblanc	—	4 —	1923

DAMES QUI FURENT LES COLLABORATRICES DE
MÈRE GAMELIN DANS L'EXERCICE DE SES ŒUVRES ET
LA FONDATION DE SON INSTITUT

MMmes D. Arnoldi, A. Auclair.

MMmes J. Baby, T. Baron, H.-E. Baron, P. Bar-

salou, P. Beaubien, B.-B. Beaubien, F.-X. Beaudry, J.-L. Beaudry, P. Beaudry, P.-J. Beaudry, E. Bédard, J. Bélanger, P. Benoit, S. Benoit, Z. Benoit, O. Berthelet, B. Berthelet, Chs Bourbonnière, J.-B. Bourbonnière, J. Bourdon, J. Bourret, A. Bourret, L. Berlinguet, L.-T. Bouthiller, Ls Boyer, A. Brault, Chs Brault, F.-X. Brazeau, T. Brazeau, J.-B. Bruyères;— Mlles Adélaïde Baby, Thérèse Berthelet, Marie Bourbonnière, Josephite Bourbonnière, Ada Bourret, Monique Brassard, Hippolyte Brassard, Philomène Bruneau.

MMmes P. Cadieux, J.-N. Cardinal, G.-E. Cartier, A. Casavant, F. Castonguay, F. Caty, J.-B. Chalifoux, L. Charlebois, C.-S. Cherrier, T. Cherrier, J. Chevalier-Courcelles, W.-C.-H. Coffin, Ls Comte, P. Comte, J.-L. Coursol, A. Cuvillier, J. Cypihot, Ls Cypihot, S. Cypihot;— MMlles C. Chaboillez, Emélie Christie, Onésime Coursol, Adélaïde Couturier-Lajoie, Marie-Anne Cuvillier, Luce Cuvillier, Aurélie Cypihot.

MMmes Chs Dauphin, Ls de la Grave, J. Delisle de la Cailleterie, A.-M. Delisle de la Cailleterie, J.-B. de Lorimier, Chs Simon-Delorme, T. Delvecchio, A. Demers, E. Demers, L. Demers, T. Demers, Chs-N. de Montenach, P. Rastel de Rocheblave, J. Eno-Deschamps, N. Desmarteau-Birtz, B. Desrochers, J.-B. Desroches, B.-T. Doucet, E. Dubois, Ls Dubord, A. Dubord, J. Dufaux, F.-X. Dufort, J.-B. Dufresne, T. Dufresne, L. Dufresne, Frs Dugas-Labrèche, J. Duhamel, A. Dupré, T. Durand, F.-X. Durand, M.-L.-L. Durocher, T. Durocher, L. Duvernay, A. Duvert;— MMlles Eléonore Délinelle, Léocadie Délinelle, Lucie Délinelle, Eléonore Demers, Eulalie Demers, Rosalie de Rocheblave, An-

gèle Dubord, Virginie Dubord, Aurélie Dupéré, Madeleine Durand.

MMmes Chs-R. Fabre, E.-R. Fabre, O. Favreau, S.-D. Fleming, L. Fournier, F. Francis, G. Fullum, A. Furniss; — MMles Marie-Louise Favreau, Olympe Favreau, Stéphanie Favreau, Virginie Favreau, Clotilde Fournier, Hippolyte Fournier, Luce Fournier, Marguerite Fournier.

MMmes J. Gagnon, J.-A. Gagnon, N. Gagnon, C. Galaise, E. Garceau, P. Garnot, L. Gauthier, J. Gauvin, F.-Ls Genand, Ls Giard, S. Giraldi, L. Giroux, A. Gosselin, P. Gosselin, J. Grandbois, E. Gravel, J.-M. Gravel, Ls-Chs Gravel, Jac. Grenier, J. Grenier, A. Grothé, J.-E. Guilbault; — MMles Marie Garceau, Marguerite Gauvin, Mélina Gauvin, Adèle Gravel, Caroline Guilbault, Louise Guy, Marie-Josephite Guy.

MMmes F. Hamelin, J. Herse, N. Hogue, E. Hudon, Ls Huguet-Latour, L. Hurteau, A. Hurtubise.

MMmes A. Joannette, J.-H. Jobin; — Mlle F. Joannette.

Mme Paul Kauntz.

MMmes P. Labelle, L. Labrèche, N. Lacaille, P.-J. Lacroix, C. Lacroix, A. Laflamme, T. Laflamme, Ls-H. Lafontaine, J. Lamontagne, J. Lapierre, H. Fissiau dit Laramée, A. Larocque, Chs Larseneur, M. Lauzon, M. Laviolette, C.-A. Leblanc, Chs Leblanc, C. Leblanc, J. Leblanc, J. Leblond, F. Leclaire, J. Leclaire, E. Leclerc, J.-B. Leclerc, P. Lecompte, J. Leduc, J. Legault-Deslauriers, J.-B. Lefebvre, J. Lemoine, J. Lépine, L.-B. Leprohon, A. Lévêque, A. Lognon, J. Lorange; —

MMlles Adélaïde Labelle, Zéphirine Labrie, Véronique Lacombe, Marie-Louise Lacroix, Émélie Lacroix, Elmire Lacroix, Marguerite Lafleur, Dina Lafontaine, Céleste Laforme, Marie Laframboise, Hedwidge Lamarache dit Bricault, Caroline Lamontagne, Émélie Lamontagne, Julie Larseneur, Victoire Laviolette, Marguerite Leduc, Annette Lemoine, Marie-Anne Lennox, Cathérine Lennox, Charlotte Lennox, Eulalie Léonard, Émélie Leprohon, Marie-Louise Leprohon, Geneviève Lusier.

MMmes J. Mailloux, J. Martel, T. Martin-Ladouceur, S. Martin, L. Martineau, D. Masson, J. Masson, J.-J. MacCallum, D. Cameron MacDonell, J.-B. Meilleur, R. Mellamby, G. Michon, M. Mignault, E.-A. Montmarquette, P. Moreau, J. Morley, P. Munro; — MMlles Léo-cadie Masson, Sophie Masson, M. Marrette, Euphrosine Martineau, M. McCord.

MMmes J. Noreau et M. Nowlan.

Mme J. Ostell.

MMmes M. Painchaud, J. Papineau, F. Paquette, P. Paquin, H. Paré, D. Pelletier, T. Pelletier, J. Perrault (E. Lamontagne), J. Perrault (S. Gauvin), Ls Perrault, J.-A. Perrault, E. Perrault, P. Picard, A. Plinguet, A. Poirier, Ls Pominville, F. Pominville, J. Pratt, G. Pyke; — MMlles Émélie Paquin, Marguerite Paquin, Émélie Paradis, Josephite Paradis, Julie Paradis, Émélie Pelletier, Josephite Perras, Rose-de-Lima Pominville.

Mme Jules Quesnel et Mlle Adélaïde Quesnel.

MMmes L.-C. Racine, H. Rangeard, J.-B. Ratel, J.-B. Raymond, I. Resther, Ls Ricard, F. Ricard, F.-J.

Richard, J.-H. Richelieu, A. Rochon, Chs-S. Rodier, J. Rousseau, C. Roy, F. Roy, J. Roy; — MMlles Justine Ricard, Delphine Robitaille, Luce Roy, Mathilde-Virginie Roy.

MMmes B. Saint-Germain, P. Saint-Germain, F.-T. Saint-Jean dit Serre, T. Saint-Julien, F. Saint-Louis, J. Saint-Louis, J.-D.-L. Saint-Omer, A.-O. Saunders, H. Sentenne, J. Simpson, R. Smith; — MMlles Léocadie Saint-Jean, Agathe Séné, Éléonore Simpson, Ann Smith, Sophie Smith, Esther Souigny.

MMmes F. Tavernier, J. Tavernier, C. Terroux, Y. Tessier, A. Thivierge, M. Thivierge, J. Thompson, F. Toupin, J.-B.-C. Trestler, R. Trudeau, F. Truteau, Z. Truteau, A. Tullock; — MMlles Angélique Truteau, Desanges Truteau, Mélanie Truteau, Sophie Truteau.

MMmes Ls Vadeboncœur, J.-R. Vallières de St-Réal, Chs Valois, N. Valois, Chs Viau, D.-B. Viger, J. Viger; — MMlles Émélie Vinet et Zoé Vinet.

Mme Chs Wilson; — MMlles Henriette Walkins, Mary Waller, Archange White.

III

BAZARS

En 1829. — La coutume des bazars semble avoir été inaugurée à Montréal en 1829 (voir p. 69). Une vente de ce genre organisée à cette époque par les Dames anglaises de cette ville leur rapporta la somme de 475 louis.

En 1831. — La recette d'un bazar ouvert le 26 janvier par des dames de diverses nationalités s'éleva à 700 louis. Cet argent, comme celui qui provenait du bazar précédent, fut sans doute distribué aux institutions, catholiques et protestantes, de Montréal, mais rien n'indique que le refuge de Mme Gamelin en eut sa part.

Le 18 août de cette même année, on lit dans *la Minerve*: « Mardi dernier, a eu lieu à la nouvelle maison d'école de l'église Saint-Jacques, en présence de Sa Grandeur Mgr de Telmesse (Mgr Lartigue) ... l'examen des petites filles. Après ... l'on ouvrit un bazar au profit des enfants pauvres qui fréquentent l'école ... » Les recettes de cette vente s'élevèrent à 81 louis, 11 schellings, 7 deniers. ¹

En 1833. — Un bazar fut tenu le 10 avril par les Dames de la *Société Bienveillante* ² et de la *Société des orphelins de Montréal*, unies aux *Dames de la Charité*. Recette: 1022 louis, 7 schellings, 10 deniers partagés comme suit:

DISTRIBUTION :	L	S	D
Aux Dames de la Charité	340	16	3
A l'Asile des Orphelins	227	5	3
A la Société Bienveillante des Dames ..	454	6	4 ³ .

¹ Cahier des délibérations de la Société.

² *Société Bienveillante* est probablement la traduction de *Be-nevolent Society*.

³ Annuaire de Ville-Marie. Édition de l'année 1864, p. 441.

Ces ventes de charité sont les plus anciennes dont les journaux et registres consultés fassent mention. D'autres se succédèrent d'années en années presque sans interruption. Citons seulement celles qui suivent, tenues

1. Vers 1833, chez Mme Gamelin, par MMmes Tavernier, Nowlan et Lévesque, *dans une maison grande comme la main* ¹;
2. En 1834, le 11 novembre, par les « Dames de l'École St-Jacques »; recettes: 85 louis, 5 schellings, 8 deniers ²;
3. En 1835, le 27 mars, chez Mme Nowlan, pour les pauvres de Mme Gamelin; recette: 35 louis ³;
4. En 1837, le 20 juillet, chez Mme Gamelin, dans son hospice appelé « Maison jaune » ³;
5. En 1840, le 27 août, chez Mme Gamelin (vente annoncée par *l'Aurore des Canadas*);
6. En 1841, le 8 juillet, au bénéfice de l'École St-Jacques. A cette occasion, Mme Gamelin est chargée de placer des articles de loterie ²;
7. En 1842, à l'hôtel Rasco, par les Dames associées de la Providence (voir les pp. 249 et 251);
8. En 1843 (voir pp. 329, 343 et 354).

¹ Citation textuelle du « Bazar », petit journal, organe de l'œuvre de la Cathédrale en 1886.

² Registre des sociétaires.

³ *La Minerve*.

Depuis longtemps, bazars et loteries se confondent. M. E.-Z. Massicotte, archiviste, nous apprend qu'en 1701 il y avait des loteries à Montréal; les bazars les suivirent peut-être de près.

IV

M. LE CHANOINE BLANCHET

M. Augustin-Magloire-Alexandre Blanchet (1797-1888) fut l'un des plus grands amis de notre communauté. Dévoué à l'œuvre de Mme Gamelin dès 1838, il ne cessa de s'y intéresser. Devenu évêque (en 1846), nous le verrons, durant près d'un demi-siècle, identifier nos travaux de missionnaires à son ardent apostolat dans l'ouest américain. La note ci-jointe, relevée dans les *Mélanges Religieux* (janvier 1844), n'est donc pas étrangère à notre histoire. « M. A. Blanchet a été installé chanoine titulaire de la cathédrale, dimanche dernier (1e 21) ... Avant la cérémonie, le R. P. Martin, jésuite, fit une instruction ... Ensuite, Monseigneur de Montréal, revêtu de ses habits pontificaux, est allé s'asseoir à l'autel pour attendre le nouvel élu. Aussitôt, M. Demers, vicaire général et chanoine honoraire, et les chanoines titulaires, en chapes, accompagnèrent M. Blanchet, de la sacristie au sanctuaire, où l'attendait l'évêque. Après le chant du *Veni Creator*, la lecture de la lettre de collation et la profession de foi du nouvel élu, Sa Grandeur le revêtit des habits de l'ordre, le conduisit solennellement à sa stalle, au pupitre, à la cloche, pour

le mettre en possession des droits accordés à sa dignité... De son trône, Monseigneur entonna le *Te Deum* pendant lequel il donna l'accolade au nouveau chanoine, qui la reçut également de tous ses confrères, puis chanta la grand'messe. »

V

CHANT

Mère Gamelin possédait une voix agréable et s'en servait pour exploiter les trésors du Père céleste au bénéfice de son Asile. Elle avait appris à ses pauvres des cantiques de facile exécution et se plaisait à les chanter avec elles. Volontiers les autres Sœurs mêlaient leurs voix à celles de leurs bonnes vieilles. Mgr Bourget encourageait beaucoup cette manière de prier. « Chantez », disait-il, « chantez ». Soyez les colombes gémissantes du sanctuaire. Que votre hymne favorite soit le *Stabat Mater*. Votre chant simple et vos pieux cantiques convertiront peut-être des âmes que les meilleurs sermons n'auront pu toucher ».

Conformément au désir de Mgr Bourget, le *Stabat Mater* est demeuré l'hymne favorite de notre Institut. De son côté, Mère Gamelin nous a légué le cantique *O douce Providence*. Comme nous, sans doute, elle en ignorait l'auteur. Trouvant dans ces couplets l'expression de son amour de Dieu et de sa confiance en son infinie bonté, elle se les était appropriés comme un

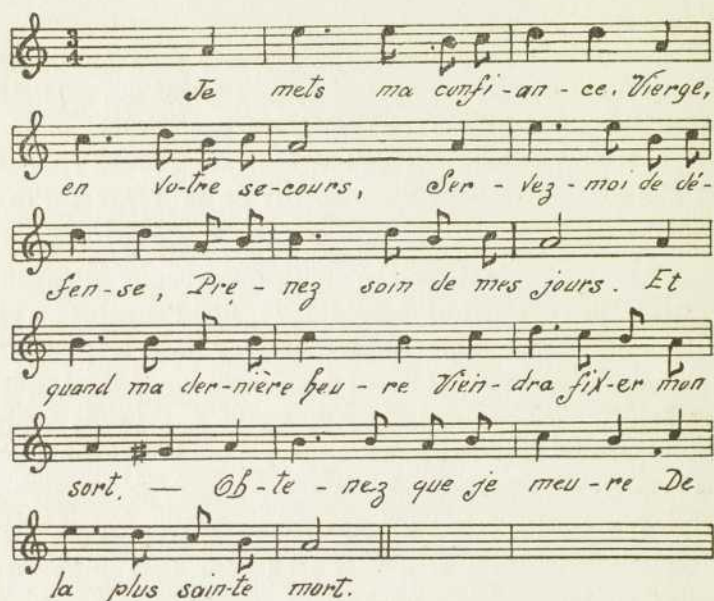
bien mis à sa disposition par le divin Maître de toutes choses. Ils étaient en vogue chez ses pauvres depuis l'ouverture du refuge rue Saint-Laurent. On les entonnait en maintes occasions. S'agissait-il de dissiper un nuage de tristesse, d'implorer la protection du ciel, de solliciter des faveurs spirituelles ou des secours matériels, Mme Gamelin se rendait chez ses bonnes vieilles et chantait avec elles les bienfaits de la « Douce Providence ».

Le chœur de l'Asile n'était accompagné d'aucun instrument. « Nous ne possédions », dit l'annaliste, « ni piano, ni harmonium ; nous chantions dans le premier jubé de la chapelle, souvent à genoux, ou, à l'exemple de sainte Thérèse, assises sur nos talons. Avec la meilleure volonté du monde, chacune prêtait le concours de sa voix ».

Nos lectrices seront heureuses, croyons-nous, de trouver ici quelques cantiques en faveur dans notre Institut au temps de sa fondation ¹.

¹ Ces cantiques font partie d'un recueil publié en 1819 par l'abbé Daulé. Voir la note p. 28. Les sept couplets de « O douce Providence » sont insérés dans notre « Recueil Pieux ».

CONFIANCE EN MARIE



Je mets ma confi-an - ce, Vierge,
 en vo-tre se-cours, Ser - vez - moi de dé-
 fen-se, Pre - nez soin de mes jours. Et
 quand ma der-nière heu - re vien-dra fix-er mon
 sort. — Ob-te - nez que je meu-re De
 la plus sainte mort.

2

A votre bienveillance,
 O Vierge, j'ai recours ;
 Soyez mon assistance
 En tous lieux et toujours ;
 Vous-même êtes ma Mère ;
 Jésus est votre Fils ;
 Portez-lui la prière
 De vos enfants chéris.

3

Sainte Vierge Marie,
 Asile des pécheurs,
 Prenez part, je vous prie,
 A mes justes frayeurs.
 Vous êtes mon refuge :
 Votre fils est mon roi,
 Mais il sera mon juge ;
 Intercédez pour moi.

4

Ah ! soyez-moi propice,
 Quand il faudra mourir ;
 Apaisez sa justice ;
 Je crains de la subir.
 Mère pleine de zèle,
 Protégez votre enfant ;
 Je vous serai fidèle
 Jusqu'au dernier instant.

5

Je promets, pour vous plaire,
 O Reine de mon cœur,
 De ne jamais rien faire
 Qui blesse votre honneur.
 Je veux que, par hommage,
 Ceux qui me sont sujets,
 En tous lieux, à tout âge,
 Prennent vos intérêts.

AVANTAGES DE LA FERVEUR ¹

Gou - - tez, â - mes fer - ven - tes, Gou -
tez vo tre bon - heur. Mais de - meu - rez con -
stan - tes Dans vo - tre sainte ar - deur Heu -
reux le cœur fi - di - le Où rè - gne la fer -
veur ! On possède a - vec el - le Tous
les dons du Sei - gneur. Tous les dons du Sei -
gneur.

2

Elle est le doux partage,
Et le sœau des élus ;
Elle est l'appui, le gage
Et l'âme des vertus.

3

Par elle une foi vive
S'allume dans les cœurs,
Et sa lumière active
Guide et règle nos mœurs.

4

Par elle l'espérance
Ranime ses soupirs,
Et jouit par avance
Du Dieu de ses désirs.

5

Par elle, dans les âmes
S'accroît de jour en jour
L'activité des flammes
Du pur et saint amour.

¹ Nous trouvons l'air et les mots (17 couplets) de ce cantique dans un recueil imprimé à Lyon en 1820.

DOUCEURS DE L'AMOUR DIVIN ¹



2

Ah! Seigneur, à te servir
Que je goûte de plaisir!
Si mes yeux versent des larmes,
Mon cœur y trouve des charmes;
L'amour répand des douceurs
Sur l'amertume des pleurs.

3

Le Seigneur'est mon appui;
Mon espérance est en lui;
Oui, je connais sa tendresse
Il me tiendra sa promesse.
Une couronne m'attend,
Si je l'aime constamment.

4

Hélas! je languis d'amour
Dans l'attente de ce jour.
Quand le céleste héritage
Deviendra-t-il mon partage?
Quand serai-je assez heureux
Pour voir combler tous mes vœux?

¹ Ce cantique et celui de la page 481 furent chantés à la cérémonie de vêtue le 25 mars 1843.

CONFIANCE EN LA PROVIDENCE ¹

① *don-ce Pro-vi-den-ce Dont
 les di-vi-nes mains Sur nous en a-bon-
 dan-ce Ré-pon-dent tous les biens ! Qui
 pourrait mécon-naî-tre L'auteur de ces pré-
 sents Et ne pas se re-met-tre En-
 tre ses bras puissants, Et ne pas se re-
 met-tre En-tre ses bras puissants ?*

2

O Sagesse profonde
 Qui veille en même temps
 Sur les maîtres du monde
 Et sur les fleurs des champs !
 Quelle force invincible
 Conduit tout à ses fins !
 Quelle douceur paisible
 Dispose des moyens !

3

Dans toute la nature
 On voit briller ses dons,
 Jusque sur la verdure
 Et l'émail des gazons ;
 Il donne leur parure
 Aux lys éblouissants
 Et fournit leur pâture
 Même aux oiseaux naissants.

¹ Cette mélodie, paraît-il, fut indiquée à Mère Gamelin par un prêtre de l'évêché. L'air primitif était celui de la chanson *Partant pour la Syrie*. Voir la note, page 479.

VI

CHEMIN DE FER

Le chemin de fer de Laprairie à Saint-Jean, le premier construit en Canada, fut inauguré le 21 juillet 1836. Lord Gosford et sa suite, les membres du conseil exécutif et de l'assemblée législative, d'autres invités, en grand nombre, et une troupe de spectateurs se rendirent à cette fête. Il y eut de grandioses manifestations. Cependant la foule fut désappointée en voyant plusieurs voitures tirées par des chevaux au lieu d'être remorquées par l'intéressante machine à vapeur. Deux wagons superbement ornés et réservés aux plus distingués visiteurs furent seuls trainés par la locomotive. Ce convoi en raccourci franchit en cinquante cinq minutes les 16 milles de distance entre Laprairie et Saint-Jean¹.

Lorsque, le 11 septembre 1843, Mme Gamelin et ses dévoués protecteurs se mirent en route pour les Etats-Unis, ils partirent de l'Asile à huit heures du matin et traversèrent le fleuve à bord du bateau « Prince Albert ». A dix heures et demie, ils prenaient le train à Laprairie pour se rendre à Saint-Jean. De là, le trajet jusqu'à New York se fit en bateau.

¹ *La Minerve.*

VII

MADAME COTTÉ

Le 3 février 1837, Mme Marie-Angélique Blondeau, veuve Gabriel Cotté, décédait à Montréal. Elle était âgée de quatre vingt deux ans. Cette dame était très populaire. Depuis longtemps tout Montréal célébrait son ingénieuse charité. C'est dans sa maison que, le 13 décembre 1827, se constituait cette société dont Mme Gamelin fit partie. Mme Cotté fut l'initiatrice de cette association, mais elle fit en sorte que la baronne de Longueuil en devînt la présidente, se réservant pour elle-même le rôle le plus ingrat, celui de trésorière. Elle n'en fut pas moins l'âme dirigeante. Les Dames de la Charité reconnaissaient lui devoir en grande partie l'efficacité de leurs efforts pour enrayer la misère dans Montréal. L'Orphelinat catholique, fondé en 1832, doit également son existence à son initiative¹. Mme Gamelin et Mme Cotté s'entendaient à merveille. Il nous est doux de présumer que, du séjour des éternelles récompenses, ces deux grandes amies des pauvres se plaisent à protéger les œuvres sorties de leur pensée et consolidées par d'incessantes bénédictions du ciel.

¹ L'Orphelinat catholique fut civilement reconnu en même temps que l'œuvre de Mme Gamelin, c'est-à-dire le 18 septembre 1841.

VIII

RÉVÉREND PÈRE DANDURAND ¹

Monsieur Saint-Pierre fut longtemps le confesseur de Mme Gamelin et de ses pauvres. Mais l'œuvre de la future fondatrice grandissait. Déjà l'on appelait son refuge *Maison de la Providence* (voir p. 184), lorsque Mgr Bourget confia la direction spirituelle des vieilles de l'Hospice à l'abbé Dandurand, le futur religieux missionnaire. Voici comment, un demi siècle plus tard, ce bon Père racontait la coïncidence de cet événement avec son admission dans la Congrégation des Oblats.

« En 1841, je venais d'être ordonné prêtre, et Mgr Bourget, voulant me donner l'occasion de pratiquer l'humilité, m'avait confié la charge de quelques pauvres vieilles dont la tête était mal équilibrée. Elles étaient sous les soins de Mme Gamelin. C'était le début de la florissante communauté des Sœurs de la Providence à Montréal. J'habitais alors le palais épiscopal de Saint-Jacques, devenu ensuite la proie de l'incendie. Un jour

¹ Le R. P. Damase Dandurand, né à Laprairie le 23 mars 1819, était fils du notaire Roger-François Dandurand et de Mme Marie-Jovite Descombes-Porcheron. Il fut ordonné prêtre le 12 septembre 1841. Entré au noviciat des Oblats, à Saint-Hilaire, le 24 décembre 1841, il prononça ses vœux le 25 décembre 1842, à Longueuil, où le noviciat avait été transféré le 1er août précédent. Le R. P. Dandurand est décédé à Saint-Boniface, Manitoba, le 13 avril 1921, à l'âge de 102 ans.

(c'était le 2 décembre) que j'étais occupé à copier un projet de constitution pour l'Asile ¹, la sonnette du parloir fut violemment agitée à plusieurs reprises. Comme le portier (alors le R. Frère Paul) ne répondait pas, Mgr Bourget vint me prier de descendre. En ouvrant la porte, je me trouvai en face de six personnages inconnus. . . *Nous sommes les Pères Oblats*, me dit le supérieur. C'étaient les RR. PP. Honorat, Telmont, Baudrand et Lagier. Il y avait aussi deux frères convers. Je présentai les nobles étrangers à Mgr Bourget et je voulus me retirer, mais Monseigneur me retint et dit aux bons Pères: « Lorsque votre vénérable supérieur général, Mgr de Mazenod, promit de m'envoyer quelques-uns de ses enfants, je l'assurai que, dès leur arrivée, je leur donnerais pour compagnon un jeune prêtre canadien-français qui les accompagnerait partout. Ce prêtre, le voici. . . Aussitôt, l'on m'offrit la croix des Oblats. . . » Le 24 décembre, le jeune lévite entra au noviciat (voir p. 262).

Ainsi, on le voit, le premier apostolat de l'abbé Dandurand, après son ordination, dura à peine trois mois. Il consistait probablement à confesser et à catéchiser les pauvres vieilles. Le jeune abbé eut même rarement l'occasion d'offrir le saint Sacrifice à la petite « Providence », où la messe fut célébrée pour la première fois, par lui-même, croyons-nous, le 13 décembre 1841, douze jours avant son départ de Montréal pour se faire religieux.

¹ C'était probablement le règlement de la page 227 donné aux Dames de la Providence quelques jours plus tard.

Jusque dans son extrême vieillesse, le vénérable Père Dandurand se rappela les pauvres de Mme Gamelin. En 1915, il écrivait à une sœur de la Providence :

« ... Enfin, je puis vous envoyer quelques détails sur l'Asile Gamelin... C'était une jolie maison de bois, rue Sainte-Catherine, près de l'évêché... La chapelle était au rez-de-chaussée. C'était une salle propre et assez grande. L'autel, placé à l'une des extrémités, était séparé de la salle des vieilles par des rideaux mobiles. Cette salle était occupée par les couchettes des vieilles pauvres.

« La première fois que j'ai eu le plaisir et la consolation d'y célébrer la messe, il m'est arrivé une petite aventure assez comique. En commençant, au premier *Dominus vobiscum*, une vieille se mit sur son séant et s'écria : « Oh ! le charmant petit père !... Le charmant petit père !... »

« Au dîner, Monseigneur me demande si je suis satisfait de mon ministère à l'Asile. *Oui, dis-je à Sa Grandeur, certainement ! Et je dois ajouter que j'ai reçu un beau compliment...* Monseigneur et ses prêtres ont ri beaucoup...

« Comme tout est changé depuis les temps héroïques ! ... Le poète latin, Ovide, disait : *On voit souvent des fleuves gigantesques avoir pour origine des ruisseaux bien petits*. L'administration de l'Asile se composait alors de Mme veuve Gamelin, de Mlle Durand... Le bon Dieu a béni magnifiquement l'Asile ! Dieu seul est grand !!! Louons-le ...

« Je ne vous oublierai pas au saint sacrifice de la messe ... Je demande à Dieu qu'il prenne sa large et profonde coupe d'or si chargée de précieuses bénédictions et qu'il la vide complètement sur toutes les sœurs de la Providence.

« D. Dandurand, prêtre, O. M. I. »

St-Boniface, Manitoba
25 janvier 1915

IX

MONSEIGNEUR DE FORBIN-JANSON

ÉVÊQUE DE NANCY ET DE TOUL, PRIMAT DE LORRAINE

Né à Paris le 3 novembre 1785, l'illustre Charles-Auguste-Marie-Joseph de Forbin-Janson était fils du comte Michel-Palamède de Forbin-Janson et de la Princesse Louise-Gabrielle de Galéan.

Comme tant d'autres nobles Français de son époque, le jeune Charles-Auguste connut les amertumes de l'exil. Rapatrié aux jours de la Restauration, il entra comme auditeur au conseil d'État. Antérieurement, il avait servi la France dans l'armée. Il avait vingt trois ans lorsque, répondant à l'appel divin, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Ordonné prêtre en 1811, il fut aussitôt chargé de postes importants. Le 6 juin 1824, il était sacré évêque de Nancy. Persécuté dans son diocèse après la révolution de 1830, il quitta la France.

Durant un séjour qu'il fit à Rome en ces années de tribulations, il reçut de Sa Sainteté Grégoire XVI les plus paternels encouragements.

En 1839, le distingué prélat voulut voyager en Amérique. Vers la mi-octobre, il arrive à New York; il visite plusieurs villes et, le 14 mai 1840, il se rend au concile de Baltimore.

Le 8 septembre, Mgr de Nancy débarquait à Québec. Depuis plusieurs mois, sa renommée de saint évêque et d'éloquent orateur l'y avait devancé. Après une série de retentissantes prédications, il visita Montréal. En attendant l'ouverture d'une grande mission en perspective, il alla prêcher dans les campagnes environnantes et fit un voyage à New York. Revenu à Montréal, le 7 décembre, il dut à sa présence d'esprit de ne pas périr en atterrissant¹. Le dimanche suivant (le 13), il inaugura les exercices d'une retraite qui dura plus de cinq semaines. Reprenant ensuite ses courses apostoliques, il continua d'étonner le pays par l'ardeur de son zèle.

L'illustre évêque était rempli de compassion pour les déshérités de la fortune. On l'avait entendu un jour s'écrier dans un mouvement d'effervescente éloquence : *Après les pauvres les rois !* Il dut rencontrer plus d'une fois les bonnes vieilles de Mme Gamelin et les bénir. Mentionnons seulement les consolations qu'il leur porta dans leur modeste refuge, le 3 novembre 1841, quinze

¹ Voir p. 168.

jours avant de quitter Montréal pour New York, d'où il s'embarqua pour la France au commencement de décembre.

Retourné dans sa patrie, Mgr de Forbin-Janson y continua sa vie d'intense apostolat, sans toutefois oublier ceux qu'il appelait ses *chers Canadiens*. Il prouva la sincérité de ses fraternelles manifestations en se rendant à Londres afin de solliciter du gouvernement anglais l'élargissement de nos compatriotes déportés dans la Nouvelle-Galles du Sud. En outre, il avait laissé une généreuse contribution pour le rappel des exilés politiques.

En 1842, Mgr de Nancy organisa son œuvre de prédilection, celle de la *Sainte Enfance* ou *Association des enfants chrétiens pour le rachat des enfants infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres*. Le succès répondit à la sainte ambition du zélé prélat. Dès le mois de juin 1843, un Bureau central composé d'éminents personnages ecclésiastiques inaugurait la direction de cette nouvelle croisade contre le paganisme.

Mgr de Nancy ne devait pas survivre longtemps à ce triomphe. Il mourut le 11 juillet 1844, chez son frère le marquis de Forbin, dans son château près de Marseille. Il était âgé de cinquante huit ans. ¹

¹ Philpin: Vie de Mgr de F.-J.

X

LA BARONNE DE LONGUEUIL

A Montréal, le 17 février 1841, Mme Marie-Charles-Lemoyne, baronne de Longueuil, s'éteignait doucement à sa demeure de la place Dalhousie. Elle était âgée de quatre vingt cinq ans. Elle descendait de Charles Lemoyne, venu dans le pays en 1641 (décédé en 1685). A l'occasion de services rendus à la colonie, Charles Lemoyne¹ reçut de grandes concessions de terre et fut anobli en 1668 sous le titre de Longueuil. En 1700, Louis XIV érigea en baronnie la seigneurie dont Charles, fils du précédent, était alors possesseur. Marie-Charles-Joseph Lemoyne était l'arrière petite-fille de ce dernier. D'après les termes d'érection de la baronnie dont elle se trouva l'héritière à sa naissance, survenue après la mort de son père, elle devint baronne de Longueuil en 1756. Cependant, elle ne porta ouvertement ce titre qu'en 1818, après la mort de sa mère la baronne douairière.

En 1781, Mlle de Longueuil avait épousé l'honorable David Alexander Grant, capitaine du 84^e régiment, neveu de l'honorable William Grant, second mari de la baronne douairière.

¹ L'histoire de Longueuil par Alex. Jodoin et J.-L. Vincent abonde en détails sur Charles Lemoyne et ses sept fils qui furent tous des héros.

La baronne de Longueuil fut sincèrement regrettée tant de la société québécoise que de la société mont-réalaïse. Les pauvres sentirent vivement cette perte, car la vertueuse dame, délicatement secourable, se donnait à toutes les bonnes œuvres. Son expérience, ses libéralités et le prestige de son nom contribuèrent largement au succès de l'association de charité inaugurée en 1827; aussi eut-on grand soin de lui en laisser la présidence jusqu'à sa mort. Affiliée à cette société dès son début, Mme Gamelin participa amplement aux largesses de la baronne et de sa fille Mme de Montenach. « C'est un plaisir, » disait cette dernière, « de donner à Mme Gamelin, elle sait si bien utiliser toutes choses ». Ces dames l'honoraient d'une très confiante intimité, allant jusqu'à l'introduire dans leur vestiaire afin d'en tirer ce qui pourrait être profitable à ses pauvres. Mme Gamelin, toujours exquisement digne et réservée, usait discrètement de ce gracieux privilège, que d'ailleurs elle n'avait pas sollicité.

Mme la baronne de Longueuil finit ses jours paisiblement. Depuis longtemps elle n'avait plus guère de soucis que pour ses pratiques de piété, ses intérêts de famille et le service des pauvres.

XI

M. CHARLES SIMON-DELORME

Le 9 juin 1837, décédait, à Montréal, M. Charles Simon-Delorme, entrepreneur-charpentier et riche propriétaire.

M. et Mme Gamelin, lorsqu'ils habitaient leur maison rue Saint-Antoine, vivaient dans l'intimité de la famille Delorme ¹. Lorsque, devenue veuve, Mme Gamelin se trouva chargée d'un hospice, elle n'eut garde de négliger d'aussi précieux amis. Tous les deux étaient charitables, officieux et experts dans l'art de débrouiller les complications; ils étaient au nombre de ceux que Mme Gamelin regardait comme ses meilleurs appuis et conseillers. M. Delorme fut regretté à l'hospice des bonnes vieilles. Sa réputation d'ami des pauvres s'est transmise directement de la Maison jaune jusqu'à nous, par l'intermédiaire de notre bonne Mère Vincent (Madeleine Durand), la dévouée assistante de Mme Gamelin.

Devenue veuve, Mme Delorme, qui n'avait pas d'enfants, s'identifia avec l'œuvre des pauvres vieilles de Mme Gamelin. Nous la verrons plus tard devenir l'un des membres de notre société civile.

XII

L'ABBÉ GIROUARD

Le 3 août 1832, M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, mourait d'apoplexie foudroyante chez

¹ M. Delorme fut parrain du deuxième enfant de Mme Gamelin.

son ami, M. F.-J. Deguise, curé de Varennes. M. Girouard serait probablement un personnage toujours ignoré de notre Institut, si sa parenté avec notre fondatrice ne nous fournissait l'occasion de lui consacrer quelques lignes.

M. Girouard naquit à Boucherville le 7 octobre 1762, d'Antoine Girouard et Marguerite Chaperon. Il eut pour marraine sa tante, Marie-Anne Girouard, veuve de Julien Tavernier et grand'mère de Mme Gamelin. Ordonné le 23 octobre 1785, il fut d'abord missionnaire à la Baie-des-Chaleurs. Il desservit ensuite les paroisses de la Pointe-aux-Trembles et de la Longue-Pointe (1788-1806), puis il devint curé de Saint-Hyacinthe. En 1811, il fondait dans cette localité le florissant collège qui honore si grandement la religion et le pays. En 1816, M. Girouard dotait sa paroisse d'un pensionnat pour les jeunes filles, qu'il confia aux Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

L'œuvre de Mme Gamelin débutait à peine lorsque mourut M. Girouard et rien dans nos archives n'insinue que ce digne prêtre y ait contribué; cependant le cercle d'amis que notre fondatrice comptait à Saint-Hyacinthe et plus encore le souvenir tout de vénération qu'elle gardait de son illustre parent nous font présumer que l'influence de M. Girouard n'a pas été tout à fait étrangère aux entreprises de Mme Gamelin.

XIII

JARDIN GUILBAULT

Joseph-Édouard Guilbault, fils de Joseph Guilbault et de Josephte Tavernier, était neveu de Mère Gamelin. A l'âge de douze ans, il était orphelin de père et de mère. Son oncle, M. Frs Tavernier, semble avoir été son tuteur. Mère Gamelin, de trois ans seulement plus âgée que ce neveu, s'intéressait beaucoup à lui.

Après s'être lancé dans le commerce, le jeune Joseph Guilbault se livra à d'autres industries. Il fut le propriétaire du jardin zoologique (le Jardin Guilbault) célèbre durant plusieurs années comme centre d'attractions pour Montréal et pour l'étranger. On y voyait des spécimens de tous les animaux ordinairement exhibés dans les cirques. La chose la plus intéressante pour les petits était le parfait accord qui régnait entre un rat blanc, un rat fauve, un chat, un chien, un lapin, une poule, un pigeon et un petit singe vivant dans une même cage et mangeant d'ordinaire dans la même auge. Ce groupe d'animaux disparates s'appelait *la famille heureuse*.

Dans un article reproduit par le *Bulletin des Recherches Historiques* (1924), M. E.-Z. Massicotte, archiviste de Montréal, dit en parlant de M. Guilbault :

« Son jardin participait à la fois du musée, du parc et du cirque. Ici on voyait des végétaux rares, des collections de minéraux ; là, des animaux aquatiques ou terrestres, normaux ou phénoménaux, domestiques ou sau-

vages, doux ou féroces, et en si grand nombre que M. Guilbault pouvait se vanter d'avoir la plus considérable ménagerie d'Amérique; plus loin, existaient des jeux de quilles, des jeux de palets, un fil tendu, des balançoires, des appareils de gymnastique...

«Vers 1855, M. Guilbault ajouta à son Jardin un édifice de 200 pieds de longueur par 60 de largeur dans lequel il donnait, l'été, des bals, des concerts, ou des représentations acrobatiques et qu'il transformait, l'hiver, en un patinoir spacieux. Le Jardin était ouvert tous les jours et le prix d'entrée en fut d'abord fixé à 15 sous puis à 25 cents...

«En 1842, le Jardin Guilbault se trouvait sur le Coteau Saint-Louis; en 1849, il était au coin des rues Vitré et Côté; en 1851, il déménagea à la Côte-des-Neiges; à partir de 1852 il occupa un terrain superbe, rue Sherbrooke, entre les rues Mance et Saint-Laurent; puis, devant la marée montante des habitations nouvelles, il se retira jusqu'à la rue Guilbault, entre les rues Saint-Urbain et Saint-Laurent; enfin, en 1870, M. Guilbault se transporta au Sault-au-Récollet, où il tenta de créer un jardin d'acclimatation qu'il abandonna définitivement vers 1880...»

M. Guilbault mourut le 5 janvier 1885 dans la quatre vingt deuxième année de son âge.

XIV

INSTITUTS

RELIGIEUX ÉTABLIS DANS LE DIOCÈSE
DE MONTRÉAL DE 1837 À 1842

I. — Le 10 octobre 1837, quatre Frères des Écoles Chrétiennes arrivèrent à Montréal. C'étaient le Frère Aidant, directeur, le Frère Albertus, le Frère Euverte et le Frère Rombaud demandés par M. Quiblier, supérieur de Saint-Sulpice, avec l'appui de Mgr Lartigue, évêque de Montréal.

II. — Les Oblats de Marie-Immaculée, arrivés à Montréal le 2 décembre 1841, s'établirent d'abord à Saint-Hilaire. Ils étaient envoyés par leur vénérable fondateur Mgr de Mazenod, à la demande de Mgr Bourget. C'étaient les RR. PP. Jean-Baptiste Honorat, Pierre-Adrien Telmont, Jean-Henri Baudrand, Lucien-Antoine Lagier.

III. — Il y eut des Pères Jésuites en Canada dès 1611. Personne n'ignore leur histoire ; notons cependant ce qui suit :

Après la cession de la colonie à l'Angleterre, les nouveaux maîtres du pays défendirent à la Compagnie de Jésus de s'y recruter. Le R. P. Cazot, dernier survivant des jésuites canadiens sous le régime français mourut en 1800.

Durant son séjour à Rome, en 1841, Mgr Bourget sollicita instamment du T. R. P. Jean Roothaan, supérieur général de la Compagnie, le rétablissement de ses religieux à Montréal. Sa demande fut gracieusement accueillie et, le 31 mai 1842, le zélé prélat avait le bonheur de recevoir dans son diocèse les RR. PP. Pierre Chazelle, Félix Martin, Remi Tellier, Paul Luiset, Joseph Hanipaux et Dominique du Ranquet. En attendant la fondation d'un établissement stable, ils acceptèrent la cure de Laprairie (devenue vacante par le départ de M. Power, évêque nommé de Toronto). Ils s'installèrent officiellement dans cette paroisse le 2 juillet. Le 31, le R. P. Chazelle y ouvrit un noviciat qui fut transféré à Montréal le 4 septembre 1843, dans la maison de M. Charles Rodier.

INSTITUTS DE RELIGIEUSES

Mère Gamelin, ayant passé la plus grande partie de sa vie dans le voisinage des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général (SS. Grises), fut particulièrement l'objet de leur sympathie dans l'exercice de ses œuvres. Nous sommes heureuses d'inscrire dans les modestes pages de notre histoire les noms de supérieures qui furent contemporaines de notre fondatrice.

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME. — Lorsque la jeune Emmélie Tavernier fréquenta l'école de cette communauté, la supérieure était la révérende Mère Saint-

Augustin (Marie-Louise Compain). Éluë en 1796, elle mourut en charge en 1819. Dans la suite, les supérieures contemporaines de notre fondatrice furent :

La R. M.	de-la-Nativité	élue le 28 juin	1819
— —	de-la-Croix	— — —	1822
— —	Sainte-Madeleine	— — —	1828
— —	Sainte-Gertrude	— — —	1840
— —	Sainte-Madeleine	— — —	1843
— —	Sainte-Élisabeth	— — —	1849

SŒURS DE L'HÔTEL-DIEU. — Supérieures de 1839 à 1851 :

— —	M.-L. Lepellé-Mésièrè	élue le 9 juillet	1839
— —	C. Lacroix ¹	— le 3 sept.	1845
— —	M. Lepellé-Mésièrè	— — —	1848
— —	J. Cérée dite Mance	— — —	1851

SŒURS DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL (SS. Grises). — Supérieures après la mort de la R. M. Thérèse-Genève Coutlée (décédée le 17 juillet 1821 après 29 ans de supériorat) jusqu'en 1848 :

La R. M.	M.-M. Lemaire-Saint-Germain	élue le 20 juillet	1821
— —	M.-D. Trottier de Beaubien .	— le 4 sept.	1833
— —	E. Forbes McMullen	— le 2 oct.	1843
— —	Marie-Rose Coutlée	— le 2 —	1848

¹ Sœur de M. Paul-Joseph Lacroix.

INSTITUTS DE RELIGIEUSES ÉTABLIS OU FONDÉS
DANS LE DIOCÈSE DE MONTRÉAL DE 1842 À 1844.

I. — Le 27 décembre 1842, quatre religieuses du Sacré-Cœur, arrivées à Montréal dix jours auparavant, se fixaient à Saint-Jacques-de-l'Achigan. C'étaient les révérendes Mères Batilde Sallion, Évéline Lévêque, Henriette de Kersaint, et Sœur Anne Battandier. Cette communauté s'établissait dans le diocèse de Montréal à la demande de Mgr Bourget.

II. — L'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres (dites Sœurs de la Providence).

III. — Le 28 octobre 1843, Mgr Bourget fondait l'Institut des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie. Les fondatrices étaient Mlle Eulalie Durocher (Mère Marie-Rose), Mlle Henriette Céré (Sœur Marie-Madeleine), Mlle Mélodie Dufresne (Sœur Marie-Agnès).

IV. — Le 11 juin 1844, les religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur d'Angers ouvraient un établissement à Montréal. Les fondatrices de cette maison furent les révérendes Mères Marie-de-Sainte-Céleste-Fisson, Marie-de-Saint-Gabriel-Chaffaux, Marie-de-Saint-Ignace-Ward et Marie-de-Saint-Barthélemy-Andrews. Durant son voyage en Europe, en 1841, Mgr Bourget avait demandé cette colonie de religieuses à la bienheureuse Mère Marie-de-Sainte-Euphrasie Pelletier, fondatrice du Généralat d'Angers et première supérieure générale de son Institut sous ce régime.

INSTITUT DES SŒURS DE LA CHARITÉ À EMMITSBURG.

En 1809, une pieuse veuve, Mme Seton, convertie au catholicisme depuis quatre ans, fondait une communauté de Sœurs de la Charité à Emmitsburg dans le Maryland. Désirant modeler son Institut sur celui des Filles de saint Vincent de Paul, elle voulut, de l'avis de ses supérieurs ecclésiastiques, se procurer les constitutions et même quelques sujets de cette congrégation. Mgr Flaget, évêque nommé de Bardstown, étant à la veille de s'embarquer pour la France, fut prié de solliciter cette double faveur. Les demandes du prélat furent gracieusement accueillies, mais la Providence ne permit pas l'accomplissement de ce désir. Le gouvernement impérial mit obstacle au départ des religieuses; cependant, par un privilège exceptionnel, Mgr Flaget obtint une copie de leurs règles (voir p. 369) et la remit à la fondatrice américaine.

Mme Seton mourut le 14 janvier 1821, dans sa quarante septième année¹. Ses premières remplaçantes dans la charge de supérieure furent: Mère Rose White (de 1821 à 1833); Mère Augustine Count (de 1833 à 1839); Mère Xavier Clark (de 1839 à 1845); Mère Etienne Hall (de 1845...). Les Mères Xavier Clark et

¹ Mme Seton (Elizabeth-Anna Bayley), née le 28 août 1774, épousa William Magee Seton le 25 janvier 1794. Son mari décéda le 27 décembre 1803. Le 14 mars 1805, elle abjura le protestantisme.

Etienne Hall furent l'une et l'autre les amies constantes de Mère Gamelin et de notre communauté.

Depuis la fondation de la maison d'Emmitsburg, on avait maintes fois tenté de l'affilier à l'Institut des Filles de la Charité de France. Enfin, en 1849, cette fusion fut acceptée à Paris. Le 25 mars 1850, le plus grand nombre des Sœurs de Mme Seton renouvelèrent leurs vœux selon la formule des Filles de saint Vincent de Paul et passèrent de ce jour sous l'autorité de la supérieure générale de Paris. Le 8 décembre de l'année suivante, fête de l'Immaculée Conception, les Sœurs d'Emmitsburg revêtirent l'habit de leur nouvelle congrégation. Une partie d'entre elles, toutefois, n'ayant pas accepté ce changement de juridiction, formèrent une branche séparée, gardèrent le costume donné par Mme Seton et établirent leur maison mère à New York, au Mont Saint-Vincent, sur la rivière Hudson.

En novembre 1852, des Sœurs de la Providence, guidées par l'abbé Huberdault, se rendirent en Orégon. Elles devaient, à la demande de Mgr Magloire Blanchet, fonder une maison de leur Institut dans son diocèse. Obligées de séjourner durant quelques semaines à San Francisco, elles furent fraternellement accueillies dans un hospice dirigé par des Sœurs de la Charité originaires d'Emmitsburg et récemment affiliées aux Sœurs françaises. La même bienveillante hospitalité leur fut accordée lorsque, au mois de février suivant, elles revinrent sur leurs pas ¹.

¹ Voir *Les Sœurs de la Providence au Chili*.

XV

FAMILLES « LACROIX » ET « DE LA CROIX »

M. Paul-Joseph Lacroix et sa famille, nous l'avons vu au cours de notre narration, furent d'insignes bien-fauteurs pour notre Institut. A propos de leurs noms, qui reviennent si souvent dans notre histoire, nous insérons ici d'utiles renseignements.

Le premier ancêtre canadien de M. Paul-Joseph Lacroix s'appelait Hubert-Joseph de Lacroix. Il était chirurgien.

De son côté, Mme Paul-Joseph Lacroix descendait de Nicolas Hubert dit Lacroix (tailleur). Cette similitude de noms, qui longtemps se continue, est parfois embrouillante. C'est pourquoi, à l'aide du dictionnaire Tanguay, de l'Annuaire de Ville-Marie et de nos archives, nous avons compilé des notes concernant ces intéressantes familles.

Famille HUBERT-LACROIX

1

Nicolas Hubert-Lacroix, marié à Marguerite Landreau.

2

Ignace Hubert-Lacroix, m. en 1637 à Barbe-Th. Chauvin.

3

Famille DE LA CROIX,
habituellement appelée
LACROIX.

Pierre Hubert-Lacroix, m.
en 1713 à Catherine De-
mers.

1

Hubert-Joseph de la Croix
m. en 1732 à A.-Margue-
rite Dontail.

4

Ignace Hubert-Lacroix, m.
en 1746 à Angélique Por-
lier.

2

Paul de la Croix (ou La-
croix), m. en 1775 à Cathe-
rine Launière ¹.

5

Ignace Hubert-Lacroix, m.
en 1768 à Cath. Lérigé de
Laplante ².

3

Paul-Joseph Lacroix, m. à Charlotte Hubert-Lacroix.
De ce dernier mariage est né Charles-Joseph (le 2 décembre
1826), marié le 21 juin 1852 à Marie-Geneviève-Adèle Trestler.
A son âge de majorité, il fit don à notre communauté d'un
constitut de deux mille piastres dont sa mère et sa tante, Mlle
Louise Lacroix, étaient usufruitières.

6

¹ Il y avait dans cette famille, Mlle *Charlotte* (1807-1832)
et Mlle *Marie-Louise* (Mme Chs-S. Rodier).

² Il y eut aussi dans cette famille Mlle *Charlotte* (Mme P.-J.
Lacroix) et Mlle *Marie-Louise*. Cette dernière est décédée chez
nos Dames pensionnaires à l'Asile de la Providence, le 29 janvier
1847.

XVI

MÉDAILLE MIRACULEUSE

Le 27 novembre 1830, la sainte Vierge se montra à Catherine Labouré, novice chez les Filles de saint Vincent de Paul. Celle-ci était en oraison, quand soudain, elle vit dans une grande lumière la Vierge Marie, dont les pieds reposaient sur une moitié du globe. Ses mains tenaient un autre globe qu'elle offrait à Notre-Seigneur. Tout à coup ses doigts se remplirent d'anneaux et de pierres précieuses toutes brillantes de mille feux. « Ce globe représente, dit-elle, le monde entier et surtout la France ». La Vierge ajouta que les rayons qui s'échappaient de ses mains étaient le symbole des grâces qu'elle répand sur ceux qui les lui demandent. Puis, il se forma autour de l'apparition un tableau ovale sur lequel on lisait en lettres d'or ces paroles : *O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.*

Alors une voix se fit entendre et dit : « Faites, faites frapper une médaille sur ce modèle. Les personnes qui la porteront sur elles recevront de grandes grâces . . . » Au même instant, le tableau se retourna, et Sœur Labouré vit au revers la lettre M surmontée d'une croix et, au-dessous, les cœurs de Jésus et de Marie, l'un entouré d'une couronne d'épines, l'autre transpercé d'un glaive.

Sœur Catherine Labouré obéit à l'ordre qu'elle avait reçu et cette médaille se répandit dans le monde entier, produisant un si grand nombre de conversions

et de faits merveilleux qu'elle fut appelée *Médaille miraculeuse*. Un de ces miracles fut la conversion d'Alphonse-Marie de Ratisbonne, qui eut lieu à Rome, le 3 février 1842, après une apparition de la sainte Vierge en l'église de *Saint-André delle Fratte*, qu'il visitait.

XVII

MISSIONNAIRES

Le 24 avril 1844, les Sœurs Valade, Lagrave, Coutlée et Lafrance (Sœurs Grises) s'embarquèrent à Lachine en route pour la Rivière-Rouge, voyage alors excessivement périlleux.

Elles étaient venues, le 20, à la cathédrale, se consacrer au saint Cœur de Marie, afin d'obtenir sa protection spéciale durant le cours de leur long et dange-reux trajet. La messe était dite par Mgr Provencher, l'âme et le soutien de cette grande entreprise.

« En dépit des caprices de la saison, les Sœurs se mirent courageusement en route. Avec une religieuse intrépidité, elles montèrent sur les frêles embarcations d'écorce qui les devaient porter à 800 lieues de leur patrie.

« Le 27, Mgr Provencher partait lui-même pour la Rivière-Rouge, en compagnie de MM. les abbés Louis-François Laflèche ¹ et Joseph Bourassa (*M. R.*). »

¹ Plus tard évêque des Trois-Rivières.

XVIII

NOWLAN

Parfois l'on a écrit, même en certains documents officiels, *Nolan* et *Nowlen* pour désigner notre dévouée bienfaitrice. L'acte que voici nous justifiera sans doute d'avoir orthographié ce nom tel que le signaient monsieur et madame Nowlan ¹.

EXTRAIT DES REGISTRES DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES, FAITS DANS LA PAROISSE DE MONTRÉAL, SOUS LE TITRE DU S. NOM DE MARIE, DANS L'ÎLE, COMTÉ ET DISTRICT DE MONTRÉAL, PROVINCE DE QUÉBEC, POUR L'ANNÉE MIL HUIT CENT DOUZE.

Le dix février mil huit cent douze, après la publication d'un ban de mariage sans empêchement ni opposition et après avoir obtenu dispense de deux autres bans en cette paroisse et de trois bans en celle des Trois-Rivières de messire Jean Henry Auguste Roux Vicaire général de monseigneur l'évêque de Québec, je soussigné, prêtre faisant les fonctions curiales, ayant pris le mutuel consentement par paroles du présent de Maurice Nowlen, Ecuyer, lieutenant du 100^e régiment de sa majesté en garnison aux Trois-Rivières fils majeur de William Nowlen Ecuyer et de Dame Catherine Cavanagh d'une part, et de Demoiselle Agathe Pérault fille majeure de feu Joseph Pérault Ecuyer et de Dame Marie Anne Tavernier consantante, de cette paroisse d'autre part, les ai mariés suivant les lois et coutumes observées en la sainte

¹ Voir la note de la page 16.

église en présence de messires Joseph et Julien Pérault frère de l'épouse et plusieurs autres qui ont signé avec les époux.

Signé:

Agathe Perrault, M. Nowlan¹, Mary C. Cuvillier, Charlotte Larivée, Mary Delisle, Louise Larivée, Julien Perault, J. Perault, A. C. Burke, Jos. Delisle, John Ranken, James Frazer, LeSaulnier ptre.

Lequel extrait, nous, soussigné, certifions être conforme à l'original.

Au Bureau de la Fabrique,
Ce 12 août 1924

L. Perrin, Ptre S. S.,
Curé de N.-D.

XIX

PRISONS

Mme Gamelin commença probablement à visiter les prisonniers vers 1836 (voir p. 115). Comme elle vivait à proximité de la prison, nous pouvons au moins présumer qu'elle exerça de bonne heure cette œuvre de miséricorde. Avouons qu'elle traversa une époque où la sévérité des sentences et des régimes pénitenciers devaient stimuler la compassion envers les plus coupables

¹ Rien de plus authentique que cette signature.

mêmes. Citons comme exemples de coutumes judiciaires archaïques les cas suivants. Aux assises de mars 1828, un homme est condamné à mort pour avoir « volé un bœuf. » Le 10 septembre, deux femmes sont condamnées à mort pour « vol au-dessus de quinze louis dans une maison habitée. » A ces mêmes assises, un homme est condamné à subir un an de prison et la peine du pilori pour avoir « fait passer de la fausse monnaie. » ¹

Le châtimement du pilori consistait à attacher le coupable sur un poteau vertical surmonté d'une pièce horizontale. Dans cette espèce de croix l'on perceait trois trous où l'on faisait passer la tête et les bras du patient. Cet affreux instrument, élevé sur la place publique, tournait sur un pivot, exposant ainsi le condamné aux yeux de tous les passants.

La première prison de Montréal, sous le régime anglais, fut incendiée en 1803; elle était située sur un terrain appartenant aux Jésuites et qui sépare aujourd'hui (en 1925) le palais de justice d'avec l'hôtel de ville.

La deuxième prison fut bâtie en 1806, au même endroit, vis-à-vis la colonne Nelson.

La troisième prison, celle de Pied-du-Courant, située à l'angle des rues Notre-Dame et de Lorimier, fut officiellement inaugurée en 1838; mais, dès 1837, elle fut occupée, surtout par des prisonniers politiques. Les patriotes condamnés à mort y passèrent de longs jours

¹ *La Minerve.*

d'angoisses. Douze d'entre eux y furent exécutés. Au delà de mille insurgés¹ furent détenus, les uns à la vieille prison, les autres à la prison neuve d'alors. Mme Gamelin exerça certainement son ministère de charité à ces deux endroits.

La quatrième prison, celle de Bordeaux, fut inaugurée en 1910. La prison de Pied-du-Courant est affectée à la Commission des liqueurs depuis 1922.

Au cours de recherches concernant les prisons de Montréal, *Le Devoir* du 18 février 1911 publie les notes suivantes : « Sophie-Amélie Tavernier, veuve de François Leclaire, était la fille de François Tavernier, l'un des chefs rebelles arrêtés le jeudi, 16 novembre 1837, à onze heures du soir. Mme Leclaire habite Montréal et se souvient que son père a été dirigé sur la Prison de Pied-du-Courant après avoir passé la première nuit au corps de garde. Les prisonniers étaient bien traités, on leur permettait de recevoir les effets envoyés par leurs parents et amis. » Mme Leclaire avait alors seize ans. Elle est décédée à Montréal le 20 janvier 1912.

La première messe à la prison de Pied-du-Courant fut célébrée un dimanche, le 23 janvier 1840. A cette occasion, M. Hugues-Edmond Baron, shérif de Montréal (de 1839 jusqu'à sa mort le 5 mars 1841), obtint des Messieurs du Séminaire et de bienveillants souscripteurs

¹ J. D. Borthwick, *Jubilé de diamant*.

les objets liturgiques nécessités pour le saint Sacrifice. M. Baron facilitait à Mme Gamelin ses visites aux prisonniers, et, de même que son épouse, il était l'ami de son humble hospice.¹ (*Annuaire de Ville-Marie*, notes de M. E.-Z. Massicotte et Annales.)

Dans l'exercice de sa charité envers les détenus politiques, Mme Gamelin fut particulièrement secourable aux condamnés et à leurs familles; c'est pourquoi nous croyons à propos d'insérer ici la liste suivante.

PATRIOTES EXÉCUTÉS EN 1838 ET EN 1839

Joseph-Narcisse Cardinal, notaire et député, 30 ans; de Châteauguay; père de quatre enfants; condamné le 14 et exécuté le 21 décembre 1838.

Joseph Duquette, étudiant en loi; célibataire, 22 ans; de Châteauguay; condamné le 14, exécuté le 21 décembre 1838.

Pierre-Théophile Decoigne, notaire, 27 ans; de Napierville; père de deux enfants; condamné le 10 et exécuté le 18 janvier 1839.

¹ M. Baron était fils du notaire Thomas Baron et de Marguerite Forestier sœur de Mme D.-B. Viger. Il mourut âgé de 33 ans. Il avait épousé Catherine-Charlotte fille de l'hon. Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu et de Catherine Chaussegros de Lery. Dans ses dernières années, Mme Baron se retira chez les Sœurs de la Providence, à leur maison St-Isidore de la Longue-Pointe; elle y décéda le 22 janvier 1875.

Frs-Xavier Hamelin, 23 ans; cultivateur; célibataire; de Saint-Philippe; condamné le 10 et exécuté le 18 janvier 1839.

Joseph-Jacques Robert, cultivateur, 54 ans; de Saint-Philippe; père de cinq enfants; condamné le 10 et exécuté le 18 janvier 1839.

Ambroise Sanguinet, 38 ans; cultivateur; de Saint-Constant; père de cinq enfants; condamné le 10 et exécuté le 18 janvier 1839.

Chs Sanguinet, 36 ans; cultivateur; de St-Philippe; père de deux enfants; condamné le 10 et exécuté le 18 janvier 1839.

Amable Daunais, 21 ans; célibataire; cultivateur, de l'Acadie; condamné le 6 et exécuté le 15 février 1839.

François-Marie-Thomas-Chevalier de Lorimier, 30 ans; notaire, de Montréal; père de trois enfants; condamné le 21 janvier et exécuté le 15 février 1839.

Pierre-Remi Narbonne, 26 ans; peintre et huissier; de Saint-Edouard; père de deux enfants; condamné le 6 et exécuté le 15 février 1839.

François Nicolas, 44 ans; instituteur; de Saint-Athanase; célibataire; condamné le 6 et exécuté le 15 février 1839.

Charles Hindelang, suisse-français, 29 ans; condamné le 24 janvier et exécuté le 15 février 1839.

XX

PROCÈS-VERBAUX ATTESTANT DEUX
MÉMORABLES SOLENNITÉS

Le dix mai mil huit cent quarante deux, la première pierre de l'église de la Providence en la cité de Montréal, a été bénite par Sa Grandeur Mgr Power, évêque de Toronto. La dite pierre a été placée à l'angle qui joint la partie du chœur, du côté de l'Évangile à la chapelle latérale du même côté. Cette cérémonie a eu lieu en présence de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, de Mgr Pierre Flavien Turgeon, évêque de Sidyme, et coadjuteur de l'Évêque de Québec, des membres du chapitre de la cathédrale de Montréal, de M. J.-V. Quiblier, vicaire général chanoine honoraire, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice en cette ville, d'un clergé nombreux tant de la ville que de la campagne et aussi d'un concours considérable des citoyens de cette ville.

Nous soussigné certifions que l'acte ci-dessus est parfaitement conforme à la vérité.

J.-C. Prince, chanoine

Aujourd'hui le vingt et un août mil huit cent quarante trois, nous, évêque de Carrha, avons solennellement béni la chapelle de l'Asile de la Providence, sous le titre de Notre-Dame des Sept-Douleurs, puis nous avons procédé de suite à la consécration du maître-autel de la dite chapelle, et y avons déposé les reliques des martyrs saint Cyriaque et saint Amarin. Nous avons accordé un an d'indulgence à tous ceux qui visiteront cet autel en ce jour et quarante jours à ceux qui le visiteront à l'anniversaire de la consécration; de plus, en vertu d'un indult du Souverain Pontife en date du trente et un mai mil

huit cent quarante, Mgr Bourget, évêque de Montréal, a privilégié pour toujours le dit autel, pour que chaque prêtre séculier et régulier qui y célébrera la messe puisse appliquer une indulgence aux âmes détenues dans le Purgatoire, pourvu qu'il se conforme aux rubriques et aux décisions du Saint-Siège Apostolique sur cette matière.

Donné à Montréal les jour et an que dessus et ont plusieurs prêtres présents, signé avec nous.

(Signé) Frs Morrison,

J.-C. Prince, Chan.

A.-F. Truteau, Ptre, Chan.

J.-O. Paré, Chan.

X Patk. Phelan, év.

Vu et approuvé l'acte ci-contre, ainsi que les dispositions y exprimées.

(Signé) † Ig. Ev. de Montréal

(Vraie copie) J.-C. Prince, Chan.

XXI

PROPAGATION DE LA FOI

Le 18 avril 1838, Mgr Lartigue établissait à Montréal l'Association de la Propagation de la foi, fondée à Lyon en 1820 et régulièrement organisée en 1822 ¹.

¹ L'oeuvre de la Propagation de la foi fut fondée à Québec le 28 février 1836.

L'inspiratrice de cette œuvre, Mlle Pauline-Marie Jaricot, était alors toute jeune, et si gentille que sa mère l'avait surnommée *l'alouette du paradis*. Pieuse, remplie de zèle pour le salut des âmes et confiante dans la Providence, elle voulut trouver le moyen de susciter des prières et des aumônes pour les missionnaires. Renonçant au plaisir qu'elle goûtait dans la fréquentation d'une société choisie, Mlle Jaricot se livra à des calculs et à des expériences dont le résultat fut la formation du puissant organisme que nous appelons l'*Association de la Propagation de la foi*¹. A l'occasion de l'établissement de cette œuvre dans son diocèse, Mgr Lartigue publiait une lettre pastorale dont voici un extrait :

Nous avons reçu dernièrement du Saint Père un rescrit daté le 7 janvier 1838, qui nous autorise à établir dans notre diocèse l'institution connue sous le titre d'Association pour l'œuvre de la Propagation de la foi, telle qu'approuvée pour l'Église de Lyon, en France, par Pie VII, le 15 mars 1823, et par Léon XII, le 11 mai 1824, pour les Missions étrangères...

Nous n'avons pas cru, nos très chers frères, pouvoir vous offrir de moyen plus propre à satisfaire votre piété et votre charité, que celui de propager notre divine religion parmi les

¹ Mlle Jaricot mourut le 8 janvier 1862 dans sa soixante et deuxième année. En cent ans, son œuvre a reçu et réparti 498, 500,000 francs. Depuis le 3 mai 1822, le conseil central de l'association siégeait à Lyon. Dans son *motu proprio* du 3 mai 1922, Sa Sainteté Pie XI déclare *œuvre pontificale* l'Association de la Propagation de la foi, dont le siège est transféré à Rome (voir *Mgr Battandier*, *Annuaire pontifical*, 1923, p. 571).

nations infidèles, répandues encore dans une partie de ce diocèse, et de la soutenir chez ceux que saint Paul appelle *les domestiques de la foi* ¹ ... Vous savez comme ont fleuri autrefois en Canada les Missions chez les Sauvages ... combien les religieux (Jésuites) ont répandu de sang et de sueurs pour faire fructifier ces établissements. Ne montrons donc pas moins de zèle pour ces âmes délaissées, qu'on l'a fait dans les temps anciens ...

Si Jésus-Christ nous assure qu'il ne laissera pas sans récompense un verre d'eau froide donné au prochain pour plaire à Dieu, quelle sera donc la vôtre, lorsque vous coopérerez avec zèle à la réfection de tant d'affamés, qui demandent à grands cris le pain de la divine parole ...

L'œuvre de la Propagation de la foi n'est que l'accomplissement de l'ordre donné par le Sauveur à ses apôtres d'aller enseigner toutes les nations et de les baptiser au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder chacun des commandements qu'il leur avait prescrit, et leur promettant d'être continuellement avec eux, ... Voilà la mission honorable à laquelle vous participerez efficacement, ... en vous enrôlant dans cette noble milice ...

Le 21 mai 1838, un conseil, chargé d'administrer l'Association de la Propagation de la foi dans le diocèse de Montréal, s'assemblait pour la première fois. Les membres de ce conseil étaient MM. Jules Quesnel, président; Paul-Joseph Lacroix, vice-président; Olivier Berthelet, trésorier; Bernard Leprohon, secrétaire, tous de Montréal; Alexis Sauvageau, de Laprairie; Joseph LaRocque, de Longueuil; Joseph Boucher de la Broquerie, de Boucherville; le Dr Joseph-Guillaume Caseneuve, de

¹ Galates, 6, 10.

l'Assomption. M. le grand vicaire Joseph Quiblier, supérieur du Séminaire de Montréal, voulut bien se joindre à cette commission¹. Ces Messieurs dont les noms figurent soit dans nos annales, soit dans celles d'autres institutions en Canada, n'hésitaient pas, non plus que tant d'autres, à se constituer les promoteurs et les appuis des œuvres de miséricorde. Ils continuaient d'ailleurs des traditions de bienfaisance datant du commencement de la colonie. Du point de vue de la charité l'on pourrait dire que le Canada est un pays chaud; l'on n'a pour s'en convaincre qu'à jeter les yeux sur les statistiques centennales de l'œuvre de la Propagation de la foi. En les consultant, nous voyons que la part du Canada à ces aumônes est de 3, 242, 378 francs². S'il nous était possible, d'ajouter à ce chiffre le total des contributions recueillies pour le soutien d'œuvres de toutes sortes organisées dans l'intérêt des pauvres, nous serions en face d'un montant colossal. Cette somme de bonnes œuvres, c'est bien le trésor évangélique, véritable réserve nationale pour la vie éternelle, où *ni les vers, ni la rouille*

¹ Pour renseignements concernant l'oeuvre de la Propagation de la foi au Canada, voir l'histoire de Mgr Provencher par l'abbé G. Dugas. Consulter aussi les *Rapports de la Propagation de la foi* de Québec et de Montréal.

² L'annuaire de Mgr Battandier, année 1923, donne, à la page 571, la note suivante: « Il convient, pour être précis, de dire qu'en cent ans l'Oeuvre n'a pas reçu et réparti moins de 498 millions et demi de francs, soit un demi-milliard, dont la France, à elle seule, a versé plus de la moitié, soit 290 millions. »

ne rongent et où les voleurs ne percent les murs ni ne dérobent (Saint Matthieu, VI. 20).

XXII

REPENTANTES

Lorsque, le 22 juin 1836, la maison des Filles repenties ferma ses portes, elle hébergeait cinquante pénitentes. Cet Asile n'existant plus, les privilèges liturgiques dont il jouissait furent désaffectés dès le mois d'octobre. Quelques jours plus tard, M. le grand vicaire Ignace Bourget signait l'acte suivant :

Aujourd'hui, le onze novembre mil huit cent trente six, je soussigné, Vicaire Général de ce diocèse, en vertu d'une commission de Monseigneur l'Évêque de Montréal, en date du vingt huit octobre dernier, me suis transporté dans la Maison des *pauvres femmes vieilles* et caduques, maintenant sous la conduite de Mme Veuve Gamelin, où j'ai béni les croix transportées de l'*Hospice des filles repenties* de cette ville à la susdite Maison, ainsi que quatorze gravures représentant les quatorze stations de la Passion de Notre-Seigneur J.-C.; et ai publié l'Ordonnance de mon dit Seigneur Évêque, érigeant le *chemin de la Croix* dans la susdite Maison, et accordant tous les privilèges et indulgences attachés à cette Institution, en vertu d'un Indult Pontifical du cinq juin dernier. En foi de quoi j'ai délivré le présent procès verbal les jour et an que dessus.

Ig. Bourget, Vic. Gén.

XXIII

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

La fondation de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1834, réunit dans un jardin une soixantaine d'invités qui prirent part à un banquet présidé par M. Jacques Viger, maire de Montréal. Les premiers anniversaires de cette fête furent célébrés de la même façon. En 1837, le programme impliquait un menu expurgé de tout comestible frappé d'impôt. Comme les deux années précédentes, M. Denis-Benjamin Viger présidait. Le repas terminé, des discours véhéments soulevèrent l'enthousiasme des convives d'ailleurs mis en verve par les toasts et les chants nationaux. Enfin l'on entonna la Marseillaise et tout le monde fit chorus. Ainsi se termina cette réunion où l'exaltation patriotique ne s'était montrée que trop significative.

Cette assemblée semblait avoir été la dernière — les événements politiques ayant en quelque sorte disloqué l'Association Saint-Jean-Baptiste — lorsque, en juin 1843, la société se reconstitua. La fête nationale de cette année fut tout à fait religieuse (M. R). ¹

¹ Voir les pages 101 et 437 et consulter la *Minerve* de 1834 à 1845.

XXIV

STATUES DE LA SAINTE VIERGE

1

A l'occasion du mois de Marie, en 1843, la chronique mentionne une statue en pierre, sculptée par un artiste montréalais, M. Jean-Baptiste (ou Gédéon) Leclerc, et donnée par les prêtres de l'évêché. Aujourd'hui, et depuis bientôt quatre vingts ans, nous dit-on, elle orne le fronton de l'Asile. C'est devant cette madone que M. le chanoine Prince lut pour Mère Gamelin, le jour de sa vêtue, l'acte de consécration à la sainte Vierge (p. 313).

2

A la cérémonie de la première profession, Mgr Bourget récita pour les Sœurs un acte de consécration devant une belle statue de la Vierge donnée par les Dames de la Charité au nom des fillettes représentant des orphelines (p. 416).

3

Durant une retraite, Mère Gamelin note ce qui suit : « Et le voyage aux Etats-Unis (en 1843) . . . Encore par coïncidence, une statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs arrivait de France . . . Nous avons pu nous en procurer une semblable l'année suivante par M. Hudon qui alla en Europe. Les bonnes Sœurs de la Charité

nous avaient dit le nom du monsieur qui nous en donnerait une, si notre chapelle était dédiée à la sainte Vierge pour l'honorer dans ses Douleurs».

Nous ne trouvons nulle part le nom du donateur. Peut-être voulut-il rester ignoré. M. le chanoine Hudon, parti pour l'Europe le 26 décembre 1843, rentra à Montréal le 30 octobre 1844. Notre blanche *pieta* fut probablement expédiée de France vers cette date, ou même en 1845 seulement (note p. 416). L'image en tête de ce volume est une photographie de cette statue.

XXV

SYNDICS CHOISIS EN 1842 PAR LES DAMES
SOCIÉTAIRES DE LA PROVIDENCE POUR SURVEILLER
LES INTÉRÊTS DE L'ASILE PROJETÉ

M. Olivier Berthelet (né le 25 mai 1798 et décédé le 26 septembre 1872) fut par ses aumônes l'instrument dont se servit la Providence pour stimuler le zèle des citoyens en faveur de notre Institut. Nous le verrons plus tard, de concert avec sa sœur Mlle Thérèse, agrandir à ses frais l'Asile de la Providence.

M. Paul-Joseph Lacroix, avec son épouse, son fils et Mlle M.-Louise Lacroix, sa belle-sœur, contribua largement à l'érection de l'Asile de la Providence (p. 504). Né le 31 décembre 1778, il décéda le 4 décembre 1858.

M. John Ostell, arpenteur, architecte ... né en Angleterre en 1813, était définitivement établi à Montréal lorsque, le 9 janvier 1837, il épousa Mlle Éléonore Gauvin. Il fut l'architecte des tours de l'église Notre-Dame, du deuxième palais épiscopal, de l'Asile de la Providence... Plus tard, il devint grand marchand de bois et manufacturier. M. Ostell mourut le 8 avril 1892. Il avait abjuré l'anglicanisme depuis quelques mois seulement. (M. O. Maurault, sulpicien, *Saint-Jacques de Montréal*, 1923).

M. François Tavernier, frère de notre fondatrice, ne cessa toute sa vie de témoigner son estime et son attachement à notre communauté (voir au supplément les notes généalogiques concernant la famille Tavernier).

M. Augustin Tullock, né vers 1768 et décédé le 8 janvier 1849, descendait, paraît-il, de Hugh Tullock, officier écossais dans l'armée de Wolfe. M. Augustin Tullock avait épousé Marie-Anne-Joseph Hogue, qui fut l'une des collaboratrices les plus dévouées de notre fondatrice. Cinq de leurs petites-filles se firent religieuses dans notre communauté; c'étaient les sœurs Philomène ¹ Marie-de-la-Providence, Marie-Raphaël (Victoire, Céline et Odile Bourbonnière); Rose-de-Marie (Rose-de-Lima Tessier) et Marie-des-Anges (Henriette Lognon). M. Joseph Comte, petit-fils de M. Tullock, fut aussi l'un de nos bienfaiteurs.

¹ Troisième Supérieure générale de notre Institut.

XXVI

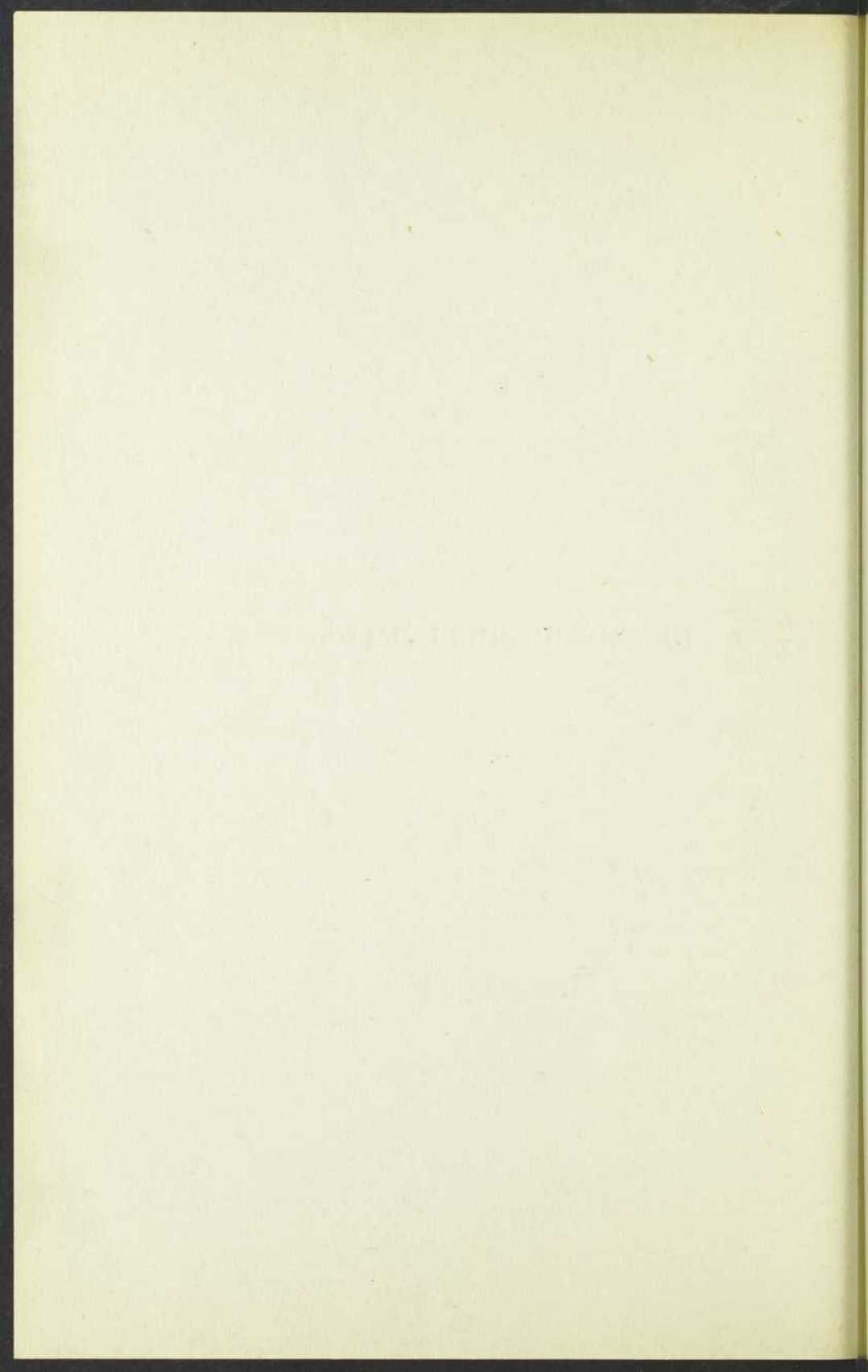
MONSIEUR ET MADAME TOUSSAINT TRUTEAU

Le 30 juin 1838, M. Toussaint Truteau décédait, à l'âge de quatre vingts ans. Il était l'un des syndics de l'église et de l'école Saint-Jacques. Monsieur et madame Truteau avaient fêté, le 20 du même mois, le cinquantième anniversaire de leur mariage. A cette occasion, le plus jeune de leurs enfants, l'abbé Alexis-Frédéric, célébrait la sainte messe, à l'église Saint-Jacques, où avait lieu la cérémonie.

C'est le 16 juin 1788, que M. Truteau épousait Mlle Marie-Louise Papineau. De ce mariage sont nés: François, marchand, marié à Anne-Angélique Locke; André, architecte-arpenteur; Casimir, médecin, décédé en 1820; Joseph-Zéphirin, notaire, marié à Julie-Charlotte Huguet-Latour; Séraphine, dite Sœur Sainte-Anne, religieuse ursuline; Sophie; Angélique; Mélanie; Désanges; Flavie, mariée à John Thompson; Marie-Victoire, mariée, le 14 février 1818, à Jean-Léandre Coursol; Emilie, mariée à Hippolyte Fissiau-Laramée; Alexis-F., né le 11 juin 1808, ordonné le 18 septembre 1830.

Le 23 septembre 1839, Mme Toussaint Truteau succombait à son tour; elle était âgée de soixante et douze ans. Elle avait eu la consolation d'être assistée par son fils prêtre, que Dieu destinait à jouer un rôle important dans l'organisation de notre Institut.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT



I

FAMILLE PRINCE OU LEPRINCE

I

Jean LePrince et son épouse Josephthe Leblanc, aïeuls de Mgr J.-C. Prince, vivaient en Acadie à l'époque de la dispersion.

II

Jean LePrince, né vers 1753, fils des précédents, épousa Rosalie Bourg (née après 1760, fille de Béloni Bourg et de Félicité Bourgeois). Ce mariage eut lieu à Bécancourt, le 24 janvier 1785. De cette alliance sont nés :

I.— Jean, marié à Marie Bergeron. Issus : 1. Marguerite (Mme Eusèbe Béliveau), 2. Marie.

II.— Joseph, marié à Julie-Madeleine Doucet. Issus : Jean-Joël, né à St-Grégoire-de-Nicolet le 18 août 1816 ; ordonné le 13 août 1845 ; chanoine de la cathédrale de St-Hyacinthe en 1877 ; décédé à St-Hyacinthe le 30 octobre 1893. 2. Hermine, mariée en 1841 à l'honorable Louis Richard et dont le fils Édouard est l'auteur de « Acadia ». 3. Aurée. 4. Elodie. 5. Esther.

III.— Marie-Rosalie-Esther, baptisée le 13 septembre 1790 ; mariée à Michel Lamothe en 1815. Sa fille Désanges se fit religieuse de la Providence et fut la parfaite Fille de la Charité que nous appelons MÈRE PRAXÈDE (décédée en 1889).

IV.— Marie-Rose, baptisée le 9 septembre 1792, mariée le 7 janvier 1813 à Jean Thibaudeau, fils de Joseph et de Josephte Lavigne.

V.— François, baptisé le 17 mars 1795, marié à Henriette Doucet. Issus: 1. Jean-Octave, né à Saint-Grégoire-de-Nicolet le 3 juillet 1826; ordonné par Mgr Prince, le 31 août 1851; chanoine de la cathédrale des Trois-Rivières en 1884; décédé à Saint-Maurice-de-Champlain, le 6 janvier 1898; 2. Thirza. 3. Justine. 4. Julienne.

VI.— Pierre, baptisé le 13 février 1797.

VII.— Jean-Charles, né à Saint-Grégoire-de-Nicolet, le 13 février 1804, ordonné par Mgr Lartigue le 23 septembre 1826, chanoine titulaire de la cathédrale de Montréal le 21 janvier 1841, maître des novices et chapelain des fondatrices de l'Institut des Filles de la Charité Servantes des Pauvres dites Sœurs de la Providence, depuis le 25 mars 1843 jusqu'au 10 novembre 1844; supérieur ecclésiastique de ce même Institut depuis le 30 octobre 1845 jusqu'au 3 février 1850; sacré évêque de Martyropolis par Mgr Bourget, le 25 juillet 1845; évêque de Saint-Hyacinthe (le premier) le 8 juin 1852; décédé le 5 mai 1860.

EXTRAITS DES REGISTRES DE BÉCANCOURT ET DE NICOLET

MARIAGE ENTRE JEAN LEPRINCE ET ROSALIE BOURG, À BÉCANCOURT (parents de Mgr Jean-Charles Prince). — Le 24 janvier 1785, après la publication de trois bans de mariage, à trois messes de paroisse, suivant l'usage, entre Jean LePrince, fils du défunt Jean LePrince et de défunte Marie-Josephite Leblanc du village de Sainte-Marguerite, d'une part, et Rosalie

Bourg, fille de Béloni Bourg et de Félicité Bourgeois ses père et mère, de cette paroisse d'autre part, sans qu'il se soit trouvé aucun empêchement au dit mariage, Nous, prêtre soussigné, après avoir reçu leur consentement de mariage, leur avons donné la bénédiction nuptiale suivant la forme prescrite par Notre Mère la Sainte Église, et ce en présence de François Béliveau, cousin de l'époux, de Joseph Thibaudeau, de Michel LePrince, ami de l'époux, Bénoni Bourg père de l'épouse, de Basile Prince, de Michel Richard, de Raymond Héon, amis de l'époux et de plusieurs autres parents et amis de l'époux, lesquels ont déclaré ne savoir signer ainsi que les époux, de ce requis, suivant l'ordonnance.

J.-B. Dubois, ptre

NAISSANCE DE MGR J.-C. PRINCE. — Le 13 février 1804 a été baptisé par Moi, prêtre curé de Nicolet, Jean-Charles, né de ce jour du légitime mariage de Jean Prince, cultivateur et de Rosalie Bourg; le parrain Jean Prince, frère de l'enfant, et la marraine Nicolet Arseneault, fille, qui seule a signé avec nous, le père et le parrain ont déclaré ne le savoir de ce requis suivant l'ordonnance.

Nicolette Arseneau.

Alexis Durocher, prêtre.

SÉPULTURE DE ROSALIE BOURQUE, ÉPOUSE DE JEAN PRINCE et mère de Mgr J.-C. Prince. — Le vingt trois juillet mil huit cent quarante cinq¹, nous archiprêtre curé de Nicolet soussigné avons inhumé dans l'église de cette paroisse, Marie Rosalie Bourque, veuve de Jean Prince, de cette paroisse, décédée l'avant-veille, âgée de quatre vingt cinq ans. Furent présents Messieurs Charles Dion, Ptre, curé de Bécancour, Charles Harper,

¹ C'était l'avant-veille du sacre de Mgr Prince.

Ptre, David Martineau, Ptre, Thomas Caron, Ptre, Jean Harper, curé du lieu et autres soussignés.

Thomas Caron, Ptre, Charles Dion, Ptre, David Martineau, Ptre, Charles Harper, Ptre

Jean Harper, Ptre

N. B. Les renseignements sur la famille Prince nous ont été fournis par feu le juge Frs-S. Tourigny, des Trois-Rivières.

II

FAMILLE GIROUARD

Les notes qui suivent sont extraites en grande partie du *Bulletin des Recherches Historiques* (oct. 1902) et d'une très intéressante brochure que son auteur, l'honorable Désiré Girouard, adressa à notre communauté vers 1885.

Antoine Girouard (bisaïeul de Mère Gamelin) naquit en France. Son père Jean-Edme Girouard, seigneur de Boisrolin, était conseiller du roi et contrôleur au dépôt des sels de Riom, en Auvergne. Le 23 novembre 1690, il épousait Pétronille-Marie Geongeon.

Jean-Edme Girouard mourut le 6 mai 1721; il laissait trois fils et une fille:

1. Pierre, l'aîné de ses enfants, seigneur de Boisrolin et greffier de S. A. Mgr le duc de Bourbon (1726) puis greffier de la chambre des domaines du Bourbonnais, à Moulins. Il mourut à Montmaraud en 1738.

2. Marie-Madeleine, qui épousa Pierre de Saint-Martin, seigneur de la Trimouille, contrôleur des droits du roi.

3.— *Antoine*, fixé au Canada depuis quelques années déjà et dont voici l'acte de baptême:

Le vingt may mil six cent quatre vingt seize a été baptisé par moy soussigné et député de Mr le curé de cette église, et aussi bien que des vicaires, Antoine Giroüard, fils de Jean Giroüard né dans le Montluçon (paroisse de Notre-Dame). La mère est Marie Geonjon ¹ femme du dit Giroüard; Le parrain a esté noble Anthoine Charton, seigneur de Beaulieu, eslu en l'élection de Montluçon et a été marraine damoiselle Marie Catherine de la Grange, femme de noble messire Gilbert Berthet, assesseur en l'élection de Montluçon, qui ont ainsy signé R. Charton, M. C. de la Grange et Charlut.

4. François Girouard sieur du Buchet, d'Arginy, etc., fonctionnaire civil en diverses charges. Vers 1744, il était procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts de Montmaraud.

Au nombre des alliés à la famille de Marie Geonjon épouse de Jean-Edme Girouard, l'honorable Désiré Girouard mentionne M. Cornet d'Ermaigne, M. Bayard, ingénieur à Paris; le général Berruyer, commandeur de la Légion d'honneur; Jean Justin, sous-préfet; les familles: Breton, Saquet, Dumont, Langelier-Bellevue, Bourdier, de Velliers, de Saint-Georges, Fradier, Delome, Fabouët, Fayolle, de Boutet, Péronnin.

¹ Pour Geongeon.

Par leurs mariages, Pierre, François et Marguerite Girouard de Boisrolin se sont alliés aux familles Burel, Alamargot de la Grange-Garreau, Le Mercier, Pailheret, Nivelon, Massonnet, Hychin, de Chambaud, de Tondière, de Saint-Martin, de la Trimouille, Périer, Bertin, Cousin de Jeux et de la Barre, Coindron.

Les Girouard sont encore nombreux en France, cependant, des familles issues de Jean-Edme Girouard et de Pétronille-Marie Geongeon, seule la branche canadienne a conservé son nom. Elle se ramifie surtout dans la province de Québec.

Le 5 février 1723, Antoine Girouard épousait à Montréal, Marie-Anne Barré, âgée de vingt sept ans (fille de défunt Jacques Barré et de défunte Elisabeth Jetté) et se fixait à la Côte Sainte-Marie (voir p. 83) paroisse de Montréal, en dehors de la ville. Antoine Girouard mourut le 5 juin 1767. Son épouse, Marie-Anne Barré était décédée le 30 novembre 1755. Des huit enfants issus de ce mariage mentionnons seulement:

1. Marie-Anne, épouse de Julien Tavernier, aïeule de MMmes Jean-Baptiste Gamelin, Augustin Cuvillier, Maurice Nowlan; ancêtre de S. G. Mgr Edouard-Charles Fabre, de l'abbé Jacques Leblond, de M. Julien Perrault, sulpicien, des RR. PP. Jean et Guido Leclair, jésuites, de la révérende Mère Antoinette Tavernier, religieuse du Sacré-Cœur.

2. Antoine, né le 19 janvier 1729; marié le 19 novembre 1759 à Marguerite Chaperon; décédé en 1762;

père de l'abbé Antoine Girouard, fondateur du collège de Saint-Hyacinthe, décédé en 1832.

3. Geneviève, née le 18 décembre 1730; mariée le 17 novembre 1760 à Nicolas Gaudry dit Bourbonnière; décédée le 13 juin 1799.

4. Henri, né le 16 mai 1735; marié le 12 juin 1758 à Marie-Josephite Cousineau (fille de J.-Bte Cousineau et de Catherine Hay, ancêtres de M. le chanoine L.-E. Cousineau); décédé à Saint-Laurent le 24 février 1798 et inhumé à Montréal. Il eut treize enfants, entre autres: *a*) Antoine, marié à Marie Harel (leur fils Henry fut ordonné prêtre le 12 octobre 1826); *b*) Marie-Anne, mariée à Pierre Barsalou, père et mère de Mme J. Gauvin; *c*) Gertrude, épouse de Toussaint Martin dit Ladouceur. Par sa fille Adélaïde mariée à J.-Bte Aubry, père de Mme Paul-Dominique Bruchési, Gertrude Girouard est la bisaïeule de Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal; *d*) Julien, né à Saint-Laurent, le 24 octobre 1779 et marié à Clémence Lavoie; il est l'aïeul de feu l'honorable Désiré Girouard. *e*) Rosalie, mariée à François Allard et dont la fille, Sophie, a épousé Germain Michon, oncle de Mère Marie-des-Sept-Douleurs, l'une de nos vénérées fondatrices.

5. Joachim-Amable, né le 21 décembre 1737; marié le 10 août 1768, à Apolline Cousineau, (fille de Gabriel et d'Apolline Germain); décédé le 5 août 1830, à l'âge quatre vingt treize ans. De ses vingt deux enfants, huit seulement s'établirent.

III

FAMILLE TAVERNIER DITE SANSPITIE ¹

Julien, le chef montréalais de la famille Tavernier naquit vers 1720, à Namps-au-Mont, diocèse d'Amiens en Picardie, de François Tavernier, marchand de laine, et de Marie Marchand. Il vint en Canada (nous ignorons en quelle année) comme sergent de la compagnie d'infanterie de M. le chevalier Louis-François de Chapt, sieur de la Corne, stationné au pays. Le 19 mai 1749, il épousait, à Montréal, Marie-Anne Girouard ², née le 17 novembre 1725, fille d'Antoine Girouard ² et de Marie-Anne Barré. Le contrat de mariage fut passé le 15 mai devant le notaire Hodiesne, en présence d'une trentaine de parents et amis au nombre desquels se trouvaient le chevalier de la Corne et d'autres officiers.

Julien Tavernier fut tué en juillet 1756, dans les environs du Lac Champlain « où il était en guerre pour le service du roi ». Sa veuve, Marie-Anne Girouard, mourut le 26 mars 1815. Le 26 janvier 1767, elle avait épousé, en secondes noces, Gabriel Chèvrefils dit Bélisle âgé de 50 ans (décédé vers 1796); elle n'eut pas d'enfants de ce mariage.

¹ *Sanspitié* était probablement un nom de guerre; il n'apparaît que dans certains actes, au bas desquels on voit la signature « J. Tavernier dit Sanspitié ».

² Voir les notes généalogiques sur la famille Girouard, p. 532.

Du mariage de Julien Tavernier et de Marie-Anne Girouard sont nés: 1.— *Julien-Isidore*, né à Montréal le 5 octobre 1750; marié à Montréal le 7 novembre 1774, à Thérèse Foureux; 2.— *Marie-Anne*¹, née à Montréal, le 30 juin 1752; mariée à Montréal, le 17 août 1771, à Joseph Perrault (voir p. 14); décédée à Montréal le 2 et inhumée le 8 avril 1822; 3.— *Antoine* (père de notre fondatrice), né à Montréal, le 10 octobre 1754 (voir p. 17); marié à Montréal le 25 août 1777, à Marie-Josephite Maurice; décédé le 11 juillet 1814; 4.— *Joseph*, né à Montréal le 17 juin 1756: décédé le 6 et inhumé le 8 octobre 1756.

DESCENDANCE DE JULIEN-ISIDORE TAVERNIER DIT SANSPITIÉ MARIÉ A THÉRÈSE FOUREUR.—Louis Tavernier, le seul enfant de Julien-Isidore, épousa Geneviève Dupuis le 7 novembre 1803. De ce mariage sont nées: Julie, devenue Mme Michel Thivierge, et Geneviève, mariée à Antoine Thivierge, frère de Michel. Mme Antoine Thivierge mourut jeune et lorsque ses enfants: Antoine, Joseph et Geneviève (qui devint Mme Larivière), étaient encore en bas âge.

Mme Michel Thivierge (Julie Tavernier) mourut à Terrebonne, le 23 mai 1886, âgée de 73 ans. Elle avait un fils, Michel, et trois filles: MMmes F.-X. Roy (Julie), Michel Laurent (Sophie) et Philippe Vandal (Philomène).

¹ Mère adoptive de notre fondatrice.

DESCENDANCE DE MARIE-ANNE TAVERNIER ÉPOUSE
DE JOSEPH PERRAULT (voir les notes généalogiques sur
la famille Perrault).

LA DESCENDANCE D'ANTOINE, le plus jeune fils de
Julien Tavernier et de Marie-Anne Girouard est celle qui
nous intéresse davantage. De son mariage avec Marie-
Josephte Maurice, Antoine Tavernier eut neuf fils et
cinq filles. La plupart moururent en bas âge (voir
p. 11). Nous avons pu nous procurer les notes sui-
vantes concernant les autres.

DESCENDANCE DE JULIEN TAVERNIER, FRÈRE DE
MÈRE GAMELIN. — Les enfants de Julien Tavernier,
marié à Barbe Castonguay (fille de J.-B. et de Françoise
Delisle), moururent en bas âge, à l'exception de Rosalie
qui décéda le 15 octobre 1885. Elle avait épousé Joseph
Éno-Deschamps, le 15 octobre 1832. De ce dernier ma-
riage sont nés, outre Emélie, Gustave, Rosalie, Henri,
Rosalie, Oscar :

- I — Edmond, né le 1er août 1835, à Ml ; décédé à Québec, le
27 janvier 1875. De son mariage avec Charlotte Guil-
bault, sont nés trois garçons et quatre filles, dont l'aînée,
Mme Plamondon, est née le 19 septembre 1862.
- II — Aldérie, né le 3 février 1837, à l'Assomption ; décédé le
16 mars 1888, à Ml ; marié à Mathilde Demers, le 12 mai
1862, à Ml. Issus : 1. Albert, né en 1874 ; marié à An-

- toinette Glackmeyer, en 1897; 2. Alice (1878-1909), mariée à Gustave Busseau; 3. René, né en 1880; marié à Blanche Labrecque, en 1909; 4. Edouard né en 1882; marié à Juliette Beausoleil, en 1906. Six autres enfants moururent très jeunes.
- III — Corinne, née le 20 janvier 1846; décédée le 27 juin 1901; mariée à Charles Dubuc le 3 septembre 1866, à Ml. Issus: 1. Corinne (1867-1902), mariée à Joseph Brosard en 1889; 2. Arthur (1883); mariée à Marie-Anne Desrochers en 1907. Plus cinq autres enfants.
-

DESCENDANCE DE FRANÇOIS TAVERNIER, FRÈRE
DE MÈRE GAMELIN. — Du mariage de Frs Tavernier
à Sophie Cadieux sont nés:

- I.— François, né le 11 janvier 1820, à Ml (voir la 2e note, p. 283); marié à Ml, le 2 juillet 1851, à Maria-Eliza Bruneau (fille de Jean Bruneau, marchand de Montréal, et de Éлиза Seymour). Issus: 1. Amanda, née le 25 août 1852; 2. Bruneau; 3. Gamelin, né le 22 décembre 1854; 4. Antoinette, née le 7 février 1858; religieuse du Sacré-Cœur; 5. François; 6. Ernestine, née le 12 septembre 1860; mariée, le 6 mai 1912, à Henri Schmidt.
- II.— Sophie-Amélie, née le 29 septembre 1821; décédée le 20 janvier 1912, à Ml; mariée le 16 octobre 1839 à François Leclaire, marchand (né le 1er novembre 1818, décédé le 20 juillet 1868).
- III.— Marie-Anne-Agathe, née le 26 mars 1823; décédée le 30 septembre 1851; mariée le 1er février 1842, à Jean Leclaire (frère de Frs), né le 5 août 1820 et décédé le

8 novembre 1887. Issus: 1. Alphonse, né le 30 juillet 1843; marié à Marie-Julie-Sophie Schmidt; 2. Marie-Emma, née le 27 juin 1845; mariée à Oscar Archambault, avocat (fils d'Urgel).

ENFANTS D'ALPHONSE LECLAIRE FILS DE JEAN ET DE MARIE-ANNE-AGATHE TAVERNIER.— Du mariage d'Alphonse Leclaire et de Marie-Julie-Sophie Schmidt sont nés, à Montréal:

- I.— Marie-Jeanne-Julie (Mme T. Nelson), née le 15 juin 1874.
 - II.— Marie-Joseph-Samuel-François, né le 5 septembre 1875.
 - III.— Marie-Amélie (Mme Steel), née le 3 mars 1877.
 - IV.— Marie-Joseph-Guido, jésuite, né le 1er mai 1879.
 - V.— Marie-Joseph-Paul (ing. c.), né le 16 mai 1881.
 - VI.— Marie-Cécile, née le 22 mars 1883.
 - VII.— Marie-Emma-Marthe, née le 7 septembre 1884.
 - VIII.— Marie-Joseph-Jean, jésuite, né le 13 juin 1886.
 - IX.— Marie-Joseph-Edouard, né le 1er septembre 1887.
 - X.— Marie-Juliette, née le 23 juillet 1889.
 - XI.— Marie-Gertrude, née le 18 novembre 1890.
-

ENFANTS D'EMMA LECLAIRE (Mme Oscar Archambault), FILLE DE JEAN ET DE MARIE-ANNE-AGATHE TAVERNIER:

- I.— Pierre-François-Jules-Leclaire, né le 7 novembre 1869.

- II.— Marie-Anne-Emmélie (Mme Shackell), née le 13 juin 1871.
 - III.— Marie-Louise-Blanche, née le 12 septembre 1872.
 - IV.— Joseph-Wilfrid-René, né le 12 oct. 1873; d. le 29 juillet 1878.
 - V.— Oscar-Lucien-Armand, né le 1er avril 1875.
 - VI.— Joseph-Albert-Ernest, né le 26 sept. 1878; d. le 30 mai 1879.
 - VII.— Joseph-René, né le 15 octobre 1879.
 - VIII.— Antoine-Aimé, né le 20 mai, d. le 20 juillet 1881.
 - IX.— Joseph-Adolphe-Léon, né le 19 avril 1883.
 - X.— Marie-Anne-Juliette (Mme Gaston Doucet), née le 10 nov. 1886.
 - XI.— Joseph-Aimé-Fernand, né le 16 juillet 1889.
-

DESCENDANCE DE MARIE-JOSEPHTE TAVERNIER (Mme J. Guilbault), SŒUR DE MÈRE GAMELIN. — Joseph-Édouard Guilbault, baptisé à Notre-Dame le 1er septembre 1803, mort le 5 janvier 1885, était fils de Joseph Guilbault et de Marie-Josephte Tavernier. En premières noces il épousa Sophie Labbé, née vers 1808 et décédée le 24 novembre 1863, à l'âge de 55 ans. De ce mariage étaient nés quinze enfants, entre autres :

- I.— Marie-Sophie-Rose née le 25 décembre 1824; mariée en avril 1841, à Ls Chef-Vadeboncœur.
- II.— Marie-Josephte-Mathilde, née le 19 février 1827. Filleule de M. Jean-Baptiste Gamelin.

- III.— Emmélie-Caroline (filleule de Mme J.-B. Gamelin et de J.-Antoine Lévesque), née le 12 avril 1832; mariée le 6 octobre 1852, à Joseph Simard, notaire; décédée le 15 avril 1866 à Ml. Issus: 1. Caroline; 2. Arthur, agent d'assurance; 3. Eugène, notaire; 4. Emile, médecin; 5. Amanda (Mme Gustave d'Estimauville); 6. Ferdinand, médecin; 7. Ernestine (Mme Auguste Robert).
- IV.— Charlotte-Philomène, née le 7 août 1836; décédée le 20 décembre 1876; mariée à Edmond Deschamps.
- V.— Marie-Adéline-Céline, née le 14 mars 1841; mariée le 30 juillet 1865, à Frs-Xavier-Olivier Monette. Issus: 1. Marie-Flavie-Céline (Mme Alphonse Brouillet); 2. Marie-Julie-Léopoldine (Mme Joseph-Osias Bisson); 3. Narcisse, marié en 1906 à Marie-Edith-Elisa Martel; 4. Marie-Caroline-Mathilde (Mme Ls Dalpé-Pariseau).
- VI.— Marie-Louise, née le 19 avril 1846. Filleule de M. et Mme Paul-Joseph Lacroix.
- VII.— Thomas-Henri-Emilio, né le 21 août 1849; décédé le 25 mars 1894; marié à Ottawa, le 2 février 1888 à Helena-May-Annie Martin. Issus; 1. May-Sophia-Martha; 2. Joseph-Henri-Emilio; 3. Marie-Louise-Eglantine.
- Le 17 janvier 1865, M. J.-E Guilbault épousait, à Saint-Constant, Mme Hélène Saint-Pierre, veuve Beaudry. De ce mariage est né, le 5 janvier 1866, Joseph-Camille-Victor, décédé le 12 décembre 1866.¹

¹ Voir au premier supplément l'article *Jardin Guilbault*, p. 496.

IV

FAMILLE PERRAULT

DESCENDANCE DE MARIE-ANNE TAVERNIER ÉPOUSE DE JOSEPH PERRAULT.— Mme Perrault, tante et mère adoptive de notre fondatrice, eut plusieurs enfants dont quatre seulement parvinrent à l'âge adulte; c'étaient Julien-Isidore, Joseph, Marie-Claire (Mme A. Cuvillier) et Agathe (Mme Maurice Nowlan).

Julien-Isidore, b. le 17 août 1773, épousa en 1ères noces, Marguerite Brosseau, de Laprairie. Issus de ce mariage, six enfants, dont: 1.— Julien (1793-1846); marié à Sophie Gauvin le 26 juillet 1825; 2.— Marie-Julie (1798); mariée le 7 janvier 1818 à Joseph Leblond; 3.— Hippolyte (1802); marié le 4 juin 1834 à Élisabeth Charland; 4.— Marie-Marguerite, baptisée à M1 le 4 avril 1804; religieuse ursuline, dite Sœur Sainte-Agathe (à Québec).

Le 11 octobre 1806, Julien-Isidore Perrault, devenu veuf le 10 mars 1805, épousait à Montréal Marie-Euphrosine Lamontagne (1783-1854). Issus de cette union: 10 enfants. Mentionnons seulement: 1.— Louis (1807-1866); marié à Marguerite Roy; 2.— Charles-Ovide (1809-1837), le patriote; marié à M.-Mathilde Roy; 3.— Luce, née et baptisée le 20 juin 1811; mariée à M1 le 9 mai 1826, à Edouard-Raymond Fabre; décédée le 26 février 1904; 4.— Marie-Euphrosine-Delphine, née le 19 et baptisée le 20 janvier 1815; mariée à Montréal le 15 novembre 1831, à Antoine Lévesque; décédée à

Montréal le 12 novembre 1898; 5.— Joseph-Adolphe (1816-1843), marié à Priscille Delorme (parents de MMmes Joseph David et B. Colombier).

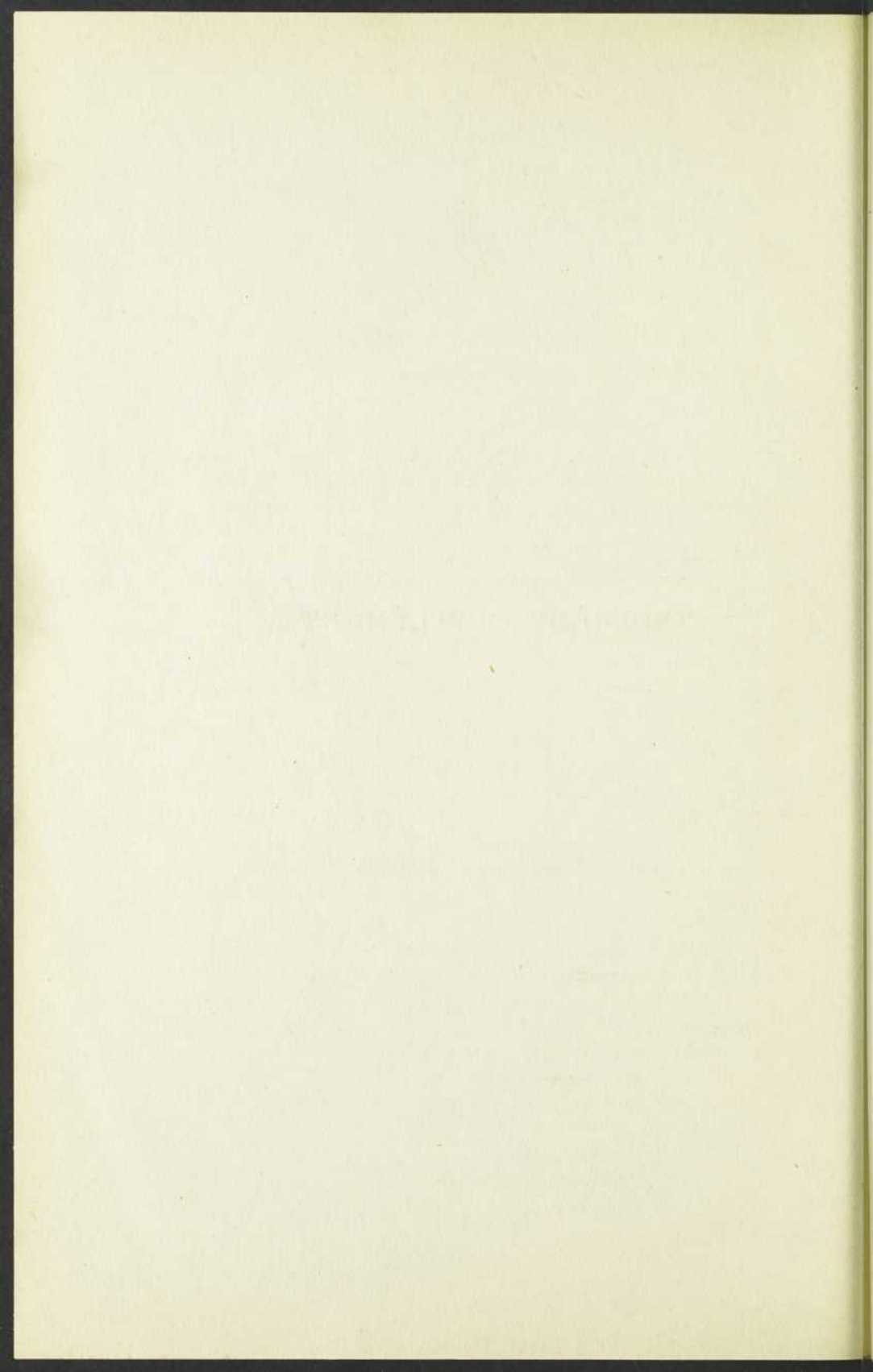
Claire Perrault, l'aînée des filles de Marie-Anne Tavernier, fut baptisée le 2 novembre 1785. Elle mourut le 19 octobre 1855. Elle avait épousé Augustin Cuvillier, le 7 novembre 1802. De ce mariage sont nés plusieurs enfants, entre autres: 1.— Marie-Anne, baptisée le 7 décembre 1804; mariée à George Burns Symes, en 1844¹; décédée le 3 septembre 1861. 2.— Angélique, baptisée le 17 novembre 1811; mariée le 29 avril 1833, à Alexandre-Maurice Delisle. Elle mourut le 17 février 1886. 3.— Maurice, né en 1816; marié à Virginie Juchereau-Duchesnay (fille de Narcisse), le 21 juin 1852. 4.— Marie-Luce, baptisée le 12 juin 1817; décédée le 17 septembre 1902.

Agathe Perrault, la plus jeune fille de Marie-Anne Tavernier, née le 5 octobre 1787, épousa le lieutenant Maurice Nowlan le 10 février 1812. Elle mourut à sa maison de la côte Sainte-Catherine, le 8 décembre 1871.

Joseph Perrault, le plus jeune fils de Marie-Anne Tavernier, fut baptisé le 19 octobre 1789. Lorsqu'il mourut, le 29 août 1831, il était, depuis quelques années, député au parlement de la province du Bas-Canada, pour le comté de Montréal. Il était célibataire.

¹ Leur fille Marie-Anne-Clara, née le 28 mai 1845 et devenue duchesse de Bassano, est décédée le 15 janvier 1922.

TROISIÈME SUPPLÉMENT



I

ACTE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA CORPORATION
DE L'ASILE DES FEMMES AGÉES ET INFIRMES
DE MONTRÉAL

Par devant les Notaires Publics de la Province du Canada résidens en la cité de Montréal, soussignés: Sont comparues, Dame Émilie Tavernier, veuve de Sieur Jean-Baptiste Gamelin, Demoiselle Magdeleine Durand, Dame Marie-Charlotte Lacroix, épouse de Paul-Joseph Lacroix, écuyer, Dame Agathe Perrault, veuve de Maurice Nowlan, écuyer, Dame Marie-Claire Perrault, épouse d'Austin Cuvillier, écuyer, Dame Angélique Cuvillier, épouse d'Alexandre-Maurice Delisle, écuyer, Dame Marie-Amable Foretier, épouse de l'honorable Denis Benjamin Viger, Dame Euphrosine Lamontagne, veuve de Julien Perrault, écuyer, Dame Luce Perrault, épouse d'Edouard Raymond Fabre, écuyer, Dame Sophie Cadieux, épouse de François Tavernier, Demoiselle Thérèse Berthelet, et Dame Marie-Marguerite Dufresne, veuve de Charles Simon-Delorme, écuyer, lesquelles, savoir: les dites dames Emilie Gamelin, (suivent les onze autres noms) toutes douze résidentes en la dite cité de Montréal et incorporées sous le nom d'*Asyle de Montréal pour les femmes âgées et infirmes*. « *The Montreal Asylum for aged and infirm women* », par et en vertu d'un certain acte ou statut passé en la première session du premier Parlement de cette Province, le dix-huit septembre dernier, ont voulu et veulent aujourd'hui établir et constituer définitivement par les présentes, en vertu du dit statut, la Corporation de l'Asyle de Montréal pour les femmes âgées et infirmes « *The Montreal Asylum for aged and infirm women* », et en conséquence ont déclaré et déclarent

par les présentes, 1. que de ce jour à perpétuité elles établissent la Corporation de l'Asyle de Montréal pour les femmes âgées et infirmes, conformément au dit statut du dix-huit septembre dernier. 2. que le sceau ou cachet public de la corporation établi par le dit statut sera l'effigie de Notre-Dame de Pitié au centre, d'un côté celle de sainte Elisabeth et de l'autre celle de saint Vincent de Paul ayant au haut de ce cachet ces mots « *Charitas Christi urget nos* », et dans l'exergue, au bas du dit cachet, les initiales suivantes: A. S. L. M. M 1841; c'est-à-dire *Asylum senescentium et languentium mulierum Maria-napoli 1841*, ou Asyle des femmes âgées et infirmes de Montréal 1841. — 3. Que Sa Grandeur l'Illustrissime et Révérendissime Ignace Bourget, évêque de Montréal, sera prié d'être le Patron ou Protecteur de la dite Corporation et de nommer un supérieur et directeur ecclésiastique à la dite Corporation, et qu'outre les règlements qu'il a déjà donnés à la dite Corporation, il sera prié d'en faire de nouveaux, s'il le juge à propos; et 4. enfin, que la directrice de la dite Corporation, suivant la forme voulue par le dit Statut, convoquera quand elle le trouvera convenable d'ici au premier mardi d'octobre prochain, une ou plusieurs assemblées de la dite Corporation ou la majorité des membres qui s'y trouveront suffira pour délibérer et décider.

Fait et passé à Montréal, à l'Asyle des dites femmes âgées et infirmes ou communément appelée « Maison de la Providence » l'an mil huit cent quarante-un, le sixième jour d'octobre...

Veuve Gamelin Magdeleine Durand E. L. Perrault Sophie Tavernier A. C. Delisle Marie-Marg. D. Delorme Marie-Charlotte Lacroix Agathe Perrault, Vve Nowlan Luce P. Fabre T. Berthelet M. A. F. Viger Marie-C. Cuvillier, Pelletier, N. P. C. A. Brault, N. P.

(Pour vraie copie)

C. A. Brault
Sophie Tavernier.

DAMES MEMBRES DE LA CORPORATION DE L'ASILE
DE 1841 À 1863

LISTE PAR ORDRE D'ÉLECTIONS

ÉLUES LE 18 SEPTEMBRE 1841 :

Mme *Jean-Baptiste Gamelin* (M.-Emélie-Eugène Tavernier). Décédée le 23 septembre 1851 (51 ans).

Mlle *Madeleine Durand*. Décédée le 7 juillet 1874 (65 ans).

Mme *Paul-Joseph Lacroix* (Charlotte Lacroix). Décédée le 18 mai 1852 (70 ans).

— *Maurice Nowlan* (Agathe Perrault). Décédée le 8 décembre 1871 (85 ans).

— *Austin Cuvillier* (Marie-Claire Perrault). Décédée le 19 octobre 1855 (70 ans).

— *Alexandre-Maurice Delisle* (M.-Angélique Cuvillier). Décédée le 17 février 1886 (75 ans).

— *Denis-Benjamin Viger* (M.-Amable Forestier). Décédée le 26 juillet 1854 (75 ans).

— *Julien Perrault* (Euphrosine Lamontagne). Décédée le 17 novembre 1854 (71 ans).

— *Edouard-Raymond Fabre* (Luce Perrault). Décédée le 26 février 1904 (93 ans).

— *François Tavernier* (Sophie Cadieux). Décédée le 17 mars 1892 (96 ans). (Voir p. 20).

Mlle Thérèse Berthelet. Décédée le 18 avril 1866
(83 ans).

Mme *Charles Simon-Delorme* (Marguerite Dufresne).
Décédée le 9 novembre 1851 (73 ans).

ÉLUE LE 16 FÉVRIER 1842 :

Mme *Joseph Gauvin* (Marguerite Barsalou). Décédée le
26 février 1856 (71 ans).

ÉLUES LE 5 OCTOBRE 1852 :

Mme *Côme-Séraphin Cherrier* (Mélanie Quesnel). Dé-
cédée le 1er décembre 1875 (78 ans).

— *Antoine Lévesque* (Delphine Perrault). Décédée le
12 novembre 1898 (83 ans).

— *Charles Lacroix* (Geneviève-Adèle Trestler). Décé-
dée le 5 février 1913 (86 ans).

ÉLUE LE 19 DÉCEMBRE 1853 :

Mlle *Luce Cuvillier*. Décédée le 17 septembre 1902
(85 ans).

ÉLUE LE 3 OCTOBRE 1854 :

Mme *John Ostell* (Éléonore Gauvin). Décédée le 21
août 1889 (84 ans).

ÉLUES LE 7 OCTOBRE 1856 :

Mme *Elzéar Bédard* (Henriette Marette). Décédée le
18 mai 1874 (68 ans, 8 mois).

Mme *Narcisse Valois* (Ursule Ritchot). Décédée le 12 janvier 1885 (72 ans).

— *Jean-Baptiste Bruyères* (M.-Rachel MacKenzie).
Probablement décédée en France, nous dit-on.

N. B. Le nom de Mlle Marie-Louise Lacroix, qui prenait part aux décisions des assemblées légales, ne paraît pas au registre des élections.

Plusieurs religieuses, après être devenues « Sœurs de communauté » (voir p. 452), furent élues membres de la Corporation.

II

INVENTAIRE DES BIENS DE JULIEN TAVERNIER DIT SANS PITIÉ, ANCÊTRE DE MÈRE GAMELIN

Le 11 novembre 1756, le notaire G. Hodiesne dressait l'inventaire des biens de Julien Tavernier, décédé quatre mois auparavant. Nous insérons ici les préliminaires de cet intéressant document. L'acte en entier a été publié dans le *Bulletin des Recherches Historiques* en avril 1921 par M. E.-Z. Massicotte.

L'an mil sept cens cinquante-six Le onze de novembre avant midi à la requête de dame Marie anne Girouard veuve de Julien Tavernier dit Sanspitié vivant négociant demeurante en une maison sise au faubourg Ste Marie tant en son nom à cause

de la communauté de biens qui a été entre Ledit défunt son mari et elle, que comme tutrice de Julien Isidore âgé de six ans, Marie anne âgée de quatre ans et Antoine âgé de deux ans, — Le tout ou environ enfans mineurs dudit défunt son mari et d'elle, Sauf a elle a accepter, si elle le juge apropos par conseil ou renoncer aladite communauté D'entre-elle etle dit défunt; et en la présence du Sr Gabriël dumont dit Poitevin subrogé tuteur des dits mineurs. lesdits tutrice et subrogé tuteur élus èsdites charges par l'acte de tutele fait par devant monsieur le lieutenant Général de la Jurisdiction Royale de Montréal, reçu par le Sr. Dauré de Blozy Greffier Le cinquième de novembre mil sept cens cinquante six. Les dits mineurs habiles asedire et porter héritiers dudit défunt leur père. A la conservation des biens et droits desdites parties èsdits noms et detous autres qu'il appartiendra par les notaires Royaux delaville et Jurisdiction Royale dudit Montréal Soussigné va être fait bon et fidel inventaire et description de tous les biens meubles, ustensils de ménage, habits linges, hardes, titres, papiers enseignemens et autres choses demeurées après Ledécès dudit Julien tavernier arrivé dans le mois dejuillet dernier présente année dans le lac champlain où il était en guerre pour le service du Roy, trouvés en la maison où ladite veufve est demeurant audit faubourg, montrés et enseignés aux dits notaires parladite veufve, après Serment par elle prêté auxdits notaires de montrer et enseigner tous Les dits biens, sans en cacher ny detourner aucune chose, se soumettant où il se trouverait le contraire aux peines en tel cas introduites qui luy ont été données sentendre par lesdits notaires. I ceux bien prisés et estimés aleur juste valeur et lacruë y comprise de convention expresse entre Lesdites parties par les Srs. Charles Poirier Me serger Demeurant a la côte Ste. Marie et Jean Baptiste Deverrat dit Parisien me. tapissier demeurant audit faubourg, arbitres nommés par les dites parties qui ont prisé et estimé toutes choses

enleur conscience. eu egard aucours dutems présent ainsi qu'il suit, après qu'ils ont prêté serment aux dits notaires qu'ils prieraient et estimeraient toutes choses en leur conscience, Etant Lesdites parties et notaires signé à l'exception dudit sr poirier l'un Desdits arbitres qui adéclaré nescavoir ecrire ny signer, dece enquis apres Lecture faite suiv. l'ordce

mari anne girouard V. tavernier Gabriel dumont Deverat
fr Simonet (avec paraphe) G. hodiesne Noere Royal
Not. Royal

III

EXTRAIT DE L'ACTE D'UNE DONATION FAITE PAR MME GAMELIN À LA CORPORATION DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE ¹

Pardevant les notaires publics de la Province du Canada résidant en la cité de Montréal, soussignés.

Fut présente Dame Emélie Tavernier, résidente au faubourg St-Laurent de cette dite cité de Montréal, veuve de Sieur Jean-Baptiste Gamelin, en son vivant, commerçant de la dite cité de Montréal. Laquelle désirant témoigner l'intérêt qu'elle prend au succès de la Corporation de l'Asile des femmes âgées et infirmes de la dite cité de Montréal, a par les présentes, fait donation entre vifs et irrévocable avec garantie de ses faits et promesses seulement à (noms des membres de la Corporation

¹ Voir page 240.

moins Mme Gamelin)... toutes onze résidentes en la dite cité de Montréal et incorporées sous le nom de l'Asile de Montréal pour les femmes âgées et infirmes, « The Montreal Asylum for aged and infirm women », par et en vertu d'un certain acte ou statut passé en la première session du premier Parlement de cette province en date du dix huit Septembre dernier, à ce présentes et acceptantes donataires, ès dites qualités pour elles, leurs successeurs ou ayants cause, savoir, d'un emplacement situé au faubourg St. Louis de la dite ville de Montréal, de la contenance de cent pieds de front sur soixante et dix pieds de profondeur prenant par devant à une rue qui s'étend depuis le terrain présentement vendu jusqu'à la rue Ste Catherine, par derrière à W. C. H. Coffin, écuyer, d'un côté au sud-est à l'Honorable R. W. Harwood et de l'autre côté à Olivier Berthelet, écuyer, avec une maison en bois à un étage, un puits et arbres fruitiers qui se trouvent sur le dit terrain...

Cet emplacement est situé en la censive de la Seigneurie de Montréal et envers le domaine d'icelle affranchi à perpétuité de toutes redevances et droits Seigneuriaux envers les Seigneurs de l'Isle de Montréal, suivant l'acte de Commutation du dit Emplacement par les dits Seigneurs passé devant Me P. Lacombe et son confrère Notaires, en date du treize de décembre, mil huit cent quarante un.

Pour du dit emplacement et dépendances, en jouir, user, faire et disposer par les dites Dames Donataires, ès dites qualités, leurs successeurs et ayants cause, en toute propriété en vertu des présentes, à commencer la jouissance de ce jour.

Cette donation est ainsi faite pour le motif ci-dessus, et parce que telle est au surplus l'intention et la volonté de la dite Dame Donatrice...

Et pour l'exécution des présentes et de leurs dépendances, les dites parties ont élu leurs domiciles aux lieux sus-mentionnés,

auxquels lieux etc., nonobstant etc.. Promettant etc., Obligeant etc Renonçant etc.

Dont acte fait et passé à Montréal, à l'Asyle des femmes âgées et infirmes de Montréal, l'an mil huit cent quarante deux, le seize février après-midi et ont la dite Donatrice et les dites Dames Donataires signé avec nous, Notaires, lecture faite.

(Suivent les signatures des Dames de la Corporation et du notaire C.-A Brault).

IV

TERRAIN DE L'ASILE DE LA PROVIDENCE

Le contrat d'achat de cet immeuble en définit comme suit le site et les dimensions :

Un terrain ou emplacement situé au faubourg St-Louis de la dite cité de Montréal de la contenance de cent cinquante pieds de profondeur tenant par devant à la rue Ste-Catherine, d'un côté à une rue projetée, de l'autre côté à la rue Mignonne et par derrière à la rue St-Hubert, avec une maison en bois à un étage, une écurie et hangard et d'autres dépendances dessus construites.

N. B. Il ne faut pas confondre notre terrain de la Providence avec le fief (v. p. 7) dont le nom évoque le souvenir de notre fondatrice mais qui, par ailleurs, n'a rien de commun avec notre Institut.



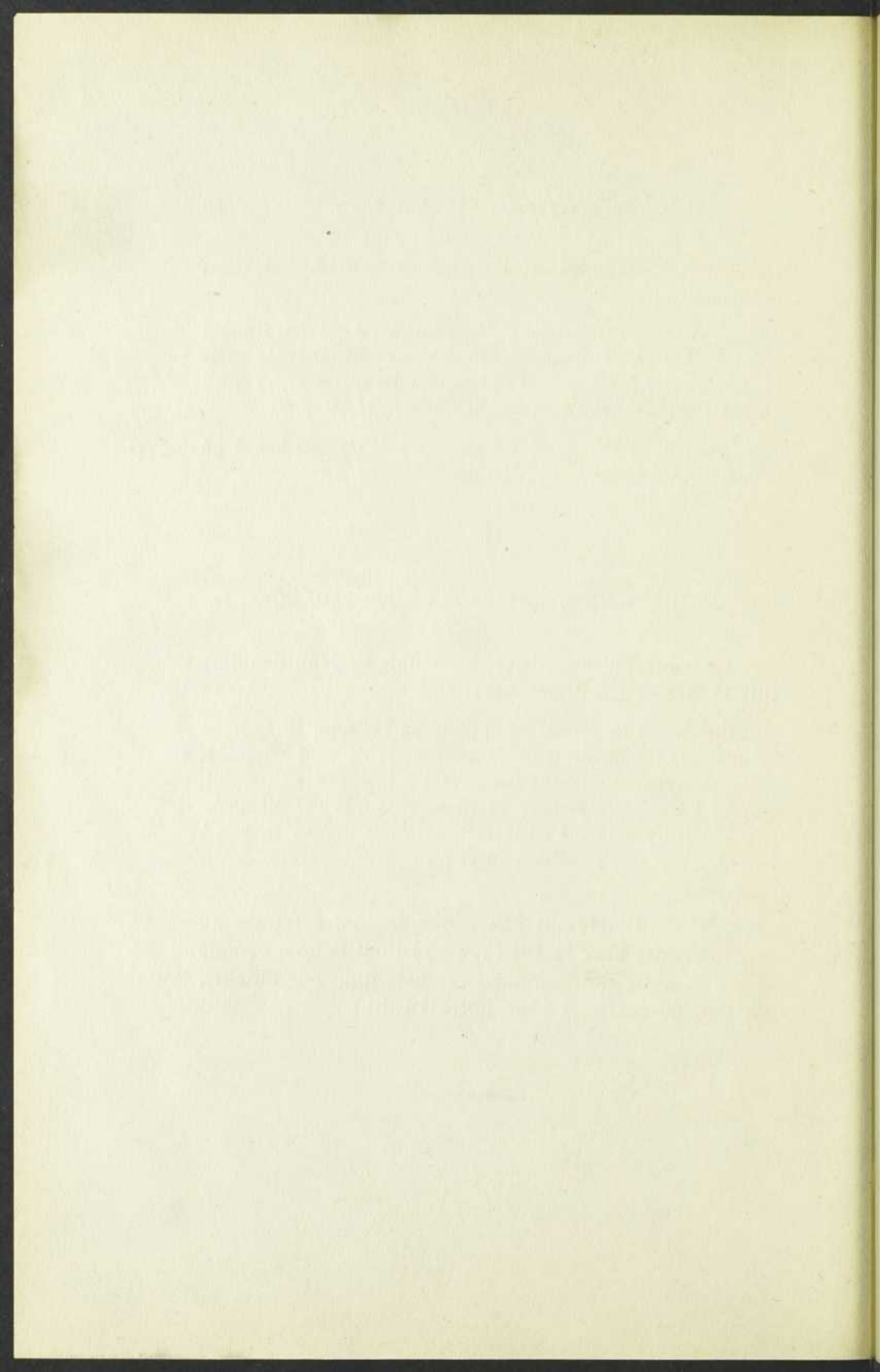


TABLE ALPHABÉTIQUE ET ONOMASTIQUE ¹

A

Achats d'immeubles, 109, 198.
 Actes de consécration à Marie,
 302, 341, 370, 382, 416,
 444.
 Actions de grâces, 102, 343,
 356, 444.
 Adhémar, Mlle, 57, 70.
 Amable, saint, 348.
 Amarin, relique de saint, 353.
 Amarine, Mère, V.
 Ange des prisonniers, l', 162.
 Archambault, Abbé Paul, 174.
 Archiconfrérie du T.-S. Cœur
 de Marie, 175.
 Arnoldi, le Dr, 149, 250; Mme
 D., 70, 89, 99; — Famille,
 150, 250.
 Arraud, M., sulpicien, 222, 272,
 391.
 Asile de la Providence, 194,
 241, 337, 349, 553.
 Asselin, Mme A., 441.
 Assemblées légales des socié-
 taires, 193, 196, 215, 218,

221, 237, 260, 349, 379,
 385, 428, 436, 448, 454.
 Associations de charité, en
 1827, 57; — en 1828, 72;
 — en 1831, 78; — en 1841,
 181, 199, 220, 222; — de
 charité et de tempérance, en
 1842, 289, 461; en concor-
 dance avec les œuvres de
 Mère Gamelin, 467.
 Auclair, Abbé Elie, 389.
 Auger, Mme J. 233.
 Aumôniers des pauvres, 222.

B

Bagot, sir Charles, 270.
 Banquet aux pauvres, 96; —
 de profession, 417.
 Baillard, Marie, 419.
 Barbarin, M. A., sulpicien, 272,
 Bardstown, v. Évêques.
 Barrette, Abbé L. 340.
 Baron, M. et Mme H.-E. 512.
 Bassano, duchesse de, 47, 542.
 Bayle, M. J.-A. sulpicien, 272.

¹ La liste de collaboratrices (pp. 470 à 474) comprend, par ordre alphabétique, les noms des anciennes sociétaires que nous avons pu retracer.

- Bazars, 69, 135, 166, 344, 354; 437; — à l'hôtel Rasco, 249, — par des enfants, 329; — à différentes époques, 474.
- Beaubien, Mme B.-B., 99, 365, Beaudry, MMmes, 471; — Mme P., 216, 220.
- Beauregard, Abbé Chs, 377.
- Bédard, Abbé P., 439; — Mme E. Bédard, 549.
- Bénédictions: 1re pierre, 241, 514; — Asile, 335; — Chapelle, 353, 514; — cloche, 433.
- Berthelet, Mme O., 57, 90, 99, 220; — Mlle Th. 420, 548. (v. Assemblées de la corporation); — M. O., 107, 115, 230, 238, 241, 434, 522.
- Bertrand, Josephte, 419.
- Bilaudèle, M. P.-L. sulpicien, 242, 272.
- Bisaillon, Mme F.-J., 470.
- Blanchet, Abbé Magloire, 144; — Chanoine, 236, 341, 447, 477.
- Blyth, Abbé Etienne, 168.
- Boston, v. Évêques.
- Boucherville, incendie à, 344.
- Bourassa, Abbé G., 17, 21, 66.
- Bourbonnière, Mlle Céline, 420.
- Bourget, Mgr I., ancêtres, 124; — Naissance, 127; — Ordres sacrés, 131; — consécration, 136; — intronisation, 166; — (voir Associations, lettres, noviciat, professions, élections, etc.)
- Bourget, Abbé J.-B., 128; — Etienne, 128.
- Bourret, Mme Alexis, 330; — Mme Joseph, 434; — Mlle Ada, 329.
- Bouthiller, Mme L.-T., 365.
- Boyer, Mme Ls, 249.
- Brassard, Abbé, 377.
- Brais, Abbé A., 340.
- Brault, Mme Chs, 220, 434; — le notaire, 547, 553.
- Bruchési, Mgr P. 533.
- Bruyères, Mme J.-B. 549.
- Brunet, Abbé P., 339.
- Burroughs, Mlle, 402, 441.
- Buxton, Mme J.-J. 233.

C

- Cadieux, Elisabeth, 418.
- Capitale, 435.
- Cardinal, M. et Mme, 151.
- Caroff, M., sulpicien, 272, 380
- Caron, Abbés, Chs-T., 404; — J.-Z., 174, 391; — Ths et Chs-OL., 391.
- Caron, Mlle Emélie, 246; — au noviciat, 295, 298; — assistante novice, 311; — notes, 389; — professe, 413, 418; — élection (dépositaire), 425, 448.

Carrha, voir Évêques.
 Carrère, R. M., 332.
 Castonguay, Mme Frs, 216, 220.
 Cathédrale, 132, 271.
 Chaboillez, Mme Ls, 57, 70, 89, 90, 99.
 Chalifoux, Mme, 380.
 Chant, 78, 302, 353, 415, 478 à 484.
 Chapelain, 192, 486.
 Chapelets, 347.
 Chapitre diocésain, 173.
 Charbonnel, M. de, 272.
 Chartres, 325.
 Chazolle, R. P., 499.
 Chemin de fer, 484.
 Chemin de la Croix, 169, 284, 336, 519.
 Cherrier, Mme C.-S., 353 548; — M. C.-S., 434.
 Choléra, 86, 102.
 Choquet, Sœur, 384, 385, 401, 427.
 Clark, Mère Xavier, 367, 369, 502.
 Cloche, 433.
 Combats de patriotes, 144.
 Comte, M. J., sulpicien, 272.
 Comte, Mme P. 417.
 Contrats, 44, 116.
 Corporation, acte de la, 181, 193.
 Costume des pauvres, 278; — des Sœurs, 296, 299, 404.

Cotté, Mme G. 57, 89, 90, 92, 99. 485.
 Cousineau-Girouard, 533.
 Cuvillier, Mme A. 27, 37, 47, 99, 220, 418, 547; — Mlle M.-A. 25, 27, 542; — Mlle Luce, 470, 548, 542.
 Cypihot, Mme Ls, 381; — Mme S. 216, 220; — Mlle A. 419.
 Cyriaque, relique de saint, 353.

D

Dames collaboratrices, 470; — de la Corporation, 189, 192 547; (v. Assemblées); — de la Providence, 220, 223; — d'honneur, 405, 415, 418, 452; — de l'Orphelinat Catholique, 269; — pensionnaires, 441; — du Sacré-Cœur, 276, 501.
 Dandurand, RP., 192, 486.
 Daulé, Abbé, 28.
 Daveluy, Mlle M.-C., 57, 59, 70.
 De Beaujeu (voir Baron).
 De la Grave, Mme Ls, 353; — M. et Mme Ls, 434.
 Delisle, Mme J. 37; — Mme A.-M., 236, 547.
 De Longueuil, baronne, 57, 99, 492.
 De Lorimier, famille C., 157; — Mme J.-B., 352.
 Delorme, M. et Mme, 493; — Mme, 70, 79, 90, 99, 220,

352, 419, 548.

De Lotbinière, Mme G., 99.
 Deluol, Abbé, 369.
 Demers, Abbé F.-X., 174, 366.
 De Montenach, Mme, 492.
 Départ d'une novice, 347.
 Dépôts, 112, 221, 222, 230.
De Profundis, 435.
 De Rocheblave, Mme, 57, 99.
 Deschamps, Mme J., 96, 220.
 Desmarais, Mme E., 470.
 Dessaulles, Mme, 240.
 Diocèses, 271.
 Dodais, 51, 55, 66.
 Dorion, Abbé H., 439.
 Dorion, Sœur, 430, 438.
 Doucet, Mme N.-B., 70, 90, 99.
 Dubois, Mme Etienne, 216.
 Ducharme, Abbé C.-J., 340.
 Duchaine, Abbé D., 445.
 Dupéré, Mlle A., 70, 89, 90, 99.
 Duquet, Mme J., 152.
 Duranseau, Abbé A., 452.
 Durand, Mlle Madeleine, compagne de Mme Gamelin, 105, 109, 110, 112, 115; — au noviciat, 295, 298, 311; notes, 391; — professe, 413, 418; — assistante, 311, 425, 448, Voir « Assemblées des Dames de la Corporation. »
 Du Ranquet, R. P., 340, 499.
 Durham, lord, 147.
 Dutil, Mlle, 441.

E

Echevins, 101, 275.
 Ecole Saint-Jacques, 71.
 Eglise de la Providence, 353
 Eglises de Montréal en 1843, 271.
 Elections canoniques, 423, 447; — des Dames de la Corporation, 197, 260, 238, 379, 449.
 Entrées au noviciat, 295, 356, 370, 383, 430, 440.
 Etienne, M., supérieur des Lazaristes, 251, 332.
 Evêque de Bardstown (Mgr Flaget), 369; — de Boston (Mgr Fenwick), 137, 192, 367; — de Carrha (Mgr Phelan), 353; — de Nancy (Mgr de Forbin-Janson), 167, 192, 489; — de Juliopolis (Mgr Provencher), 121, 133, 377; — de Kingston (Mgr Gaulin), 136, 192, 242, 353, 439; — de Kingston (Mgr A. McDonell), 137; — de Louisville (voir Bardstown). — de Martyropolis (Mgr Prince), 440; — de Montréal (Mgr Bourget), 166. V. « Bourget ». — de MI (Mgr Bruchési), 533; — de MI (Mgr Fabre), 329; — de MI (Mgr Lartigue), 120. V. Lartigue. — de Québec (Mgr Panet), 84; — de Québec (Mgr

Signay), 353; — de Sidyme (Mgr Turgeon), 136, 192, 242; — de Tabraca (Mgr Gaulin), 136; — de Telmesse (Mgr Bourget), 134; — de Telmesse (Mgr Lartigue), 29, 164; — de Toronto (Mgr Power), 241, 353.

F

Fabre. Voir « Évêque ».
 Fabre, Mme E.-R., 79, 249, 352, 372, 419, 548.
 Faubourgs, 70, 81, 90, 215, 274.
 Fay, M. Claude, curé, 62, 272.
 Fenwick, Mgr, 137, 192, 367.
 Fête de M. Prince, 375.
 Fillion, Mlle, 233.
 Filles de la Charité, v. « Sœurs ».
 Flaget, Mgr, 369, 502.
 Fleming, Mme S.-D., 89, 90, 99.
 Forbin-Janson, Mgr de, 167, 192, 489.
 Fournier, Mme L., 297, 380; — Mlle Clotilde, 115, 244.
 Fréchette, Mme E. 292.
 Frères des Écoles Chrétiennes, 272, 498.
 Fullum, Mme G., 348.
 Furniss, Mme A., 250.

G

Gamelin, naissance de Mme, 8; — son mariage, 43; — ses enfants, 48, 63; — son veuvage, 50; — sociétaire, 57, 61; — ses maisons de refuge, 62, 78, 108; — sa prise d'habit, 370; — sa profession, 413; — sa double élection, 423, 447.
 Gaulin, Mgr Remi, 136, 192, 242, 353, 439.
 Gauvin, Mme J., 70, 79, 90, 99, 146, 148, 161, 220, 249, 352, 365, 548; — MMles, 250; — le Dr Henri, 143, 146.
 George III, 28.
 Généalogies des familles Bourget, 126; — Girouard, 530; — Perrault, 541; — Prince, 527; — Tavernier, 534.
 Ginguet, Abbé J.-A., 296, 301, 341.
 Girouard, Abbé A., 494.
 Girouard, le notaire J.-J., 263 à 268.
 Gosford, lord, 145.
 Grégoire XVI, S. S., 177, 183, 270, 427.
 Guigues, R. P., 441.
 Guilbault, J.-E., 25, 496 (Voir Jardin Guilbault et les notes généalogiques de la page 539); — Mlle Caroline Guilbault, 418.

Guillaume IV, 142.

H

Hamelin, Mme F., 198.
 Hanipaux, R. P., 377, 499.
 Herse, Mme J., 70, 89, 90, 99.
 Historique des Sociétés de Charité, 57, 97, 185, 467.
 Hôpital-Général (Sœurs Grises), 273.
 Hôtel-Dieu, 273.
 Hudon, chanoine H., 174, 339, 353.
 Hurtubise, Mme A., 389.

I

Image de l'apparition, 300.
 Incendie, 348, 450.
 Indulgences, 411, 428, 435, 451.
 Instituts, 498.
 Intronisations, 120, 166.
 Insurrection, 139 à 162.
 Inventaire de J. Tavernier, 549.

J

Jackson, M. R., sulpicien, 272.
 Jardin Guilbault, 496.
 Jaricot, Mlle Pauline-Marie, 515.
 Jésuites, RR. PP., 272, 498.

Jeune de règle, 455.

Jobin, Mme J.-H., 70, 90.

K

Kelly, Abbé J.-B., 376, 378.

L

Laberge, M. Aug., 241.
 Lacroix, familles, 504.
 Lacroix, Mme Chs, 548; — M. et Mme, 505.
 Lacroix, M. P.-J., 220, 238, 241, 364, 436; — Mme P.-J. et Mlle M.-L., 57, 89, 90, 99, 198, 547; — Mlle Charlotte, 57; Mlle M.-L., 441.
 (Les noms de Mme P.-J. et de Mlle M.-L. Lacroix se trouvent dans plusieurs des procès-verbaux constatant les assemblées).
 Ladies Benevolent society, 93.
 Lafontaine, Mme L.-H., 215, 249, 250, 289, 353, 434.
 Lafontaine, M. L.-H., 271.
 Laframboise, Mme A., 57, 89, 99, 188.
 Lagarde, Abbé T., 445.
 Lagier, R. P., oblat, 441, 498.
 Lagrave, Eulalie (religieuse), 38, 507.
 Lamontagne, MMlles C. et E., 250.

- Lamothe, Abbé J.-B.-E., 341;
— Mme veuve, 57.
- Languedoc, A. et Frse, 419,
420.
- Larocque, Abbé Chs, 341; —
M. Alfred, 181; notes gé-
néalogiques, 397.
- Larocque, Mlle Victoire, au no-
viciat, 295, 298; — notes,
396; — professe, 413, 418;
— conseillère, 448.
- Larré, M. S.-R., sulpicien, 272.
- Lartigue, Mgr J.-J., 29, 62,
72, 120, 163.
- Lavoie, M. le Chanoine, 174.
- Lazaristes, supérieur des, 369.
- Leblanc, Mme J.-A., 470; —
Sœur, 356, 381, 452.
- Leblond, Mme J., 23.
- Leclaire, Mme Frs, 39, 511; —
Mme Jean (voir la généalogie
Tavernier).
- Leclaire, RR. PP., 532.
- Leclerc, Abbé J., 342, 445;
M. J.-B., 318; — M. E., 352.
- Legault-Deslauriers, Sœur,
440, 452.
- Lemay, Abbé F., 433.
- Lemoine, Mlle A., 250.
- Léonard, R. P., 441.
- LePailleur, M. F., 172.
- LePrince, voir « Prince. »
- Leprohon, Mlle M.-L., 329.
- Lespérance, Mlle Zaïde, 297,
430, 438.
- Lettre d'introduction par M.
le Chanoine E. Chartier, V.
- Lettres, de Mgr Bourget, 191,
199, 205, 223, 253, 321,
359, 363, 406; — de la R.
Mère Carrère, 332; — de
Mme A.-M. Delisle, 236; —
de Mlle Tavernier, 24 à 42.
— de Mme Gamelin à M.
Prince, 367; — à Mme Fa-
bre, 372; — de Mme Lafon-
taine à Mme Gamelin, 289;
— de M. C.-S. Rodier à
Mgr Bourget, 285; — du R.
P. Timon à Mgr Bourget,
252, 294; — du R. P. Dan-
durand, 488.
- Lévesque, Mme A., 216, 220,
249, 250, 476.
- Limoges, Mme, 233.
- Litanies, 284.
- Lognon, Mme A., 220; — Mlle
Henriette, 417, 419.
- Longtin, Mlle Sophie, 155, 159.
- Louis, R. P., 79.
- Luizet, R. P., 499.

M

- Machine à coudre, 276.
- MacMahon, Abbé J., 381.
- Madeleine, Mère Sainte-, 375.
- Maires de Montréal, 101, 275.
- Maison jaune, 107, 275 à 284,
450, (voir « Refuges »).
- Malades à domicile, visite des,

- 61, 95, 220, 222, 382, 453.
 Maladies de Mme Gamelin, 146, 401.
 Malo, Mlle, 441.
 Mandements de Mgr Bourget (voir « Lettres »).
 Manseau, M. le Chanoine A., 174.
 Marchessault, Abbé G., 341; — Sœur, 356, 381, 401, 452.
 Mariage de Mlle Tavernier, 43; — de Mme Nowlan, 15, 508; — de Mlle R. Tavernier, 96.
 Marie-Rose, R. Mère, 440.
 Marion, Mme, 152.
 Marett, Mlle, 250.
 Martin, R. P., jésuite, 335, 341, 350, 499.
 Masson, Mlle, 441; — Mme J., 233.
 Mathieu, R. P., 464.
 McCord, Mlle Mary, 57, 70, 89, 90, 441.
 McDonell, Mgr A., 137; — Mme D.-C., 69, 70, 113.
 Médaille miraculeuse, 300, 506.
 Mélanges Religieux (fondation des), 170.
 Mercure, Abbé, P., 445.
 Messe à la Maison jaune, 217, 267 (note); — durant le mois de Marie, 337; — première à la prison, 511.
 Michon, Mlle Justine, au noviciat, 296, 297, 298, 334; — notes, 392; — professe, 413, 418; — conseillère, 448; M. G. 393; — Mme G., 533.
 Minerve, La, 58.
 Missionnaires, 507.
 Mobilier des pauvres, 277; — du noviciat, 432.
 Mois de Marie, 317.
 Monk, affaire, 113.
 Montréal, 3, 81, 273.
 Moquin, Marie, 419.
 Morand, Mlle, 441.
 Moreau, Abbé H., 340; — Mme Pierre Moreau, 216, 249, 250.
 Morgan, Abbé P., 381.
 Morrisson, Abbé F., 272, 339.
 Munro, Mme P., 70, 90; — Mlle E., 57.

N

- Noms, ou titres canoniques, 410; — de religion, 418, 456.
 Notre-Dame de Bonsecours, 271; — des Victoires, 175, 179; — des Sept-Douleurs, 64, 149, 192, 202, 227, 306, 386, 410, 411, 416, 428, 438; — N.-D.-sous-terre, 323.
 Nourriture, 281, 282, 312, 455.
 Novices, premières, 299; — novices-professes, 452; — maîtresse des, 432.
 Noviciat, organisation du, 297; — confié à M. Prince, 309.
 Nowlan, Mme M., 15, 16, 18,

36, 66, 70, 79, 89, 90, 99,
216, 220, 419. 508.

O

Oblats de Marie-Immaculée,
262, 272, 441, 498.

O douce Providence!, 78, 244,
483.

Offices (emplois), 426, 450.

Olscamp, Abbé J.-B.-N., 340.

Orphelinat catholique, 91, 92,
184; — de la Providence,
398, 431; — protestant, 93.

Orphelines, 348, 431.

Ostell, Mme J., 352; — M. J.,
238, 241.

Osterout, Mme J., 70.

Ouragan, 443.

P

Palais épiscopal, 132.

Panet, Mgr Bernard-Claude, 84.

Papineau, Abbé T.-V., 291.

Paré, M. le Chanoine, 174,
272, 340.

Pariseau, Sœur, 384, 385, 427,
456.

Paroles de Mgr Bourget, 302,
303, 312, 313, 318, 399,
400; — de M. Prince, 404,
439.

Passion de N.-S., dévotion à
la, 62.

Patriotes, Les, 139 à 162; —
512.

Paul, R. Frère, 416.

Payement, Mlle, 295, 298, 346.

Pensionnaire, Dames, 441; —
Prêtres, 445.

Perrault, Mme Joseph (M.-A.
Tavernier), 14, 15, 23 36;
— Mme Julien (E. Lamontagne),
70, 90, 99, 372,
(voir les articles « Corpora-
tion » et « Assemblées »); —
Mme Julien (S. Gauvin), 541;
— Mlle Marg., 28, 35; —
M. Joseph, père, 7, 8, 14,
541; — M. Joseph, fils, 26,
31, 35, 41, 46, 47, 79; —
M. Julien, père, 14, 23, 31,
32, 101; — M. Julien, fils,
541 (voir la généalogie « Per-
rault », 541).

Phelan, M. P., sulpicien, 57,
60, 272, 352, 353.

Photographies de Mère Game-
lin, 21, 189, 423, 447, 458.

Picard, M. E., sulpicien, 272.

Pie, S. E. le Cardinal, 324.

Pilori, 510.

Pinsonnault, M. A., sulpicien,
272.

Plamondon, Abbé L.-T., 447,
452.

Poirier, Mme A., 70.

Pominville, Mlle Rose-de-Lima,
419.

Population de Montréal, en
1800, 3; — en 1832, 81;

— en 1843, 271.
 Porlier, Abbé E., 340, 433; —
 Mlle 233.
 Portraits (voir les notes à la
 table des gravures).
 Postulantes, 295, 356, 383, 430,
 440.
 Power, Mgr M., 241, 352.
 Préséances, 399, 413.
 Présidentes sociétaires, 470.
 Prêtres pensionnaires, 445; —
 qui célébrèrent la messe à
 l'Asile durant le mois de
 Marie, en 1843, 339.
 Prince, M. le Chanoine, 174,
 271; — maître des novices,
 309; — sa fête patronale,
 375; — ses avis, 404, 439,
 447 (voir aux articles « No-
 viciat, vêtements, professions,
 corporation, assemblées... »).
 Prisons, 115, 509; — première
 messe à la, 511.
 Prisonniers (voir l'article « Pa-
 triotes »).
 Prisonnières, 115.
 Procès-verbaux (voir les arti-
 cles « bénédictions, élections,
 vêtements, professions, assem-
 blées légales des Dames so-
 ciétaires, Orphelinat de la
 Providence »).
 Processions, 343, 378, 438, 444.
 Professions, 403, 452.
 Propagation de la foi, 515.
 Provencher, Mgr Joseph-Nor-
 bert, 377.

Providence, Fief, 7; — Lita-
 nies de la, 284; (voir « Asile
 de la Prov. »).
 Provost, Mme G.-M., 233.
 Pyke, Mme G., 216.

Q

Quartiers de la ville, 82, 83,
 90.
 Québec, Évêques de, 84, 353.
 Quesnel, Mme Jules, 57, 89,
 92, 99, 188; — M. Jules,
 181, 188; — Mlle A., 70.
 Quêtes, par Mgr Bourget, 293;
 par les Dames associées, 215.
 Quevillon, Mlle Marie-Joseph, 349.
 Quiblier, M. J.-Vincent, sulpi-
 cien, 174, 272, 433.

R

Raby, Mme, 233.
 Rasco, bazar à l'hôtel, 249.
 Rastel, (voir « de Rocheblave »).
 Reconnaissance civile de l'Asile
 de Mme Gamelin, 181; —
 de la cité de Montréal, 82.
 Refuges, rue Saint-Laurent, 62;
 — rue Saint-Philippe, 76;
 — Maison jaune, 108; —
 rue Saint-Eloi, 57, 74, 92;
 — Maison des Récollets, 79,
 92; — maison des repenties,
 69, 113.

Règle de saint Vincent de Paul, 308, 361, 368, 369, 410, 423.
 Règlements, 201, 227, 305, 442.
 Reliques, 325, 353, 376, 440 ;
 — de la vraie Croix, 320.
 Repenties, 69, 113, 519.
 Reposoir, 343.
 Retraite des Sœurs, 398, 427, 438 ; — des Dames, 377, 441.
 Ricard, Mlle Justine, 419.
 Ricard, M., 431.
 Richard, M. J.-C., 280, 319, 416 ; — M. Ls, constructeur, 437 ; — Marguerite, 419.
 Robert, Sœur, 356, 381, 452.
 Rodier, M. Chs-S., 285.
 Rolland, Mme Jean-Roch, 99.
 Roussille, Mme, 233.
 Roy, Mlle Mathilde-Virg. 329.

S

Sabrevois de Bleury, C., 275.
 Saint Amable, 348.
 Sainte-Anne, église, 271 ; — faubourg, 81, 82, 90.
 Sainte Blandine, confrérie, 230.
 Sainte Elisabeth, patronne, 284, 411, 428.
 Sainte-Enfance, 491.
 Sainte Geneviève, patronne, 411, 428.
 Sainte-Gertrude, Mère, 273.
 Sainte Janvière, 376.
 Sainte-Madeleine, Mère, 375-
 Saint-Hyacinthe, 240.

Saint-Jean, Mme F.-T. Serre dit, 79, 220, 249, 250 ; — Mlle Léocadie, 250.
 Saint-Jean-Baptiste, 101, 438, 520.
 Saint-Joseph, litanies de, 284 ; — rue, 82 ; — quartier, 83, 90.
 Saint-Pierre, M. J.-B. Bréguier, sulpicien, 47, 61, 112, 119, 272, 399, 421.
 Saint Sacrement conservé, 217, 247, 355 ; — litanies du, 284 ; — saluts du, 192, 338, 417, 442, 444.
 Saint Vincent de Paul, patron, 411 ; — fête, 348 ; v. règle.
 Schmidt, Mme Henri, 470.
 Secours providentiels, 77, 247, 349, 365, 457.
 Séguin, Mme, 233.
 Séné, Mlle Agathe, au noviciat, 295, 298 ; — assistante, 311 ; notes, 387 ; — professe, 413, 418 ; — conseillère, 448.
 Séné, Emélie (sœur de la précédente), 356, 381.
 Seton, Mère Elisabeth, 366, 502.
 Signay, Mgr Joseph, 353.
 Simpson, Mlle Eléonore, 329.
 Sociétés (voir « Associations »).
 Sœurs, de la Congrégation Notre-Dame, 15, 218, 240, 273, 311, 375, 499 ; — de la Charité, de France, 193, 407 ; — de la Charité, d'Emmitsburg, 366, 502 ; —

de l'Hôpital général (SS. Grises), 218, 273, 311, 353, 500; — de l'Hôtel-Dieu, 218, 273, 311, 500; — des SS. NN. de Jésus et de Marie, 440, 501; — du Bon Pasteur, 501; — du Sacré-Cœur, 501.

Statistiques, 60, 87, 93, 102, 261, 316, 448.

Statues, 521.

Surveyer, Mme L.-J.-A., 470.

Sydenham, lord, 181.

Sidyme, Mgr de, 136, 192, 242 (voir « Évêques »).

Syndicat, 238, 241, 522.

T

Tabeau, Mgr P.-A., 123.

Table des gravures, IX; — des chapitres, XI.

Taschereau, Mme H., 470.

Tavernier, Julien, 1; — M. et Mme Antoine, 11, 13; — Mme Frs, 30, 40, 79, 352, 419 (voir « Assemblées des Dames de la Corporation »); — M. Frs, 143, 144, 153, 238, 241; — le Dr Ls-Frs, 143 (voir la généalogie « Tavernier »).

Tellier, R. P., 499.

Tellemesse (voir « Évêques »), 498.

Tempérance, 289, 437, 461, 464.

Terrebonne, charité à, 233.

Tessier, Mlle Rose-de-Lima, 417, 419.

Théoret, Abbé J., 433.

Thibodeau, Mlle M.-Marguerite, 244, 246; au noviciat, 295, 298; assistante, 311; notes, 395; professe, 413, 418; maîtresse des novices, 425, 432; conseillère, 448; annaliste, 456.

Thibodeau, Mme J., 395.

Timon, R. P. Jean, lazariste, 251, 252, 294.

Titres canoniques, 410.

Toronto (voir « Évêques »).

Toupin, M. J., sulpicien, 272, 452.

Transfert à la Maison jaune, 110; au nouvel Asile, 335, 337.

Trudeau, M. R., 366.

Truteau, M. le Chanoine A.-F., 174, 451; — M. et Mme Toussaint, 524.

Tullock, Mme A., 70, 79, 216; M. A. Tullock, 230, 238, 241.

Turgeon, Mgr Pierre-Flavien, 136, 192, 242; MMmes A. et J.-O. et Mlle, 233.

V

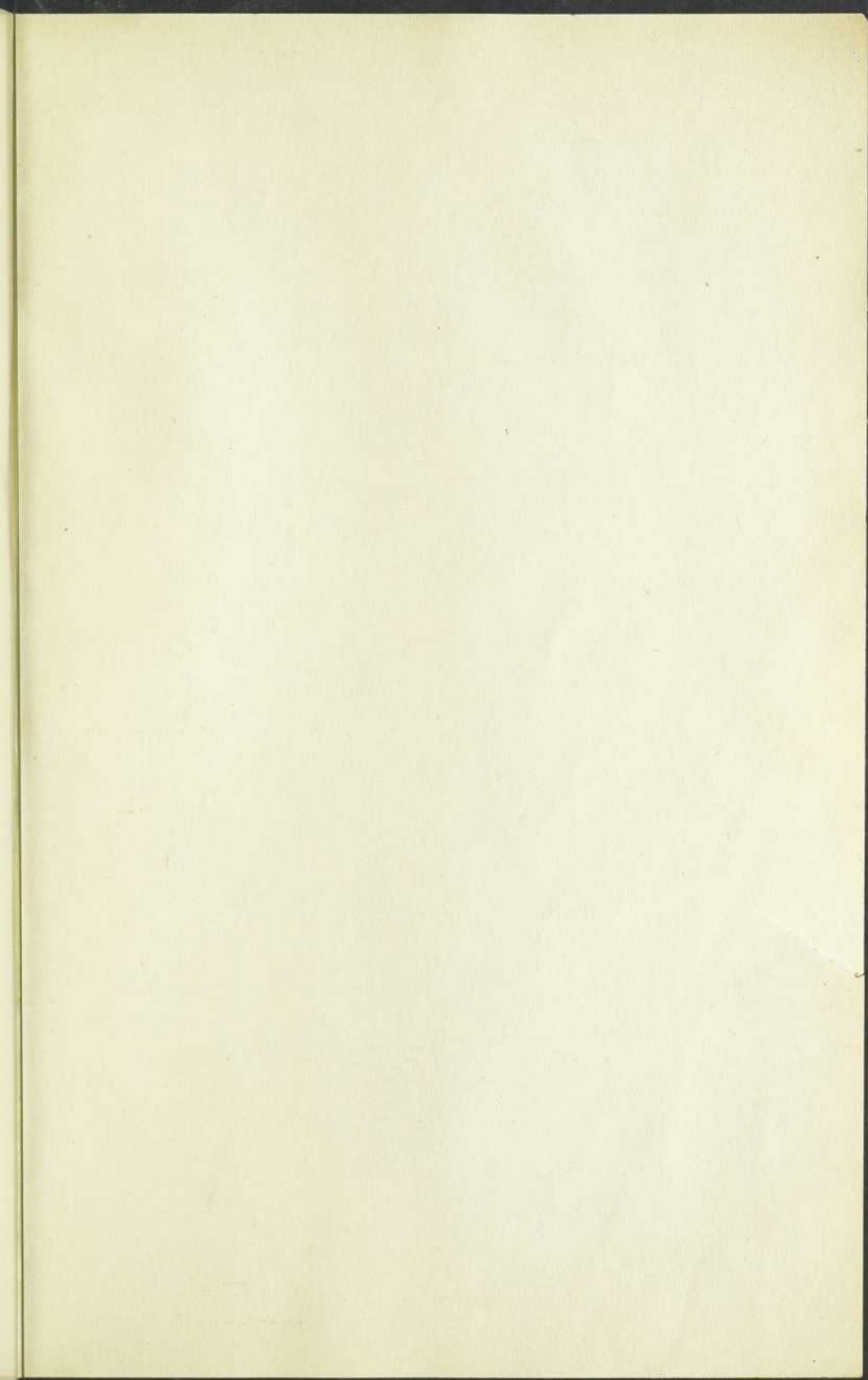
Vêtements, 301, 370, 381, 427, 438, 452.

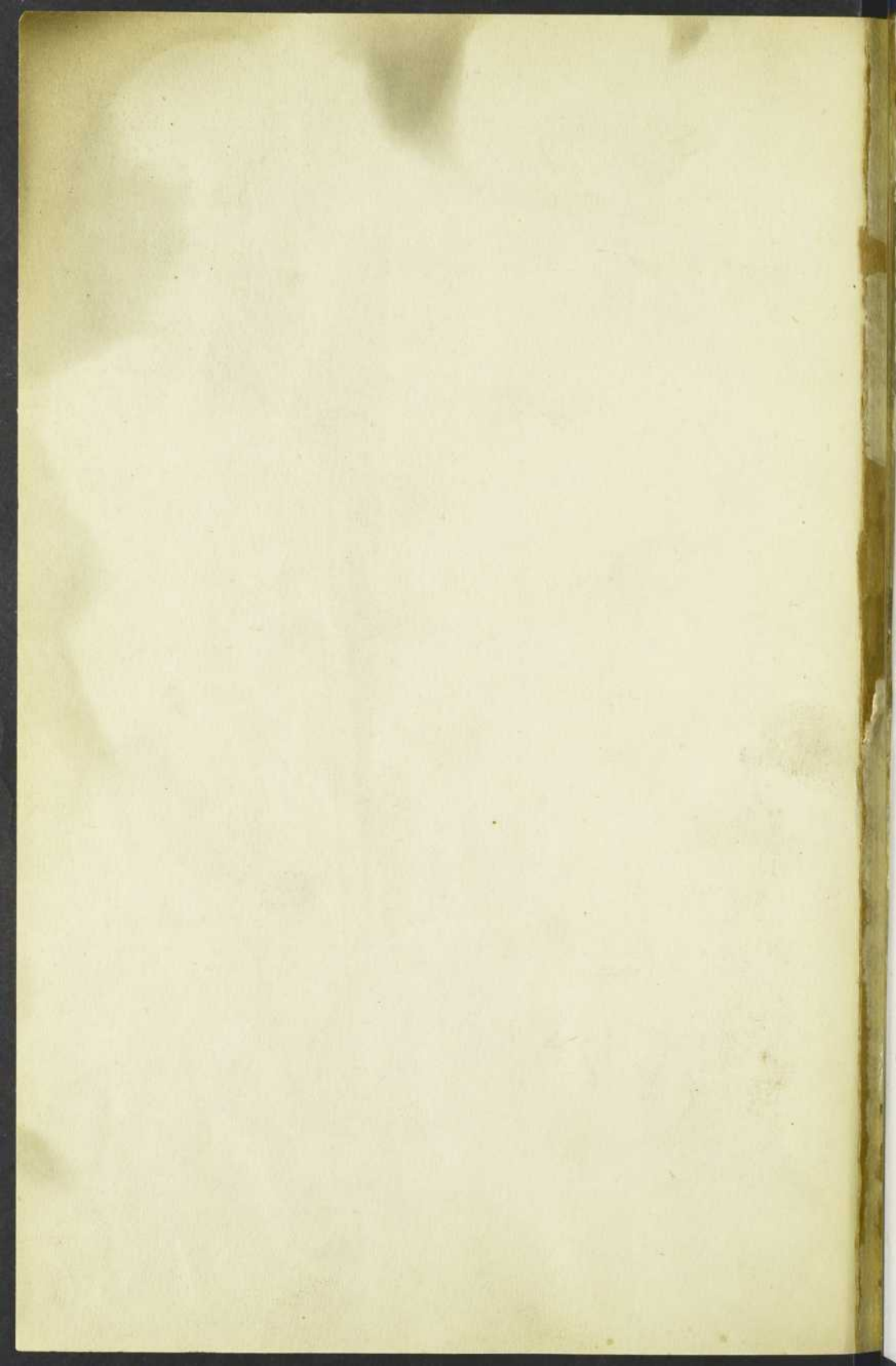
Viau, M. le Chanoine P., 174.

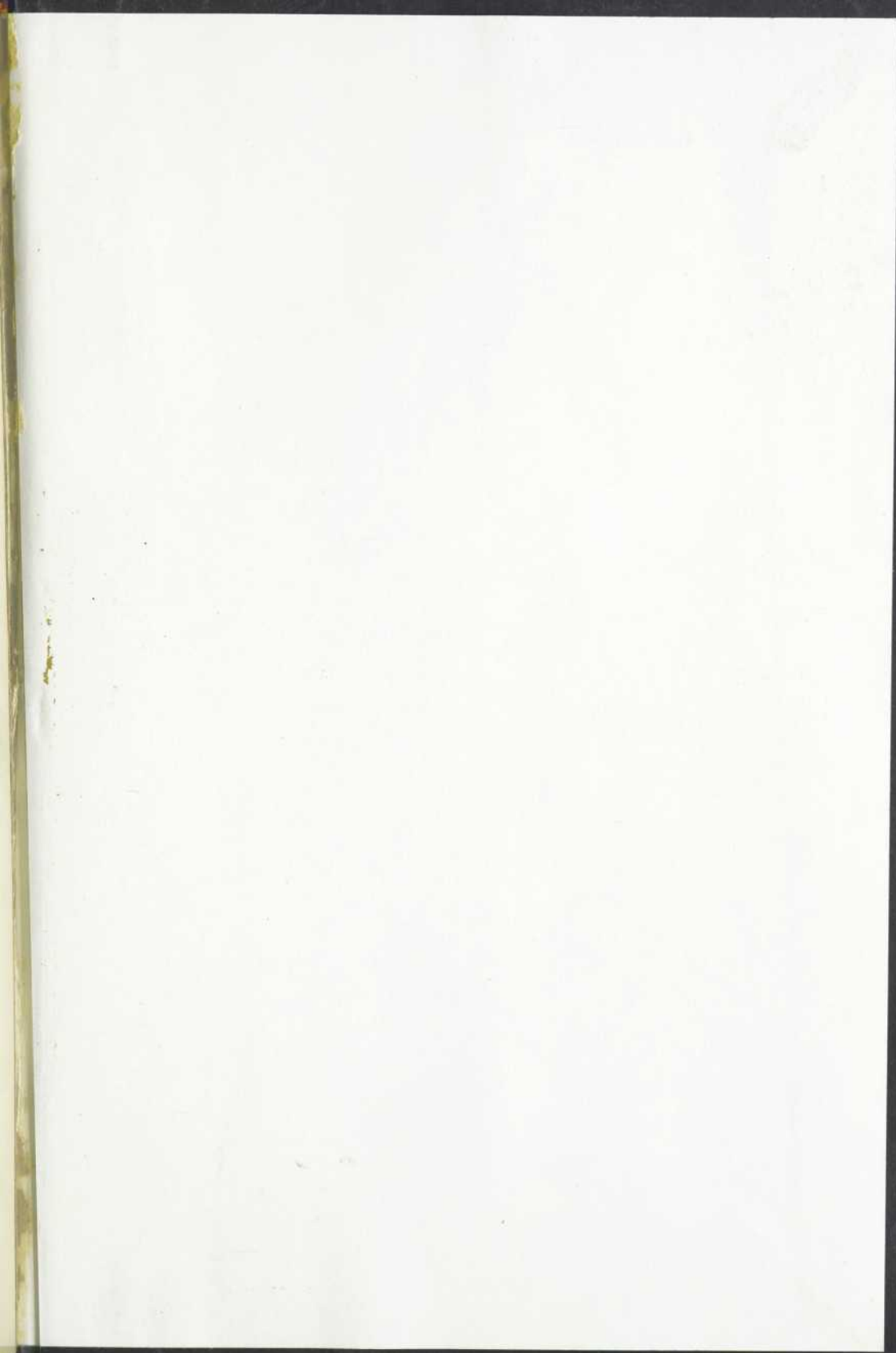
- Victoria, S. M. la Reine, 142, 270.
Viger, Mme D.-B., 99, 246, 262, 433: — M. D.-B., 181, Mme Jacques, 70, 72, 467; — M. Jacques, 72, 101, 185, 433.
Viger, Marché, 273.
Villeneuve, M. L.-V.-L., sulpicien, 272.
Vincent (voir « saint Vincent »).
Vincent, Sœur (voir « Durand »).
Visites à domicile, 61, 70, 90, 222, 230, 453.
Vœu de Mme Gamelin, 234.
Vœux, formule des, 413.
Voyage de Mgr Bourget à Rome, départ, 178; retour, 183; — de Mgr Prince au Mont Colomban, 451; — de Mme Gamelin aux États-Unis, départ, 365; retour, 369.
- W**
- White, Mlle Archange, 441.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

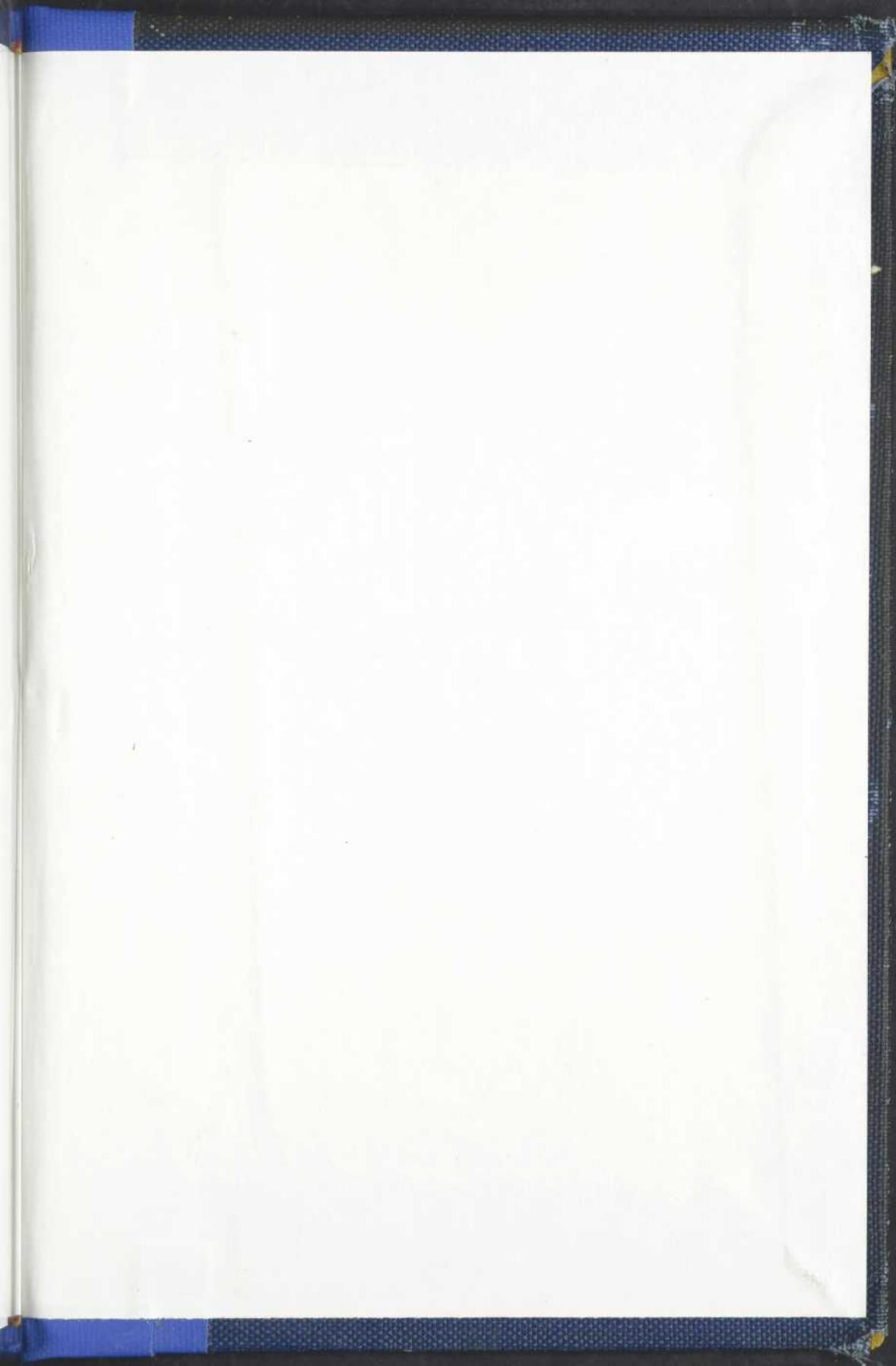
STANTON
STANTON











BNQ



000 182 457